ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 25 février 2021

à 17 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 18 février 2021

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération qui se déroulera exceptionnellement à huis clos est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 25 février 2021, à 17 h**, **via téléconférence**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

_____

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 25 février 2021

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 25 février 2021 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 11 février 2021.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 20.13 à 20.22, 30.02, 30.03, 41.02 à 41.04, 42.03 et 51.02.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception de l'article 51.01 pour lequel aucun document ne sera livré.

Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 25 février 2021

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 janvier 2021

03.03 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 janvier 2021

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2020 »

07 – Dépôt

07.01 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1206945003

Déposer le rapport d'information faisant état des dépenses engagées conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec,* pour l'achat de tuyaux et de pièces spéciales pour la reconstruction de la conduite de 2100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy - Montant de 4 396 474,56 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs* - 1207026002

Accorder un contrat à Av-Tech inc. pour des services d'exécution de petits travaux généraux pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois, débutant en janvier 2021 et se terminant en décembre 2023, avec deux prolongations possibles d'une année chacune - Dépense de 630 609,13 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18342 (8 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.02 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation* - 1218384001

Exercer l'option de renouvellement de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 515 641,95 $, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, entretenus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour l'entente-cadre collective avec Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia) (CG19 0051), majorant ainsi le montant total du contrat de 515 641,95 $ à 1 031 283,90 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.03 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure* - 1216871001

Accorder un contrat de gré à gré à CA inc. (La Compagnie CA), par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, le support et l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2021 au 30 mars 2022, pour une somme maximale de 447 576,98 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.04 *Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle* - 1217684001

Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell Ltd pour l'entretien et le support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, pour une période de cinq ans, avec l'option de prolongation pour cinq années additionnelles - Dépense totale de 4 667 009,23 $, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.05 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1208501002

Accorder un contrat à Groupe PureSphera inc. pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures en provenance des écocentres et des cours de voirie, pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 296 034 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18552 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.06 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1214132001

Exercer l'option de la première prolongation pour la fourniture de matériaux et d'accessoires du domaine de la plomberie, du chauffage, de la ventilation et de la tuyauterie, dans le cadre du contrat accordé à Wolseley Canada inc. (CG16 0109), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 1 791 528,73 $ à 2 081 221,13 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.07 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1205382018

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc., pour la fourniture de deux camionnettes à motorisation hybride complète - Dépense totale de 110 369,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18514 - (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.08 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1216281001

Accorder un contrat à Ardec Construction inc. pour les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 898 713,59 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10340 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.09 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1207231089

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables - Dépense totale de 1 134 088,25 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 455010 (7 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.10 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports* - 1218170001

Ratifier le projet d'entente 201858 entre le Ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal visant la réalisation par la Ville de deux études de faisabilité, l'une sur l'établissement d'un lien nord-sud de transport actif au-dessus des voies ferrées et de l'autoroute 20, reliant la cour Turcot à la falaise Saint-Jacques, et l'autre sur la création d'un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot, et prévoyant le versement par le MTQ à la Ville d'un montant équivalant à 50 % des coûts de réalisation des études, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 175 000 $, excluant les taxes

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

20.11 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat* - 1215008001

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Centraide du Grand Montréal (CG20 0341), sans aucun changement au montant de la contribution financière prévue, afin d'ajuster les modalités du projet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.12 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1198290011

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Habitations Populaires de Parc Extension (Hapopex), à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superficie de 1 042,9 mètres carrés, situé du côté sud du chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 504 000 $, plus les taxes applicables

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.13 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1207340003

Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 $ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable et de l'électrification des transports pour la période jusqu'au 30 septembre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.14 *Service de police de Montréal , Direction de la gendarmerie* - 1202748003

Approuver rétroactivement la nouvelle entente entre Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal (SPVM) pour la fourniture de services spéciaux pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour un montant total de 19 262 930 $

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.15 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1218454001

Accorder un soutien financier non récurrent de 322 883 $ à la Coopérative de solidarité Carbone pour un projet de conception, d'opération et de pérennisation d'un modèle de mini-hub de logistique urbaine / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.16 *L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain* - 1207474016

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour effectuer des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée dans les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC - Dépense totale de 2 833 439,01 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 2018-03 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.17 *L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain* - 1207474017

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour effectuer des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée dans la rue du Pont, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, et de la mise à niveau de sa station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC - Dépense totale de 3 031 124 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 2018-04 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.18 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1203438045

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 688 805,67 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP20073-185339-C (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.19 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1219057002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.20 *Service de l'habitation* - 1198441001

Approuver un projet d'avenant no 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et L'Anonyme U.I.M. (CG19 0386) dans le cadre de l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve / Autoriser un soutien financier additionnel de 937 071 $ à L'Anonyme U.I.M., majorant ainsi le montant total du soutien financier de 2 373 158 $ à 3 310 229 $ / Approuver un projet d'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville, avec le nouveau montant du soutien financier / Approuver un projet de mainlevée

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.21 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231007

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels à FNX-INNOV inc., Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc. et Les Services EXP. inc. pour des services en ingénierie et en aménagement aux fins de la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 11 762 241,44 $, taxes et déboursés inclus - Appel d'offres public 20-18321 (6 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.22 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1195843004

Ratifier l'entente entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le renforcement et la dérivation du collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau / Autoriser une dépense de 2 508 232,51 $, taxes incluses, représentant la part payable de la Ville

Compétence d'agglomération : Projets du MTQ relatifs à l'échangeur Turcot, l'échangeur Dorval, l'autoroute 25 et l'autoroute 40

30 – Administration et finances

30.01 *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité* - 1216859001

Autoriser une dépense de 6 782 425,77 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, dans le cadre de l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG18 0122)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.02 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat* - 1208927001

Approuver le Rapport d'activités 2019-2020 relatif au Fonds de développement des territoires

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.03 *Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil* - 1214320004

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2021

Compétence d'agglomération : Acte mixte

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1218945001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

41.02 *Société du Parc Jean-Drapeau* - 1217862004

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 26 441 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

41.03 *Société du Parc Jean-Drapeau* - 1217862002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 $ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau (RCG 20-010) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 200 000 $

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

41.04 *Société du Parc Jean-Drapeau* - 1217862003

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 30 918 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de mise aux normes du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service des finances , Direction des revenus* - 1213843003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) (RCG 20-039)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42.02 *Service des finances , Direction des revenus* - 1213843002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021) (RCG 20-038)

42.03 *Service de sécurité incendie de Montréal* - 1212675004

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 25 mars 2021

Compétence d'agglomération : Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe*

Nominations aux commissions permanentes

51.02 *Service du développement économique , Direction* - 1210191001

Nomination d'un représentant de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal

65 – Motion des élus

65.01 *Service du greffe*

Motion du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc mandatant la Ville de Montréal de déposer un avis de projet pour le raccordement du boulevard Cavendish et les études préliminaires au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au plus tard le 1er mai 2021

65.02 *Service du greffe*

Motion de la mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue concernant l'interdiction de la chasse sportive sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Montréal

Article 3.02

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 22 janvier 2021 11 h

---

Séance tenue le vendredi 22 janvier 2021 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

---

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Pulkit Kantawala, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith et M. William Steinberg.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION* :

Mme Valérie Plante, Mme Heidi Ektvedt et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement. Elle souhaite à toutes et à tous la bienvenue à la première séance du conseil d'agglomération pour l'année 2021, leur fait part de ses meilleurs vœux pour la nouvelle année qu'elle souhaite douce et remplie d'espoir pour la fin de la pandémie de la COVID-19. Elle poursuit et termine par souhaiter aux membres du conseil d'agglomération de la santé pour surmonter les obstacles en cette année électorale ainsi qu'une belle victoire aux prochaines élections à celles et ceux qui se représentent.

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune question de la part du public, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 11 h 04.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 11 h 04.

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la poursuite de l'ordre du jour.

CG21 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 janvier 2021, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG21 0002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014), afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 25 février 2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1201024006

CG21 0003

Avis de motion et dépôt - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé «Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1218320001

À 11 h 06, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare l'assemblée levée.

_____

_____
Manon Barbe
PRÉSIDENTE

_____
Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolution ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE

Article 3.03

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 28 janvier 2021 17 h

Séance tenue le jeudi 28 janvier 2021 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Pulkit Kantawala, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée fait la lecture des sept questions transmises par le public via un formulaire Web.

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de	À	Objet
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Dans la controverse concernant l'embauche de Mme Manaï, vous avez justifié votre position en affirmant, et je cite,' 'Il est hors de question que la Ville de Montréal se mette à discriminer sur la base d'opinions. Ce serait illégal de le faire.» Cette position est non seulement la bonne mais vous honore dans la mesure où la diversité d'opinion enrichi notre société.

Question de	À	Objet
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	***SUITE*** - Cependant, 4 élus de Projet Montréal Outremont font présentement l'objet de poursuites instaurées par la Commission des droits de la personne au Tribunal des droits de la personne pour avoir fait de la discrimination politique. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous tolérez dans votre caucus des élus qui ont si outrageusement bafoué des principes qui vous semblent si cher et qui devrons répondre en justice pour avoir injustement pénalisé un citoyen pour ses opinions ?
Mme Jill Staenberg	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Mme Plante, au nom de la démocratie, je dépose une pétition de plus de 4 600 noms, dont près de la moitié d'Outremontais et de Montréalais qui demandent à la Ville de ne pas agrandir le chalet historique du parc Outremont, tel qu'annoncé par la maire Tomlinson et sa conseillère Patreau. De plus, ces signataires refusent les modifications proposées par ces élus quant à l'ajout d'un café dans le parc, la location d'articles de sports, etc. Les signataires demandent l'entretien des structures existantes. A titre de mairesse, nous vous demandons de vous assurer que la volonté des pétitionnaires soit reconnue et prise en compte avant que l'arrondissement Outremont touche à notre parc. Peut-on compter sur vous? J'ai envoyé copie de la pétition au greffe pour dépôt **Dépôt d'une pétition**
Mme Fatima Nabi	M. François Limoges	bonjour, sur le site de : https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs- autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/ il nous demande de faire une demande à la ville pour le formulaire. 2- Communiquez avec la MRC, le bureau de la municipalité ou l'organisme responsable de la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) de votre territoire. Un conseiller répondra à vos questions et vous accompagnera dans le dépôt de votre demande. 3- Remplissez les documents relatifs à votre demande Le conseiller responsable de votre dossier à votre MRC vous fournira les autres documents, dont le formulaire de demande, devant être remplis lors du dépôt de votre demande. Un délai d'analyse de la demande est à prévoir.
Mme France Poulin	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Mme Plante, Le 13 janvier dernier une synagogue de Westmount a été l'objet de vandalisme. Dans les heures qui ont suivies, vous avez, avec raison, dénoncé ce geste haineux qui n'a pas sa place dans notre société et remercier le SPVM pour son intervention. Ce week-end à Outremont, un journaliste a été menacé de mort, 4 policiers ont été victimes de voies de fait et le SPVM a été associé au nazisme. Pourtant, Mme Plante, vous n'êtes pas intervenue pour dénoncer ces gestes et propos haineux et vous n'avez pas défendu l'intégrité de notre service de police et encore moins les féliciter pour leurs interventions. Pourquoi le double standard?

Question de	À	Objet
Mme Louise Legault	Mme Valérie Plante M. Mitchell Brownstein M. Beny Masella (M. Sylvain Ouellet)	À la suite de la récente décision de la Cour d'Appel qui empêche tout déversement du collecteur Toe Blake sur le terrain de golf Meadowbrook à Lachine, qu'allez-vous faire pour assurer la survie de l'une des dernières sections encore visibles de la rivière Saint-Pierre qui traverse le terrain de golf ?
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	La classe politique du monde entier contribue depuis des décennies à la crise climatique par la création d'illusions, la pire étant que l'énergie verte du transport et des éoliennes nous permettra d'échapper au grand cataclysme. écologique. À la lumière de preuves scientifiques que les énergies vertes telles que ceux du transport et des éoliennes ont des impacts dangereux sur l'environnement, pouvez-vous réexaminer les mesures de l'AGGLO pour lutter contre le changement climatique et pouvez-vous prendre connaissance des vidéos ainsi que du document PDF ci-joint.
Mme Ginette Côté	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Mme Plante Le journal 24heure nous apprenait le 22 décembre dernier que M. Tomlinson et les 3 conseillères Projet Montréal à Outremont se voyaient traîner en justice devant le Tribunal des droits de la personne par la Commission des droits de la personne pour une affaire de profilage politique. Au Québec, il est d'usage que les élus qui font face à la justice soient exclus du caucus de leurs partis le temps que justice soit rendue. Votre refus d'agir dans ce cas est d'autant plus troublant que les agissements reprochés vont à l'encontre de votre engagement électoral de faire de la politique autrement et du code d'éthique de l'élu qui interdit la discrimination sur la base des opinions politiques. Mme Plante, pouvez vous nous expliquer pourquoi Projet Montréal n'a pas suspendu de son caucus ces 4 élus appelés à faire face à la justice?

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la période de questions du public close à 17 h 17. Elle remercie les cinq personnes s'identifiant comme femmes et les deux personnes s'identifiant comme hommes qui ont soumis des questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 18.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

CG21 0004

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG21 0005

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 décembre 2020, à 11 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 décembre 2020, à 11 h, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 janvier2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG21 0006

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 décembre 2020, à 13 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 décembre 2020, à 13 h, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 janvier 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

CG21 0007

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 décembre 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 décembre 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 janvier 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.04

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1er au 31 décembre 2020.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 31 décembre 2020.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er au 31 décembre 2020.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0008

Exercer la première option de prolongation prévue dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CG18 0185), pour une période de 12 mois - Autoriser une dépense de 1 987 224,47 $, taxes incluses, pour un service de gardiennage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 569 485,35 $ à 7 556 709,82 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0019;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 987 224,47 $, taxes incluses, pour un service de gardiennage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CG18 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 569 485,35 $ à 7 556 709,82 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1207157007

CG21 0009

Autoriser une dépense additionnelle de 86 383,57 $, taxes incluses, pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft additionnelles visant à couvrir l'accès auprès du manufacturier aux correctifs de sécurité Windows 2008, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 276 543,11 $ à 6 362 926,68 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0024;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 86 383,57 $, taxes incluses, pour l'acquisition de licences des serveurs Microsoft additionnelles visant à couvrir l'accès auprès du manufacturier aux correctifs de sécurité Windows 2008, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 276 543,11 $ à 6 362 926,68 $, taxes incluses;

2 - d'autoriser le directeur du Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1206871008

CG21 0010

Accorder un contrat à 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret) pour les services de comédiens et cascadeurs, pour des formations policières diverses au Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 437 192,44 $, taxes incluses - Appel d'offre public 20-18480 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0023;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de comédiens et cascadeurs dans le cadre de formations policières diverses au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 437 192,44 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18480;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1208254002

CG21 0011

Conclure une entente-cadre avec Camions Inter-Anjou inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque International, pour une durée de cinq ans, avec une option de prolongation de deux ans - (Montant estimé de l'entente : 571 195,80 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 20-18366 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0021;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans par laquelle Camions Inter-Anjou inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces authentiques de marque International, pour une somme maximale de 571 195,80 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18366;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1205382014

CG21 0012

Accorder un contrat à Mécanicaction inc. pour le service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR), pour une période de 36 mois à compter du 1er février 2021 avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 155 946,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18296 (4 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0018;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Mécanicaction inc., le contrat pour le service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR), pour une période de 36 mois, à compter du 1er février 2021 avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 155 946,05 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18296;

2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1209007001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0013

Accorder un contrat à Le Groupe LML ltée pour le projet « Chambres de vannes et de mesure, électricité et instrumentation, travaux 2020 » sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 1 728 122,54 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10354 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0032;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Le Groupe LML ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de travaux d'électricité et d'instrumentation de chambres de vannes et de mesure sur le territoire de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 440 102,12 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10354;

2- d'autoriser une dépense de 144 010,21 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 144 010,21 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1203775005

CG21 0014

Autoriser une dépense additionnelle de 850 000 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430 et CG18 0423), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 116 591,08 $ à 32 996 591,08 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0026;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 850 000 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et d'un bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430 et CG18 0423) majorant ainsi le montant total du contrat de 32 116 591,08 $ à 32 996 591,08 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1190333001

CG21 0015

Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 110 345,43 $ à 4 252 081,48 $, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0027;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ à 4 252 081,48 $, taxes et contingences incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1208115001

CG21 0016

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la mise à niveau complète de la station de pompage Ray-Lawson - Dépense totale de 993 460,33 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP20057-144560-C (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0033;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Construction Deric inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau complète de la station de pompage Ray-Lawson, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 827 883,61 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP20057-144560-C;

2 - d'autoriser une dépense de 165 576,72 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1203438044

CG21 0017

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0028;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 019 828,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15530;

2- d'autoriser une dépense de 152 974,24 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1206810012

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0018

Autoriser une dépense additionnelle de 506 871,60 $, taxes incluses, au budget des contingences et incidences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0593), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 5 053 726,13 $ à 5 560 597,72 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0034;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 506 871,60 $, taxes incluses, aux budgets des contingences et incidences, afin de pallier aux imprévus à venir et compléter les travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0593), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 5 053 726,13 $ à 5 560 597,72 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 1 047 920,09 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 229 858,58 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1207574001

CG21 0019

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15529 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0031;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 874 163,67 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15519;

2- d'autoriser une dépense de 281 124,55 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1208115003

CG21 0020

Accorder un contrat à Morneau Shepell ltée pour les services professionnels en actuariat-conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025, avec option de renouvellement de deux périodes additionnelles de 12 mois - Montant total de 196 894,69 $ - Appel d'offres public 20-18438 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0037;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Morneau Shepell ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services professionnels en actuariat-conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025, au prix de sa soumission datée du 17 novembre 2020, soit pour une somme maximale de 196 894,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18438;

2- de mandater le Service des ressources humaines afin qu'il procède à la mise en application du contrat;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1200314003

CG21 0021

Accorder un contrat de services professionnels à FNX-Innov inc. pour la surveillance de travaux de construction d'infrastructures, de travaux d'aménagement et pour la surveillance environnementale du projet de réaménagement de l'intersection des chemins de la Côte-des-Neiges et Remembrance, pour une durée de cinq ans - Dépense totale de 3 381 115,81 $, taxes, contingences et déboursés inclus - Appel d'offres public 20-17800 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0038;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à FNX-INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels de surveillance de travaux, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 073 741,65 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17800;

2- d'autoriser une dépense de 307 374,16 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de déboursés;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1207231054

CG21 0022

Approuver le projet d'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Lacordaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0041;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver l'Entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Lacordaire.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1201019001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0023

Approuver le projet d'entente no 201072 entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction des ponts du boulevard des Galeries-d'Anjou (structures nos 81-05523 A à F) - Autoriser à cet effet une dépense totale de 11 111 638,25 $, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0039;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'entente de collaboration no 201072 entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction des ponts du boulevard des Galeries-d'Anjou (structures nos 81-05523 A à F);

2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 10 083 307,50 $, taxes incluses, conformément au projet d'entente;

3 - d'autoriser une dépense de 1 008 330,75 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'autoriser une dépense de 20 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1207000009

CG21 0024

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 19 mois, soit du 1er février 2021 au 28 août 2022, pour un montant maximal de 6 200 000 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0026;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure, conformément à la loi, une entente-cadre de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 19 mois, soit du 1er février 2021 au 28 août 2022, pour une somme maximale de 6 200 000 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 29 août 2019;

2- d'autoriser le directeur de la Direction Institutionnelles à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG.

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des Services corporatifs et des Villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1207684009

CG21 0025

Accorder un soutien financier non récurrent à huit organismes, représentant une somme maximale totale de 1 000 000 $, pour les années 2021 et 2022, pour l'appui aux incubateurs et accélérateurs ainsi qu'aux centres d'entrepreneuriat universitaire dans le cadre du plan de relance économique - phase 2 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0048;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'une somme maximale totale de 1 000 000 $ aux huit organismes ci-après désignés, pour les années 2021 et 2022, pour l'appui aux incubateurs et accélérateurs ainsi qu'aux centres d'entrepreneuriat universitaire dans le cadre du plan de relance économique - phase 2, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	MONTANTS
Université Concordia (District 3)	150 000 $
Groupe 3737	150 000 $
Zù	75 000 $
La Piscine (I.C. MTL)	75 000 $
Polytechnique Montréal	150 000 $
La corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	150 000 $
Gameplay Space - Espace ludique	125 000 $
Campus des technologies de la Santé	125 000 $

2- d'approuver les huit projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1207952004

CG21 0026

Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant une somme maximale de 175 844,40 $ au Centre de la montagne, Les amis de la montagne (Mont Royal inc.) et le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) destiné à la réalisation du prêt de skis de fond et de raquettes pour les jeunes résidents de l'île de Montréal de 17 ans et moins, dans le contexte de la COVID-19 / Approuver les projets d'addendas à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0050;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme maximale de 175 844,40 $ au Centre de la montagne et Les Amis de la montagne (Mont Royal) inc. et le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PÉRIODE	CONVENTION OU ADDENDAS	MONTANT
Centre de la montagne et Les Amis de la montagne (Mont Royal) inc.	19 décembre 2020 au 7 mars 2021	Addenda	96 000 $
Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE)	19 décembre 2020 au 7 mars 2021	Addenda	79 844,40 $

2- d'approuver les deux projets d'addendas entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1201683001

CG21 0027

Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à S.O.G.I.F. inc. un terrain d'une superficie de 1 204,3 mètres carrés, situé au sud de la rue Port-Royal et à l'ouest du boulevard de l'Acadie, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour le montant de 160 000 $, plus les taxes applicables - Fermer et retirer du domaine public le lot 1 673 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0043;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à S.O.G.I.F. inc., un terrain d'une superficie de 1 204,3 mètres carrés, situé au sud de la rue Port-Royal et à l'ouest du boulevard de l'Acadie, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constitué du lot 1 673 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le montant de 160 000 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;

2 - de fermer et retirer du domaine public le lot 1 673 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

3 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1185840017

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0028

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Foyer pour femmes autochtones de Montréal, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, l'immeuble constitué du lot 6 383 516 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord-est de la rue des Seigneurs et au nord-ouest de la rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 907,7 mètres carrés, pour la somme de 59 948 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0045;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Foyer pour femmes autochtones de Montréal / Native Women's Shelter Of Montréal, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, l'immeuble constitué du lot 6 383 516 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord-est de la rue des Seigneurs et au nord-ouest de la rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 59 948 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que le Foyer pour femmes autochtones de Montréal démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1206462003

CG21 0029

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur quatre lots situés sur la rue Jules-Helbronner, laquelle fait partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0046;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant Me Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur quatre lots situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 4 881 969, 4 881 970, 4 881 982 et 4 881 983, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1204386001

CG21 0030

Autoriser une dépense additionnelle de 54 454,46 $, taxes incluses, pour l'achat d'équipement dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions inc. (anciennement Vesta Solutions Communications Corp.) (CG12-0208) - SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 795 332,23 $ à 48 849 786,69 $, taxes incluses et autoriser l'ajout de ces équipements à la liste des services de maintenance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0085;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 54 454,46 $, taxes incluses, pour l'achat d'équipement dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions inc. (anciennement Vesta Solutions Communications Corp.) (CG12-0208) - SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 795 332,23 $ à 48 849 786,69 $, taxes incluses;

2- d'autoriser l'ajout de ces équipements à la liste des services de maintenance;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1205243003

CG21 0031

Approuver un projet d'avenant à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021 (CG19 0383) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la durée au 31 mars 2023 et de porter le montant total à 1 556 250 $, majorant ainsi de 806 250 $ la valeur de l'Entente - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 645 000 $ réparti entre 2021 et 2023 équivalent au montant de la subvention attendue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0099;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'avenant à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021 (CG19 0383) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la durée au 31 mars 2023 et de porter le montant total à 1 556 250 $, majorant ainsi de 806 250 $ la valeur de l'Entente;

2 - d'autoriser au Service du développement économique un budget additionnel de revenus et de dépenses de 645 000 $ réparti entre 2021 et 2023 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, équivalent à 100 % du montant de la subvention attendue pour répondre aux besoins en matière de compétences d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1207956002

CG21 0032

Approuver une modification à l'Accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe-Saint-Charles inc. (CG12 0402), relatif au projet de développement et de mise en valeur du site des Ateliers du CN, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0100;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver une modification à l'Accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles inc. (CG12 0402), relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout suivant les termes et conditions du projet de quatrième addenda joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1208677002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0033

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 676 160 $ provenant de l'entente tripartite de 2020 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG20 0135) - Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 1 647 534 $ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie - Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 3 813 966 $ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social Coop Trapèze de l'organisme Coopérative d'habitation Le Trapèze

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0104;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 676 160 $ provenant de l'entente tripartite de 2020 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG20 0135);

2- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 1 647 534 $ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie;

3- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 3 813 966 $ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social Coop Trapèze de l'organisme Coopérative d'habitation Le Trapèze;

4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1209053001

CG21 0034

Abroger la résolution CG20 0319 afin d'annuler l'octroi de la subvention exceptionnelle de 3 420 000 $ accordée pour la réalisation du projet de logement social Habitations communautaires LOGGIA, situé sur la parcelle Bloc 8 de l'Îlot central du Technopole Angus, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0105;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'abroger la résolution CG20 0319 afin d'annuler la subvention exceptionnelle de 3 420 000 $ accordée pour la réalisation du projet de logement social Habitations communautaires LOGGIA, situé sur la parcelle Bloc 8 de l'Îlot central du Technopole Angus, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

2 - de désengager les budgets attribués conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1209053003

CG21 0035

Accorder un soutien financier non récurrent de 57 487,50 $ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0109;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non-récurrent de 57 487,50 $ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'autoriser le directeur général adjoint, Mobilité et attractivité, à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1208895004

CG21 0036

Accorder deux soutiens financiers, non récurrents, totalisant la somme de 1 300 000 $ à la Centrale agricole : coopérative de solidarité de producteurs urbains et au Laboratoire sur l'agriculture urbaine, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance en développement économique - phase 2 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0106;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 300 000 $, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Centrale agricole : coopérative de solidarité de producteurs urbains	Centrale agricole - Pôle destiné aux entreprises d'agriculture urbaines - 2021, 2022 et 2023	750 000 $
Laboratoire sur l'agriculture urbaine	Développement d'une offre d'aide technique et d'accompagnement intégrée afin de soutenir le développement de l'agriculture urbaine commerciale à Montréal - 2021 et 2022	550 000 $

2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1207956001

CG21 0037

Accorder une contribution financière de 299 597 $ au Cégep André-Laurendeau pour mettre en œuvre le projet « Se lancer dans la vente en ligne », consistant à former et accompagner 96 détaillants dans la création d'un site de vente transactionnelle en ligne / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0110;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 299 597 $ au Cégep André-Laurendeau pour la mise en œuvre du projet « Se lancer dans la vente en ligne », consistant à former et à accompagner 96 détaillants dans la création d'un site de vente transactionnelle en ligne;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1208379003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0038

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure cinq ententes-cadres avec JWG IMPORT INC.2 (WM GROUPE INC.) - lot 1 : 470 339,73 $, taxes incluses, Procurnet America - lot 3 : 240 987,60 $, taxes incluses, LOGISTIK UNICORP - lot 9 : 2 273 702,48 $, taxes incluses, les trois ententes-cadres pour une durée de 12 mois, et ACKLANDS-GRAINGER INC. - lot 10 : 518 868,04 $, taxes incluses, et lot 11 : 394 370 $, taxes incluses, pour une durée de six mois, pour la fourniture d'équipements de protection individuelle - Montant estimé des ententes : 4 483 008,03 $, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18406 (23 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0087;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 6 ou 12 mois, selon l'option retenue, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de protection individuelle, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18406 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	DESCRIPTIONS DES LOTS	FIRMES	MONTANTS (Taxes incluses)	DURÉE
Lot 1	Désinfectants pour les mains	JWG IMPORT INC.2 (WM GROUPE INC.)	470 339,73 $	12 mois
Lot 3	Masques chirurgicaux	PROCURNET AMERICA	240 987,60 $	12 mois
Lot 9	Gants en nitrile	LOGISTIK UNICORP	2 273 702,48 $	12 mois
Lot 10	Appareils de protection respiratoire	ACKLANDS-GRAINGER	518 868,04 $	6 mois
Lot 11	Lingettes de nettoyage sans alcool pour respirateur	ACKLANDS-GRAINGER	394 370 $	6 mois
		MONTANT TOTAL	**3 657 280,25 $**	

3- d'autoriser une dépense de 584 740,18 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1204982006

CG21 0039

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente d'achat contractuelle avec Kemira Water Solutions Canada inc., d'une durée de 24 mois, avec la possibilité d'une option de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de coagulants utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et Atwater pour le traitement de l'eau potable - Montant total de l'entente : 5 870 499,33 $, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18372 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0086;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour une durée maximale de 36 mois, par laquelle Kemira Water Solutions Canada Inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des coagulants utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets pour le traitement de l'eau, pour une somme maximale de 5 336 817,57 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18372 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'autoriser une dépense de 533 681,76 $, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1207100006

CG21 0040

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels pour les services d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale de la Ville de Montréal à trois firmes d'huissiers privés : Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice inc., Valade et associés, huissiers de justice inc., et Paquette et associés, huissiers de justice, pour une période de 36 mois avec option de prolongation d'une année - Montant estimé de 4 316 424,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18367 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0097;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder un contrat de services professionnels d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale de la Ville de Montréal à trois firmes d'huissiers privés : Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice inc., Valade et associés, huissiers de justice inc. et Paquette et associés huissiers de justice, ces dernières ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour une dépense estimée de 4 316 424,06 $, taxes incluses, pour une période de 36 mois, avec possibilité de prolongation d'une année, débutant le 1er février 2021 et se terminant au 30 janvier 2024, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18367;

3- d'autoriser une dépense estimée à 1 438 808,02 $, taxes incluses, pour l'option de la prolongation d'une année, le cas échéant;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1207472001

CG21 0041

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout, de planage et revêtement et de trottoir dans la rue Grand Trunk, entre les rues D'Argenson et Wellington - Dépense totale de 17 727 611,22 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10323 (4 soum.) / Autoriser une dépense de 234 317,56 $, taxes et contingences incluses pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0094;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout, de planage et revêtement et de trottoir, incluant les travaux d'infrastructures de Bell Canada dans la rue Grand Trunk, entre les rues D'Argenson et Wellington, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 14 500 644,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10323;

3- d'autoriser une dépense de 1 772 567,94 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 1 454 398,92 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'autoriser une dépense de 234 317,36 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1207909001

CG21 0042

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15526 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0095;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à ITR Acoustique MTL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 357 585,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15526;

3- d'autoriser une dépense de 1 403 637,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1208115002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.39 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0043

Adopter les projets d'avenants 2020-4, 2020-5 et 2020-6 au contrat de prêt de 70 millions de dollars entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal augmentant le montant du prêt de 50 millions de dollars et apportant des modifications au cadre d'intervention du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (PAUPME)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0115;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver l'avenant 2020-4 au contrat de prêt de 70 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin d'augmenter le montant du prêt de 10 millions de dollars;

2- d'approuver l'avenant 2020-5 au contrat de prêt de 70 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal apportant des modifications à l'égard du cadre d'intervention du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19;

3- d'approuver l'avenant 2020-6 au contrat de prêt de 80 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin d'augmenter le montant du prêt de 40 millions de dollars et apportant des modifications à l'égard du cadre d'intervention du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19;

4- d'approuver la réception de la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1208927005

CG21 0044

Approuver les projets d'addenda aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL conditionnellement à l'adoption du dossier 1208927005 lequel vise à faire adopter les avenants 2020-04, 2020-05 et 2020-06 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) qui permettent l'augmentation de 49.2 millions de dollars de l'aide d'urgence pour la petite et moyenne entreprises - COVID-19 et la modification du programme d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME) affectées par la COVID-19 dans l'agglomération de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0116;

Attendu que le ministre de l'Économie et de l'Innovation (ci-après le « MEI ») et la Ville ont signé les avenants 2020-04, 2020-05 et 2020-06 au contrat de prêt qui bonifie le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence »);

Attendu que la Ville a confié aux six organismes du réseau PME MTL la gestion du Fonds d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver les projets d'addenda aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Ouest-de-l'Île;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand-Sud-Ouest;

2 - d'autoriser la Ville à octroyer des prêts additionnels totalisant 49 200 000 $ aux organismes suivants en vue de leur permettre de poursuivre la gestion et le déploiement du Fonds d'urgence :

- PME MTL Centre-Est = 9 595 200 $;
- PME MTL Centre-Ouest = 6 389 600 $;
- PME MTL Centre-Ville = 16 103 200 $;
- PME MTL Est de l'île = 5 885 200 $;
- PME MTL Grand Sud-Ouest = 5 130 800 $;
- PME MTL Ouest de l'île = 6 096 000 $;

Le tout, conditionnellement à l'approbation des projets d'avenants 2020-4, 2020-5 et 2020-6 à intervenir entre le MEI et la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1208927006

CG21 0045

Autoriser la ratification de la convention avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) permettant le transfert de 56 798 417 $ destinés à la réalisation de 12 projets d'habitation pour personnes en situation d'itinérance ou vulnérables - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 56 798 417 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0113;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser la ratification de la convention avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) permettant le transfert de 56 798 417 $ destinés à la réalisation de 12 projets d'habitation pour personnes en situation d'itinérance ou vulnérables;

2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 56 798 417 $;

3 - d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1210640001

CG21 0046

Accorder une contribution financière maximale de 200 000 $ à Expo Entrepreneurs afin de réaliser son édition 2021 dont l'objectif est de regrouper les ressources d'aide aux entrepreneurs et d'en favoriser l'accès / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0114;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 200 000 $ à Expo Entrepreneurs afin de réaliser son édition 2021 dont l'objectif est de regrouper les ressources d'aide aux entrepreneurs et d'en favoriser l'accès;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1207952003

CG21 0047

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0052;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver les modifications au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;

2- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1205978005

CG21 0048

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) (RCG 20-039)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) (RCG 20-039) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1213843003

CG21 0049

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021) (RCG 20-038)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021) (RCG 20-038) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1213843002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0050

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 4 115 607 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 4 115 607 du cadastre du Québec à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 par sa résolution CG20 0701;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 4 115 607 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 par sa résolution CG20 0701;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020, par sa résolution CE20 1976;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 4 115 607 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1200603006

Règlement RCG 21-001

CG21 0051

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 113 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 113 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 par sa résolution CG20 0702;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 113 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 par sa résolution CG20 0702;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020, par sa résolution CE20 1974;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 113 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1207632001

Règlement RCG 21-002

CG21 0052

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014), afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 25 février 2021

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 janvier 2021 par sa résolution CG21 0002;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 janvier 2021 par sa résolution CG21 0002;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021, par sa résolution CE21 0064;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1201024006

Règlement RCG 20-014-8

CG21 0053

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL)

Vu l'avis de motion donné du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 janvier 2021 par sa résolution CG21 0003;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 janvier 2021 par sa résolution CG21 0003;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2021, par sa résolution CE21 0074;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1218320001

Règlement RCG 21-003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 50.01 et 50.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0054

Approuver la nouvelle convention collective entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), couvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2024 / Approuver l'entente sur les compressions budgétaires / Approuver le projet d'entente relative à la COVID-19 signée le 26 mars 2020 et le projet d'addenda no 1 à cette dernière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2020 par sa résolution CE20 2083;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nouvelle convention collective entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), couvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2024, de même que l'entente sur les compressions budgétaires, l'entente relative à la COVID-19, signée le 26 mars 2020 et l'addenda 1 à cette dernière, également intervenus avec elle.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1203741004

CG21 0055

Approuver un projet d'addenda modifiant l'entente de prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre de coordination provincial contre la menace (CCPM) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour une période de trois ans, et ce, concernant le changement de la structure du CCPM et du représentant de la GRC, depuis le 1er octobre 2020 - Autoriser le directeur SPVM à signer le projet d'addenda

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0065;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver l'addenda modifiant l'entente de prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre de coordination provincial contre la menace (CCPM) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour une période de trois ans (CG20 0338), et ce, concernant le changement de la structure du CCPM et du représentant de la GRC, depuis le 1er octobre 2020;

2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer ledit addenda pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1205326005

CG21 0056

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer M. Mitchell Brownstein à titre de vice-président à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Maria Tutino.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CG21 0057

Nominations au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer Mme Marianne Giguère à titre de membre au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de Mme Caroline Bourgeois.

Adopté à l'unanimité.

51.02

CG21 0058

Nomination de membre et renouvellement de mandat au Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0117;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de nommer à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur, pour une durée de trois ans;

2- de renouveler les mandats de Mmes Hannah Claus, Nadia Drouin et Sylvie François, pour une durée de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1208021009

Avant de mettre fin à la séance, la présidente du conseil, Mme Manon Barbe, prend le temps de souligner qu'aujourd'hui, le 28 janvier 2021, est la « Journée Bell pour la cause » et qu'à cette occasion le drapeau emblématique de cet événement flotte au mât de courtoisie de l'édifice Lucien-Saulnier (hôtel de ville) pour la journée.

À 17 h 31, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Manon Barbe
Présidente d'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
25 FÉVRIER 2021

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 JANVIER 2021

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JANVIER 2021 AU 31 JANVIER 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
RACICOT CHANDONNET	100% AGGLO	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES	1208821007	AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 147 742,88$ TAXES INCLUSES POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DU CABINET D'AVOCATS RACICOT CHANDONNET POUR LA CONTINUATION DE SON MANDAT DE REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS DE LA VILLE DANS LE LITIGE QUI L'OPPOSE À NATHAC CONSTRUCTIONS INC., AINSI QUE POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES D'EXPERTISE, MAJORANT AINSI LA SOMME RÉSERVÉE À TITRE D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DE 97 728,75 $ À 245 471,63 $ TAXES INCLUSES	CE21 0096	2021-01-22	147 743,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 1

TOTAL : 147 743,00 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
25 FÉVRIER 2021

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 JANVIER 2021

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JANVIER 2021 AU 31 JANVIER 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT

Aucune subvention n'a été accordée en janvier 2021

NOMBRE DE CONTRATS : 0

TOTAL : - $

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
25 FÉVRIER 2021

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 31 JANVIER 2021
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DIRECTDIAL.COM	1453937	26 JANV. 2021	QUIRION, AMELIE	Achat d'un téléviseur et support mural pour la salle R-10 du 775 Gosford en janvier 2021 pour le Service des affaires juridiques.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 001,59 $	
GESTION MANON CLEROUX INC.	1449910	07 JANV. 2021	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Couru 2020 - Paiement de facture - Formation "Exercer avec plus d'aisance son leadership fonctionnel : Pour un climat de travail sain", les 18 novembre et 4 décembre 2020 pour le Service des affaires juridiques.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 939,65 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1451331	14 JANV. 2021	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Paiement de facture - Impression de pochettes dossier poursuites de la cours municipale en janvier 2021 pour le Service des affaires juridiques.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 578,52 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1454121	27 JANV. 2021	GUAY, PATRICE	Honoraires assistance judiciaire police lot B janvier 2021	Affaires juridiques	Affaires civiles	34 929,78 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1454125	27 JANV. 2021	GUAY, PATRICE	Honoraires assistance judiciaire police lot C janvier 2021	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 545,16 $	
SOLOTECH INC	1451885	18 JANV. 2021	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Achat de haut parleur, amplificateur et câblage en janvier 2021 pour le Service des affaires juridiques.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 158,04 $	
ALLALI BRAULT INC.	06269	26 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; SPVM 500-09-029140-209	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 520,81 $	
BELANGER LONGTIN, S.E.N.C.R.L.	29938	25 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 19-003124	Affaires juridiques	Affaires civiles	14 803,24 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	391542	26 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-004443	Affaires juridiques	Affaires civiles	12 169,89 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	392048	18 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002096	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 475,09 $	
CDNP AVOCATS INC.	06173	18 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-001865	Affaires juridiques	Affaires civiles	17 498,69 $	
ETUDE LEGALE N. TOUMA INC.	3957	21 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; SPVM	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 586,39 $	
ETUDE LEGALE N. TOUMA INC.	4115	12 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier SPVM 500-01-058821981	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 391,10 $	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2021periode01	18 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2020 - Services judiciaires - Huissiers de justice 2021 - Période 01 - Hainault, Gravel - GDD 2206621003	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 429,63 $	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2021periode02	21 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2021 - Période 02 - Hainault, Gravel - GDD 2216621003	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 119,01 $	
IMK S.E.N.C.R.L.	39067	18 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-001130	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 165,37 $	
IMK S.E.N.C.R.L.	39229	18 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000330	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 375,56 $	
KELENY INC.	20200340	21 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2020 - Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2020 - Facture # 2020_0340	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 047,26 $	
KELENY INC.	20200341	21 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2020 - Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2020 - Facture # 2020_0341	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 047,26 $	
KELENY INC.	20200363	21 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2020 - Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2020 - Facture # 2020_0363	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 878,76 $	
LOUISE PHILIBERT	lp201202	21 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2020 - Services judiciaires - Sténographie - Louise Philibert - 2020 - Facture # lp-201202	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 154,34 $	
ME GUILLAUME LANGLOIS	2020019	20 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; BEI201004-001	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 539,39 $	
ME LOUIS BELLEAU	02611	20 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; SPVM	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 719,99 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090305982	26 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-001439	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 561,69 $	
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090305987	26 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;20-002092	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 289,78 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2021periode01	18 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2020 - Services judiciaires - Huissiers de justice 2021 - Période 01 - Paquette et associes - GDD2206621001	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 791,02 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2021periode02	21 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2021 - Période 02 - Paquette et associes - GDD 2216621001	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 189,70 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	32711	21 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dosssier; 19-002305	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 225,76 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	32801	08 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;17-000832	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 249,37 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	32813	21 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dosssier; 19-002305	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 351,73 $	
RENEE DUPRAS	202023	21 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2020 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2020 - Facture # 2020-23	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 932,83 $	
RENEE DUPRAS	202024	21 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2020 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2020 - Facture # 2020-24	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 030,34 $	
RENEE DUPRAS	202102	29 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2020 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2021 - Facture # 2021-02	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 894,93 $	
ROY BELANGER AVOCATS	0000021182	20 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques dossier BEI;2020-046	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 113,40 $	
ROY BELANGER AVOCATS	0000021220	20 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques dossier BEI-2020-046	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 521,80 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9758332822	07 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2020 - Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2020 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	20 076,58 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9758363694	07 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2020 - Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2020 - Période 12-12-2020 @ 18-12-2020	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 205,15 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9759632162	07 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2020 - Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2020 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 149,61 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9762308980	26 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2021 - Période 09-01-2021 @ 15-01-2021	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 537,32 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9763325694	29 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2021 - Période 16-01-2021 @ 22-01-2021	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 981,95 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	04093	22 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier enquête public Pierre Coriolan	Affaires juridiques	Affaires civiles	17 165,46 $	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2021periode01	18 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2020 - Services judiciaires - Huissiers de justice 2021 - Période 01 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 063,15 $	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2021periode02	21 JANV. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2021 - Période 02 - Valade et associes - GDD 2216621002	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 080,26 $	
DAVTECH ANALYTICAL SERVICES (CANADA) INC.	1453925	26 JANV. 2021	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Sécurité et santé	5 574,84 $	
EMBALLAGE CODERRE	1453638	25 JANV. 2021	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	9 971,85 $	
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1453891	26 JANV. 2021	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 833,62 $	
LES EMBALLAGES CROWN	1453637	25 JANV. 2021	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 523,81 $	
LOGISTIK UNICORP INC.	1444771	01 JANV. 2021	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	10 648,47 $	
LOGISTIK UNICORP INC.	1444771	25 JANV. 2021	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 865,02 $	
LOGISTIK UNICORP INC.	1447327	01 JANV. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	Réap SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	73 899,65 $	
LOGISTIK UNICORP INC.	1454128	27 JANV. 2021	ROY, GUY	commande solution hybride SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	17 305,23 $	
LOGISTIK UNICORP INC.	1454135	27 JANV. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	commande solution hybride SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	63 972,80 $	
LOGISTIK UNICORP INC.	1454140	27 JANV. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	commande solution hybride SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	24 089,23 $	
LOGISTIK UNICORP INC.	1454146	27 JANV. 2021	ROY, GUY	commande solution hybride SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 811,85 $	
LOGISTIK UNICORP INC.	1454150	27 JANV. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	commande solution hybride SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	23 116,66 $	
LOGISTIK UNICORP INC.	1454156	27 JANV. 2021	ROY, GUY	commande solution hybride SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	12 206,21 $	
LOGISTIK UNICORP INC.	1454165	27 JANV. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	commande solution hybride SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	21 664,04 $	
LOGISTIK UNICORP INC.	1454169	27 JANV. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	commande solution hybride SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	20 502,01 $	
LOGISTIK UNICORP INC.	1454169	28 JANV. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	commande solution hybride SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	275,66 $	
LOGISTIK UNICORP INC.	1454174	27 JANV. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	commande solution hybride SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	20 451,57 $	
TEN 4 BODY ARMOR INC.	1453880	26 JANV. 2021	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 073,50 $	
9349-3898 QUEBEC INC.	1434790	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	MTN-R004-2021 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 125,00 $ - 0 - Saison H20-21 (AO SCA-20-25)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	35 039,58 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9379-0434 QUEBEC INC.	1432131	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	SLA-R007-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 140,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO SCA-20-21)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	22 047,37 $	
9379-0434 QUEBEC INC.	1432146	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	LAS-R006-2021 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 125,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	17 454,17 $	1433963
9379-0434 QUEBEC INC.	1432147	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	LAS-R007-2021 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 125,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	17 454,17 $	1433964
DENEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. (LES)	1432127	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	SLA-R002-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 105,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	16 535,53 $	1434116
DENEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. (LES)	1432135	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	SLA-R001-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 105,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	16 535,53 $	
DENEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. (LES)	1432141	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	SLA-R003-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 105,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	16 535,53 $	1439221
GROUPE DIRECT OUEST INC.	1432114	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	SLA-R010-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 145,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	22 834,78 $	1434127
GROUPE DIRECT OUEST INC.	1432119	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	SLA-R009-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 145,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	22 834,78 $	1434126
GROUPE DIRECT OUEST INC.	1432124	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	SLA-R008-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 145,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	22 834,78 $	1434123
GROUPE DIRECT OUEST INC.	1432136	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	SLA-R006-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 140,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO SCA-20-21)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	22 047,37 $	
J.M.A.C. REMORQUAGE, TRANSPORT ET DENEIGEMENT INC.	1432156	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	ANJ-R004-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 149,47 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	17 742,89 $	1433954
J.M.A.C. REMORQUAGE, TRANSPORT ET DENEIGEMENT INC.	1432157	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	ANJ-R003-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 149,47 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	23 884,66 $	1433951
M.J. CONTACH ENR.	1432160	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	ANJ-R001-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 132,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	16 214,27 $	1433935
REM GROUPE EXTREME INC.	1432137	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	SLA-R005-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 140,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	22 047,37 $	
REM GROUPE EXTREME INC.	1432139	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	SLA-R004-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 140,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	22 047,37 $	
REMORQUAGE DISCOUNT	1432145	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	LAS-R005-2021 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 100,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO SCA-20-21)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	13 963,34 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REMORQUAGE DISCOUNT	1432148	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	LAS-R004-2021 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 100,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	13 963,34 $	1433962
REMORQUAGE DISCOUNT	1432149	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	LAS-R003-2021 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 100,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	13 963,34 $	1433961
REMORQUAGE DISCOUNT	1432151	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	LAS-R002-2021 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 100,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	13 963,34 $	1433960
REMORQUAGE DISCOUNT	1432154	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	LAS-R001-2021 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 100,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	13 963,34 $	1433959
REMORQUAGE KJ LASALLE	1432099	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	VER-R008-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 120,00 $ - Plate-forme - Saison H20-21 (AO SCA-20-21)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	10 960,69 $	
REMORQUAGE KJ LASALLE	1432101	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	VER-R005-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 110,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO SCA-20-21)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	10 047,30 $	
REMORQUAGE MARCO	1432102	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	SLE-R002-2021 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 115,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	24 147,12 $	1433967
REMORQUAGE MARCO	1432143	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	MTN-R002-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 115,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	16 057,84 $	1433966
REMORQUAGE MARCO	1432144	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	MTN-R001-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 115,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	16 057,84 $	1433965
REMORQUAGE MARCO	1432672	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	MTN-R003-2021 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 125,00 $ - 0 - Saison H20-21 (AO SCA-20-25)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	35 039,58 $	
REMORQUAGE MENARD	1432097	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	VER-R004-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 125,00 $ - WL ou PF - Saison H20-21 (AO SCA-20-21)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	11 417,39 $	
REMORQUAGE MENARD	1432098	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	VER-R009-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 125,00 $ - WL ou PF - Saison H20-21 (AO SCA-20-21)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	11 417,39 $	
REMORQUAGE NFR	1432162	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	AHU-R001-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 134,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	21 102,49 $	1433923
REMORQUAGE O SECOURS INC.	1432104	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	SLE-R001-2021 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 95,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO SCA-20-21)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	39 895,25 $	
REMORQUAGE R.F.A. INC	1432159	25 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	ANJ-R002-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 124,50 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	15 293,00 $	1433942
SAUVER REMORQUAGES	1432089	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	VER-R007-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 135,00 $ - Plate-forme - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	12 330,78 $	1434134

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SAUVER REMORQUAGES	1432090	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	VER-R006-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 135,00 $ - Plate-forme - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	12 330,78 $	1434133
SAUVER REMORQUAGES	1432092	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	VER-R002-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 135,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	12 330,78 $	1434131
SAUVER REMORQUAGES	1432094	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	VER-R001-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 135,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	12 330,78 $	1434129
SAUVER REMORQUAGES	1432096	21 JANV. 2021	SAVARD, MARTIN	VER-R003-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 135,00 $ - Wheel-Lift - Saison H20-21 (AO 20-18234)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	12 330,78 $	1434132
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	390361	01 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-000057	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 128,62 $	
CDNP AVOCATS INC.	06044	01 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 20-001685	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 992,14 $	
CDNP AVOCATS INC.	06045	01 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 20-001685	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 094,05 $	
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de210119dasresshum	21 JANV. 2021	RUA SERRANO, SHIRLEY SAMARIS	RASNA Compte gestion santé - Ex-Ville pour le mois de décembre 2020	Dépenses communes	Admin. générale - Autres dép.- À répartir	8 049,89 $	
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de210123dasresshum	25 JANV. 2021	RUA SERRANO, SHIRLEY SAMARIS	Assurance collective - Pompiers retraités villes liées - Contrat Q1637 - du 1er décembre 2020 au 31 décembre 2020	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 273,36 $	
ENGLOBE CORP.	00021994	07 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais ingénieur dossier;19-000815	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 029,41 $	
ETUDE LEGALE N. TOUMA INC.	4105	12 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier SPVM 500-26-119366-205	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 086,67 $	
JAGGI SINGH	50036008894183	27 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 500-36-008894-183 condamnation au frais	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 494,60 $	
JULIE LEMAIRE	416	07 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais sténographe dossier 17-000832	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 153,71 $	
MARC ALAIN	26112020	08 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise médicale dossier; 18-002455	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 072,32 $	
PCI-PERRAULT CONSEIL INC.	23046	01 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais conseiller relation travail dossier; 16-000835	Dépenses communes	Autres - Administration générale	15 918,73 $	
PCI-PERRAULT CONSEIL INC.	23143	07 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertises relation travail dossier; 16-000835	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 194,26 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal202017e	17 JANV. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	13 453,31 $	
ROY BELANGER AVOCATS	40485	25 JANV. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 190404/40467	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 343,85 $	
ALLIED PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1453566	25 JANV. 2021	DOUCET, VERONIQUE	Réfection de la salle 28-460 au 700, rue de la Gauchetière / SDE	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	42 758,78 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE CONTEX INC.	1452922	21 JANV. 2021	DOUCET, VERONIQUE	Contrat d'achat de bandeau publicitaire pour faire la promotion de la ligne Affaires Montréal - prolongement du confinement des commerces et entreprises- 2021.-Ilot multiforme (Big box) 300X250 - 20 janv au 3 février 2021/SDE	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 517,08 $	
MATIERE BRUTE	1454536	28 JANV. 2021	DOUCET, VERONIQUE	Matière Brute | Démarche d¿animation et de consultation des parties prenantes dans le cadre de la démarche de révision de la Stratégie Centre-Ville et du Plan d¿urbanisme et de mobilité.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	38 071,56 $	
QUI POUSSE	1449441	06 JANV. 2021	DOUCET, VERONIQUE	Contrat d'entretien et soins des plantes du SDÉ pour 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 513,40 $	
SIA PARTENAIRES INC.	1453567	25 JANV. 2021	DOUCET, VERONIQUE	CSP-Consultation visant la définition des besoins du SED en vue de se doter d¿un syst. de Gestion relation client (GRC)/ SDE	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 703,55 $	
4348311 CANADA INC	1151179005210122	22 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier AC07-014 (400 avenue Laurier Ouest, Montréal), Montréal, versement 1 de 1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	320 000,00 $	
5445 AVENUE DE GASPE INC.	2195238024210114	14 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 2195238024 SUBVENTION PR@M-Industrie, les quatre versements (1-4 /6) pour le 5445, avenue de Gaspé, Montréal . Dossier 493	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 394 129,31 $	
5455 AV DE GASPE INC.	2195238025210115	15 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 2195238025 SUBVENTION PR@M-Industrie, le quatrième versement (4 /6) pour le 5455, avenue de Gaspé, Montréal . Dossier 523	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	658 915,71 $	
5455 AV DE GASPE INC.	2201179007210119	19 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 2201179007 SUBVENTION PR@M-Industrie, 5e et dernier versement (5/5) pour le 5455, avenue de Gaspé, Montréal. Dossier 208.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	725 351,68 $	
5505 BOULEVARD ST-LAURENT INC.	2185238071210115	15 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 2185238071 et 2201179008 SUBVENTION PR@M-Industrie, 5e et 6e versement (5-6/6) pour le 5505, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Dossier 522	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	89 905,49 $	
7779275 CANADA INC.	1151179005210121	21 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier AC04-006 (3459, rue Notre-Dame Ouest, Montréal), Montréal, versement 1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	28 051,46 $	
9150-6535 QUEBEC INC.	1201179014210121	21 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0049, versement 1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 500,00 $	
9180-8923 QUEBEC INC.	1187796003210113	13 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1187796003 Aide financière (RCG 18-043) Dossier AF-177, versement 1 de 1 en 2020 .	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	30 000,00 $	
9266-9563 QUEBEC INC.	1201179014210112	12 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0023, versement 1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 $	
9319-4991 QUEBEC INC.	1201179014210121	21 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0075, versement 1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 500,00 $	
9386-9071 QUEBEC INC.	1151179004210121	21 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C08-014 (1290, rue Fleury Est, Montréal), versement 1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	16 942,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BADIH KHAMIS ET 9293-0858 QUEBEC INC.	1151179004210114	14 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C06-012 (4050, rue Sainte-Catherine Est, Montréal), versement 1 de 1 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 741,24 $	
BLOCKHAUS	1151179004210115	15 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C06-035 (3328, rue Ontario Est, Montréal), versement 1 de 1 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	7 807,26 $	
BOUTIQUE RED CANOE	1151179005210126	26 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier AC02-011 (350, rue Saint-Paul Est, Montréal), Montréal, versement 1 de 1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 433,26 $	
CAMIL SOINS CAPILLAIRES INC.	1201179014210112	12 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0020, versement 1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 500,00 $	
CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTREAL	1208031004210114	14 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1208031004 et 1208031001, Chambre de commerce de l'Est de Montréal, totalité de la contribution en 1 seul paiement.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	7 000,00 $	
COMPTOIR ST-URBAIN INC.	1151179004210121	21 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C12-003 (114 rue Fleury Ouest, Montréal), versement 1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 832,67 $	
CORINNE LALONDE PHYSIOTHERAPIE	1161179018210120	20 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1161179018 PAAC (RCG 17-011) Dossier PAAC-018 (1202 rue Bélanger), Montréal, versement 1 de 1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 $	
ECOLE DE CONDUITE NIZAR INC.	1187796003210112	12 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1187796003 Aide financière (RCG 18-043) Dossier AF-163, versement 1 de 1 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	60 000,00 $	
FIERA PROPERTIES CORE FUND LP	2201179009210119	19 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 2201179009 SUBVENTION PR@M-Industrie, 6e et dernier versement (6/6) pour le 2345, boulevard des Sources, Montréal. Dossier 243. Troisième versement	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	16 842,43 $	
GUIDES DE VOYAGES ULYSSE INC	1201179014210111	11 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0002, versement 1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 750,00 $	
IMMEUBLES FANNING JOHNSTON, ROBERT JOHNSTON ET WALTER FANNING	1151179004210122	22 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C01-026 (1091-1095, rue Notre-Dame, Montréal), versement 1 de 1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	52 722,00 $	
LA DEPENDANCE, ESPACE DESIGN GOURMAND INC.	1201179014210111	11 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0019, versement 1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 500,00 $	
LA MARCHE A COTE INC.	1201179014210112	12 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0022, versement 1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 750,00 $	
LE GIANTONIO INC	1151179004210115	15 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C13-001 (7396-7408, rue Saint-Hubert, Montréal), versement 1 de 1 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	262 687,50 $	
LES PLACEMENTS DAVREX LTEE	1151179004210114	14 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C06-045 (3614, rue Ontario Est, Montréal), versement 1 de 1 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	39 734,95 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MEDINA PALAIS INC	1201179014210112	12 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0011, versement 1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 750,00 $	
OLAM POUR ELLE INC.	1201179014210112	12 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0006, versement 1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 750,00 $	
PIERRES D'AILLEURS INC.	1201179014210112	12 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0043, versement 1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 750,00 $	
PME MTL CENTRE-EST	1165175013210125	25 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1165175013 PME MTL Centre-Est vers. 15 de 15 pour la période 2016-2017 à 2020-2021 vers. 3 de 3 pour 2020-2021 Contribution financière FDT (portion Ville) liée à l'accompagnement et le financement des entreprises	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	23 436,40 $	
PME MTL CENTRE-OUEST	1165175013210127	27 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1165175013 PME MTL Centre-Est vers. 15 de 15 pour la période 2016-2017 à 2020-2021 vers. 3 de 3 pour 2020-2021 Contribution financière FDT	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	21 098,50 $	
PME MTL CENTRE-OUEST	1208468006210129	29 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1208468006 PME MTL Centre-Ouest vers. 15 de 15 pour la période 2016-2017 à 2020-2021 vers. 3 de 3 pour 2020-2021 Contribution financière FRR	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	124 781,00 $	
PME MTL CENTRE-VILLE	1165175013210127	27 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1165175013 PME MTL Centre-Ville vers. 15 de 15 pour la période 2016-2017 à 2020-2021 vers. 3 de 3 pour 2020-2021 Contribution financière FDT	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	38 375,20 $	
PME MTL CENTRE-VILLE	1208468006210129	29 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1208468006 PME MTL Centre-Ville vers. 15 de 15 pour la période 2016-2017 à 2020-2021 vers. 3 de 3 pour 2020-2021 Contribution financière FRR.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	226 959,10 $	
PME MTL EST-DE-L'ILE	1165175013210127	27 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1165175013 PME MTL Est vers. 15 de 15 pour la période 2016-2017 à 2020-2021 vers. 3 de 3 pour 2020-2021 Contribution financière FDT	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	16 948,80 $	
PME MTL EST-DE-L'ILE	1208468006210128	28 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1208468006 PME MTL Est vers. 15 de 15 pour la période 2016-2017 à 2020-2021 vers. 3 de 3 pour 2020-2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 238,90 $	
PME MTL GRAND SUD-OUEST	1165175013210127	27 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1165175013 PME MTL Grand Sud-Ouest vers. 15 de 15 pour la période 2016-2017 à 2020-2021 vers. 3 de 3 pour 2020-2021 vers. 3 de 3 pour 2020-2021 Contribution financière FDT	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	34 432,30 $	
PME MTL GRAND SUD-OUEST	1208468006210128	28 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1208468006 PME MTL Grand Sud-Ouest vers. 15 de 15 pour la période 2016-2017 à 2020-2021 vers. 3 de 3 pour 2020-2021 Contribution financière FRR	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	75 674,70 $	
PME MTL WEST-ISLAND	1165175013210127	27 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1165175013 PME MTL Ouest vers. 15 de 15 pour la période 2016-2017 à 2020-2021 vers. 3 de 3 pour 2020-2021 Contribution financière FDT	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	16 922,90 $	
PME MTL WEST-ISLAND	1208468006210128	28 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1208468006 PME MTL Ouest vers. 15 de 15 pour la période 2016-2017 à 2020-2021 vers. 3 de 3 pour 2020-2021 Contribution financière FRR	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 085,60 $	
RESTAURANT JOON INC.	1151179004210126	26 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C11-001 (7130 boulevard Saint-Laurent, Montréal), versement 1 de 1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	51 050,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
UPSTARTED	1198298003210127	27 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	1198298003, Upstarted, Programme UpGen, 3e versements sur 3 1/1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 000,00 $	
WILLIAM J. WALTER MONT-ROYAL	1151179004210122	22 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C09-042 (1957, avenue Mont-Royal Est, Montréal), versement 1 de 1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	11 990,72 $	
OBSERVATOIRE QUEBECOIS DES INEGALITES	1449984	08 JANV. 2021	TOURE, TENE-SA	SDIS_ONBL_Octroyer un contrat pour mener une étude sur la fracture numér. des pop. vulnérables à Montréal, incluant un sondage et une cartographie de l¿écosystème de serv. commandée par le Bureau d¿intégration des nouv. arrivants à Mtl (K)	Diversité et inclusion sociale	Développement social	50 000,00 $	
9247-9724 QUEBEC INC.	1452388	19 JANV. 2021	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2021 - Collecte, transport et traitement du polystyrène des écocentres LaSalle et Saint-Laurent.	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	26 246,87 $	
9273-5927 QUEBEC INC.	1452576	20 JANV. 2021	THAI, SADETH	2021 - Déneigement écocentre Petite-Patrie	Environnement	Matériaux secs - traitement	23 097,25 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1452769	20 JANV. 2021	BOULET, SUZANNE	BC ouvert 2021	Environnement	Réseaux d'égout	9 448,87 $	
AGILENT TECHNOLOGIES CANADA INC.	1454076	27 JANV. 2021	BEAUPARLANT, MARTIN	Contrat de service système GC-MS semi-volatiles HAP et émissions cheminées GC-FID	Environnement	Traitement des eaux usées	9 029,09 $	
AVENSYS SOLUTIONS INC.	1452751	20 JANV. 2021	BOULET, SUZANNE	BC ouvert 2021 - Réparation et achats d'équipements d'échantillonnage ISCO et autres.	Environnement	Réseaux d'égout	10 498,75 $	
AVENSYS SOLUTIONS INC.	1453948	26 JANV. 2021	BORNAIS, LUC	2021 - Installation du Touch-Panel-PC et vérification du système Awite.	Environnement	Protection de l'environnement	4 482,97 $	
AV-TECH INC.	1451190	14 JANV. 2021	THAI, SADETH	2021 - Entretien préventif pour la barrière levante	Environnement	Matériaux secs - traitement	4 010,54 $	
BALANCES INDUSTRIELLES MONTREAL (B.I.M.) INC.	1454825	29 JANV. 2021	SAINT-MLEUX, FREDERIC	Fourniture et pose de deux boîtiers protecteurs de câbles de fonctionnement de la balance à camion St-Laurent (voir soumission 01408)	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 514,45 $	
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	1451510	14 JANV. 2021	BORNAIS, LUC	2021 -Service Analyse et essai en laboratoire pour le CESM	Environnement	Protection de l'environnement	5 249,37 $	1408089
C.P.U. DESIGN INC.	1449296	05 JANV. 2021	MANTZAVRAKOS, MYRTA	Soumission 3104034, Brother mobile	Environnement	Inspection des aliments	2 915,31 $	
ECO-PEINTURE	1452275	19 JANV. 2021	THAI, SADETH	2021 - Collecte des résidus de peintures en provenance des écocentres	Environnement	Matières recyclables - autres	7 489,80 $	1249510
ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1452572	20 JANV. 2021	THAI, SADETH	2021 - Déneigement écocentre Acadie	Environnement	Matériaux secs - traitement	23 622,19 $	
ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1452582	20 JANV. 2021	THAI, SADETH	2021 - Déneigement écocentre St-Michel	Environnement	Matériaux secs - traitement	26 246,87 $	
ENVIROSUITE CANADA INC.	1453614	25 JANV. 2021	BLAIN, ERIC	2021 - Entretien des appareils sur le site (4 nez et 2 stations météo), calibration des 4 nez électroniques et prise d'échantillonnage additionnel lors du retournement.	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	34 764,51 $	
EUROFINS-ENVIRONEX	1451366	26 JANV. 2021	LAROCHE, LAURENT	Analyses externes	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	501,84 $	1408270
EUROFINS-ENVIRONEX	1451366	14 JANV. 2021	LAROCHE, LAURENT	Analyses externes	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	23 000,65 $	1408270
FISHER SCIENTIFIQUE	1451720	27 JANV. 2021	BEAUPARLANT, MARTIN	Commande Pétris - année 2021	Environnement	Inspection des aliments	7 062,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FISHER SCIENTIFIQUE	1452712	20 JANV. 2021	BEAUPARLANT, MARTIN	Matériel de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	2 262,70 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	1452744	20 JANV. 2021	BEAUPARLANT, MARTIN	Matériel de laboratoire de microbiologie	Environnement	Inspection des aliments	3 380,68 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1449924	07 JANV. 2021	ALLARD, LINA	BC ouvert pour les frais de courrier, année 2021	Environnement	Inspection des aliments	1 400,00 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1449924	07 JANV. 2021	ALLARD, LINA	BC ouvert pour les frais de courrier, année 2021	Environnement	Traitement des eaux usées	1 679,79 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1449924	07 JANV. 2021	ALLARD, LINA	BC ouvert pour les frais de courrier, année 2021	Environnement	Protection de l'environnement	209,98 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1450289	11 JANV. 2021	BORNAIS, LUC	2021 - Service de courrier au CESM	Environnement	Protection de l'environnement	1 574,81 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1450289	11 JANV. 2021	BORNAIS, LUC	2021 - Service de courrier au CESM	Environnement	Protection de l'environnement	1 574,81 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1451434	14 JANV. 2021	ALLARD, LINA	2021 - Service de courrier	Environnement	Protection de l'environnement	6 299,24 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1451434	14 JANV. 2021	ALLARD, LINA	2021 - Service de courrier	Environnement	Protection de l'environnement	524,94 $	
GROUPE DAMEX INC.	1452578	20 JANV. 2021	THAI, SADETH	2021 - Déneigement écocentre Lasalle	Environnement	Matériaux secs - traitement	32 546,12 $	
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	1450438	11 JANV. 2021	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	3 978,34 $	
HOSKIN SCIENTIFIQUE LIMITEE	1452762	20 JANV. 2021	BOULET, SUZANNE	BC ouvert 2021- Équipements d'échantillonnage et sondes multi-paramètres	Environnement	Réseaux d'égout	7 874,06 $	
IDEXX LABORATORIES CANADA CORPORATION	1452059	18 JANV. 2021	LAROCHE, LAURENT	Commande ouverte 2021	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	32 943,55 $	
IDEXX LABORATORIES CANADA CORPORATION	1453071	21 JANV. 2021	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 412,93 $	
JOLICOEUR-LOCATION DE TAPIS INDUSTRIELS	1450623	12 JANV. 2021	ARBIC, DENISE	Location des sarraus 2021	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	4 193,87 $	
JOLICOEUR LTEE	1450334	11 JANV. 2021	MANTZAVRAKOS, MYRTA	Location de sarraus pour l'inspection des aliments de juin 2020 à décembre 2020.	Environnement	Inspection des aliments	4 000,00 $	
LES CONTROLES I.S.I. INC.	1452273	19 JANV. 2021	BORNAIS, LUC	2021 - Fourniture d¿un service sur base horaire d¿un technicien en programmation et contrôles pour l¿entretien du système de contrôle supervisé du CESM	Environnement	Protection de l'environnement	9 973,81 $	
LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC.	1452585	20 JANV. 2021	THAI, SADETH	2021 - Déneigement écocentre RDP	Environnement	Matériaux secs - traitement	18 740,27 $	
LES ENTREPRISES VENTEC INC	1452575	20 JANV. 2021	THAI, SADETH	2021 - Déneigement écocentre CDN	Environnement	Matériaux secs - traitement	22 572,31 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1452766	20 JANV. 2021	BOULET, SUZANNE	BC ouvert 2021	Environnement	Réseaux d'égout	9 448,88 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MAERIX INC.	1447777	01 JANV. 2021	QUACH, TIN	Création et gestion des fiches signalétiques 2020-2021 (du 1 décembre 2020 au 31 décembre 2021)	Environnement	Traitement des eaux usées	5 600,55 $	
MAERIX INC.	1447777	01 JANV. 2021	QUACH, TIN	Création et gestion des fiches signalétiques 2020-2021 (du 1 décembre 2020 au 31 décembre 2021)	Environnement	Protection de l'environnement	313,26 $	
METTLER-TOLEDO INC.	1454082	27 JANV. 2021	BEAUPARLANT, MARTIN	Projet aliments - titrateur accessoires	Environnement	Inspection des aliments	5 231,10 $	
OXOID INC.	1452726	20 JANV. 2021	BEAUPARLANT, MARTIN	Matériel de laboratoire.	Environnement	Inspection des aliments	2 903,50 $	
PNEUS ECLAIR	1451381	14 JANV. 2021	URRA, PAULA	2021 - Déjantes de pneus en provenance des écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	47 244,37 $	
PRODUITS PRAXAIR	1450335	11 JANV. 2021	MANTZAVRAKOS, MYRTA	Glace sèche pour la division de l'inspection des aliments. BC ouvert 2021	Environnement	Inspection des aliments	3 500,00 $	
PROVINCIAL COMPRESSEURS LTEE	1432249	14 JANV. 2021	ALLARD, LINA	2020 - Matériel et équipement	Environnement	Protection de l'environnement	2 218,12 $	
REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	1452591	20 JANV. 2021	FILLION, MAUD	Camp Défi Zéro Déchets - 2021	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	23 179,40 $	
RENOVATION JUBINVILLE INC.	1454136	27 JANV. 2021	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2021 - Service de réparation de 7 écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	18 372,81 $	
SETI MEDIA INC.	1454747	29 JANV. 2021	GODEFROY, FABRICE	Hébergement Station Qualité de l'air	Environnement	Protection de l'environnement	2 400,00 $	
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	1449926	07 JANV. 2021	ALLARD, LINA	Déchiquetage des documents confidentiels - BC ouvert 2021. Client 11391272.	Environnement	Inspection des aliments	800,00 $	
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	1449926	07 JANV. 2021	ALLARD, LINA	Déchiquetage des documents confidentiels - BC ouvert 2021. Client 11391272.	Environnement	Protection de l'environnement	839,90 $	
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	1449926	07 JANV. 2021	ALLARD, LINA	Déchiquetage des documents confidentiels - BC ouvert 2021. Client 11391272.	Environnement	Traitement des eaux usées	839,90 $	
SIGMA ALDRICH CANADA CO.	1454755	29 JANV. 2021	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	4 735,99 $	
SIG-NATURE	1452583	20 JANV. 2021	THAI, SADETH	2021 - Déneigement écocentre St-Laurent	Environnement	Matériaux secs - traitement	33 596,00 $	
SOLINOV INC.	1449309	05 JANV. 2021	BLAIN, ERIC	2021 - Services professionnels afin d¿évaluer la quantité des matières organiques à traiter dans l¿agglomération de Montréal.	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	17 438,42 $	
SPI SANTE SECURITE INC.	1453407	22 JANV. 2021	BOULET, SUZANNE	BC ouvert 2021	Environnement	Réseaux d'égout	3 149,62 $	
STERIS CANADA INC	1451009	27 JANV. 2021	BEAUPARLANT, MARTIN	Contrat de service annuel pour stérilisateur.	Environnement	Inspection des aliments	8 237,63 $	
TENAQUIP LIMITED	1451536	15 JANV. 2021	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2021 - Bon de commande ouvert pour matériels divers pour les écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	20 997,50 $	
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC.	1449979	08 JANV. 2021	LAROCHE, LAURENT	Programme d'entretien du ICP/MS. Laboratoire Des Baillets	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	9 709,51 $	
ULINE CANADA CORP	1451548	15 JANV. 2021	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2021 - Bon de commande ouvert pour matériel et outils divers pour les écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	5 249,37 $	
VERSALYS	1454450	28 JANV. 2021	DIB, JAMIL JIMMY	Formation: Apprendre à naviguer dans les eaux du changement. Date: 23-02-2021	Environnement	Protection de l'environnement	2 099,75 $	
VWR INTERNATIONAL	1451360	14 JANV. 2021	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	4 453,63 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VWR INTERNATIONAL	1452734	20 JANV. 2021	BEAUPARLANT, MARTIN	Matériel de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	2 534,14 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1450072	08 JANV. 2021	LAROCHE, LAURENT	Achat de fontaine d'eau potable.	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 098,70 $	
CITE DE DORVAL	1452857	21 JANV. 2021	COTE, BERNARD	Service de l¿évaluation foncière- BCO 2021- Avis de mutation de la Ville de Dorval pour l'année 2021	Évaluation foncière	Évaluation	2 099,75 $	
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1452915	21 JANV. 2021	BLANCHARD, PIERRE	Service de l¿évaluation foncière-BCO 2021- Droits relatifs à l'obtention de copies de réquisitions et de documents visant une inscription sur le registre foncier afin de maintenir à jour les rôles d'évaluation municipaux pour l'année 2021 (	Évaluation foncière	Évaluation	103 000,00 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1452909	21 JANV. 2021	COTE, BERNARD	Service de l¿évaluation foncière-BCO 2021- Frais de courrier externe (messagerie) Globex (hors-entente) pour les comptes 41107 et 42107 du 255 boul Crémazie Est pour le Service de l¿évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	4 724,44 $	
MODELLIUM INC.	1451663	15 JANV. 2021	BLANCHARD, PIERRE	Service de l`évaluation froncière - Contrat de maintenance du logiciel G+ pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022 (2 ans). Ce bon de commande représente seulement les frais pour 2021 (Modellium	Évaluation foncière	Évaluation	89 239,37 $	
PITNEY BOWES DU CANADA LTEE	1452693	20 JANV. 2021	COTE, BERNARD	Service de l¿évaluation foncière- Location pour 36 mois d¿un système d¿insertion Relay 4500 et d¿une timbreuse SendPro C Series avec balance. Période du 16 novembre 2020 au 16 février 2023. Ce bon de commande ne couvre que la première an	Évaluation foncière	Évaluation	8 661,47 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1452733	20 JANV. 2021	COTE, BERNARD	Service de l¿évaluation foncière-BCO - Frais de poste pour l¿année 2021 (Postes Canada)	Évaluation foncière	Évaluation	20 997,50 $	
SOCIETE CENTRIS INC.	1453772	26 JANV. 2021	COTE, BERNARD	Service de l¿évaluation foncière-BCO 2021 - Frais d'accès pour utilisateurs autorisés Centris. Période du 1er janvier au 30 juin 2021 - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	5 283,11 $	
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1452851	21 JANV. 2021	COTE, BERNARD	Service de l¿évaluation foncière- BCO 2021- Avis de mutation de la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour	Évaluation foncière	Évaluation	2 900,00 $	
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1452888	21 JANV. 2021	COTE, BERNARD	Service de l¿évaluation foncière- BCO 2021-.Avis de mutation de la Ville de Pointe-Claire pour l'année 2021	Évaluation foncière	Évaluation	2 600,00 $	
AIR CALIX INC.	1450527	12 JANV. 2021	DARCY, PENELOPE	Fourniture d'une pièce de Nedemann (3635) située au 150, avenue Avro. Caserne 62 - (15370) incidences	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	2 656,18 $	
BELL CANADA	1453859	26 JANV. 2021	DARCY, PENELOPE	Installation du système d'appel au combat Valcom à la caserne 61 (3197) située au 10, rue Sunnydale, Ville de Dollard-des-Ormeaux (16920) Incidences	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	31 883,19 $	
BRULE MURRAY & ASSOCIES INC.	1454817	30 JANV. 2021	SOULIERES, MICHEL	Services de surveillance en matière de santé et sécurité au travail au chantier du futur centre de traitement de matières organiques par biométhanisation (CTMO) situé au 11175, boul. Métropolitain E. Montréal-Est, H1B 5W8.	Gestion et planification immobilière	Matières recyclables - matières organiques - traitement	90 961,16 $	
CIMA+ S.E.N.C.	1446381	01 JANV. 2021	TURGEON, FRANCOISE	Effectuer le contrôle en chantier du projet de réfection du chalet du Mont-Royal et aménagements extérieurs (0431) (15614) CG20-0394	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	161 109,62 $	1429727

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COLLIERS MAITRES DE PROJETS INC.	1449511	06 JANV. 2021	CAPPELLI, JEAN	Dans le cadre de l'entente cadre 1367718 pour effectuer un contrôle de chantier au 2580 St-Joseph (3665) dans le cadre du projet de remplacement du refroidisseur ainsi que les travaux - (15456-1) incidences	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	21 720,89 $	1367718
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	1450094	08 JANV. 2021	DARCY, PENELOPE	Préparation d'une estimation des coûts classe D pour la construction des nouveaux locaux SPVM dans le cadre du projet de la relocalisation des unités d'écoute et surveillance du SPVM 9329)	Gestion et planification immobilière	Activités policières	9 065,67 $	
COOPER EQUIPMENT RENTALS LIMITED	1451562	15 JANV. 2021	CAPPELLI, JEAN	Location d'une nacelle articulée de 125 pieds pour une période de (2) semaines sur le chantier de l'hôtel de ville (0001)	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	6 404,62 $	
EN TEMPS ET LIEU S.E.N.C.	1419112	28 JANV. 2021	BOUVRETTE, JEAN	Services de conception, fourniture, fabrication et installation d¿un habillage de chantier pour le site de l¿ancienne caserne 26 (0079) - Incidences 13097	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	4 724,44 $	
FORAGE EXPERT QUEBEC INC.	1451281	14 JANV. 2021	SOULIERES, MICHEL	Pour le sciage de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Autoriser une dépense DA2208864005	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	37 713,46 $	
GLT + INC	1450017	08 JANV. 2021	SHARIFIAN, JABIZ	Services professionnels de Contrôleurs de chantier pour les travaux de remplacement des systèmes énergétiques au mazout Maison du Fermier (3783) située au 292 A, Chemin Senneville, dans le village de Senneville (15634)	Gestion et planification immobilière	Autres ressources du patrimoine	13 123,43 $	1429736
GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.	1452750	20 JANV. 2021	TURGEON, FRANCOISE	Entente cadre 1429363 pour les honoraires professionnels en architecture et en ingénierie afin de réaliser plans et devis, l'accompagnement lors du processus d'appel d'offres, la surveillance et les TQC projet de réfection (3837) 1429363	Gestion et planification immobilière	Approv. et traitement de l'eau potable	870 678,21 $	1429363
LES SERVICES EXP INC.	1449474	06 JANV. 2021	DARCY, PENELOPE	Services de contrôle qualitatif dans le cadre des travaux de pavoisement de l'Édifice Gosford (#0002) projet 66670 cour municipal (15662) entente cadre	Gestion et planification immobilière	Cour municipale et magistrature	2 644,04 $	
PLOMBERIE HUARD INC.	1451223	14 JANV. 2021	DARCY, PENELOPE	Divers travaux de plomberie et chauffage à la caserne 31 (0293) située au 7041, rue St-Dominique dans l'arrondissement Rosemont La petite Patrie - (0293) caserne 31 (15468) incidences	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	24 335,29 $	
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1437513	11 JANV. 2021	CAPPELLI, JEAN	Fourniture et l¿installation de panneaux indicateurs de sortie, de retenues magnétiques et la déconnexion des modules 3-15 à l¿édifice Lucien-Saulnier (0012) - Incidences 14825	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 418,53 $	
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1453487	25 JANV. 2021	FORTIN, FRANCINE	Frais de stationnement pour véhicules du SPVM de l'année 2021 - Contrat 134	Gestion et planification immobilière	Activités policières	16 107,69 $	
VAD DESIGNERS D'ESPACES INC.	1452885	21 JANV. 2021	FORTIN, FRANCINE	Services professionnels nécessaires à l'élaboration des nouveaux principes directeurs associés au milieu de travail flexible incluant quatre séances de looping	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	48 395,61 $	
9113-1102 QUEBEC INC.	1425885	25 JANV. 2021	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	FAUCHE DE FRICHE HERBACEES ET ARBUSTIVES PAR DEBROUSSAILLAGE MECANISE DANS LES PARCS NATURE DE MONTREAL EN 2020 ET 2021	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	15 200,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CANADIEN NATIONAL	1453367	22 JANV. 2021	HOGUE CROS, CHARLOTTE ANAIS	SGPMRS - Système d'avertissement avec barrières	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	7 836,00 $	
GFL ENVIRONNEMENTAL INC.	1416372	15 JANV. 2021	PHAN, LE NGA	Location de 12 toilettes chimiques - couleur grise ou verte - parc-nature du Cap-Saint-Jacques. l'année 2020. Contact: Javier Castineira, cell. (514) 838-3944. Envoyer factures à lenga.phan@montreal.ca.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	23 658,93 $	1408751
GFL ENVIRONNEMENTAL INC.	1416374	15 JANV. 2021	HOGUE CROS, CHARLOTTE ANAIS	Location d'une toilette chimique régulière - couleur grise - accueil des Champs parc-nature du Bois-de-Liesse - l'année 2020. Envoyer factures à lenga.phan@montreal.ca.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 561,71 $	1408749
GFL ENVIRONNEMENTAL INC.	1416377	27 JANV. 2021	BROUILLETTE, CHANTALE	Location de 2 toilettes chimiques régulières - couleur grise - un nettoyage par semaine - parc-nature du Bois-de-Liesse et Bois-de-l'Île-Bizard - l'année 2020. Envoyer factures à lenga.phan@montreal.ca.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	11 312,40 $	1408751
GFL ENVIRONNEMENTAL INC.	1416380	25 JANV. 2021	BROUILLETTE, CHANTALE	Location de 2 toilettes chimiques couleur grise - parc-nature de l'Île-de-la-Visitation - l'année 2020. Envoyer factures à lenga.phan@montreal.ca.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	11 070,93 $	1408744
GFL ENVIRONNEMENTAL INC.	1416382	27 JANV. 2021	PHAN, LE NGA	Location de 4 toilettes chimiques pour personnes handicapées (5,30 $/jour), couleur grise pour l'année 2020 - parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. Contact: Benoît Davignon, cell (514) 863-5505. Envoyer factures à lenga.phan@montreal.ca	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	11 929,73 $	1408741
LE GROUPE DESFOR CONSULTANTS FORESTIER SENC	1450030	08 JANV. 2021	BEDARD, DANIEL	Accorder un contrat pour des travaux d'inventaire de frênes et d'arbres dangereux dans la réseau des grands pars et parcs-nature 20-6558	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	20 072,30 $	
LES PARCOMETRES MACKAY	1450046	08 JANV. 2021	BROUILLETTE, CHANTALE	Grands parcs_Pour payer la facture INV1058112_Accès au portail et gestion à distance - année 2021 - horodateurs des stationnements parcs-nature (K)	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	6 300,00 $	
L & L IMPRESSION	1450410	11 JANV. 2021	LEARY, GENEVIEVE	SGPMRS-Impression de panneau pour le Mont-Royal	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 351,72 $	
SCULPTURE BEAUREGARD	1431938	22 JANV. 2021	LEARY, GENEVIEVE	SGPMR-Installation de labyrinthes de neige et démonstration de sculpture de blocs de neige	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 619,45 $	
SIGNATURE DESIGN COMMUNICATION	1449429	06 JANV. 2021	ARNAUD, CLEMENT	SGPMRS-SP en design industriel et graphique pour la réalisation des documents d'exécution et de surveillance des travaux pour refaire la signalisation sur le Mont-Royal (3 soumissions)	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	83 242,01 $	
GROUPE ALTUS LIMITEE	1450966	13 JANV. 2021	CLOUTIER, MARIANNE	HAB_Pour payer la facture #369919_Honoraires professionnels_Étude de marché " Outil terrain résidentiel (Île plus Centre-Ville) " en français, débutant par l'édition du deuxième semestre 2020. (K)	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	9 606,36 $	
NAJIB BENCHEKROUN	1454444	28 JANV. 2021	CLOUTIER, MARIANNE	HABITATION-Najib Benchekroun - Analyses financières portant sur la viabilité et la gestion des risques de projets inscrits au plan d¿investissement de la Ville de Montréal	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	13 080,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1451191	14 JANV. 2021	CLOUTIER, MARIANNE	Production des états financiers en vertu d'ententes signées avec la SHQ	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	17 060,47 $	
SYLVIE PROULX	1454462	28 JANV. 2021	CLOUTIER, MARIANNE	Réalise des analyses financières portant sur la viabilité et la gestion des risques de projets inscrits au plan d¿investissement de la Ville de Montréal dans le cadre de l¿initiative fédérale pour la création rapide de logement	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	42 000,00 $	
OBNL L'HABITATION COMPLEXE NORD - CAISSE D'ECONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS	1171634001210115	15 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1170634001 Montant final d'intérêts ACM-0001	Habitation	Logement social	11 485,73 $	
PROJET HABITATION COMMUNAUTAIRE - CAISSE D'ECONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS	1171634001210115	15 JANV. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1170634001 Montant final d'intérêts ACM-0002	Habitation	Logement social	3 178,13 $	
LES SERVICES EXP INC.	1449736	07 JANV. 2021	COUTURE, MARIE-SOPHIE	Projet Turcot, levé topographique des bords de pavages et bordures en périphérie du site de la future chute à neige Monk, EXP, gré à gré.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	2 519,70 $	
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de201231	26 JANV. 2021	GELINAS, ISABELLE	Remise des taxes sur aquisition d'un immeuble TPS : 121364749 RT-0015 & TVQ : 1006001374 DQ-0035	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	199 500,00 $	
9193-6690 QUEBEC INC.	1450657	12 JANV. 2021	CARBONNEAU, LINE	Service de revue de presse - janvier à novembre 2021 appel d'offres 20-18518	Police	Activités policières	64 961,02 $	
AGENCE GRAVEL INC.	1453497	25 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Agence Gravel. Soumission 36450. Pour différentes pièces d'armes "MAG" pour le SPVM.	Police	Activités policières	5 286,96 $	
AMEUBLEMENT J.C. PERREAULT INC.	1453732	26 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Ameublement J.C. Perreault. Soumission pour l'achat de 10 micro-ondes et 10 réfrigérateurs pour approvisionnement du SPVM selon les besoins livré au 5000 rue d'Iberville.	Police	Activités policières	11 737,60 $	
BELL CANADA	1451004	13 JANV. 2021	LANDRY, ROBERT	Bon de commande ouvert pour paiement factures Bell 2021	Police	Activités policières	20 997,50 $	
ÇA C'EST CHIENS	1451210	14 JANV. 2021	BRODEUR, FRANCIS	Patrouilles spécialisées - Canine Achat de nourriture pour chiens Période : 2021	Police	Activités policières	17 322,94 $	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1453866	26 JANV. 2021	LEGAULT, GENEVIEVE	contrat de vente 2021-01-12 Richard Spino	Police	Activités policières	5 684,03 $	
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1450812	13 JANV. 2021	COTE, DOMINIQUE	Paiement facture pour formation au CCP	Police	Activités policières	6 736,08 $	
COLOGIX CANADA INC.	1449227	05 JANV. 2021	FERRAZ, MARIO	Service interconnexion, électricité et espace pour Campus 2021	Police	Activités policières	10 124,53 $	
COMMUNICATIONS CASACOM INC.	1453517	25 JANV. 2021	CARBONNEAU, LINE	Services de support en communication -fact. 10568 Période du 1 au 31 déc 2020	Police	Activités policières	10 939,70 $	
COMPROD INC.	1450261	11 JANV. 2021	LANDRY, ROBERT	Achat de 25 antennes DISGUISE ANTENNA KIT FOR TIGUAN (768-806 MHz)	Police	Activités policières	21 139,15 $	
COMPROD INC.	1450329	11 JANV. 2021	LANDRY, ROBERT	Achat de 25 DISGUISE ANTENNA KIT FOR ELANTRA (768-806 MHz)	Police	Activités policières	22 567,57 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DATAGLOBE CANADA INC.	1451340	14 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Dataglobe Canada. Facture 20-9471. Pour la location d'un système UPS 9390 40kVA du 14 décembre 2020 au 13 janvier 2021 pour le 5000 Iberville (SPVM).	Police	Activités policières	2 572,19 $	
DATAGLOBE CANADA INC.	1453609	25 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Dataglobe Canada. Facture 21-9543. Pour la location d'un système UPS 9390 40kVA du 14 janvier au 13 février 2021 pour le 5000 Iberville (SPVM).	Police	Activités policières	2 572,19 $	
DAVTECH ANALYTICAL SERVICES (CANADA) INC.	1446885	07 JANV. 2021	DANDENAULT, MARIE-CLAUDE	Projet Cannabis- Achat de 20 masques pour lunette de simulation Fatal7 Vision - PQT/100 soumission SQ-149029	Police	Activités policières	3 090,93 $	
DAVTECH ANALYTICAL SERVICES (CANADA) INC.	1453565	25 JANV. 2021	LANDRY, ROBERT	Bon de commande ouvert pour bris et réparation hors contrat	Police	Activités policières	5 249,37 $	
DR LUC LEGER, M.V., CHIRURGIEN SPECIALISTE INC.	1451206	14 JANV. 2021	BRODEUR, FRANCIS	Patrouilles spécialisées - Canine Soins vétérinaires- chiens Période : 2021	Police	Activités policières	10 498,75 $	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1447270	01 JANV. 2021	BARTH, SIMONETTA	Formations, hébergements et repas pour 2021	Police	Activités policières	119 895,25 $	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1449556	06 JANV. 2021	DESJARDINS, LINE	Contribution annuelle 2021 au financement de l'ENPQ.	Police	Activités policières	4 759 600,00 $	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1452484	20 JANV. 2021	FERRAZ, MARIO	Location plateau pour exercice de combat rapproché et hébergement GTI les 16 et 17 décembre. Facture: fa00132563-courus 2020	Police	Activités policières	4 844,31 $	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1450330	11 JANV. 2021	LANDRY, ROBERT	Achat de 4 575 FIL CAT6 - JAUNE et de 2 000 CONNECTEUR EZ-RJ45 CAT6(100)	Police	Activités policières	4 385,39 $	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1453581	25 JANV. 2021	LANDRY, ROBERT	Achat de 150 web cam	Police	Activités policières	10 687,72 $	
GLOBAL MAGNETIQUE INC	1453899	26 JANV. 2021	TRUONG, MINH TRI	DVD-R47V8KEW100 / VERBATIM DVD 16 X BLANC INK HUB W100_ 97	Police	Activités policières	3 280,86 $	
GROUPE REPROCOM	1449234	05 JANV. 2021	FERRAZ, MARIO	Service d'impression, trouage, assemblage, pour l'année 2021	Police	Activités policières	31 496,25 $	
HARIEKA GROUPE CONSEIL INC.	1448180	01 JANV. 2021	FERRAZ, MARIO	Service de 33 heures de coaching, cadre communications stratégiques.	Police	Activités policières	10 393,76 $	
HIRSCH PRECISION INC.	1451862	18 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Hirsch Precision. Soumission 8986. Pour munitions "AP485 .338LM" pour arme longue pour le SPVM.	Police	Activités policières	2 250,50 $	
INFO-CARREFOUR INC.	1450572	12 JANV. 2021	NGO, HOANG HAO	clefs USB	Police	Activités policières	3 154,87 $	
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1450060	08 JANV. 2021	TRUONG, MINH TRI	ST4000DM004 / 4TB BARRACUDA SATA 5400 RPM	Police	Activités policières	4 598,46 $	
JEAN-MARTIN LAUZON	1451194	14 JANV. 2021	BRODEUR, FRANCIS	SPVM - Patrouilles spécialisées, Module cavalerie - Soins pour les chevaux / maréchal ferrant Période: 2021	Police	Activités policières	20 997,50 $	
KOMUTEL INC	1450278	11 JANV. 2021	LANDRY, ROBERT	Contrat de maintenance pour l¿enregistreur komutel au 1035 Rachel pour la période du 1er mars 2021 au 28 février 2022	Police	Activités policières	3 695,95 $	
KORTH GROUP LTD	1453121	21 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Soumission QT0003160. Achat de munition HORNADY 308 WIN 165 GR pour arme longue pour le SPVM.	Police	Activités policières	12 320,28 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KORTH GROUP LTD	1453174	21 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Soumission QT0003161. Achat de munition HORNADY 308 WIN 168 GR pour arme longue pour le SPVM.	Police	Activités policières	19 552,87 $	
KORTH GROUP LTD	1453176	21 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Soumission QT0003162. Achat de munition AMMO 338 LAPUA MAG 285 GR pour arme longue pour le SPVM.	Police	Activités policières	21 142,80 $	
KORTH GROUP LTD	1453219	22 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Soumission QT0003163. Achat de munition HORNADY 6.5 CREEDMOOR 140 GR pour arme longue pour le SPVM.	Police	Activités policières	4 423,12 $	
KORTH GROUP LTD	1453223	22 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Soumission QT0003164 Achat de munition HORNADY 6.5 CREEDMOOR 147 GR pour arme longue pour le SPVM.	Police	Activités policières	14 211,11 $	
LA COOP STE-MARTHE	1451203	14 JANV. 2021	BRODEUR, FRANCIS	Patrouilles spécialisées - Cavalerie Achats d'équipements pour policiers à cheval 2021	Police	Activités policières	15 748,12 $	
LES FERMES KAVALIER 2000 INC	1451183	14 JANV. 2021	BRODEUR, FRANCIS	SPVM -Patrouilles spécialisées - Module cavalerie - Achat de foin pour chevaux Période: Janvier à août 2021	Police	Activités policières	24 750,00 $	
LES FERMES KAVALIER 2000 INC	1451192	14 JANV. 2021	BRODEUR, FRANCIS	SPVM -Patrouilles spécialisées - Module cavalerie - Achat de ripe pour chevaux Période: 2021	Police	Activités policières	27 296,75 $	
LES VENTES NEULOGIC INC.	1453770	26 JANV. 2021	TRUONG, MINH TRI	Paiement de facture 55882Achat de DVD avec matrice du SPVM	Police	Activités policières	3 769,05 $	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1443801	01 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	M.D. Charlton. Soumission 4019091. Achat d'un lance-grenade 40mm avec chargeur cylindrique multiple pour le SPVM.	Police	Activités policières	5 655,56 $	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1453098	21 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	M.D. Charlton. Soumission 4021307. Pour grenade lacrymogène "CS Jet-Lite" qui dissipe plus rapidement son contenu que les autres et deviens très chaude évitant d'être retourné vers les policiers lors de son utilisation pour le SPVM.	Police	Activités policières	21 266,16 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1437340	01 JANV. 2021	DUPONT, MANON	CGER ACCEF Décembre 2020	Police	Activités policières	7 341,32 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1437344	01 JANV. 2021	CODERRE, GENEVIEVE	CGER Cannabis Décembre 2020	Police	Activités policières	16 984,75 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1453535	25 JANV. 2021	DUMOUCHEL, SYLVAIN	Facture CGER - Décembre 2020	Police	Activités policières	9 974,61 $	
NORBEC COMMUNICATION	1450331	11 JANV. 2021	LANDRY, ROBERT	Achat de STARTECH, SWITCH 8 PORT POE. IES8100POE STARTECH, HDMI 1 IN 8 OUT. ST128HD20 TRENDNET, TPE-1620WS. SWITCH 16 PORT POE	Police	Activités policières	2 082,95 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NORBEC COMMUNICATION	1453334	22 JANV. 2021	LANDRY, ROBERT	Poste aéroport	Police	Activités policières	2 761,17 $	
POLICE ORDNANCE COMPANY INC.	1451791	18 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Police Ordnance Cie. Soumission 1056. Achat de projectile de caoutchouc "Arwen Impact Baton" tiré par une arme pour le SPVM.	Police	Activités policières	9 873,80 $	
PRE LABS INC.	1453137	21 JANV. 2021	BARTH, SIMONETTA	Pre Labs. Soumission 191. Pour l'achat de vestes par balles pour le GTI du SPVM.	Police	Activités policières	71 256,01 $	
PSP	1449770	07 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	PSP. Soumission 9326. Achat de piles "Nitecore" et de chargeurs pour le SPVM.	Police	Activités policières	6 040,98 $	
PSP	1451454	14 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	PSP. Soumission 9454. Achat de de cannette de gaz lacrymogène "Sabre MK9" pour le SPVM.	Police	Activités policières	4 419,43 $	
PSP	1453030	21 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	PSP. Soumission 9453. Achat de de cannettes de poivre de cayenne "Sabre 5.0 MK3" pour le SPVM.	Police	Activités policières	22 138,71 $	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1451937	18 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Rampart International. Soumission Q-11076. Achat de grenades lacrymogène et autres irritant chimique pour les opérations et la formation pour le SPVM.	Police	Activités policières	10 042,26 $	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1454553	28 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Rampart. Soumission Q-11280. Cartouches de formation "ICC 300 Blackout 140GR" pour arme longue du SPVM.	Police	Activités policières	19 448,93 $	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1454660	28 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Rampart International. Soumission Q-11372. Achat d'étuis "ASP 26/60 Baton Federal 26 Scabbards Snap-Loc Belt Loop" pour bâton télescopique pour le SPVM.	Police	Activités policières	3 183,64 $	
RESTO PLATEAU	1450501	12 JANV. 2021	COURNOYER, CAROLINE	facture traiteur détention est décembre 2020	Police	Activités policières	2 834,00 $	1391951
RESTO PLATEAU	1450503	12 JANV. 2021	COURNOYER, CAROLINE	facture détention sud décembre 2020	Police	Activités policières	3 589,00 $	1391951
SCRIBES A.T.	1450008	08 JANV. 2021	NGO, HOANG HAO	Factures 2020 pour courus # 20-042 et 20-043	Police	Activités policières	15 763,87 $	
SERVICE VETERINAIRE AMBULATOIRE VET-MEDIC INC.	1451202	14 JANV. 2021	BRODEUR, FRANCIS	Soins vétérinaires pour chevaux 2021	Police	Activités policières	14 173,31 $	
SOLOTECH INC	1450884	13 JANV. 2021	LANDRY, ROBERT	Écrans tactiles pour les salles de comparution du SPVM	Police	Activités policières	19 317,69 $	
SOLOTECH INC	1453811	26 JANV. 2021	LANDRY, ROBERT	PORTION INSTALLATION - Mise à jour équipements AV - Salle de commandement	Police	Activités policières	3 149,62 $	
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC	1448093	01 JANV. 2021	FERRAZ, MARIO	Diffusion d'un atelier dans le cadre du parcours des cadres au 911 et à la Division des données policières.	Police	Activités policières	4 645,70 $	
UNIFORM WORKS LIMITED	1451367	14 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Uniform Works. Soumission Q06JAN21-SPVM-GG-001_rev1. Pour l'achat de 2 vestes par balles pour les armuriers Gérald Garneau et Alexandre Limoges du SPVM.	Police	Activités policières	4 671,94 $	
VERSALYS	1449238	05 JANV. 2021	FERRAZ, MARIO	Formation bureautique SPVM 2021.	Police	Activités policières	25 699,89 $	
VIDEOTRON LTEE .	1453746	26 JANV. 2021	LANDRY, ROBERT	Bon de commande ouvert pour les factures du QG	Police	Activités policières	15 748,12 $	
WOLVERINE SUPPLIES LTD	1440828	01 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Wolverine Supplies. Soumission QT00002181. Pièce de remplacement "B&T GL06 barrel and buffer" pour lance-grenade pour le SPVM.	Police	Activités policières	3 128,21 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WOLVERINE SUPPLIES LTD	1443778	01 JANV. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Wolverine Supplies. Soumission QT00002201. Pièce de remplacement "GL06 laucher 40mm and B&T foldable stock" pour lance-grenade et crosse repliable pour le SPVM.	Police	Activités policières	18 587,45 $	
BELL CANADA	95675623	06 JANV. 2021	BOUDREAU, DANIEL	Bell DOS	Police	Activités policières	8 484,73 $	
BELL CANADA	95687450	26 JANV. 2021	BOUDREAU, DANIEL	Bell DOS nov déc 2020	Police	Activités policières	9 695,57 $	
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	crd20201214	26 JANV. 2021	LAJEUNESSE, ISABELLE	DÉPENSE OPÉRATIONNELLE - SCO EST	Police	Activités policières	4 000,00 $	
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	20210128loc	28 JANV. 2021	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	3 051,15 $	
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	decsse2021002	22 JANV. 2021	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	13 035,87 $	
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	decsse2021003	22 JANV. 2021	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	8 065,44 $	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20210128obscomm	28 JANV. 2021	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	4 289,65 $	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	decsse2020050	22 JANV. 2021	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	5 000,00 $	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	decsse2021001	22 JANV. 2021	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	7 182,11 $	
TELUS	9700226650	06 JANV. 2021	BOUDREAU, DANIEL	Telus décembre 2020	Police	Activités policières	2 362,22 $	
4048873 CANADA INC. - BOULANGERIE PREMIERE MOISSON	1451582	15 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C5064 - Service de traiteur pour les bureaux du CCMU du 1er au 28 février 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 388,47 $	
9224-6958 QUEBEC INC.	1451588	15 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C5064 - Service de traiteur pour les bureaux du CCMU du 1er au 28 février 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 304,49 $	
9224-6958 QUEBEC INC.	1453254	22 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C5153 -Soumission S53- Service de traiteur pour le personnel de la mise en place du site PSI - Les 22 et 23 janvier 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 443,58 $	
9286-2275 QUEBEC INC.	1450313	11 JANV. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU34-C2903-3694-4558 (ajout) Pour le paiement de deux factures reliées au VAS - Fermeture de l'avenue Mont-Royal	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	75 733,63 $	
9310-8611 QUEBEC INC	1453009	21 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5132 - BEST WESTERN - Location de chambre pour la période du 7 septembre au 3 décembre 2020 - Factures 0008 et 0009	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	15 756,00 $	
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1450633	12 JANV. 2021	GOYETTE, STEPHANE	SSim - BCO Entretien et remplissage d'extincteur à eau et à poudre pour les véhicules du SIM du 1er janvier au 31 décembre 2021	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	16 798,00 $	
ALL TAPE DISTRIBUTION	1453992	27 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C5173 - Commande de 27 caisses (432 rouleaux) de roulette de tape noire pour les toiles de plancher	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 322,29 $	
ALL TAPE DISTRIBUTION	1454567	28 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C5194 - Commande de 120 roulettes de tape transparent pour les toiles de plancher au CSCR	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 116,55 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ALPHAPLANTES	1451579	15 JANV. 2021	BOUDREAU, CAROLINE	SSIM - LOCATION ET ENTRETIEN DES PLANTES INTÉRIEURES POUR LES Mois DE JANVIER A DÉCEMBRE 2021 (12 MOIS)	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 557,37 $	
AXIA SERVICES	1446717	27 JANV. 2021	EMOND, ANNIE	MU18-C4510 Entente 1443312 Désinfection des bâtiments Ville - lot 4 période du 1er décembre 2020 au 31 janvier 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 743,22 $	1443312
AXIA SERVICES	1448741	05 JANV. 2021	EMOND, ANNIE	MU-C4683 - Désinfection des aires communes de l'hôtel Chrome - Période du 31 décembre 2020 au 11 janvier 2021 de 7h à 20h - Possibilité d'arrêter le contrat en tout temps avec un avis de 3 jours	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 896,10 $	
AXIA SERVICES	1449321	05 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5000 Demande de désinfection pour le 1455 Bercy pour la période du 1er au 31 janvier.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	9 601,11 $	
AXIA SERVICES	1449385	06 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5001 Demande de désinfection pour la cour municipale pour la période du 1er au 31 janvier 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	28 771,83 $	
AXIA SERVICES	1454540	28 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5184 - Soumission EMC 2209 - Désinfection supplémentaire - période du 01 au 28 février 2021 pour la Cour Municipale au 775, rue Gosford- Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	19 181,22 $	
AXIA SERVICES	1454552	28 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C5183 - Soumission EMC 2210 - Désinfection supplémentaire - période du 01 au 28 février 2021 pour la Cour de Voirie(1455, rue Bercy, Montréal)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	8 671,97 $	
BARRIERE QMB INC.	1414589	01 JANV. 2021	EMOND, ANNIE	MU34 - ligne 2708 - LOT #7c: Fourniture, installation et entretien de repères visuels avec dispositif de protection (Quik curb, Min-guard) - et démobilisation MU-C4608 Démobilisation Quik curb	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	131 746,80 $	
BARRIERE QMB INC.	1450648	12 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU34-C2708 C4608 - pour paiement de la facture 20QK02-7 -démobilisation Quik curb, pour la période se terminant le 30 novembre 2020	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 109,28 $	
BETON BRUNET LTEE	1452634	20 JANV. 2021	MIADI, WAFA	MU-C4583 : Installation en urgence des couloirs sanitaires à différents endroits dans l'arrondissement de Ville-Marie et la démobilisation du corridor sanitaire déployé sur Ste-Catherine entre Cartier et De Lorimier au mois de Septembre.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 897,65 $	
BIDIBIDI INC	1454645	28 JANV. 2021	VINCENT, FRANCOIS	SSIM-BCO 2021 pour diverses réparations de couture pour les équipements et vêtements spécialisés - Année 2021	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 099,75 $	
BMR MATCO RAVARY	1454283	27 JANV. 2021	EMOND, ANNIE	MU-C5197 - Matériaux pour le projet du Stade de soccer de Montréal pour l'ouverture d'un centre d'hébergement pour PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 274,77 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1451532	15 JANV. 2021	DESMEULES, CATHERINE	SSIM - DM-04651, Atelier Électricité Communications / Achat de courroies rétractables Lanyard Flir et de carabiner strap pour l'atelier de l'électricité - (Janvier 2021)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 181,13 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1453369	22 JANV. 2021	VINCENT, FRANCOIS	SSIM / BCO 2021 - Services de réparation et l'entretien des équipements Holmatro pour l'année 2021	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 099,75 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1453531	25 JANV. 2021	GOYETTE, STEPHANE	SSim - Achat Anti buée (40 bouteilles) vaporisateur pour le département inventaire à la DST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 687,68 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1453889	26 JANV. 2021	GOYETTE, STEPHANE	SSim - Achat 6 Tuyau de 8 pieds pour le département de Apria dans la DST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 343,89 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BRADCON LTEE	1450122	08 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5019 Demande d'entretien sanitaire pour la tente de la Place Émilie Gamelin du 9 au 15 janvier inclusivement	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 708,69 $	
BRADCON LTEE	1451539	15 JANV. 2021	EMOND, ANNIE	MU-C5053 Demande d'entretien sanitaire pour la tente de la Place Émilie Gamelin du 16 janvier au 31 mars 2021 inclusivement	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	23 740,30 $	
CANEVAS LASALLE	1453876	26 JANV. 2021	LIMOGES, SIMON	SSIM-DST - DM 222521 - Atelier Cuir: Achat 20 bâches noires - format: 14' x 9'	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 803,18 $	
C.A.RE MONTREAL (CENTRE D'AIDE ET DE REINSERTION)	1453771	26 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5134 CCMU, Service de déneigement du centre Pierre Charbonneau, pour la période du 22 janvier au 31 mars 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 850,00 $	
CDTEC CALIBRATION INC.	1450390	11 JANV. 2021	DESMEULES, CATHERINE	SSIM - DST ÉLECTRICITÉ / BCO 2021 Réparation et entretien de station et détecteur 4 gaz de marque BW pour l'atelier de l'électricité	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 559,10 $	
CDTEC CALIBRATION INC.	1451982	18 JANV. 2021	DESMEULES, CATHERINE	SSIM - DM-259973, Atelier Électricité / Achat de senseurs d'oxygène de remplacement, raccords pour tubes d'échantillonnage, tiges d'échantillonnage et adapteurs mural pour l'atelier de l'électricité (Janvier 2021)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 146,18 $	
CDTEC CALIBRATION INC.	1454418	28 JANV. 2021	MORVAN, YANNICK	SSIM-BCO - Réparation et calibration avec certificat des détecteurs de gaz BW pour l'année 2021	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	17 847,87 $	
CDW CANADA INC.	1451552	15 JANV. 2021	WATERHOUSE, DAVE	SSIM - CDW Canada: Digi PortServer TS 2 Device Server 4 993234 Mfg. Part#: 70002043UNSPSC: 43222630Contract: Standard Pricing	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 011,64 $	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1452052	18 JANV. 2021	LIMOGES, SIMON	Installation de haut-parleur, fils de connexion et de contrôle de volume. Caserne 19 Martin Déry	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 503,95 $	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1453354	22 JANV. 2021	VINCENT, FRANCOIS	SSIM / BCO 2021 - Services de localisation par GPS pour bateaux (T.O Ridgewood capacity Plus UHF) pour l'année 2021	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 624,69 $	
COFORCE INC.	1446830	01 JANV. 2021	LIMOGES, SIMON	Réaménagement des classeurs et du mobilier au 200 Bellechasse. Isabelle Houle.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 537,60 $	
CONCIERGERIE SPEICO INC	1453800	26 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5175 - Désinfection des salles d'audience du 775 Gosford et PDS de la ville de Montréal - Période du 1er février au 26 février 2021 (20 jours)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	10 850,46 $	
DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.	1453189	21 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5151 Service de collecte de résidus alimentaires au Centre Pierre-Charbonneau, selon le contrat 18-16439, r l'arrondissement MHM, à partir du lundi 25 janvier 8 h 00 am.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	16 630,02 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1449674	07 JANV. 2021	DESMEULES, CATHERINE	SSIM - DM-05019, Atelier Électricité et Communications / Achat de 5 Lampe Pelican #9415 ainsi qu'un chargeur pour l'atelier de l'électricité - (janvier 2021)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 566,95 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1449689	07 JANV. 2021	DESMEULES, CATHERINE	SSIM - DM-04945, Électricité et Communications / Achat de 25 lampes Streamlight Knucklehead rechargeable orange pour l'atelier d'électricité - (janvier 2021)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 748,07 $	
EQUIPEMENTS SURVIE MARITIME (ESM) INC.	1453350	22 JANV. 2021	VINCENT, FRANCOIS	SSIM / BCO 2021 Services d'inspection, d'entretien et de réparation des combinaisons d'immersion MSD624 pour l'année 2021	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	20 997,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ETEK LIQUIDATORS INC.	1448743	11 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C5020- Facture 14690 pour l'échange de 10 portables-Arrondissement Saint Laurent	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 099,75 $	
GESTION C. & L. LAROCHELLE INC. - CANADIAN TIRE	1453368	22 JANV. 2021	VINCENT, FRANCOIS	SSIM / BCO 2021 - Divers achats d'urgence au cours de l'année 2021	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 624,69 $	
GESTION PFB	1454525	28 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5186 REQ96 SVPM, Installation mesure de distanciation sociales-COVID-19. Aménagement des locaux, selon soumission SO-00890, au 1441, St-Urbain.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 081,83 $	
GESTION PFB	1454532	28 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5186 REQ96 SVPM, Installation mesure de distanciation sociales-COVID-19. Aménagement des locaux, selon soumission SO-00891, 5000 RUE D'IBERVILLE, PORTE 115.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 442,79 $	
GFL ENVIRONNEMENTAL INC.	1453190	21 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5152 Service de collecte de résidus alimentaires au Centre Pierre-Charbonneau, selon le contrat 18-16439, arrondissement MHM, à partir du lundi 25 janvier 8 h 00 am.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 779,55 $	
GFP LES HOTES DE MONTREAL INC.	1448392	05 JANV. 2021	LIEBMANN, RICHARD	MU-C4643 - Service de gardiennage, agents de sécurité - Hotel Chrome - Personnes en situation d'itinérance - Pour la période du 17 décembre 16h au 4 janvier 2021 16h - Annulable en tout temps	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	112 501,24 $	
GFP LES HOTES DE MONTREAL INC.	1448735	05 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C4678 - Service d'agents de sécurité supplémentaires et la location de radios pour l'hôtel Chrome du 24 décembre 2020 au 04 janvier 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	28 573,61 $	
GFP LES HOTES DE MONTREAL INC.	1448738	05 JANV. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU-C4681 - Service d'agents de sécurité à l'hôtel Chrome - Période du 4 au 11 janvier 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	62 085,41 $	
GRANDCHAMP CHAPITEAUX INC.	1454912	29 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5217 SIM. Instalation d'une tente au Cabot Square pour les PSI, pour la période du 29 janvier au 1er avril 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	31 884,68 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1448740	06 JANV. 2021	DUMARESQ, JULIE	MU-C4682 Demande d'agents de sécurités avec radios pour l'hôtel Universel, pour la période du 31 déc 2020 au 31 mars 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	409 728,42 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1448745	11 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C5024- Renouvellement du service de désinfection à la Cour Municipale, du 1er au 31 janvier 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 149,62 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1448969	01 JANV. 2021	DUMARESQ, JULIE	MU-4634 - Service d'agents de sécurité pour l'hôtel Place Dupuis - Période du 16 décembre 2020 au 31 mars 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	1 210 650,49 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1448978	01 JANV. 2021	DUMARESQ, JULIE	MU-C4555 - Service d'agents de sécurité pour la surveillance et la gestion de la file d'attente - Place Emilie Gamelin - Période du 27 décembre 2020 au 31 mars 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	602 890,72 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1449635	06 JANV. 2021	DUMARESQ, JULIE	MU-C4598 Service de gardiennage pour OMHM (RPA) pour la période de décembre	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	540 685,62 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1450291	27 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5025 Gardiennage supplémentaire pour la cour municipale, du 01 au 31 janvier 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	38 766,34 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1451722	15 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5051 Pour le paiement de la facture 1596942, pour couvrir les travaux supplémentaires exécutés pour l'activité des retraits des VAS.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	32 402,97 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1451918	18 JANV. 2021	MILLIEN, GUIBONSE	MU-C5079 - Service d'un superviseur et 3 agents de sécurité incluant un véhicule, pour la surveillance de la tente de la Place Emilie Gamelin - Période du 16 au 23 janvier 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	12 328,89 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1454005	27 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5110 Grands parcs, du Mont Royal et des sports, 5 agents de sécurité pour 1 nuit de 20h-08h et 3 agents de sécurité pour la journée du 25 janvier entre 8h et 20h, au Centre Pierre-Charbonneau.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	581,89 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1454005	26 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5110 Grands parcs, du Mont Royal et des sports, 5 agents de sécurité pour 1 nuit de 20h-08h et 3 agents de sécurité pour la journée du 25 janvier entre 8h et 20h, au Centre Pierre-Charbonneau.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 072,94 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1454589	28 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C5018 - Service de gardiennage du QG du SIM au 4040 avenue du Parc - Période: 1 au 31 janvier 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 877,90 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1454754	29 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5154 GPVMR, Besoin d'agent de sécurité pour le prolongement de l'ouverture de nuit de la tente Émilie Gamelin, pour les PSI, jusqu'au 25 janvier 2021, à 7h.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 522,54 $	
GROUPE QUALINET INC	1425843	22 JANV. 2021	DUMARESQ, JULIE	MU-C3008 - BCO - Entretien et désinfection de l'aréna Maurice Richard.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	22 542,32 $	
GROUPE QUALINET INC	1448737	05 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C4680- Facture 002-035016 Demande pour la désinfection de 17 chambre pour l'hôtel Chrome, le 28 décembre 2020	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 407,95 $	
GROUPE QUALINET INC	1448742	11 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C4685- Facture 002-035017 Demande pour la désinfection de 12 chambres pour l'hôtel Chrome, le 02 janvier 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 840,34 $	
GROUPE QUALINET INC	1451585	15 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-5050 : Désinfection D'UN CLOT DE VOIRIE SUITE À UN CAS POSITIF - ARR AHUNTSIC-CARTIERVILLE FACTURE 002-033871- ET ARR LASALLE-ATELIERS MUNICIPAUX FACTURE 002-033872.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	11 631,51 $	
GROUPE QUALINET INC	1452518	20 JANV. 2021	DUMARESQ, JULIE	MU-5010 Désinfection de L'Hôtel L'Abri du Voyageur - situé au 9 St - Catherine Ouest : Période du 10 au 29 Juillet 2020.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	159 311,71 $	
GROUPE QUALINET INC	1452588	20 JANV. 2021	MIADI, WAFA	MU-C5113 - Urgence de la désinfection du Centre communautaire Saint Donat - 4 AVRIL 2020.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 537,53 $	
GROUPE QUALINET INC	1453492	25 JANV. 2021	MIADI, WAFA	MU-C5163: Désinfection de Chalet de parc Lasalle situé au: 801 RUE SAINT-ANTOINE O , MONTREAL (QUEBEC) H3C 1B4: 12 Août 2020.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 274,29 $	
HOTEL CHROME MONTREAL CENTRE-VILLE	1452271	19 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5081 Pour le paiement de la facture 135217A, Location de chambres pour la période du 04 au 10 janvier 2021, dû à la fermeture de la halte chaleur Open Doors.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	26 425,66 $	
HOTEL CHROME MONTREAL CENTRE-VILLE	1452812	21 JANV. 2021	LIEBMANN, RICHARD	MU-C5011 Grands parcs, du Mont Royal et des sports. Location de chambres à l'Hôtel Chrome pour la période du 17 déc au 4 jan 2021. Pour le paiement des factures 135093A, 135154A et 135208A.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	124 713,90 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HOTEL L'ABRI DU VOYAGEUR	1451581	22 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5052 Pour le paiement de la facture 39, pour la période du 20 au 26 décembre 2020.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	576,17 $	
HOTEL L'ABRI DU VOYAGEUR	1451581	15 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5052 Pour le paiement de la facture 39, pour la période du 20 au 26 décembre 2020.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	16 462,04 $	
HOTEL L'ABRI DU VOYAGEUR	1451596	19 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5054 Pour le paiement de la facture 40, pour la période du 27 décembre 2020 au 2 janvier 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	576,17 $	
HOTEL L'ABRI DU VOYAGEUR	1451596	15 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5054 Pour le paiement de la facture 40, pour la période du 27 décembre 2020 au 2 janvier 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	16 462,04 $	
HOTEL L'ABRI DU VOYAGEUR	1452364	19 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5100 Affaires juridiques, pour le paiement des factures 37 (période du 6 décembre au 12 décembre 2020) et 38 (du 13 décembre au 19 décembre 2020), pour la location de chambres.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	34 076,42 $	
HOTEL L'ABRI DU VOYAGEUR	1452515	20 JANV. 2021	LIEBMANN, RICHARD	MU-C4674 Affaires juridiques, pour le paiement des factures 23, 24, 25, 26, 27 et 28 (N/dossier: 20-000804), pour la période du 30 août au 10 octobre 2020, pour la location de chambres.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	102 229,26 $	
HOTEL L'ABRI DU VOYAGEUR	1453035	22 JANV. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU-C5102 Affaires juridiques, (N/dossier: 20-000804), Création d'un bon de commande mensuel pour le des factures de janvier (du 3 au 31 janvier). Facturation à la semaine.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 304,69 $	
HOTEL L'ABRI DU VOYAGEUR	1453035	21 JANV. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU-C5102 Affaires juridiques, (N/dossier: 20-000804), Création d'un bon de commande mensuel pour le des factures de janvier (du 3 au 31 janvier). Facturation à la semaine.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	65 848,16 $	
HOTEL L'ABRI DU VOYAGEUR	1453988	26 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5172 Affaires juridiques, (N/dossier: 20-000804), pour le paiement des factures 35 (du 22 au 28 novembre 2020) et 36 (du 29 novembre au 05 décembre 2020). Location des chambres pour les PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	34 076,42 $	
HYPERTEC SYSTEMES INC	1453756	26 JANV. 2021	WATERHOUSE, DAVE	SSIM- Hypertec: Moniteur Philips 24 (23,8 po/60,5 cm diag.) - 243B1/27	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	7 157,21 $	1410870
INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTE MENTALE DE MONTREAL	1450601	12 JANV. 2021	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement de facture - Services cliniques période du 1er novembre 2020 au 31 décembre 2020 pour le SIM.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	8 375,00 $	
INSTRUMENTS ISAAC INC	1453256	22 JANV. 2021	GOYETTE, STEPHANE	SSIM - DST Communications / BCO 2021 Paiement de factures des mensualités pour la télémétrie SIM (incluant le service de logiciel ISAAC) ainsi que le transfert des données et d'un serveur	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 498,75 $	
INVESTISSEMENTS PATRICK J. MERCIER INC. - CANADIAN TIRE	1454682	28 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU39-C798 Achat des produits suivants : 546 hand sanitizer- 336 bouteilles de germal- 880 boites de gants et 156 pompes pour le magasin Colbert- mesures d'urgence COVID-19- Service de l¿approvisionnement FACTURE 2159	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	43 586,00 $	
KBS MAINTENANCE PLUS	1453551	28 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C4675 Pour le paiement de la facture 6859, Hôtel Chrome Service de Désinfection suite à des cas de COVID, pour le 20 et 21 décembre 2020	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 768,13 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	1451042	14 JANV. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU-C5044- Amendement 6 - Centre d'itinérance à Montréal- Hôtel Place Dupuis et Grand Quai du port de Montréal- Période du 20 novembre au 13 décembre 2020	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	56 540,00 $	
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	1451989	18 JANV. 2021	MILLIEN, GUIBONSE	MU-C5068 Demande d'approbation pour 216 lits de la Croix-Rouge + frais de nettoyage et de décontamination pour l'ouverture d'un centre d'hébergement PSI et pour avoir un back-up pour l'ensemble des autres sites d'hébergement.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	14 673,00 $	
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	1451989	19 JANV. 2021	MILLIEN, GUIBONSE	MU-C5068 Demande d'approbation pour 216 lits de la Croix-Rouge + frais de nettoyage et de décontamination pour l'ouverture d'un centre d'hébergement PSI et pour avoir un back-up pour l'ensemble des autres sites d'hébergement.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	152,23 $	
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	1454750	29 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C5161 - Prêt de 110 couvertures de la croix rouge pour les PSI de la tente Émilie-Gamelin, le 24 janvier 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 193,61 $	
LES DISTRIBUTIONS NORTHIER ENR.	1450377	11 JANV. 2021	DESMEULES, CATHERINE	SSIM DST Forge / BCO 2021 Acquisitions de pièces; câble en acier, tube de colle, boîte de vis, mèche pour l'atelier de la forge	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 149,62 $	
LES ENTREPRISES HANDFIELD INC.	1451245	14 JANV. 2021	LIMOGES, SIMON	SSim - BCO - Achat pantalons cols bleu et Bottes pour personnel DST - Département de l'inventaire.- 1er janvier au 31 décembre 2021	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 399,00 $	
LES INDUSTRIES SAULNIER INC	1452158	19 JANV. 2021	GOYETTE, STEPHANE	SSim - BCO - Vérification des gants diélectriques pour le département de l'inventaire à la DST - 1er janvier au 31 décembre 2021	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 149,62 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1454698	29 JANV. 2021	LIMOGES, SIMON	Soumission: 352802 Achat de 55 casiers avec bases ainsi que la quincaillerie. Livraison et installation incluses. Caserne 64 Charles Hall	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	35 043,78 $	
L & L IMPRESSION	1453890	26 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5165 Mission Communication, impression des pastilles autocollantes destinés aux PSI.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 094,50 $	
LOCATION DICKIE MOORE.	1450998	14 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5037 Pour le paiement des factures 687941, 688072, 687724, 687713, 687742, 688242, 686794, 686793, 687590, En lien avec C155 - C1005 - MU-COVID-19 - BC 1406088/BC 1408070 - LOCATION DICKIE MOORE	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	750,67 $	
LOCATION DICKIE MOORE.	1450998	13 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5037 Pour le paiement des factures 687941, 688072, 687724, 687713, 687742, 688242, 686794, 686793, 687590, En lien avec C155 - C1005 - MU-COVID-19 - BC 1406088/BC 1408070 - LOCATION DICKIE MOORE	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	1 561,14 $	
LOCATION DICKIE MOORE.	1451438	14 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5038 Pour le paiement de factures 696668, 696670, 696669, 696888, 696887, 697160, 694994, 694995, 695850, 697110 - pour location de roulottes pour Ville-Marie.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 228,39 $	
MAERIX INC.	1447777	01 JANV. 2021	QUACH, TIN	Création et gestion des fiches signalétiques 2020-2021 (du 1 décembre 2020 au 31 décembre 2021)	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	716,41 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MAISON DU PERE	1450566	12 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5034 Intervention de 30 h par semaine, pour la période du 12 janvier au 12 mars 2021, tente dans des fonctions de « coordination-intervention/opération »	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 720,00 $	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1415220	21 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU39 - ligne 2721 - Achat de 15 rouleaux de 18 mètres de Polythène de type transparent -Calibre 16 et 20 millièmes de pouce / 0.4 mm ou 0.5 mm d'épaisseur , entre 54 et 72 pouces de largeur (137 ou 183 cm)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 023,64 $	
MATERIAUX PONT MASSON INC.	1451780	17 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5062 - Commande de matériaux de construction pour le nouveau site dortoir pour les PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	19 166,88 $	
MATERIAUX PONT MASSON INC.	1452265	19 JANV. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU-C5093 - Commande de matériaux supplémentaires pour le montage de cubicules pour sites PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	49 404,98 $	
MATERIAUX PONT MASSON INC.	1453007	21 JANV. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU-C5120 Commande de matériel pour 300 cubicules supplémentaires pour les centres d'hébergement	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	81 564,40 $	
MENAGEZ-VOUS INC.	1452930	21 JANV. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU-C5108 CCMU Entretien ménager et de désinfection quotidiens au Centre Pierre-Charbonneau, à partir de vendredi le 22 janvier, durée (contrat jusqu'à nouvel ordre)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	89 920,03 $	
MENAGEZ-VOUS INC.	1453187	22 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5097 Service de désinfection de la caféterie, BAM et bureau des permis de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Offre de Service 555 Chabanel, pour le mois de janvier 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	8 252,02 $	
MENAGEZ-VOUS INC.	1453246	22 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5098 Service de désinfection de la caféterie, aires communes de la bibliothèque etc., de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, pour le mois de janvier 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 829,42 $	
MENAGEZ-VOUS INC.	1453262	22 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5072 Service de désinfection de la caféterie, BAM et bureau des permis de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Offre de Service 555 Chabanel, pour le mois de fevrier 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	8 252,02 $	
MENAGEZ-VOUS INC.	1453274	22 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5071 Service de désinfection de la caféterie, aires communes de la bibliothèque, etc., au 1405 Boul. Henri-Bourrassa, de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Pour le mois de fevrier 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 829,42 $	
MENAGEZ-VOUS INC.	1453283	22 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5117 Service de désinfection de la caféterie des employés, 5900 rue de Salaberry, de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Pour le mois de fevrier 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 509,22 $	
MENAGEZ-VOUS INC.	1454669	28 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5206 GPVMR. Location d'une zamboni pour l'entretien du Centre Pierre-Charbonneau, pour les PSI, du 23 janvier au 31 mars avec possibilité d'annulation avec un délai de 72 heures,	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 937,03 $	
MENAGEZ-VOUS INC.	1454716	29 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C5115 - Prolongation du Rehaussement sanitaire de la bibliothèque Salaberry du 1er au 31 janvier 2021- Désinfection des locaux suivants : cafétéria des employés	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 509,22 $	
METAUX PROFUSION INC.	1450371	11 JANV. 2021	DESMEULES, CATHERINE	SSIM DST Forge / BCO 2021 Achat de divers matériaux pour réparation ou fabrication pour l'atelier de la forge	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 149,62 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
METAUX PROFUSION INC.	1450567	12 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C5006- Commande de feuilles de plexiglass de 4 x 8 x 7/32" pour des réparations dans les différents sites de mesures hivernales	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 883,23 $	
METAUX PROFUSION INC.	1452903	21 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5127 -Commande de feuilles de polycarbonate	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	15 370,17 $	
MORNEAU SHEPELL LTD	1451630	15 JANV. 2021	L'HOSTIE, SYLVAIN	RH_Payer Facture #1326397_Honoraires professionnels (K)	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 270,88 $	1310883
MOTOROLA SOLUTIONS CANADA INC	1449407	06 JANV. 2021	LIEBMANN, RICHARD	MU42-C1112 Acquisition 2 consoles pour répartition SERAM (solution VESTA) Référence au BC 1410755	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	58 751,31 $	
MOTOROLA SOLUTIONS CANADA INC	1449427	06 JANV. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU42-C1112 Acquisition 2 consoles pour répartition SERAM (solution VESTA) Référence: Facture PINV215 bon commande 1410755	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	58 751,31 $	
MOXO MEDIA INC.	1452185	19 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5086 Achat de bollards pour les 3 bibliothèques de l'arrondissement Villeray¿Saint-Michel¿Parc-Extension, puisque les rayonnages doivent être accessibles aux employés, mais pas au public.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 413,66 $	
PALADIN TECHNOLOGIES INC.	1442950	18 JANV. 2021	MILLIEN, GUIBONSE	MU21-C4438 Installer une porte pietonne a mobilite reduite a l'entree principagle. Référence soumission EST3709	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	9 396,66 $	
PERFIX INC.	1454701	29 JANV. 2021	LIMOGES, SIMON	Soumission: 55086 Démanteler 1 lot de 9 casiers au 15 Stanton et les réinstaller au 6150 Royalmount. Isabelle Houle	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 254,61 $	
PETITES-MAINS	1448332	05 JANV. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU-C4644 Demande de livraison de repas - Hôtel Chrome - période du 19 déc 2020 au 04 jan 2021, 80 personnes, 3x par jour	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	52 740,46 $	
PETITES-MAINS	1448739	05 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C4684 - Service de traiteur - Hôtel Chrome - Période du 5 au 11 janvier 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	21 716,65 $	
PETITES-MAINS	1452763	20 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C5111- Service de traiteur - Centre Pierre Charbonneau pour le 22, 23, 24 et 25 janvier 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 398,99 $	
PGVMEDIA	1451396	14 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5040, pour paiement de la Facture 16594. Impression des affiches coroplast en différents formats pour les patinoires extérieures du au COVID	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 066,15 $	
PLASTIQUES PIEDMONT	1451443	14 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5043 - Commande de feuilles de polycarbonate (lexan), afin de répondre aux prochaines demandes du CCMU en matière d'écrans protecteurs	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	11 721,85 $	
POMPIERS AUXILIAIRES DE MONTREAL	1449554	06 JANV. 2021	L'HOSTIE, SYLVAIN	SSIM / Paiement de facture pour l'achat d'articles promotionnels pour la soirée de reconnaissance des Pompiers Auxiliaires de Montréal (PAM) - décembre 2020	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 061,02 $	
PROTECTION INCENDIE CFS LTEE	1449708	07 JANV. 2021	DESMEULES, CATHERINE	SSIM - Atelier Électricité et Communications / Service de réparation caméras thermiques et de chargeurs pour l'atelier de l'électricité - (janvier 2021)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 859,18 $	
PROTECTION INCENDIE CFS LTEE	1449708	08 JANV. 2021	DESMEULES, CATHERINE	SSIM - Atelier Électricité et Communications / Service de réparation caméras thermiques et de chargeurs pour l'atelier de l'électricité - (janvier 2021)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	248,53 $	
PROTECTION INCENDIE CFS LTEE	1450361	11 JANV. 2021	DESMEULES, CATHERINE	SSIM - Atelier Électricité et Communication / Service de réparation de caméras thermiques et chargeurs pour l'atelier de l'électricité (janvier 2021)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 900,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PUROLATOR COURRIER LTEE	1454147	27 JANV. 2021	VINCENT, FRANCOIS	SSIM- BCO 2021 pour la livraison de colis/ Équipements pour réparations - #COMPTE 0155380	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 149,62 $	
QUEBECOR MEDIA AFFICHAGE	1453927	26 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5128 Expérience Citoyenne et des Communications, pour le paiement de la facture 20132360, en lien avec C3138 et C4380, Atribus numériques pour les voies actives et sécuritaires - COVID, du 29 juin au 2 août 2020	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	22 569,03 $	
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1452078	19 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5089 - Commande de tables pliantes en plastique en prévision des montages des sites pour PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	10 234,71 $	
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1452078	22 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5089 - Commande de tables pliantes en plastique en prévision des montages des sites pour PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	157,48 $	
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1453410	22 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5155 - Commande de tables pliantes en plastique en prévision des montages des sites pour PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	13 856,25 $	
RADIOPROTECTION INC.	1454407	28 JANV. 2021	MORVAN, YANNICK	SSIM- BCO 2021 pour la réparation et la calibration des détecteurs de radioactivité	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 399,00 $	
SANIVAC	1445114	05 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-CCMU - C4521 Site 0601 Arr Sud Ouest/COVID19/ Parc Lasalle_ Coin rue St-Antoine et 10 e Avenue_Toilette chimique et lavabo avec services de nettoyages (1 sept au 31 décembre 2020)_PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	12 567,82 $	
SANIVAC	1449167	05 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-CCMU - C4521 Site 0627_ Ville de Mtl/COVID19/ Multicaf_Coin rue Dézéry et Ste-Catherine Est (1 sept au 31 décembre 2020)_PSI Facture 0000608344	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	8 183,78 $	
SANIVAC	1449382	06 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-CCMU-3516 SANIVAC - Dépenses pour les toilettes chimiques et lavabos des arrondissements cités dans le tableau ci-joint (BC1425063 RÉPARTITION PLUS VALIDE) Facture 0000580687	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	8 183,78 $	
SANIVAC	1449684	27 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-CCMU-C5028 Dépenses EXTRAS mois décembre 2020_PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	1 217,86 $	
SANIVAC	1449684	12 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-CCMU-C5028 Dépenses EXTRAS mois décembre 2020_PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	1 811,03 $	
SANIVAC	1449685	13 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-CCMU-C5021 Dépenses EXTRAS mois Janvier 2021_PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 598,43 $	
SANIVAC	1449685	25 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-CCMU-C5021 Dépenses EXTRAS mois Janvier 2021_PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	892,39 $	
SANIVAC	1450936	13 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-CCMU-C5035 Site 0537_ YMCA Guy Favreau_ 200 René-Lévesque_ Remplacement d'une toilette chimique qui a brûlée_PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 669,31 $	
SANIVAC	1451156	14 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-CCMU - C4521 Site 0550 Arr HMR/ COVID19/ Square Dézéry_Coin rue Dézéry et rue St-Catherine est_ Facture 0000608328.1	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	8 183,78 $	
SANIVAC	1453111	21 JANV. 2021	LIEBMANN, RICHARD	MU-CCMU-C5104_ Site 0655 Ville Mtl/Covid19/Stade Soccer Montréal , 9235 Avenue Papineau. 6 NOUVEAUX SITES _Installations et locations 28 jours avec service de nettoyage _PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	50 047,54 $	
SANIVAC	1453139	21 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-CCMU-C5106_ Site 0654 Ville Mtl/Covid19/ Pierre Charbonneau , 3000 rue Viau. 3 NOUVEAUX SITES _Installations et locations 28 jours avec service de nettoyages _PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	25 023,77 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SANIVAC	1453298	22 JANV. 2021	DUMARESQ, JULIE	MU-CCMU-C5030 Location JANVIER 2021_Toilettes chimiques_PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	613 783,17 $	
SHOW SCENE DESIGN ET TECHNOLOGIE INC.	1453728	26 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5169 - Soumission 10189 -Achat de tapis de recouvrement en plastique/Vinyle pour recouvrir le plancher du Stade de Soccer.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	16 705,61 $	
SIGNALISATION 10-10	1454237	27 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C3597 - Facture FM-1010-01196 - Location, installation et ramassage T-Mills (signalisation) reliée au corridor sanitaire Louvain.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 874,88 $	
SIGNALISATION 10-10	1454575	28 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C3596 VSMPE, pour le paiement de la facture FM-1010-01197. Location, installation et ramassage T Mills pour le corridor sanitaire St-Roch.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 007,05 $	
SIGNEL SERVICES INC	1454110	27 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5192 Location de barrières "mills" pour différents endroits de l'arrondissement de Montréal-Nord Factures: 101671, 102527, 103094, 103781, 104861 et 105447	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	44 375,54 $	
SIGNEL SERVICES INC	1454639	28 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C4467 - Paiement de factures :104017, 104016, 103304, 102564, 102125, 101327, 100896, 100474 - Corridors sanitaires - Demande d'acceptation de projet Boîte de réception	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	11 783,28 $	
SOLOTECH INC	1453297	22 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C5149 - Location d'équipement électrique pour le stade de soccer de Montréal, du 21-01-2021 au 18-02-2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 242,56 $	
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1454155	27 JANV. 2021	WATERHOUSE, DAVE	SSIM- Produit 5494030 - HP USB-C Dock G5 - Station d'accueil - USB-C - GigE - 100Watt - Etats-Unis - pour OMEN 25L by HP; 30L by HP; OMENby HP 15, 17; Mobile Thin Client mt32; Pavilion Gaming 15	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 241,50 $	
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC	1451729	15 JANV. 2021	L'HOSTIE, SYLVAIN	SSIM- BCO 2021- Honoraires professionnels : Katia Levrier - Période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 000,00 $	
SYLPROTEC INC.	1452258	19 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C5099- Commande de toile blanche ignifuge en rouleau pour la construction du nouveau site dortoir pour les PSI- Selon la soumission 61730	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 983,31 $	
SYLPROTEC INC.	1452876	21 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5126- Commande de toile blanche ignifuge en rouleau pour la construction du nouveau site dortoir pour les PSI- Selon la soumission 13468	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	13 889,85 $	
SYLPROTEC INC.	1454770	29 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-C5209- Commande de toile blanche ignifuge en rouleau pour la construction du nouveau site dortoir pour les PSI- Stade de Soccer de Montréal - Selon la soumission 61832	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 514,78 $	
SYLVIA M RIVES	1442562	29 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU21 - 4416 : Prolongation du service pour la gestion et coordination des sites temporaires pour les personnes en situation d'itinérances pour la période du 20 nov. au 4 déc. 2020 avec possibilité de prolongation jusqu¿au 11 déc. 2020.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 295,00 $	
TECHNO-CONTACT INC.	1453346	22 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5145 Aménagement d'une clinique de vaccination - Aréna Bill-Durnan de l'arrondissement de CDN-NDG.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	22 782,28 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TELTECH SIGNALISATION INC.	1454684	28 JANV. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU52 - C2401- Arr Ville Marie -Commande: Fourniture de T-RV-7 avec pesées (soumission S-20200515) et Fourniture de panneaux de signalisation et poteaux FACTURES 1028-1029-1030-1031-1251-1248-1249-1250	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	49 003,66 $	
TELTECH SIGNALISATION INC.	1454685	28 JANV. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU52 - C2401- Arr Ville Marie -Commande: Fourniture de T-RV-7 avec pesées (soumission S-20200515) et Fourniture de panneaux de signalisation et poteaux FACTURE 1460	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	9 081,42 $	
TENAQUIP LIMITED	1450508	12 JANV. 2021	GOYETTE, STEPHANE	SSim - Achat Ruban jaune sécurité pour interventions pour le département de l'inventaire au DST - SOUMISSION	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 305,85 $	
TEXLIMA	1452217	19 JANV. 2021	GOYETTE, STEPHANE	SSim - BCO - Achat couvertures polars pour les premiers répondants - du 1er janvier au 31 décembre 2021	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 199,50 $	
TEXTILES MERCEDES LTEE	1451352	14 JANV. 2021	GOYETTE, STEPHANE	SSim - BCO - Vérification et réparation de différents boyaux du 1er janvier au 31 décembre 2021	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 724,44 $	
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	1449892	07 JANV. 2021	GOYETTE, STEPHANE	BCO 2021 SIM-DST - Atelier Hydraulique - Achats divers pour l'année 2021 pour l'entretient et/ou la réparation du matériel hydraulique	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 249,37 $	
U. CAYOUETTE INC.	1452301	19 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5095 Achat de chaises Adirondack pour le Centre de jour du Grand Quai et le YMCA Hochelaga Maisonneuve	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 615,26 $	
U. CAYOUETTE INC.	1452913	21 JANV. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	MU-C5130 Achat de chaises Adirondack pour les PSI au Stade de Soccer de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 461,44 $	
U. CAYOUETTE INC.	1452927	27 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU C5195 - Matériaux dans le cadre du projet du Stade de soccer de Montréal pour l'ouverture d'un centre d'hébergement pour PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	18 784,58 $	
ULINE CANADA CORP	1452910	21 JANV. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5116 - Commande de 50 bollards - Stade de soccer de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	11 916,14 $	
VINCENT ERGONOMIE INC.	1452391	19 JANV. 2021	LECOURS, SYLVAIN	SSIM- VINCENT ERGONOMIE -Service conseil en ergonomie -Réaménagement du centre de relève (centre de communications - 911) -Dépôt du rapport préliminaire 23-12.2020. -Approuvé par Michel Lapierre.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 278,24 $	
WM QUEBEC INC.	1453336	22 JANV. 2021	VINCENT, FRANCOIS	SSIM / BCO 2021 - Location de conteneur pour diverses formations pour l'année 2021	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 824,19 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2253140573	06 JANV. 2021	DA ROCHA, DIANE	rogers decembre 2020	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 378,01 $	
TELUS	32487950047	19 JANV. 2021	DA ROCHA, DIANE	Facture TELUS janvier 2021	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 635,24 $	
VILLE DE BEACONSFIELD	de210119	20 JANV. 2021	GELINAS, ISABELLE	Remboursement salaires Covid19	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	21 109,70 $	
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	de210114	15 JANV. 2021	GELINAS, ISABELLE	Remboursement salaires Covid19	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	133 306,46 $	
VILLE DE KIRKLAND	de210114	15 JANV. 2021	GELINAS, ISABELLE	Remboursement salaires Covid19	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	85 655,99 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VILLE DE MONTREAL-EST	de210114	15 JANV. 2021	GELINAS, ISABELLE	Remboursement salaires Covid19	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	30 240,33 $	
VILLE L'ILE DORVAL	de210114	15 JANV. 2021	GELINAS, ISABELLE	Remboursement salaires Covid19	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	23 046,34 $	
2B TECHNOLOGIES	DEU43759	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Module de calibration 2B evc équipement - Projet de l'ozonisation en continu	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 920,50 $	
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU44390	04 JANV. 2021	ACHETEUR SOA, MAXIMO	REAPPROVISIONNEMENT USINAGE MACHINAGE / INVENTAIRE MAGASIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 401,10 $	
AAF (MC) INTERNATIONAL	DEU44284	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	960 Filtres Dustlok - Atelier CVAC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 087,16 $	
ACCESSOTRONIK INC	DEP32346	08 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	BS ¿ UAT - APPAREIL POUR SOUDURE ÉLECTRONIQUE DE L'ATELIER INSTRUMENTATION ¿ D.DESLAURIERS- 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 192,02 $	
ACCESSOTRONIK INC	DEP32370	11 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	BS - UAT - BANC DE SOUDURE ERGONOMIQUE POUR ATELIER INSTRUMENTATION - D. DESLAURIERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 525,59 $	
ACCS LE GROUPE INC.	1450865	13 JANV. 2021	LARRIVEE, ALAIN	Travaux régulation automatique relatifs à la modification de la programmation des unités SYS @SYS9 au nouveau bâtiment administratif de l'usine Atwater.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 005,26 $	
ACIER OUELLETTE INC	DEU44493	08 JANV. 2021	DUBE, FABIEN	(UNITE) FER ANGLE ACIER 1-1/2 X 1-1/2 X 3/16 X 10 PIEDS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 183,52 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEU44550	21 JANV. 2021	DUBE, FABIEN	COFFRE MECANO PROTO PATRICE COUTU MECANO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 008,66 $	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP32219	29 JANV. 2021	VINCENT, SIMON	BS ¿ REP - DÉBITMÈTRE CH. VANNES TECUMSEH ¿ 1 SOUMISSION ¿ M.LAJEUNESSE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 090,31 $	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP32511	27 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - UPC - DIVERS - 1 SOUMISSION - C.SAINTELMY	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 209,81 $	
AIR LIQUIDE CANADA INC	DEU37946	26 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	SR - SP17055-130929C/P-1802 RÉAMÉNAGEMENT LABO - CYLINDRE ARGON EXTERIEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 219,58 $	
AIR LIQUIDE CANADA INC	DEU44264	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021, APPROVISIONNEMENT ARGON LIQUIDE VRAC ET LOCATION RÉSERVOIR POUR LE LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,74 $	
AIR LIQUIDE CANADA INC	DEU44265	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021, FRAIS DE LOCATION CYLINDRE DE GAZ INDUSTRIEL POUR LA DESINFECTIN, INCINERATEUR ET LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 094,51 $	
ALIGNEMENT BEAUDOIN	DEU35734	07 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	RELEVÉ ET POSITIONNEMENT DE BASES DE DEUX POMPES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 248,84 $	
ALIGNEMENT BEAUDOIN	DEU44798	28 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	GMP #17 - Relevé et positionnement pompe dans l'espace	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 892,52 $	
ALIZENT CANADA INC.	DEU37066	07 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL - SERVICES D'AUTOMATISATION PI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	76 081,29 $	
ALLIED ELECTRONICS (CANADA) INC.	DEU44768	27 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Cartouches Epson pour Benoit	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 772,22 $	
ANDRE LADOUCEUR INC	DEU44623	19 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	mediation facilitation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 849,07 $	
ASTUS INC.	DEP32162	20 JANV. 2021	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BCO2021 - RÉS - Frais de communication et de service pour véhicules	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 519,70 $	
ASTUS INC.	DEP32189	22 JANV. 2021	MARTEL, SIMON	BCO2021 - ERP - Frais de communication et de service pour véhicules	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 055,16 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ATELIER D'USINAGE INNOVA PRECISION 2014	DEU44685	22 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	GMP #17 - Reconditionnement et équilibrage impulseur pompe	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 986,91 $	
ATELIER D'USINAGE JACA INC.	DEU44502	11 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAGASIN DEEU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 395,82 $	
ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA	DEU44693	22 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Maintenance 10000 heures au Compresseur Atlas Copco du Bloc B	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 117,62 $	
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU44393	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	3 Modules GE VERSAMAX - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 685,45 $	
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU44543	13 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Renouvellement annuel (2021) du contrat de support Emerson	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 926,01 $	
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU44534	12 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Kit Ametek - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 632,57 $	
AXIA SERVICES	DEU44650	20 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	SERVICE DE GARDIEN DE SÉCURITÉ - BÂTIMENT ADMINISTRATIF	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 073,00 $	
BALANCES INDUSTRIELLES MONTREAL (B.I.M.) INC.	DEU44790	28 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	balance 20tonnes	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 312,35 $	
BATTERIES DIXON INC.	DEU44580	14 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	BATTERIES POUR GÉNÉRATRICE SELON ENTENTE VDM 1349699	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 692,16 $	
BBA INC.	DEU31894	02 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	MISE À JOUR DU MODÈLE ETAP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 823,02 $	
BELL CANADA	DEP32422	27 JANV. 2021	LARRIVEE, ALAIN	DEP 2021 -Fourniture des informations du service 9-1-1 évolué aux fins du service d'avis à la communauté évolué pour le territoire de l'agglomération de Montréal	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 102,39 $	
BELZONA QUEBEC INC.	DEU44686	22 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	GMP #17 - Reconditionnement et protection intérieur de la volute	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 561,84 $	
BIO SERVICE MONTREAL INC.	DEU44583	14 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2 barils de Odocontrol - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 589,53 $	
BLUEWAVE INNOVATIONS INC.	DEU44546	13 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	MATÉRIEL ET ACCESSOIRES RESÉAU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 808,52 $	
BRAULT MAXTECH INC.	DEP32491	26 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN PRINCIPAL - SACHET DESHYDRATANT - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 090,66 $	
CADENAS EXPERTS	DEU44788	28 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	15 boites de cadenassage fixable au mur / OPÉRATIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 456,72 $	
CARTE RONA	DEU44396	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021 - CARTE RONA, ACHATS ARTICLES DE QUINCAILLERIE RENO-DEPOT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 $	
CDM SMITH INC.	DEU40278	28 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	COMITÉ D'EXPERTS CHARGÉ DE L'EXAMEN DU PROJET DE CONCEPTION DE L'OZONE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 110,98 $	
CHEMLINE PLASTICS LTD	DEP32502	26 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS ¿ MAGASIN PRINCIPAL - DIVERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 377,97 $	
CHROMA SYSTEMS SOLUTIONS INC.	DEP32504	26 JANV. 2021	REBSELJ, VINCENT	BS ¿ UDB - APPAREIL DE TEST POUR CONDENSATEUR - ELMEHDI ALAHYANE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 436,29 $	
CICAME ENERGIE INC.	DEU43428	12 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	DECISION DELEGUEE DA2200362001, FORMATION POSTE ÉLECTRIQUE 315kV	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	92 645,39 $	
CLEMENT ET FRERE LTEE	DEU30888	28 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	2 Roulottes et Conteneur loués - Réaménagement du Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 505,73 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEP32492	26 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS ¿ UDB - ROULEMENTS POMPE BP#7 - 2/2 ¿ SAID ANNOUR ¿ 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 687,78 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU44283	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	800 lbs de Billes 1/4" - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 248,58 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU44332	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Articles de Roulement - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 447,13 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU44458	06 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	46 articles de Roulements - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 050,77 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU44458	08 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	46 articles de Roulements - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	420,00 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU44676	21 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT BROYEUR WAJAX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 159,39 $	
COMPOSITES IDEAL INC.	DEU44640	20 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Volute de PRF avec bride - Tour de lavage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 480,36 $	
COMPUGEN INC.	DEU20635	15 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	DOS. 142343 - SERVICES D'UN TECHNICIEN EN INFORMATIQUE POUR PROJETS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	59 917,42 $	
CONCEPT CONTROLS INC.	DEP32352	11 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	BS ¿ UAT - STATION DE CALIBRATION MICRODOCK II - D. DESLAURIERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 525,69 $	
CONSTRUCTION HEPPELL ET FILS INC.	DEP32434	19 JANV. 2021	REBSELJ, VINCENT	BD - ULA - Réparation du réservoir d'alun - D.ARSENEAU - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 274,04 $	
CONSTRUCTIONS MICHEL LABBE ENR.	DEU40481	25 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	SI19085-180647-C, AMÉNAGEMENT AIRE D'ATTENTE ADMINISTRATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	52 205,04 $	
CONSUMAJ INC.	DEU44651	20 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	ANALYSES DE DISPERSION POUR LES CONTAMINANTS ÉMIS PAR LES CHEMINÉES DES INCINÉRATEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 202,12 $	
CONTROLE AIR COMPRESSEUR 2010 INC.	DEP32057	29 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	BS - UAT - Appel de service urgence pour lundi 14 décembre pour soumission sur compresseur QUINCY, QGDV30 ¿ Marck Vallée	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 546,65 $	
CONTROLE AIR COMPRESSEUR 2010 INC.	DEP32386	12 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	BS - UAT - RÉPARATION DU SHAFT SEAL DU COMPRESSEUR BÂTIMENT ADMIN ATWATER ¿ M. VALLÉE ¿ 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 363,21 $	
CONVAL QUEBEC	DEU44329	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	7 Manomètres Ashcroft - Classificateur 033 et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 476,20 $	
CONVAL QUEBEC	DEU44590	15 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	FC - PROJET 138381-21 - 2 INTERRUPTEURS DE TRANSFERT AUTOMATIQUE DE 150A ET 200A-347/600V ASCO POUR LES ÉDICULE CLÉMENT JETTÉ (DI1026870) ET 134E AVENUE (DI1026881)	Service de l'eau	Réseaux d'égout	6 797,94 $	
CONVAL QUEBEC	DEU44726	26 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	VANNE SORTIE RESERVOIR UDP 663-108	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 387,52 $	
CONVAL QUEBEC	DEU44746	26 JANV. 2021	DUBE, FABIEN	13 manomètres et 1 thermomètre Ashcroft - Magasin, Intercepteurs et GMP 17	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 122,68 $	
CORRPRO CANADA INC.	DEU43669	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	SA - PROJET 176952 - 11 - MISE A NIVEAU REDRESSEUR PROTECTION CATHODIQUE RÉSERVOIR HUILE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 391,11 $	
CSE INCENDIE SECURITE INC.	DEP32375	29 JANV. 2021	VINCENT, SIMON	BS ¿ REP - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC ¿ 1 SOUMISSION ¿ R.ROY	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 969,06 $	
CT SPEC (MC)	DEU44727	26 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	CANCEL ET REMPLACE DEU43910, RENOUVELLEMENT CTSPEC EGOUT SUPPORT ET MAINTENANCE DU 2021-01-01 AU 2021-12-31	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 378,55 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
D'ARONCO,PINEAU,HEBERT,VARIN INC.	DEU28543	01 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	A/O SI17034-162151-SP, SERV. PROF. INGÉNIEUR SENIOR EN STRUCTURE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 648,37 $	
DELOM SERVICES INC	DEU44470	06 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	GMP 17 - Équilibrage des 2 arbres moteur/pompe (de couche et spool)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 795,32 $	
DELOM SERVICES INC	DEU44797	28 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	GMP #02 - Équilibrage des 2 arbres moteur/pompe (de couche et spool)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 795,32 $	
DEMENAGEMENT UNIVERSEL INC	DEU31105	07 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	DÉMÉNAGEMENT DU LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 021,09 $	
DESCHENES & FILS LTEE	DEP32245	01 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS ¿ UDB ¿ PLOMBERIE - TUYAUX DE LAITON ¿ 1 SOUMISSION - PASCAL BOILY	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 928,88 $	
DESCHENES & FILS LTEE	DEU44455	06 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021_ACHATS DE DIFFÉRENTES PIÈCES PLOMBERIE/VENTILATION POUR GÉNÉRATRICE ET PATROUILLE INTERCEPTEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEP32260	05 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS ¿ UAT - MATÉRIAUX DE PLOMBERIE - 1 SOUMISSION ¿ D. DESLAURIERS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 418,52 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEP32325	07 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS ¿UAT - MATÉRIEL POUR ATELIER DE PLOMBERIE ¿ D. DESLAURIERS ¿ 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 900,32 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU44491	08 JANV. 2021	DUBE, FABIEN	37 articles de Plomberie Victaulic - Magasin et autres	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 760,57 $	
DISTRIBUTION GLASS JET INC.	DEP32364	11 JANV. 2021	GUILHEMJOUAN, SERGE	BS ¿ UPI - MICROSABLE 85 MICRON POUR ACTIFLO - S. DUMAS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 497,66 $	
DISTRIBUTIONS LG INC.	DEU29497	07 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	DISTRIBUTION BASSIN LAVIGNE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 790,70 $	
DIVEX MARINE INC	DEP31083	29 JANV. 2021	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS ¿ UPC- APPEL DE SERVICE POUR INSPECTION AUTOMNALE DES PRISES D'EAU ¿ 1 SOUMISSION ¿ C. SAINTELMY	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 521,09 $	
DRN INDUSTRIEL INC.	DEU44183	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE IMPULSEUR WEMCO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 027,34 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP32154	27 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - UDO - ACUISITION DE MATERIELS ELECTRIQUES - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 023,66 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP32498	26 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN PRINCIPAL - DIVERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 235,98 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP32520	27 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - UDO- CONSOMMABLE ELECTRIQUE - 1 SOUMISSION ¿ C.SAINTELMY	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 863,59 $	
EATON INDUSTRIES (CANADA) COMPANY	DEP32354	11 JANV. 2021	BOUZID, FAICAL	Incidence au projet 18U16 TR01 Appel de service - Disjoncteur Usine des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 624,69 $	
EBI MONTREAL INC.	DEU44261	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021 DISPOSITION GRANULES ET LOCATION CONTENEUR 15VC A LA STABILISATION THERMIQUE BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 548,62 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEP32444	19 JANV. 2021	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - MONTAGE ET DEMONTAGE DE PLATEFORME PIPELINES - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 452,52 $	
ECHELLE CANADA INC.	DEP32349	11 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	BS ¿ UAT - ACHAT ET INSTALLATION D'UNE ÉCHELLE ET GARDE CORPS - M. VALLÉE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 044,81 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ECOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL	DEP31250	28 JANV. 2021	LARRIVEE, ALAIN	BS ¿ UAT - Mandat d'étude pour un suivi expérimental de performance et de surveillance technique des ouvrages de gestion des eaux pluviales au site Atwater ¿ 1 Offre - A. Aoubid	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	83 998,40 $	
ECOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL	DEU38237	15 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	SERVICES D'EXPERTS CONSEILS POUR LE PROJET D'OZONATION À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 126,03 $	
ECOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL	DEU41673	01 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	CONTRAT DE SERVICE - ETUDIANT STAGIAIRE DEBUTANT LE 1ER JUIN 2020	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 997,50 $	
ECOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL	DEU44196	15 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	Stagiaires pour hiver 2021 (Polytechnique)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	62 992,50 $	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEP31779	01 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - UDO - ACQUISITION DE CAPTEUR PROSONIC - 2 SOUMISSIONS - C.SAINTELMY	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 254,65 $	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEP32541	30 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN PRINCIPAL - DIVERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 455,13 $	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEU44439	06 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Débitmètre ProMag - Coagulation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 134,09 $	
ENERGIR S.E.C.	1391085	11 JANV. 2021	SAINT-DENIS, DANIEL	C/O 2020 FOURNITURE DE GAZ NATUREL (TRANSPORT), JANVIER À DÉCEMBRE 2020	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	211 031,72 $	
ENERGIR S.E.C.	DEP32075	13 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	BCO2021 - UAT - Gaz naturel pour 8970, boul. Lasalle - # compte 3985 4200 001	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 $	
ENERGIR S.E.C.	DEP32117	19 JANV. 2021	LARRIVEE, ALAIN	BCO2021 - UDO - Gaz naturel pour 55, av. Lilas, Dorval - # compte 4200 6615 704	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	81 890,25 $	
ENERGIR S.E.C.	DEP32151	21 JANV. 2021	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BCO2021 - UPC - Gaz naturel pour 243, chemin Bord-Du-Lac, Pointe-Claire - # compte 4200 6615 605	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	49 344,12 $	
ENERGIR S.E.C.	DEP32194	22 JANV. 2021	MARTEL, SIMON	BCO2021 - ERP - Gaz naturel pour 3705, St-Patrick - # compte 2780 0371 018	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 399,00 $	
ENGRENAGES LASALLE INC.	DEP32295	11 JANV. 2021	MARTEL, SIMON	BS ¿ REP ¿ ACQUISITION DE MATÉRIEL ¿ 1 SOUMISSION ¿ S.GINGRAS	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 608,96 $	
ENGRENAGES LASALLE INC.	DEP32447	19 JANV. 2021	MARTEL, SIMON	BS - Barres de manoeuvre - S.GINGRAS -1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 139,13 $	
ENGRENAGES LASALLE INC.	DEP32456	29 JANV. 2021	MARTEL, SIMON	BS ¿ REP - FABRICATION D'ENGRENAGE POUR REBUILT VANNE 16" - 1 SOUMISSION ¿ S.JEAN	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 824,16 $	
ENTRETIEN DE PONT-ROULANT PRO-ACTION INC.	DEU44547	13 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	Matériel et main d'oeuvre nécessaires aux épreuves de charge	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	35 843,26 $	
EPPENDORF CANADA LTD.	DEU44293	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	6 Articles Eppendorf - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 582,51 $	
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	DEU44544	13 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	JFS - PROJET: 123601 - 73 / 2 compresseurs et accessoires en location / DURÉE DE 1 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 637,58 $	
EQUIPEMENT D'ACIER FEDERAL LTEE	DEU35262	14 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	AJOUT D'UN NIVEAU AUX PALETTIERS DE L'ENTREPÔT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 818,68 $	
EQUIPEMENT DE VAPEUR INDUSTRIELLE VAPTEC INC	DEU44656	20 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2 Régulateurs Spence - Bloc C	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 324,48 $	
EQUIPEMENT D'INCENDIE GLOBE INC	DEP32093	22 JANV. 2021	REBSELJ, VINCENT	BCO2021 - Inspection et remplissage des cylindres d'air respirable	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 126,00 $	
EQUIPEMENT D'INCENDIE GLOBE INC	DEP32104	20 JANV. 2021	REBSELJ, VINCENT	BCO2021 - Inspection et remplissage des cylindres d'air respirable	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 309,73 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENT QIP	DEU44733	26 JANV. 2021	DUBE, FABIEN	2 Vannes assemblées Jamesbury - Filtre-Presse 06	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 593,19 $	
E.R.C.D. INDUSTRIES INC.	DEU44483	07 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	MISE À NIVEAU - ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS À LA STATION DE POMPAGE RHÉAUME, SELON LES EXIGENCES RBQ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 750,19 $	
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	DEU19082	07 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	* PTI 2015 * - DOS. 137020 - SERVICE TECHNIQUE D'UN EXPERT CISCO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 903,01 $	
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	DEU43082	13 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	SG20058-145482-SP, Services professionnels pour la configuration des équipements télécoms (DEEU)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	77 165,81 $	
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	DEU44362	01 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	T22516, STOCKAGE IBM	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	60 632,72 $	
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	DEU44561	13 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	COMPOSANTES D'INSTALLATION POUR CABINET INFORMATIQUE - SERVEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 751,46 $	
ESRI CANADA LIMITED	DEU44266	11 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	Renouvellement de maintenance pour ArcGiS du 2021-01-12 au 2022-07-31	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	35 224,45 $	
EVEREST AUTOMATION INC	1453456	25 JANV. 2021	LAMARRE, JEAN	Achat d'un transmetteur ABB seul, montage à distance pour débimètre magnétique série AquaMaster 4 FET432 et ces accessoires - Optimisation des réseaux d'eau - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 438,35 $	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU32360	14 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	REMISE À NEUF DUN FTIR ET REMPLACEMENT DES LOGICIELS PROJET #170285	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	40 784,97 $	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU44646	20 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Détecteur Drager c/a composantes - Unité de suivi sur l'Ozonisaton	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 877,71 $	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU44742	26 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Module MIR ABB et accessoires - SEC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 883,61 $	
FABRICATION L.L. INC.	DEU44801	28 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	GMP #17 - Modifications bases acier pompes et bases passerelles	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 879,30 $	
FIDUCIE DESJARDINS	DEU44514	11 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021_HONORAIRES ANNUELLES -ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA VDM	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	4 724,44 $	
FORTERRA CONDUITE SOUS PRESSION, INC.	DEP31758	08 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - UDB - Pièces de fermeture bride - JM Ouellet - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 592,73 $	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEP32268	05 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - UAT ¿ REPARER 6AV6-644-0AB01-2AX0-SIEMENS-AUTO MP377 - D. DESLAURIERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 851,34 $	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU44702	22 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	80 Lampes Allen-Bradley - Salle de contrôle des moteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 835,19 $	
FUTECH MONTREAL INC.	DEP32212	05 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS ¿ UDB ¿ PIECES ELECTRIQUES - 1 SOUMISSION ¿ E. ALAHYANE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 220,65 $	
G.C.M. CONSULTANTS INC	DEU40634	07 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Évaluation système de contrôle - évaluation du plan de mise à jour du système de contrôle ABB	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 935,68 $	
GEMITECH INC.	DEP32480	25 JANV. 2021	LEFEBVRE, PHILIPPE	UDO-BC-OUVERT-URGENCE ÉLECTRIQUE -GÉMITECH	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 299,25 $	
GEMITECH INC.	DEP32481	25 JANV. 2021	LEFEBVRE, PHILIPPE	UPC-BC-OUVERT-URGENCE ÉLECTRIQUE-GÉMITECH	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 299,25 $	
GEMITECH INC.	DEP32482	30 JANV. 2021	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	UPI-BC OUVERT-URGENCE ÉLECTRIQUE-GEMITECH	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 299,25 $	
GENERAL BEARING SERVICE INC.	DEP32435	19 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS ¿ UDB - ROULEMENTS POUR RÉHABILITATION RÉDUCTEUR DE LA POMPE BP#7 - ½ - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 156,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GENISYS GROUPE CONSEIL INC	DEU32019	07 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	MODERNISATION DU CITECT DE 6.1 À 8	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 717,95 $	
GENTEC INC.	DEU43574	04 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	*** BC 2021*** CONDENSATEURS POUR INVENTAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	38 942,03 $	
GESTION CONSEIL STC INC.	DEU42617	15 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	IG20050-BF0000-ST, DÉNEIGEMENT INTERCEPTEUR HIVER 2020-2021	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	68 241,87 $	
GHD CONSULTANTS LTEE	DEU42525	07 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	ZK - PROJET 132387 - 18 - RELEVÉ DE DÉLAMINAGE, INVESTIGATION DE GÉORADAR, CAROTTAGE, ESSAIS D'ADHÉRENCE, RELEVÉ DE POTENTIEL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 824,19 $	
GILBERT NETTOYEUR INC.	DEP32072	22 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	BCO2021 - UAT - Service de nettoyage de vêtements de travail (autre que vêtements d'électricien)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 149,62 $	
GILBERT NETTOYEUR INC.	DEP32161	20 JANV. 2021	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BCO2021 - RÉS - Service de nettoyage de vêtements de travail (autre que vêtements d'électricien)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 $	
GILBERT NETTOYEUR INC.	DEP32193	22 JANV. 2021	MARTEL, SIMON	BCO2021 - ERP - Service de nettoyage de vêtements de travail (autre que vêtements d'électricien)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	
GIVESCO INC.	DEU44432	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	JFS - PROJET: 123601 - 72 - Matériel pour bases béton pompe Ebara #17	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 344,03 $	
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU44503	11 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAGASIN DEEU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 810,54 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU44445	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	4 Unités de chauffage Ouellet - Pont suceur Passavant au Décanteur 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 652,08 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU44806	29 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	MD - PROJET 185661-02 : ACHAT DE 3 DÉMARREURS DE POMPE DE 10HP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 539,69 $	
GROUPE M.E.A.S. INC.	DEU23151	07 JANV. 2021	SAINT-DENIS, DANIEL	FABRICATION ET INSTALLATION DE CONDUITES DE 12 POUCES EN ACIER INOX. SUR LE SYSTÈME D'EAU DE REFROIDISSEMENT DE LA STATION DE POMPAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	258 927,73 $	
GROUPE QUEBECO INC.	DEU35725	02 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	ÉPURATEUR 3 - REMPLACEMENT DES MÉDIA DE TRAITEMENT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 534,40 $	
GROUPE SURPRENANT	DEP32071	22 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	BCO2021 - Service d'exterminateur pour souris, fourmis et autres - Usine Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 519,70 $	
GRUES MAURICE GENDRON LTEE	DEU44337	01 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Services de grutier	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 176,43 $	
GUARD-X INC	DEU31461	14 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	MISE À NIVEAU DES DÉMARREURS DE POMPE À INCENDIE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	46 642,52 $	
HAZMASTERS INC.	DEU44227	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	9 Détecteurs de gaz MSA c/a 14 accessoires - Réseau des Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 806,05 $	
HYDRO WESTMOUNT	DEP32160	19 JANV. 2021	VINCENT, SIMON	BCO2021 - RÉS - Hydro-Westmount pour 19, Summit Circle, Westmount, H3Y 1B4	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $	
INDUSTRIES D'ACIER INOXYDABLE	DEP32365	20 JANV. 2021	TURCOTTE, CAROLINE	18U18 TR01 DB Trappes d'accèes entretien réacteurs UV Soumission No. C9153	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 861,63 $	
INDUSTRIES DESORMEAU INC.	DEP32347	08 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN BOULONERIE- REAPPROVISIONNEMENT ST-PATRICK (REP) 2021	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 748,12 $	
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU44081	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES USINEES ACIER / INVENTAIRE MAGASIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 643,08 $	
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU44388	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	*** BC 2021 *** REAPPROVISIONNEMENT USINAGE MACHINAGE /INVENTAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 377,99 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU44522	12 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT ENSEMBLE PLAQUES D'USURE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 351,74 $	
INOLEC	DEP32374	11 JANV. 2021	VINCENT, SIMON	BS ¿ REP - POMPE DE VIDANGE INOLEC ¿ 1 SOUMISSION ¿ R.ROY	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 266,68 $	
INTER PROPANE INC.	DEU44247	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021 _FOURNITURE DE PROPANE POUR CHARIOTS ÉLÉVATEURS ET LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 464,58 $	
ISOLATION ALGON (2000) INC	DEU44315	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Amiante enlevée sur 2 Tuyaux - Système Eau de Lavage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 523,38 $	
ISOVISION INC	DEU36166	26 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	Services professionnels IsoVIsion	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 186,47 $	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	DEU44494	08 JANV. 2021	DUBE, FABIEN	18 Turbotorch et Perceuse Dewalt - Réseau des Intercepteurs et Plomberie des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 344,06 $	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	DEU44784	27 JANV. 2021	DUBE, FABIEN	(UNITE) DEVIDOIR A ROULEAU GREENLEE 39660	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 075,50 $	
JET DE SABLE HOULE LTEE.	DEU44684	22 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	GMP #17 - Reconditionnement de la volute	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 060,44 $	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU44082	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES USINEES ACIER /INVENTAIRE MAGASIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 102,92 $	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU44389	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT USINAGE MACHINAGE /INVENTAIRE MAGASIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 986,93 $	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU44667	21 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT ATTACHES EN C	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 446,25 $	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU44672	29 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	JFS - PROJET: 185795 - 1 - Mise à niveau 4 grilles puits d'eau procédé Désinfection	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 905,14 $	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU44754	27 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT ASSEMBLAGE DE CHAINES DE CONVOYEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 847,87 $	
KONECRANES CANADA INC.	DEP31810	27 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	2021 - BS - UAT - Vente et installation d'un palan 2 tonnes 208 volts ¿ 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 275,70 $	
LABORATOIRE D'ESSAI MEQUALTECH INC.	DEP32095	29 JANV. 2021	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UDO -APPEL DE SERVICE POUR INSPECTION - 1 SOUMISSION - M.MEZIANE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 128,95 $	
LABORATOIRE D'ESSAI MEQUALTECH INC.	DEP32442	19 JANV. 2021	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UPC - LABORATOIRE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 508,69 $	
LABORATOIRE D'ESSAI MEQUALTECH INC.	DEU41587	15 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	ÉVALUATION ET RECOMMANDATIONS TECHNIQUES POUR RÉSERVOIRS DE PRODUITS PÉTROLIERS POSTES DE POMPAGE - PROJET 176952	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 987,65 $	
LABRADOR SOURCE	DEU44263	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021, APPROVISIONNEMENT EN EAU DE SOURCE (FORMATS VARIÉS)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 199,50 $	
LABVANTAGE SOLUTIONS FRANCE	DEU44694	22 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	MAINTENANCE ANNUELLE LABVANTAGE DU 2021-01-01 AU 2021-12-31	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 977,68 $	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU37201	15 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	RÉFECTION DU TERRAIN - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - PROJET 178655	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 809,48 $	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU38583	07 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	SG19040-132387-C, CONSTRUCTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS - SG19040-132387	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	76 599,66 $	
LANDCARE INDEPENDANT INC	DEP30717	26 JANV. 2021	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS ¿ UDO - 2020-2021 - DÉNEIGEMENT USINE ET STATIONS - 3 SOUMISSIONS - B. SCRAIRE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	24 847,04 $	
LANDCARE INDEPENDANT INC	DEP30823	26 JANV. 2021	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS ¿ UPC - 2020-2021 - DÉNEIGEMENT USINE ET STATIONS - 3 SOUMISSIONS - B. SCRAIRE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 935,35 $	
LAVO	DEP32159	20 JANV. 2021	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BCO2021 - RÉS - Hypochlorite de sodium 12%, Javel pour roulottes (Jarry et Marien)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	11 641,01 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE ABI INC.	DEU17088	15 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	SERVICE D'UN TECHNICIEN INFORMATIQUE POUR MAXIMO LDAP/ACTIVE DIRECTORY	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 618,73 $	
LE GROUPE ABI INC.	DEU20621	15 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	*PTI 2016* - SERVICES D'UN TECHNICIEN INFORMATIQUE POUR LA STATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	58 744,44 $	
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE	DEP32452	20 JANV. 2021	VINCENT, SIMON	FABRICATION DE COLLETS DE SERRAGE D'UNE CAPACITÉ DE 2,500 LB POUR UN ARBRE DE 8-1/2" (2021)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 267,74 $	
LE GROUPE LML LTEE	DEU40064	07 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	SI19053-132387-C, INSTALLATION DUN NOUVEAU QUAI DE DEPOTAGE - PROJET 132387	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 819,47 $	
LES COMPRESSEURS ET SURPRESSEURS AERZEN DU CANADA INC.	DEU43287	12 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	ESTIMATION / REPARATION COMPRESSEUR AERZEN #4 667-M31-004	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 795,95 $	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP32466	25 JANV. 2021	LARRIVEE, ALAIN	BS - MAGASIN PRINCIPAL - VANNE PAPILLON - ENTENTE 1431110	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	42 615,01 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	DEU44205	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	6 Mixers Hauck - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 840,52 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	DEU44403	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	*** BC 2021 *** PIECE POUR BRULEUR HAUCK NUMÉRO: VLV, S-3-7D-UL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 369,40 $	
LES GRUES BELLERIVE INC.	DEU44714	25 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Transport de marcandises	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 572,24 $	
LES INDUSTRIES FOURNIER INC.	DEU31923	07 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	Remise a neuf pressoir No 1 "PTI"	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	33 683,51 $	
LES INDUSTRIES FOURNIER INC.	DEU32896	15 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	Réparation de canaux pour pressoirs Fournier	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	57 032,41 $	
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	DEP32290	06 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	BS ¿ UAT ¿ KIT FOR INSULATION RESISTANCE TESTER ¿ D. DESLAURIERS ¿ 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 186,81 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	DEU44395	26 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	MEZZANINE POUR INSTRUMENTATION - EAUX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	30 518,15 $	
LOCATION GAMMA INC.	DEP32322	07 JANV. 2021	VINCENT, SIMON	BS ¿ REP - ACHAT GÉNÉRATRICE INVERTER 3KW ¿ 1 SOUMISSION ¿ R.ROY	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 703,43 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	DEP32248	06 JANV. 2021	MARTEL, SIMON	BS ¿ REP ¿ LOCATION DE CAMIONS ¿ 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 861,45 $	
LOUIS FILLION ELECTRONIQUE INC	DEU44240	21 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	4 TÉLÉVISEURS POUR SALLE DE CONFÉRENCE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 011,23 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP32228	05 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS ¿ ULA ¿ PIECES ELECTRIQUES ¿ 1 SOUMISSION ¿ S.ANNOUR	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 953,38 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP32313	07 JANV. 2021	REBSELJ, VINCENT	BS ¿ UDB - ACHAT IMPRIMANTE BRADY¿ 1 SOUMISSION ¿ J. MORISCOT¿	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 393,94 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU43775	04 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	*** BC 2021 *** LUMINAIRES QUAI BÂTIMENT 608 ET ET SALLE GÉNÉRATRICE 609	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	69 816,69 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU44457	06 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021_ACHATS DE DIFFÉRENTES PIÈCES EN ELECTRICITE POUR GÉNÉRATRICE ET PATROUILLE INTERCEPTEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 $	
MABAREX INC	DEP31898	08 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN PRINCIPAL - DIVERS - 1 SOUMISSION - FOURNISSEUR EXCLUSIF	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 817,32 $	
MABAREX INC	DEP32411	14 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN ATWATER - DIVERS- 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 427,54 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MAERIX INC.	1447777	01 JANV. 2021	QUACH, TIN	Création et gestion des fiches signalétiques 2020-2021 (du 1 décembre 2020 au 31 décembre 2021)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 199,25 $	
MAHEU & MAHEU INC.	DEU44275	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021, EXTERMINATEUR SERVICES SUR DEMANDE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 874,06 $	
MARMEN INC.	DEU44161	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	7 Parties supérieuers du Swingfuser - Magasin et Canal des Décanteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 916,13 $	
MATHESON VALVES & FITTING LTD	DEU44777	27 JANV. 2021	DUBE, FABIEN	60 Valves Velan - Atelier Plomberie des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 132,31 $	
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU44469	25 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	URGENCE _Bloc F - remise à niveau conduite 36 - baisser la conduite de 14 po d'urgence du bloc F(REF FACTURE 43194 ET 43068)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	25 613,41 $	
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1450562	12 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Publication d'addenda	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 000,62 $	
MESSER CANADA INC.	DEU44272	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021, FRAIS DE LOCATION POUR LES CYLINDRES DE GAZ SPECIAUX ET INDUSTRIELS POUR L'ENTRETIEN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 047,37 $	
MESSER CANADA INC.	DEU44575	14 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	ACHAT CYLINDRE GAZ SPECIAUX (INCINERATEUR BATIMENT DES BOUES)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 996,34 $	
METAL M-PACT INC.	DEU44411	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	20 Feuilles d'aluminium - Convoyeur Bloc B	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 703,43 $	
METAUX PROFUSION INC.	DEP31924	05 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - UDB - PIÈCES POUR CABOTIS AUX FILTRES - S.ANNOUR - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 116,44 $	
METAUX PROFUSION INC.	DEP32506	27 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - UDB ¿ PIECES ALUMINIUM ¿ J.DURNIN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 494,61 $	
METAUX PROFUSION INC.	DEU44704	22 JANV. 2021	DUBE, FABIEN	2 Tiges Acier inox plein - Atelier Mécanique des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 253,45 $	
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1037495	14 JANV. 2021	DESTIN, KEMLY	REDEVANCES 2015 POUR ÉLIMINATION DES CENDRES	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	13 286 647,27 $	
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1037495	11 JANV. 2021	DESTIN, KEMLY	REDEVANCES 2015 POUR ÉLIMINATION DES CENDRES	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	348 474,51 $	
MINISTRE DES FINANCES	DEU44504	11 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Permis de produit pétrolier	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 142,34 $	
MOTION CANADA	DEU44759	27 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT REDUCTEUR DE VITESSE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 044,80 $	
NATIONAL PROCESS EQUIPEMENTS INC	DEU44711	25 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Kit de Pompe DXP Natpro avec moteur - Entretien Général	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 010,52 $	
NEDCO	DEU44383	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	PRIORITY SUPPORT PROGRAM REVEWAL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 141,79 $	
NETZSCH CANADA INC	DEU44674	21 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT POMPE NETZSCH	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	52 903,20 $	
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	DEU44138	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Opinion juridique - Opération des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 425,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ON POWER SYSTEMS INC.	DEU44645	20 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	ENTRETIEN ET INSPECTION DE UPS DE LA DEEU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	76 987,33 $	
PACWILL ENVIRONMENTAL	DEP32414	14 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN PRINCIPAL - DIVERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 307,11 $	
PARKER HANNIFIN CORPORATION (PARKER)	DEU44761	27 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT CATALYSEUR PARKER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 836,24 $	
PHAN-CAO THANG	DEU33152	15 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Fournisseur - André Phan Cao	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 920,00 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	DEU44444	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021_ACHATS DE DIFFÉRENTES PIÈCES POUR GÉNÉRATRICE INTERCEPTEUR CHEZ JARRY PIÈCES D'AUTO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 $	
PLANETE COURRIER INC.	DEP27902	08 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	BCO2020 - Cueillette des échantillons d'eau des usines Atwater et Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 265,13 $	
POMPACTION INC.	DEU44466	06 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2 Pompes Sulzer, 5 coudes ABS et autres - Puisard 639 et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 208,18 $	
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEP32276	21 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	BS - UAT - SOUDURE SPOOL POMPE 3 - JG POIRIER - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 664,15 $	
PRODUITS SANY	DEP32289	06 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	BS ¿ UAT ¿ SEL A DEGLACER NON-DOMMAGEABLE ¿ M. RIOPEL - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 643,07 $	
PRODUITS SANY	DEP32495	26 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN PRINCIPAL - DIVERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 796,62 $	
PROLIFTE INC.	DEP28356	06 JANV. 2021	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Location d'un lift pour sortir moteur de pompe W - JG Poirier - 2 soumissions - 1 facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 776,46 $	
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	DEP32067	13 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	BCO2021 - By-pass d'alarmes incendie pour travaux à l'usine Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 $	
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	DEP32059	13 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	BCO2021 - Entretien du système Intrepid sur les clôtures autour de l'usine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 $	
PUROLATOR COURRIER LTEE	DEP32066	13 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BCO2021 - Service de messagerie pour les Magasins UAT et UDB - #compte 0179455	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 099,75 $	
PUROLATOR COURRIER LTEE	DEU44296	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021 - SERVICE DE TRANSPORT DE COLIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 448,87 $	
QUEBEC LINGE CO	DEU27399	27 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	LAVAGE DE VÊTEMENTS POUR LA STATION D'ÉPURATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 385,30 $	
QUEBEC LINGE CO	DEU44452	06 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021_LAVAGE, ENTRETIEN ET REPARATIONS DE VÊTEMENTS POUR LA STATION D'ÉPURATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 729,67 $	
RADWELL INTERNATIONAL-CANADA AUTOMATION ULC	DEU44310	01 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	ESTIMATION / REPARATION 96-50-019 MODULE THERMOX 90219VE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 747,00 $	
RECUBEC INC.	DEP32394	13 JANV. 2021	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - POMPAGE DU RÉSERVOIR DE SILICE PAR RÉCUBEC ¿ D. ARSENEAU ¿ 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 385,85 $	
RENAPS TECHNOLOGY CANADA INC.	DEU37259	07 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	INSTALLATION DES SERVEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 670,99 $	
RICCI LAVE MOBILE LTEE	DEP32483	29 JANV. 2021	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS ¿ UPC - APPEL DE SERVICE 25-01-2021 DÉGLAÇAGE À LA VAPEUR PRISE D'EAU UPC-URGENCE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 698,47 $	
ROUTLECO INC.	DEP32408	14 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN PRINCIPAL - DIVERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 577,45 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RSR INC. ENVIRONNEMENT (GROUPE SECURITE PRO INC.)	DEP31923	08 JANV. 2021	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Pompage de la résine des adoucisseurs - P.Boily - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 050,11 $	
RSR INC. ENVIRONNEMENT (GROUPE SECURITE PRO INC.)	DEP31923	15 JANV. 2021	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Pompage de la résine des adoucisseurs - P.Boily - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 111,04 $	
SBSA EXPERTS-CONSEILS EN STRUCTURE LTEE	DEU40903	14 JANV. 2021	DUBE, FABIEN	Numérisation pour modélisation 3D de l'environnement de la Machine C - Ingéniérie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 645,70 $	
SCHNEIDER ELECTRIC CANADA INC.	DEP31936	20 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS- UPI - RELAIS - 1 SOUMISSION - CAMESSON	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 175,87 $	
SCHNEIDER ELECTRIC CANADA INC.	DEU43092	26 JANV. 2021	DUBE, FABIEN	Installation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 434,66 $	
SCHNEIDER ELECTRIC CANADA INC.	DEU44535	12 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	REMPLACE ET CANCEL DEU43363, BANC DE CHARGE PORTATIF POUR INTERCEPTEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 233,66 $	
SECUR-ICARE INC.	DEP32188	29 JANV. 2021	MARTEL, SIMON	BCO2021 - ERP - Service de surveillance de sécurité des caméras avec entretien	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 213,25 $	
SEL WARWICK INC.	DEU44532	12 JANV. 2021	DUBE, FABIEN	224 sacs de Sel Crystal Diamond - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 210,62 $	
SERVICE DE GAZ NATUREL CENTRE-VILLE INC.	DEP32443	19 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - UPC - VALVE A GAZ-FUTERA - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 209,48 $	
SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.	DEP28875	26 JANV. 2021	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Conception de plateformes pour moteurs électriques et boîtiers d¿engrenage - P. Boily - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 415,09 $	
SIG-NATURE	DEU44813	29 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Location d'un chargeur sur roue Komatsu wa320 avec godet 5 v.c.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 173,31 $	
SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	DEU42380	19 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	CONTRAT DE SERVICE - JOHNSON CONTROL - BATIMENT ADMINISTRATIF - 36 MOIS DU 2020-08-01 AU 2023-07-31	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 540,74 $	
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	DEP32061	13 JANV. 2021	LARRIVEE, ALAIN	BCO2021 - Frais pour enquêtes et analyses de dossiers pour l'année 2021	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 448,87 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU44278	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	LOCATION (3 MOIS) POMPE POUR SP 134 IEME AVENUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 997,50 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU44407	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	30 Régulateurs Flygt - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 253,97 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	DEU44381	18 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	LICENCES REVU EXTREME ET FORMATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	39 868,16 $	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU44408	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	4 Capteurs Scott Bacharach avec 4 connecteurs - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 374,30 $	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU44492	08 JANV. 2021	DUBE, FABIEN	(UNITE) SCOTT MERIDIAN 096-3440 - KIT D'ADAPTATEUR DUCT MOUNT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 043,05 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU44706	22 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	13 Cellules de détection Scott Meridian - Surveillance de l'Ozonisation et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 123,40 $	
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP31035	08 JANV. 2021	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Vérification annuelle 2020 pour harnais, potences, mâts, treuils, longes, barricades - P. Normandeau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 583,33 $	
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP32513	27 JANV. 2021	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UPC 2021 SPI INSPECTION ANNUELLE DES ÉQUIPEMENTS D'ESPACE CLOS ¿ 1 SOUMISSION ¿ B.SCRAIRE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 041,91 $	
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP32518	27 JANV. 2021	MARTEL, SIMON	BS ¿ REP - CLSST - RESPIRATEUR À PRESSION POSITIVE - DANIEL GODIN - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	23 353,24 $	
SPRAYING SYSTEMS CO.	DEU44515	11 JANV. 2021	DUBE, FABIEN	80 Gicleurs Spraying Systems et 3 buses - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 396,14 $	
SPRAYING SYSTEMS CO.	DEU44515	27 JANV. 2021	DUBE, FABIEN	80 Gicleurs Spraying Systems et 3 buses - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	48,39 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP30138	08 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - UPC - TUYAUX POUR CHLORE - 1 SOUMISSION - C.SAINTELMY	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 503,33 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP31958	05 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Divers pour magasin - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 210,20 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP32321	07 JANV. 2021	VINCENT, SIMON	BS ¿ REP - ACHAT DÉFIBRILATEUR PORTATIF¿ 1 SOUMISSION ¿ M.LAJEUNESSE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 172,19 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP32450	19 JANV. 2021	MARTEL, SIMON	BS ¿ REP - PIÈCES SCIES ¿ S.GINGRAS -1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 229,52 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP32534	29 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN ATWATER - DIVERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 473,83 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP32547	30 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN PRINCIPAL - DIVERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 673,90 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU44303	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	(BC INTERNE 2021) Quincaillerie et Sécurité - Ateliers Électrique et Menuiserie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 444,12 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU44442	08 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Outils et Quincaillerie - 4 Ateliers et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 424,67 $	
STERIS CANADA INC	DEU44692	22 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	CONTRAT DE SERVICE P&M STÉRILISATEUR DU 2021-02-01 AU 2022-01-31	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 055,17 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	DEP32545	30 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN PRINCIPAL - DIVERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 264,49 $	
STI MAINTENANCE INC	DEP31406	15 JANV. 2021	DAME, JEAN-CHRISTOPHE	SP - 20R07 SP01 Mandat Rosemont lié au progiciel Maximo	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 640,44 $	
STI MAINTENANCE INC	DEP32175	28 JANV. 2021	CARRIERE, ANNIE	SP - Mandats Drains de Filtres lié au progiciel Maximo-Usine Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 082,73 $	
SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA	DEU44410	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques - Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	41,99 $	
SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA	DEU44410	25 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques - Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 556,10 $	
SYSTEME D'INFORMATION BATIMENT DEVISUBOX INC	DEU30617	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	INSTALLATION DE DEUX BOÎTIERS DE PHOTO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 445,20 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SYSTEMES DE CONTROLE ACTIF SOFT DB INC.	DEU32266	07 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	CP-PROJET #137029 - ANALYSE DES CONDITIONS DE VARIATION DES VENTILLATEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 721,88 $	
T2 UTILITY ENGINEERS INC.	DEU32274	07 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	RA - TRAVAUX D'ARPENTAGE DU COLLECTEUR RUE MILL PROJET #174119	Service de l'eau	Réseaux d'égout	12 220,54 $	
TECH-MIX	DEP32399	13 JANV. 2021	REBSELJ, VINCENT	BS - FOURNITURE ET LIVRAISON DE SABLE DE FILTRATION POUR UPC ET ULA	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 665,87 $	
TECHNORM INC.	DEU35038	01 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	MISE AUX NORMES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 486,25 $	
TECKNO-VALVE R.S. INC.	DEU44371	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	5 Solénoïdes Asco - Réservoir 069 et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 994,56 $	
TELUS	DEP28278	29 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BCO2020 - Fourniture de services cellulaires - Voix et transmission de données (communication sans fil)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	20 997,50 $	
TETRA TECH QI INC.	DEU44354	04 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	*** BC 2021 ***** ETUDES PREPARATOIRES D'UN OUVRAGE REGIONAL DE RETENTION DANS LA COUR TURCOT - SERVICES PROFESSIONNELS DONNES A FORFAIT ET AVEC ENTENTE GRE A GRE MOINS DE 100 000 $ - OCTROI POUR REALISATION EN 2021 - TETRA TECH QI INC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	94 488,75 $	
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC.	DEU44015	19 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	URGENT - GG - RÉPARATION DE L'APPAREIL DE LABORATOIRE ICP MS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 691,25 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP32390	28 JANV. 2021	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - SERVICE DE REMPLACEMENT DU DÉMARREUR DE ALT-06820 ¿ P. NORMADEAU - - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 726,22 $	
TOTAL CANADA INC.	DEP32446	19 JANV. 2021	VENDETTI, PERRY	BS ¿ UAT - HUILE TOTAL NÉVASTANE AW68 ¿ AW32 ¿ 1 SOUMISSION ¿ J-G . POIRIER	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 289,69 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	DEU44481	07 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021_ACHATS DE DIFFÉRENTES PIÈCES POUR GÉNÉRATRICE ET PATROUILLE INTERCEPTEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 624,69 $	
TRAITEMENT D'EAU EXPERT INC.	DEU44449	06 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT D'EAU DES CHAUDIÈRES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 244,14 $	
TRANSELEC / COMMON INC.	DEP32292	06 JANV. 2021	MARTEL, SIMON	BS ¿ REP - SERVICE DE H2O POUR RÉPARER 6 ARRÊTS DE CORPORATION SUR HYPRESSCON ¿ 1 SOUMISSION ¿ D.GODIN	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	14 561,77 $	
TRIVAL INC	DEP32242	25 JANV. 2021	REBSELJ, VINCENT	BC02021 - Service de location de conteneur pour déchets à l'usine Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 598,50 $	
TUBOQUIP	DEU44454	06 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021_ACHATS DE DIFFÉRENTES PIÈCES POUR GÉNÉRATRICE ET PATROUILLE INTERCEPTEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 $	
UNIKING CANADA INC.	DEU44070	04 JANV. 2021	HALLE, BRUNO	FABRICATION MAILLONS DE CHAINE 142V / INVENTAIRE MAGASIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	38 765,32 $	
USINAGE F.B. INC	DEU44629	20 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT 2 ENSEMBLES DE RENVOI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 532,91 $	
USI-POMPES INC.	DEP31611	01 JANV. 2021	CARRIERE, ANNIE	20U36BS02- UDO-RECONDITIONNEMENT DE LA POMPE PO-106	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 127,06 $	
VENTILATION MANIC INC.	DEU44541	13 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	BC 2021 - POUR TRAVAUX CVAC AUX INTERCEPTEUR EN URGENCE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 362,34 $	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP32421	14 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN ATWATER - DIVERS - 1 SOUMISSION - CUIELLETTE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 958,34 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP32433	18 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN PRINCIPAL - DIVERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 709,50 $	
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEU44262	05 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	4 Composantes Milltronics et Moore - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 302,09 $	
VWR INTERNATIONAL	DEP32501	26 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN PRINCIPAL - DIVERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 756,19 $	
VWR INTERNATIONAL	DEU44238	01 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	Articles de Laboratoire - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 504,96 $	
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	DEP32335	08 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - UDO - ACQUISITION DE MATERIEL - 1 SOUMISSION C.SAINTELMY	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 474,36 $	
WESTBURNE	DEU44635	20 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	MD - PROJET 150798-47 : PANNEAU DE DISTRIBUTION POUR ALIMENTATION PAR UPS ET NORMAL, SALLE INFORMATIQUE 621	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 390,20 $	
WILLIAMS SCOTSMAN OF CANADA INC.	DEP31119	01 JANV. 2021	MARTEL, SIMON	BCO2020-2022 - Location roulotte - Bail 24 mois - Décembre 2020 à Novembre 2022	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	209,98 $	
WILLIAMS SCOTSMAN OF CANADA INC.	DEP31119	06 JANV. 2021	MARTEL, SIMON	BCO2020-2022 - Location roulotte - Bail 24 mois - Décembre 2020 à Novembre 2022	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	20 157,60 $	
WM QUEBEC INC.	DEP32148	21 JANV. 2021	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2021 - Service de collecte des déchets (benne de 2 verges)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 624,69 $	
WM QUEBEC INC.	DEU44277	04 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	2021 - SERVICE DE LOCATION ET DE LEVÉE DE CONTENANTS À DÉCHETS , CONTENEUR À BOIS ET TOILETTES PORTABLES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 047,37 $	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP32385	12 JANV. 2021	REBSELJ, VINCENT	BS UDB - JOINT DE LA POMPE HP#9 V. REBSELJ - 3 SOUMISSIONS 1070790	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	30 762,39 $	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP32535	29 JANV. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - MAGASIN PRINCIPAL - DIVERS - 1 SOUMISSION - ENTENTE 1114700	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 290,52 $	1114700
WOLSELEY CANADA INC.	DEU44736	26 JANV. 2021	VERREAULT, MICHEL	4 Robinets Larox et autre Plomberie - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 438,92 $	
ACCEO SOLUTIONS INC	1451215	14 JANV. 2021	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Contrat d'entretien - Logiciel SIAR Mobile, lecteur à barres portatifs - Inventaire - Bouteille d'air comprimé (SIM) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2021	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 077,95 $	
ACCESS GROUP	1447505	04 JANV. 2021	BERTEAU, SEBASTIEN	Entretien CD/DVD - Policiers du SPVM - Conformément à la soumission 10/17/2019 CDN$#1- Période du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2022	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 335,97 $	
ATALASOFT INC.	1451811	18 JANV. 2021	GAGNE, REJEAN	Renouvellement - Contrat d'entretien - DolImage - Période du 25 février 2021 au 24 février 2022. Quote QN-00045659	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 616,71 $	
BLACKBAG TECHNOLOGIES INC.	1453763	26 JANV. 2021	BERTEAU, SEBASTIEN	Licence subscription - BlackLight SMS, MacQuisition SMS and Mobilyze SMS - 1 year - Periode du 1er mai 2021 au 30 avril 2022 - Quote Q-180257-1	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 564,13 $	
COGINOV INC.	1447540	04 JANV. 2021	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Licences - Gestion virtuelle - Période du 1er janvier au 31 décembre 2021	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 399,00 $	
COMMUNICATION J. POISSANT ENR.	1453458	25 JANV. 2021	MOCANU, GIANINA	72080.05 - Gré à gré à pour l¿acquisition de services professionnels pour désinstallation, installation et test de l¿équipement dans le camion pompier selon soumission 324922	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	2 524,95 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPUGEN INC.	1452330	19 JANV. 2021	MOCANU, GIANINA	70191 - Achat d'équipements informatiques selon soumission SQ 4341922	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 652,27 $	
CONVERGINT TECHNOLOGIES LTD.	1453759	26 JANV. 2021	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Assistance logiciel CCURE800 - Période du 31 janvier au 31 mars 2021	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 189,43 $	
DYPLEX COMMUNICATIONS LTD.	1452209	19 JANV. 2021	THIBAULT, GERVAIS	Souscription annuelle aux droits d'utilisation d'un logiciel multi-plateformes pour la surveillances (SPVM) - Période du 1er février 31 juillet 2021- Quote 211064	Technologies de l'information	Gestion de l'information	57 785,12 $	
GLT + INC	1453384	22 JANV. 2021	MOCANU, GIANINA	72080.02 - Honoraires professionnels pour une estimation détaillée des coûts de construction ¿ Appel d¿offres #IMM-15663 ODS # OS2020-101 ¿ Service des Incendies	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	20 603,80 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1446939	19 JANV. 2021	MOCANU, GIANINA	74562 - Gré à Gré - Service de gardiennage sur 2 sites du 18 octobre au 28 février 2021	Technologies de l'information	Gestion de l'information	34 588,16 $	
JOSHUA WOLFE	1450387	11 JANV. 2021	MOCANU, GIANINA	70151 _Accorder un contrat pour des services de traduction du français vers l¿anglais et faire des ajustements au sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 310,34 $	
JULIE MC DUFF	1434817	26 JANV. 2021	MOCANU, GIANINA	70024 - L'analyses nécessaires au développement des livrables gré à gré	Technologies de l'information	Cour municipale et magistrature	21 598,50 $	
KAREN SHERMAN	1451025	13 JANV. 2021	MOCANU, GIANINA	70151 - Gré à gré pour des services de traduction du français vers l¿anglais et faire des ajustements au sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal selon soumission 10088	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 530,38 $	
OPTIV CANADA FEDERAL INC.	1451296	14 JANV. 2021	MOCANU, GIANINA	60010.06 - Gré à gré pour l'acquisition du module Remote Administration pour le module sécurité des HSM fabriqué par nCipher dans le cadre des opérations du SPVM selon la soumission 1429633-1	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 794,87 $	
ORDIGRAPHE INC.	1454230	27 JANV. 2021	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Support niveau Or pour Quantum - Stornext 6 série SN10936 - Période du 15 mars 2021 au 14 mars 2022 - Conformément à la soumission 210120-01	Technologies de l'information	Gestion de l'information	42 029,77 $	
PANAVIDEO INC	1447809	04 JANV. 2021	GAGNE, REJEAN	Renouvellement - Contrat d'entretien avantage - Omnicast (SPVM) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2021 - Soumission 64089-3	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 568,36 $	
R.J.R. INNOVATIONS INC.	1447815	04 JANV. 2021	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Contrat d'entretien - WinMagic SecureDoc des licences logicielles au SPVM - Période du 1er février 2021 au 31 janvier 2022 (DL20-002)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	35 630,35 $	
SOCIETE DE GESTION DU RESEAU INFORMATIQUE DES COMMISSIONS SCOLAIRES (GRICS)	1447828	04 JANV. 2021	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Contrat d'entretien - (Regard Windows de base - soutien et RegardW dossier de l'emprunteur) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2021	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 711,84 $	
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1447729	04 JANV. 2021	GAGNE, REJEAN	Renouvellement - Microsoft Visual Studio Professional with MSDN - Période du 1er janvier au 31 décembre 2021 - Soumission	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 657,05 $	
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1448008	04 JANV. 2021	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Contrat d'entretien des ordinateurs et composantes en caserne pour le système de gestion des interventions (SGI) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2021 - Frais fixes et variables	Technologies de l'information	Gestion de l'information	41 950,91 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1454253	27 JANV. 2021	BERTEAU, SEBASTIEN	Support et maintenance des composantes des ordinateurs véhiculaires du SIM - Période du 28 janvier 2021 au 27 janvier 2022	Technologies de l'information	Gestion de l'information	29 041,11 $	
SOLUTIONS XL-ID INC.	1447835	01 JANV. 2021	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Contrat licences d'utilisation - Galerie photos employés du SPVM- Période du 1er janvier au 31 décembre 2021	Technologies de l'information	Gestion de l'information	23 082,13 $	
SOMUM INC	1447837	04 JANV. 2021	BERTEAU, SEBASTIEN	Contrat d'entretien et frais d'utilisation de la licence Somum Communication Web et ses fonctionnalités) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2021 - Conformément à la proposition daté du 9 octobre (préparée par Alexandra Lessard)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	14 622,21 $	
SUPERGRAVITY INCORPORATED	1447911	05 JANV. 2021	THIBAULT, GERVAIS	SPVM - Renouvellement - SUPERText - Software subscription - Period january 1st to december, 31 2021 - Quote 13202	Technologies de l'information	Gestion de l'information	99 518,31 $	
TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC.	1451011	13 JANV. 2021	MOCANU, GIANINA	70151 - Gré à gré pour des services de traduction du français vers l¿anglais suivi et faire l¿adaptation du sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal selon soumission	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 530,38 $	
UTOPIA IMAGE INC.	1447969	04 JANV. 2021	GAGNE, REJEAN	Renouvellement - Module d'appréciation par les citoyens (SPVM) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2021	Technologies de l'information	Gestion de l'information	19 490,93 $	
						Total =	40 357 786,37 $	

Article 6.01

Commission de la présidence du conseil

Les activités des commissions permanentes

Bilan 2020

Rapport déposé au conseil municipal le 22 février 2021
et au conseil d'agglomération le 25 février 2021

Montréal

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs
et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Présidence

Mme Suzie Miron
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. François Limoges
Arrondissement de
Rosemont–La Petite-Patrie

Mme Chantal Rossi
Arrondissement de Montréal-Nord

Membres

M. Sterling Downey
Arrondissement de Verdun

Mme Marianne Giguère
Arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal

Mme Andrée Hénault
Arrondissement d'Anjou

M. Normand Marinacci
Arrondissement de
l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Peter McQueen
Arrondissement de
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce

Mme Marie-Josée Parent
Arrondissement de Verdun

M. Aref Salem
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Lise Zarac
Arrondissement de LaSalle

Montréal, le 22 février 2021

Mme Valérie Plante

Mairesse de Montréal
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Mairesse,

Pour la sixième année consécutive, la Commission de la présidence du conseil a pris l'initiative de produire, conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009), un rapport intitulé *Les activités des commissions permanentes - Bilan 2020*. Ce rapport vise à faire état des travaux réalisés par les onze commissions permanentes du conseil au cours de cette année marquée par une pandémie mondiale.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(original signé)

Suzie Miron
Présidence

(original signé)

Stéphanie Espach
Secrétaire recherchiste

COLLABORATIONS ET REMERCIEMENTS

Coordination à la rédaction

Mme Stéphanie Espach, secrétaire recherchiste

Collecte de données et rédaction

Mme Lydia Atrouche, secrétaire recherchiste

Mme Julie Demers, secrétaire recherchiste

Mme Myriam Laforce, secrétaire recherchiste

Mme Linda Lajeunesse, secrétaire recherchiste

Supervision

Mme Marie-Eve Bonneau, cheffe de division, division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil, Service du greffe

Édition graphique

Division image de marque et stratégie numérique, Service de l'expérience citoyenne et des communications, février 2021

Crédits photographiques

M. Sylvain Légaré

Remerciements

Nous remercions les membres de la Commission de la présidence du conseil, ainsi que toutes les personnes élues qui s'investissent au sein de ces instances. Nous tenons également à souligner la contribution des services municipaux qui soutiennent les travaux des commissions.

Finalement, nous remercions chaleureusement les citoyennes et citoyens montréalais qui s'intéressent et participent activement aux activités des commissions permanentes.

Cet engagement commun contribue à faire de Montréal une ville plus participative, équitable et plurielle.

Table des matières

Coup d'œil sur l'année 2020 6
Une année sous le signe de l'adaptation et de la résilience 6
Quelques réalisations 7
L'année 2020 : en chiffres 7
Les commissions permanentes 8
Mission 8
Les 11 commissions permanentes 9
Cadre légal 9
Un peu d'histoire 9
Activités 2020 10
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports 11
Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation 13
Commission sur le développement social et la diversité montréalaise 15
Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs 17
Commission sur l'examen des contrats 19
Commission sur les finances et l'administration 23
Commission sur l'inspecteur général 25
Commission de la présidence du conseil 27
Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal 29
Commission sur la sécurité publique 30
Commission sur le transport et les travaux publics 32
Conclusion 35

COUP D'ŒIL SUR L'ANNÉE 2020

Une année sous le signe de l'adaptation et de la résilience

Adaptation et résilience; deux mots qui résument cette année particulière pour les commissions permanentes, mais également pour l'ensemble de l'administration montréalaise et la population en général.

Dans un contexte incertain lié à la pandémie de COVID-19 où le cadre légal et réglementaire n'a cessé d'évoluer tout comme les normes de santé publique en vigueur, les instances décisionnelles et de participation publique ont été les premières sollicitées dès mars 2020 afin de mettre en place des alternatives pour continuer à faire vivre la démocratie et encourager la participation citoyenne. Ceci a constitué un défi de taille dans un contexte inédit et mouvant.

Au cours de cette année exceptionnelle, une attention particulière a été portée par chacune des commissions à ne pas surcharger les équipes administratives des différentes unités d'affaires de la Ville déjà mobilisées par les mesures d'urgence et sur le terrain. Les calendriers de travail ont donc dû s'ajuster tout au long de l'année à cette nouvelle réalité.

Ainsi, certaines consultations publiques qui devaient être menées en 2020 ont été reportées, comme celle portant sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des ensembles industriels d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Montréal, afin de ne pas solliciter des partenaires du milieu déjà fragilisés par la pandémie. D'autres ont vu leur processus se clore en mode virtuel considérant l'importance de la mobilisation du milieu et la nature des sujets traités dans le contexte actuel comme la *Politique montréalaise pour l'action communautaire* ou la problématique des locaux commerciaux vacants.

Aussi, si cette année a été marquante et exigeante à bien des égards, elle a également permis de démontrer la grande capacité d'adaptation et de résilience des équipes qui soutiennent les commissions permanentes, des personnes élues, ainsi que des citoyennes et citoyens. Plusieurs travaux des commissions permanentes se sont poursuivis en mode virtuel, des assemblées publiques en ligne ont été organisées, des outils de participation en direct ont été expérimentés. Les commissions permanentes ont pu bénéficier du support essentiel des équipes du Service des technologies de l'information pour accompagner la gestion du changement et identifier des solutions pour le mode virtuel.

Les premières données collectées montrent que la participation du public n'a pas failli malgré ces nouvelles mesures. La participation en ligne a permis une plus grande diversité d'interventions, en plus de permettre une meilleure conciliation vie personnelle-travail. La réflexion est déjà bien amorcée pour tirer les leçons de ces derniers mois et identifier les pratiques qui pourraient être instaurées de façon permanente au retour à la normale, comme les outils de participation en direct.

Avec cette nouvelle donne, l'année 2020 a confirmé la nécessité d'accélérer le virage numérique des commissions permanentes pour une meilleure visibilité des travaux et une participation citoyenne renouvelée. La poursuite de l'intégration des travaux des commissions permanentes à la plateforme *montreal.ca* permettra d'assoir ce virage.

Quelques réalisations

- Mise en place de nouveaux outils de participation en ligne et en direct et réflexion concertée avec d'autres unités de la Ville sur les pratiques à garder au retour à la normale;
- Tenue de la deuxième consultation publique en vertu du service numérique du droit d'initiative;
- Suivi du projet pilote d'accueil du public pour rendre la participation aux assemblées publiques moins intimidante et l'accueil plus chaleureux. Un guide d'information a été rédigé à l'intention du personnel dédié à l'accueil et à la sécurité de l'hôtel de ville. Ce guide vise à systématiser l'accueil et l'accompagnement du public qui prend part aux consultations. L'implantation est prévue lors du retour des assemblées en personne;
- Étude publique des budgets de fonctionnement 2021 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 tenue entièrement en mode virtuel.

L'année 2020 : en chiffres

59 **activités publiques**

79 **personnes élues engagées**

123 **séances de travail**

127 **rapports déposés**

Les commissions permanentes

Une commission est un groupe de travail composé de personnes élues nommées par le *conseil municipal* et le *conseil d'agglomération*. Il peut s'agir de membres des conseils d'arrondissement, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. À Montréal, une centaine de personnes élues siègent au sein de onze commissions permanentes couvrant chacune un domaine d'activité spécifique.

Les commissions permanentes mènent des processus de participation et de consultation publiques dans leur champ de compétences respectif, réalisent des études et formulent des recommandations sur divers enjeux d'intérêt municipal.

Les commissions permanentes constituent les principales instances d'interaction entre la population montréalaise et les personnes élues, tant par le volume d'activités, que par leur composition et le fait qu'elles alimentent directement la prise de décision des membres du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération de Montréal.

Par leurs observations, réflexions et recommandations, les commissions permanentes participent au renforcement de la démocratie municipale.

Mission

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élu.es municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et citoyens aux débats d'intérêt public.

Chacune des commissions permanentes a pour fonction d'étudier tout objet inscrit à son programme d'activités et de faire au conseil municipal ou d'agglomération, dont elle relève directement, les recommandations qu'elle juge appropriées. Elles peuvent également recevoir des mandats ponctuels du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Finalement, elles ont la possibilité d'exercer leur droit d'initiative afin d'étudier tout sujet qu'elles jugent approprié, et ce, dans leur champ de compétences respectif.

Les 11 commissions permanentes

Les commissions permanentes relèvent directement soit du conseil municipal, soit du conseil d'agglomération, selon le dossier à l'étude. Une seule commission est de compétence municipale, la Commission de la présidence du conseil. Deux commissions sont strictement de compétence d'agglomération, la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et la Commission de la sécurité publique. Les huit autres commissions étudient des dossiers de compétence municipale et d'agglomération.

Nom de la commission	Compétence	Nombre de membres
Culture, patrimoine et sports	Municipale et agglomération	11
Développement économique, urbain et habitation	Municipale et agglomération	11
Développement social et diversité montréalaise	Municipale et agglomération	11
Eau, environnement, développement durable et grands parcs	Municipale et agglomération	11
Examen des contrats	Municipale et agglomération	11
Finances et administration	Municipale et agglomération	12
Inspecteur général	Municipale et agglomération	12
Présidence du conseil	Municipale	11
Schéma d'aménagement et développement de Montréal	Agglomération	6
Sécurité publique	Agglomération	9
Transport et travaux publics	Municipale et agglomération	11

Cadre légal

À l'exception de la Commission sur l'examen des contrats et de la Commission sur l'inspecteur général, les commissions permanentes sont régies par la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ainsi que par les dispositions du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009) et du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024).

La Commission de la sécurité publique est la seule qui doit obligatoirement être créée en vertu de la loi : sa composition, neuf membres incluant le représentant du gouvernement du Québec, est définie à l'article 72 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un peu d'histoire

En 1987, les six premières commissions permanentes du conseil ont été mises en place par l'Administration du maire Jean Doré, afin de démocratiser l'appareil municipal. Il faut rappeler que la Ville de Montréal faisait à l'époque figure de proue en la matière, étant la première municipalité autorisée par le gouvernement du Québec à se doter de telles instances d'aide à la prise de décisions. Ces commissions sont donc parmi les plus anciennes instances consultatives au Québec, précédant le Bureau de consultation de Montréal, mis sur pied en 1989, lui-même ancêtre de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) qui a vu le jour en 2002.

Depuis plus de trente ans, les multiples consultations publiques menées par les commissions permanentes ont permis à un grand nombre de personnes de s'informer à propos d'enjeux municipaux de toutes sortes et de faire valoir leurs points de vue, directement aux personnes élues, sur une multitude de sujets d'ordre municipal et d'intérêt public.

Activités 2020

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports (CCPS) est une instance de consultation publique qui étudie des dossiers et consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération, entre autres sur les sujets suivants :

- le patrimoine;
- le réseau des bibliothèques;
- le réseau Accès Culture;
- les ateliers d'artistes et l'art public;
- l'élite sportive;
- les événements sportifs d'envergure.

Présidence

Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville, arrondissement Le Sud-Ouest, conseillère désignée, arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidences

M. Robert Coutu, maire, ville de Montréal-Est

M. Benoit Langevin, conseiller de ville, arrondissement de Pierrefonds–Roxboro

Membres

M. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Lachine

Mme Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Lachine

Mme Christine Gosselin, conseillère de ville, arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie

M. Jocelyn Pauzé, conseiller de ville, arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie

Mme Mindy Pollak, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville, arrondissement de Montréal-Nord

Mme Christina Smith, mairesse, ville de Westmount

M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement, arrondissement Le Sud-Ouest

Objet d'étude en séances publiques

- Aucun

Objets d'étude en séances de travail

- Préparation de la consultation portant sur des orientations à l'étude pour la mise en valeur des ensembles industriels d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Montréal (CM19 1380)
- Étude du bilan de mi-parcours de la mise en œuvre du *Plan d'action en patrimoine 2017-2022*

Nombre de séances

Assemblée publique : 0	**Séances de travail : 3**

Rapport

- Aucun

À la loupe

Patrimoine industriel
Identifier collectivement les meilleurs outils de conservation et de mise en valeur des ensembles d'intérêt

Le mandat de consultation portant sur des orientations à l'étude pour la mise en valeur des ensembles industriels d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Montréal représentait le projet phare à mener par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports (CCPS) en 2020. Considérant la fragilisation des partenaires du milieu dont les activités se sont trouvées bouleversées dès le mois de mars avec des préoccupations toutes autres, constituant un contexte non favorable à la mobilisation, la réalisation du volet public de ce mandat a été reportée à l'année 2021.

En collaboration étroite avec l'équipe de la Division du patrimoine à la Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité, la Commission a néanmoins œuvré, tout au cours de l'année 2020, à la préparation de cette étude avec l'objectif de vulgariser la documentation qui sera rendue publique, et de développer des outils cartographiques interactifs pour faciliter la compréhension du dossier.

Ce faisant, la Commission vise à susciter l'intérêt des urbanistes et des organismes spécialisés en patrimoine, mais également de l'ensemble des citoyennes et citoyens qui ont une connaissance fine et inédite des sites patrimoniaux qui participent à la définition de l'identité de plusieurs quartiers montréalais. Il est à noter que les résultats de la consultation publique à venir permettront d'alimenter les travaux d'élaboration du futur *Plan d'urbanisme et de mobilité*.

Perspectives 2021

Aux activités à mener dans le cadre de la consultation sur le patrimoine industriel mentionnées précédemment s'ajoute à l'agenda 2021 de la Commission, l'étude d'une motion relative à l'identification d'un lieu public permettant d'honorer la mémoire et le legs unique du pianiste et compositeur de jazz montréalais de renommée mondiale Oscar Peterson.

Il s'agit d'un mandat confié à la Commission par le conseil municipal le 17 novembre 2020 (résolution CM20 1196). Il est prévu de le réaliser dans la première moitié de l'année 2021, avec la collaboration du comité de toponymie de la Ville de Montréal.

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

La Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation (DEUH) est une instance de consultation publique qui étudie toute question qui porte sur le développement économique, le territoire et l'habitation. Elle consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération, entre autres sur les sujets suivants :

- l'apport des établissements d'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- les activités du Port de Montréal et de l'aéroport;
- les parcs industriels;
- les centres de congrès;
- la réglementation liée à l'urbanisme et à la salubrité et à l'entretien des logements, etc.

Présidence

M. Richard Ryan, conseiller de ville, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, et conseiller de ville désigné, arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidences

M. Robert Coutu, maire, ville de Montréal-Est

M. Dominic Perri, conseiller de ville, arrondissement de Saint-Léonard

Membres

M. Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Verdun (à partir du 25 août 2020)

M. Yves Gignac, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Mme Fanny Magini, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont

M. Hadrien Parizeau, conseiller de ville, arrondissement d'Ahunstic-Cartierville (à partir du 25 août 2020)

M. Yves Sarault, conseiller d'arrondissement, arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Mme Christina Smith, mairesse, ville de Westmount (à partir du 30 janvier 2020)

Mme Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Verdun

Mme Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

À noter que M. Alex Bottausci, maire, ville de Dollard-des-Ormeaux a siégé comme membre à la commission jusqu'au 30 janvier 2020; de même que MM. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Lachine, et Jocelyn Pauzé conseiller de ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui ont siégé jusqu'au 25 août 2020

Objet d'étude en séances publiques

- La problématique des locaux commerciaux vacants sur les artères commerciales à Montréal (CM14 0948)

Objets d'étude en séances de travail

- Réalisation du mandat de consultation publique sur les locaux commerciaux vacants
- Présentation du plan de relance économique de la Ville de Montréal
- Présentation de la démarche d'élaboration du futur *Plan d'urbanisme et de mobilité*
- Mise à jour sur le plan de relance et mesures pour la population commerçante
- Présentation du Programme d'urbanisme transitoire

Nombre de séances

Assemblées publiques : 6 + 21 séances en arrondissements + 1 atelier de cocréation	**Séances de travail : 12**

Rapport

Rapport et recommandations *Problématique des locaux vacants sur les artères commerciales* - Dépôt au conseil municipal du 25 mai 2020

À la loupe

Problématique des locaux vacants sur les artères commerciales
Une démarche de consultation créative et interactive

Le 19 août 2019, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation - volet municipal a été mandatée par le conseil municipal afin de mener une consultation publique pour trouver des solutions à la problématique des locaux vacants sur les artères commerciales.

Afin d'aborder ce sujet complexe, la Commission a souhaité la mise en place d'une démarche de consultation publique créative et interactive en plusieurs volets. À l'automne 2019, un diagnostic a été réalisé par le Service du développement économique (SDÉ) à l'aide d'entrevues ciblées et d'enquêtes de terrain, ainsi qu'une analyse des pratiques à l'international. Les résultats du diagnostic ont été présentés en séance d'information publique le 10 décembre 2019.

De plus, outre les cinq séances d'audition de mémoire tenues à l'édifice Lucien-Saulnier entre le 14 et le 21 janvier 2020, la Commission a organisé avec le soutien du SDÉ et de la firme Percolab, des activités participatives dans les 19 arrondissements (du 16 janvier au 4 février), ainsi qu'un atelier de cocréation (4 février) qui a permis de rassembler une trentaine de commerçant.es et propriétaires immobiliers. Un questionnaire en ligne a également été diffusé au grand public du 10 décembre au 20 janvier 2020 par la firme SOM, et ce sont plus de 4 000 personnes qui l'ont complété.

Cette démarche d'envergure s'est conclue par une séance publique d'adoption des recommandations tenue entièrement en mode virtuel, le 7 mai 2020. Il s'agissait de la première assemblée publique virtuelle des commissions permanentes.

Perspectives 2021

La Commission entend mettre à profit l'année 2021 pour poursuivre son tour d'horizon des dossiers stratégiques des différents services qui œuvrent en habitation, en urbanisme et en développement économique, en plus de réaliser un suivi de la relance économique de la métropole.

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) étudie des dossiers et consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération, entre autres sur les sujets suivants :

- le développement social;
- la diversité et l'inclusion de la population montréalaise;
- le logement et l'aide aux personnes en situation d'itinérance;
- la gestion du Fonds de lutte contre la pauvreté.

Présidence

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement, Montréal-Nord (à partir du 19 octobre 2020)

À noter que Mme Sophie Thiébaut, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Sud-Ouest a siégé à la présidence de cette Commission jusqu'au 19 octobre 2020

Vice-présidences

M. Robert Coutu, maire, ville de Montréal-Est

Mme Mary Deros, conseillère de ville, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Membres

Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement, arrondissement de LaSalle

Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

M. Josué Corvil, conseiller de ville, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Suzanne Décarie, conseillère de ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Sterling Downey, conseiller de ville, arrondissement de Verdun (jusqu'au 19 octobre, puis de nouveau à partir du 17 décembre 2020)

Mme Mindy Pollak, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont

Mme Christina Smith, mairesse, ville de Westmount (à partir du 30 janvier 2020)

Mme Stephanie Watt, conseillère de ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (à partir du 24 février 2020)

Mme Sue Montgomery, mairesse d'arrondissement, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a siégé comme membre à la Commission jusqu'au 24 février 2020. Mme Sophie Thiébaut, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Sud-Ouest a siégé comme membre du 19 octobre au 17 décembre 2020

Objet d'étude en séances publiques

- Politique montréalaise pour l'action communautaire

Objets d'étude en séances de travail

- Politique montréalaise pour l'action communautaire
- Accompagnement de la diversité religieuse montréalaise
- Étude du droit de vote aux résident.e.s permanent.e.s
- Rencontre avec l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) à la suite de la publication de son rapport intitulé *Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal*

Nombre de séances

Assemblées publiques : 5	**Séances de travail : 13**

Rapport

Rapport et recommandations *Politique montréalaise pour l'action communautaire* - Dépôt au conseil municipal du 21 septembre 2020 et au conseil d'agglomération du 24 septembre 2020

À la loupe

Politique montréalaise de l'action communautaire
Une démarche sur mesure avec les partenaires du milieu

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) a été mandatée par le conseil municipal pour mener une consultation publique, en réponse à la Déclaration de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires montréalais présentée à la séance du conseil municipal d'août 2018. Conformément à la résolution adoptée dans le cadre de cette séance (CM18 0927), le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal a été mandaté pour élaborer le projet de la première politique de reconnaissance et d'appui aux organismes communautaires à soumettre ensuite à la consultation publique.

Afin d'élaborer une politique qui réponde le plus possible aux besoins et attentes du milieu, la Commission, avec le concours du SDIS, a initié une démarche participative d'amont avec des personnes représentantes du milieu communautaire montréalais. Cette préconsultation a permis d'élaborer le document du projet de politique qui a été présenté au grand public lors d'une séance d'information tenue en novembre 2019. Cette séance a été suivie de quatre séances d'auditions de mémoires en février 2020. Le rapport de la Commission a été déposé en septembre 2020.

La Commission a mené ses délibérations en pleine pandémie, et jugeait important de clore cette démarche amorcée il y a plusieurs mois avec le dépôt du rapport. Elle a jugé que c'était d'autant plus précieux dans les circonstances de la crise sanitaire actuelle qui ont davantage exposé les plus vulnérables et grandement illustré l'importance des acteurs du milieu communautaire pour la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais.

Perspectives 2021

La Commission entend poursuivre l'étude du dossier sur le droit vote accordé aux résident.e.s permanent.e.s. dans le cadre d'élections municipales. Elle entend également entamer une réflexion pour mettre en œuvre les recommandations issues du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en matière de lutte au racisme et à la discrimination systémiques.

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

La Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs (CEEDDP) étudie des dossiers et consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération, entre, autres sur les sujets suivants :

- la production et la distribution de l'eau potable;
- le traitement des eaux usées;
- la qualité de l'air;
- les arbres et les grands parcs;
- la gestion des déchets et du recyclage;
- la transition écologique et l'adaptation aux changements climatiques.

Présidence

Mme Valérie Patreau, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont

Vice-présidences

M. Francesco Miele, conseiller de ville, arrondissement de Saint-Laurent

Mme Maria Tutino, mairesse, ville de Baie-d'Urfé

Membres

Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Mme Julie Brisebois, mairesse, village de Senneville

Mme Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Catherine Clément-Talbot, conseillère de ville, arrondissement de Pierrefonds–Roxboro

M. Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Fanny Magini, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont

M. Jérôme Normand, conseiller de ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Mme Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Objets d'étude en séances publiques

- *Montréal, objectif zéro déchet* : projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal (PDGMR)
- Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire

Objets d'étude en séances de travail

- Élaboration des recommandations donnant suite à l'étude publique du projet de PDGMR
- Travaux préparatoires en vue de la tenue de la consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire

Nombre de séances

Assemblées publiques : 8	Séances de travail : 12

Rapports

- Rapport et recommandations *Consultation publique sur le contrôle des circulaires* - Dépôt au conseil municipal du 24 février 2020
- Rapport et recommandations *Montréal, objectif zéro déchet : consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025* - Dépôt au conseil municipal du 25 mai 2020 et au conseil d'agglomération du 28 mai 2020

À la loupe

Questionnaire sur la réduction à la source
Recueil de données inédites

Grâce à l'ajout d'un volet en ligne à la consultation sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal, la Commission a pu cette année recueillir des données inédites sur la disposition d'une certaine frange de la population montréalaise à modifier ses habitudes de consommation pour tendre vers un mode de vie zéro déchet.

Pendant toute la durée des audiences publiques menées au début de l'année 2020, un questionnaire en ligne était disponible sur la page dédiée à la consultation sur la plateforme Réalisons Montréal. Ce questionnaire invitait les personnes intéressées à donner leur avis sur différentes mesures proposées par la Ville, ainsi que sur leurs habitudes actuelles d'emploi d'articles à usage unique, sur le gaspillage alimentaire et sur le recyclage et le réemploi de textiles.

Les résultats du questionnaire ont révélé un degré élevé de sensibilisation à l'importance de réduire à la source l'utilisation d'articles à usage unique (pailles, bouteilles d'eau, gobelets de café, etc.) chez les quelque 7 000 personnes répondantes.

La compilation des données a aussi montré que selon ces mêmes personnes, et au-delà des choix de consommation individuels, l'accent devrait être mis sur le rôle des autorités, ainsi que des commerces et entreprises de production et de distribution, pour faciliter l'adoption par la population de comportements écoresponsables (ex. tarification, offre de solutions de rechange, interdiction réglementaire). Ces constats ont été pris en compte par la Commission dans l'élaboration des 52 recommandations présentées à l'Administration en vue de bonifier le Plan directeur.

Perspectives 2021

En 2021, la Commission poursuit ses travaux de consultation sur la cessation du gaspillage alimentaire, avec la tenue du 27 janvier au 10 février, de quatre assemblées publiques virtuelles d'audition des mémoires et opinions. Il est prévu de déposer le rapport final et les recommandations de la Commission au printemps 2021. Pour rappel, cette consultation provient d'une demande citoyenne. Elle est la deuxième à être tenue en vertu du service numérique du droit d'initiative.

Commission sur l'examen des contrats

La Commission sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité des processus d'appels d'offres avant l'octroi des contrats, en s'appuyant sur les critères d'examen établis par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

- Les dossiers examinés étant confidentiels, seules les personnes concernées peuvent avoir accès aux travaux de la Commission

Présidence

Mme Karine Boivin Roy, conseillère de ville, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault, conseiller de ville, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois, mairesse, village de Senneville

Membres

Mme Christine Gosselin, conseillère de ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Mme Paola Hawa, mairesse, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque, conseiller d'arrondissement, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand, conseiller de ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

M. Giovanni Rapanà, conseiller de ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau, conseillère de ville, arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski, conseiller d'arrondissement, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Saint-Léonard

Il est à noter que deux autres personnes élues ont siégé à la Commission en 2020. Il s'agit de M. Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Verdun, dont le mandat a pris fin le 27 février 2020, et de M. Jocelyn Pauzé, conseiller de ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, qui a siégé du 11 mars au 22 octobre 2020.

Objet d'étude en séances publiques

- Cette commission ne tient pas de séance publique

Objet d'étude en séances de travail

- La Commission étudie divers contrats qui lui sont soumis par le comité exécutif et qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082. En 2020, la Commission a étudié 108 contrats. En outre, des travaux ont également été menés pour se pencher sur les critères d'examen et sur le rôle de la Commission afin de donner suite au mandat donné à la Commission par le conseil municipal, de réviser, conjointement avec le Bureau de l'inspecteur général, les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082. L'objectif de cette démarche visait globalement à optimiser la contribution de la Commission afin de la rendre plus significative et profitable à la collectivité montréalaise.

Nombre de séances

Assemblée publique : 0	**Séances de travail : 23**

Répartition des contrats étudiés en 2020 selon les critères d'examen applicables

Parmi les 108 contrats étudiés par la CEC en 2020, 34 contrats sont d'une valeur de plus de 10 M$ (31 %) et 62 % (21) de ces contrats ont été étudiés en vertu d'un second, voire de plus de deux critères d'examen.

Pour rappel, les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants doivent faire l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrat :

1. Contrat de plus de 10 M$;
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ ou contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ répondant à l'une des conditions suivantes :
   a. Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
   b. Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
   ~~c. Contrat accordé à un consortium[1];~~
   d. Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
   e. Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
   f. L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
   g. Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.

1 En octobre 2020, le comité exécutif a décidé de donner suite à une recommandation antérieure de la Commission en supprimant ce critère d'examen pour lequel aucun contrat n'a été étudié.

Tableau illustrant la répartition des 108 contrats étudiés en 2020 selon les critères d'examen applicables	Nombre de contrats
**Contrats de plus de 10 M$** (parmi les 34 contrats de plus de 10 M$, 21 répondaient à plus d'un critère d'examen (62 %)	**34**
**Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$** (parmi les 26, 9 sont de plus de 10 M$ / 35 %)	**26**
• Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres;	**10**
• Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique;	**0**
• Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme;	**6**
• Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;	**13**
• L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;	**9**
• Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.	**1**
**Contrats d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$** (parmi les 47, 10 sont de + de 10 M$ / 21 %)	**47**
• Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres;	**5**
• Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique;	**0**
• Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme;	**19**
• Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;	**26**
• L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.	**3**
**Contrats de services professionnels de plus de 1 M$** (parmi les 22, 3 contrat est de plus de 10 M$ / 14 %)	**22**
• Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres;	**10**
• Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique;	**0**
• Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la 2e meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;	**5**
• Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;	**6**
• L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.	**9**
Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.	**1**

Rapports

108 rapports d'examen ont été produits sur mandats reçus du comité exécutif pour étudier des processus d'appel d'offres des unités administratives ci-dessous :

- Service des infrastructures du réseau routier (28)
- Service de l'eau (24)
- Service de la gestion et de la planification immobilière (15)
- Service de l'urbanisme et de la mobilité (9)
- Service de l'environnement (8)
- Service du matériel roulant et des ateliers (6)
- Service des finances (2)
- Service de la concertation des arrondissements (4)
- Service des technologies de l'information (4)
- Service de l'approvisionnement (3)
- Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (2)
- Arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (2)
- Service des ressources humaines (1)

- Rapport et recommandations *Bilan de la neuvième année d'activité de la Commission permanente sur l'examen des contrats (2019)* – Dépôt au conseil municipal du 15 juin 2020 et au conseil d'agglomération du 18 juin 2020.
- Rapport et recommandations *Révision des critères d'examen de la Commission sur l'examen des contrats* – Dépôt au conseil municipal du 19 octobre 2020 et au conseil d'agglomération du 22 octobre 2020.

Perspectives 2021

En 2021, la Commission siégera jusqu'en septembre en raison de l'élection municipale générale qui se tiendra à l'automne pour examiner les mandats qui lui seront confiés par le comité exécutif. En outre, d'ici là, la Commission sera également intéressée à prendre connaissance de la réponse du comité exécutif à son bilan annuel de la neuvième année d'existence de la Commission (2019) ainsi qu'à son rapport de recommandations sur la révision des critères d'examen établis en 2011.

Commission sur les finances et l'administration

La Commission sur les finances et l'administration étudie des dossiers et consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur des sujets comme :

- le programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;
- les budgets de fonctionnement de la Ville, des sociétés paramunicipales et de la Société de transport de Montréal (STM);
- le rapport annuel du Bureau du vérificateur général;
- l'évaluation foncière.

Présidence

M. Richard Deschamps, conseiller de ville, arrondissement de LaSalle

Vice-présidences

M. Georges Bourelle, maire, ville de Beaconsfield

M. Alan DeSousa, maire, arrondissement de Saint-Laurent

Membres

M. Alex Bottausci, maire, ville de Dollard-des-Ormeaux

Mme Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Richard Guay, conseiller de ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Pierre Lessard-Blais, maire, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Verdun

Mme Sophie Mauzerolle, conseillère de ville, arrondissement de Ville-Marie

Mme Marie Plourde, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

M. Philipe Tomlinson, maire, arrondissement d'Outremont

M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement, arrondissement Le Sud-Ouest

Objet d'étude en séances publiques

- Étude publique des budgets de fonctionnement 2021 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030

Objets d'étude en séances de travail

- Consultation prébudgétaire en vue du dépôt du budget de fonctionnement 2021
- Motion CM17 0634 : Motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal imposé aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels
- Motion CM18 1290 : Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal implante la norme ISO 37 001, une certification anticorruption
- Étude du Rapport 2019 du Bureau du vérificateur général

Nombre de séances

Assemblées publiques : 14	Séances de travail : 16

Rapports

- Rapport et recommandations *Étude du Rapport 2019 du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal* – Dépôt au conseil municipal du 24 août 2020 et au conseil d'agglomération du 27 août 2020
- Rapport et recommandations *Étude de la Norme 37 001 : Systèmes de management anticorruption* – Dépôt au conseil municipal du 24 août 2020 et au conseil d'agglomération du 27 août 2020
- Rapport et recommandations *Consultation prébudgétaire 2021* – Dépôt au conseil municipal du 21 septembre 2020 et au conseil d'agglomération du 24 septembre 2020
- Rapport et recommandations *Étude publique des budgets de fonctionnement 2021 et du PDI 2021-2030* – Dépôt au conseil municipal extraordinaire du 9 décembre 2020 et au conseil d'agglomération extraordinaire du 11 décembre 2020

À la loupe

Étude publique des budgets de fonctionnement 2021 et du PDI 2021-2030
Une étude publique entièrement virtuelle

Considérant les consignes sanitaires en vigueur en contexte de pandémie, il était impossible cette année pour la Commission sur les finances et l'administration de planifier l'étude publique du budget 2021 et du PDI 2021-2030 comme à l'habitude, en invitant l'ensemble des unités d'affaires de la Ville, des sociétés paramunicipales et la Société de transport de Montréal à présenter leurs documents budgétaires au cours d'une série d'assemblée publiques tenues à la salle du conseil de l'hôtel de ville et ouvertes à toutes et à tous.

Année après année, ce sont en effet les directions de près d'une trentaine d'unités d'affaires qui se prêtent à l'exercice d'un échange public avec les membres de la Commission, ainsi qu'avec la population montréalaise, au sujet de leurs réalisations de l'année en cours et de leurs prévisions budgétaires et programmes d'immobilisations pour les années à venir. Gardant à l'esprit de permettre cet échange tout en respectant les restrictions de rassemblement, c'est une étude publique entièrement virtuelle qui a été organisée par la Commission cette année. L'ensemble des travaux a fait l'objet d'une webdiffusion en direct et en différé sur la page web des commissions permanentes et sur la chaîne Youtube de la Ville de Montréal (MTLVille).

Grâce à la collaboration du Service des technologies de l'information, une formation sur les bonnes pratiques de présentation à distance a été offerte à l'ensemble des personnes-ressources qui devaient prendre la parole. Plus de 80 personnes y ont assisté. Les citoyennes et citoyens intéressé.es pouvaient quant à eux participer aux diverses séances en prenant connaissance à l'avance des documents budgétaires disponibles en ligne et en transmettant, via un formulaire web, leurs questions. Les questions ont été lues en direct lorsque le temps alloué le permettait; les autres ont fait l'objet d'une réponse par écrit. Plus de 90 questions ont été traitées.

Les travaux en public de la Commission se sont échelonnés du 18 au 26 novembre 2020 à un rythme soutenu de plusieurs heures successives par jour, le matin, l'après-midi et en soirée. L'ouverture, la flexibilité et l'engagement dont on fait preuve l'ensemble des parties prenantes ont été essentiels pour faire de cette expérience inédite un succès.

Perspectives 2021

- Motion CM17 0634 : Motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal imposé aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels - poursuite des travaux;
- Consultation prébudgétaire 2022;
- Étude publique des budgets de fonctionnement 2022 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031;
- Discussion publique au sujet du rapport du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

Commission sur l'inspecteur général

La Commission sur l'inspecteur général est une instance mise sur pied pour étudier les dossiers qui relèvent du mandat de l'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop. Les dossiers examinés étant confidentiels, seules les personnes concernées peuvent avoir accès aux travaux de la Commission.

Pour en savoir plus sur le rôle de l'inspectrice générale et le Bureau de l'inspecteur général (BIG) de la Ville, consultez bigmtl.ca

Présidence

Mme Manon Barbe, mairesse, arrondissement de LaSalle

Vice-présidences

Mme Christine Black, mairesse, arrondissement de Montréal-Nord

M. Michel Gibson, maire, ville de Kirkland

Mme Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Verdun

Membres

M. Mitchell Brownstein, maire, ville de Côte Saint-Luc

M. Alan DeSousa, maire, arrondissement de Saint-Laurent

M. Pierre-Lessard-Blais, maire, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Fanny Magini, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont

Mme Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Robert Samoszewski, conseiller d'arrondissement, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Yves Sarault, conseiller d'arrondissement, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement, arrondissement Le Sud-Ouest

Il est à noter que M. Christian Arseneault, conseiller de ville à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, a également siégé à la Commission jusqu'au 25 août 2020 et Mme Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement à l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, jusqu'au 19 octobre 2020.

Objet d'étude en séances publiques

- Cette commission ne tient pas de séance publique

Objets d'étude en séances de travail

En raison du caractère confidentiel des informations contenues dans les dossiers, l'étude de ceux-ci se déroule à huis clos.

- Projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appel d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107);
- Nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357);
- Rapport annuel 2019 pour l'exercice terminé au 31 décembre 2019;

- Gestion contractuelle effectuée par le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal - (art. 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec);
- Gestion contractuelle des appels d'offres de groupes électrogènes à l'Office municipal d'habitation de Montréal - (art. 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec).

Nombre de séances

Assemblée publique : 0	Séances de travail : 5

Rapports

- *Commentaires et recommandations à la suite de l'étude du Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général sur la gestion contractuelle des appels d'offres de groupes électrogènes à l'Office municipal d'habitation de Montréal - (art. 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec) (2020-10-22)*
- *Commentaires et recommandations à la suite de l'étude du rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant la gestion contractuelle effectuée par le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal - (art. 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec) (2020-10-22)*
- *Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport annuel 2019 du Bureau de l'inspecteur général pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 (2020-06-15)*
- *Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le Rapport sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) (2020-06-15)*
- *Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) (2020-01-27)*

Commission de la présidence du conseil

La Commission de la présidence du conseil (CPC) étudie des dossiers qui visent à favoriser la participation de la population aux différentes instances démocratiques de la Ville. Ces études visent à guider la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal dans les dossiers suivants notamment :

- *Règlement sur la procédure d'assemblée et règles de régie interne du conseil municipal* (06-051);
- Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement;
- Fonctionnement de la période de questions du public au conseil municipal;
- Suivi des travaux du conseiller à l'éthique indépendant des personnes élues et du personnel de cabinet.

Présidence

Mme Suzie Miron, présidente du conseil, conseillère de ville, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (depuis le 25 août 2020)

Mme Cathy Wong, conseillère de ville, arrondissement de Ville-Marie a occupé la fonction de la présidence du conseil et de la Commission jusqu'au 17 juin 2020.

Vice-présidences

M. François Limoges, conseiller de ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville, arrondissement de Montréal-Nord

Membres

M. Sterling Downey, conseiller de ville, arrondissement de Verdun

Mme Andrée Hénault, conseillère de ville, arrondissement d'Anjou

M. Normand Marinacci, conseiller de ville, arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Peter McQueen, conseiller de ville, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Marie-Josée Parent, conseillère de ville, arrondissement de Verdun (à partir du 24 février 2020)

M. Aref Salem, conseiller de ville, arrondissement de Saint-Laurent

Mme Lise Zarac, conseillère de ville, arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère, conseillère de ville, Le Plateau-Mont-Royal (à partir du 17 novembre 2020)

Jusqu'au 25 août 2020, Mme Suzie Miron, conseillère de ville, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a agi comme membre de la Commission. Mme Sue Montgomery, mairesse, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a été membre jusqu'au 24 février 2020. Finalement, M. Jocelyn Pauzé, conseiller de ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a également été membre de cette Commission du 25 août au 17 novembre 2020.

Objet d'étude en séances publiques

- Aucun

Objets d'étude en séances de travail

- Bilan 2019 du Bureau de la présidence du conseil
- Présentation du rapport 2019 du conseiller à l'éthique
- Bilan 2019 des activités des commissions permanentes
- Présentation des règlements du Jeune Conseil de Montréal et de la 33e édition de la simulation de conseil municipal pour les jeunes
- Décorum virtuel et règles particulières du conseil municipal virtuel dans le contexte de la COVID-19

- Motion CM18 0557 - Motion non partisane visant à mandater la Commission de la présidence du conseil afin qu'elle examine les modalités du vote par la poste pour l'élection générale de novembre 2021
- Réflexion sur la modernisation du conseil municipal et sur les balises pour le vote et la participation à distance
- Séances du conseil municipal de l'automne - scénario et enjeux
- Réflexion sur les pistes d'actions pour favoriser la participation des personnes racisées et des Autochtones aux instances municipales

Nombre de séances

Assemblée publique : 0	**Séances de travail : 13**

Rapports

Rapport - *Les activités des commissions permanentes - Bilan 2019* - Dépôt au conseil municipal et au conseil d'agglomération du 24 et 27 février 2020.

Rapport d'étude sur le vote par correspondance comme modalité de vote à distance dans le contexte montréalais (Résolution CM20 0551) - Dépôt au conseil municipal du 24 août 2020

À la loupe

Le vote par correspondance comme modalité de vote à distance
Un rapport attendu en vue des élections du 7 novembre 2021

Le 26 mai 2020, le conseil de ville confiait à la Commission de la présidence du conseil le mandat (CM20 0551) d'étudier les modalités du vote par correspondance dans le contexte montréalais pour l'élection générale du 7 novembre 2021.

Afin d'alimenter les travaux de la Commission, la division de la réglementation, de l'accès à l'information et des élections du Service du greffe a mené une analyse approfondie sur la question du vote par correspondance avec une revue des expériences menées ailleurs au Canada et aux États-Unis, ainsi qu'en Europe. Les résultats de cette démarche ont fait l'objet d'une première présentation à la séance de travail du 18 juin 2020.

Suite à cette séance, les membres ont souhaité approfondir certaines thématiques en lien avec la sécurité et la fiabilité du système, le profil des personnes votantes, et connaître l'état de la réflexion menée au sein de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur les solutions envisagées pour le vote en temps de pandémie. Une seconde présentation a donc été effectuée par l'équipe de la division à la séance de travail du 2 juillet 2020.

Dans le cadre de ces deux séances tenues par visioconférence, les membres ont pu poser leurs questions, puis échanger à huis clos afin d'identifier une position commune. Le rapport a été déposé au conseil municipal du 24 août 2020, et a suscité un dialogue au sein de l'ensemble des personnes élues.

Aussi, le 20 octobre 2020, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une résolution (CM20 1054) ayant pour but que la Ville de Montréal poursuive ses représentations auprès du Gouvernement du Québec sur les modes de participations alternatifs en vue des prochaines élections municipales, et qu'Élection Montréal soit mandaté de se tenir prêt à permettre à la population montréalaise de voter par correspondance en novembre 2021.

Finalement, le 14 décembre 2020, le comité exécutif a déposé sa réponse au rapport de la Commission.

Perspectives 2021

En 2021, la Commission poursuivra sa réflexion sur les pistes d'actions pour favoriser la participation des personnes racisées et Autochtones aux instances municipales de la Ville de Montréal. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des travaux sur la démocratie municipale et fait également écho au dépôt du rapport de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémiques, et plus particulièrement à la recommandation #37.

Au printemps, la Commission prévoit de tenir deux activités publiques virtuelles, de type tables rondes thématiques, afin d'échanger avec des personnes impliquées et intéressées dans la recherche de solutions.

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

La Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal, créée en 2014 par le conseil d'agglomération conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), est chargée de l'étude des modifications au Schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

Conformément à la Loi, cette Commission devient active et débute ses travaux uniquement lorsqu'un mandat lui est confié.

Présidence

M. Pierre Lessard-Blais, maire, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Paola Hawa, mairesse, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Christine Gosselin, conseillère de ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Mme Nathalie Goulet, conseillère de ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Mme Christina Smith, mairesse, ville de Westmount (à partir du 30 janvier 2020)

M. Philipe Tomlinson, maire, arrondissement d'Outremont

M. Georges Bourelle, maire, ville de Beaconsfield, a été membre de cette Commission jusqu'au 30 janvier 2020

Objet d'étude en séances publiques et en séance de travail

Modification proposée au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal visant l'affectation du sol sur le site de la Brasserie Molson Coors dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1)

Nombre de séances

Assemblée publique : 1	**Séance de travail : 1**

Rapport

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 septembre 2020 en mode virtuel - Dépôt au conseil d'agglomération du 22 octobre 2020

Commission sur la sécurité publique

La Commission de la sécurité publique (CSP) est une instance de consultation publique et de surveillance qui éclaire la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil d'agglomération sur des dossiers comme :

- la sécurité incendie;
- la lutte au profilage racial et au profilage social;
- les mesures d'urgence et les plans d'intervention relatifs aux crues, à la chaleur accablante ou aux pandémies de grippe;
- les bilans annuels ainsi que les plans d'action et les politiques du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Présidence

M. Alex Norris, conseiller de ville, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Vice-présidences

M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, arrondissement de Montréal-Nord

M. Philippe Roy, maire, ville Mont-Royal

Membres

M. John Belvedere, maire, ville de Pointe-Claire

Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

M. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Lachine (à partir du 16 novembre 2020)

Mme Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Lachine

M. Jacques Mercier, représentant du gouvernement du Québec

Mme Cathy Wong, conseillère de ville, arrondissement de Ville-Marie (à partir du 27 août 2020)

À noter que Mme Julie-Pascale Provost, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Lachine a été membre de cette Commission jusqu'au 16 ovembre 2020

Objets d'étude en séances publiques

- Bilan des inondations 2019
- Rapport annuel 2019 des actions prises pour lutter contre le profilage racial et social
- *Politique en matière d'interpellation policière* du SPVM

Objets d'étude en séances de travail

- Discussion au sujet de l'évolution de la crise liée à la COVID-19
- Motion CM19 0947 - Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens
- Motion CM20 0679 - Motion non partisane visant à assurer le respect du droit de la population à la protection des renseignements personnels dans le cadre de l'utilisation de lecteurs automatique de plaques d'immatriculation par le Service de police de Montréal
- Réflexion concernant un plan de rétablissement de la Ville post-COVID-19 dans une approche de résilience urbaine

- Armes à impulsions électriques (AIE) et armes longues
- Révision de la réglementation - lutte au profilage racial et social

Nombre de séances

Assemblées publiques : 3	**Séances de travail : 19**

Rapport

Aucun

À la loupe

Politique en matière d'interpellation du SPVM
Consulter sur des enjeux d'actualité

Le 8 juillet 2020, la Commission sur la sécurité publique annonçait la tenue d'une consultation publique portant sur la nouvelle *Politique en matière d'interpellation* du SPVM rendue publique le même jour. Il s'agit de la première politique encadrant les interpellations policières au Québec. Cette politique a été lancée dans un contexte de mobilisation mondiale contre le racisme et la brutalité policière à la suite de la mort de M. George Floyd à Minneapolis.

En raison des mesures sanitaires en vigueur, la Commission a tenu une séance publique d'information, en mode virtuel, le 1er septembre 2020. À cette occasion, près de 30 questions ont été acheminées à l'avance par le public, à l'aide d'un formulaire en ligne. La Commission invitait également le public à soumettre par écrit ou par vidéo commentaires et opinions, dans l'objectif d'alimenter la réflexion en vue de l'élaboration de ses recommandations. Ce sont 19 mémoires et 30 opinions courtes qui ont été déposés auprès de la Commission dans ce cadre.

Tout au long du processus, la Commission a tenu à souligner la mobilisation non négligeable des citoyennes et citoyens à cette consultation publique considérant la période estivale et la crise sanitaire en cours.

Perspectives 2021

La Commission poursuivra les travaux afférents à la *Politique en matière d'interpellation policière* du SPVM. Elle entend également continuer l'exercice de reddition de compte dans le cadre des actions prises pour contrer le profilage racial et social. Ce suivi présenté par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale s'inscrit dans la foulée des recommandations de la Commission conjointe pour les années 2018 et 2019.

Commission sur le transport et les travaux publics

La Commission sur le transport et les travaux publics étudie des dossiers et consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération, notamment sur les sujets suivants :

- le transport actif et collectif;
- les travaux d'infrastructures dans les rues de Montréal;
- les technologies de l'information au service de la mobilité des personnes.

Présidence

Mme Marie Plourde, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Vice-présidences

M. Michel Gibson, maire, ville de Kirkland (à partir du 30 janvier 2020)

M. Aref Salem, conseiller de ville, arrondissement de Saint-Laurent

Mme Paola Hawa, mairesse, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a été vice-présidente de cette Commission jusqu'au 30 janvier 2020

Membres

Mme Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (à partir du 24 février 2020)

Mme Paola Hawa, mairesse, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (à partir du 30 janvier 2020)

M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque, conseiller d'arrondissement, arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Peter McQueen, conseiller de ville, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

M. Hadrien Parizeau, conseiller de ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Mme Mindy Pollak, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont (à partir du 19 octobre 2020)

Mme Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (à partir du 16 novembre 2020)

Les personnes élues suivantes ont été membres de la Commission au courant de l'année : M. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Lachine (du 19 octobre au 16 novembre 2020); M. François W. Croteau, maire d'arrondissement, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (jusqu'au 24 février 2020); Mme Marianne Giguère, conseillère de ville, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (jusqu'au 19 octobre 2020); Mme Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Verdun (jusqu'au 24 août 2020)

Objet d'étude en séances publiques

- Aucun

Objets d'étude en séances de travail

- Accompagnement des Montréalaises et des Montréalais vers la mobilité durable
- Augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal - Motion de l'opposition officielle CM19 0475

Nombre de séances

Assemblée publique : 0	**Séances de travail : 6**

Rapport

Rapport et recommandations *Réussir la transition vers la mobilité durable : comment aller plus loin* - Dépôt au conseil municipal du 14 décembre 2020 et au conseil d'agglomération du 17 décembre 2020

Perspectives 2021

La Commission prévoit poursuivre l'étude portant sur l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal (Résolution CM19 0475). Elle souhaite également entamer une étude portant sur le bilan des voies actives sécuritaires (VAS) déployées dans la cadre de la crise sanitaire.

Le saviez-vous?

Bien qu'elles exercent un réel pouvoir d'influence auprès de l'Administration, les commissions permanentes constituent des structures exclusivement consultatives. Par conséquent, le caractère des opinions contenues dans les avis, recommandations et rapports des commissions n'est ni décisionnel ni exécutoire, et ce, contrairement aux décisions des conseils d'arrondissement, du conseil municipal, du comité exécutif et du conseil d'agglomération, dont les pouvoirs sont décisionnels.

Après le dépôt d'un rapport d'une commission permanente, il revient au comité exécutif d'y donner suite dans un délai raisonnable habituellement environ dans les six mois suivant le dépôt. Le rapport du comité exécutif devient public au moment où il est présenté à une séance du conseil municipal.

En 2020, sept réponses du comité exécutif ont été déposées pour faire suite au dépôt de rapports des commissions. Il s'agit des réponses suivantes :

- *Réponse du comité exécutif* au rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur la période de questions du public au conseil municipal - Dépôt au conseil municipal du 25 mai 2020;
- *Réponse du comité exécutif* au rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur la rédaction épicène des contenus émanant de la Ville de Montréal - Dépôt au conseil municipal du 25 mai 2020;
- *Réponse du comité exécutif* au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération montréalaise - Dépôt au conseil municipal et au conseil d'agglomération des 24 et 27 août 2020;
- *Réponse du comité exécutif* au rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur le vote par correspondance comme modalité de vote à distance - Dépôt au conseil municipal du 14 décembre 2020;
- *Réponse du comité exécutif* au rapport de la Commission sur les finances et l'administration suite à la consultation prébudgétaire 2021 - Dépôt au conseil municipal et au conseil d'agglomération des 14 et 17 décembre 2020;
- *Réponse du comité exécutif* au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2020 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes, ainsi que de la Société de transport de Montréal - Dépôt au conseil municipal et au conseil d'agglomération des 14 et 17 décembre 2020.
- *Réponse du comité exécutif* au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa huitième année d'activités - Dépôt au conseil municipal et au conseil d'agglomération des 19 et 22 octobre 2020.

CONCLUSION

Les commissions permanentes du conseil, à votre écoute!

La poursuite intensive des travaux des commissions permanentes en cette année si particulière (123 séances de travail tenues; un record depuis les 5 dernières années), ainsi que la réponse citoyenne soutenue aux activités publiques malgré leur déroulement en mode virtuel, démontrent l'importance de ces instances consultatives dans l'aide à la décision publique, et la crédibilité accordée à leurs travaux. Il s'agit également d'un indicateur encourageant de l'état de santé de notre démocratie municipale.

Forte de cette année particulière et de l'adaptation des pratiques en mode virtuel, la Commission de la présidence encourage l'ensemble des commissions permanentes de la Ville de Montréal à réfléchir aux pratiques virtuelles à rendre permanentes, en addition à celles plus conventionnelles, afin de rejoindre un plus grand nombre de personnes et favoriser la conciliation vie personnelle-travail.

Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

Abonnez-vous à l'*infolettre* des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes : *ville.montreal.qc.ca/commissions*

Abonnez-vous à la chaîne Youtube officielle de la Ville de Montréal *MTLVille*

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

@commissions.mtl

@Comm_MTL

Montréal

montreal.ca

Ville de Montréal (01-2021)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.01

2021/02/25
17:00

(1)

Dossier # : 1206945003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Déposer le rapport d'information faisant état des dépenses engagées conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, pour l'achat de tuyaux et de pièces speciales pour la reconstruction de la conduite de 2100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy - Montant 4 396 474,56 $ taxes incluses.

Il est recommandé de :

- Déposer le rapport d'information faisant état des dépenses engagées conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, pour l'achat de tuyaux et de pièces spéciales pour la reconstruction de la conduite de 2100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy - Montant 4 396 474,56 $ taxes incluse.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-01-29 12:06

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1206945003**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Déposer le rapport d'information faisant état des dépenses engagées conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, pour l'achat de tuyaux et de pièces speciales pour la reconstruction de la conduite de 2100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy - Montant 4 396 474,56 $ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a fait face à une situation critique et alarmante quant à la desserte en eau potable de 1,2 million de citoyens montréalais en 2019 et 2020. En effet, à la suite de la réception des résultats de l'auscultation de cette conduite stratégique de 2100 mm de diamètre de son réseau d'aqueduc principal à l'été 2019, la Ville de Montréal a dû prendre des mesures exceptionnelles pour s'assurer de maintenir l'alimentation en eau potable d'une grande partie du territoire de l'agglomération.
L'auscultation a révélé une dégradation importante de 40 % des tuyaux d'un tronçon d'environ 900 mètres de cette conduite située le long de l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy. Après une analyse de risques, la Ville de Montréal a pris la décision de fermer de façon préventive cette importante conduite de l'ossature de son réseau d'eau potable dès l'été 2019, et d'entreprendre des travaux sur le tronçon concerné. Une course contre la montre pour récupérer cet élément essentiel du réseau s'est donc enclenchée afin d'intervenir sur toute la longueur du tronçon concerné avant la prochaine période estivale 2020, période où la demande en eau deviendrait critique et la perte d'une autre conduite serait fatale à l'approvisionnement en eau de 1,2 million de montréalais et de la majeure partie des grands hôpitaux de l'île. Les équipes du Service de l'eau et plus spécifiquement de la Direction de l'eau potable se sont mobilisées au niveau opérationnel et technique, et les instances ont permis de réduire certains délais administratifs et d'alléger les démarches et procédures pour atteindre cet objectif.

Le 4 octobre 2019, le Service de l'eau de la Ville de Montréal a demandé au comité exécutif l'approbation d'octroyer un contrat de gré à gré visant l'approvisionnement de conduites

d'aqueduc et de pièces spéciales de 2100 mm de diamètre pour une longueur d'environ 750 mètres en invoquant la force majeure en vertu de l'article 199 de la Charte de la Ville de Montréal, pour déroger aux dispositions prévues à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes.

À cela s'ajoute une démarche antérieure auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui a permis au Service de l'eau d'obtenir une dérogation ministérielle à l'article 573 et de solliciter le marché par appel d'offres sur invitation pour 2 contrats de travaux visant à effectuer des travaux urgents sur une conduite principale de 2100 mm de diamètre hautement stratégique, située en bordure de l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy (Contrat 1), ainsi que les travaux de raccordements temporaires et de réhabilitation par chemisage d'une conduite d'aqueduc principale de dérivation de 750 mm de diamètre (Contrat 2).

Pour respecter les délais, le Service de l'eau devait procéder à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour faire le préachat des tuyaux de 2100 mm de diamètre et les pièces spéciales requises (Contrat 3) afin de retirer le délai de 8 à 10 semaines associé à la fabrication des tuyaux et des pièces du contrat de réalisation des travaux de remplacement de la conduite (Contrat 1) prévus débuter en décembre 2019. L'octroi de ce Contrat 3 a été réalisé le 4 novembre 2019. 3 fournisseurs ont été sollicités. L'estimation du contrat d'approvisionnement des tuyaux était d'approximativement 4 M$ au moment d'invoquer la force majeure.

L'octroi de ce contrat pendant la période de conception du remplacement et de la réhabilitation de la conduite de 2100 mm a permis de retirer le délai de fabrication de l'échéancier du Contrat 1 et de commencer ainsi les travaux approximativement 4 semaines plus tôt. Cela permettait donc de tenir compte d'impératifs opérationnels importants, notamment une réalisation en période hivernale alors que la demande globale en eau est significativement moindre. Il importe en effet de noter que le réseau temporaire aurait été insuffisant pour assurer l'alimentation du réservoir McTavish pendant la période estivale de forte consommation d'eau : ainsi, tout bris de conduite adjacente pendant une éventuelle réalisation de travaux estivale, alors que la conduite de 2100 mm est en réparation et donc hors service, aurait entraîné nécessairement une pénurie d'eau potable pour le secteur est de la Ville, c'est-à-dire affectant potentiellement 1,2 million de personnes, la desserte de la majorité des grands hôpitaux, en plus de sérieusement mettre en péril la capacité de la Ville de Montréal à rencontrer ses obligations relatives à son schéma de couverture de risques.

Ainsi, la Direction de l'eau potable a octroyé un contrat à la compagnie Forterra Conduite sous-pression pour l'approvisionnement de conduites d'aqueduc et de pièces spéciales de 2100 mm de diamètre le 4 novembre 2019 à la suite d'un processus de demande de prix 19 -17908 lors duquel 3 fournisseurs ont été sollicités. La demande de prix a été transmise le 17 octobre 2019 et les soumissions étaient demandées pour le 25 octobre 2019. Le Service de l'approvisionnement a pris en charge ce processus de demande de prix afin d'assurer une transparence complète. 2 soumissions ont été reçues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE19 1873 - 4 décembre 2019: Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la reconstruction et la réhabilitation de la conduite de 2100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy - Dépense totale de 19 057 500 $, taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres sur invitation 10336 (3 soum.)
Résolution CG19 0451 - 16 octobre 2019: Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm, située sous la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccordements temporaires - Dépense totale de 7 526 250 $, taxes, incidences et contingences incluses -

Appel d'offres sur invitation 10334 (3 soum.)

Résolution CG19 0487 - 24 octobre 2019: Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du règlement de délégation inscrit à l'article 42.02, et ce, malgré la résolution CG11 0082

Résolution CG19 0492 - 24 octobre 2019: Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2 100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy

Force majeure - 4 octobre 2019: Cas de force majeure (Charte annexe C, art. 199; C.c.Q. art. 1470) (voir pièce jointe)

DESCRIPTION

Le contrat visait à approvisionner la Direction de l'eau potable en conduites et pièces spéciales de 2100 mm de diamètre de sorte à retirer environ 4 semaines au calendrier de réalisation de l'installation de la conduite de 2100 mm, les tuyaux et les pièces étant déjà produits lorsque l'entrepreneur était rendu à la pose.
Le contrat se résumait à :

- Fabriquer les tuyaux standards de 2100 mm de diamètre conformément aux spécifications du devis;
- Relever en chantier les mesures pour la fabrication des pièces spéciales;
- Fabriquer les pièces spéciales en fonction des spécifications du devis et aux mesures prises en chantier;
- Livrer au chantier les tuyaux et les pièces spéciales en fonction du rythme de production de l'entrepreneur.

JUSTIFICATION

À la suite de l'analyse de risques et à l'élaboration de l'échéancier, la Direction de l'eau potable a constaté la nécessité de retirer l'approvisionnement des conduites et des pièces spéciales de 2100 mm du contrat de travaux afin d'assurer que celles-ci soient fabriquées lorsque l'entrepreneur du contrat de travaux serait prêt à procéder à l'installation.
La nature du projet et la taille importante de la conduite de 2100 mm laissaient 2 possibilités, soit l'installation de conduites de béton-acier précontraint de type C-301 ou de conduites d'acier. Ainsi, 3 fournisseurs, soit 2 fournisseurs de conduites en béton-acier et 1 fournisseur de conduite d'acier ont été sollicités via le processus de demande de prix 19-17908. Seuls les 2 fournisseurs de conduites de béton-acier ont présenté des soumissions, le fournisseur de conduite d'acier n'étant pas en mesure de répondre au délai de fabrication exigé dans le devis afin de répondre à la situation urgente.

Le Service de l'eau a informé le Comité exécutif que la dépense pour ce contrat était estimée à 4 000 000,00 $ (pas de référence aux taxes dans le formulaire de force majeure). Le montant final de cette dépense s'élève à 4 396 474,55$, taxes incluses, soit une différence de 396 474,55$. Le contrat a été octroyé à Forterra Conduite sous-pression, ce fournisseur était le plus bas soumissionnaire conforme. Le contrat était de 3 858 133,41 $ auquel s'ajoutait un budget de contingences de 462 976,01 $, pour un total de 4 321 109,42 $, soit une dépense totale de 4 968 195,55 $ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant prévu initialement lors de la demande d'approbation au Comité exécutif était de 4 000 000,00 $.
La plus basse soumission reçue était celle de Forterra Conduite sous-pression pour une dépense totale s'élevant à 4 968 195,55 $, taxes et contingences incluses.

Les coûts finaux sont de 4 396 474,55 $, taxes incluses, ce qui représente un écart négatif de 396 474,55 $, taxes incluses, soit (10 %) par rapport à l'estimation.

Les coûts sont répartis comme suit :

Contrat : 3 626 915,96 $ + taxes

Contingences : 196 936,66 $ + taxes

Total : 3 823 852,62 $ + taxes = 4 396 474,55 $

Voici un tableau résumant les coûts engendrés par les demandes de changements

Demandes de changements	**Nature du changement**	**Coût**
ATC#1	Ajout pièce de fermeture à l'intersection Guy et Saint-Antoine	151 775,00 $ + taxes
ATC#2	Ajout d'une conduite courte avec biseau	22 580,83 $ + taxes
ATC#3	Ajout d'une conduite courte avec biseau	22 580,83 $ + taxes
TOTAL		196 936,66 $ + taxes

Les coûts finaux de 4 396 474,55 $, incluant les taxes et les contingences, ont été imputés au budget d'immobilisation de la Direction de l'eau potable.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production d'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production d'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».* À cet égard, l'approvisionnement des conduites et des pièces spéciales du présent projet visait la réalisation d'un projet de remplacement et de réhabilitation d'une conduite de 2100 mm de diamètre à la suite de la campagne d'auscultations menées au printemps 2019. Le programme d'auscultation de la Direction de l'eau potable a pour but la saine gestion des actifs et la prise en charge des activités de maintien des actifs afin d'assurer leur pérennité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas avoir retenu ce processus d'octroi de ce contrat et ainsi de retarder la pose de la conduite de 2100 mm dans le cadre d'un contrat de travaux subséquent aurait eu un impact majeur sur la desserte en eau potable. En effet, l'achat des conduites avant l'octroi du contrat de travaux de la conduite de 2100 mm a été identifié comme une mesure de mitigation essentielle à la réalisation du projet de remplacement et de réhabilitation de la conduite de 2100 mm le long de l'autoroute Ville-Marie qui devait être complété avant la période estivale de 2020.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-4328
Romain Bonifay
C/s
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-12-23

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2021-01-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-01-26

Montréal

C-0C-DG-D-10-003 **(PROJET RÉVISÉ)**

FORMULAIRE D'APPROBATION D'OCTROI DE CONTRATS ET DE DÉPENSES / CAS DE FORCE MAJEURE
(Charte, annexe C, art. 199; C.c.Q., art. 1470)

VILLE DE MONTRÉAL	☐ CSEM
Nom du service	Service de l'eau
Nom du directeur	Chantal Morissette
Date	2019-10-02
Signature	[signature] - DGA
DESCRIPTION DU CAS DE FORCE MAJEURE (ÉVÉNEMENT):	
Date	2019-07-16
Lieu	Conduite de 2100 mm en bordure de l'autoroute Ville-Marie au nord la rue Saint-Antoine Ouest entre l'avenue Atwater et la rue Guy
Description sommaire	Pour des motifs hors de son contrôle, le Service de l'eau de la Ville de Montréal se voit dans l'obligation de vous demander l'approbation d'octroi de contrat en raison de la force majeure en vertu de l'article 199 de la Charte de la Ville de Montréal, pour déroger aux dispositions prévues à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, afin d'accorder un contrat de gré à gré visant l'approvisionnement de conduites d'aqueduc et de pièces spéciales de 2100 mm (84 po) de diamètre. Une démarche antérieure auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a permis au Service de l'eau d'obtenir une dérogation ministérielle à l'article 573 et de solliciter le marché par appel d'offres sur invitation pour deux contrats de travaux visant à effectuer des réparations urgentes sur une conduite principale de 2100 mm (84 po) de diamètre hautement stratégique, située en bordure de l'Autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy (contrat 1), ainsi que les travaux de raccordements temporaires et de réhabilitation par chemisage d'une conduite d'aqueduc principale de dérivation de 750 mm (30 po) de diamètre (contrat 2). Ces travaux doivent être finalisés avant l'été 2020 pour éviter la perte de la desserte en eau d'une zone de près de 1,2 million de personnes, incluant de nombreux hôpitaux. Pour respecter les délais, le Service de l'eau entend procéder à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour faire le préachat des tuyaux de 2100 mm de diamètre et les pièces spéciales requises (contrat 3), afin de retirer le délai de 8 à 10 semaines associé à la fabrication des tuyaux et des pièces du contrat de réalisation des travaux de remplacement de la conduite prévu débuter en décembre 2019. L'octroi de ce contrat 3 est visé pour le 30 octobre 2019. Deux fournisseurs seront sollicités. Les résultats détaillés d'une démarche récente d'auscultation de la conduite principale de 2100 mm, qui assure la desserte en eau potable de 1,2 million de Montréalais notamment par l'alimentation du réservoir McTavish, démontrent en effet, et fort malheureusement, un état de dégradation avancé sur près de 40 % de la longueur de cette dernière. Cette situation sans précédent est telle que ladite conduite a, dès lors, été mise hors service[1] afin d'éviter tout éclatement, lequel pourrait inonder un secteur de la Petite-Bourgogne et, possiblement, l'autoroute Ville-Marie.

[1] La conduite est toutefois maintenue sous pression afin de palier l'éventualité d'un bris d'une autre conduite principale de 1200 mm.

Le Service de l'eau doit donc entreprendre, de façon urgente, des travaux de remplacement de cette conduite stratégique. En complément, il doit également entreprendre des travaux de raccordements temporaires et de réhabilitation par chemisage d'une conduite d'aqueduc principale de plus petit diamètre à proximité. Cette conduite est actuellement hors service en raison de son mauvais état structural et les travaux de réparation n'ont pas été exécutés en 2019 tel que prévu par rapport aux travaux de l'échangeur Turcot qui utilise Saint-Antoine comme chemin de détour. Cette conduite servira de conduite de contournement pour acheminer l'eau potable des usines de production Atwater et Charles-J.-Des Baillets vers le réservoir McTavish et l'Est de l'île.

Depuis la fermeture de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm le 16 juillet dernier, le réservoir McTavish est alimenté par trois conduites de 1200 mm de diamètre sollicitées au-delà de leur capacité, ce qui accélère leur détérioration et augmente le risque de bris. La solution actuelle ne peut donc se poursuivre sur une plus longue période. La conduite de contournement de 750 mm de diamètre permettra de soulager les conduites de 1200 mm.

L'estimation des coûts de ces travaux à réaliser s'élève à environ 5 M$ pour les travaux liés au contrat de mise en place du réseau temporaire, impliquant la réhabilitation par chemisage d'une conduite enfouie existante, et construction de conduites de raccordements temporaires qui doivent être réalisés en phase 1. Elle s'élève à environ 21 M$ pour le contrat 2 de remplacement et de réhabilitation de la conduite principale de 2100 mm hautement problématique qui doit être réalisé en phase 2. L'estimation du contrat 3 d''approvisionnement des tuyaux est d'approximativement 4 M$.

L'échéancier doit, par ailleurs, tenir compte d'impératifs opérationnels importants, notamment une réalisation en période automnale et hivernale alors que la demande globale en eau est moindre. Il importe en effet de noter que le réseau temporaire serait insuffisant pour assurer l'alimentation du réservoir McTavish pendant la période estivale de forte consommation d'eau : ainsi, tout bris de conduite adjacente pendant une éventuelle réalisation de travaux estivale, alors que la conduite de 2100 mm est en réparation et donc hors service, entraînerait nécessairement une pénurie d'eau potable pour le secteur Est de la Ville, c'est-à-dire affectant potentiellement 1,2 million de personnes, la desserte de la majorité des grands hôpitaux, en plus de sérieusement mettre en péril la capacité de la Ville à respecter ses obligations relatives à son schéma de couvertures de risques.

De tels impératifs ne permettent malheureusement pas de respecter les délais normaux inhérents au processus québécois d'appels d'offres publics. Pour ces raisons évidentes, le Service de l'eau va procéder à l'octroi des contrats 1 et 2 dès le 16 octobre (réseau temporaire) et le 5 décembre (conduite principale de 2100 mm à proximité de l'autoroute Ville-Marie) afin de garantir une complétion des travaux d'ici juin 2020. Qui plus est, le Service de l'eau entend procéder à l'octroi du contrat de gré à gré, objet de la présente, pour le préachat des tuyaux et pièces spéciales, de sorte à retirer le délai de fabrication de l'échéancier du contrat 2 et commencer ainsi les travaux approximativement 4 semaines plus tôt.

La conduite principale de 2100 mm à remplacer longe l'Autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy : cette dernière est essentielle dans l'ossature du réseau. Le réseau principal d'aqueduc de la Ville de Montréal compte près de 800 km de conduites principales de diamètres variant entre 300 (12 po) et 2700 mm (108 po) et 8 réservoirs d'emmagasinement de l'eau. Le réservoir McTavish est, quant à lui, absolument névralgique dans la desserte en eau potable du réseau montréalais : son alimentation s'effectue principalement par cette conduite principale.

Cette même conduite est de type AWWA C-301 (béton-acier précontraint) sans revêtement protecteur. Elle a été installée dans les années 1970 et devait avoir une durée de vie utile de 100 ans. Les résultats de nos démarches d'auscultation démontrent toutefois une détérioration grandement accélérée – et tout à fait inattendue –, due à la corrosion externe. À ce jour, les auscultations réalisées par la Ville n'avaient jamais révélé un pourcentage aussi élevé de tuyaux endommagés sur un même tronçon. Force est également d'admettre qu'au cours des dernières années, partout dans le monde, plusieurs des conduites de ce type ont éclaté, causant des inondations majeures et des dommages matériels importants. Bien que

	la Ville de Montréal ait modifié les spécifications techniques depuis 1987 pour ce type de conduite afin d'augmenter la durée de vie, justement en raison du risque élevé de bris, elle demeure tributaire des décisions techniques prises avant cette date. Au demeurant, la Ville ne peut ignorer l'importance du risque posé par la situation actuelle et se doit d'agir, impérativement, pour apporter les correctifs nécessaires afin d'assurer la sécurité des citoyens et citoyennes de Montréal.	
NATURE DU RISQUE :	☒ Danger pour la vie de la population	☒ Danger pour la santé de la population
	☒ Détérioration sérieuse des équipements	☐ Nuisance sérieuse au fonctionnement des équipements municipaux
GESTES À POSER POUR CORRIGER LA SITUATION (nature du ou des contrat(s) / contractant(s))		
Contrat de gré à gré à la suite d'un processus de demande de prix d'approvisionnement de conduites principales de 2100 mm de diamètre pour une longueur de 700-750 mètres, le délai de livraison de ces conduites étant très long, soit entre 8 et 10 semaines. Le contrat est estimé à 4 millions de dollars et doit débuter au mois de novembre pour assurer un début de travaux optimal de la phase 2.		
DÉPENSE REQUISE : 4 millions $		

APPROBATION D'OCTROI DE CONTRAT ET DE DÉPENSE	
Maire	☒
ou Président du comité exécutif	☐
ou Directeur général	☐
Président de la CSÉM	☐
Signature :	Date 2019.10.04

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 4 novembre 2019

Monsieur Domenico Miceli
Forterra Conduite sous-pression
699, boulevard Industriel
Saint-Eustache (Québec) J7R 6C3
Courriel : domenico.miceli@forterrabp.com

Objet : Octroi de contrat
Demande de prix n° 19-17908
Préachat de conduites d'eau potable de 2 100 mm de diamètre

Monsieur,

À la suite d'une analyse détaillée des soumissions reçues, nous avons le plaisir de vous informer que, dans le cadre de la demande de prix ci-dessus mentionné, votre soumission a été retenue et que le contrat suivant vous est octroyé.

- Le contrat *19-17908 - Préachat de conduites d'eau potable de 2 100 mm de diamètre* pour la demande de prix par les PARTIES. Au montant maximal de 4 435 888,38 $, taxes incluses.

- Vous devez aussi nous fournir les documents suivants :
  - L'Avenant de responsabilité civile (formulaire que vous trouverez en annexe à la section Contrat).

Enfin, vous devez obligatoirement adhérer au système de paiement électronique de la Ville de Montréal en complétant le formulaire ci-joint et le retourner à l'adresse suivante : fichier-fournisseurs@ville.montreal.qc.ca

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Ghislaine Lachapelle
glachapelle@montreal.ca

Alexandre Muniz
alexandre.muniz@montreal.ca

Montréal

Demande d'adhésion du fournisseur au mode de paiement électronique

Demande
Cocher une seule case

(●) Nouvelle demande ( ) Modification

PARTIE 1 – Identification

1. Numéro du fournisseur

Nom légal de l'entreprise (tel qu'inscrit au fichier des fournisseurs)

Adresse de paiement

Ville

Prov.

Code postal

Commentaire

2. Adresse courriel pour les avis de paiement

Seconde adresse courriel (au besoin)

Numéro de téléphone

PARTIE 2 – Renseignements bancaires

Numéro de succursale

Numéro de l'institution

Numéro de compte

Titulaire du compte

Veuillez joindre un spécimen de chèque ou attestation de compte de votre institution bancaire.

Exemple :

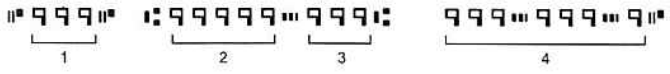

1. Numéro de chèque. 3 chiffres. Non nécessaire.
2. Numéro de la succursale. 5 chiffres.
3. Numéro de l'institution. 3 chiffres.
4. Numéro de compte. Comme indiqué sur votre chèque.

PARTIE 3 – Autorisation

J'autorise la Ville de Montréal à déposer ces paiements directement au compte suivant et à transmettre les avis de paiement électroniquement.

Nom

Prénom

Année Mois Jour

Signature

Titre

Les dépôts directs peuvent être effectués seulement à une institution financière au Canada et en dollar Canadien.

Retournez le formulaire rempli et signé à : fichier-fournisseurs@ville.montreal.qc.ca

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à nous contacter au 514 872-8824
ou à l'adresse suivante : fichier-fournisseurs@ville.montreal.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2021/02/25
17:00

(1)

Dossier # : 1207026002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme AV-TECH inc. pour des services d'exécution de petits travaux généraux pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de trente-six (36) mois débutant en janvier 2021 et se terminant en décembre 2023, avec deux (2) prolongations possibles d'une année chacune - Dépense de 630 609.13 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18342 (8 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à AV-TECH INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de petits travaux généraux, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 630 609.13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-18342) ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant maximal de 630 609.13$.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-12-18 15:52

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1207026002**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme AV-TECH inc. pour des services d'exécution de petits travaux généraux pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de trente-six (36) mois débutant en janvier 2021 et se terminant en décembre 2023, avec deux (2) prolongations possibles d'une année chacune - Dépense de 630 609.13 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18342 (8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier du SPVM comporte plus de soixante bâtiments pour la réalisation de sa mission. Les locaux sont très sollicités compte tenu de leur occupation majoritairement sur trois quart de travail, du regroupement ou de la création de nouvelles équipes pour faire face à divers phénomènes sociaux, ainsi que des activités intrinsèques à sa mission; générant un volume conséquent de travaux d'entretien et de petits ajustements aux locaux. Suite au regroupement de l'activité immobilière au SGPI en janvier 2018, la Division des ressources matérielles et informationnelles (DRMI) du SPVM a évalué les besoins et procédé à la sollicitation du marché, en collaboration avec le Service de l'Approvisionnement (AOP 18-16665), afin d'avoir un contrat avec un fournisseur externe pour la réalisation, sur demande, de ce type de travaux.

Ce premier contrat est maintenant terminé, la DRMI en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, a procédé à l'appel d'offres 20-18342 qui a été publié du 16 septembre 2020 au 15 octobre 2020. Le délai total accordé aux soumissionnaires fut de 28 jours. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours. Le présent dossier vise à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour une durée de trois (3) années avec la possibilité de deux (2) prolongations d'une année chacune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1378 - 15 août 2018 - Accorder un contrat à la firme AV-TECH Inc. pour des services de petits travaux pour le Service de police de la Ville de Montréal pour une période de dix-huit (18) mois débutant en septembre 2018 et se terminant en février 2020 - Dépense de 173 844,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16665 (6 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La firme retenue devra fournir la main-d'oeuvre, les équipements et l'outillage nécessaire pour la réalisation de travaux généraux relatifs aux petits aménagements, et ce, pour l'ensemble des bâtiments du parc immobilier du Service de police de la Ville de Montréal. Les travaux comprennent, sans être limitatifs, les activités suivantes:

a) Installation, enlèvement et ajustement de cadre, tableau, tableau blanc, tableau en liège, de crochet, miroir et panneaux de toutes sortes, de moraillon, et autres connexes, tant à l'intérieur qu'extérieur;
b) Installation, enlèvement et ajustement de coin de mur;
c) Installation, enlèvement, ajustement et réparation de porte clavier ergonomique sur différents postes de travail;
d) Installation, enlèvement, ajustement de support à écran d'ordinateur, de télévision, de toile de projecteur et projecteur, etc.;
e) Installation, enlèvement, ajustement de support à vélo intérieur et extérieur;
f) Installation, enlèvement, ajustement et fabrication de différentes tablettes en bois, mélamine, etc.;
g) Installation, enlèvement et ajustement de différents types de stores, de toiles, etc.;
h) Montage et démontage des meubles existants;
i) Changement ou remplacement de barillets des serrures de classeur, caisson-classeur, excluant les portes;
j) Réparations mineures de meuble (tiroir, ajustement, etc.);
k) Réparation de casiers;
l) Réparation de bacs de déchargement;
m) Installation (en hiver) et enlèvement (au printemps) d'un abri temporaire à la Cavalerie du SPVM.

Ce contrat de service, suite à l'appel d'offres public 20-18342, est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Selon les règles administratives, les documents d'appel d'offres ont été préparés par le Service de l'approvisionnement en collaboration avec la DRMI.
Il y a eu 17 preneurs de cahier des charges et le Service de l'approvisionnement a reçu 8 soumissions; donc 47% des preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission.

En outre, il y a eu 9 désistements pour les raisons suivantes :

- (2) Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai requis;
- (2) Aucune réponse malgré la relance;
- (1) Nous avons acheté les documents pour consultation;
- (1) Projet de trop petite envergure;
- (1) Votre demande nous apparaît restrictive car l'administration requise est trop lourde pour remplir toutes vos demandes de documents de gestion;

- (1) Votre demande nous apparaît restrictive en raison de l'expérience de l'entreprise et du personnel;
- (1) Nous ne fournissons pas les services demandés.

Sur les 8 soumissions reçues, 5 sont non-conformes administrativement, car ils n'ont pas leur certification AMP :

1. Les entreprises Audea inc.
2. Corenov constructeurs inc.
3. Démolition Probec inc.
4. Mannetta industries inc.
5. Planit construction inc.

Les trois fournisseurs ayant déposé une soumission conforme et ayant leur certification de l'AMP sont les suivants : Les constructions Serbec inc., Roland Grenier construction ltée et AV-Tech inc.

SOUMISSIONS CONFORMES 20-18342	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Av-Tech Inc.	**630 609.13 $**	**630 609.13 $**
Les constructions Serbec inc.	991 831.84 $	991 831.84 $
Roland Grenier contruction Ltée.	1 111 219.00 $	1 111 219.00 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 048 572.00 $	1 048 572.00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation **($)** VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)		-417 962.87 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation **(%)** VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]		-39.9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse **($)** VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)		361 222.71 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse **(%)** VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]		57%

Le fournisseur Av-Tech inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour l'appel d'offres 20-18342.

L'écart de - 39.9% entre la soumission la plus basse conforme et la dernière estimation, se justifie par les taux horaires affichés sur le site Internet de référence de la CMEQ (Corporation des maîtres électricien du Québec) qui est entre 98,70 $ à 102,77 $, ainsi que de l'Association de la construction du Québec pour les menuisiers qui est entre 69.73 $ et 96.76 $ et le taux horaire soumis par Av-Tech Inc. La dernière estimation a pris en compte ces taux, car depuis mars 2020, une augmentation moyenne des prix soumis pour des services de ce type est constaté. Probablement que la durée du contrat dans le contexte actuel fait en sorte que le fournisseur a voulu sécuriser la relation d'affaires avec la Ville de Montréal.

L'écart de 57% entre la deuxième soumission et la soumission la plus basse découle des mêmes justificatifs et pourrait aussi s’expliquer par une plus grande disponibilité de ressources pour la durée du contrat.

L’adjudicataire recommandé n’est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n’a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) (contrat de construction) et n’est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 630 609.13 $, taxes incluses est prévu au budget de fonctionnement du SPVM. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Voici la ventilation des dépenses par année financière:

Item	Description	Quantité prévisionnelle	Unités de mesure	Prix unitaire	Montant total	Montant net des taxes
1	Année 2021: Service de petits travaux	3550	Hrs	50.50 $	179 275.00 $	188 216.34 $
2	Année 2022: Service de petits travaux	3550	Hrs	51.50 $	182 825.00 $	191 943.40 $
3	Année 2023: Service de petits travaux	3550	Hrs	52.50 $	186 375.00 $	195 670.45 $
				Montant total avant taxes	548 475.00 $	575 830.19 $
				TPS (5%)	27 423.75 $	
				TVQ (9.975%)	54 710.38 $	
				Montant total avec taxes	630 609.13 $	

Deux prolongations d’une durée de 12 mois chacune sont possibles au montant de :
Année 2024 : 189 925$ avant taxes
Année 2025 : 193 475$ avant taxes
Pour un total des périodes de prolongation de : 383 400$ avant taxes

Les crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses du SPVM sont prévus dans son budget de fonctionnement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Les imputations comptables sont détaillées dans l’intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100% par l’agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La majorité des travaux inclus dans ce contrat font en sorte que le SPVM est en mesure de réparer des équipements au lieu d'en acquérir des nouveaux, diminuant ainsi l'empreinte écologique de l'organisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, la DRMI ne pourra offrir adéquatement le service de petits travaux pour les différentes demandes des occupants des immeubles du parc immobilier du SPVM. Le service n'étant plus offert par les employés cols bleu du SGPI.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'octroi, une rencontre de démarrage sera effectuée avec le fournisseur en janvier 2021. La DRMI effectuera par la suite des demandes de services ponctuelles et le fournisseur, suite aux travaux, facturera en conséquence. Le contrat sera pour une période de 36 mois, terminant en décembre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maline GAGNÉ-TRINQUE
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-3404
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-10

François HARRISSON GAUDREAU
commandant police

Tél : 514-280-7746
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francesco SECONDI
Directeur adjoint
Tél : 514 280-6719
Approuvé le : 2020-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
directeur de service - police
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2020-11-20

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE INTÉGRITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 9 juin 2020

AV-TECH INC.
A/S MONSIEUR GILLES SHOONER
2300, RUE LÉON-HARMEL
BUR. 101
QUÉBEC (QC) G1N 4L2

N° de décision : 2020-DAMP-1526
N° de client : 3000469421

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous F.A. SARA-TECH, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. AV-TECH INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **8 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1207026002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et informationnelles
Objet :	Accorder un contrat à la firme AV-TECH inc. pour des services d'exécution de petits travaux généraux pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de trente-six (36) mois débutant en janvier 2021 et se terminant en décembre 2023, avec deux (2) prolongations possibles d'une année chacune - Dépense de 630 609.13 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18342 (8 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18342_SEAO__Liste preneurs cahier charges.pdf
20-18342_pv.pdf
20-18342_TCP.pdf
20-18342_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Francesca RABY
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-4907

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-11

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18342 — No du GDD : 1207026002

Titre de l'appel d'offres : Service de petits travaux pour le Service de police de la Ville de Montréal.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 16 - 9 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 8 - 10 - 2020

Ouverture faite le : 15 - 10 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 7 - 10 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 8

% de réponses : 47,06

Nbre de soumissions rejetées : 5

% de rejets : 62,5

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Les entreprises Audea inc.	Administratif
Démolition Probec inc.	Administratif
Corenov Constructeurs inc.	Administratif
Planit Construction inc.	Administratif
Mannetta Industries inc.	Administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 13 - 4 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Av-Tech inc.	630 609,13 $	√	
Les Constructions Serbec inc.	991 831,84 $		
Roland Grenier Construction inc.	1 111 219,00 $		

Information additionnelle

Les raisons de désistement sont les suivantes : (2) nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai requis, (2) pas de réponse malgré la relance, (1) acheter les documents pour consultation, (1) projet de trop petite envergure, (1) votre demande nous apparaît restrictive car administration trop lourde requise pour remplir toutes vos demandes de documents de gestion, (1) votre demande nous apparaît restrictive en raison de l'expérience de l'entreprise et du personnel et (1) nous ne fournissons pas les services demandés.

Préparé par : Francesca Raby — Le 22 - 10 - 2020

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
20-18342

Agent d'approvisionnement
Francesca Raby

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
Av-Tech inc.										
	0	0	1	Année 2021 : Service de petits travaux pour le SPVM	3550	Heure	1	50,50 $	179 275,00 $	206 121,43 $
			2	Année 2022 : Service de petits travaux pour le SPVM	3550	Heure	1	51,50 $	182 825,00 $	210 203,04 $
			3	Année 2023 : Service de petits travaux pour le SPVM	3550	Heure	1	52,50 $	186 375,00 $	214 284,66 $
Total (Av-Tech inc.)									**548 475,00 $**	**630 609,13 $**
Les constructions Serbec inc.										
	0	0	1	Année 2021 : Service de petits travaux pour le SPVM	3550	Heure	1	80,00 $	284 000,00 $	326 529,00 $
			2	Année 2022 : Service de petits travaux pour le SPVM	3550	Heure	1	81,00 $	287 550,00 $	330 610,61 $
			3	Année 2023 : Service de petits travaux pour le SPVM	3550	Heure	1	82,00 $	291 100,00 $	334 692,23 $
Total (Les constructions Serbec inc.)									**862 650,00 $**	**991 831,84 $**
Roland Grenier construction ltée.										
	0	0	1	Année 2021 : Service de petits travaux pour le SPVM	3550	Heure	1	88,50 $	314 175,00 $	361 222,71 $
			2	Année 2022 : Service de petits travaux pour le SPVM	3550	Heure	1	90,75 $	322 162,50 $	370 406,33 $
			3	Année 2023 : Service de petits travaux pour le SPVM	3550	Heure	1	93,00 $	330 150,00 $	379 589,96 $
Total (Roland Grenier construction ltée.)									**966 487,50 $**	**1 111 219,00 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18342
Numéro de référence : 1406765
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Service de petits travaux pour le Service de police de la Ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	**Commande : (1789387)** 2020-09-17 7 h 52 **Transmission :** 2020-09-17 7 h 52	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis) 2020-10-07 12 h 51 - Courriel 3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Aréo-feu ltée 5205, J.A. Bombardier Longueuil, QC, J3Z 1G4 NEQ : 1145941218	Madame Melanie Mondoux Téléphone : 450 651-2240 Télécopieur :	**Commande : (1793244)** 2020-09-28 8 h 10 **Transmission :** 2020-09-28 8 h 10	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis) 2020-10-07 12 h 51 - Courriel 3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Audea inc. 12500 boul. Industriel Montréal-Est, QC, H1B 5P5 NEQ : 1163883631	Monsieur Nicolas Hamelin Téléphone : 514 640-5224 Télécopieur : 514 640-5420	**Commande : (1794664)** 2020-10-01 9 h 01 **Transmission :** 2020-10-01 9 h 01	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis) 2020-10-07 12 h 51 - Courriel 3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Av-Tech INC.. 8002 Jarry Est Montréal, QC, H1J 1H5 NEQ : 1174192535	Monsieur Jean-François Lariviere Téléphone : 514 493-1162 Télécopieur : 514 493-8788	**Commande : (1789400)** 2020-09-17 8 h 07 **Transmission :** 2020-09-17 8 h 07	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis) 2020-10-07 12 h 51 - Courriel 3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Konexco inc. 136, rue péridot Saint-Colomban, QC, J5K2C9 NEQ : 1173629842	Madame Valerye Daviault Téléphone : 450 327-1042 Télécopieur :	**Commande : (1791291)** 2020-09-22 10 h 09 **Transmission :** 2020-09-22 10 h 09	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis) 2020-10-07 12 h 51 - Courriel 3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Corenov Constructeurs Inc. 2001, de la Métropole, bureau 704	Monsieur Jean Simoneau	**Commande : (1792064)**	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis)

	Longueuil, QC, J4G 1S9 NEQ : 1148188973	Téléphone : 450 646-4664 Télécopieur : 450 646-4694	2020-09-23 14 h 03 **Transmission :** 2020-09-23 14 h 03	2020-10-07 12 h 51 - Courriel 3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Démolition Probec 11201 Notre Dame Est Montréal, QC, H1B 2W1 NEQ : 1163351415	Monsieur Guy Gosselin Téléphone : 514 906-0707 Télécopieur :	**Commande : (1789891)** 2020-09-18 6 h 27 **Transmission :** 2020-09-18 6 h 27	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis) 2020-10-07 12 h 51 - Courriel 3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	estimation demco 1923 rue de neuchatel Terrebonne, QC, j6x 3n5 NEQ : 1165470890	Monsieur sebastien fortin Téléphone : 514 804-2412 Télécopieur :	**Commande : (1795706)** 2020-10-05 10 h 10 **Transmission :** 2020-10-05 10 h 13	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis) 2020-10-07 12 h 51 - Courriel 3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Groupe C. & G. Beaulieu Inc 368, Grand Boulevard Est Saint-Basile-le-Grand, QC, J3N 1M4 http://www.cgbeaulieu.com NEQ : 1164819808	Madame Line Bouchard Téléphone : 450 653-9581 Télécopieur : 450 653-3417	**Commande : (1789722)** 2020-09-17 13 h 52 **Transmission :** 2020-09-17 13 h 52	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis) 2020-10-07 12 h 51 - Courriel 3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe RN 12235 le mesurier Montréal, QC, h4k2b2 NEQ : 1172344948	Monsieur Nickolas Dufresne Téléphone : 514 778-6024 Télécopieur :	**Commande : (1791234)** 2020-09-22 9 h 46 **Transmission :** 2020-09-22 9 h 46	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis) 2020-10-07 12 h 51 - Courriel 3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Installation MobiPro 12480 April 100 Montréal, QC, H1b 5n5 NEQ : 1172629157	Monsieur Philippe Bourdon Téléphone : 514 543-1028 Télécopieur : 514 379-1176	**Commande : (1795889)** 2020-10-05 12 h 51 **Transmission :** 2020-10-05 12 h 51	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis) 2020-10-07 12 h 51 - Courriel 3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE VALCOURT INC 11501 avenue désy Montréal, QC, H1G4B6 NEQ : 1172443047	Monsieur Michael Valcourt Téléphone : 514 928-3370 Télécopieur :	**Commande : (1789879)** 2020-09-17 20 h 41 **Transmission :** 2020-09-17 20 h 41	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis) 2020-10-07 12 h 51 - Courriel 3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Constructions Serbec Inc 7979, 14e avenue Montréal, QC, H1Z 3M1	Monsieur Pierre Bourdon Téléphone : 514 381-6055	**Commande : (1790969)** 2020-09-21 15 h 52	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis) 2020-10-07 12 h 51 - Courriel

	http://www.serbec.com NEQ : 1167832824	Télécopieur : 514 729-2574	**Transmission :** 2020-09-21 15 h 52	3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Mannetta Industries inc 1955 plateau-Ouimet Laval, QC, H7l 2x6 NEQ : 1169782662	Monsieur dario mannetta Téléphone : 514 977-8625 Télécopieur :	**Commande : (1791685)** 2020-09-23 4 h 44 **Transmission :** 2020-09-23 4 h 44	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis) 2020-10-07 12 h 51 - Courriel 3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Planit Construction 4949 Cote Vertu Ouest Montréal, QC, H4S 1E1 http://www.planitconstruction.com NEQ : 1161768842	Monsieur Claudio Stabile Téléphone : 514 863-2087 Télécopieur : 514 339-1115	**Commande : (1789816)** 2020-09-17 15 h 54 **Transmission :** 2020-09-17 15 h 54	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis) 2020-10-07 12 h 51 - Courriel 3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Roland Grenier Construction 9150 rue Claveau Montréal-Est, QC, H1J 1Z4 NEQ : 1142915231	Monsieur Patrick Grenier Téléphone : 514 252-1818 Télécopieur : 514 252-1924	**Commande : (1789374)** 2020-09-17 7 h 06 **Transmission :** 2020-09-17 7 h 06	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis) 2020-10-07 12 h 51 - Courriel 3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SPACIA Construction 14163 Boul. Curé-Labelle 201 Mirabel, QC, J7J1M3 http://www.spacia.ca NEQ : 1168638089	Monsieur Nicholas Lacroix Téléphone : 450 625-0715 Télécopieur :	**Commande : (1792000)** 2020-09-23 12 h 06 **Transmission :** 2020-09-23 13 h 10	3385097 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (devis) 2020-10-07 12 h 51 - Courriel 3385098 - 20-18342 Addenda #1 Report de date (BDP numérique révisé) (bordereau) 2020-10-07 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207026002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et informationnelles
Objet :	Accorder un contrat à la firme AV-TECH inc. pour des services d'exécution de petits travaux généraux pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de trente-six (36) mois débutant en janvier 2021 et se terminant en décembre 2023, avec deux (2) prolongations possibles d'une année chacune - Dépense de 630 609.13 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18342 (8 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1207026002 AV-Tech Inc. jan 2021 à déc 2023.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Thi Ly PHUNG
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-9146

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-17

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
Tél : 514 280-2192
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2021/02/25
17:00

(1)

Dossier # : 1218384001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Exercer l'option de renouvellement de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 515 641,95 $, pour l'entente-cadre collective avec l'entreprise « Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia)» pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, entretenus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), majorant ainsi le montant total du contrat de 515 641,95 $ à 1 031 283,9 $, taxes incluses- Appel d'offres # 18-16597

Il est recommandé :

1. D'exercer l'option de renouvellement de 24 mois pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux;

2. D'accorder à la firme « Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia) », le plus bas soumissionnaire conforme, la prolongation du contrat à cette fin au prix maximal de 515 641,95 $ majorant ainsi le montant total du contrat de 515 641,95 $ à 1 031 283,9 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 18-16597;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel .Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le**	2021-01-22 11:31

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1218384001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Exercer l'option de renouvellement de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 515 641,95 $, pour l'entente-cadre collective avec l'entreprise « Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia)» pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, entretenus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), majorant ainsi le montant total du contrat de 515 641,95 $ à 1 031 283,9 $, taxes incluses- Appel d'offres # 18-16597

CONTENU

CONTEXTE

Les séparateurs d'huile et les goulottes sont des dispositifs servant à traiter ou à récolter les eaux et les boues contaminées par des hydrocarbures. On retrouve ce type d'appareil dans les garages, les ateliers municipaux et les casernes de pompiers : les eaux contaminées provenant principalement du lavage des planchers, des équipements et des véhicules. Dans le cadre de l'entretien normal de ces composants, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) doit effectuer un pompage régulier des boues et des liquides contaminés afin d'éviter que des hydrocarbures et autres substances nocives se retrouvent dans le réseau municipal des eaux usées.
L'article 4 c) du Règlement 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal, portant sur l'assainissement des eaux, nous impose d'entretenir correctement les séparateurs d'huile dont nous avons la responsabilité.

Comme le SGPI ne dispose pas de l'expertise et de l'équipement nécessaire pour effectuer de tels travaux en régie et qu'il n'y avait pas d'entente-cadre existante pour un tel type de service, le SGPI devait régulièrement faire appel à différents fournisseurs pour effectuer les travaux d'entretien.

L'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier vise à uniformiser les pratiques du SGPI

au niveau de l'entretien des séparateurs d'huile, des goulottes et bassins de captation.

Un appel d'offres public a été lancé le 10 septembre 2018. Les avis ont paru dans Le Devoir et dans le SEAO.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0051 Le 28 février 2019: Conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, à l'entreprise Impérial Traitement Industriel inc. (Véolia ES Canada Services industriels inc.), le plus bas soumissionnaire conforme. Appel d'offres # 18-16597. Le montant total octroyé est de 515 641,95 , taxes incluses.

DESCRIPTION

Ce contrat consiste à effectuer sur demande la vidange des séparateurs d'huile et goulottes des garages, ateliers municipaux et casernes des pompiers. Les boues et liquides récoltés lors du pompage sont généralement contaminés avec des hydrocarbures et autres substances qui découlent de l'usage normal de ce type d'installation. Il est à noter que les coûts de transport, de disposition ou de décontamination des boues et liquides sont inclus dans ce contrat.
De plus, en prévision de l'ouverture printanière des piscines extérieures, des travaux de pompage doivent également être réalisés afin d'éliminer l'eau stagnante et les résidus organiques qui s'y retrouvent.

Ce contrat vise également les bassins de captation des surfaceuses des arénas qui doivent être vidangés annuellement des boues que l'on y retrouve.

Le Service de l'approvisionnement souhaite prolonger la présente entente-cadre afin de bénéficier des termes et conditions obtenus lors de l'appel d'offres 18-16597, ce qui réduira les délais ainsi que les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

JUSTIFICATION

Le présent dossier de prolongation fait suite à l'appel d'offres public n° 18-16597 lancé par le Service de l'approvisionnement.
Il est recommandé de prolonger le contrat existant qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de vingt-quatre (24) mois, et ce, à compter du 1er Mars 2021.
Tel que spécifié au devis technique, les prix seront fermes pour les deux (2) ans de prolongation et seront les mêmes que les prix des deux premières années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette entente-cadre totalise un montant maximal de 515 641,95 $, taxes incluses, et a une durée de deux (2) ans.
Le montant maximal sera repartit sur les deux années de prolongation approximativement à part égale
Coût pour l'année 2021 = 257 820,98 $ et idem pour l'année 2022.

L'entente-cadre est sans imputation budgétaire : ce service sera utilisé sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs et chaque bon de commande fera l'objet d'une approbation de crédit.
Le SGPI est l'instigateur de cette entente-cadre: cela s'explique par une utilisation fréquente

de ce type de service par cette unité.

Il s'agit d'une entente-cadre sans engagement budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, en fonction des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Pour les premiers 24 mois du contrat, la somme totale dépensée chez Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia) a été de 331 465,67 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente-cadre s'inscrit comme l'un des objectifs du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020* qui vise à améliorer la qualité des eaux de ruissellement se déversant dans les cours d'eau. En diminuant les effluents contaminés aux hydrocarbures dans les égouts pluviaux, on réduit les risques que ces contaminants se retrouvent dans l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre aurait pour effet d'alourdir l'obtention de ce type de service en obligeant la négociation à la pièce. De plus, la Ville pourrait perdre les économies de volume anticipées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prolongation : 1er Mars 2021
Fin de la prolongation : 28 Février 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diana GOROPCEANU, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Redouane CHAAIBI
ingenieur(e)

Tél : 438-229-1160
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-12

Janos COURVILLE
c/d gestion immobiliere exploitation batiments contrat

Tél : 438-220-1854
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

François BUTEAU
Directeur (par intérim) Gestion immobilière et exploitation
Tél : 514-770-0667
Approuvé le : 2021-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-01-22

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 1er décembre 2020

Monsieur Gregory Johnson
Véolia ES Canada services industriels inc. (anciennement Imperial Traitement Industriel inc.)
2700, bolevard Industriel
Chambly, Québec J3L 4V2

Courriel : greg.johnson@iticha mbly.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-16597
Service, sur demande, de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes incluant le transport et la disposition, 2 ans

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du **1er mars 2021 au 28 février 2023** et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (10) jours qui précèdent la fin du contrat, un cautionnement d'exécution au pourcentage de 10 %, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à diana.goropceanu@montreal.ca **au plus tard le 8 décembre 2020** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : SYLVAIN LALONDE _____ 4/12/20
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Diana Goropceanu
Agente d'approvisionnement II
Courriel : diana.goropceanu@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2021/02/25
17:00

(1)

Dossier # : 1216871001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à CA inc. (La Compagnie CA), par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, le support et l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2021 au 30 mars 2022, pour une somme maximale de 447 576,98 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Ca inc. (La Compagnie CA), par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, le support, et, l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2021 au 30 mars 2022, pour une somme maximale de 447 576,98 $, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération;
3. d'autoriser le directeur Centre d'expertise, plateformes et infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-01-28 23:26

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1216871001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à CA inc. (La Compagnie CA), par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, le support et l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2021 au 30 mars 2022, pour une somme maximale de 447 576,98 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville de Montréal (Ville). Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
La Ville utilise plusieurs logiciels informatiques du manufacturier CA inc. (La Compagnie CA), acquise depuis 2018 par le groupe Broadcom. Ces logiciels font partie des composantes essentielles pour le fonctionnement de systèmes informatiques majeurs en appui à des processus et opérations critiques de l'appareil municipal et aux opérations du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) offrant ainsi des services directs aux citoyens.

Parmi les principales applications qui utilisent les produits de CA, nous citons:

1 - Outils de bureautique en soutien aux utilisateurs: "CA Client Automation"

- Le système de gestion des demandes de changements et des incidents au Centre de services informatiques;
- Le système de gestion et de déploiement applicatif sur les postes de travail;

En 2020, au début de la pandémie de la COVID 19, les solutions CA ont notamment permis de gérer les demandes de service et les incidents auprès du Centre de services TI (CS), favorisant ainsi la maintenance des postes des usagers et le soutien technique dans le contexte du télétravail. Un appel d'offres est actuellement en cours afin de remplacer et moderniser d'ici 2022 la solution de gestion et de déploiement applicatif sur les postes de travail.

2 - Outils de base de données et autres périphériques: "CA IDMS"

- Système de paie des policiers (GAAD);
- Gestion des effectifs policiers (SIGEP);
- Convocation à la cour municipale (COUR).

Plusieurs projets sont en cours et visent à remplacer progressivement ces applications notamment :

- 74250 - Programme Transfo RH Système de gestion des ressources humaines;
- 70025 - Cour municipale et numérique
- 68122 - Gestion des services aux utilisateurs

Les changements applicatifs découlant du présent contrat se feront selon différentes planifications afin de permettre une transition modulaire et ordonnée et ainsi respecter la capacité des unités d'affaires d'opérationnaliser les changements sans impacter la stabilité et la continuité des opérations.

L'acquisition des licences CA à la Ville s'est échelonnée sur plusieurs années. La première acquisition de ce type de licence date des années 1990 notamment pour des logiciels d'administration de bases de données et d'outils spécialisés de l'ordinateur central ainsi que les solutions de gestion du parc des postes de travail de la Ville et ceux de la gestion de toutes les opérations du Centre de services TI.

Afin de garantir la continuité, la stabilité et la sécurité des applications, la Ville adhère annuellement aux contrats d'entretien auprès du manufacturier CA inc., qui est propriétaire du code source des produits CA et qui est le seul responsable de la garantie du manufacturier.

Le 31 mars 2019, le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) a signé un nouveau contrat à commandes numéro 999733164, pour les produits CA avec le manufacturier CA inc. Ce contrat inclut toutes les instances actuelles du gouvernement du Québec et est offert à l'ensemble des organismes publics incluant les municipalités pour une durée de 3 ans jusqu'au 30 mars 2022.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à CA inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, le support et l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels de CA Technologies, pour la période du 31 mars 2021 au 30 mars 2022, pour une somme maximale de 447 576,98 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0064 - 27 février 2020 - Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 $, taxes incluses (fournisseur unique)
CG18 0120 - 22 février 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 813 778,17 $, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour l'utilisation, l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour une période de deux ans, soit du 31 mars 2018 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie CA du Canada (CG15 0140), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 180 367,58 $ à 1 994 145,75 $, taxes incluses / Approuver un projet de modification au bon de commande à cette fin

BC1096225 - 13 janvier 2016 - Autoriser une dépense de 4 746.30$ (toutes taxes incluses) pour acquérir l'utilisation et l'entretien de la licence « CA Spool Print management, option for VPI » et ce jusqu'au 30 mars 2018 (modification 1).

CG15 0140 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018, pour une somme maximale de 1 180 367,58 $, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

CG12 0390 - 25 octobre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 249 960,97 $ taxes incluses, dans le cadre d'une entente avec le Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition et l'entretien de logiciels accordé à La Compagnie CA du Canada (CG11 0433), pour la période du 1er novembre 2012 au 30 mars 2015, majorant ainsi le montant total du contrat de 986 321,76 $ à 1 236 282,73 $, taxes incluses.

CG11 0433 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat gré à gré à La Compagnie CA du Canada (CA), pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles, pour la période du 30 décembre 2011 au 30 mars 2015 au prix total approximatif de 591 685,44 $ taxes incluses (fournisseur exclusif) / Conclure une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition et l'entretien de diverses licences logicielles auprès de CA, pour la période du 31 mars 2011 au 30 mars 2015, au prix total approximatif de 986 321,76 $ taxes incluses / Autoriser une dépense approximative de 4000 $ taxes incluses pour des frais d'administration du CSPQ liés à l'entente.

CG08 0294 - 19 juin 2008 - Accorder à la compagnie Computer Associates (C.A.), fournisseur exclusif, via le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), le contrat de renouvellement des services de support et d'entretien et l'achat de licences d'utilisation des produits de Computer Associates inc. (C.A.), pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2011, au montant de 1 897 140,92 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le contrat d'entretien, de support et d'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA Technologies, pour la période du 31 mars 2021 au 30 mars 2022, inclut les items suivants :

- conserver le droit d'utilisation et obtenir les versions récentes des logiciels sous licence de La Compagnie CA;
- obtenir les correctifs logiciels et de sécurité informatique dont La Compagnie CA est l'éditeur exclusif;
- obtenir le service technique de support spécialisé du manufacturier, 24 heures par jour et 365 jours par année, avec un niveau de service adapté selon l'urgence;
- accéder aux services de maintenance proactive et des analyses personnalisées pour améliorer la performance pour les logiciels installés à la Ville;
- accéder sans frais à la banque de connaissances technique.

JUSTIFICATION

Les logiciels sous licences CA sont déjà installés et utilisés pour répondre à différents besoins d'affaires de la Ville. Le contrat d'entretien des logiciels CA permettra :

- d'assurer la stabilité de plusieurs applications corporatives critiques, minimiser les risques de pannes majeures et de maintenir la continuité opérationnelle des services de la Ville;
- d'obtenir le soutien de CA lors d'incidents et d'anomalies des logiciels;

- de maintenir la conformité lors des vérifications annuelles des infrastructures essentielles à la production des états financiers et autres dossiers de vérification.

La Compagnie CA du Canada détient les droits exclusifs sur le code source de ses logiciels.

Le CAG a signé une entente avec La Compagnie CA du Canada pour la fourniture des licences des produits CA, valide pour l'ensemble des organismes du gouvernement du Québec et pour les municipalités du Québec. En vertu de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CAG ou par l'entremise de celui-ci.

L'estimation de ce contrat correspond au montant exact de celle indiquée au sommaire, car elle était basée sur les prix du catalogue disponible via le CAG.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 447 576,98 $ taxes incluses (408 697,44 $ net de taxes), facturé par le manufacturier CA inc., sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information.
Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputé au budget d'agglomération. Cette dépense concerne, entre autres, des systèmes corporatifs sur l'ordinateur central tels que GAAD, COUR et SIGEP utilisés par le SPVM qui est de compétence d'agglomération.

Tableau comparatif des coûts d'entretien:

Périodes	Coût total de l'entente d'entretien	Coût moyen annuel d'entretien	Écart en $	Écart en %
2015-2018 (36 mois)	1 180 367,58 $	393 455,86 $	N/A	N/A
2018-2020 (24 mois)	813 778,17 $	406 889,08 $	13 433,22 $	3 %
2020-2021 (12 mois)	415 512,22 $	415 512,22 $	8 623,13 $	2 %
2021-2022 (12 mois)	447 576,98 $	447 576,98 $	32 064,76 $	7,72 %

En ce qui concerne le nouveau contrat 2021-2022, l'augmentation du coût moyen annuel du contrat d'acquisition des licences CA est de 32 064,76 $, ce qui représente une hausse de 7,72 % par rapport au contrat précédent. Cette hausse s'explique par une hausse du prix de liste du fournisseur et le taux d'inflation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La suite des logiciels CA offre des solutions stables qui viennent en appui aux opérations de la Ville. L'accès aux services techniques de maintenance et de support permet à la Ville

d'accéder aux correctifs logiciels et de sécurité et ainsi garantir la résilience et maintenir la stabilité des systèmes en place.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la situation sanitaire, les logiciels CA permettent de maintenir des applications de la sécurité publique et la gestion des incidents et des opérations TI, permettant la continuité des opérations à la Ville pour fournir des services essentiels aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le comité exécutif : 10 février 2021;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : 22 février 2021;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : 25 février 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2021-01-21
Redouane BLAL	Robert VANDELAC	

Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 452-2584
Télécop. :

Chef de division - Infrastructures technologiques

Tél : 514 868-5066
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures
Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2021-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2021-01-26

Centre d'acquisitions gouvernementales
Québec

Formulaire d'adhésion à un contrat à commandes de logiciels

Décrets numéros
1118-2017 et 1195-2019

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) met à la disposition des organismes publics et des personnes morales de droit public des contrats à commandes de logiciels afin de leur permettre d'assurer la continuité de leurs activités, principalement à l'égard de leurs systèmes de mission.

Pour se prévaloir d'un tel contrat à commandes, l'organisme public ou la personne morale de droit public doit remplir le présent formulaire – un formulaire par commande – et l'acheminer, dûment signé, à fournitures.logiciels@cag.gouv.qc.ca.

Pour les contrats Microsoft, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux doivent transmettre ce formulaire ainsi que leur bon de commande directement au revendeur.

Des renseignements additionnels sur les champs à remplir sont présentés au verso du présent formulaire.

1. Identification de l'organisme et de la personne responsable de la demande

Nom de l'organisme Ville de Montréal	
Numéro	Adresse 801 Brennan

Nom de la personne responsable Redouane Blala pour Robert Vandelac (C/D)		
Fonction Conseiller	Unité administrative Services TI	
Courriel redouane.blal@montreal.ca		Téléphone 514 452 584

2. Renseignements sur la commande

Nom du contrat à commandes visé CA	
Numéro du bon de commande de l'organisme A DETERMINER	Montant indiqué au bon de commande 415 512,22 $

3. Modalités particulières prévues au décret

Section A – Logiciel programmé et assemblé pour le fonctionnement d'un système de mission

Les municipalités souhaitant acquérir un logiciel dans le cadre d'un contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales doivent se référer à la **section B**.

Selon les décrets numéros 1118-2017 et 1195-2019, un système de mission d'un organisme est un système informatique qui remplit les deux conditions suivantes :

- il est utilisé pour la prestation des services liés directement à la mission de l'organisme;
- un arrêt imprévu de ce système est susceptible d'entraîner au moins un des effets préjudiciables suivants :
  - une impossibilité pour l'organisme de remplir sa mission;
  - une atteinte aux services offerts aux citoyens, aux entreprises ou à d'autres organismes publics;
  - une contravention aux lois et règlements.

Veuillez indiquer le ou les objets de la commande :

- ☐ La mise à jour d'un logiciel par l'acquisition de correctifs critiques et de correctifs de sécurité (renouvellement de la maintenance ou du soutien technique)
- ☐ La mise à niveau d'un logiciel
- ☐ L'acquisition d'exemplaires supplémentaires d'un logiciel pendant la durée de vie utile de ce système
- ☐ L'acquisition d'un logiciel additionnel s'inscrivant dans une suite intégrée de logiciels détenus par un organisme public

Section B – Autre logiciel

Seul un logiciel pour lequel un changement vers un autre logiciel entraînerait soit une incompatibilité technologique avec les logiciels actuellement utilisés, soit des coûts substantiels, peut faire l'objet d'une commande. Il est de la responsabilité de l'organisme de s'assurer du respect de cette condition.

Veuillez indiquer le ou les objets de la commande :

- ☑ La mise à jour d'un logiciel par l'acquisition de correctifs critiques et de correctifs de sécurité (renouvellement de la maintenance ou du soutien technique)
- ☐ La mise à niveau d'un logiciel à sa version majeure suivante
- ☐ L'acquisition d'exemplaires supplémentaires d'un logiciel pour une fin autre que le remplacement d'un exemplaire du même logiciel détenu par votre organisme
- ☐ L'acquisition d'un logiciel additionnel s'inscrivant dans une suite intégrée de logiciels détenus par votre organisme

4. Signature de la personne autorisée

Section A – Je confirme que l'acquisition est liée à un ou plusieurs systèmes de mission de mon organisme.

OU

Section B – Je confirme que mon organisme peut démontrer qu'un changement de logiciel entraînerait à son égard soit une incompatibilité technologique avec les logiciels actuellement utilisés soit des coûts substantiels.

Martin Pagé

Nom de la personne autorisée ou, pour une commande de 26 400 $ ou plus d'un organisme public, de son dirigeant (en caractères d'imprimerie).

Directeur de la direction CEPI

Fonction

Signature de la personne autorisée ou, pour une commande de 26 400 $ ou plus d'un organisme public, de son dirigeant.

Date

Centre d'acquisitions gouvernementales
Québec

Formulaire d'adhésion à un contrat à commandes de logiciels

Décrets numéros
1118-2017 et 1195-2019

Instructions pour remplir le *Formulaire d'adhésion à un contrat à commandes de logiciels*

Attention : Il existe deux formulaires d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels, en fonction du contrat visé. Veuillez consulter les guides d'achat sur le Portail d'approvisionnement à l'adresse http://www.portail.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca/ pour savoir quel formulaire utiliser.

Section 1 : Identification de l'organisme et de la personne responsable de la demande

Nom de l'organisme : Nom de votre ministère ou organisme (MO).	
Numéro : Numéro de votre MO *(facultatif).*	Adresse : Adresse de votre MO.

Nom de la personne responsable : Nom de la personne-ressource à contacter.	
Fonction : Titre de fonction de la personne responsable *(facultatif).*	Unité administrative : Unité administrative de la personne responsable *(facultatif).*
Courriel : Adresse courriel de la personne responsable.	Téléphone : Numéro de téléphone de la personne responsable.

Section 2 : Renseignements sur la commande

Nom du contrat à commandes visé : Nom du contrat inscrit au Portail d'approvisionnement *(par exemple : Microsoft, McAfee).*	
Numéro du bon de commande de l'organisme : Numéro du bon de commande du Portail d'approvisionnement ou de SAGIR. Le Centre d'acquisitions gouvernementales peut accepter votre bon de commande interne SEULEMENT s'il n'y a pas de catalogue de produits sur notre Portail d'approvisionnement.	Montant indiqué au bon de commande : Inscrire le montant avant taxes de votre bon de commande. $

Section 3 : Modalités particulières prévues au décret

S'il s'agit d'un renouvellement, vous devez cocher la première case de la section A pour un logiciel programmé et assemblé pour le fonctionnement d'un système de mission ou de la section B pour un autre logiciel.

La notion de « système de mission » n'étant pas applicable aux municipalités, ces dernières doivent utiliser la section B uniquement.

Section 4 : Signature de la personne autorisée

Pour les ministères et organismes, seul le dirigeant peut signer le formulaire pour les commandes de 26 400 $ ou plus. Pour les commandes d'une valeur inférieure à ce montant, veuillez vous référer aux règles en vigueur dans votre organisation.

Les municipalités doivent quant à elles faire signer le formulaire par la personne autorisée en fonction des règles qui leur sont applicables.

Veuillez noter que le formulaire PDF prévoit une fonction permettant la signature électronique.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216871001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à CA inc. (La Compagnie CA), par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, le support et l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2021 au 30 mars 2022, pour une somme maximale de 447 576,98 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1216871001_Certification de fonds.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-21

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2021/02/25 17:00

(1)

Dossier # : 1217684001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division finances et approvisionnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell Ltd pour l'entretien et le support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, pour une période de 5 ans, avec l'option de prolongation pour 5 années additionnelles - Dépense totale de 4 667 009,23 $, taxes incluses (contrat : 3 889 174,36 $, taxes incluses + contingences : 777 834,87 $, taxes incluses) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell Ltd pour l'entretien et le support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 3 889 174,36 $, taxes incluses, avec l'option de prolongation pour 5 années additionnelles;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

3. d'autoriser une enveloppe de 777 834,87 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'approuver un projet de convention à cette fin.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-01-29 23:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217684001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division finances et approvisionnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell Ltd pour l'entretien et le support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, pour une période de 5 ans, avec l'option de prolongation pour 5 années additionnelles - Dépense totale de 4 667 009,23 $, taxes incluses (contrat : 3 889 174,36 $, taxes incluses + contingences : 777 834,87 $, taxes incluses) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée, en 2011, d'un système d'administration de régimes de retraite et ce, suite à un appel d'offres public (CE11 0326). Le Bureau des régimes de retraite de Montréal utilise le progiciel Ariel de la firme Morneau Shepell Ltd (une société de services et de technologie en ressources humaines) et ce, pour administrer les régimes de retraite de la Ville. Suite à l'implantation du système Ariel en 2012, la Ville a investi dans la mise à jour du progiciel afin de refléter les changements législatifs ainsi que les modifications aux dispositions des différents régimes de retraite de Montréal découlant des ententes intervenues entre la Ville et les différents syndicats. La Ville a renouvelé en 2016 (CG16 0193), pour une durée de 5 ans, la convention de services d'entretien, de support et de maintenance du système Ariel et cela conformément à l'article 18 de la convention signée en 2011.

Actuellement, le progiciel Ariel de la firme d'actuaires Morneau Shepell Ltd supporte l'administration des régimes de retraite pour environ 40 000 participants. Ce progiciel génère notamment les calculs de prestations, de relevés d'événements ainsi que l'information nécessaire à la comptabilité des régimes de retraite. Celui-ci est utilisé quotidiennement par environ 50 employés du Bureau de la retraite.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell Ltd pour l'entretien et le support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 3 889 174,36 $, taxes incluses, avec une

option de renouvellement de 5 années additionnelles / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser une enveloppe de contingences de 777 834,87 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0126 - 28 mars 2019 - Approuver un projet d'avenant, et autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 $, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell Ltd (CG16 0408) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 $ à 3 201 079,91 $, taxes incluses.

CG16 0408 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell Ltd (fournisseur unique) pour des services professionnels pour adapter le progiciel Ariel à la loi RRSM et appliquer des modifications au progiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500 $ (taxes nettes) pour 2017 et maintenir cette augmentation jusqu'en 2020 inclusivement.

CG16 0193 - 24 mars 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 905 928 $, taxes incluses, pour le renouvellement, pour une période de 5 ans, de la convention de services professionnels intervenue avec Morneau Shepell Ltd (CE11 0326), pour un système d'administration des régimes de retraite, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 852 279 $ à 13 758 207 $, taxes incluses.

CE12 2033 - 20 décembre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 192 320 $, taxes incluses, pour des modifications à apporter au système des caisses retraites (Ariel), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 659 959 $ à 9 852 279 $, taxes incluses.

CE11 0326 - 16 mars 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à Morneau Shepell Ltd pour le paramétrage d'un progiciel et la fourniture de ce progiciel pour une durée de cinq ans, pour une somme maximale de 8 659 959 $, taxes incluses - Appel d'offres public (#10 11362) avec un seul soumissionnaire.

DESCRIPTION

Ce contrat à prix forfaitaire couvre les services d'hébergement, de support et d'entretien du progiciel Ariel pour la période du 16 mars 2021 au 15 mars 2026, avec une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq (5) ans.
Les services d'hébergement, de support et de maintenance du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel incluent notamment :

- l'obtention des mises à jour certifiées respectant les lois en vigueur (Loi RCR, Loi de l'impôt, etc.);
- le support technique sur les produits visés par le contrat d'entretien;
- l'accès à des ressources techniques et spécialisées;
- l'hébergement de l'application et des données;
- les fonctionnalités de l'environnement Ariel;
- la possibilité de faire des demandes de changement par exemple des changements aux paramètres existants ou aux divers formulaires afin de se conformer aux lois et différents règlements.

Est également inclus dans le prix forfaitaire indiqué au contrat la fourniture, sur demande de la Ville, et jusqu'à concurrence d'un nombre maximal de 700 heures par année, pouvant être reportés d'une année à l'autre, des services nécessaires à la gestion quotidienne des

opérations afin d'apporter les ajustements requis aux paramètres et fonctionnalités déjà existantes du progiciel, afin de tenir compte, notamment :

- du fruit des négociations des diverses conventions collectives;
- des ajustements découlant de modifications législatives en matière d'administration des régimes de retraite et qui visent les fonctionnalités déjà existantes du progiciel;
- d'ajustements requis pour assurer la communication entre le progiciel Ariel et les autres outils utilisés par la Ville en matière, notamment, de ressources humaines et de la paie, requises aux fins du progiciel Ariel;
- d'ajustements requis aux formules de calcul et aux formulaires/relevés existants;
- imports, script et ajustements aux données;
- ajustements aux tables existantes;
- mise à jour de paramètres au besoin (requis mensuels, annuels, triennaux, etc.);

Le tout pour maintenir l'utilité et la fonction première du progiciel Ariel (ci-après les "Services sur demande").

Si la Ville requiert des Services sur demande au-delà du nombre maximal prévu pour une année donnée, incluant les heures reportées d'années précédentes, le contrat prévoit que le taux horaire payable par la Ville pour ces services sera de 255 $ de l'heure, excluant les taxes applicables et indexé annuellement. Le cas échéant, ces Services sur demande seront payables à partir du budget de contingences.

JUSTIFICATION

Ce contrat de support et d'entretien du progiciel Ariel va permettre de :

- modifier, périodiquement et automatiquement, le progiciel en conformité avec les amendements pertinents des lois et règlements fédéraux et provinciaux, et ce, en respectant les échéanciers fixés par la législation;
- bénéficier d'un support spécialisé de la firme Morneau Shepell Ltd;
- maintenir un programme quotidien de copies de sécurité des données du client qui doivent être conservées de façon sécuritaire;
- offrir un support sur demande du progiciel pour la fourniture des services nécessaires à la gestion quotidienne des opérations afin d'apporter les ajustements requis aux paramètres et fonctionnalités déjà existantes du progiciel, jusqu'à concurrence d'un maximum de 700 heures par années, pouvant être reportées d'une année à l'autre.

Le contrat actuel se terminant le 15 mars 2021, il est donc essentiel pour l'organisation d'accorder un contrat de gré à gré pour le support et l'entretien du progiciel Ariel pour les cinq (5) prochaines années afin de maintenir l'efficacité et la performance du système. Il est également important de s'assurer du support technique offert par le manufacturier et d'avoir accès aux nouvelles versions du progiciel afin de se conformer aux exigences légales.

Un budget de contingences de 777 834,87 $, taxes incluses, est requis exclusivement pour la fourniture des Services sur demande excédant le nombre d'heures annuel maximal prévu à la convention, le cas échéant.

La firme Morneau Shepell Ltd est la propriétaire et la détentrice exclusive des codes sources du progiciel Ariel nécessaires à la fourniture des services visés par le contrat à l'entretien, le support et la mise à jour de ses produits.

Ce contrat peut donc être octroyé de gré à gré à la firme Morneau Shepell Ltd en vertu de l'article 573.3 (6) de la Loi sur les cités et villes.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Morneau Shepell Ltd a obtenu son accréditation le 16 octobre 2018, et cette dernière demeure valide.

Après vérification, Morneau Shepell Ltd n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 3 889 174,36 $, taxes incluses, qui peut faire l'objet d'un ajout pour les contingences de 777 834,87 $, taxes incluses, sera assumée à même le budget de fonctionnement du Bureau des régimes de retraite (Dépenses communes), comme suit:

	16 mars 2021 au 15 mars 2022	16 mars 2022 au 15 mars 2023	16 mars 2023 au 15 mars 2024	16 mars 2024 au 15 mars 2025	16 mars 2025 au 15 mars 2026	**Total**
Contrat de support et entretien du progiciel Ariel	747 337,50$	762 284,25$	777 529,94$	793 080,53 $	808 942,14$	**3 889 174,36$**
Contingences annuelles (optionnelles)	155 566,97$	155 566,97$	155 566,97$	155 566,98 $	155 566,98$	**777 834,87$**
Total des charges annuelles pi	902 904,47$	917 851,22$	933 096,91$	948 647,51 $	964 509,12$	**4 667 009,23$**

La dépense de 3 889 174,36 $, taxes incluses (3 551 334,58 $ net de taxes) ainsi que les contingences optionnelles de 777 834,87 $ taxes incluses (710 266,91 $ net de taxes), seront imputées au budget de fonctionnement du Bureau des régimes de retraite (Dépenses communes). Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

L'augmentation prévue au contrat pour les années 2022 à 2026 sera de 2 % annuellement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien du contrat permet d'assurer la pérennité des opérations, en :

- offrant le service aux quelque 40 000 participants actuels;

- respectant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite;
- respectant la Loi de l'impôt sur le revenu;
- s'acquittant du mandat qui lui a été confié par les comités de retraite visés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le comité exécutif : le 10 février 2021;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : le 22 février 2021;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : le 25 février 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane S GRENIER, Dépenses communes
Gabriel MORIN, Dépenses communes

Lecture :

Stéphane S GRENIER, 27 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naim MANOUCHI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-7301
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-21

Abdelmalek BOUKHEZAR
Chef de division - solutions finances et approvisionnement

Tél : 514 872-7307
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2021-01-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2021-01-26

Tour de la Bourse – Place Victoria
800, rue du Square-Victoria, bureau 4000
C.P. 211, Montréal QC H4Z 0A4

CONFIDENTIEL

Le 29 janvier 2021

CONFIDENTIEL

Ville de Montréal
100 - 630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6

Objet : **Fournisseur Unique du Progiciel d'Administration Ariel pour les Régimes de Retraite de la Ville de Montréal**

Madame/Monsieur,

Cette lettre est en réponse à votre demande d'information concernent le progiciel Ariel. La présente est pour confirmer que Morneau Shepell Ltée est le développeur et fournisseur unique du progiciel Ariel. Morneau Shepell Ltée est le propriétaire d'Ariel et le détenteur exclusif des droits de propriété intellectuelle s'y rapportant.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, veuillez s'il vous plait me contacter.

Cordialement,

David Soulière
Directeur
Morneau Shepell
1060, boul. Robert-Bourassa, bureau RC-01
Montréal, QC H3B 4V3
Canada

Le cœur de votre organisation.

PARTENAIRE EN SANTÉ MENTALE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 16 octobre 2018

MORNEAU SHEPELL LTD.
A/S MONSIEUR PIERRE CHAMBERLAND
800, CP 211 SUCC TOUR D/L BOURSE, SUITE 4000
MONTRÉAL (QC) H4Z 0A4

Nº de décision : 2018-CPSM-1057234
N° de client : 2000901810

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous MORNEAU SHEPELL et SHEPELL.FGI, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). MORNEAU SHEPELL LTD. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 mai 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Directrice des contrats publics et
des entreprises de services monétaires par intérim

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1217684001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division finances et approvisionnement
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell Ltd pour l'entretien et le support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, pour une période de 5 ans, avec l'option de prolongation pour 5 années additionnelles - Dépense totale de 4 667 009,23 $, taxes incluses (contrat : 3 889 174,36 $, taxes incluses + contingences : 777 834,87 $, taxes incluses) / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Suivant les informations fournies par le service porteur du dossier, nous sommes d'avis que la présente entente peut être conclue de gré à gré en vertu de l'article 573.3, paragraphe 6 de la Loi sur les cités et villes.

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme la convention ci-rattachée. Les annexes étant d'ordre technique, elles ne font pas l'objet de notre intervention mais sont également ci-rattachées pour fins de commodité.

FICHIERS JOINTS

Annexe 1 - Offre de service.pdf
Annexe 2 - Les clauses de sécurité de la Ville.pdf
Annexe 3 - Les livrables.pdf
2021-01-28 Convention finale visée.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-29

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, chef de division, Droit contractuel
Tél : 514-872-2363
Division :

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par le greffier Yves Saindon dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

SOCIÉTÉ : **MORNEAU SHEPELL Ltd**, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 800, rue du Square-Victoria, bureau 4000, Montréal, Québec, H4Z 0A4, agissant et représentée par madame Francine Pell, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N^{o} d'inscription T.P.S. : 11480 7559
N^{o} d'inscription T.V.Q. : 1202670853

La Ville et le Contractant sont également respectivement désignés individuellement ou collectivement comme une « Partie » ou les « Parties ».

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le 16 mars 2011, par sa résolution CE11 0326, et suivant un appel d'offres public, la Ville de Montréal a octroyé au Contractant un contrat pour la fourniture et l'entretien d'un système d'administration des régimes de retraite (ci-après le « **progiciel Ariel** »);

ATTENDU QU'en vertu du contrat précité (ci-après le « **Contrat initial** »), le Contractant devait notamment fournir à la Ville une licence corporative d'utilisation du progiciel Ariel permettant à cinquante (50) utilisateurs d'avoir accès audit progiciel simultanément;

ATTENDU QU'en vertu du Contrat initial, le Contractant devait également fournir à la Ville des services de support et maintenance du progiciel Ariel;

ATTENDU QUE le Contrat initial vient à échéance le 16 mars 2021;

ATTENDU QUE le Contrat initial prévoyait que la Ville devenait, à l'échéance du Contrat initial, détentrice de la licence corporative d'utilisation du progiciel Ariel visée par le Contrat initial, à titre gratuit, et ce, pour la durée maximale prévue à la *Loi sur le droit d'auteur*;

ATTENDU QUE la Ville souhaite retenir les services du Contractant pour les services d'hébergement, de support et de maintenance du progiciel Ariel pour la durée de la présente convention;

ATTENDU QUE le Contractant déclare être le détenteur exclusif des droits de propriété intellectuelle requis pour offrir les services d'hébergement, de support et maintenance décrits à la présente convention.

CONSIDÉRANT l'article 573.3, paragraphe 6 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au Contractant.

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Directeur** » : le directeur du Service des finances et trésorier de la Ville ou son représentant dûment autorisé;

« **Annexe 1** » : l'offre de service présentée par le Contractant;

« **Annexe 2** » : le document intitulé « Les clauses de sécurité de la Ville »;

« **Annexe 3** » : le document intitulé « Descriptions des services ».

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage notamment, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexe 1, 2 et 3 jointes aux présentes et qui en font partie intégrante, à fournir à la Ville les services d'hébergement, de maintenance, et de support liés au progiciel Ariel, pendant toute la durée de la présente convention. Le Contractant devra notamment assurer le bon fonctionnement du progiciel en tout temps, sauf en cas de force majeure ou pendant les périodes de maintenance, et y apporter toutes les corrections sans frais additionnels pour la Ville, étant entendu que le Contractant doit rembourser à la Ville les frais et les dommages subis par cette dernière et découlant de tel non-fonctionnement, sous réserve que ces frais et dommages soient causés par le Contractant.

Les Parties conviennent par ailleurs que la licence corporative d'utilisation détenue par la Ville aux termes du Contrat initial continue de s'appliquer à l'expiration du Contrat initial, et continuera de s'appliquera au progiciel Ariel tel qu'il aura été modifié, mis à jour, ou amélioré au terme de la présente convention, sans frais additionnel.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci. Le texte de l'annexe 2 prévaut sur toute disposition des annexes 1 et 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci. Le texte de l'annexe 3 prévaut sur toute disposition de l'annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur le 16 mars 2021 ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur. Elle a une durée de cinq (5) ans, à compter de sa date d'entrée en vigueur. À l'échéance de celle-ci, la Convention sera automatiquement renouvelée, pour un terme additionnel de cinq (5) ans, à moins que la Ville avise le Contractant, six (6) mois avant l'échéance, qu'elle n'entend pas la renouveler. Le cas échéant, le renouvellement se fait aux mêmes termes et conditions que la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;

5.4 payer le prix indiqué à l'article 8 de la présente convention pour tous les services rendus et les biens fournis à sa satisfaction.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant s'engage envers la Ville à :

6.1 fournir le personnel requis pour fournir les services rendus selon les échéanciers convenus;

6.2 ne pas remplacer un membre de l'équipe assigné à l'exécution de la convention, sans avoir obtenu l'autorisation préalable et écrite du Directeur, laquelle ne pourra pas être refusée sans motif raisonnable. De plus, dans un tel cas, tous les frais de remplacement sont à la charge du Contractant;

6.3 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;

6.4 respecter les échéanciers convenus entre les Parties, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention;

6.5 lors de chaque mise à niveau, créer un environnement technologique efficace pour permettre à la Ville d'effectuer les tests d'acceptation de celle-ci avec notamment la possibilité d'extraire les résultats dans un format adéquat pour la validation;

6.6 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés ou auxquels il aura accès à l'occasion des services faisant l'objet des présentes, sans limiter la généralité de ce qui précède ou réduire de quelque manière que ce soit les obligations du Contractant en matière de sécurité et de confidentialité. Celui-ci doit notamment s'assurer que les personnes assignées à l'exécution de la convention respectent les normes de sécurité et de confidentialité mises en place à la Ville et à produire, sur demande, tout document à cet égard;

6.7 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

6.8 divulguer au Directeur tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;

6.9 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.10 soumettre au Directeur une ou des factures détaillées tenant compte de l'état d'avancement des travaux inclus dans la présente convention et précisant le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;

6.11 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence convenues, un rapport faisant état de l'avancement des travaux, en regard notamment au respect du calendrier et de la performance générale des activités;

6.12 à l'échéance de la convention, remettre au Directeur les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celui-ci dans l'état où ils lui ont été livrés, et ne conserver aucune copie des données fournies ou intégrées au progiciel Ariel;

6.13 soumettre au Directeur des factures détaillées, comportant toutes les informations demandées par ce dernier;

6.14 n’entreprendre aucun travail nécessitant plus de 10 heures sans avoir obtenu, au préalable, l’autorisation écrite de la Ville;

6.15 travailler conjointement avec la Ville, le cas échéant, selon une approche de gestion Agile dans l’exécution de la présente convention.

6.16 le Contractant reconnaît que la Ville est seule titulaire de tous les droits, titres et intérêts relatifs aux données confiées ou auxquelles il a accès dans le cadre de la présente convention ou intégrées au progiciel Ariel. Le Contractant ne doit pas utiliser ces données de quelque manière que ce soit, sauf lorsque cela est requis dans le cadre de l’exécution de la présente convention.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la convention;

7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention;

7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention;

7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de 3 382 626,10 $ couvrant tous les services rendus et tous les biens livrés, pour toute la durée de la convention, excluant toutes les taxes applicables. Cette somme couvre notamment tous les services d'hébergement, la maintenance et les services de support.

8.2 La Ville vérifie les factures du Contractant dans les quinze (15) jours de leur réception et en acquitte le prix dans les trente (30) jours suivant leur approbation par le Directeur, sous réserve que le Contractant ait fourni toutes les informations demandées conformément à l’article 6.10. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ;

8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention;

8.4 Le Contractant pourra, dans la mesure où la Ville n'aura pas à supporter des coûts additionnels ni directement ni indirectement, et sous réserve d'une autorisation préalable et écrite du Directeur, substituer un bien par un autre;

8.5 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

ARTICLE 10
SOUS-TRAITANCE

La totalité des services fournis dans le cadre de la présente convention seront fournis par le contractant lui-même. Il n’aura recours aux services d’aucun sous-traitant ou autre entreprise.

ARTICLE 11
DROITS D'AUTEUR

En contrepartie des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention, le Contractant :

11.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;

11.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

11.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 12
RÉSILIATION

12.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours, en acquittant le prix des services et des biens fournis à la date de résiliation de la convention, sur présentation de pièces justificatives.

12.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

12.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 13
FIN DU CONTRAT

13.1 À l'échéance de la présente convention, et après avoir obtenu l'autorisation préalable écrite de la Ville, le Contractant s'engage à procéder à la suppression définitive des données de la Ville de façon effective et complète sur toutes les infrastructures et tous les supports, à l'exclusion des copies de sécurité. Les copies de sécurité seront conservées pendant une période de 10 ans et seront protégées par l'encryption, l'accès auxdites copies étant par ailleurs restreint aux personnes identifiées par les deux Parties, selon les rôles qui leur sont attribués au progiciel Ariel. Le Contractant doit permettre à la Ville de récupérer ses données, après la terminaison du contrat, avant de procéder à la suppression des données. La Ville déterminera le délai qu'elle juge nécessaire afin de récupérer ses données.

13.2 Le Contractant doit avoir un processus de récupération des données à la terminaison de la convention. Sur demande de la Ville, le Contractant doit décrire en détail le processus de récupération des données en cas de fin de contrat et rendre les services nécessaires aux fins de la récupération des données et de leur transmission à la Ville, selon le format requis par la Ville (exemple : csv, txt, xml, etc.), conforme aux standards du marché, sans frais additionnels. Les services de transition et migration des données vers le nouveau fournisseur, le cas échéant, seront assujettis à une entente préalable entre la Ville et le Contractant.

ARTICLE 14
CONDITIONS GÉNÉRALES

14.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque Partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

14.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des Parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des Parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre Partie.

14.3 MODIFICATION À LA CONVENTION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des Parties.

14.4 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

14.5 **ABSENCE DE RENONCIATION**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

14.6 **LANGUE FRANÇAISE**

Les communications orales et écrites et tous les biens et services fournis dans le cadre de la présente convention doivent être rédigés en français. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le progiciel Ariel, les écrans d'aide en ligne, les écrans de transaction et d'interrogation doivent être disponibles en français.

14.7 **LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

14.8 **LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN VERSION ÉLECTRONIQUE, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le e jour de 20

MORNEAU SHEPELL Ltd

Par : _____
Madame Francine Pell, Première Vice-Présidente

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ___e jour de 20___ (Résolution _____).

Annexe 1 - Offre de service présentée par le Contractant

Honoraires pour les services d'hébergement, de maintenance et la banque d'heures reliées aux services de support

En échange des services d'hébergement et de maintenance du progiciel Ariel décrits à la Convention de Services Professionnels, des frais annuels de 650 000 $ seront facturés. En plus de ces services, tel que stipulé à l'Annexe 3, une banque annuelle d'heures de support est aussi prévue dans la présente Convention. Cette banque est constituée de 700 heures. Tel que mentionné dans l'Annexe 3, le document « Types de travaux chargés dans la banque d'heures » a été préparé conjointement par les parties afin de détailler quels seront les éléments qui pourront être chargés dans la banque d'heures.

Taux horaires utilisés pour la réalisation des demandes de changement

La Ville pourra demander au Contractant d'effectuer des travaux supplémentaires qui ne sont pas inclus dans les honoraires mentionnés ci-dessus. Lorsque c'est le cas, un taux horaire moyen sera utilisé pour en estimer le coût et facturer ces travaux. Le taux horaire moyen à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Convention sera de 255 $. Ce taux sera aussi utilisé pour facturer en cas de dépassement des heures prévues à la banque d'heures mentionnée à la section précédente.

Fréquence des factures

Les frais totaux annuels de 650 000 $ mentionnés ci-dessus seront facturés sur une base mensuelle à raison de 1/12 par mois, et ce, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Convention.

Indexation des honoraires

Les honoraires et taux horaires mentionnés aux 2 premières sections de cette Annexe 1 seront indexés une fois l'an à compter de la date anniversaire de l'entrée en vigueur de la présente Convention, et ce, à raison de 2 % par année pour la durée du mandat.

Annexe 2 : Les clauses de sécurité de la Ville

Banque d'exigences	
	Exigences de sécurité générales
	Maintien de la conformité
1	Le Contractant joint une copie de toutes les certifications en sécurité de l'information en vigueur (ex: rapports SOC 1 Type II et SOC 2 Type II préparés par une firme externe, CSA certification, ISO 27001, ISO 27017, ISO 27018 et PCI/DSS) détenues par la solution proposée.
2	Le Contractant s'engage à fournir les annexes demandées dans la “Liste des annexes de sécurité obligatoires à fournir par le Contractant”.
	Exigences de sécurité spécifiques
	Intégrité de l'information
3	Afin d'éviter des erreurs de traitements manuels ou systématiques, la corruption des données ou l'utilisation abusive de l'information, la solution doit comporter des mécanismes d'intégrité d'entrées et de sorties de données (par exemple : contrôles applicatifs comme des routines de rapprochement des données, des contrôles de validation, etc.) pour les interfaces, pour les API et pour les bases de données.
4	La solution inclut des procédures et des mécanismes de traitement d'erreurs et de récupération de données (automatiques et manuels) qui assurent l'intégrité de l'information traitée par la solution.
	Confidentialité
5	La solution doit utiliser des protocoles et algorithmes cryptographiques reconnus dans l'industrie comme sécuritaires (par exemple AES-256) pour la protection des données.

6	Le Contractant doit disposer les procédures standards pour la gestion sécuritaire des clés cryptographiques (génération, révocation, remplacement, stockage, mesures de protection de clés installées, etc.) gérées dans la solution. Une description à haut niveau pourra être demandée au besoin par La Ville de Montréal.
7	La solution doit utiliser des protocoles de réseaux normalisés et sécuritaires (par exemple : pas d'authentification en texte clair) pour l'authentification, l'importation et l'exportation des données, ainsi que pour la gestion de la solution (consoles de gestion).
8	La solution inclut des mesures techniques pour assurer l'utilisation des protocoles de chiffrement sécuritaires, et ce, afin de protéger des données sensibles hébergées (serveurs de fichiers, bases de données et postes de travail), les données utilisées (mémoire) et les données en cours de transmission (par exemple : APIs, interfaces de système, réseaux publics, etc.) conformément aux meilleures pratiques de l'industrie.
	Journalisation
9	Le Contractant s'engage à doter la solution de mécanismes pour assurer une journalisation (trace des actions commises/trace de vérification) pour tous les types d'accès (profils d'accès) et pour toutes les actions commises dans la solution.
10	Les traces de vérification produites par la solution doivent enregistrer les informations suivantes : - les activités de l'utilisateur incluant celles de l'administrateur du système et des opérateurs; - les exceptions, les défaillances et les événements liés à la sécurité de l'information; - les enregistrements des tentatives d'accès au système, réussies et avortées; - les enregistrements des tentatives d'accès aux données et autres ressources, réussies ou avortées; - les modifications apportées à la configuration du système; - les enregistrements des transactions réalisées par les utilisateurs dans les applications; - les identifiants des utilisateurs; - les activités du système; - la date, l'heure et les détails relatifs aux événements significatifs, par exemple les ouvertures et les fermetures de session; - si possible, l'identité ou l'emplacement du terminal et l'identifiant du système.

11	Le Contractant fournit les procédures standards de la solution, à haut niveau, pour implanter des mesures de protection qui assurent l'intégrité des journaux et leur protection contre : - l'altération des types de message enregistrés; - la modification ou la suppression des fichiers journaux; - le dépassement de la capacité du support de stockage des fichiers de journaux, qui pourrait empêcher l'enregistrement des événements ou d'écraser les événements déjà enregistrés.
12	La solution permet la transmission des événements de sécurité à un collecteur de journaux.
13	Les protocoles de transmission des journaux doivent être standards et offrir minimalement un des formats suivants : Syslog, Texte.
	Gestion des identités et des accès (GIA)
14	La solution est en mesure d'identifier et d'authentifier d'une façon unique tous les utilisateurs avant d'octroyer des privilèges d'accès.
15	La solution permet d'authentifier l'utilisateur à chaque nouvelle session et d'assurer la continuité de la session authentifiée pendant toute sa durée.
16	La solution déconnecte l'utilisateur après un délai d'inactivité.
17	La solution supporte des mécanismes de contrôle d'accès en fonction d'un modèle d'autorisation par rôles (Role Based Access Control (RBAC)), la séparation de tâches et les critères de moindre privilège.
18	La solution fournit des mécanismes permettant à la Ville de Montréal de réaliser une révision des accès et des permissions octroyés à ses utilisateurs.

	GIA - Comptes locaux
19	La solution adopte les meilleures pratiques de l'industrie pour l'authentification par le biais de comptes locaux s'il y en a, par exemple : - règles de complexité minimale pour les mots de passe; - durée de session; - nombre de tentatives d'authentification; - délai d'inactivité.
20	La solution est en mesure de chiffrer le mot de passe ou toute donnée secrète utilisé dans le processus d'identification et d'authentification (transmission, enregistrement).
21	Si elle traite une demande d'authentification, la solution dispose d'un moyen de protection face à une recherche automatique de toutes les combinaisons possibles (par exemple verrouillage du compte ou délais après une certaine quantité d'essais erronés, captcha, alertes, etc.).
	GIA - Normes de fédération
22	La solution proposée par le Contractant doit supporter au moins une des normes de fédération d'identités (OpenID Connect 1.0,SAML v2.0) permettant de déléguer l'authentification des utilisateurs à la solution GIA de la Ville de Montréal.
	Gestion des changements, pannes, problèmes et incidents de sécurité
23	Le Contractant doit maintenir à jour une procédure de gestion des changements. Pour tout changement, il doit fournir une procédure de déploiement et de retour en arrière en cas d'échec.
24	Le Contractant doit s'assurer que tout changement à la solution n'affectera pas la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité du système en production.
25	Tout changement apporté à la solution et ayant une incidence négative (qui réduit) sur la sécurité des données de la Ville doit être communiqué à la Ville.
26	Le Contractant doit disposer d'un processus d'escalade en cas de panne, de problème ou d'incident de sécurité dans la solution, notamment lorsque les délais de traitement entendus ne sont pas respectés. Ce processus doit inclure d'informer la Ville du problème ou de l'incident

	dans un délai raisonnable.
27	Lors d'un incident ayant un impact sur la sécurité de la solution, le Contractant informe la Ville de celui-ci et la maintient informée régulièrement de toute évolution de la situation ainsi que de l'échéancier prévu pour sa résolution.
28	En cas de panne, de problème et d'incident de sécurité, le Contractant fournit un rapport post-incident (RPI) dans les sept (7) jours suivant la résolution de l'incident incluant la cause du problème et les mesures prises ou à prendre pour remédier au problème.
29	Le Contractant fournit les points de contact responsables de la prise en charge de la gestion des incidents en situation d'interruption de services, bris de sécurité ou bris en matière de protection des renseignements personnels : 1) Interruption de services; 2) Incident de sécurité; 3) Incident en matière de vie privée et de protection des renseignements personnels.
30	Le Contractant collabore avec la Ville afin de l'aider à exécuter un plan de réponse à un incident de sécurité et à faire face à ses obligations en vertu des lois applicables à l'incident.

Liste des annexes de sécurité obligatoires à fournir par le Contractant

Instructions : Le Contractant doit indiquer, en cochant dans la colonne appropriée (oui ou non), si l'annexe a été jointe.				
Nom de l'annexe	**Fréquence**	**Joint (oui ou non)**	**Description / nom du document**	**Commentaire**

Copie de certifications (ISO-27001, ISO-27017, ISO-27018 et/ou CSA (Cloud Secuirty Alliance)) de la solution ainsi que celle des services d'hébergement en infonuagique utilisés par la solution (p.ex. AWS, Google Clouz, Azure, etc.)	Au début du contrat			SOC2 est disponible.
Schéma d'architecture de sécurité à haut niveau	Au début du contrat	Oui	« Network Diagram.png »	
Description générale des procédures et des mécanismes pour la gestion efficace des vulnérabilités	Au début du contrat	Oui	Des correctifs sont appliqués mensuellement et des analyses pour détecter des vulnérabilités sont effectuées mensuellement pour valider les correctifs et autres vulnérabilités possibles. “Vulnerability Management_v 1.09b.pdf” “Patch_Deploy ment_Process_ v1.16-EN.pdf”	
Description à haut niveau des procédures standards pour la gestion sécuritaire des clés cryptographiques (génération, révocation, remplacement, stockage, mesures de protection	À la demande de la Ville	Oui pour la politique. Non pour la	Les données au repos sont cryptées sur notre SAN en utilisant AES 256 bits. Les	

de clés installées, etc.)		procédure.	clés de chiffrement pour les données au repos sont gérées à l'aide d'un HSM. Nous utilisons l'appareil (HSM) IBM Storwize comme gestionnaire clé et il est (FIPS140-2) – conforme au niveau 2. Cela inclut les sauvegardes de données. Les clés elles-mêmes sont cryptées et une copie est stockée dans un emplacement hors site sur un USB. Les clés ne sont pas stockées là où se trouvent les SAN (Storage Area Network). Tout changement dans l'équipe actuelle entraînera un changement clé et/ou une mise à jour. Voir « Encryption Key Policy.pdf »	
Les procédures standards à haut	À la	Oui, p.27 du	Les journaux	

niveau de la solution pour implanter des mesures de protection qui assurent l'intégrité de journaux	demande de la Ville	document « Politique et normes de sécurité » à la section « Journalisation et surveillance » point #3	pour les coupe-feu, NIDS (Système de détection des intrusions réseau), et serveurs sont envoyés à un SIEM qui protège l'intégrité. Les journaux pour les évènements de l'application sont stockés dans une table dans la base de données qui permet seulement la lecture pour des fins de produire des rapports.	
Les procédures standards de la solution pour permettre la configuration de journaux selon la granularité requise par la Ville	Au début du contrat			
Procédure type de gestion des incidents (responsables - escalade, information de contact) et gabarit pour le rapport post-incident	Au début du contrat	Oui	"Morneau Shepell- Data Incident Readiness and Response Protocol - Client Version.pdf"	

Annexe 1 - Offre de service présentée par le Contractant

Honoraires pour les services d'hébergement, de maintenance et la banque d'heures reliées aux services de support

En échange des services d'hébergement et de maintenance du progiciel Ariel décrits à la Convention de Services Professionnels, des frais annuels de 650 000 $ seront facturés. En plus de ces services, tel que stipulé à l'Annexe 3, une banque annuelle d'heures de support est aussi prévue dans la présente Convention. Cette banque est constituée de 700 heures. Tel que mentionné dans l'Annexe 3, le document « Types de travaux chargés dans la banque d'heures » a été préparé conjointement par les parties afin de détailler quels seront les éléments qui pourront être chargés dans la banque d'heures.

Taux horaires utilisés pour la réalisation des demandes de changement

La Ville pourra demander au Contractant d'effectuer des travaux supplémentaires qui ne sont pas inclus dans les honoraires mentionnés ci-dessus. Lorsque c'est le cas, un taux horaire moyen sera utilisé pour en estimer le coût et facturer ces travaux. Le taux horaire moyen à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Convention sera de 255 $. Ce taux sera aussi utilisé pour facturer en cas de dépassement des heures prévues à la banque d'heures mentionnée à la section précédente.

Fréquence des factures

Les frais totaux annuels de 650 000 $ mentionnés ci-dessus seront facturés sur une base mensuelle à raison de 1/12 par mois, et ce, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Convention.

Indexation des honoraires

Les honoraires et taux horaires mentionnés aux 2 premières sections de cette Annexe 1 seront indexés une fois l'an à compter de la date anniversaire de l'entrée en vigueur de la présente Convention, et ce, à raison de 2 % par année pour la durée du mandat.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217684001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division finances et approvisionnement
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell Ltd pour l'entretien et le support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, pour une période de 5 ans, avec l'option de prolongation pour 5 années additionnelles - Dépense totale de 4 667 009,23 $, taxes incluses (contrat : 3 889 174,36 $, taxes incluses + contingences : 777 834,87 $, taxes incluses) / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1217684001 Morneau Shepell Ltd.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - HDV
Tél : 514-872 4764

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-29

Pierre BLANCHARD
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872 6714
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2021/02/25
17:00

(1)

Dossier # : 1208501002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à Groupe PureSphera inc., pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures en provenance des écocentres et des cours de voirie, pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois - Dépense totale de 296 034 $, taxes incluses (Contrat : 281 937 $ + contingences : 14 097 $)- Appel d'offres public 20-18552. Un (1) soumissionnaire.

Il est recommandé au conseil d'agglomération:
1. d'accorder au seul soumissionnaire Groupe PureSphera inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures en provenance des écocentres et des cours de voirie de l'agglomération de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 281 937 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18552;

2. d'autoriser une dépense de 14 097 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-02-01 11:54

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Service de l'Espace pour la vie , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208501002**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à Groupe PureSphera inc., pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures en provenance des écocentres et des cours de voirie, pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois - Dépense totale de 296 034 $, taxes incluses (Contrat : 281 937 $ + contingences : 14 097 $)- Appel d'offres public 20-18552. Un (1) soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E-20.001), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal assume cette responsabilité pour l'agglomération.
Les écocentres et les cours de voirie des territoires de l'agglomération de Montréal reçoivent annuellement près de 5 000 appareils en fin de vie utile contenant des gaz réfrigérants appelés halocarbures. En plus d'être des gaz à effet de serre (GES) contribuant aux changements climatiques, les halocarbures sont très dommageables pour la couche d'ozone. Les principaux appareils qui en contiennent sont les réfrigérateurs, les congélateurs, les climatiseurs, les déshumidificateurs et les refroidisseurs d'eau.

Le Règlement sur les halocarbures (Q-2, r. 29) exige que les municipalités, responsables de la collecte des matières résiduelles, récupèrent les halocarbures contenus dans les appareils de réfrigération et de climatisation mis aux rebuts par leurs citoyens. Il est donc nécessaire que ces appareils soient pris en charge et traités selon la réglementation en vigueur, dans un lieu autorisé et en respect de l'environnement.

Les appareils électroménagers contenant des halocarbures sont maintenant assujettis au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (Q-,1 r.40.1).* En vertu de ce règlement, les entreprises qui mettent en marché les appareils visés seront dorénavant responsables de leur récupération et de leur valorisation lorsqu'ils arrivent à leur fin de vie utile, au même titre que d'autres catégories de produits déjà

assujettis au règlement tels que les produits électroniques ou la peinture. Les entreprises concernées avaient jusqu'au 5 décembre 2020 pour se conformer à cette REP (Responsabilité élargie des producteurs). Le gouvernement a autorisé un délai supplémentaire jusqu'au 1 avril 2021.

Le contrat en vigueur pour la collecte et le traitement des appareils électroménagers contenants des halocarbures en provenance des écocentres et des cours de voirie des territoires de l'agglomération de Montréal vient à échéance le 31 mars 2021. Aucune année d'option n'était prévue.

Malgré la mise en oeuvre de la REP annoncée prévue maintenant le 1 avril 2021, afin d'éviter une rupture de service, un processus de renouvellement de contrat a été entamé avec la mise en marché d'un appel d'offres, lancé le 14 décembre 2020 (A/O 20-18552). Ce contrat vise à répondre à tout besoin découlant d'un nouveau report par le gouvernement du Québec de la mise en oeuvre de ce programme de récupération par les producteurs. Pour l'occasion, les besoins anticipés couvrent une période de 12 mois (1er avril 2021 au 31 mars 2022). Le contrat prévoit que, dans le cas où par une décision d'un gouvernement ou par une loi la gestion ou la responsabilité d'une catégorie d'appareil est transférée à une autorité ou un organisme autre que la Ville, celle-ci se réserve le droit de mettre fin au contrat en tout temps.

Selon les modalités d'adjudication prévues, l'octroi du contrat s'effectue selon le principe du plus bas soumissionnaire conforme.

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé comme suit:

- L'appel d'offres public N° 20-18552 a été lancé le 14 décembre 2020.
- L'appel d'offres a été annoncé dans le Journal de Montréal et publié dans le SEAO.
- Les soumissionnaires ont eu 32 jours calendrier pour préparer leur dossier.
- Les soumissions ont été ouvertes le 14 janvier 2021.
- Les soumissions ont un délai de validité de cent-quatre-vingts (180) jours calendrier (cautionnement de soumission).
- Un (1) addenda a été produit dans ce dossier (16 décembre 2020) et concerne une correction de l'heure limite de la réception des soumissions.
- Il y a eu deux (2) preneurs de cahier de charges dont un (1) seul a déposé une soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0223 - 26 avril 2018: Accorder un contrat au Groupe Puresphera inc. pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures pour les écocentres et les cours de voirie, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 846 184 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16707 (1 soumissionnaire)
CG14 0574 - 18 décembre 2014: Accorder un contrat à la firme Pro-Vert Sud-Ouest pour le transport d'appareils électroménagers contenant des halocarbures en fin de vie utile pour une période de 39 mois avec une période de prolongation de 90 jours. Dépenses totales de 157 458.26 $ taxes incluses. Appel d'offres public 14-13331 - 1 soumissionnaire

CG14 0406 - 18 septembre 2014: Accorder un contrat de gré à gré à Recyclage ÉcoSolutions inc. pour le traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile, pour une période approximative de 41 mois (2014-2017) pour une somme maximale de 436 807 $, taxes incluses (fournisseur unique)

CE 13 1178 - 14 août 2013: Contrat octroyé à la Firme Recyclage ÉcoSolutions inc. au

montant de 90 736, 83 $, taxes incluses, pour le traitement des appareils électroménagers en fin de vie utile contenant des halocarbures pour une période de 24 mois. Appel d'offres public 13-12937 - 1 soumissionnaire.

CG11 0379 - 24 novembre 2011: Contrat octroyé à la Firme Recyclage ÉcoSolutions inc. au montant de 142 870, 49 $, taxes incluses, pour le traitement des appareils électroménagers en fin de vie utile contenant des halocarbures pour une période de 24 mois. Appel d'offres public 11-11749 - 1 soumissionnaire.

DESCRIPTION

Le mandat du présent contrat vise la gestion intégrale des appareils contenant des halocarbures ainsi que leurs composantes qui renferment des matières dangereuses et qui sont mis aux rebuts par les citoyens. Le service requis comporte deux volets :

- Le premier volet comprend la collecte et le transport des appareils contenant des halocarbures à partir de sites définis, dont les écocentres et les cours de voirie municipales, vers le lieu de traitement;
- Le deuxième volet concerne le traitement des appareils et de leurs composantes, basé essentiellement sur le démantèlement, la récupération et la valorisation et/ou destruction des halocarbures. Le traitement de ces matières doit se faire selon la réglementation en vigueur.

Les appareils contenant des halocarbures visés dans le présent appel d'offres ont été séparés en sept (7) catégories :

- Climatiseurs
- Congélateurs
- Réfrigérateurs
- Refroidisseurs d'eau
- Déshumidificateurs
- Compresseurs
- Cylindres de gaz réfrigérant

Les soumissionnaires devaient proposer un prix par catégorie d'appareil collecté, transporté et traité.

La collecte dans les écocentres s'effectue durant toute l'année. Les citoyens sont invités à déposer leurs appareils selon les heures d'ouverture. Il y a actuellement sept (7) écocentres sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Dans l'éventualité où un ou plusieurs nouveaux écocentres ouvrent leurs portes durant la période du contrat, le devis prévoit que l'adjudicataire y assurera le service de collecte sous les mêmes conditions.

La collecte dans les cours de voirie municipales se fait à la demande des villes liées et des arrondissements.

En 2020, 5912 appareils ont été récupérés dont 85 % (5015 appareils) provenaient des écocentres et 15 % (897 appareils) provenaient des cours de voirie municipales. Le pourcentages de contingence demandé est de 5 %.

JUSTIFICATION

Il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges. De ces deux (2) preneurs, un (1) seul a déposé une offre (50%). La raison invoquée par le preneur du cahier des charges qui n'a pas déposé de soumission est qu'il ne rencontre pas actuellement les spécifications requises

dans cet appel d'offres.
Voici les résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation interne:

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme	**Collecte, transport et traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile**		
SOUMISSIONS CONFORMES	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences de 5% (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Groupe PureSphera Inc.	**281 937,36 $**	**14 096,87 $**	**296 034,23 $**
Dernière estimation réalisée ($)	285 103,15 $	14 255,16 $	299 358,31 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			-3 324,08
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)			-1,11%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			N/A

Estimation du professionnel :

L'estimation a été faite par les professionnels du Service de l'environnement et établie en tenant compte de l'évolution des quantités des appareils durant les quatre (4) dernières années. Les prix par catégorie d'appareil ont été estimés selon le contrat actuel (A/O 18-16707). Une majoration annuelle des prix a été appliquée.

L'écart entre l'estimation des professionnels et le montant soumis est de -1,1 %. La soumission retenue se situe donc à moins de 10 % d'écart de l'estimé du professionnel.

Conformité de l'adjudicataire

Après vérifications, l'entreprise Groupe PureSphera Inc. n'avait pas à démontrer qu'elle dispose de l'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) considérant la valeur du contrat octroyé. Cette entreprise ne se retrouve pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni sur la Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat est d'une durée de 12 mois qui s'étendra sur une période de deux années financières. Le coût total du contrat s'élèvera à 296 034 $ incluant les taxes et les contingences de 5%. La répartition du coût est présentée comme suit :

Période	**2021 (9 mois)**	**2022 (3 mois)**	**Total**
Montant du contrat	253 744 $	28 194 $	281 937 $
Contingences	12 687 $	1 410 $	14 097 $
Grand total - taxes incluses	**266 431 $**	**29 603 $**	**296 034 $**

Pour plus de détail, voir le calcul dans la pièce jointe 'Aspect financier'.

L'estimation des coûts pour les douze (12) mois d'option, qui a été réalisée avant l'ouverture des soumissions, est la suivante (taxes incluses): **290 785,64 $**

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques – gestion des matières résiduelles pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile.

Cette dépense, si requise, sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La collecte des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile fait partie intégrante de l'objectif zéro déchet qui vise à détourner de l'enfouissement 85% des matières résiduelles d'ici 2030. Cet objectif s'inscrit dans le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 et contribue à l'atteinte de l'objectif du plan climat de Montréal .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les halocarbures sont des gaz à effet de serre puissants en plus d'être très dommageables pour la couche d'ozone. L'interruption du service de collecte des appareils contenant des halocarbures dans les écocentres et les cours de voirie aurait les conséquences suivantes :

- augmentation des appareils halocarbures mis en bordure de rue avec les ordures ménagères;
- augmentation des dépôts sauvages dans les ruelles et terrains vagues;
- dispositions non conformes des gaz halocarbures lorsque récupérés par les ferrailleurs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les services de gestion des appareils contenant des halocarbures sont, depuis le début de la pandémie associé à la COVID-19, considérés comme des activités prioritaires et services jugés essentiels :

· Services de collecte et d'élimination des déchets;
· Services de collecte et de tri des matières recyclables;
· Services de collecte et de traitement des matières dangereuses;
· Services de collecte et traitement de matières organiques, incluant le vidage de fosses septiques;
· Services de collecte et traitement des déchets biomédicaux;
· Entreprises de gestion parasitaire (pour le contrôle des puces de lit, rats et souris notamment).

Dans ce contexte de pandémie relié à la COVID-19, la poursuite des activités prioritaires doit se faire en cohérence avec les recommandations spécifiques développées par les autorités de la santé publique et de santé et sécurité au travail compétentes.

Les entreprises spécialisées dans la gestion des appareils contenant des halocarbures ont mis en place plusieurs mesures préventives afin de protéger la santé de leurs employés, tout en maintenant la prestation de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'actions de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 10 février 2021
Conseil municipal : 22 février 2021
Conseil d'agglomération : 25 février 2021
Début du contrat: 1er avril 2021
Fin du contrat: 31 mars 2022 (possibilité d'une prolongation de 12 mois, à la seule discrétion du donneur d'ordre).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline BOIVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abderaouf SEKKI
Agent de recherche

Tél : 514-910-8267
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-24

Frédéric SAINT-MLEUX
chef de section - opérations

Tél : 514-258-0429
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE

Directeur de la gestion des matières résiduelles		Directeur	
Tél :	514 868-8765	**Tél :**	514 872-7540
Approuvé le :	2021-01-29	**Approuvé le :**	2021-01-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1208501002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un (1) contrat à Groupe PureSphera inc., pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures en provenance des écocentres et des cours de voirie, pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois - Dépense totale de 296 034 $, taxes incluses (Contrat : 281 937 $ + contingences : 14 097 $)- Appel d'offres public 20-18552. Un (1) soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18552 SEAO Liste des commandes.pdf
20-18552_PV.pdf
20-18552 Tableau de vérification_intervention.pdf
20-18552 1208501002 Intervention approvisionnement.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d'approvisionnement niv. 2
Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-26

Denis LECLERC
Chef de Section - stratégie en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Direction - Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18552 — No du GDD : 1208501002

Titre de l'appel d'offres : Collecte, transport et traitement des appareils contenant de halocarbures en fin de vie utile

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 14 - 12 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 14 - 1 - 2021

Ouverture faite le : 14 - 1 - 2021

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 16 - 12 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 32 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 13 - 7 - 2021

Date d'échéance révisée : 13 - 7 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe PureSphera inc.	281 937,36 $	√	

Information additionnelle

Tel que stipulé à la clause 1.12.01 du Régie le DONNEUR D'ORDRE djuge le Contrat au plus bas SOUMISSIONNAIRE conforme sur la base des résultats des multiplications des prix par leur quantité indiquée au Bordereau de Prix. Le seul preneur du cahier des charge qui n'as pas présenté de soumission nous dit qu'il ne fourni pas les services demandés pour l'instant.

Préparé par : Éliane Clavette — Le 25 - 1 - 2021

Numéro de l'appel d'offres : 20-18552
Titre : Collecte, transport et traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile
Date de publication sur le SÉAO :
Date d'ouverture des soumissions : 14 janvier 2021
Addenda : #1; 16 décembre 2020, correction administrative sur le SEAO

				Groupe Puresphera inc.	
			Numéro de fournisseur VDM	411365	
			Numéro NEQ	1169837763	
Article	**Description**	**Quantité**	**Unité**	**Prix unitaire**	**Montant total**
			Total avant taxes		245 216,23 $
			TPS 5 %		12 260,81 $
			TVQ 9,975 %		24 460,32 $
			Montant total		281 937,36 $
			Requis ou non		
			Signature	Oui	Conforme
			Bordereau de prix non modifié	Oui	Conforme
			Preneur du cahier des charges	Oui	Conforme
			Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui	Conforme
			Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui	Conforme
			Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Oui	Conforme
			Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui	Conforme
			Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP) RÉA	Non	
			Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Non	
			Garantie de soumission 2%	Oui	Conforme, traite bancaire 61049475
			Lettre d'engagement	Non	
			Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»	Non	
			Validation de conformité - CNESST	Oui	Conforme
			Autres conditions d'admissibilité		
			Le permis émis par la municipalité où se trouve le lieu de traitement reconnaissant le type d'activités de l'entreprise	Oui	Conforme
			L'autorisation environnementale délivrée par le ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour les activités d'extraction, analyse, confinement, transbordement, expédition, destruction, stockage et/ou valorisation des gaz halocarbures	Oui	Conforme
			Le certificat d'autorisation environnementale délivrée par le ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour le traitement, des appareils contenant des halocarbures et tous leurs composants, incluant la gestion des rejets des procédés	Oui	Conforme
			Autres documents requis		
			Liste du personnel affectée, qualifications et certifications	Oui	
			Renseignements complémentaires	Oui	
			Liste des sous-contractants	Oui	

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette **Date : 18 janvier 2021**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Recherche avancée Fermer la session

Liste des commandes

Numéro : 20-18552
Numéro de référence : 1432819
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Collecte, transport et traitement des appareils contenant de halocarbures en fin de vie utile

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	Derichebourg Canada Environnement 9000 boulevard ray lawson Montréal, QC, H1J1K8 http://www.derichebourg.com NEQ : 1170824479	Monsieur Raphaël Abbe Téléphone : 514 824-4715 Télécopieur :	**Commande : (1822935)** 2020-12-15 9 h 30 **Transmission :** 2020-12-15 9 h 30	3418922 - 20-18552 Addenda no 1 - correction heure limite 2020-12-16 15 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe PureSphera inc. 1000, rue du Haut-bois Nord, 1ere étage Sherbrooke, QC, J1N 3V4	Monsieur Mathieu Filion Téléphone	**Commande : (1824415)** 2020-12-17 16 h 40	3418922 - 20-18552 Addenda no 1 - correction heure limite 2020-12-17 16 h 40 -

	http://www.puresphera.com NEQ : 1169837763	: 514 757-7011 Télécopieur :	**Transmission :** 2020-12-17 16 h 40	Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208501002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un (1) contrat à Groupe PureSphera inc., pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures en provenance des écocentres et des cours de voirie, pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois - Dépense totale de 296 034 $, taxes incluses (Contrat : 281 937 $ + contingences : 14 097 $)- Appel d'offres public 20-18552. Un (1) soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1208501002 Intervention financière.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-27

Marie-France MILORD
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2679
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2021/02/25
17:00

(1)

Dossier # : 1214132001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la première prolongation pour la fourniture de matériaux et d'accessoires du domaine de la plomberie, du chauffage, de la ventilation et de la tuyauterie, dans le cadre du contrat accordé à la firme Wolseley Canada inc. (CG16 0109), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 1 791 528,73 $ à 2 081 221,13 $, taxes incluses.

Il est recommandé :
1. d'exercer l'option de la première prolongation pour la fourniture fourniture de matériaux et d'accessoires du domaine de la plomberie, du chauffage, de la ventilation et de la tuyauterie, dans le cadre du contrat accordé à la firme Wolseley Canada inc. (CG16 0109), majorant ainsi le montant total estimé de l'entente-cadre de 1 791 528,73 $ à 2 081 221,13 $, taxes incluses;

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-01-26 12:11

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1214132001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la première prolongation pour la fourniture de matériaux et d'accessoires du domaine de la plomberie, du chauffage, de la ventilation et de la tuyauterie, dans le cadre du contrat accordé à la firme Wolseley Canada inc. (CG16 0109), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 1 791 528,73 $ à 2 081 221,13 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant pour objet la fourniture et la livraison sur demande de matériaux et d'accessoires du domaine de la plomberie, du chauffage, de la ventilation et de la tuyauterie, incluant une (1) option de prolongation de douze (12) mois. Le contrat, au montant de 1 791 528,73 $, taxes incluses, octroyé à la firme Wolseley Canada inc. est en vigueur depuis le 25 février 2016, et ce, pour une période de soixante (60) mois.
En date du mois de décembre 2020, la consommation sur cette entente-cadre était de 1 442 811,33 $, taxes incluses, soit 80 % du contrat octroyé. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 289 692,40 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 1 791 528,73 $ à 2 081 221,13 $, taxes incluses.

Il s'agit de montants d'achats prévisionnels puisque la Ville n'est pas tenue d'acquérir de quantité spécifique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0109 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre avec Wolseley Canada inc., pour une durée de soixante (60) mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture de matériaux et accessoires de plomberie, chauffage, ventilation et tuyauterie - Appel d'offres public 15-14137 (3 soum.) (Montant estimé: 1 791 528,73 $)
CG11 0069 - 24 mars 2011 – Conclure une entente-cadre avec la firme Deschênes et Fils ltée., pour une période de soixante (60) mois, pour la fourniture, sur demande, de matériaux et accessoires de plomberie, chauffage, ventilation et tuyauterie – Appel d'offres public 10-11351 (3 soum.) (Montant estimé : 1 607 447,57 $).

CE05 0842 - 11 mai 2005 - Conclure des ententes-cadres avec les firmes Wolseley Canada inc., Deschênes et Fils Ltée. et Distribution Crane pour une période de soixante (60) mois, pour la fourniture, sur demande, de matériaux et accessoires de plomberie, chauffage,

ventilation et tuyauterie – Appel d'offres public 05-8045 (3 soum.) (Montant estimé : 6 331 000,00 $).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à exercer la prolongation de douze (12) mois prévue au contrat de fourniture sur demande de matériaux et d'accessoires du domaine de la plomberie, du chauffage, de la ventilation et de la tuyauterie requis par les équipes assurant l'entretien des équipements de la Ville.
Cette entente-cadre est disponible pour toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal.

Le Service de l'approvisionnement souhaite prolonger la présente entente-cadre afin de bénéficier des termes et conditions obtenus lors de l'appel d'offres public 15-14137, ce qui réduira les délais ainsi que les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Les prix entendus sont indexés pour toute la durée de la prolongation. Les prévisions ont été établies au moyen de l'historique de consommation, de l'estimation des besoins futurs et de l'évolution moyenne et mensuelle de l'Indice des prix des produits industriels (IPPI) publié par Statistique Canada.

JUSTIFICATION

Conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14137, le contrat offre une (1) prolongation de douze (12) mois. Le présent sommaire décisionnel vise à exercer cette année de prolongation selon les mêmes termes et conditions du contrat.
Dans le cadre de cet appel d'offres, la stratégie d'approvisionnement établie par le Service de l'approvisionnement est basée sur les taux d'escompte fermes consentis, applicables sur la plus récente liste de prix du guide « Allpriser» et, s'il y a lieu, ses mises à jour. Il s'agit d'un guide de prix standards pour les industries de la plomberie et du chauffage publié par la compagnie Allpriser.

Les raisons nous incitant à recommander la prolongation de cette entente sont principalement la satisfaction du service rendu par ce fournisseur, de même que le maintien des taux d'escompte avantageux durant le contrat de soixante (60) mois.

La firme Wolseley Canada inc. a confirmé son consentement à prolonger le contrat actuellement en vigueur, soit du 25 février 2021 au 24 février 2022 (copie de la lettre en pièce jointe du présent sommaire décisionnel).

En date du 22 janvier 2021, l'adjudicataire est conforme au Règlement sur la gestion contractuelle et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Nous n'avons pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) pour prolonger ce contrat.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger les ententes-cadres existantes qui nous garantissent les mêmes conditions pour douze (12) mois supplémentaires, et ce, à compter du 25 février 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation de la prolongation de l'entente-cadre s'élevant à 289 692,40 $, taxes incluses, pour une période de douze (12) mois, à compter du 25 février 2021. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des cinquante-huit (58) derniers mois et est calculée en fonction des derniers prix moyens

payés pour ces biens.
Montant estimé de la prolongation :
251 961,21 $ + 12 598,06 $ (TPS) + 25 133,13 $ (TVQ) = 289 692,40 $

Il s’agit d’une entente-cadre sans imputation budgétaire. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit. Les quantités prévisionnelles exprimées n'engagent aucunement la Ville à acheter le minimum ou encore la totalité de ces quantités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente-cadre assurant la fourniture et la livraison sur demande de matériaux et d'accessoires du domaine de la plomberie, du chauffage, de la ventilation et de la tuyauterie favorisent l’augmentation de la durée de la vie utile des équipements de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. La prolongation de cette entente-cadre permettra, outre la constitution de volumes économiques profitables, d'assurer la constance, la facilité l'approvisionnement et le niveau de qualité des produits obtenus.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation du Covid-19 n'a aucun impact sur le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin « Info-achats» afin de les informer de la prolongation de l'entente-cadre et des modalités d'achat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE 10 février 2021
CM 22 février 2021
CG 25 février 2021
Début de la première prolongation 25 février 2021
Fin de la première prolongation 24 février 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre MANDEVILLE
Conseiller en approvisionnement

Tél : 514 872-5392
Télécop. : 514 868-5984

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-26

Pierre GATINEAU
c/s app.strat.en biens

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre GATINEAU
c/s app.strat.en biens
Tél : 514-872-0349
Approuvé le : 2021-01-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2021-01-26

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 20 JANVIER 2021

Madame Diane Michaud

Wolseley Canada Inc.
4200, Louis-B.-Mayer
Laval (Québec) H7P 0G1

Courriel : diane.michaud@wolseleyinc.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14137
Fourniture de matériaux et accessoires de plomberie, chauffage, ventilation et tuyauterie

---

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 25 février 2021 au 24 février 2022 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à abdenour.tahraoui@montreal.ca, **au plus tard le 22 janvier 2021, 15h00 (heure de l'est)** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Vous devez également nous fournir une copie de l'avenant de responsabilité civile et de la garantie d'exécution.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Diane Michaud — 20 janvier 2021
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Abdenour Tahraoui
Agent d'approvisionnement II
Courriel : abdenour.tahraoui@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2021/02/25
17:00

(1)

Dossier # : 1205382018

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc., pour la fourniture de deux (2) camionnettes à motorisation hybride complète - Dépense totale de 110 369,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18514 - (un seul soumissionnaire).

Il est recommandé :

d'accorder au seul soumissionnaire Jacques Olivier Ford inc.**,** ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 369,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18514;

d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-01-25 12:11

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1205382018**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc., pour la fourniture de deux (2) camionnettes à motorisation hybride complète - Dépense totale de 110 369,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18514 - (un seul soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.
La Division de la géomatique et arpenteure-géomètre en chef, du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), a fait appel au SMRA afin d'obtenir deux camionnettes à motorisation hybride complète, cabine d'équipe 6 places, caisse courte et roues arrières simples. Il s'agit de véhicules de classe 176 dédiés au transport des employés et des équipements d'arpentage.

Afin de répondre à cette demande, l'appel d'offres public # 20-18514 a été publié dans le « Journal de Montréal » et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 22 jours, soit du 4 novembre 2020 au 26 novembre 2020. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularités. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, aucun addenda n'a été émis.

La durée de validité de la soumission est de 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 26 mars 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0029 – 29 janvier 2015 : Autoriser la prolongation, pour une période de vingt-quatre (24) mois supplémentaires, les ententes-cadres conclues avec les firmes 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) et Fortier Auto (Montréal) ltée pour la

fourniture, sur demande, de divers véhicules légers suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (Montant estimé des prolongations : 2 819 956,33 $ et 1 101 984,30 $ taxes incluses).
CG12 0013 – 26 janvier 2012 : Conclure avec les firmes Fortier Auto (Montréal) ltée (6 808 841,55 $) et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (8 442 902,37 $) , des ententes-cadres collectives d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (13 soum.)**.**

DESCRIPTION

De façon plus précise, le présent sommaire vise l'acquisition de deux camionnettes, 4X2, cabine d'équipe 6 places, roues arrières simples, plateau court de 5'6'', hauteur hors-tout maximale de 76'', motorisation hybride complète (full hybrid), moteur à essence et transmission automatique. Le modèle de référence Ford F-150 a été fourni à titre indicatif dans le devis # 12320A11.

Les véhicules à hybridation classique (full hybrid) offrent l'avantage d'utiliser le véhicule comme une génératrice pour le fonctionnement des appareils de la Géomatique et/ou de réduire l'utilisation du moteur à essence. Le pourcentage d'utilisation du moteur électrique dépend de la capacité de la batterie, dont la charge a lieu en roulage ou lors des ralentissements, respectivement par dérivation de puissance du moteur thermique et par récupération de l'énergie par le moteur électrique.

La liste des véhicules à remplacer est présentée dans le tableau ci-dessous. La durée de vie d'un véhicule de classe 176 est d'approximativement 10 ans. Les véhicules ont été acquis en 2009 et sont présentement au rancart. La Division de la géomatique et arpenteure-géomètre en chef utilise actuellement des véhicules en location en attente de la mise en service de ces deux camionnettes.

No classe Ville	Matricule Ville	Livraison planifiée	Service ou arrondissement
176	09127	2021	Division géomatique, SIRR
176	09128	2021	Division géomatique, SIRR

La garantie débutera à partir de la date de mise en service officielle de chaque véhicule. Les véhicules seront sous la garantie usuelle du manufacturier.

Tel que spécifié aux documents d'appel d'offres et puisque le SMRA souhaite réduire au maximum les délais d'immobilisation de ses véhicules, l'adjudicataire devra fournir dans les dix (10 jours) la liste des pièces de remplacement requises pour l'entretien périodique. Le SMRA se réserve le droit d'acquérir ces pièces auprès d'autres fournisseurs que l'adjudicataire.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, il y a eu un (1) preneur du cahier des charges. Le seul preneur a déposé une soumission jugée conforme (100%).
Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres public # 20-18514 :

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Jacques Olivier Ford	110 369,10 $	N/A	110 369,10 $

Dernière estimation réalisée ($)	123 678,61 $	N/A	123 678,61 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 13 309,51 $ - 10,76 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			N/A N/A

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

L'écart de -10,76 % se situe principalement au niveau du prix de base du véhicule ± 2000 $ entre l'estimation et le prix soumis par l'adjudicataire. De plus, le fournisseur accorde un escompte de ± 5000 $ plus élevé que l'estimation du professionnel. Le SMRA a effectué son estimation en octobre 2020 au moment de la publication de l'appel d'offres. Elle est basée sur les prix observés au cours des différents appels d'offres pour des véhicules de même catégorie. La fluctuation du marché automobile actuel ainsi que les effets non prévisibles de la deuxième vague de la COVID-19 nous portent à croire que le seul soumissionnaire a proposé un prix compétitif afin de s'assurer une vente.

En effet, selon le tableau de ventes de véhicules automobiles neufs de Statistique Canada, nous observons une hausse constante entre juin et septembre et un recul de près de 15 000 ventes en octobre 2020.

La présence d'un seul soumissionnaire est probablement due au fait que :
- pour le moment, nous avons uniquement le fabricant Ford qui propose une camionnette à motorisation hybride complète;
- ce ne sont pas tous les concessionnaires Ford qui ont une "division commerciale'' avec les compétences et l'expérience recherchée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le seul soumissionnaire conforme s’engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 110 369,10 $, incluant les taxes pour la fourniture de deux (2) camionnettes, 4X2, cabine d'équipe 6 places, roues arrières simples, plateau court de 5'6'', hauteur hors-tout maximale de 76'', motorisation hybride complète (full hybrid), moteur à essence et transmission automatique.
Le coût maximal de ce contrat sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 100 781,70 $ (net de ristourne de taxes) sera financé par le PTI 68106 - Programme de test et d'intégration de produits écoresponsables.

Cette dépense sera assumée à 100 % par le budget d'immobilisation du SMRA en 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement de véhicules à essence par des appareils à hybridation complète contribue à l'atteinte de notre engagement "Accélérer la transition écologique" du *Plan stratégique Montréal 2030* , en permettant la réduction des GES. De plus, le présent sommaire vise la réalisation de l'action # 34 - "Consolider le leadership de Montréal en mobilité électrique,

intelligente et durable" du *Plan Climat 2020-2030* en proposant une solution qui tend vers l'électrification de la flotte automobile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les plus récentes études indiquent que la motorisation hybride permet de réduire les émissions directes de CO_2 et d'autres polluants par le véhicule de 15 à 25 %, en particulier lorsqu'utilisée en ville. De plus, la mise en service rapide de ces deux camionnettes permettra de mettre un terme au contrat de location de deux véhicules par la Division de la géomatique et arpenteure-géomètre en chef.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les fluctuations du marché de l'automobile observées en 2020, la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage devant les instances : février 2021.

Émission des bons de commande : mars 2021.

Livraison des véhicules : mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures

Lecture :

Marie PARENT, 19 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason BERTEAU
Agent de recherche

Tél : 514-872-1092
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-14

Nassiri RADI
chef de section - ingenierie (smra)

Tél : 5148721843
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Simon CLOUTIER
Directeur de service - matériel roulant et ateliers
Tél : 514-872-0873
Approuvé le : 2021-01-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1205382018

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc., pour la fourniture de deux (2) camionnettes à motorisation hybride complète - Dépense totale de 110 369,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18514 - (un seul soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18514_Intervention.pdf 20-18514_TCP.pdf 20-18514 PV.pdf 20-18514_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agente d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-14

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18514 — No du GDD : 1205382018

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 11 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 26 - 11 - 2020

Ouverture faite le : 26 - 11 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 1

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 100

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 26 - 3 - 2021

Date d'échéance révisée : 26 - 3 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Jacques Olivier Ford inc.	110 369,10 $	√	1

Information additionnelle

Bien qu'il n'y a qu'un soumissionnaire, la négociation n'est pas possible puisque son offre est sous l'estimé.

Préparé par : Marc-André Deshaies — Le 14 - 1 - 2021

Numéro de l'appel d'offres : 20-18514
Titre : Acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète
Date d'ouverture des soumissions : 26 novembre 2020

Article		Quantité	Jacques Olivier Ford inc.	
			Prix unitaire	Montant total
1	Acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète, cabine d'équipe 6 places, caisse courte et roues arrière simples	2	47 997,00 $	95 994,00 $
		TPS 5 %		4 799,70 $
		TVQ 9,975 %		9 575,40 $
		Montant total		110 369,10 $
		Signature	OUI	
		Achat SEAO	OK	
		Numéro TPS/TVQ	OUI	
		Numéro de fournisseur VDM	117134	
		Numéro NEQ	1143058627	
		Vérification REQ	OK	
		RENA	OK	
		Registre des personnes inadmissibles et LNPC	OK	
		Liste des firmes à rendement insatisfaisant	OK	
		Liste des sous-contractants	OK	
		Renseignements complémentaires	OUI	
		Devis techniques	À évaluer lors de la conformité technique par le requérant	
		Description du véhicule proposé		

Remarque :

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies **Date :** 2020-12-01

Devis 12320A11

Conformément à l'annexe 2.01.02 « Consignes d'élaboration du prix » de la section Régie, vous devez complétere les champs ci-dessous.

L'information demandé est pour définir le prix unitaire de 1 véhicule, selon les caractéristiques décrites au devis technique.

Prix de détail suggéré (PDSF) du véhicule et de l'ensemble des options manufacturières choisies			**52 214,00 $**
Clés sans frais - inclus dans le PSDF du véhicule	**10710**		inclus
Rabais du manufacturier « parc auto » :			**(10 750,00 $)**
Rabais du concessionnaire :			**(4 792,00 $)**
Taxes d'accise pour la climatisation :			**100,00 $**
Sous-total no 1			36 772,00 $
TPS (5%)			1 838,60 $
TVQ (9,975 %) payable à la SAAQ			3 668,01 $
Options du concessionaires			
Clés supplémentaires avec frais	**2**	**225,00 $**	450,00 $
Droit environnemental sur les pneus neufs	**5**	3,00 $	15,00 $
Équipements additionnels, autres options. Veuillez inscrire le montant global des ces acquisitions en lien avec les caractéristiques décrites aux devis.			**10 760,00 $**
Sous-total no 2			11 225,00 $
TPS (5%)			561,25 $
TVQ (9,975 %) payable au concessionnaire			1 073,31 $
Prix unitaire d'un véhicule (Sous-total no 1 + Sous total no 2			**47 997,00 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 20-18514
Numéro de référence : 1420646
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal – Acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	JACQUES OLIVIER FORD INC. 4405 CHEMIN CHAMBLY Longueuil, QC, J3Y 3M7 NEQ : 1143058627	Monsieur Serge Labelle Téléphone : 450 445-3673 Télécopieur : 450 445-4451	**Commande : (1815421)** 2020-11-25 10 h 46 **Transmission :** 2020-11-25 10 h 46	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1205382018

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc., pour la fourniture de deux (2) camionnettes à motorisation hybride complète - Dépense totale de 110 369,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18514 - (un seul soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1205382018 - acquisition de 2 camionnettes à motorisation hybride corr.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie ROUSSEAU
Préposée au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-4232

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-19

Françoise TURGEON
conseiller(ere) budgetaire

Tél : 514-872-4674
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2021/02/25
17:00

(1)

Dossier # : 1216281001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Ardec Construction Inc., pour les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 898 713,59 $, taxes incluses (contrat : 742 738,50 $ + contingences: 118 838,16 $ + incidences: 37 136.93 $) - Appel d'offres public 10340 – 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Ardec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 742 738,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10340;
2. d'autoriser une dépense de 118 838,16 $, taxes incluse, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 37 136, 93 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-01-29 12:17

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1216281001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Ardec Construction Inc., pour les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 898 713,59 $, taxes incluses (contrat : 742 738,50 $ + contingences: 118 838,16 $ + incidences: 37 136.93 $) - Appel d'offres public 10340 – 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées, pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.
La Direction de l'eau potable de la Ville de Montréal est responsable de la production et de la distribution d'eau potable pour l'agglomération de Montréal.

L'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire a été construite en 1957 et dessert le territoire de la Ville de Pointe-Claire ainsi que certaines villes avoisinantes de l'ouest de l'île. Une problématique de bruit associée aux génératrices et à la livraison des produits chimiques a été constatée à plusieurs reprises. La Ville doit donc procéder à des travaux de modification afin de réduire le bruit associé aux équipements mentionnés sous des seuils acceptables et de se conformer à la réglementation en vigueur. Cet appel d'offres est le deuxième, le premier ayant reçu un nombre insuffisant de soumissions avec un écart de prix important avec notre estimation.

L'appel d'offres public 10340 a été publié le 7 octobre 2020 sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), et dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 décembre 2020 au Service du greffe. La durée de publication totale a été de soixante-deux (62) jours. Les soumissions sont valides durant cent vingt (120) jours, soit jusqu'au 7 avril 2021.

Dix (10) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques sur le contrat.

1	2020-10-15	Clarifications apportées aux Clauses administratives spéciales, soient, l'élaboration de l'avis pour le COVID-19, ajout des dates d'ouverture/fermeture au formulaire de soumission et prolongation de la date pour prendre rendez-vous des visites obligatoires.
2	2020-10-27	Nombreuses questions et précisions sur les spécifications des équipements et les travaux requis, tels que décrits dans le devis technique.
3	2020-11-02	Précisions sur les travaux requis au devis technique ainsi que prolongation des visites de chantier.
4	2020-11-09	Précisions sur les travaux requis au devis technique.
5	2020-11-10	Avis de prolongation de la date d'ouverture des soumissions.
6	2020-11-20	Précisions sur les travaux d'architecture et de structure requis au devis technique.
7	2020-11-23	Précisions sur les travaux d'architecture et de structure tels que décrits sur les plans ainsi que sur les travaux acoustiques nécessaires.
8	2020-11-25	Avis de prolongation de la date d'ouverture des soumissions.
9	2020-12-01	Précisions sur les travaux d'architecture et de structure tels que décrits sur les plans ainsi que sur les travaux électriques nécessaires.
10	2020-12-02	Avis de prolongation de la date d'ouverture des soumissions lié à l'émission de l'addenda 9.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0191 - 18 mai 2017 - Mandat 2016-42-02 Stantec Experts Conseils Ltée - Pour la confection des documents d'appel d'offres pour les travaux d'atténuation du bruit à l'usine de Pointe-Claire, incluant la surveillance à résidence partielle et plans finaux - Dépense totale de 89 770,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15793.
CG17 0191 - 18 mai 2017 - Mandat 2016-42-01 Stantec Experts Conseils Ltée - Usine Pointe-Claire, atténuer les bruits par les activités de l'usine - Dépense totale de 20 120,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15793.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'exécution des travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire, située au 243, chemin du Bord-du-Lac, Pointe-Claire (QC) H9S 4K7, par Ardec Contruction inc.
Le contrat inclut entre autres les éléments/interventions suivantes :

- Remplacer les silencieux des trois génératrices existantes par de nouveaux silencieux de grade hôpital. Remplacer les deux persiennes d’air frais existantes par de nouvelles persiennes acoustiques. Remplacer les volets motorisés et les actuateurs sur les prises d’air existantes. Refaire les contrôles des prises d’air existantes. Faire le calorifugeage des silencieux, des conduits d’évacuation des génératrices d’urgence.

Faire l’étanchéité de la couverture du toit, faisant suite aux travaux d’installation des nouveaux silencieux au toit, selon les indications des plans;

- Remplacer la persienne d’évacuation existante par une nouvelle persienne acoustique dans la salle haute pression. Remplacer les volets motorisés et les actuateurs. Refaire les contrôles des actuateurs. Refaire le calorifugeage du plénum d’évacuation d’air, à la suite des travaux de remplacement de la persienne;

- Fournir et installer des écrans acoustiques pour les évents des dépoussiéreurs. Les évents des dépoussiéreurs sortent au toit du bâtiment. Les écrans acoustiques seront ancrés à la structure du bâtiment. Faire les travaux de renforcement de la structure du bâtiment selon les indications des plans de structure. Faire l’étanchéité de la couverture du toit, faisant suite aux travaux d’installation des nouveaux supports pour les écrans acoustiques, selon les indications des plans d’architecture;

- Fournir et installer un nouveau système de transfert de chaux. Le système de transfert de chaux sera complet : incluant soufflante, tuyauterie, boyaux de transfert, panneaux de contrôle intérieur et extérieur, raccords électriques, contrôle.

- Travaux de percements, l’étanchéité autour des nouveaux percements.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 118 838,00 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 16% du coût des travaux.
Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en permis et concessions, les modifications requises en lien avec le progiciel de maintenance des actifs Maximo ainsi que des frais de laboratoire pour la surveillance environnementale. Des frais incidents sont aussi prévus pour la prise de mesures sanitaires associées à la pandémie de COVID-19.

Des dispositions contractuelles liées au retard dans l'exécution des travaux sont décrites à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville de Montréal une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ). Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans ce contrat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 10340, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et deux soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges est annexée au dossier.
L'analyse de conformité des offres a permis de constater que deux soumissions sont conformes.

Les motifs de désistement des sept (7) preneurs du cahier des charges sont les suivants:

- Deux (2) preneurs sont des sous-traitants;
- Un (1) preneur est la STM pour information;
- Quatre (4) preneurs n'ont fourni aucun motif de désistement.

SOUMISSIONS CONFORMES	**COÛT DE BASE** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES (Contingences)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)

ARDEC CONSTRUCTION INC.	742 738,50 $	118 838,16 $	861 576,66 $
Construction Fluet Inc.	913 922,48 $	146 227,60 $	1 060 150,08 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	(191 896,52) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	(18,22) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	198 573,42 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	23,05 %

La plus basse soumission conforme est inférieure de 18 % par rapport à la dernière estimation interne (écart favorable).

Article	Montant de l'estimation	Montant du plus bas soumissionnaire	Écart ($)	Écart (%)
4.2 Plomberie	213 500	146 816	66 684	31,2%
4.3 Régulation automatique	35 500	15 000	20 500	57,7%
4.4 Calorifugeage de la section 4 Mécanique du bâtiment	50 000	17 000	33 000	66,0%

Concernant l'écart globale de 23 % entre la deuxième soumission et la plus basse soumission conforme, les écarts sont répartis sur l'ensemble du bordereau. Par contre, les principaux écarts se situent au niveau de l'item 3, Travaux d'architecture et démolition et les items 4.2 Plomberie et 4.3 Régulation automatique de la section 4 Mécanique du bâtiment.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Ardec Construction inc. au prix de sa soumission, soit 742 738,50 $, taxes incluses.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'a pas de restriction imposé sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) (contrat de construction). Il n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville et n'est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Dans le cadre de ce contrat, les travaux ne vise pas de matière de voirie, aqueduc ou égout,

et donc l'adjudicataire recommandé, Ardec Construction inc., n'a pas à obtenir une attestation de l'AMP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour ce projet est de 898 713,59 $, taxes incluses, soit 820 645,30 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale et comprend :
Le contrat 19U29TR01 (Ardec Construction inc.) pour un montant de 742 738,50 $, taxes incluses;
Les dépenses pour des travaux contingents (16 % du contrat) de 118 838,16 $, taxes incluses;
Les dépenses incidents (5 % du coût du contrat) de 37 136,93 $, taxes incluses.

Le coût maximal de ce contrat de 742 738,50 $, taxes incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 898 713,59 $, taxes incluses, correspondant à l'investissement sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 20-001.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à optimiser la gestion de l'eau et sa qualité de manière durable et responsable sur l'ensemble du territoire montréalais.
En effet, le projet contribue à :
La gestion des infrastructures de production de l'eau potable en favorisant l'intégration dans le voisinage par la réduction pérenne du bruit pour les résidents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où ce dossier n'est pas approuvé ou retardé, les impacts évalués sont :
Les bruits provenant de l'usine, c-a-d, l'opération des génératrices d'urgence ainsi que les livraisons de produits chimiques sans mesures d'atténuation, vont continuer à causer un problème environnemental relié au bruit dans le voisinage entourant l'usine de Pointe-Claire. Par conséquent, des plaintes des citoyens environnants subsisteront.

De plus, en cas de non octroi de ce contrat dans les dates visées, des enjeux supplémentaires de mobilité seraient à prévoir avec des travaux concomitants à l'usine d'eau potable de Pointe-Claire sur d'autres endroits de production d'eau potable de l'usine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Ville de Montréal agira comme maître d'œuvre au sens de la LSST. Ainsi, la Ville de Montréal sera responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement et la CNESST en matière de précautions à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat: 25 février 2021
Ordre de débuter les travaux: 16 mars 2021
Mobilisation en chantier: 08 avril 2021
Délai contractuel: 365 jours civiles (gestion et coordination de ce contrat avec les autres travaux dans l'usine)
Fin des travaux: 15 mars 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samira GALMAI H)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Giuseppe LERARIO
Ingenieur - mécanique

Tél : 514 603-8834
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-25

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

Tél : 514 653-6801
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2021-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-01-28

Objet : **Répartition du coût des travaux pour le GDD-1216281001**

Intitulé du dossier: Usine de traitement d'eau de Pointe-Claire - Travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant

Projet PTI : 19U29TR01

No de sous-projet : 1658026075

	2021	2022	2023	2024	Total (taxes incluses)
soumission+ contingences	725 500,00 $	136 077,00 $	0,00 $	0,00 $	861 577,00 $
Incidences reliées aux travaux	8 000,00 $	2 000,00 $	0,00 $	0,00 $	10 000,00 $
Incidences uniquement reliées au contrôle qualitatif *(S'il y a lieu)*	10 000,00 $	17 137,00 $	0,00 $	0,00 $	27 137,00 $
Total (taxes incluses). *(S'il y a lieu*)	743 500,00 $	155 214,00 $	0,00 $	0,00 $	898 714,00 $

1. Dépense totale autorisée (GDD) taxes incluse	**898 713,59 $**
2. Montant du contrat de base(taxes incluses) :	**742 738,50 $**
3. Contingences autorisées (taxes incluses) :	**118 838,16 $**
4. Incidence totale autorisée (taxes incluses) :	**37 136,93 $**
4.1 Incidences reliées aux travaux :	12 000,00 $
4.2 Incidences reliées au contrôle qualitatif :	25 136,93 $

Date: 19/01/2021

Par (nom de l'ingénieur): Giuseppe Lerario

Calcul des montants nets (se fait automatiquement)

	2021	2022	2023	2024	Total (taxes nettes)
soumission+ contingences	662 478,20 $	124 256,44 $	0,00 $	0,00 $	786 734,64 $
Incidences reliées aux travaux	7 305,07 $	1 826,27 $	0,00 $	0,00 $	9 131,33 $
Incidences uniquement reliées au contrôle qualitatif	9 131,33 $	15 648,37 $	0,00 $	0,00 $	24 779,70 $
Total (taxes nettes)	678 914,60 $	141 731,07 $	0,00 $	0,00 $	820 645,67 $

Compagnies	Nom du demandeur:
Ardec Construction inc. 579 rue PrincipaleLaval, QC, H7	Monsieur Gilles W Claude Téléphone : 450 627-6262 Télécopieur : 450 627-5021
CONSTRUCTION FLUET INC. 2250, rue Girouard Oues	Monsieur Jarod Hart Téléphone : 514 402-5363
Construction Socomec Inc. 3200, rue des ChantiersSore	Monsieur Mathieu Boisvert Téléphone : 450 743-0017 Télécopieur : 450 743-2654
Gastier M.P. Inc. 7825, Henri-Bourassa EstMontréal, QC	Madame Kristina Bérubé Téléphone : 514 226-0910 Télécopieur : 514 325-3822
GROUPE PROMEC INC. 1300, rue SaguenayRouyn-No	Madame Caroline Forget Téléphone : 514 901-7500 Télécopieur : 514 901-7501
Groupe Unigesco 3900, rue CoolMontréal, QC, H4G1B4	Monsieur François Bouchard Téléphone : 514 589-0678
MécanicAction Inc 6660 P.E. LamarcheMontréal, QC, H	Madame France Robillard Téléphone : 514 666-9770 Télécopieur : 514 325-9019
Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3Mon	Monsieur Yanick Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555
Société de transport de Montréal 800, rue de La Gauche	Madame Ahlame Tabit Téléphone : 514 350-0800

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216281001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Accorder un contrat à Ardec Construction Inc., pour les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 898 713,59 $, taxes incluses (contrat : 742 738,50 $ + contingences: 118 838,16 $ + incidences: 37 136.93 $) - Appel d'offres public 10340 – 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_GDD 1216281001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samira GALMAI H
Préposée Budgetaire
Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-26

Anna CHKADOVA
Conseillere Budgetaire
Tél : 514-280-0165
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2021/02/25
17:00

(1)

Dossier # : 1207231089

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'Agglomération de Montréal - Dépense totale de 1 134 088,25 $ (contrat: 989 180, 23 $ + contingences: 98 918,02 $ + incidences: 45 990,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 455010- 07 soumissionnaires.

IL est recommandé:
1- d'accorder à les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'Agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une
somme maximale de 989 180,23 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 455010;

2- d'autoriser une dépense de 98 918,02 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 45 990,00 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 1 134 088,25 $.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-01-29 15:38

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207231089**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'Agglomération de Montréal - Dépense totale de 1 134 088,25 $ (contrat: 989 180, 23 $ + contingences: 98 918,02 $ + incidences: 45 990,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 455010- 07 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.
Une modification à ce Plan de transport concernant la mise-à-jour du réseau cyclable projeté de l'Île de Montréal a été approuvée par le Conseil d'agglomération en 2015. Une deuxième mise-à-jour a été rendue nécessaire en 2019 pour ajouter des liens cyclables projetés dans le cadre du Réseau express vélo (REV). Une troisième mise-à-jour est en cours pour permettre à l'agglomération de poursuivre le développement du réseau cyclable. Le potentiel cumulatif de voies cyclables, selon cette mise-à-jour, est de 1815 kilomètres, alors que le réseau cyclable actuel compte 968 kilomètres.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, aux services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres, de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via son *Programme de*

réfection du réseau routier artériel – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a mandaté le service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0118 - 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

DESCRIPTION

Les activités de ce contrat consistent en des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits, pour le développement de nouvelles pistes cyclables sur le territoire de l'agglomération de Montréal. La superficie totale des travaux prévue au contrat est de 22 000 mètres carrés et comme la largeur d'intervention varie de 1 à 2 mètres, la distance moyenne cumulative des interventions est d'environ 14 000 mètres linéaires.
La liste des interventions sera déterminée au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 98 918,02 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts des contrats, contingences et incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la Division de la

gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) disponibles du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La DGPÉC a procédé à l'analyse des sept (7) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 28.2 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

La quasi totalité de cet écart se situe dans les articles comprenant du planage et du pavage, ce qui démontre la compétition dans ce domaine.

Nous considérons que l'entrepreneur a été très agressif lorsque comparé aux autres soumissionnaires et à l'estimation interne. Les prix de la DGPÉC s'apparentent aux moyennes des prix soumis et un écart défavorable de 0.7 % est observé entre l'estimation interne et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Dans ce contexte et en considérant que l'écart favorable de 28.2 % est acceptable, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 1 134 088,25 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec les Entrepreneurs Bucaro inc. pour un montant de 989 180, 23 $ taxes incluses;
- plus un budget des contingences de 98 918,02 $ taxes incluses;
- plus un budget des incidences de 45 990,00 $ taxes incluses.

La dépense totale de 1 134 088,25 $ représente un coût net de 1 035 573,73 $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales. Elle est assumée à 100 % par l'agglomération puisqu'elle concerne le réseau cyclable qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Un montant maximal de 100 000 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 06-062 – « Trav.amén.const.pistes cyclables » Un montant maximal de
935 573,73 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 11-030 – « Travaux d'aménagement et de construction pistes cyclables ».

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021 -2030 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2021	2022	2023	Ultérieur	Total
45000 Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	518	518		-	1036
	518	518		-	1036

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 1 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* « Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 14 avril 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le démarrage du présent contrat est prévu au printemps 2021 tel qu'indiqué dans les clauses contractuelles. Si le démarrage a lieu en juin ou au début du mois de juillet, il n'y aura aucun impact car le délai contractuel est de 90 jours, ce qui permet la réalisation des travaux cette année et si le requérant a identifié tous les endroits concernés par les travaux. Si l'arrêt des chantiers est prolongé au delà de la période de juillet 2021, les documents contractuels stipulent que les travaux s'étaleront sur une période pouvant aller jusqu'à deux ans, de ce fait il n'y a aucun risque d'une réclamation de la part de l'entrepreneur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : Juin 2021
Fin des travaux : Septembre 2022 ''Les travaux s'étaleront sur une période pouvant aller jusqu'à deux ans''

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François GODEFROY, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Éliane BEAUREGARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Éliane BEAUREGARD, 21 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Malek YOUCEF
Ingénieur

Tél : 438-354-2547
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-19

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-01-28

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - EBAUCHE

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres :	455010	No du GDD :	1207231089
Titre de l'appel d'offres :	Planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'Agglomération de Montréal		
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme		

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	7 / 12 / 2020	Ouverture originalement prévue le :	14 / 1 / 2021		
Ouverture faite le :	14 / 1 / 2021	Délai total accordé aux soumissionnaires :	37	jrs	

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
6 / 1 / 2021	Des clarifications ont été apportées sur l'article 7.4.1 du Cahier des charges, sur le délai de réalisation, au DTSI-M: Devis technique spécial infrastructures-Mobilité - clarifications sur l'article 5.7 et au DTSI-V – Devis technique spécial infrastructures - Voirie : clarifications sur l'article 7.1 : technique de reconstruction de la chaussée proposée.	Néant

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs	12	Nbre de soumissions reçues	7	% de réponses	58
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :	90 jrs	Date d'échéance initiale :	14 / 4 / 2021		
Prolongation de la validité de la soumission de :	jrs	Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA		

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	989 180,23
CONSTRUCTION VIATEK INC.	1 387 570,04
AMÉNAGEMENT DE SOUSA - 4042077 CANADA INC.	1 457 737,67
GROUPE ENDEAVOUR INC.	1 538 367,80
LES PAVAGES CÉKA INC.	1 684 904,04
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 814 558,45
LES PAVAGES ULTRA INC.	3 224 172,82
Estimation — **Interne**	1 377 396,38

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation	**-28,2%**
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse	**40,3%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	☐	x	AMP	☐	x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA	☐	x	Revenu Qc	☐	x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
Montant du contrat (incluant les taxes) ($) :	989 180,23
Montant des contingences ($) :	98 918,02
Montant des incidences ($) :	45 241,25

Date prévue de début des travaux : 14 / 6 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 14 / 9 / 2022

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Montréal

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre	Planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'Agglomération de Montréal						
Entrepreneur	Les Entrepreneurs Bucaro inc.						
Soumission	455 010	GDD	120 - 7231 - 089	Responsable	Malek Youcef	Date	2021-01-15
Projet #01	45 000	Client payeur :	Direction de la mobilité - Aménagement des voies cyclables				Agglo

#01-01 Sous-projet	20 - 45 000 - 064	n° Simon 185 158	Planage et revetement a divers endroits pistes cyclables VDM	Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
			Montant de la soumission applicable au projet	860 343,75 $	989 180,23 $	903 253,39 $
			Travaux contingents 10 %	86 034,38 $	98 918,02 $	90 325,34 $
			Sous-total travaux + contingences du sous-projet	946 378,13 $	1 088 098,25 $	993 578,73 $
			Sous-total complet du sous-projet	946 378,13 $	1 088 098,25 $	993 578,73 $

#01-02 Sous-projet	20 - 45 000 - 091	n° Simon 186 058		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
			Dépenses incidentes	taxation			
Tech			Utilités publiques	Normal	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $
Pro			Surveillance environnementale	Normal	5 000,00 $	5 748,75 $	5 249,38 $
Tech			Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa	Normal	20 000,00 $	22 995,00 $	20 997,50 $
Pro			Gestion des impacts par firme externe (taxable	Normal	5 000,00 $	5 748,75 $	5 249,38 $
			Sous-total des incidence du sous-projet		40 000,00 $	45 990,00 $	41 995,00 $
			Sous-total complet du sous-projet		40 000,00 $	45 990,00 $	41 995,00 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 45 000 Client payeur : Direction de la mobilité - Aménagement des voies cyclables Agglo

	Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	860 343,75 $	989 180,23 $	903 253,39 $
Travaux contingents 10,00 %	86 034,38 $	98 918,02 $	90 325,34 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	946 378,13 $	1 088 098,25 $	993 578,73 $
Dépenses incidentes	40 000,00 $	45 990,00 $	41 995,00 $
Sous-total complet du projet investi	**986 378,13 $**	**1 134 088,25 $**	**1 035 573,73 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

	Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	860 343,75 $	989 180,23 $	903 253,39 $
Travaux contingents 10,00 %	86 034,38 $	98 918,02 $	90 325,34 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	946 378,13 $	1 088 098,25 $	993 578,73 $
Dépenses incidentes	40 000,00 $	45 990,00 $	41 995,00 $
Total des montants maximum autorisés	**986 378,13 $**	**1 134 088,25 $**	**1 035 573,73 $**

Répartition par payeur :

Agglo	100,0%	1 035 573,73 $
Total	100,0%	**1 035 573,73 $**

SOUMISSION 455010- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Planage et revêtement à divers endroits dans l'Agglomération de Montréal
Divers endroits dans l'Agglomération de Montréal	**Concept:** L'Entrepreneur doit : - maintenir en tout temps pendant les heures de pointe, soit entre 7h et 9h30 et entre 15h30 et 18h30, le même nombre de voies de circulation qu'à l'existant; - maintenir en tout temps, pendant les heures de travail, la circulation des véhicules dans les directions autorisées; **Horaires de travail :** L'Entrepreneur doit respecter les plages horaires ainsi que les aires de travail qui lui sont autorisées d'occuper sur le permis d'occupation du domaine public ou dans l'entente conclue avec l'arrondissement concerné.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et de leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves, si requis; - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 19 mars 2020

LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
A/S MONSIEUR ANDREA BUCARO
10441, AV BALZAC
MONTRÉAL-NORD (QC) H1H 3L6

N° de décision : 2020-DAMP-1283
N° de client : 2700022178

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **18 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructure du réseau routier
Direction des infrastructures

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # **455010**

Date de publication : 07-déc-20
Date d'ouverture : 14-janv-21

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Construction Viatek inc.
2	Aménagement De Sousa
3	Demix Construction, une division de CRH Canada inc.
4	Eurovia Québec Construction inc.
5	Les Entrepreneurs Bucaro inc.
6	Les Grands Travaux Montreal - Groupe Endeavour inc.
7	Les Pavage Céka inc.
8	Les Pavages D'Amour inc.
9	Les Pavages Dancar (2009) inc.
10	Meloche, Division de Sintra
11	Pavage Des Moulins inc.
12	Pavage Ultra inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207231089

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'Agglomération de Montréal - Dépense totale de 1 134 088,25 $ (contrat: 989 180, 23 $ + contingences: 98 918,02 $ + incidences: 45 990,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 455010- 07 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds GDD1207231089.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-27

Étienne GUIMOND
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-7363
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2021/02/25
17:00

(1)

Dossier # : 1218170001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Ratifier le projet d'entente 201858 entre le Ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la réalisation par la Ville de deux études de faisabilité, l'une sur l'établissement d'un lien nord-sud de transport actif au-dessus des voies ferrées et de l'autoroute 20, reliant la cour Turcot à la falaise Saint-Jacques, et l'autre sur la création d'un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot, et prévoyant le versement par le MTQ à la Ville d'un montant équivalant à 50% des coûts de réalisation des études, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 175 000 $, excluant les taxes.

Il est recommandé :

- de ratifier le projet d'entente 201858 entre le Ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la réalisation par la Ville de deux études de faisabilité, l'une sur l'établissement d'un lien nord-sud de transport actif au-dessus des voies ferrées et de l'autoroute 20, reliant la cour Turcot à la falaise Saint-Jacques, et l'autre sur la création d'un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot, et prévoyant le versement par le MTQ à la Ville d'un montant équivalant à 50% des coûts de réalisation des études, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 175 000 $, excluant les taxes.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-01-29 15:45

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218170001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Ratifier le projet d'entente 201858 entre le Ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la réalisation par la Ville de deux études de faisabilité, l'une sur l'établissement d'un lien nord-sud de transport actif au-dessus des voies ferrées et de l'autoroute 20, reliant la cour Turcot à la falaise Saint-Jacques, et l'autre sur la création d'un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot, et prévoyant le versement par le MTQ à la Ville d'un montant équivalant à 50% des coûts de réalisation des études, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 175 000 $, excluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

La reconstruction de l'échangeur Turcot entraîne plusieurs modifications dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques. Les travaux réalisés sont l'occasion d'amorcer la mise en valeur de cet écoterritoire dont une grande partie est actuellement inaccessible à la population. Au-delà des aménagements autoroutiers prévus par le ministère des Transports du Québec, ce projet de mise en valeur de l'écoterritoire vise à créer un nouvel espace vert dans l'ancienne cour Turcot et de proposer la création d'un lien nord-sud (dalle-parc). Ces deux éléments composeront le nouveau parc-nature de l'écoterritoire de la falaise.

Le 21 juin 2018, le ministère des Transports a annoncé qu'il financera à parts égales avec la Ville, des études de faisabilité visant les aménagements d'un lien nord-sud et les abords du secteur Turcot.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 20 0275, 18 juin 2020: Avis de motion et dépôt - Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le Parc de l'écoterritoire de la falaise.

DESCRIPTION

Le présent projet d'entente précise les conditions relatives à l'obtention d'une participation financière du ministère des Transports pour la réalisation de deux études de faisabilité. Ces études visent à assurer la mise en valeur de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques suite à la réalisation du projet Turcot. La première étude porte sur l'évaluation de la faisabilité de

créer un lien nord-sud de transport actif au-dessus des voies ferrées et de l'autoroute 20, reliant l'ancienne cour Turcot à la falaise Saint-Jacques. La deuxième étude vise l'évaluation de la faisabilité d'aménager un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot.
La participation financière maximale du Ministère à ces deux études est de 175 000 $.

Le présent projet d'entente a été négocié et conclu entre la Direction des affaires juridiques du Ministère et le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Cette entente a également été révisée par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La ratification du projet d'entente 201858 est requise afin que la Ville facture au ministère des Transports, 50 % des sommes investies dans ces études soit 119 348,33 $ (voir détails dans la section aspect financier).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les études de faisabilités prévues dans le cadre de ce projet d'entente ayant déjà été réalisées pour un montant total de 238 696,66 $ net de ristourne, la Ville bénéficiera d'une subvention de 50 % de ce montant à la signature de l'entente, soit 119 348,33 $ selon la répartition suivante :

BC	Fournisseur	Réel net de ristourne	Subvention 50 %	Imputation
1297837	152648 - CIMA+ S.E.N.C.	73 509,17 $	36 754,59 $	SGPMRS
1297854	152648 - CIMA+ S.E.N.C.	105 344,62 $	52 672,31 $	SIRR
1386002	115528 - Rousseau Lefebvre inc.	59 842,87 $	29 921,44 $	SGPMRS
Total		238 696,66 $	119 348,33 $	

.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville de Montréal s'engage à accélérer la transition écologique. Cette orientation se décline notamment à travers les Stratégies 2030 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre desquelles nous retrouvons la protection des milieux naturels et la création de nouveaux grands parcs. L'aménagement du Parc de l'écoterritoire de la falaise découle de ces deux orientations stratégiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce projet d'entente permet à la Ville d'obtenir cette subvention du ministère des Transports qui sera consacrée à couvrir 50 % les dépenses relatives aux études de faisabilité réalisées dans le cadre de ce projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas de stratégies de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation et ratification du projet d'entente par les autorités municipales : CE du 10 février 2021, CM du 22 février 2021 et CG du 25 février 2021.

- Retour au ministère des Transports pour signature finale.
- Envoi de la facturation pour l'obtention de la subvention dès réception de l'entente signée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

J'ai pris connaissance du dossier 1218170001, version 34 en date du 28 janvier 2021 à 16h10. À mon avis et au meilleur de ma connaissance, ce dossier respecte les politiques, les règlements et encadrements administratifs en vigueur et il est conforme au guide d'élaboration des dossiers décisionnels diffusé par le Service du greffe.
Cet avis ne constitue pas un avis de pertinence ou un avis professionnel et ne vient pas confirmer que l'information incluse au dossier est exhaustive, complète et véridique. Il ne se substitue pas aux avis de conformité donnés par les divers services experts administratifs dans leurs interventions respectives.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-01-25
Claudine DESCHÊNES architecte paysagiste	Véronique ANGERS c/d Stratégies et développement du réseau
Tél : 514 409-4838 **Télécop. :**	**Tél :** 514 546-6657 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2021-01-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1218170001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Ratifier le projet d'entente 201858 entre le Ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la réalisation par la Ville de deux études de faisabilité, l'une sur l'établissement d'un lien nord-sud de transport actif au-dessus des voies ferrées et de l'autoroute 20, reliant la cour Turcot à la falaise Saint-Jacques, et l'autre sur la création d'un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot, et prévoyant le versement par le MTQ à la Ville d'un montant équivalant à 50% des coûts de réalisation des études, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 175 000 $, excluant les taxes.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La présente entente peut être conclue en vertu de l'article 201 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Certaines clauses de l'entente auraient mérité d'être précisées ou ajustées. Le Ministère nous a toutefois indiqué que le traitement de ces demandes de modifications entraînerait des délais supplémentaires significatifs. Attendu que le projet visé par l'entente est aujourd'hui complété et considérant les relations établies entre les parties, il fut décidé d'un commun accord avec le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports de conclure l'entente telle quelle.

Au moment de la signature de l'entente, la désignation de la Ville de Montréal devra être corrigée pour référer à la résolution du conseil d'agglomération approuvant ladite entente plutôt qu'à une "résolution du conseil municipal". La résolution du conseil d'agglomération constituera par ailleurs l'annexe A de l'entente. En considération de ce qui précède, nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document juridique ci-joint.

FICHIERS JOINTS

2021-01-27 Entente visée.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-28

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, chef de division, Droit contractuel
Tél : 514-872-2363

Division :

N° 201858

ENTENTE DE COLLABORATION

IDENTIFICATION : Deux études de faisabilité à réaliser, l'une sur l'établissement d'un lien nord-sud (dalle-parc) de transport actif au-dessus des voies ferrées et de l'autoroute 20, reliant la cour Turcot à la falaise Saint-Jacques, et l'autre sur la création d'un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot.

- Ville : Ville de Montréal
- Agglomération : Montréal
- C.E. : Saint-Henri-Sainte-Anne
- Projet nº : 100000000

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,

représenté par le ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (RLRQ, chapitre M-28) et de la *Loi sur la voirie* (RLRQ, chapitre V-9), lui-même représenté par monsieur Stéphan Deschênes, sous-ministre adjoint aux grands projets routiers et à la région métropolitaine de Montréal, autorisé à signer en vertu du *Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits du ministère des Transports* (RLRQ, chapitre M-28, r. 6),

ci-après appelé le « Ministre »,

ET

LA VILLE DE MONTRÉAL,

personne morale de droit public, légalement constituée, représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé, aux termes d'une résolution du conseil municipal, dont copie est jointe à l'annexe A,

ci-après appelée la « Ville ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la gestion de la zone déterminée incombe au Ministre aux termes du décret 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes;

ATTENDU QUE le rapport de consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) publié le 10 juin 2019 sur la création d'un parc-nature, d'un lien nord-sud de transport actif et d'une entrée de ville dans l'ancienne cour Turcot est une base de réflexion pour ces études de faisabilité;

ATTENDU QUE le Ministre et la Ville désirent par ces études de faisabilité analyser plus précisément les possibilités de réalisation des projets incluant une évaluation des coûts et des bénéfices attendus pour chacun d'eux;

ATTENDU QUE les deux études de faisabilité sont définies et validées par le comité mixte regroupant les parties prenantes;

ATTENDU QUE le projet sera un complément du projet de réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest entre le lien A8 et la rue Courcelle à Montréal (projet n° 154180916 et entente 201835);

ATTENDU QUE les deux parties reconnaissent la nécessité de conclure une entente établissant une répartition des responsabilités et des coûts en vue de réaliser deux études de faisabilité conjointes, l'une pour l'établissement d'un lien nord-sud et l'autre pour la création d'un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot;

ATTENDU QUE au moment de la rédaction de cette entente, les deux mandats ont déjà été octroyés;

ATTENDU QUE le Ministre est habilité à conclure la présente entente en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la voirie* (RLRQ, chapitre V-9);

ATTENDU QUE la Ville est habilitée à conclure la présente entente en vertu des articles 34 de la *Loi sur la voirie* et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C47.1);

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. INTERPRÉTATION

1.1 Définitions

Les termes ci-après ont, à moins que le contexte ne l'indique autrement, le sens suivant :

1.1.1 Activités : désigne les étapes et les travaux, plus amplement décrits à l'annexe B, nécessaires pour mener à terme le Projet;

1.1.2 Affilié : ce terme a le sens que lui confère l'article 2 de la *Loi sur la concurrence* (L.R.C., 1985, ch. C-34);

1.1.3 Étude : désigne les études de faisabilité à réaliser, l'une sur l'établissement d'un lien nord-sud au-dessus des voies ferrées et de l'autoroute 20, reliant la cour Turcot à la falaise Saint-Jacques, et l'autre sur la création d'un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot;

1.1.4 Projet : désigne la réalisation des études de faisabilité par tous les moyens reconnus et nécessaires incluant la faisabilité technique, organisationnelle et financière afin d'évaluer avec précision la possibilité de réalisation du projet et proposer des scénarios. Il représente l'ensemble des Activités réalisées par la Ville et le Ministre;

1.1.5 Zone déterminée : désigne la zone située dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques à cheval entre les arrondissements du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, plus précisément l'espace allant de la rue Saint-Jacques au canal de Lachine.

1.2 Annexes

Le préambule et les annexes jointes à la présente entente en font partie intégrante; les parties déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent. En cas de différence entre une annexe et la présente entente, cette dernière prévaut.

2. OBJET

La présente entente a pour objet de confier la gestion du Projet à la Ville et d'établir les droits et obligations des parties.

3. DURÉE

3.1 La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et prend fin lorsque toutes les obligations qui en découlent auront été exécutées.

3.2 La Ville s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour terminer le Projet avant le 31 décembre 2020. À défaut de respecter cet échéancier, la Ville s'engage à en aviser le Ministre dans les meilleurs délais et à convenir d'un nouvel échéancier.

4. DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1 Droits et obligations de la Ville

La Ville agit à titre de gestionnaire du Projet et est responsable de la réalisation des Activités dont l'exécution lui incombe selon l'annexe B. Dans ce cadre, elle s'engage à :

4.1.1 gérer et réaliser ces Activités en régie ou en sous-traitance, conformément aux exigences de la présente entente, aux normes du ministère des Transports et à toute autre directive que pourrait produire le Ministre;

4.1.2 procéder, le cas échéant, à la sélection des prestataires de services et des entrepreneurs requis pour la réalisation de ces Activités suivant les règles d'adjudication qui lui sont propres;

4.1.3 remettre au Ministre pour approbation tous les documents, notamment les rapports et les études, préparés relativement à ces Activités ainsi que toute modification ultérieure, préalablement à leur mise en œuvre. Il est entendu que telle approbation ne relève pas la Ville de ses responsabilités;

4.1.4 transmettre au Ministre une copie des contrats conclus relatifs à ces Activités;

4.1.5 payer directement et en totalité les prestataires de services et les entrepreneurs qu'elle a retenus pour tous services rendus, que ceux-ci soient liés à des Activités dont le financement lui incombe ou non;

4.1.6 fournir au Ministre une planification générale de ces Activités;

4.1.7 permettre au Ministre de faire inspecter par des personnes dûment autorisées, sans préavis nécessaire, mais à des heures normales, le travail lié à ces Activités, étant entendu qu'une telle inspection ne dégage pas pour autant la Ville de sa responsabilité à l'égard de la réalisation de ces Activités et étant entendu qu'elle sera tenue de se conformer sans délai aux exigences et aux directives que lui donnera le Ministre à la suite de ces inspections;

4.1.8 assumer les coûts imprévus ou supplémentaires relatifs aux Activités dont le financement lui incombe;

4.1.9 s'assurer du respect des garanties légales et conventionnelles et, s'il y a lieu, prendre toutes les mesures ou les recours nécessaires à leur exécution.

4.2. Droits et obligations du Ministre

Le Ministre s'engage à :

4.2.1 réaliser les Activités dont l'exécution lui incombe selon l'annexe B;

4.2.2 payer à la Ville sa part des coûts admissibles relatifs aux Activités dont le financement lui incombe selon l'annexe B dans la proportion qui y est indiquée, suivant les modalités prévues à l'article 5;

4.2.3 assumer les coûts admissibles liés aux études imprévues ou supplémentaires relatifs aux Activités dont le financement lui incombe.

5. MODALITÉS FINANCIÈRES

5.1 Coûts estimés de la réalisation du Projet

Les coûts estimés de la réalisation du Projet sont de trois cent cinquante mille dollars (350 000 $), excluant les taxes applicables.

5.2 Engagement financier du Ministre

L'engagement financier du Ministre dans le Projet est estimé à cent soixante-quinze mille dollars (175 000 $), excluant les taxes applicables, et ne pourra

excéder ce montant sans une autorisation préalable des représentants autorisés du Ministre.

5.3 Engagement financier de la Ville

L'engagement financier de la Ville dans le Projet est estimé à cent soixante-quinze mille dollars (175 000 $), excluant les taxes applicables.

5.4 Coûts admissibles

5.4.1 Les seuls coûts admissibles payables par le Ministre sont les coûts réels des travaux et services conformes.

5.4.2 Les coûts réels des honoraires professionnels ne peuvent excéder les tarifs prescrits suivants et leurs modifications subséquentes :

i) Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des arpenteurs-géomètres (RLRQ, chapitre C-65.1, r.10);

ii) Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes (RLRQ, chapitre C-65.1, r.9);

iii) Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs (RLRQ, chapitre C-65.1, r.12).

5.5 Fréquence des paiements et pièces justificatives

5.5.1 Le Ministre paie à la Ville le montant des coûts admissibles après vérification des demandes de paiement accompagnées des pièces justificatives suivantes :

i) La facture détaillée de la Ville adressée au Ministre pour services rendus;

ii) Les factures détaillées correspondantes des différents fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs retenus par la Ville;

iii) Toute autre pièce exigée par le Ministre aux fins de vérification.

5.5.2 Le paiement ne représente pas une acceptation sans réserve de la demande de paiement. Le Ministre se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure des comptes déjà payés et à un réajustement, s'il y a lieu.

5.6 Taxes

Les biens et services requis par le Ministre à la Ville en vertu de la présente entente sont assujettis au paiement des taxes applicables et par conséquent, celles-ci seront facturées au Ministre.

5.7 Vérification

Les transactions financières découlant de l'exécution de la présente entente sont sujettes à la vérification par le Contrôleur des finances (*Loi sur le ministère des Finances,* RLRQ, chapitre M-24.01).

5.8 Validité de l’engagement financier

Tout engagement financier du Ministre n’est valide que s’il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l’article 21 de la *Loi sur l’administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001).

6. PROPRIÉTÉS MATÉRIELLES ET DROITS D’AUTEUR

6.1 Tous les documents, notamment les rapports, les études, y compris tous les accessoires, réalisés dans le cadre des Activités dont le financement incombe au Ministre et à la Ville seront produits en deux exemplaires dont chacune des parties aura copie et pourra en disposer à son gré.

6.2 La Ville s’engage à obtenir et à céder à parts égales au Ministre, qui accepte, tous les droits d'auteur sur tous les documents énumérés à l’article 6.1 qui seront réalisés en vertu de la présente entente et à toutes fins jugées utiles par le Ministre. Cette cession à parts égales permettra à chaque partie d’exercer ses droits d'auteur sans avoir à obtenir la permission de l’autre. Ladite cession est consentie sans limites de territoire et sans limites de temps ou de quelque autre nature que ce soit.

6.3 La Ville s’engage également à obtenir de l’auteur des documents à être réalisés, en faveur du Ministre, et, d’elle-même, une renonciation à son droit moral à l’intégrité de ceux-ci.

7. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

7.1 La Ville sera responsable de tout dommage causé par elle, ses employés, ses agents, ses représentants ou ses sous-traitants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution de la présente entente, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement.

7.2 La Ville s'engage à indemniser, à protéger et à tenir indemne le Ministre contre tout recours, toute réclamation, toute demande, toute poursuite et toute autre procédure pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

8. CONFLITS D'INTÉRÊTS

8.1 La Ville accepte d'éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel et l'intérêt du Ministre. Si une telle situation se présente, la Ville doit immédiatement en informer le Ministre qui pourra, à sa discrétion, produire une directive indiquant à la Ville comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier la présente entente.

8.2 Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application de la présente entente.

9. CESSION DE L'ENTENTE

Les droits et les obligations contenus dans la présente entente ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés en tout ou en partie sans l'autorisation écrite du Ministre.

10. RÉSILIATION

10.1 La Ville peut, antérieurement à l'attribution du contrat de travaux de construction, résilier la présente entente dans le cas où elle constate que les coûts de réalisation du Projet deviennent une charge financière qu'elle juge trop lourde. Elle doit alors adresser au Ministre une demande à cet effet accompagnée d'une copie conforme de la résolution demandant la résiliation.

10.2 Le Ministre se réserve également le droit de résilier la présente entente, en tout temps et pour toute raison. Pour ce faire, le Ministre transmet à la Ville un avis écrit. La résiliation prend effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par la Ville. Les dépenses engagées par la Ville seront remboursées selon les modalités prévues dans la présente entente sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit escompté.

11. MODIFICATION

Toute modification du contenu de la présente entente doit faire l'objet d'un consentement écrit entre les parties et faire l'objet d'un avenant, lequel en fait alors partie intégrante.

12. AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

12.1 Les parties aux présentes conviennent des modalités d'affichage et de publicité suivantes :

12.1.1 à l'exception des panneaux d'annonce des investissements du ministère des Transports sur le réseau routier, toute annonce publique du Projet, ou toute autre activité publique pouvant s'y rattacher doit être convenue entre les parties, qu'elle soit faite à l'occasion de cérémonies officielles, de conférences de presse, par voie de communiqué ou par tout autre moyen de communication publique;

12.1.2 dans les documents publics, et notamment dans les documents d'appel d'offres concernant la réalisation des Activités, la Ville doit indiquer que le Projet fait l'objet d'une participation financière du ministère des Transports;

12.1.3 dans le cas où des panneaux d'annonce des investissements faits par le ministère des Transports et par la Ville sont requis, le Ministre s'engage à fournir et à installer lesdits panneaux aux abords des chantiers sélectionnés, et ce, pour toute la durée des travaux.

13. COMMUNICATIONS ET REPRÉSENTANTS

13.1 Tout avis, toute instruction, toute recommandation ou tout document exigé en vertu de la présente entente doit, pour être valide et lier les parties, être donné par écrit au représentant identifié par courrier, par courrier recommandé, par messagerie, par télécopieur ou par courriel, ou remis en mains propres ou par huissier, aux coordonnées suivantes :

Avis au Ministre :
Ministère des Transports
Direction générale des projets
500, boul. Réné-Lévesque Ouest
12e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Télécopieur : 514 864-3867
Courriel : alexandre.debs@transports.gouv.qc.ca

À l'intention de son représentant : M. Alexandre Debs, directeur général

Avis à la Ville :
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Courriel : ysaindon@ville.montreal.qc.ca

À l'intention de son représentant : M. Yves Saindon, greffier

13.2 Si une des parties change de représentant ou de coordonnées, elle doit aviser l'autre partie dans les meilleurs délais.

14. SIGNATURES

Les parties déclarent avoir pris connaissance et compris les présentes et signent comme suit :

Ville de Montréal
Par : Yves Saindon, greffier

À Montréal

Ce _____ jour du mois _____ de l'an deux mille ____;

_____
GREFFIER

Gouvernement du Québec
Par : Stéphan Deschênes, sous-ministre adjoint aux grands projets routiers et à la région métropolitaine de Montréal, ministère des Transports

À Montréal

Ce _____ jour du mois _____ de l'an deux mille ____;

_____
SOUS-MINISTRE ADJOINT
AUX GRANDS PROJETS ROUTIERS ET
À LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE
MONTRÉAL

RÉSOLUTION MUNICIPALE

ACTIVITÉS

Projet : deux études de faisabilité l'une pour un lien nord-sud (dalle-parc) de transport actif au-dessus des voies ferrées et de l'autoroute 20, reliant la cour Turcot à la falaise Saint-Jacques, et l'autre pour un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot

	EXÉCUTION	FINANCEMENT
1. ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES		
1.1 Honoraires professionnels	Ville	Ministère / Ville
1.2 Services publics		
1.3 Act. Immobilières		
Total activités connexes	Ville	Ministère / Ville
1.4 Travaux		
Total entente	Ville	Ministère / Ville

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance de la présente annexe et y apposent leurs initiales : _____

_____ _____

PLAN DE LOCALISATION

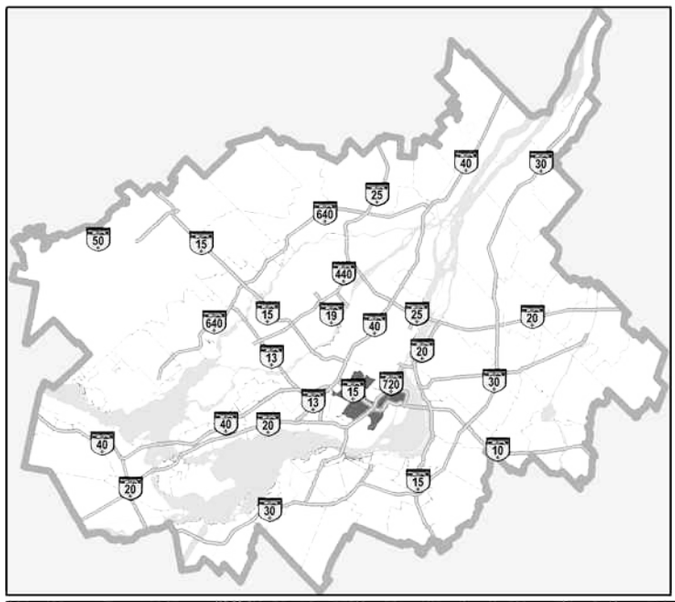

Transports Québec

Objet : Deux études de faisabilité : l'une pour un lien Nord-Sud (dalle-parc) de transport actif au-dessus des voies ferrées et de l'autoroute 20, reliant la cour Turcot à la falaise Saint-Jacques et l'autre pour un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot.

Ville : Ville de Montréal

MRC : Montréal

CEP : Saint-Henri-Sainte-Anne

Pojet n°:100000000

Date : 2019-12-18

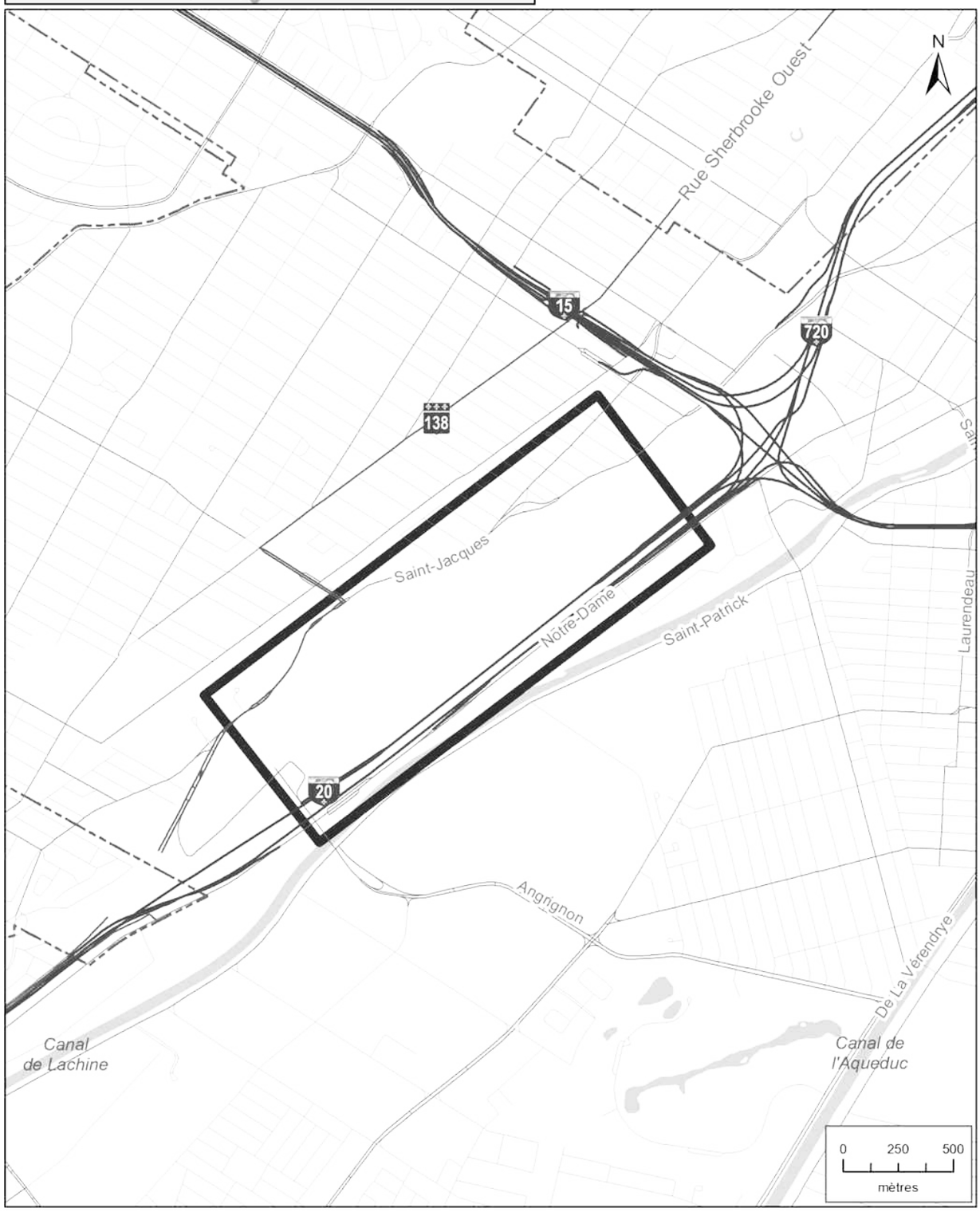

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218170001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Ratifier le projet d'entente 201858 entre le Ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la réalisation par la Ville de deux études de faisabilité, l'une sur l'établissement d'un lien nord-sud de transport actif au-dessus des voies ferrées et de l'autoroute 20, reliant la cour Turcot à la falaise Saint-Jacques, et l'autre sur la création d'un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot, et prévoyant le versement par le MTQ à la Ville d'un montant équivalant à 50% des coûts de réalisation des études, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 175 000 $, excluant les taxes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1218170001 - Certification des fonds.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-5872

Co-auteure
Catherine Toucas
Conseillère budgétaire
Tél. 514 872-2288

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-27

Francine LEBOEUF
Professionnelle (domaine d'expertise) - chef d'équipe
Tél : 514 872-0985

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2021/02/25
17:00

(1)

Dossier # : 1215008001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Addenda no 1 à la convention initiale (CG20 0341) entre la Ville de Montréal et Centraide du Grand Montréal, sans aucun changement au montant de la contribution financière prévue, afin d'ajuster les modalités du projet.

Il est recommandé :
- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Centraide du Grand Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-01-29 00:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1215008001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Addenda no 1 à la convention initiale (CG20 0341) entre la Ville de Montréal et Centraide du Grand Montréal, sans aucun changement au montant de la contribution financière prévue, afin d'ajuster les modalités du projet.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à un grand chantier de réflexion sur l'avenir de l'immobilier communautaire afin d'identifier des solutions concertées, efficaces et concrètes pour répondre à la crise touchant l'immobilier commercial communautaire, la Ville de Montréal a accordé en juin 2020 une aide financière de 300 000 $ à Centraide du Grand Montréal pour assurer la mise en œuvre du projet «Initiative immobilière communautaire». Celle-ci consiste en une offre d'accompagnement de projets immobiliers pilotés par des organismes communautaires, culturels et d'économie sociale ainsi qu'en la création de trois outils financiers spécifiques. L'Initiative a mobilisé de nombreux partenaires financiers privés au cours des trois années de conception.
Les travaux prévus à la convention se sont déroulés selon le calendrier établi, soit de juin à décembre 2020 à l'exception du lancement officiel de l'Initiative qui a eu lieu en janvier 2021 plutôt qu'en décembre 2020.

Centraide du Grand Montréal dispose aujourd'hui d'un surplus financier qui doit être remboursé à la Ville de Montréal selon la convention signée par les parties. Sachant que les besoins financiers pour l'opération de l'Initiative immobilière se maintiendront en 2021, Centraide du Grand Montréal a demandé à la Ville de Montréal d'ajuster les modalités de l'entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0341 Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 $ à Centraide du Grand Montréal pour la mise en œuvre de l'Initiative immobilière communautaire, pour l'année 2020

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à ajuster les modalités de l'entente suivantes :

- prolongation jusqu'au 31 mars 2022;
- soutien financier accordé pour des activités prévues pour la réception des projets immobiliers, leur analyse et présentation aux comités d'investissement, la conclusion d'accords d'investissement et les premiers décaissements auprès des promoteurs tout au long de l'année 2021
- production d'un rapport d'activité final.

JUSTIFICATION

L'ajustement des modalités de projet permet de soutenir les opérations de l'Initiative immobilière communautaire tout au long de l'année 2021 et apporter un soutien très attendu aux enjeux immobiliers que connaissent les organismes communautaires, culturels et d'économie sociale.
Cette contribution s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Ville visant à stimuler la résilience économique, à soutenir l'innovation et la collaboration ainsi que le rayonnement de la métropole.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier ne demande aucun crédit additionnel.
Des ajustements à l'échéancier de versement sont requis et indiqué au tableau suivant.

2020	2021	2022	TOTAL
275 000 $	-	25 000 $	**300 000 $**

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat (Entente 150 M$).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), puisqu'il s'agit d'une contribution à des organismes pour appuyer des projets qui viennent compléter les actions en développement économique local offerts par les municipalités liées et les organismes PME MTL.

Ce dossier de compétence d'agglomération n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où la prolongation de la convention ne serait pas accordée, le projet serait reporté jusqu'à l'obtention d'un nouveau financement. Le gestionnaire actuellement mobilisé dans le projet serait remercié. Ce délai dans la mise en œuvre entraînerait de nouveaux coûts de démarrage sans compter l'interruption ou l'annulation de tous les projets immobiliers communautaires à l'étude.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'adaptation des livrables de l'organisme permettra la poursuite des activités de l'Initiative immobilière et le maintien de projets de construction non résidentielle essentiels à la relance économique de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Poursuite des activités du partenaire en fonction des nouveaux livrables et échéancier prévu dans l'addenda à la convention initiale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne L LAVOIE
Commissaire a l'économie sociale

Tél : 514 462-6845
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-25

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-01-25

ADDENDA 1
Modifiant la convention de contribution financière - CG20 0341

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 493, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A1B6, agissant et représentée par Bertrand Castonguay, vice-président Exploitation et Mario Régis, vice-président Développement Social, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent;

Numéro d'inscription T.P.S. : 118842517
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006089336

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville souhaite soutenir le développement de nouveaux outils financiers pour l'immobilier commercial communautaire, laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG20 0341 en date du 30 juin 2020 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 5.2 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de DEUX CENT SOIXANTE QUINZE MILLE dollars (275 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant de VINGT-CINQ MILLE dollars (25 000 $), à la remise du rapport d'activité final à la satisfaction du Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.»

2. L'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

«DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2022.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.»

3. L'Annexe 1 de la Convention initiale est remplacée par l'Annexe 1 jointe au présent Addenda.

4. Le présent addenda prend effet à la dernière date de signature par l'une des Parties.

5. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

LA PRÉSENTE CONVENTION A ÉTÉ SIGNÉE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Montréal, le 27 e jour de janvier 2021

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

Par : _____
Bertrand Castonguay, vice-président Exploitation
et

Par : _____
Mario Régis, vice-président Développement Social

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____ jour de _____ 2021 (résolution CG21).

ANNEXE 1

PROJET

DÉMARRAGE DE L'INITIATIVE IMMOBILIÈRE

A. Procéder à la mise en œuvre et au lancement de trois outils financiers de l'Initiative immobilière en décembre 2020.

- Le programme de prêt à l'accompagnement permettra à un organisme emprunteur d'obtenir de l'accompagnement professionnel et de l'aide technique en lui offrant un prêt sans garantie pour lequel le versement en subvention serait possible dans le cas où le projet immobilier n'aurait pas lieu. Il s'agit d'un prêt dit "pardonnable" visant exclusivement les projets immobiliers.

- Le Fonds Acquisition permettra à un organisme emprunteur de faire très rapidement une acquisition immobilière transformatrice sans avoir encore mis sur pied une structure de financement à long terme. Cet outil vise à permettre d'acquérir des immeubles et les sortir du marché privé. Cet outil cible une période de transition seulement, et donc réduit le risque financier pour les prêteurs. De ce fait, cet outil peut permettre à un organisme d'occuper immédiatement l'immeuble, ce qui soutient la viabilité financière du projet à long terme

- Le Fonds Investissement offrira un financement à long terme permettant d'acquérir une propriété immobilière à taux abordable. Une fois l'immeuble sécurisé, ce deuxième outil, permettra ensuite à l'organisme de financer la mise en œuvre de son projet et d'opérer le nouvel espace. Le Fonds Investissement vise à offrir du capital patient à faible coût pour permettre aux organismes de réaliser leurs projets immobiliers.

B. Procéder aux activités planifiées pour la réception des projets immobiliers, leur analyse et présentation aux comités d'investissement, la conclusion d'accords d'investissement et les premiers décaissements auprès des promoteurs tout au long de l'année.

Les activités soutenues par l'apport de la Ville de Montréal

1. le développement des ententes contractuelles pour les trois outils;
2. la préparation de la mise en place des travaux du gestionnaire;
3. la préparation des outils de communication et administratifs;
4. la tenue d'une conférence de presse ou autre approche adaptée aux exigences de la COVID-19
5. la réception des projets immobiliers, leur analyse et présentation aux comités d'investissement, la conclusion d'accords d'investissement et les premiers décaissements auprès des promoteurs

Livrables

- Ententes contractuelles rédigées
- Outils de communication disponibles
- Lancement des outils par le biais d'un événement de communication
- Analyses planifiées tel que prévues au point B .
- Rapport d'activité final au plus tard le 1er mars 2022 (contenant les articles mentionnés à l'article 2.4)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1215008001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Approuver l'Addenda no 1 à la convention initiale (CG20 0341) entre la Ville de Montréal et Centraide du Grand Montréal, sans aucun changement au montant de la contribution financière prévue, afin d'ajuster les modalités du projet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1215008001 - Addenda - Centraide du Grand Montréal.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-26

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2021/02/25
17:00

(1)

Dossier # : 1198290011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Habitations Populaires de Parc Extension (Hapopex), à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague connu et désigné comme étant le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du Chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 042,9 m², pour un montant de 504 000 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0560-01 Dossier #19-0272-T

Il est recommandé :
1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif, Les Habitations Populaires de Parc Extension (Hapopex), aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 042,9 m², situé du côté sud du Chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 504 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2. d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que Hapopex démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de son projet;

3. d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le**	2021-01-29 13:06

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198290011**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Habitations Populaires de Parc Extension (Hapopex), à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague connu et désigné comme étant le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du Chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 042,9 m², pour un montant de 504 000 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0560-01 Dossier #19-0272-T

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'habitation (le « SH »), a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), afin de vendre à l'organisme à but non lucratif, Les Habitations Populaires de Parc Extension (« Hapopex »), un terrain vague (l' « Immeuble »), pour la construction de 31 logements sociaux et communautaires, financée dans le cadre du Programme de subvention AccèsLogis (le « Programme AccèsLogis »). Ce programme est administré par le SH sur le territoire de l'agglomération, à titre de mandataire de la Société d'habitation du Québec (la « SHQ »).
L'Immeuble est localisé du côté sud du Chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (l' « Arrondissement »), tel que présenté aux plans joints au présent sommaire.

La Ville a acquis l'Immeuble de la compagnie First Capital (Wilderton) Corporation inc., le 3 décembre 2019, pour la somme de 504 000 $, en vertu de l'engagement signé le 5 août 2016 relatif à la stratégie d'inclusion de logements abordables prévue dans le cadre des nouveaux projets résidentiels à être réalisés sur le territoire de la Ville de Montréal (l' « Engagement »), lequel exigeait la cession de l'Immeuble dédié à la construction de logements sociaux et communautaires selon les exigences du SH et de l'Arrondissement.

La démolition du bâtiment, la réhabilitation des sols et le remblaiement par des sols propres de la fosse correspondant à l'emplacement du bâtiment ont été exécutés par First Capital (Wilderton) Corporation inc., aux frais de ce dernier et à l'entière satisfaction de la Ville. Les documents remis à la Ville suite à l'exécution des travaux précités indiquent que la réhabilitation des sols a été réalisée selon les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement et que les obligations de l'Engagement ont été réalisées. Suite à la réhabilitation des sols, un avis de décontamination a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 27 septembre 2019, lequel radie l'avis de contamination grevant l'Immeuble.

Depuis 1995, l'organisme Hapopex a comme principale mission de répondre aux besoins en logements abordables des résidents de Montréal. Plus précisément, Hapopex vise à faire l'acquisition, la transformation et la gestion de bâtiments résidentiels à vocation communautaire et il soutient au plan social, les clientèles vulnérables et crée un cadre de vie communautaire pour les locataires.

Le présent sommaire a pour but de soumettre pour approbation aux autorités municipales, le projet d'acte de vente de l'Immeuble à Hapopex. Cette vente est consentie en vertu de la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaire s* (la « Politique ») adoptée par le comité exécutif en février 2002.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0543 - 25 octobre 2018 : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 042,9 mètres carrés, situé du côté sud du Chemin Bates, à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 504 000 $, plus les taxes applicables.
CE02 0095 - 2 février 2002 - Approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements et notamment la *Politique de cession de terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.*

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation d'un projet d'acte par lequel la Ville vend à Hapopex, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague connu et désigné comme étant le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du Chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton dans l'Arrondissement, d'une superficie de 1 042,9 m², pour la somme de 504 000 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte. L'Immeuble a été acquis de la compagnie First Capital (Wilderton) Corporation inc. aux fins de revente à un organisme communautaire désigné et ce, au même prix d'acquisition, soit 504 000$. Le certificat de localisation préparé par Alain Létourneau, arpenteur géomètre, sous sa minute n° 15 807, en date du 7 juin 2016, est joint au sommaire décisionnel à titre informatif puisque le bâtiment érigé sur l'Immeuble a été démoli, lequel indique une superficie de 1 042,9 m².
Le projet d'Hapopex sera réalisé dans le cadre du volet 3 (projet pour clientèles spéciales) du Programme AccèsLogis. Plus spécifiquement, le projet envisagé sur l'Immeuble vise à fournir des logements et un cadre de vie approprié à des hommes avec des problèmes de santé mentale et à des hommes en difficulté.

Hapopex s'engage à ériger et à occuper, dans un délai maximum de vingt-quatre (24) mois de la signature de l'acte de vente et conformément à la réglementation applicable à l'Immeuble, un bâtiment résidentiel de 4 étages devant comporter trente et un (31)

logements sociaux et communautaires composés de cinq (5) studios et de vingt-six (26) logements d'une chambre à coucher. Hapopex prévoit débuter la construction dès la signature de l'acte de vente et prévoit livrer le projet à l'été 2022. Le SH va surveiller l'avancement des travaux et le respect des échéanciers.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet le présent dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- L'Arrondissement a confirmé son accord à la réalisation du projet de logements sociaux et communautaires d'Hapopex;

- Le projet de construction proposé est admissible au Programme AccèsLogis et l'engagement définitif des subventions a été envoyé en janvier 2021 à la SHQ pour approbation;

- Ce projet de trente et un (31) logements contribuera à atteindre les objectifs de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 de la Ville;

- Ultimement, ce projet générera des retombées fiscales annuellement au chapitre de la taxe foncière générale, soit environ 42 121 $ annuellement;

- La Ville de Montréal a adopté en 2005 la stratégie d'inclusion pour les logements abordables dans les grands projets résidentiels qui vise, entre autres, à encourager le développement dans les grands sites, d'une gamme diversifiée de logements pour répondre aux besoins de citoyens ayant des revenus variés et en particulier, faciliter la réalisation de logements sociaux et communautaires. L'Immeuble a été acquis dans le cadre de cette stratégie d'inclusion et la revente à l'organisme Hapopex permettra l'ajout de trente et un (31) logements sociaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur marchande de l'Immeuble, telle qu'estimée en date du 19 janvier 2018 par la Division des analyses immobilières du SGPI, est de 1 616 435 $ pour une superficie de 1 042,9 m² (11 226 pi²), soit 1 550 $/$m^2$ (144 $/pi²).
L'Immeuble a été acquis de la compagnie First Capital (Wilderton) Corporation inc. aux fins de revente à un organisme communautaire désigné, en l'occurrence Hapopex, et ce au même prix d'acquisition, soit 504 000 $. Le prix d'acquisition et de revente a été déterminé en fonction de la superficie brute de plancher résidentiel constructible de l'Immeuble, soit 3 737,95 m^2, selon le calcul stipulé à l'Engagement :

(Superficie sociale 1-2 réelle ÷ Étalon logement social de 90 m^2) x 12 000$*
** Résultat arrondi à l'unité la plus près*

Le détail du calcul est le suivant :

3737,95 m^2 ÷ 90 m^2 = 41,53 (arrondi à 42) x 12 000 $ = **504 000 $**

À noter que le projet à être réalisé sur l'Immeuble a évolué depuis la signature de l'Engagement en 2016. En effet, le projet initial était un volet 1 de 42 logements, lequel a été modifié à un volet 3 de 31 logements, s'adressant spécifiquement à une clientèle vulnérable et ayant des besoins spécifiques. Le bâtiment envisagé sur l'Immeuble est

spécialement planifié et conçu pour répondre aux besoins de la clientèle visée.

Comme mentionné précédemment, l'Immeuble a déjà fait l'objet d'une réhabilitation des sols. Par conséquent, aucun ajustement du prix de vente relatif à la réhabilitation des sols et aux contraintes géotechniques n'est requis.

Le coût de réalisation total du projet est estimé à 8 051 771 $.

L'engagement définitif des subventions dans le cadre du Programme AccèsLogis devra être confirmé préalablement à la signature de l'acte de vente, lequel ne comporte aucune clause résolutoire.

Par ailleurs, la valeur aux livres de l'Immeuble, acquis au prix de 504 000 $, est de 500 000 $ tel qu'estimé lors de son acquisition, conformément à la Politique de cession de terrains pour des logements sociaux (CE02 0095).

Conséquemment, l'impact financier sera reflété de la façon suivante:

· Revenus (Service de la gestion et de la planification immobilière):

Imputation: 1001-0010000-105616-01819-45510-000000-0000-000000-058042
504 000 $
Cession - propriétés destinées à la revente – Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.

· Dépenses (Chapitre corporatif):

Imputation: 1001-0010000-200267-06501-57403-000000-0000-000000-000000
500 000 $
Coût d'acquisition des propriétés destinées à la revente

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'optique de contribuer à la transition écologique et d'atteindre les objectifs du Plan Climat 2020-2030 de l'Agglomération de Montréal, le projet de logements sociaux et communautaires d'Hapopex sera certifié Novoclimat, ce qui signifie que le bâtiment aura une haute performance énergétique et permettra une importante économie sur les coûts d'énergie du bâtiment.
La vente de l'Immeuble à Hapopex permettra la construction de logements sociaux et communautaires destinés à une clientèle vulnérable, ayant des besoins spécifiques. De plus, cette transaction favorise une mixité sociale qui est un élément important d'un développement urbain durable. Le développement de l'Immeuble permettra également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de l'Immeuble permettra la construction d'un bâtiment comprenant 31 logements sociaux et communautaires, qui générera des retombées fiscales récurrentes annuelles pour la Ville. De plus, le projet permettra d'augmenter le nombre de logements sociaux et permettra, entre autres, aux futurs résidents de stabiliser leur parcours résidentiel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a aucun impact sur le dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Engagement définitif des subventions : février 2021

· Signature de l'acte de vente : mars 2021

· Mise en chantier : avril 2021

· Livraison des logements : juillet 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Service de l'habitation
Lucie BÉDARD_URB, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Lucie BÉDARD_URB, 28 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thierry DUFORT
Conseiller en immobilier expertise immobiliere

Tél : 514-872-8529
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-06

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2021-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-01-29

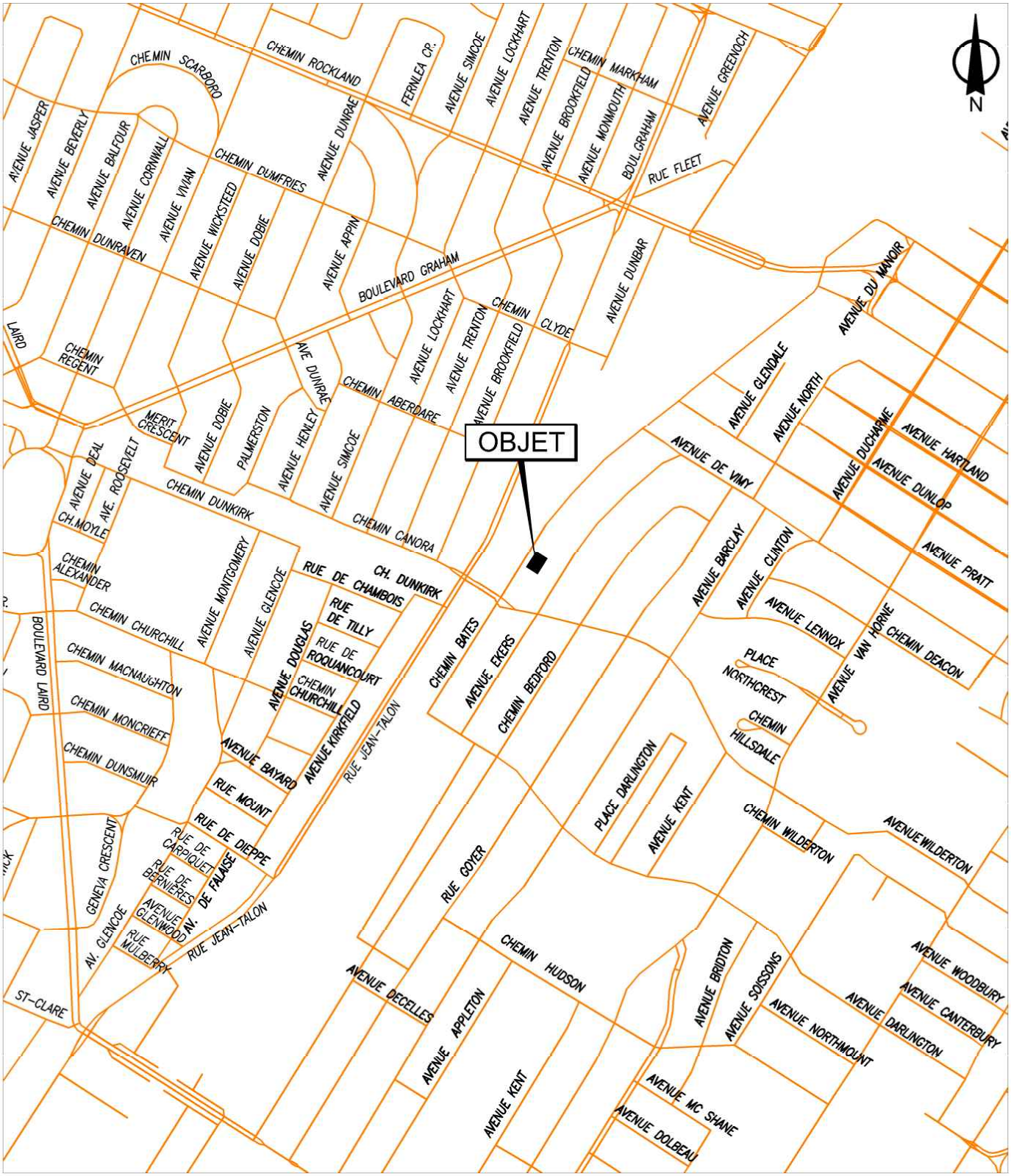

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Côtes-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-0560-01
Mandat: 19-0272-T
Dessinateur: JR
Échelle: -
Date: 11-11-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

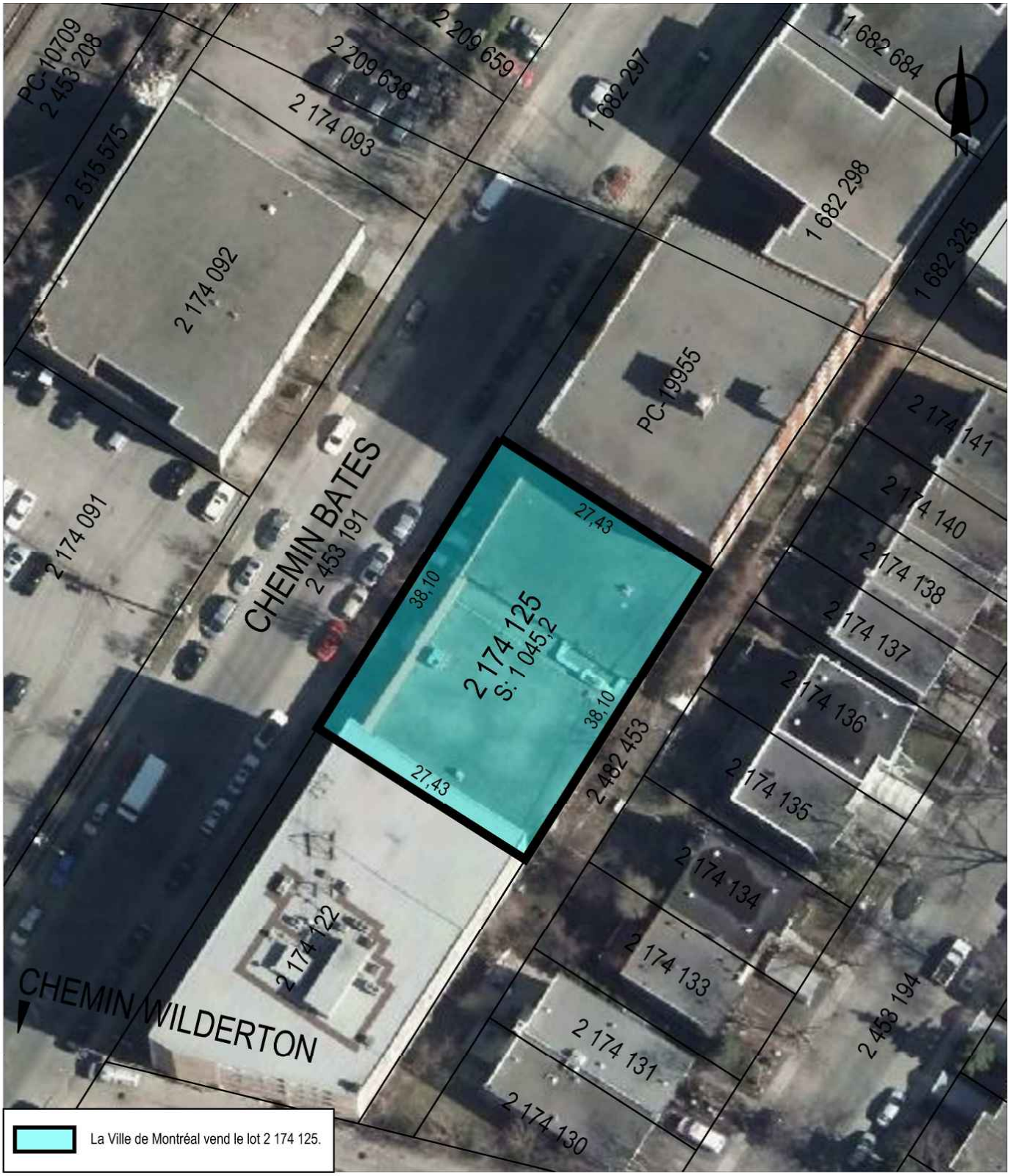

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Côtes-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-0560-01
Mandat: 19-0272-T
Dessinateur: JR
Échelle: 1:600
Date: 11-11-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

LOT(S) : **2 174 125**
CADASTRE : DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : **MONTRÉAL**

ADRESSE : **2520, RUE BATES**
MUNICIPALITÉ : **VILLE DE MONTRÉAL**

DOSSIER : **26 308**
MINUTE : **15 807**

CERTIFICAT DE LOCALISATION

1- DÉFINITION

Le certificat de localisation est un document en minute comportant un rapport et un plan, dans lequel l'arpenteur-géomètre exprime son opinion professionnelle sur la situation et la condition actuelle d'un bien-fonds par rapport aux titres de propriété, au cadastre, ainsi qu'aux lois et règlements pouvant l'affecter. Il ne peut être utilisé ou invoqué à des fins autres auxquelles il est destiné.

2- BUT ET PORTÉE

Le présent certificat de localisation à été préparé pour les fins d'une transaction immobilière (vente et/ou hypothèque). Son but est de divulguer les particularités affectants la propriété. Il n'a pas pour but d'établir les limites de propriété ni de régler les problèmes soulevés. Sa portée est relativement limitée et il ne peut affecter le droit de propriété de son titulaire ou de tiers. Il ne constitue d'ailleurs pas un document authentique.

L'arpenteur-géomètre a une obligation de moyen et non de résultat.
Hébert c. Bédard, [1999]SOQUIJ AZ-00036036 (C.Q.), cité dans *Bolduc c. Hains*, [2009] SOQUIJ AZ-50542585, (C.Q.),par. 26 ; *Buisson c. David*, [2003] SOQUIJ AZ-50196396 (C.Q.), par. 66, *Bergeron c. Constructions M.C. Daoust Inc.*, 2012 QCCS 72

3- MANDAT

Je, soussigné, Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, suis dûment autorisé à pratiquer ma profession dans la Province de Québec. J'exerce dans la ville de Saint-Eustache à l'étude CUSSON ET LETOURNEAU, arpenteurs-géomètres. J'ai préparé le présent certificat de localisation en conformité avec les éléments stipulés dans la section III, article 9, paragraphes 1 à 23 du règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation à la demande de First Capital Asset Management LP.

4- OPÉRATIONS D'ARPENTAGE

Le levé des lieux a été effectué sur l'emplacement faisant l'objet du présent certificat de localisation le 27 mai 2016.

5- RECHERCHES AU REGISTRE FONCIER

Les recherches au registre foncier ont été effectuées le 19 mai 2016.

6- DERNIER ACTE D'AQUISITION PUBLIÉ

Les travaux d'arpentage effectués concernant le bien-fonds faisant l'objet du présent certificat de localisation sont basés, entre autres, sur le dernier acte d'acquisition de 9227-0909 Québec Inc. inscrit au registre foncier sous le numéro d'inscription 17 629 955.

L'examen qui a été fait des titres n'est pas relié à leur validité.

Ce document ne vise aucunement à confirmer, garantir ou reconnaître légalement un titre.
[*Eby* c. *Blanchard*, [2009] SOQUIJ AZ-50534157, par. 17 (C.Q.)]

7- AVIS D'EXPROPRIATION ET RÉSERVES POUR FINS PUBLIQUES

Il n'existe aucun avis de réserve pour fin publique ni d'avis d'expropriation publié au registre foncier concernant le bien-fonds faisant l'objet du présent certificat de localisation.

8- BORNAGE (art. 978 C.C.Q.)

Il n'existe aucun procès-verbal de bornage publié au registre foncier concernant le bien-fonds faisant l'objet du présent certificat de localisation.

9- HISTORIQUE CADASTRAL DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CADASTRE ORIGINAIRE

Le lot 2 174 125 du cadastre du Québec a été créé au cadastre officiel par le dépôt d'un plan de rénovation cadastrale remplaçant les lots 70A-239 à 70A-243 du Village de Côte-des-Neiges mis en vigueur au registre foncier le 26 avril 2002.

Les lots 70A-239 à 70A-243 ont été créés au cadastre officiel par le dépôt d'un plan de subdivision d'une partie du lot 70A mis en vigueur au registre foncier le 15 avril 1915.

Le lot originaire 70A a été déposé au registre foncier le 25 novembre 1872.

10- DESCRIPTION ACTUALISÉE DU BIEN-FONDS

Le bien-fonds faisant l'objet du présent certificat de localisation est constitué du lot 2 174 125 du cadastre du Québec qui est décrit comme suit :

LE LOT 2 174 125

BORNÉ :

Vers le nord-ouest par le lot 2 453 191 (rue Bates) et mesurant dans cette limite 38,02 mètres

Vers le nord-est par le lot 3 772 340 et mesurant dans cette limite 27,43 mètres

Vers le sud-est par le lot 2 482 453 (ruelle) et mesurant dans cette limite 38,02 mètres

Vers le sud-ouest par le lot 2 174 122 et mesurant dans cette limite 27,43 mètres

CONTENANT UNE SUPERFICIE DE 1 042,9 mètres carrés.

11- CONCORDANCE CADASTRALE EN TERRITOIRE RÉNOVÉ

(art. 3027 C.C.Q., art 19.2 Loi favorisant la réforme du cadastre québécois)

Les limites, les mesures et la contenance des lots 70A-239 à 70A-243 du cadastre du Village de Côte-des-Neiges ont été reportées intégralement sur le plan cadastral pour créer le lot rénové 2 174 125 du cadastre du Québec. Par conséquent, à l'exception du numéro de lot, la rénovation cadastrale n'a entraîné aucun changement à la représentation dudit lot sur le nouveau plan de cadastre.

12- CONCORDANCE ENTRE LE CADASTRE, LE TITRE ET L'OCCUPATION (art. 977 C.C.Q.)

Analyse foncière :

Pour me permettre d'exprimer mon opinion professionnelle sur la position des limites, des mesures et de la contenance de la propriété faisant l'objet du présent certificat de localisation, je consulte les titres de propriétés, les plans cadastraux pertinents et lorsque disponibles, divers documents d'arpentages portés à mon attention. Je procède à des opérations d'arpentage sur le terrain qui me permettent de localiser sur le bien fonds à l'étude et dans le secteur avoisinant des marques d'occupations et lorsque disponibles, divers repères ou opinions d'arpentages. Toutes ces données sont réunies dans une analyse foncière sur laquelle je fonde mon opinion.

Les dimensions résultantes suite à mon analyse foncière diffèrent du cadastre rénové, de l'ancien cadastre et du titre pour les mesures nord-ouest et sud-est ainsi que pour la superficie, tel que montré au plan ci-joint.

Concernant l'occupation, celle-ci ne concorde pas avec les dimensions résultantes puisque les clôtures situées au sud-est et au sud-ouest dont l'appartenance reste à définir, n'est pas érigée sur la limite de propriété et parce qu'il y a des empiétements, tel que mentionnés et décrits au paragraphe des empiétements.

13- BÂTIMENT(S), STRUCTURE(S) ET DÉPENDANCE(S)

Le bâtiment principal érigé sur ledit emplacement est situé au numéro civique apparent 2520, rue Bates à Montréal. C'est un bâtiment commercial d'un étage dont le revêtement extérieur est constitué de tôle et de briques.

Lesdites constructions ainsi que les distances les localisant par rapport aux limites de propriété sont montrées sur le plan accompagnant le présent certificat de localisation.

14- MUR MITOYEN D'UN BÂTIMENT (art. 1003 C.C.Q.)

Les murs extérieurs du bâtiment principal ne sont pas construits mitoyens.

15- SERVITUDES INSCRITES AU REGISTRE FONCIER

Ledit bien-fonds est sujet à une permission pour un tuyau d'eau en faveur de la Ville de Montréal telle qu'établie aux termes de l'acte numéro 2 102 622.

16- SERVITUDES APPARENTES

Des fils aériens de distribution de services longent la limite sud-est du bien-fonds faisant l'objet du présent certificat de localisation.

17- EMPIÉTEMENTS (art. 953, 992, 1724 C.C.Q.)

17.1 - Empiétement(s) souffert(s) :

Le revêtement de métal du bâtiment sis sur la propriété voisine (lot 2 174 122) empiète sur le bien-fonds faisant l'objet du présent certificat de localisation.

17.2 - Empiétement(s) exercé(s) :

La corniche du bâtiment sis sur le bien-fonds faisant l'objet du présent certificat de localisation empiète sur la propriété voisine (lot 2 482 453, ruelle).

Vu la position de la clôture située au sud-est, il y a apparence d'empiètement causé par l'occupation du bien-fonds faisant l'objet du présent certificat de localisation sur la propriété voisine (lot 2 482 453, ruelle).

Vu la position de la clôture située au sud-ouest, il y a apparence d'empiètement causé par l'occupation du bien-fonds faisant l'objet du présent certificat de localisation sur la propriété voisine (lot 2 174 122).

18- VUES ET OUVERTURES (art. 993 à 996 C.C.Q.)

18-1- Vue(s) soufferte(s) :

Il y a dix-huit fenêtres dans le mur sud-ouest du bâtiment principal voisin (lot 3 772 340) situées à une distance moindre que celle permise par la loi (1,50 mètre) qui ont vue sur le bien-fonds faisant l'objet du présent certificat de localisation.

18.2 - Vue(s) exercé(s) :

Il n'y a pas d'ouverture ou de vue située à une distance moindre que celle permise par la loi (1,50 mètre) affectant les bien-fonds voisins.

19- RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

19.1- Zone

Le bien-fonds faisant l'objet du certificat de localisation est situé dans la zone Z2-807 du règlement municipal en vigueur dans ladite municipalité.

19.2- Conformité de la position du bâtiment principal

La position du bâtiment principal par rapport aux limites de propriété est conforme aux exigences du règlement municipal de zonage en vigueur, et ce, spécifiquement en regard des marges de construction à respecter.

19.3- Conformité de la position des dépendances

Il n'existe aucune dépendance sur le bien-fonds faisant l'objet du certificat de localisation

19.4- Zone ou bande de protection

Le bien-fonds faisant l'objet du certificat de localisation n'est pas inclus en tout ou en partie dans une zone de protection établie par le règlement municipal de zonage.

19.5- Zone à risque

Le bien-fonds faisant l'objet du certificat de localisation n'est pas inclus en tout ou en partie dans une zone à risque établie par le règlement municipal de zonage.

19.6- Bien patrimonial

Le bien-fonds faisant l'objet du certificat de localisation n'est pas inclus en tout ou en partie dans une aire de protection d'un site patrimonial établie par le règlement municipal de zonage.

20- LOI SUR LA RÉGIE DU LOGEMENT

L'immeuble faisant l'objet du certificat de localisation ne présente aucuns éléments apparents d'un ensemble immobilier au sens de l'article 45 de la Loi sur la Régie du logement (chapitre R-8.1).

21- PATRIMOINE CULTUREL

Le bien-fonds faisant l'objet du certificat de localisation ne constitue pas un bien patrimonial et n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une aire de protection ou d'un site patrimonial inscrit sous forme d'avis au registre foncier en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002).

22- ZONE AGRICOLE

Le bien-fonds faisant l'objet du certificat de localisation n'est pas inclus dans une zone agricole dont le plan a été approuvé par décret du gouvernement en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1).

23- LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

Le bien-fonds faisant l'objet du certificat de localisation n'est pas inclus dans une zone aéroportuaire établie par un règlement adopté sous l'autorité de la Loi sur l'aéronautique (L.R.C. 1985, c. A-2) et inscrit au registre foncier.

24- ZONE D'INONDATION

24.1 Zone d'inondation selon le règlement municipal

Le bien-fonds faisant l'objet du certificat de localisation n'est pas affecté par une zone d'inondation selon le règlement municipal actuellement en vigueur.

24.2 Zone d'inondation cartographiée en vertu de la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau, signée en 1976 et ses modifications subséquentes.

Le bien-fonds faisant l'objet du certificat de localisation n'est pas affecté par une zone d'inondation cartographiée en vertu de la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau, signée en 1976 et ses modifications subséquentes.

25- BANDE DE PROTECTION RIVERAINE

25.1 Selon le règlement municipal

Le bien-fonds faisant l'objet du certificat de localisation n'est pas affecté par une bande de protection riveraine établie par le règlement municipal de zonage.

25.2 Selon la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables *(Rive, article 2.2)*

Le bien-fonds faisant l'objet du certificat de localisation n'est pas affecté par une bande de protection riveraine établie selon le décret concernant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (chapitre Q-2, r. 35)

26- SYSTÈME DE MESURE

Les mesures indiquées dans ce rapport et sur le plan ci-joint sont en mètres (SI). On doit utiliser l'équivalence 1 pied = 0,3048 mètre pour convertir les mètres en pieds (M.A.). Mode d'emploi : prendre la mesure en mètre et la diviser par (0,3048) pour obtenir une mesure en pied dixième.

27- UTILISATION ET USAGE PERMIS DE CE DOCUMENT

Ce rapport ainsi que le plan qui l'accompagne ont été préparés uniquement pour le propriétaire et dans le but ci-haut mentionné. Toute autre utilisation de ce document est interdite sans l'autorisation écrite de l'arpenteur-géomètre soussigné.
Lemay c. *Desaulniers* [2009] SOQUIJ AZ-50552743, par. 34 et 35 (C.Q.).

Donc, il ne doit pas être utilisé ou invoqué à d'autres fins, notamment pour tenter d'établir des limites de propriété ou exécuter divers travaux en relation avec les limites de propriété.

Les distances des structures par rapport aux limites de propriété n'ont été calculées et illustrées que pour permettre l'expression d'une opinion quant à l'application des lois et règlements pouvant affecter le bien-fonds. Elles ne doivent pas être interprétées comme fixant les limites définitives de la propriété.

Les limites de propriété indiquées ne peuvent valoir de preuve probante quant à leur véritable position. Elles n'ont pas la force probante d'un accord en bornage et sont inopposables aux tiers.
Dorion c. Dubé, [1990] SOQUIJ AZ-90031167 (C.Q.); *Lefebvre c. Janhévich,* [2004] SOQUIJ AZ-50220120, par. 9 (C.Q.)]

28- ***VÉRIFICATION RELATIVE À LA NORME DE PRATIQUE***

J'ai vérifié les éléments mentionnés aux paragraphes 1 à 23 de l'alinéa 9, section III, du règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation

PRÉPARÉ À SAINT-EUSTACHE, le septième jour du mois de juin deux mille seize (7 juin 2016), sous le numéro 15 807 de mes minutes (Dossier 26 308).

Alain Létourneau,
arpenteur-géomètre

Vraie copie de l'original

Émise le : 08/JUIN 2016

arpenteur-géomètre

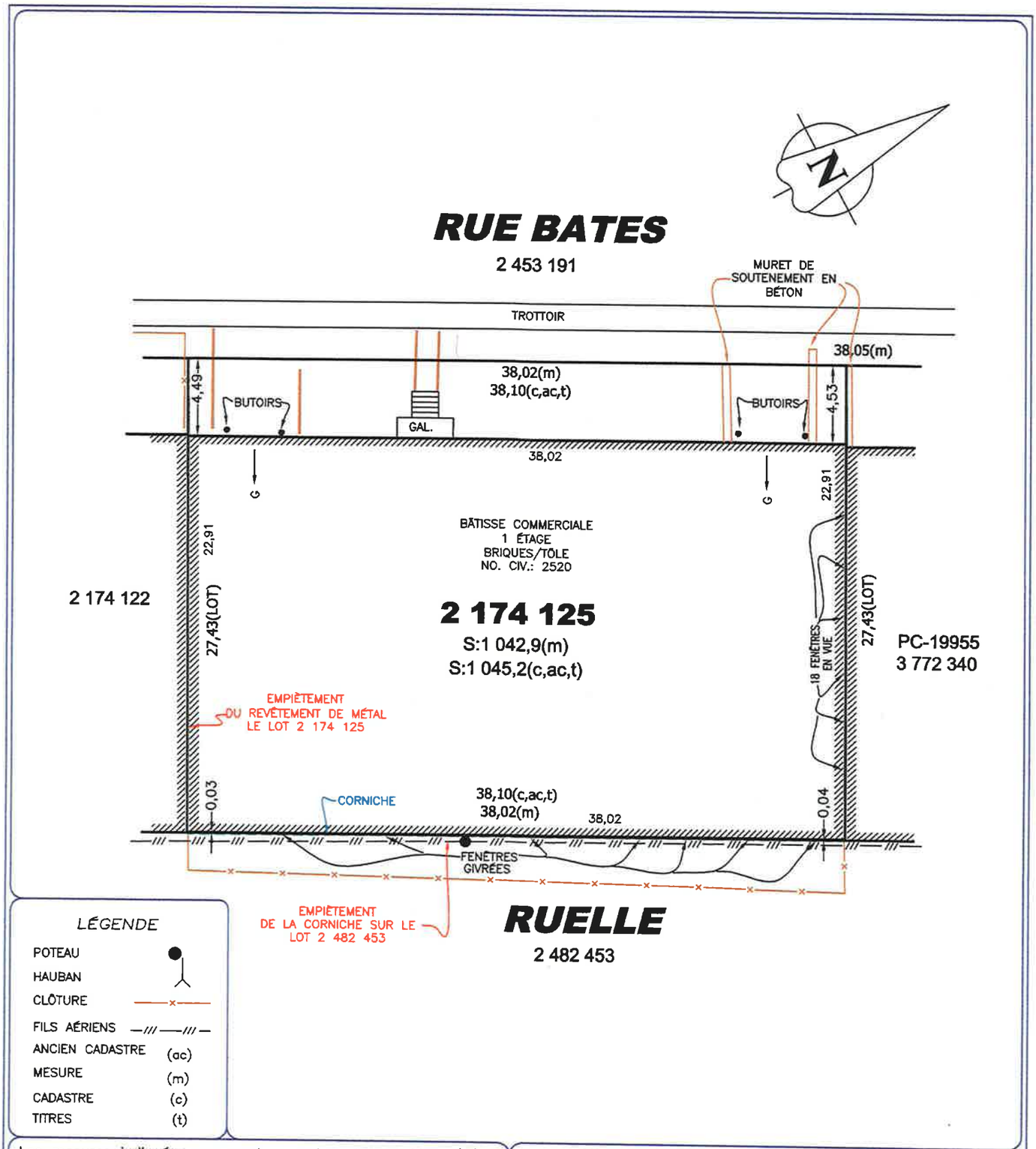

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI)
1 pied = 0,3048 m 1 m = 3,28084 pieds

Le bâtiment principal est mesuré au revêtement
Les cotes sont prises au revêtement

Note: Ce plan ainsi que le rapport qui l'accompagne ont été préparés uniquement pour le propriétaire et le but mentionné dans le rapport. Toute autre utilisation de ce document est interdite sans l'autorisation écrite de l'arpenteur-géomètre soussigné. Il ne doit pas être utilisé ou invoqué à d'autres fins, notamment pour tenter d'établir des limites de propriété ou exécuter divers travaux en relation avec les limites de propriété. Les distances des structures par rapport aux limites de propriété n'ont été calculées et illustrées que pour permettre l'expression d'une opinion quant à l'application des lois et règlements pouvant affecter le bien-fonds. Elles ne doivent pas être interprétées comme fixant les limites définitives de la propriété. Les limites de propriété indiquées ne peuvent valoir de preuve probante quant à leur véritable position. Elles n'ont pas la force probante d'un accord en bornage et sont inopposables aux tiers.

100, Boul. Industriel
Saint-Eustache (Québec)
J7R 5C2

CUSSON LÉTOURNEAU
ARPENTEURS - GÉOMÈTRES

t: 450 974-3338
t: 514 845-3745
f: 450 974-2026
clag@bellnet.ca
services-arpenteur-geometre.ca

Signé à Saint-Eustache le: 7 JUIN 2016

par: ALAIN LÉTOURNEAU, arpenteur-géomètre

Copie certifiée conforme à l'original

Émise le: 08 JUIN 2016

Par: arpenteur-géomètre

CERTIFICAT DE LOCALISATION

LOT(S): 2 174 125
CADASTRE OFFICIEL: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL

DOSSIER: 26 308 | MINUTE: 15 807 | LEVÉ: 27-05-2016 | ÉCHELLE: 1:300 (SI)

Certificat de Localisation

Lots: 2174125 (Québec)

Cadastre: Québec

Circ Foncière: Montréal

Adresse: 2520, Bates

Municipalité: Montréal

Dossier: 26308

Minutes: 15807 - Létourneau Alain

CUSSON LÉTOURNEAU
ARPENTEURS - GÉOMÈTRES

services-arpenteur-geometre.ca

2019 -12- 04 14:55
Heure : minute

25 081 539

18-000668 (1184962002)

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
Le trois (3) décembre

DEVANT **Me Nissa KARA**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

CORPORATION FIRST CAPITAL HOLDINGS (QUÉBEC) INC., personne morale légalement constituée le vingt (20) février deux mille quatre (2004) sous le régime de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, c. S-31.1) sous l'autorité de son article 716, immatriculée au registre des entreprises (Québec), sous le numéro 1162053228, en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, c. P-44.1), ayant son siège au numéro 7600, boulevard Viau, bureau RDC 113, à Montréal, province de Québec, H1S 2P3, agissant et représentée par Amy Hsin Yin Chen (aussi connue sous le nom de Amy Chen), directrice, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le vingt-huit (28) novembre deux mille dix-neuf (2019), dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée le **« Vendeur »**

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé en vertu :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) de la résolution numéro CG18 0543, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-cinq (25) octobre deux mille dix-huit (2018);

Copie certifiée de ces résolutions demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la **« Ville »**

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend, par les présentes, à la Ville qui accepte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant situé au sud du chemin Bates, à l'est de l'avenue Wilderton, à Montréal (arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce), province de Québec, désigné comme suit :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT VINGT CINQ (2 174 125)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées à l'Immeuble, notamment une servitude de vue et de passage au bénéfice de l'Immeuble reçue par Me Paul-Émile Savage, notaire, le seize (16) mai mil neuf cent cinquante-six (1956) et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 1 202 931.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente par 9227-0909 Québec inc. reçu par Me Josie Castronovo, notaire, le vingt et un (21) octobre deux mille seize (2016), sous le numéro 465 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 22 689 652.

GARANTIE

La présente vente est faite avec la garantie légale.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville, relativement à l'Immeuble.

DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur déclare ce qui suit à la Ville :

a) l'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance ou priorité ou charge quelconque à l'exception d'une permission accordée par la Ville pour le branchement d'un tuyau sur le domaine public aux fins d'alimentation en eau de gicleurs automatiques, reçue par Me Normand Latreille, notaire, le

onze (11) novembre mil neuf cent soixante-huit (1968), publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 102 622;

b) toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales imposées sur l'Immeuble ont été acquittées jusqu'à ce jour, sans subrogation;

c) tous les droits de mutation ont été acquittés jusqu'à ce jour;

d) l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude que celle déjà mentionnée;

e) l'Immeuble ne déroge pas aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement, de même qu'aux critères de la Politique de Protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour une utilisation résidentielle relativement aux constructions qui y seront érigées;

f) il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente, à l'effet que l'Immeuble n'est pas conforme aux règlements et lois en vigueur;

g) il est dûment constitué, existe valablement et est en règle, aux termes des lois de son territoire de constitution. De plus, il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est;

h) il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et il n'a pas l'intention de modifier cette résidence. Le Vendeur fait cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada;*

i) il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer le présent acte et pour exécuter les obligations qui en résultent. Sa signature du présent acte et l'exécution de ses obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires et n'exigent aucune autre mesure ni consentement de quiconque ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque ni aucune autre mesure ni consentement, aux termes d'une loi applicable au Vendeur;

j) le présent acte constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur;

k) la signature du présent acte, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur de ses obligations qui en découlent et le respect par celui-ci des dispositions des présentes n'entraînent pas :

(i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important, aux termes de ces documents ou règlements;

(ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un

acte ou d'un engagement auquel est partie ou assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ce contrat, entente, acte ou engagement; et

(iii) une violation de toute loi;

l) il n'est pas en défaut en vertu de quelque jugement, ordre, injonction, décret d'un quelconque tribunal, bureau, agence, arbitre ou commission pouvant affecter l'Immeuble ou quelque partie de celui-ci ou la capacité du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;

m) il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminente devant quelque tribunal ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter l'Immeuble ou une partie de celui-ci ou la capacité du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;

n) il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, relativement à l'Immeuble et pouvant lier la Ville.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

Cette vente est consentie aux conditions suivantes, lesquelles la Ville s'engage à remplir, savoir :

a) prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

b) assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publicité et des copies requises, dont une (1) pour le Vendeur. Tout autre honoraire professionnel ou commission, de quelque nature que ce soit, sera à la charge de la partie les ayant initié;

c) vérifier elle-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'elle entend donner à l'Immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.

REGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et elle a remis une copie de ce règlement au Vendeur.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop.

Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes

scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

Le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la présente vente.

Il est entendu que la date du présent acte de vente servira au calcul des répartitions prévues au présent titre.

PRIX

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **CINQ CENT QUATRE MILLE DOLLARS (504 000,00 $)** que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le prix de vente exclut la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.), le cas échéant.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise fédérale* (L.R.C., 1985, ch. E-15) et celle de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

La Ville : à l'attention du Chef de division, Division des transactions immobilières, Direction des transactions immobilières, Service de la gestion et de la planification immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal, Québec, H2Y 3Y8;

OU
toute autre unité administrative le remplaçant

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6.

b) Le Vendeur : au 7600, boulevard Viau, bureau RDC 113, à Montréal, province de Québec, H1S 2P3.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Vendeur fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les Parties aux présentes font les déclarations suivantes :

a) le nom du cédant est : **CORPORATION FIRST CAPITAL HOLDINGS (QUÉBEC) INC.**;

b) le nom du cessionnaire est : **VILLE DE MONTRÉAL**;

c) le siège du cédant est : 7600, boulevard Viau, bureau RDC 113, à Montréal, province de Québec, H1S 2P3;

d) le siège du cessionnaire est : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de **CINQ CENT QUATRE MILLE DOLLARS (504 000,00 $)**;

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation pour l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de **CINQ CENT QUATRE MILLE DOLLARS (504 000,00 $)**;

h) le montant du droit de mutation est de **SIX MILLE TRENTE-TROIS DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (6 033,50 $)**;

i) il y a exonération du paiement du droit de mutation quant à l'Immeuble vendu à la Ville, cette dernière étant un organisme public défini à

l'article 1 de la Loi précitée bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de la Loi;

j) le présent acte de vente ne concerne pas un transfert à la fois d'immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi précitée.

DONT ACTE, à Montréal, sous le numéro soixante-quinze (75) des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES déclarent au notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exempté d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence de la notaire soussignée.

CORPORATION FIRST CAPITAL HOLDINGS (QUÉBEC) INC.

(Signé Amy Hsin Yin Chen)
Par : Amy Hsin Yin Chen

VILLE DE MONTRÉAL

(Signé Yves Saindon)
Par : Yves Saindon

(Signé Nissa Kara)
Me Nissa Kara, notaire

VRAIE COPIE DE LA MINUTE DEMEURÉE EN MON ÉTUDE

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198290011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Habitations Populaires de Parc Extension (Hapopex), à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague connu et désigné comme étant le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du Chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 042,9 m², pour un montant de 504 000 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0560-01 Dossier #19-0272-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le projet d'acte de vente ci-joint, préparé par Me Rachel Couture, notaire. Aucune vérification quant aux titres de propriété et quant à la capacité de l'autre partie à l'acte n'a été effectuée, celle-ci relevant entièrement de la responsabilité du notaire instrumentant, en l'occurrence, Me Couture. Nous avons reçu confirmation de cette dernière à l'effet que le représentant de l'Acquéreur est d'accord avec le projet d'acte soumis et qu'il s'engage à le signer sans modification.

N/D : 19-001543

FICHIERS JOINTS

2021-01-19 projet d'acte -version propre.rtf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-589-7571

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-28

Nissa KARA FRECHET
notaire et chef de division
Tél : 514-872-0138
Division : Droit notarial

NC2739 17C08280185-D5(II)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
Le

DEVANT Me Rachel COUTURE, notaire à Montréal, province de Québec.

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par
dûment autorisé en vertu de la Charte et des documents suivants:

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) de la résolution numéro CG _, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du .

Copie certifiée de ces résolutions demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée la « **Ville** »

ET:

LES HABITATIONS POPULAIRES DE PARC EXTENSION (HAPOPEX), une corporation légalement constituée, suivant la troisième partie de la "Loi sur les compagnies", par lettres patentes en date du 25 mai 1995, ayant son siège social au 445, rue Jean-Talon Ouest, bureau 304, à Montréal, province de Québec, H3N 1R1, ici représentée par Christian LEFEBVRE et Delfino CAMPANILE, ses représentants dûment autorisés par résolution de son conseil d'administration en date du cinq juin deux mille dix-neuf (5 juin 2019) dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les représentants en présence du notaire.

Ci-après nommée l'« **Acquéreur** »

La Ville et l'Acquéreur sont également désignés collectivement comme les « **Parties** »

LESQUELLES Parties, préalablement à la vente qui fait l'objet des présentes, déclarent ce qui suit :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire d'un terrain vague étant le lot **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT VINGT-CINQ (2 174 125)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE l'Acquéreur désire acquérir le terrain de la Ville, à des fins de développement de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme intitulé « AccèsLogis », le terrain étant plus amplement décrit à la section "DÉSIGNATION" des présentes.

EN CONSÉQUENCE, les Parties conviennent de ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT

La Ville vend, à des fins de logements sociaux et communautaires, à l'Acquéreur, qui accepte un terrain vacant situé au sud du chemin Bates, à l'est de l'avenue Wilderton, à Montréal (arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce), connu et désigné comme suit:

DÉSIGNATION

Le lot numéro **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT VINGT-CINQ (2 174 125)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de **Montréal**.

Sans bâtisse dessus érigée.

- Tel que le tout se trouve avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sujet notamment à une servitude de vue et de passage, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 1 202 931 et une permission aux fins d'alimentation en eau de gicleurs automatiques, publiée audit bureau de la publicité, sous le numéro 2 102 622.

Un avis de contamination est publié au bureau de la publicité de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 23 613 683.

Un avis de décontamination est publié audit bureau de la publicité, sous le numéro 24 924 801.

Ci-après nommé l'**« Immeuble »**

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

La Ville est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente par Corporation First Capital Holdings (Québec) Inc., reçu devant Me Nissa KARA, notaire, le trois décembre deux mille dix-neuf (3 décembre 2019), sous le numéro 75 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le quatre décembre deux mille dix-neuf (4 décembre 2019), sous le numéro 25 081 539.

GARANTIE

La présente vente est faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans aucune garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur quant à la qualité des sols de l'Immeuble. Notamment, l'Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative à l'état et à la qualité du sol et du sous-sol de

l'Immeuble (les « Sols ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente vente, l'Acquéreur l'achetant à ses seuls risques et périls quant à ces état et qualité qu'il ait effectué ou non une étude de caractérisation des sols et une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, l'Acquéreur renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment à l'égard de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de l'Acquéreur. En outre, l'Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente vente.

DOSSIER DE TITRES

La Ville ne fournira aucun dossier de titres, certificat de recherche, état certifié des droits réels, certificat de localisation, ou plan d'implantation à l'égard de l'Immeuble. L'Acquéreur s'engage à ne pas exiger de tels documents de la Ville.

POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

ATTESTATION DE LA VILLE

D'une part, la Ville fait les déclarations suivantes :

1. Elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (RLRC (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3);

2. Elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

D'autre part, l'Acquéreur s'engage à remplir, savoir :

1. Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude continue, discontinue, apparente ou non apparente s'y rattachant, l'Acquéreur déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

2. Destiner l'Immeuble à des fins de développement de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme intitulé « AccèsLogis » et à maintenir cette destination conformément aux règles de ce programme;

3. Vérifier lui-même auprès des autorités compétentes, y compris la Ville, que tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'Immeuble ainsi que toute destination qu'il entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur;

4. Prendre à sa charge toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur l'Immeuble, pour toute période commençant à la date des présentes;

5. Ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, l'Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation pour tout autre motif;

6. Payer tous les droits de mutation résultant de la présente vente;

7. Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publicité et des copies pour toutes les Parties, dont trois (3) pour la Ville;

8. Prendre à sa charge les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant, pour l'assister aux fins des présentes.

OBLIGATION DE CONSTRUIRE

L'Acquéreur s'engage, dans un délai maximum de vingt-quatre (24) mois de la date des présentes, à compléter la construction d'un bâtiment résidentiel sur l'Immeuble, comprenant trente et un (31) logements sociaux et communautaires, dans le cadre du programme gouvernemental « AccèsLogis », dont le coût de réalisation ne devra pas être inférieur à la somme de HUIT MILLIONS CINQUANTE ET UN MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET ONZE DOLLARS (8 051 771,00 $), le tout en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Aux fins de la présente disposition, les travaux de construction seront réputés complétés lorsque le bâtiment sera totalement fermé, c'est-à-dire lorsque la toiture, les portes, les fenêtres ainsi que le revêtement extérieur auront été installés.

AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

a) La Ville : à l'attention de la Directrice – transactions immobilières, Service de la gestion et de la planification immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal, H2Y 3Y8; avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

b) L'Acquéreur : LES HABITATIONS POPULAIRES DE PARC EXTENSION (HAPOPEX) à l'attention de Christian Lefebvre et Delfino Campanile au numéro 445, rue Jean-Talon Ouest, bureau 304, à Montréal, province de Québec, H3N 1R1.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Acquéreur fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

DÉLAIS

Les délais mentionnés aux présentes sont de rigueur. Toutefois, pour déterminer le défaut de l'Acquéreur en raison de quelque délai fixé dans cet acte, on doit tenir compte de tout retard apporté par la Ville elle-même, lorsque tel retard peut raisonnablement empêcher ou retarder l'accomplissement par l'Acquéreur de ses engagements, ainsi que de toute force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant.

RÉPARTITIONS

Aucune répartition n'est nécessaire aux fins des présentes.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Le présent acte de vente constitue l'entente complète entre l'Acquéreur et la Ville quant à son objet. En conséquence, le présent acte annule toutes les ententes précédentes.

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et elle a remis une copie de ce règlement à l'Acquéreur.

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de CINQ CENT QUATRE MILLE DOLLARS (504 000,00 $) que la Ville reconnaît avoir reçu de l'Acquéreur en date des présentes, et ce, conformément à la *Politique de vente de terrains municipaux aux fins de logement social et communautaire*, **dont quittance totale et finale**.

CLAUSE INTERPRÉTATIVE

Le préambule fait partie intégrante de la présente vente.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice-versa et tout mot écrit au genre masculin comprend aussi le genre féminin et vice-versa.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chacune des dispositions des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

DÉCLARATION DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le prix de vente exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), l'Acquéreur effectuera lui-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Ville.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 868124033 RT 0030;
T.V.Q. : 1023054538 TQ 0014;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ALINÉA 1 DE L'ARTICLE 9 DE LA *LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES*

Les Parties font les déclarations suivantes :

a) Le nom du cédant est : VILLE DE MONTRÉAL;

b) Le nom du cessionnaire est : LES HABITATIONS POPULAIRES DE PARC EXTENSION (HAPOPEX);

c) le siège du cédant est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

d) le siège du cessionnaire est le 445, rue Jean-Talon Ouest, bureau 304, à Montréal, province de Québec, H3N 1R1;

e) l'Immeuble est entièrement située sur le territoire de la ville de Montréal;

f) Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de CINQ CENT QUATRE MILLE DOLLARS (504 000,00$);

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : CINQ CENT QUATRE MILLE DOLLARS (504 000.00$);

h) le montant du droit de mutation s'élève à la somme de CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS (5 976,00 $);

i) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

( ) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les Parties signent en présence du notaire.

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par:

LES HABITATIONS POPULAIRES DE PARC EXTENSION (HAPOPEX)

_____
Par: Christian LEFEBVRE

_____
Par: Delfino CAMPANILE

_____
Me Rachel COUTURE, notaire

COPIE CONFORME à l'original des présentes demeuré en mon étude.

Me Rachel Couture, notaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198290011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Habitations Populaires de Parc Extension (Hapopex), à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague connu et désigné comme étant le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du Chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 042,9 m², pour un montant de 504 000 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0560-01 Dossier #19-0272-T

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1198290011 - Vente lot 2 174 125 CDN NDG.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-0470

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-29

Yves COURCHESNE
Directeur du service des Finances et Trésorier
Tél : 514.872.6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2021/02/25
17:00

(2)

Dossier # : 1207340003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 $ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable et de l'électrification des transports pour la période jusqu'au 30 septembre 2022 - Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 400 000 $ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable et de l'électrification des transports pour la période jusqu'au 30 septembre 2022;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-02-02 22:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207340003**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 $ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable et de l'électrification des transports pour la période jusqu'au 30 septembre 2022 - Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal, qui fait affaires sous le nom de Voyagez futé Montréal, a été le premier CGD à voir le jour en 2001. Voyagez Futé est un carrefour d'expertises et de solutions de transport durable. Il a pour mission de favoriser le développement et la promotion des alternatives viables à l'automobile solo au sein des entreprises et des institutions dans l'objectif d'améliorer la mobilité des travailleurs et la qualité de l'environnement.
Voyagez futé, un OBNL, a déposé auprès du Service du développement économique, une demande de financement afin de soutenir ses activités de promotion de solutions de mobilité durable et d'électrification des transports. Cette demande est en pièce jointe.

Voyagez futé a reçu des contributions financières de la Ville en 2002, 2008, 2009, 2018 et 2019 pour un total de 370 000 $.

Le présent dossier concerne un appui financier à Voyagez futé afin que celui-ci puisse faire la promotion de solutions de mobilité durable et d'électrification des transports.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1439, 11 septembre 2019 - Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 $ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable, pour la période allant de la signature de la convention jusqu'au 31 octobre 2020;

CE18 1576, 26 septembre 2018 - Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 $ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable, pour la période allant de la signature de la convention jusqu'au 31 octobre 2019;

CA09 240205, 7 avril 2009 (Arrondissement Ville-Marie) - Accorder une contribution de 10 000 $ à Voyagez Futé pour l'appuyer dans la réalisation de son plan d'action 2009-2010;

CA08 240260, 22 avril 2008 (Arrondissement Ville-Marie) - Accorder une contribution de 10 000 $ à Voyagez Futé pour l'appuyer dans la réalisation de son plan d'action 2008;

CA02 240346, 2 juillet 2002 (Arrondissement Ville-Marie) - Accorder un soutien financier de 50 000 $ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal afin de lui permettre de mener à terme ses activités de promotion de la mobilité durable sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

DESCRIPTION

En considération des sommes qui lui seront versées par la Ville, Voyagez futé accompagnera les entreprises et les institutions afin d'améliorer la mobilité de leurs employés et de réduire l'empreinte carbone du transport liée aux activités des entreprises. Cet accompagnement pourra prendre la forme de :
Volet 1 : financement à la mission (350 000 $)

· plan de gestion des déplacements;
· plans de mobilité durable territoriaux ;
· analyses de desserte en transport;
· conseils en mobilité durable;
· sondages sur les habitudes de déplacements;
· profils d'accessibilité;
· représentations auprès des intervenants locaux en transport;
· comité interentreprises;
· assistance en vue de l'obtention de certifications en lien avec la mobilité (LEED, entreprise en santé, stationnement écoresponsable, etc.);

Volet 2 : accompagnement personnalisé en électrification des flottes de véhicules et des stationnements (50 000 $)

· création d'un répertoire des entreprises contactées présentant les potentiels et les freins des entreprises à l'électrification;
· analyses du potentiel d'électrification;
· présentation des avantages de l'électrification et des options de financements disponibles;
· accompagnement spécialisé à la situation des entreprises.

Ce volet 2 s'inscrit dans la stratégie Réduire-Transférer-Améliorer du Plan climat de la Ville afin de réduire les externalités négatives du secteur des transports.

L'Organisme pourra également collaborer avec les arrondissements et les villes liées pour l'élaboration des plans locaux de déplacements. L'Organisme pourra maintenir un contact régulier avec les unités d'affaires de la ville concernées par les objectifs de réduction des gaz à effet de serre et d'électrification du secteur des transports.

Une entente de contribution financière précise les modalités de versement d'une

contribution de 400 000 $ à l'organisme. Cette entente couvre la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2022.

JUSTIFICATION

Montréal a adopté au printemps 2018 sa Stratégie de développement économique 2018-2022 intitulée Accélérer Montréal. Des défis à surmonter afin de demeurer concurrentiel sont identifiés, notamment la congestion routière importante qui touche plusieurs axes routiers à Montréal, ce qui démontre le besoin de favoriser des modes de transports durables. Les travaux d'envergure sont aussi identifiés comme source de congestion, ce qui renforce l'enjeu que représente la mobilité durable et la nécessité de favoriser les déplacements des personnes en ayant recours aux transports actifs et collectifs.
Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie, le Plan d'action en développement économique du territoire Bâtir Montréal a été lancé en juin 2018. Un des axes porte sur l'amélioration de l'accessibilité et la fluidité de la circulation des personnes et des marchandises dans les pôles d'emplois. Pour y arriver, la Ville a retenu une approche visant le soutien à des projets, à des initiatives et à des organisations faisant la promotion de la mobilité durable des travailleurs. Parmi les actions à mettre en oeuvre, on note l'appui financier aux centres de gestion des déplacements (CGD) soutenus par le ministère des transports du Québec (MTQ).

Dans le plan de relance économique *Une impulsion pour la métropole : agir maintenant* lancé en juin 2020, la Ville réitère sa volonté de favoriser le développement de pratiques innovantes en aménagement et en mobilité durable. En raison des enjeux qui ont émergé avec la pandémie de COVID-19, la Ville souhaite ainsi contribuer au développement de projets porteurs pour faire face aux risques sanitaires liés à la mobilité de la main-d'œuvre. Elle souhaite aussi transformer la mobilité à Montréal et diminuer les émissions de GES en misant notamment sur le recours aux transports actifs et la promotion de l'électrification des flottes de véhicules corporatifs et des stationnements des entreprises.

La contribution financière de 400 000 $ s'inscrit notamment dans la mise en oeuvre de l'action *Mobilité des personnes* de l'axe *Améliorer l'accessibilité des pôles d'emplois, la mobilité des personnes ainsi que la fluidité du transport des marchandises* du plan d'action Bâtir Montréal et, le cas échéant, de la mesure 13 du plan de relance économique *Une impulsion pour la métropole : agir m aint enan t* .

Depuis mars 2020, les CGD métropolitains sont à pied d'oeuvre pour accompagner les employeurs dans l'identification et la mise en oeuvre de solutions de mobilité durable, à l'aide d'outils facilitant la prise de décision. Les deux volets du projet qui sont appuyés par la Ville sont donc en cours de réalisation. C'est pourquoi la contribution financière est rétroactive à octobre 2020.

Les informations fournies ainsi que les solutions proposées par Voyagez futé contribueront aussi à la rétention et au recrutement du personnel, un enjeu important pour assurer la croissance économique de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 400 000 $. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction mise en valeur des pôles économiques (400 000 $ provenant de l'entente 150 M$). La contribution fera l'objet des versements annuels suivants :

	2021	**2022**	**Total**
SDÉ (agglomération)	237 500 $	162 500 $	400 000 $

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement

économique (400 000 $), tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet respecte les orientations du Plan climat 2020-2030 en ce sens qu'il vient favoriser la réduction des émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles. Il s'inscrit en droite ligne avec les actions du Chantier B portant sur la mobilité, l'urbanisme et l'aménagement. Le projet contribue notamment aux actions 11 et 13 qui visent à «Développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage» et «Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la contribution est refusée, Voyagez futé pourrait difficilement contribuer à l'augmentation des transports actifs et collectifs dans les différents pôles d'emplois montréalais. Pour éviter une interruption dans l'accompagnement des entreprises et en tenant compte du nouveau volet accompagnement personnalisé en électrification des flottes de véhicules et des stationnements, il est proposé un financement sur 2 ans.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact anticipé, l'organisme pouvant offrir ses services à distance ou en respectant les consignes de la Santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de l'entente : d'octobre 2020 à septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jonathan THÉORET, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dieudonné ELLA-OYONO
Chef d'équipe

Tél : 438-925-6039
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-26

Josée CHIASSON
Directrice Mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514-868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-01-26

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du règlement RCE 02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CENTRE DE GESTION DES DÉPLACEMENTS DU CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 465, rue Saint-Jean, bureau 1004, Montréal (Québec) H2Y 2R6, agissant et représentée par madame Lucie Tremblay, présidente du conseil d'administration et par madame Aline Berthe, directrice générale, dûment autorisées aux fins des présentes en vertu de résolutions approuvées par le conseil d'administration en date du 15 novembre 2017;

Numéro d'inscription T.P.S. : 144791241
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1202632421

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme œuvre dans le domaine du développement et de la promotion des alternatives viables à l'automobile solo dans l'objectif d'améliorer la mobilité et la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice de la direction de la mise en valeur des pôles économiques de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 1er novembre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 30 septembre 2021 pour la première année et la période du 1er octobre d'une année au 30 septembre de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la

présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de quatre cent mille dollars (400 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2021 :

5.2.1.1 une somme maximale de cent trente sept mille cinq cent dollars (137 500 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

5.2.1.2 une somme maximale de cent mille dollars (100 000 $) dans les trente (30) jours suivant la présentation du rapport de reddition de compte couvrant la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021, à la satisfaction du Responsable;

5.2.2 Pour l'année 2022 :

5.2.2.1 une somme maximale de cent mille dollars (100 000 $) dans les trente (30) jours suivant la présentation d'un rapport de reddition de compte intérimaire couvrant la période du 1er octobre 2021 au 31 mars 2022, à la satisfaction du Responsable;

5.2.2.2 une somme maximale de soixante deux mille cinq cent dollars (62 500 $) dans les trente (30) jours suivant la présentation du rapport de reddition de compte couvrant la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022, à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 octobre 2022.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 465, rue Saint-Jean, bureau 1004, Montréal (Québec) H2Y 2R6, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au (700 rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

CENTRE DE GESTION DES DÉPLACEMENTS DU CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Lucie Tremblay, présidente du conseil d'administration

Par : _____
Aline Berthe, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2020 (Résolution CM …….).

ANNEXE 1

PROJET

Voyagez Futé est un carrefour d'expertise et de solutions de transport durable. Il a pour mission de favoriser le développement et la promotion des alternatives viables à l'automobile solo au sein des entreprises et des institutions dans l'objectif d'améliorer la mobilité des travailleurs et la qualité de l'environnement. Les solutions proposées contribuent à la rétention et au recrutement du personnel, un aspect déterminant pour assurer la croissance économique.

En vertu de sa Stratégie de développement économique 2018-2022 qui a été adoptée au printemps 2018 et du Plan d'action Bâtir Montréal qui en découle, la Ville vise à améliorer l'accessibilité et la fluidité de la circulation des personnes et des marchandises dans les pôles d'emplois.

Pour y arriver, elle souhaite appuyer financièrement Voyagez futé afin que cet organisme puisse faire la promotion de solutions de mobilité durable (volet financement à la mission).

De plus, le plan Climat comporte des actions dans les 3 axes de l'approche Réduire-Transférer-Améliorer (RTA). Un deuxième volet est donc ajouté à la présente convention et touche particulièrement l'axe "améliorer" de la stratégie RTA. Ce volet permettra à l'organisme de participer à la promotion de l'électrification des flottes de véhicules corporatifs et des stationnements des entreprises afin de réduire les externalités négatives du secteur des transports (volet accompagnement personnalisé en électrification des flottes de véhicules et des stationnements).

En considération des sommes qui lui seront versées par la Ville, Voyagez futé accompagnera les entreprises et les institutions afin d'améliorer la mobilité de leurs employés et de réduire l'empreinte carbone du transport liée aux activités des entreprises. Cet accompagnement pourra prendre la forme de :

Volet 1 : financement à la mission

- plan de gestion des déplacements;
- plans de mobilité durable territoriaux ;
- analyses de desserte en transport;
- conseils en mobilité durable;
- sondages sur les habitudes de déplacements;
- profils d'accessibilité;
- représentations auprès des intervenants locaux en transport;
- comité interentreprises;
- assistance en vue de l'obtention de certifications en lien avec la mobilité (LEED, entreprise en santé, stationnement écoresponsable, etc.);

Volet 2 : accompagnement personnalisé en électrification des flottes de véhicules et des stationnements

- création d'un répertoire des entreprises contactées présentant les potentiels et les freins des entreprises à l'électrification;
- analyses du potentiel d'électrification;

- présentation des avantages de l’électrification et des options de financements disponibles;
- accompagnement spécialisé à la situation des entreprises.

L’Organisme pourra également collaborer avec les arrondissements et les villes liées pour l'élaboration des plans locaux de déplacements. L’Organisme pourra maintenir un contact régulier avec les unités d’affaires de la ville concernées par les objectifs de réduction des gaz à effet de serre et d’électrification du secteur des transports.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

L'organisme subventionné doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du projet, il est essentiel de :

1. VISIBILITÉ

1.1. Développer et présenter au responsable du projet de la Ville une stratégie ou des actions de communication et en assurer la réalisation.

1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du projet à la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication.

1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

2.1. Reconnaissance de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec

- Faire état de la contribution de la Ville et du gouvernement du Québec et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville (@MTL_Villepour Twitter et @mtlville pour Facebook) et le gouvernement du Québec (@MCCQuebec pour Twitter et @mccquebec pour Facebook) pour leur soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du gouvernement du Québec lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les outils de communication imprimés et numériques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les objets promotionnels, etc.

Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule.

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas possible, l'organisme doit ajouter la phrase suivante : **Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.**

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et du gouvernement du Québec et tous les documents où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du gouvernement du Québec, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le ministère de la Culture et des Communications :

- Inviter par écrit la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;

- Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;

- Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

1) Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2) Pour envoyer une invitation au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications ou demander un mot de la ministre, écrivez à : ministre@mcc.gouv.qc.ca.

Dans les deux cas, il est important de préciser que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.3. Normes graphiques et positionnement à respecter

Sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.) :

  - Logos : respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la Ville et de celui du gouvernement du Québec disponibles sur : http://ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques
- Positionnement : respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville, du gouvernement du Québec et des autres partenaires.

De façon générale, le logo du gouvernement du Québec doit toujours se retrouver à l'extrême droite.

- À NOTER : Afin de respecter le visuel convenu avec le ministère de la Culture et des Communications, les panneaux de chantier doivent être réalisés par la Ville.
  À cet effet, vous devez transmettre votre demande à visibilite@ville.montreal.qc.ca en indiquant qu'il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.4. Publicité et promotion

  - Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et au MCC, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.
  - Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications sur le site Internet du projet ou de l'événement

  Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

  - Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement. La publicité sera fournie par la Ville.
  - Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document.
  - Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
  - Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
  - Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité.

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville et du gouvernement du Québec dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics (autres que les événements médiatiques)

- Inviter la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec les deux cabinets politiques en avisant le responsable du projet de la Ville.
- Valider les règles protocolaires des deux cabinets en matière d'événements publics.
-

Pour joindre les cabinets politiques pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles ci-dessus, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre au responsable du projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :

- tous les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relative aux activités du projet ou de l'activité (ex : images des mentions, logos sur les affiches, etc);

- s'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et imprimés de même que sur le web;

- s'il y a lieu, une photo des différents montages où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec (ex. : conférence de presse).

Pour faire approuver un texte ou un document, ou si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville, veuillez adresser votre demande par courriel à :
visibilite@ville.montreal.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207340003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 $ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable et de l'électrification des transports pour la période jusqu'au 30 septembre 2022 - Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1207340003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-02

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal, le 1er septembre 2020

Madame Josée Chiasson
Directrice
Direction Mise en valeur des pôles économiques
Service du développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Objet : Demande de contribution financière pour la mission des Centres de gestion des déplacements de la région métropolitaine, du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2022

Madame Chiasson,

Nous vous demandons une contribution financière de 400 000 $ sur la période 2020-2022.

En effet, la mission des Centres de gestion des déplacements (CGD) s'intègre parfaitement à votre stratégie de développement économique, Accélérer Montréal. Les CGD couvrent le territoire de l'Ile de Montréal et ont pour mission de favoriser le développement et la promotion des alternatives viables à l'automobile en solo dans l'objectif d'améliorer la mobilité et l'environnement. Ils répondent notamment aux enjeux de congestion et de manque d'accessibilité aux transports alternatifs des entreprises en transmettant les données nécessaires à leurs partenaires pour rendre la desserte plus efficiente et en faisant leur promotion auprès des promoteurs immobiliers, entreprises et employés. Ils permettent également la réduction des besoins en stationnement.

Actuellement trois CGD sont reconnus, financés en partie et dûment vérifiés par le Ministère des transports du Québec (MTQ) : MOBA/division de Développement économique Saint-Laurent pour le pôle de l'ouest, Voyagez Futé pour le pôle du centre-ville et le CGD de l'est de Montréal et Lanaudière (CGD EML) pour le pôle de l'est. Ce financement aidera les CGD à s'arrimer aux actions de la stratégie en collaboration avec les PME Mtl et autres partenaires.

De plus, le futur plan Climat de la Ville comportera certainement des actions dans les 3 axes de l'approche Réduire-Transférer-Améliorer. Les CGD souhaitent donc participer à la promotion de l'électrification des flottes de véhicules corporatifs et des stationnements des entreprises, ce qui contribuera à réduire les externalités négatives du secteur des transports, notamment au centre-ville de Montréal.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions de recevoir, madame Chiasson, nos salutations distinguées.

Aline Berthe
Directrice MOBA, Voyagez Futé et CGD EML
(514) 825-4839

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2021/02/25 17:00

(2)

Dossier # : 1202748003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction de la gendarmerie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver rétroactivement la nouvelle entente entre l'Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal (SPVM) pour la fourniture de services spéciaux d'un montant total de 19 262 930 $ pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération:
1. d'approuver rétroactivement la nouvelle entente entre Aéroports de Montréal et la Ville de Montréal relativement à la fourniture de services spéciaux par l'intermédiaire du Service de police, d'un montant total de 19 262 930 $, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 ;

2. d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-02-05 10:12

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1202748003**
Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction de la gendarmerie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver rétroactivement la nouvelle entente entre l'Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal (SPVM) pour la fourniture de services spéciaux d'un montant total de 19 262 930 $ pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2017, le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal approuvait une entente de service entre Aéroport de Montréal et la Ville de Montréal (SPVM) pour une période d'un (1) an, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017. Il est à noter que cette entente contenait une clause de renouvellement automatique d'année en année pour un maximum de 5 ans. Cette entente a continué à régir les relations contractuelles entre les parties pour l'année 2018 et la négociation d'une nouvelle entente a été entamée dès le début de 2019.
Le présent dossier vise à approuver une nouvelle entente entrant en vigueur le 1er janvier 2019 pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Il est pertinent de rappeler que le SPVM offre des services spécialisés à ADM depuis le 24 janvier 2000.

En vertu du contrat, la Ville s'engage à fournir les ressources nécessaires à la fourniture des services spéciaux. En contrepartie, ADM versera à la Ville les montants établis annuellement selon les modalités décrites à l'entente.

Il est donc recommandé au Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal d'approuver la nouvelle entente pour une période de cinq (5) ans, et ce, afin de maintenir la fourniture de services spéciaux à ADM selon les nouveaux besoins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0242 – 15 juin 2017 - Approuver le projet de contrat entre Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal pour la fourniture de services spéciaux par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période d'un an incluant une clause de renouvellement automatique d'année en année pour une période maximale de cinq (5) ans.
CG12 0436 - 22 novembre 2012 - Approuver le renouvellement de l'entente entre Aéroports de Montréal et la Ville de Montréal pour la fourniture de services spéciaux du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de quatre (4) ans.

CG11 0116 - 14 avril 2011 - Approuver le renouvellement de l'entente entre Aéroports de Montréal et la Ville de Montréal pour la fourniture de services spéciaux du Service de police de la Ville de Montréal pour une période de cinq (5) ans.

CM04 0554 - 23 août 2004 - Approuver l'entente de service qui a été intervenue entre ADM et la Ville de Montréal pour une période de cinq (5) ans, et ce à compter du 1er novembre 2004.

CM03 0972 - 15 décembre 2003 - Approuver le renouvellement, pour une période maximale d'un an à compter du 1er janvier 2004, l'entente entre ADM et la Ville de Montréal afin de permettre au SPVM et à ADM de finaliser un contrat permanent et permettre l'implantation d'une unité aéroportuaire.

DESCRIPTION

La Ville s'engage, par l'intermédiaire du SPVM, à fournir les Services spéciaux décrits dans l'entente en conformité avec l'ensemble des termes et conditions stipulés à l'Entente.
Les services à être rendus par le SPVM consistent à assurer la présence policière dans différentes zones, à répondre aux alarmes à divers points de fouille et points d'inspection ainsi qu'à fournir des services d'enquêtes spécialisées et à procéder à des enquêtes.

- · Sécurité des usagers-ADM dans l'aérogare ;
- · Réponse aux alarmes aux points de contrôle des passagers et des non-passagers ;
- · Réponse aux alarmes aux postes d'inspection des bagages enregistrés ;
- · Présence policière armée du SPVM dans la zone de précontrôle américain ;
- · Sécurité des usagers lors de situation urgente hors de l'aérogare ;
- · Services d'enquêtes spécialisées et enquêtes selon le besoin.

JUSTIFICATION

Maintenir notre engagement envers ADM et en vertu des lois en vigueur au Québec et de son mandat de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique. Le SPVM fournit déjà un service de base à l'aéroport au même titre que sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Donc, le Service est responsable des événements majeurs sur son territoire, y joue le rôle de premier répondant pour l'application de l'entente fédérale / provinciale sur le terrorisme, et est responsable de certains aspects de la sécurité civile et des mesures d'urgence de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus et les dépenses sont répartis ainsi :

	2019	2020	2021	2022	2023
Revenus	**3 673 150 $**	**3 772 950 $**	**3 834 480 $**	**Note 1** **3 938 010 $**	**Note 2** **4 044 340 $**
Dépenses				**Note 1**	**Note 2**

Masse salariale avec avantages	3 622 710 $	3 721 700 $	3 782 410 $	3 884 540 $	3 989 420 $
Biens et services	50 440 $	51 250 $	52 070 $	53 470 $	54 920 $
Total	**3 673 150 $**	**3 772 950 $**	**3 834 480 $**	**3 938 010 $**	**4 044 340 $**

Note 1 : Indexé, selon l'indice des prix à la consommation (l' « IPC ») publié par Statistique Canada pour la région de Montréal en date du 1er janvier 2022, ou ajusté selon les modalités établies à la suite de la ratification de la nouvelle convention collective du SPVM, selon le plus élevé des deux montants. Pour fins de calculs, l'IPC au 1er janvier 2020, soit 2.7%, a été utilisé pour illustrer les revenus et les dépenses projetées.

Note 2 : Le montant indexé de l'année précédente, lui-même indexé, selon l'IPC publié par Statistique Canada pour la région de Montréal en date du 1er janvier 2023, ou ajusté selon les modalités établies à la suite de la ratification de la nouvelle convention collective du SPVM, selon le plus élevé des deux montants. Pour fins de calculs, l'IPC au 1er janvier 2020, soit 2.7%, a été utilisé pour illustrer les revenus et les dépenses projetées.

Les crédits budgétaires pour les revenus et les dépenses sont prévus dans le budget de fonctionnement du SPVM.

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Les crédits budgétaires requis pour les années subséquentes seront priorisés lors de la confection du budget.

La dépense sera entièrement assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de cette nouvelle entente est nécessaire pour la sécurité des voyageurs et de la communauté internationale. La réglementation sur la sécurité aérienne requiert la présence policière dans l'aérogare.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 17 février 2021
Conseil municipal : 22 février 2021
Conseil d'agglomération : 25 février 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Michel SYLVESTRE
Inspecteur-chef
Service de la planification opérationnelle
Direction de la gendarmerie

Tél : 514-280-8500
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-27

Marc CHARBONNEAU
Directeur adjoint
Direction de la gendarmerie

Tél : 514 280-6959
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
Directeur
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2021-01-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1202748003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction de la gendarmerie , -
Objet :	Approuver rétroactivement la nouvelle entente entre l'Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal (SPVM) pour la fourniture de services spéciaux d'un montant total de 19 262 930 $ pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2021-01-31-SPVM Entente relative aux services spéciaux-version finale _avec visa-1_ .pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, chef de division - Droit contractuel
Tél : 514 501-6487

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-01

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
Tél : 514-501-6487
Division : Droit contractuel

DocuSign Envelope ID: 4AA23DD4-9DE6-4AE2-A112-D5C3066A1363

ENTENTE CONCERNANT LES SERVICES SPÉCIAUX

ENTRE

VILLE DE MONTRÉAL

ET

AÉROPORTS DE MONTRÉAL

JANVIER 2021

DS DS

Initial 1 Initial 2 Initial 3

DocuSign Envelope ID: 4AA23DD4-9DE6-4AE2-A112-D5C3066A1363

ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES SPÉCIAUX SUR LE TERRITOIRE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU DE MONTRÉAL

ENTRE : **AÉROPORTS DE MONTRÉAL**, personne morale sans but lucratif, incorporée en vertu des lois du Canada, ayant son siège au 800, place Leigh-Capreol, bureau 1000, Montréal, Québec, H4Y 0A5, représentée aux fins des présentes par Stéphane Lapierre, vice-président, Exploitation et Développement aérien et Sylvain Choinière, vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif, dûment autorisés tel qu'ils le représentent;

(« **ADM** »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé à agir aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6, dûment autorisé à agir aux fins des présentes

(la « **Ville** »)

CONSIDÉRANT QU'ADM et Sa Majesté du Chef du Canada ont conclu une Convention de cession le 1er avril 1992, par laquelle la gestion, l'exploitation et l'entretien de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal (« **YUL** ») et l'Aéroport international de Montréal-Mirabel ont été cédés à ADM;

CONSIDÉRANT QU'ADM et Sa Majesté du Chef du Canada ont conclu un bail par lequel ADM est notamment responsable d'assurer que les fonctions générales de police et de protection soient fournies aux aéroports sous sa gouverne;

CONSIDÉRANT QU'afin de respecter la réglementation et législation applicables aux aéroports, ADM doit assurer la présence de certains services de police sur le site de YUL;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a approuvé le 15 juin 2017, par la résolution GC17 0242, la conclusion d'une entente pour la fourniture de services spéciaux par le Service de police de la Ville de Montréal (« **SPVM** ») (ci-après : la « **Convention initiale** ») avec ADM pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Convention initiale prévoit, à son article 6.2 que ses termes doivent être renégociés à son échéance, et qu'à défaut, la Convention initiale est renouvelée d'année en année pour une période de 5 ans à compter du 1er janvier 2018;

DocuSign Envelope ID: 4AA23DD4-9DE6-4AE2-A112-D5C3066A1363

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont commencé à négocier les termes de cette nouvelle entente en 2018, ayant manifesté l'intention que cette nouvelle entente s'applique à compter de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente remplace la Convention initiale;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 a eu pour effet de réduire considérablement le trafic aérien et les activités d'ADM sur le site de l'aéroport Montréal-Trudeau;

CONSIDÉRANT QU'ADM a requis la Ville de réduire temporairement la composition de l'Unité aéroportuaire prévue à l'article 4.2 des présentes jusqu'à ce que la pandémie de Covid-19 soit résorbée et que la Ville consent à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la Ville consent à fournir à ADM, par le biais du SPVM, les services spéciaux nécessaires à YUL selon les termes et conditions ci-après décrits;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024) en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. DÉFINITIONS

Aux fins de cette entente, à moins d'incompatibilité avec le contexte, les définitions suivantes s'appliquent :

1.1. « **Aérogare** » désigne tout bâtiment situé sur le territoire de YUL qui est utilisé pour recevoir le public et les passagers avant leur embarquement ou après leur débarquement;

1.2. « **Chef de l'Unité Aéroportuaire** » désigne l'officier de direction du SPVM sous la responsabilité duquel l'Unité Aéroportuaire est placée;

1.3. « **Date d'entrée en vigueur** » signifie la date à laquelle l'Entente entre en vigueur entre les Parties, soit le 1er janvier 2019;

1.4. « **Directeur** » signifie le directeur du SPVM ou le représentant désigné par ce dernier;

1.5. « **Durée de l'Entente** » est de cinq (5) ans à compter de la Date d'entrée en vigueur de l'Entente;

1.6. « **Entente** » signifie la présente entente, incluant son préambule, ainsi que tous les documents qui y ont été inclus en annexe;

1.7. « **Loi** » signifie loi, code, règlement, directive, politique, protocole, ordonnance, décret, mesure, adopté par un palier fédéral, provincial, municipal ou autre et ayant force exécutoire;

DocuSign Envelope ID: 4AA23DD4-9DE6-4AE2-A112-D5C3066A1363

1.8. « **Montant Forfaitaire Maximal** » est un montant équivalant, au plus, à deux mille huit cents (2 800) heures de travail, par année, applicable pour chacune des années de la présente Entente, calculées sur la base du taux horaire applicable pour le temps supplémentaire travaillé par les Policiers en vertu de la convention collective en vigueur entre le SPVM et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (la « **Fraternité** »);

1.9. « **Parties** » ou « **Partie** » désigne ADM et la Ville collectivement ou individuellement;

1.10. « **Policiers** » désigne les membres du SPVM composant l'Unité aéroportuaire et qui sont affectés à l'exécution de la présente Entente sur le territoire de YUL;

1.11. « **Unité aéroportuaire** » : signifie l'effectif de Policiers établi à l'article 4.2 de l'Entente, sans excéder un maximum de quatre (4) équipes, chacune formée d'un (1) sergent et de six (6) agents, pour un total de vingt-huit (28) Policiers;

1.12. « **Usager-ADM** » désigne une personne physique qui se trouve à l'Aérogare;

1.13. « **Zone réglementée** » signifie toute partie de YUL qui est désignée comme étant une zone réglementée par une signalisation indiquant que l'accès est limité aux personnes autorisées.

2. OBJET, ORGANISATION ET FONCTIONS RESPECTIVES

2.1. Par le biais de l'Entente, ADM retient les services de la Ville afin que cette dernière lui fournisse, par l'intermédiaire du SPVM, les services décrits à la Section 3 des présentes (les « **Services spéciaux** »).

2.2. Les Services spéciaux doivent être exécutés dans le but d'atteindre les objectifs de protection de l'aviation civile établis par ADM ainsi que par la Loi.

2.3. Les Policiers affectés à l'exécution de l'Entente demeurent sous l'autorité du Directeur.

2.4. Le directeur Opérations et Sûreté aéroportuaire d'ADM demeure responsable de la direction des services de sécurité et de sûreté aéroportuaire, dont notamment pour l'exercice des compétences suivantes :

a) la coordination des interventions d'urgence au Centre de coordination des urgences (le « **CCU** ») par le directeur du CCU sur l'ensemble du territoire aéroportuaire;

b) la protection des personnes, des biens et la prévention des actes d'intervention illicite contre l'aviation civile;

c) le pouvoir de nommer des personnes pour l'application des règlements sur la circulation sur l'ensemble du territoire aéroportuaire;

d) l'évaluation d'une menace contre les installations aéronautiques ainsi que la mise en place de mesures pour la contrer;

DocuSign Envelope ID: 4AA23DD4-9DE6-4AE2-A112-D5C3066A1363

e) la capacité d'intervention en matière de détection d'explosifs avec des équipements et des équipes cynophiles respectant les exigences fédérales.

L'Entente n'a pas et ne peut être interprétée comme pouvant avoir pour effet de porter atteinte aux pouvoirs et privilèges du directeur Opérations et Sûreté aéroportuaire d'ADM, du comité de gestion ou du conseil d'administration d'ADM en matière de sécurité et de sûreté aéroportuaire.

2.5. Les Policiers demeurent responsables de l'exécution de leurs fonctions en conformité avec les lois et règlements applicables.

2.6. L'Entente n'a pas et ne peut être interprétée comme pouvant avoir pour effet de porter atteinte aux pouvoirs et privilèges du Directeur ou de restreindre ou d'augmenter de quelque façon que ce soit les responsabilités et pouvoirs d'intervention du SPVM en matière de sécurité publique.

2.7. Les Parties reconnaissent que la Ville a signé une convention collective avec la Fraternité et conviennent que la présente Entente doit respecter ladite convention collective. ADM ne pourra fonder aucun recours ou réclamation en raison de moyens de pression légaux qui seraient exercés par des Policiers sur le site de YUL, pourvu toutefois que malgré l'exercice de tels moyens de pression, les services prévus en vertu de la présente Entente soient rendus.

3. SERVICES SPÉCIAUX

3.1. La Ville s'engage, par l'intermédiaire du SPVM, à fournir les Services spéciaux décrits à la présente section en conformité avec l'ensemble des termes et conditions stipulés à l'Entente.

3.2. SÉCURITÉ DES USAGERS-ADM DANS L'AÉROGARE

L'Unité aéroportuaire devra veiller à la protection et à la sécurité des Usagers-ADM dans l'Aérogare en intervenant notamment pour toute situation requise en matière de sécurité publique, qu'il s'agisse d'une situation criminelle ou non.

3.3. RÉPONSE AUX ALARMES AUX POINTS DE CONTRÔLE DES PASSAGERS ET DES NON-PASSAGERS

Lors du déclenchement d'une alarme aux points de contrôle des passagers ou aux points de contrôle des non-passagers, l'Unité aéroportuaire interviendra à l'intérieur d'un délai maximum de cinq (5) minutes, tel qu'établi par Transports Canada.

L'intervention de l'Unité aéroportuaire visera à enquêter sur la présence d'une arme, d'un engin explosif ou la détection de traces d'une substance explosive sur un passager, dans les bagages de cabine ou sur la présence de tout autre objet en possession d'un passager ou d'un non-passager, et ce, à la suite d'une fouille effectuée par un employé de l'Administration Canadienne de la Sûreté du Transport Aérien (l'« **ACSTA** »).

DocuSign Envelope ID: 4AA23DD4-9DE6-4AE2-A112-D5C3066A1363

3.4. RÉPONSE AUX ALARMES AUX POSTES D'INSPECTION DES BAGAGES ENREGISTRÉS

Lors du déclenchement d'une alarme au poste d'inspection des bagages enregistrés, un Policier de l'Unité aéroportuaire interviendra pour enquêter sur la présence possible d'une arme, d'un engin explosif ou sur la présence d'une substance explosive dans les bagages enregistrés, et ce, à la suite d'une fouille effectuée par un employé de l'ACSTA.

3.5. PRÉSENCE D'UN POLICIER ARMÉ DE l'UNITÉ AÉROPORTUAIRE DANS LA ZONE DE PRÉCONTRÔLE AMÉRICAINE

Durant les heures d'opération de la zone de précontrôle américaine occupée par le *U.S. Customs and Border Protection*, un (1) Policier armé de l'Unité aéroportuaire assurera une présence continuelle pour la surveillance, la patrouille et pour l'exécution d'une intervention rapide, le cas échéant.

3.6. SITUATION URGENTE HORS DE L'AÉROGARE

En cas de situation urgente hors de l'Aérogare, l'Unité aéroportuaire préservera la sécurité du public sur le territoire de YUL.

4. PLAGES HORAIRES ET EFFECTIFS

4.1. Les Services spéciaux seront assurés par l'Unité aéroportuaire, sept (7) jours par semaine, de 03h30 à 23h00 (les « **Plages horaires** »);

4.2. À compter de la Date d'entrée en vigueur et pour la Durée de l'Entente, à l'intérieur des Plages horaires, la Ville affectera les Policiers nécessaires à l'exécution des Services spéciaux. L'Unité aéroportuaire se compose des membres suivants dès la Date d'entrée en vigueur de l'Entente : quatre (4) sergents et vingt-quatre (24) agents.

Cependant, exceptionnellement, et ce, depuis le premier juin 2020 et pour une durée indéterminée, l'Unité aéroportuaire est réduite de 5 agents. Les sommes payées en trop par ADM à la Ville depuis cette date seront déduites de la factures émise par la Ville au cours de la période de facturation suivante afin de tenir compte de la réduction de la composition de l'Unité aéroportuaire. À compter du mois de juin 2020 et jusqu'à ce que la composition de l'Unité aéroportuaire revienne à sa composition normale comme établie au premier alinéa du présent article, la Ville facturera ADM en tenant compte de la réduction des effectifs et

DocuSign Envelope ID: 4AA23DD4-9DE6-4AE2-A112-D5C3066A1363

calculera les honoraires prévus à l'article 7 selon le coût par agent assurant les services prévus à la présente entente à l'Annexe A des présentes.

ADM doit aviser le Directeur par écrit au moins 15 jours avant la prise d'effet souhaitée de toute modification ayant pour effet de ramener la composition de l'Unité aéroportuaire à celle qui est prévue au premier alinéa du présent article;

4.3. À l'intérieur des Plages horaires, le SPVM maintiendra à l'Aérogare, à titre d'effectif minimal, trois (3) agents détenant au minimum le grade de constables, ainsi qu'un (1) sergent;

4.4. La répartition des Policiers par quart de travail répondra aux besoins d'ADM relativement aux « Mesures de Sûreté aux Aérodromes »;

4.5. Chacun des Policiers de l'Unité aéroportuaire affecté à l'exécution de l'Entente devra :

a) avoir suivi la formation initiale pour le personnel de sûreté en milieu aéroportuaire ainsi que, le cas échéant, les formations d'appoint requises par les articles 115 et suivants du *Règlement canadien de 2012 sur la sûreté aérienne* (DORS/2011-318) ou par tout autre règlement ultérieur;

b) être détenteur d'une carte d'identité en zone réglementée valide (« **CIZR** »).

4.6. ADM conservera une copie des dossiers de formation des Policiers de l'Unité aéroportuaire en ce qui a trait aux formations prévues à la clause 4.5 de l'Entente.

4.7. La Ville demeurera la seule responsable de la formation continue des Policiers.

4.8. ADM devra aviser, dans un délai raisonnable, le cadre responsable de l'Unité aéroportuaire de tout enjeu ou de toute plainte portée contre un membre de l'Unité aéroportuaire pour un acte posé dans le cadre de la présente Entente. La Ville en assurera la gestion ainsi que les mesures correctives et en fera part à ADM.

5. ÉQUIPEMENTS ET ESPACE DE TRAVAIL

5.1. ADM fournira sans frais à l'Unité aéroportuaire, l'équipement de communication radiophonique permettant un lien direct entre les Policiers et le Centre de traitement des appels d'urgence de YUL.

5.2. ADM fournira sans frais à la Ville les locaux nécessaires à l'exécution de l'Entente par l'Unité aéroportuaire et au traitement des dossiers en découlant, tels que les vestiaires, aires de repos, bureaux et locaux de détention provisoire.

5.3. Si des équipements spéciaux sont requis par ADM, ADM remboursera à la Ville, les coûts d'acquisition des équipements spéciaux demandés par ADM dans les (30) jours suivant la réception par ADM d'une facture de la Ville.

5.4. Plus précisément, lors de la Date d'entrée en vigueur de l'Entente, l'Unité aéroportuaire pourra continuer à occuper les locaux qui sont actuellement à sa disposition à YUL, étant toutefois entendu que l'emplacement des locaux à la

DocuSign Envelope ID: 4AA23DD4-9DE6-4AE2-A112-D5C3066A1363

disposition de l'Unité aéroportuaire pourra être modifié de temps à autre par ADM. Il est cependant entendu, que ces locaux doivent demeurer à l'intérieur de l'Aérogare.

5.5. Nonobstant la clause 5.4, à compter de la Date d'entrée en vigueur de l'Entente, l'Unité aéroportuaire ne sera plus en mesure d'occuper la salle de conférence 299B, dont l'usage redeviendra la prérogative exclusive d'ADM.

5.6. Au besoin, ADM mettra à la disposition l'Unité aéroportuaire une salle de conférence de façon ponctuelle, selon les disponibilités desdites salles. Cette demande devra être formulée par le Directeur auprès de la technicienne de la sûreté aéroportuaire d'ADM dans un délai raisonnable.

5.7. ADM fournira à l'Unité aéroportuaire des espaces de stationnement dont les emplacements pourront être modifiés de temps à autre par ADM, étant entendu toutefois que ces emplacements n'excéderont pas une distance d'environ trois cents (300) mètres de l'Aérogare.

5.8. ADM fournira de plus au personnel administratif du SPVM quatre (4) espaces de stationnement.

5.9. Advenant qu'il choisisse, à sa discrétion, de ne plus maintenir en place du personnel administratif sur le territoire de YUL, le Directeur devra en aviser ADM sans délai. ADM sera alors en droit de cesser de fournir les quatre (4) espaces de stationnement prévus à la clause 5.8.

5.10. La Ville est responsable de fournir aux Policiers les uniformes et les autres équipements de travail (incluant les armes courtes et longues, les munitions, etc.), à l'exception de l'équipement mentionné aux articles 5.1 et 5.3.

5.11. ADM consent à mettre à la disposition de l'Unité aéroportuaire une voûte, sur le site de YUL, pour l'entreposage des armes des Policiers. La Ville assumera la responsabilité totale et entière des armes et de la voûte mise à la disposition de l'Unité aéroportuaire par ADM.

5.12. La voiture de fonction du SPVM, dont le coût est inclus dans le prix payé par ADM pour les services rendus, devra être balisée et être localisée en devanture de l'Aérogare, ou à tout autre endroit indiqué par ADM au Directeur.

6. AUCUN LIEN D'EMPLOI

6.1. Les Policiers demeurent en tout temps subordonnés à la Ville dans le cadre de l'exécution des Services spéciaux. Aucun lien d'emploi n'est créé entre ADM et les Policiers.

6.2. Les Policiers demeurent régis en tout temps par les conventions collectives conclues entre la Ville et leurs syndicats.

DocuSign Envelope ID: 4AA23DD4-9DE6-4AE2-A112-D5C3066A1363

7. PRIX

7.1. En considération des Services spéciaux à être fournis par l'Unité aéroportuaire à ADM, pour la Durée de l'Entente, ADM paiera à la Ville les montants suivants (le « **Prix** »), TPS et TVQ en sus :

7.1.1. **Pour l'année 2019**, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 :

- un montant de **3 468 246$**, payable en douze (12) versements égaux et consécutifs de 289 020,50$ chacun, dans les trente (30) jours de la présentation d'une facture par la Ville à ADM;
- une somme additionnelle correspondant à une partie ou à la totalité du Montant Forfaitaire Maximal, payable dans les trente (30) jours de la présentation d'une facture par la Ville à ADM, étant entendu que cette somme additionnelle est payable lorsque la Ville doit fournir des ressources additionnelles ou utiliser les ressources en place au-delà des besoins exprimés par ADM conformément à l'article 4.2 eu égard à la composition de l'Unité aéroportuaire, mais en temps supplémentaire, afin de maintenir sa capacité à offrir les Services spéciaux.

Il est également entendu que le Prix total, pour l'année 2019 pour les services rendus, ne pourra, à aucun moment, excéder le montant maximal de 3 673 150,00$.

Les sommes déjà payées par ADM à la Ville en vertu de la Convention initiale depuis le 1er janvier 2019 jusqu'à la date de signature de l'Entente, seront déduites des sommes dues en vertu de l'Entente. ADM s'engage à payer à la Ville, toute somme requise pour acquitter la différence entre les tarifs prévus dans la Convention initiale et ceux prévus à l'Entente pour les Services spéciaux, le cas échéant, dans les trente jours d'une facture envoyée par la Ville à ADM.

7.1.2. **Pour l'année 2020**, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 :

- un montant de **3 563 948,00$**, payable en douze (12) versements égaux et consécutifs de 296 996 $ chacun, dans les trente (30) jours de la présentation d'une facture par la Ville à ADM;
- une somme additionnelle correspondant à une partie ou à la totalité du Montant Forfaitaire Maximal, payable dans les trente (30) jours de la présentation d'une facture par la Ville à ADM, étant entendu que cette somme additionnelle est payable lorsque la Ville doit fournir des ressources additionnelles ou utiliser les ressources en place au-delà des besoins exprimés par ADM conformément à l'article 4.2 eu égard à la composition de l'Unité aéroportuaire, mais en temps supplémentaire, afin de maintenir sa capacité à offrir les Services spéciaux.

Il est également entendu que le Prix total, pour l'année 2020 pour les services rendus, ne pourra, à aucun moment, excéder le montant maximal de 3 772 950,00$.

DocuSign Envelope ID: 4AA23DD4-9DE6-4AE2-A112-D5C3066A1363

7.1.3 **Pour l'année 2021**, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 :

- un montant de **3 621 298,00$**, payable en douze (12) versements égaux et consécutifs de 301 775 $ chacun, dans les trente (30) jours de la présentation d'une facture par la Ville à ADM;

- une somme additionnelle correspondant à une partie ou à la totalité du Montant Forfaitaire Maximal, payable dans les trente (30) jours de la présentation d'une facture par la Ville à ADM, étant entendu que cette somme additionnelle est payable lorsque la Ville doit fournir des ressources additionnelles ou utiliser les ressources en place au-delà des besoins exprimés par ADM conformément à l'article 4.2 eu égard à la composition de l'Unité aéroportuaire, mais en temps supplémentaire, afin de maintenir sa capacité à offrir les Services spéciaux.

Il est également entendu que le Prix total, pour l'année 2021 pour les services rendus, ne pourra, à aucun moment, excéder le montant maximal de 3 834 480,00$.

7.1.4 **Pour l'année 2022**, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 :

- un montant de **3 621 298,00$** indexé, selon l'indice des prix à la consommation (l' « IPC ») publié par Statistique Canada pour la région de Montréal en date du 1er janvier 2022, ou ajusté selon les modalités établies à la suite de la ratification de la nouvelle convention collective du SPVM, selon le plus élevé des deux montants;

- une somme additionnelle correspondant à une partie ou à la totalité du Montant Forfaitaire Maximal de l'année précédente indexé, selon **l'IPC** publié par Statistique Canada pour la région de Montréal en date du 1er janvier 2022, ou ajusté selon les modalités établies à la suite de la ratification de la nouvelle convention collective du SPVM, selon le plus élevé des deux montants, payable dans les trente (30) jours de la présentation d'une facture par la Ville à ADM, étant entendu que cette somme additionnelle est payable lorsque la Ville doit fournir des ressources additionnelles ou utiliser les ressources en place au-delà des besoins exprimés par ADM conformément à l'article 4.2 eu égard à la composition de l'Unité aéroportuaire, mais en temps supplémentaire, afin de maintenir sa capacité à offrir les Services spéciaux.

7.1.5 Pour l'année 2023, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 :

- le montant indexé de l'année précédente, lui-même indexé, selon l'IPC publié par Statistique Canada pour la région de Montréal en date du 1er janvier 2023, ou ajusté selon les modalités établies à la suite de la ratification de la nouvelle convention collective du SPVM, selon le plus élevé des deux montants;

- une somme additionnelle correspondant à une partie ou à la totalité du Montant Forfaitaire Maximal de l'année précédente indexé, selon l'IPC publié par Statistique Canada pour la région de Montréal en date du 1er

DocuSign Envelope ID: 4AA23DD4-9DE6-4AE2-A112-D5C3066A1363

janvier 2023, ou ajusté selon les modalités établies à la suite de la ratification de la nouvelle convention collective du SPVM, selon le plus élevé des deux montants, payable dans les trente (30) jours de la présentation d'une facture par la Ville à ADM, étant entendu que cette somme additionnelle est payable lorsque la Ville doit fournir des ressources additionnelles ou utiliser les ressources en place au-delà des besoins exprimés par ADM conformément à l'article 4.2 eu égard à la composition de l'Unité aéroportuaire, mais en temps supplémentaire, afin de maintenir sa capacité à offrir les Services spéciaux.

7.1.6 Les Parties reconnaissent que le Prix payé par ADM pour les années 2022 et 2023 ainsi que pour les années où l'Entente serait renouvelée automatiquement sera ajusté en fonction d'augmentations salariales ou d'ajustements financiers découlant de la renégociation d'une nouvelle convention collective ou de dispositions législatives ayant effet rétroactivement ou autre, le cas échéant.

7.1.7 Les taux mentionnés ci-dessus sont ceux applicables lorsque la composition de l'Unité aéroportuaire correspond aux effectifs mentionnés au premier alinéa de l'article 4.2. Ces sommes seront réduites à compter du premier juin 2020, pour une durée indéterminée, en fonction du nombre réel d'agents et de sergents composant l'Unité aéroportuaire comme établi au 2e alinéa de l'article 4.2 des présentes.

7.2. Par souci de clarté, le Prix étant réputé inclure l'ensemble des honoraires et frais pouvant être réclamés par la Ville, aucun montant excédant le Prix ne pourra être facturé à ADM, incluant notamment, et sans limiter la généralité de ce qui précède, à titre de :

a) Temps supplémentaire;

b) Heures de formation, incluant les heures exigées aux termes de la clause 4.5 de l'Entente;

c) Services spéciaux que le Directeur peut choisir, à sa discrétion, de faire exécuter par des agents de la paix détenant le grade de commandants, sergents-détectives, enquêteurs ou secrétaires;

d) Frais relatifs à la voiture de fonction défrayée par ADM;

e) Services administratifs;

f) Tous autres frais de gestion.

7.3. Les factures devront être acheminées par courriel ou par la poste, à l'adresse suivante :

Aéroports de Montréal
Service des comptes fournisseurs
800, place Leigh-Capreol, Bureau 1000
Dorval (Québec) H4Y 0A5
comptesfournisseurs@admtl.com

DocuSign Envelope ID: 4AA23DD4-9DE6-4AE2-A112-D5C3066A1363

7.4. ADM acquittera les factures en transmettant le paiement à l'adresse suivante :

Ville de Montréal
Service des finances
C.P. 11043 Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4X8

8. COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS, ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET UTILISATION DE RESSOURCES

8.1. ADM étant assujettie à *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (« **LPRPDE** »), il est convenu entre les Parties qu'en aucun moment ADM ne transmettra à la Ville des informations qui pourraient la placer en contravention avec cette loi.

8.2. Toutes les données et tous les autres renseignements techniques ou relatifs à l'exploitation, qu'ils soient ou non reliés aux Services spéciaux, qu'obtiendra la Ville directement ou indirectement, devront être traités à titre confidentiel et ne pourront pas être dévoilés à qui que ce soit, à moins qu'ADM en ait d'abord donné l'autorisation, par écrit, ou si la loi ou un tribunal l'exige.

9. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

9.1 Les termes de l'Entente devront être renégociés avant son échéance. À défaut, l'Entente sera renouvelée automatiquement d'année en année pour une période maximale de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2028. Les sommes payables par ADM à la Ville en vertu de la présente Entente sont assujetties à une indexation annuelle correspondant à l'IPC publié par Statistique Canada pour la région de Montréal ou ajustées selon les modalités établies à la suite de la ratification de la nouvelle convention collective du SPVM, selon le plus élevé des deux montants, à compter du 1er janvier 2024.

9.2 Si l'une des Parties ne souhaite pas renouveler l'Entente ou en renégocier le contenu en prévision de son échéance, elle doit en aviser l'autre par le biais d'un préavis écrit au moins neuf (9) mois avant l'échéance de l'Entente ou l'échéance de l'Entente renouvelée;

9.3 Les Parties conviennent que les termes définis par une nouvelle Entente, s'appliqueront rétroactivement à partir de la date de l'échéance.

10. RÉSILIATION DE L'ENTENTE

10.1. L'Entente ne peut être résiliée par une des Parties qu'au moyen d'un préavis écrit de neuf (9) mois, auquel cas le Prix dû par ADM à la Ville sera payé au prorata de la Durée de l'Entente écoulée au moment de la résiliation.

DocuSign Envelope ID: 4AA23DD4-9DE6-4AE2-A112-D5C3066A1363

11. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Dans l'éventualité où un différend survient dans le cours de l'exécution de l'Entente ou eu égard à son interprétation, les Parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend.

12. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1. L'Entente constitue l'entente complète entre les Parties relativement aux matières qui y sont traitées et remplace tout document antérieur.

12.2. Rien dans l'Entente ne doit être interprété comme créant une association, un « joint venture », une société, une relation fiduciaire ou une relation de patron/employé ou de mandant/mandataire entre, d'une part, la Ville et ses employés et, d'autre part, ADM et ses employés.

12.3. Sauf tel qu'expressément prévu à l'Entente, aucune modification à l'Entente ne lie une Partie ou les Parties à moins qu'elle ne soit consignée dans un écrit signé par les Parties ainsi liées.

12.4. Ni ADM ni la Ville ne cédera en tout ou en partie l'Entente sans la permission écrite et préalable de l'autre.

12.5. L'Entente lie les Parties ainsi que leurs successeurs, ayants cause et cessionnaires autorisés respectifs.

12.6. Dans le calcul des délais, le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui de l'échéance l'est. Lorsque le dernier jour n'est pas ouvrable, le délai est prorogé au jour ouvrable suivant. Lorsqu'un délai prévu à l'Entente pour l'accomplissement d'une obligation vient à expiration un jour qui n'est pas ouvrable, la date limite pour l'accomplissement de cette obligation est reportée au jour ouvrable suivant. Tout délai prévu à l'Entente est réputé être un délai de rigueur.

12.7. Toute question concernant l'Entente, son exécution et les obligations qui en découlent ou tout avis nécessaire ou utile en vertu de l'Entente doit être adressé aux représentants des Parties aux fins de la gestion de l'administration de l'Entente, soit :

Dans le cas d'un avis à ADM :

AÉROPORTS DE MONTRÉAL
800 Place Leigh-Capréol, Bureau 1000,
Dorval (Québec) H4Y 0A5
Téléphone : (514) 394-7200
Télécopieur : (514) 394-7356
Courriel : stephane.lapierre@admtl.com
À l'attention de Stéphane Lapierre
Vice-président, Exploitation aéroportuaire et développement aérien

DocuSign Envelope ID: 4AA23DD4-9DE6-4AE2-A112-D5C3066A1363

Dans le cas d'un avis à la Ville :

VILLE DE MONTRÉAL
a/s du Service de police de la Ville de Montréal
Direction de la gendarmerie
1441 St-Urbain, 9e étage
Montréal (Québec) H2X 2M6
Téléphone : (514) 280-6959
Télécopieur : (514) 280-2008
Courriel : marc.charbonneau@spvm.qc.ca
À l'attention de Marc Charbonneau, directeur-adjoint

Ou, quand à chaque Partie, à toute autre adresse ou autre numéro de télécopieur qui peut être désigné par toute Partie dans un avis écrit.

12.8. Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison.

12.9. Sauf si cela est requis par la Loi, aucune information relative à l'exécution de l'Entente ne sera divulguée par une Partie à une tierce partie sans l'autorisation écrite de l'autre Partie.

12.10. Lorsque l'Entente prendra fin, sauf si cela est prohibé par la Loi, toute information de nature opérationnelle ou administrative, à l'exclusion des documents et des dossiers appartenant à la Ville, demeurera la propriété exclusive d'ADM.

12.11. Tout différend issu de l'Entente, son interprétation, son exécution et ses effets sont assujettis aux Lois du Québec et du Canada qui s'appliquent et qui peuvent être modifiées de temps à autre. Toute référence à des Lois s'étend à toute modification ou refonte ultérieure de ces Lois, ainsi qu'à toute Loi remplaçant celle-ci, dans chaque cas où cette modification, refonte ou Lois sont en vigueur pendant la période pertinente.

12.12. Sauf lorsque le contexte s'y oppose, le singulier comprend le pluriel et vice-versa et le masculin comprend le féminin et vice-versa.

12.13. Les titres ont été insérés pour faciliter la consultation et la lecture de l'Entente et n'affectent pas l'interprétation.

12.14. Chacune des modalités de l'Entente est distincte et dissociable et toute décision d'un tribunal compétent, à l'effet qu'une disposition est invalide ou ne peut être exécutée, n'affecte en aucune façon la validité ou le caractère exécutoire des autres modalités de l'Entente.

12.15. Chacune des Parties déclare avoir lu la présente Entente, en avoir négocié les modalités, avoir la compris la nature et la portée des engagements qu'elle comporte, avoir consenti à la signature de celle-ci et se déclare satisfaite du caractère lisible et compréhensible de celle-ci.

12.16. La présente Entente demeure conditionnelle à l'approbation du Conseil d'administration d'ADM, à son entière et subjective discrétion, à défaut ladite

DocuSign Envelope ID: 4AA23DD4-9DE6-4AE2-A112-D5C3066A1363

Entente sera nulle et non avenue entre les Parties, sans droit de recours de part et d'autre.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ L'ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES AUX DATES ET LIEUX INDIQUÉS CI-APRÈS.

VILLE DE MONTRÉAL

Représentée par

Yves Saindon, greffier

Montréal

À _____,

le _____

AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Représentée par

DocuSigned by:
5F19D3BB4DDE4D0...

Sylvain Choinière

Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif

À Dorval, le 8 janvier 2021

Et DocuSigned by:
99BECE51677F45E...

Stéphane Lapierre

Vice-président, Exploitation et Développement aérien

À Dorval, le 8 janvier 2021

Ce contrat a été approuvé par le conseil d'agglomération le e jour de 2021 (CG21).

Initial 1 Initial 2 Initial 3

DocuSign Envelope ID: 4AA23DD4-9DE6-4AE2-A112-D5C3066A1363

ANNEXE 1

SERVICE DES FINANCES

DIVISION DU CONSEIL ET DU SOUTIEN FINANCIER - P/S - SÉCURITÉ PUBLIQUE - SPVM

Proposition pour l'Aéroport de Montréal (107112)

SCÉNARIO 7: 4 sergents, 24 agents, temps supplémentaire et biens et services (incluant 1 véhicule)

		2019		2020 [5]		2021		2022	2023
Effectifs	**Nbre de ressources**	**Traitement** [2]	**Traitement annuelle / ressource**	**Traitement** [2]	**Traitement annuelle / ressource**	**Traitement** [2]	**Traitement annuelle / ressource**		
Agent [1]	24	2 829 950 $	117 915 $	2 908 577 $	121 191 $	2 955 355 $	123 140 $	Le plus élevé du montant de l'année précédente indexé selon l'IPC ou ajusté selon les modalités établies à la suite de la ratification de la nouvelle convention collective du SPVM	Le plus élevé du montant de l'année précédente indexé selon l'IPC ou ajusté selon les modalités établies à la suite de la ratification de la nouvelle convention collective du SPVM
Sergent [1]	4	587 856 $	146 964 $	604 120 $	151 030 $	613 873 $	153 468 $		
Biens et services (incluant 1 véhicule) [4]		50 440 $		51 250 $		52 070 $			
		3 468 246 $		**3 563 947 $**		**3 621 298 $**			
Temps supplémentaire [3]	2800 heures	204 904 $		209 002 $		213 182 $			
TOTAL		**3 673 150 $**		**3 772 950 $**		**3 834 480 $**			

Hypothèses:

1. Les 24 agents et 4 sergents à Aéroports de Montréal seront répartis sur 4 équipes.

2. Le taux standard de rémunération 2019 (taux moyen global en fonction des grades) est utilisé aux fins de la dollarisation et une indexation [redacted]% est appliquée sur les années subséquentes, soit 2020 à 2023.

Le taux standard d'avantages et de contribution appliqué sur la rémunération 2019 s'établit à 35.225%. Le même taux est appliqué sur la rémunération 2020 à 2023 pour les fins de calculs et est sujet à révision ultérieure.

3. Le budget d'heures de temps supplémentaire est estimé sur les heures réelles effectuées en 2018. Le taux standard de temps supplémentaire 2019 a été utilisé et est majoré de la cotisation au FSS de 4.26%. Une indexation de 2% est appliquée sur les années subséquentes, soit de 2020 à 2023, pour les fins de calculs et est sujet à révision ultérieure.

4. Les biens et services sont majorés de 2% pour chacune des années 2020 à 2023 (incluant 1 véhicule).

5. 2020 est une année bissextile.

DS DS

Initial 1 Initial 2 Initial 3

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 4AA23DD49DE64AE2A112D5C3066A1363 — État: Complétée

Objet: Veuillez signer avec DocuSign : 2021-01-08 - SPVM Entente relative aux services spéciaux-versio...

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 16 — Signatures: 2

Nombre de pages du certificat: 5 — Paraphe: 32

Signature dirigée: Activé

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Fuseau horaire: (UTC-05:00) Heure de l'Est (États-Unis et Canada)

Émetteur de l'enveloppe:
Diane Barbussi
Diane.Barbussi@admtl.com
Adresse IP: 207.35.100.230

Suivi du dossier

État: Original
08/01/2021 10:06:08

Titulaire: Diane Barbussi
Diane.Barbussi@admtl.com

Lieu: DocuSign

Événements de signataire	Signature	Horodatage
Sylvain Choinière sylvain.choiniere@admtl.com VP Legal Aeroports De Montreal Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	DocuSigned by: 5F19D3BB4DDE4D0... Sélection d'une signature : Image de signature chargée En utilisant l'adresse IP: 24.157.234.127	Envoyée: 08/01/2021 10:22:42 Consultée: 08/01/2021 10:25:37 Signée: 08/01/2021 10:26:03

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Non offert par DocuSign

Stéphane Lapierre stephane.lapierre@admtl.com Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	DocuSigned by: 99BECE51677F45E... Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil En utilisant l'adresse IP: 207.35.100.230	Envoyée: 08/01/2021 10:26:04 Consultée: 08/01/2021 16:12:28 Signée: 08/01/2021 16:14:28

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Accepté: 08/01/2021 16:12:28
ID: 750bf285-2c49-444a-b4da-2c9f00e6cfac

Événements de signataire en personne	**Signature**	**Horodatage**
Événements de livraison à l'éditeur	**État**	**Horodatage**
Événements de livraison à l'agent	**État**	**Horodatage**
Événements de livraison intermédiaire	**État**	**Horodatage**
Événements de livraison certifiée	**État**	**Horodatage**
Événements de copie carbone	**État**	**Horodatage**
Événements de témoins	**Signature**	**Horodatage**
Événements notariaux	**Signature**	**Horodatage**

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	08/01/2021 10:22:42
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	08/01/2021 16:12:28
Signature complétée	Sécurité vérifiée	08/01/2021 16:14:28
Complétée	Sécurité vérifiée	08/01/2021 16:14:28

Événements de paiement	État	Horodatages

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, Aeroports De Montreal (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a $0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact Aeroports De Montreal:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:
To contact us by email send messages to: angelo.sanabria@admtl.com

To advise Aeroports De Montreal of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at angelo.sanabria@admtl.com and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from Aeroports De Montreal

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to angelo.sanabria@admtl.com and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with Aeroports De Montreal

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;

ii. send us an email to angelo.sanabria@admtl.com and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures', you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify Aeroports De Montreal as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by Aeroports De Montreal during the course of your relationship with Aeroports De Montreal.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1202748003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction de la gendarmerie , -
Objet :	Approuver rétroactivement la nouvelle entente entre l'Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal (SPVM) pour la fourniture de services spéciaux d'un montant total de 19 262 930 $ pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD1202748003 - ADM 01-01-2019 au 31-12-2023.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Thi Ly PHUNG
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-9146

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-29

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
Tél : 514 280-2192
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2021/02/25
17:00

(2)

Dossier # : 1218454001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 g) prendre des mesures visant à limiter les nuisances abusives issues du bruit et de la circulation, contrôler celles découlant du dépôt des ordures et promouvoir auprès des citoyennes et des citoyens un comportement civique responsable et respectueux des milieux de vie et de l'environnement
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 322 883 $ à la Coopérative de solidarité Carbone pour un projet de conception, d'opération et de pérennisation d'un modèle de mini-hub de logistique urbaine - Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 322 883 $ à la Coopérative de solidarité Carbone pour la mise en place d'un projet de conception, d'opération et de pérennisation d'un modèle de mini-hub de logistique urbaine;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et se terminant le 31 décembre 2021;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-02-08 11:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218454001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 g) prendre des mesures visant à limiter les nuisances abusives issues du bruit et de la circulation, contrôler celles découlant du dépôt des ordures et promouvoir auprès des citoyennes et des citoyens un comportement civique responsable et respectueux des milieux de vie et de l'environnement
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 322 883 $ à la Coopérative de solidarité Carbone pour un projet de conception, d'opération et de pérennisation d'un modèle de mini-hub de logistique urbaine - Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dans un contexte de transformation rapide des habitudes de consommation et suite au projet-pilote en livraison urbaine écologique Colibri, la Coopérative de solidarité Carbone (Coop Carbone) a soumis un projet de conception, d'opération et de pérennisation d'un modèle d'un dispositif d'entrepôt urbain dédié au transbordement (*mini-hub*) vers des vélos -cargos ou autres véhicules légers sobres en carbone dans d'autres secteurs de Montréal, en partenariat avec Jalon MTL et Solon. Le projet Colibri pose les bases d'un système de livraison urbaine décarbonée et permet de confirmer l'intérêt des transporteurs et de la société pour des infrastructures du type mini-hub. Le modèle d'affaires et de gestion opérationnelle de telles infrastructures de logistique urbaine n'a toutefois pas été pleinement élaboré et éprouvé. La présente demande s'appuie sur les apprentissages du projet Colibri et vise de mettre à l'échelle ce type d'infrastructures sur l'île de Montréal. Le projet de la Coop Carbone permettra de répliquer le modèle Colibri dans d'autres quartiers montréalais, précisera le ou les modèles d'affaires qui permettront d'équilibrer financièrement la gestion de ces infrastructures immobilières et testera la mise en place de circuits mutualisés de ramassage de colis auprès des commerçants.
Coop Carbone est une coopérative de solidarité à but non lucratif fondée en 2011 par Fondaction CSN, le Mouvement Desjardins, la Coop fédérée, le C3E et l'AQME. Elle a pour mission de contribuer à la lutte aux changements climatiques en appuyant la mise en oeuvre de projets collaboratifs. La Coop Carbone oeuvre dans trois filières: un fonds de financement de projets de réduction GES par contrat carbone; le développement de

coopératives énergétiques avec l'opération de biométhaniseurs agricoles; et Mobis, initiative visant à faire des collectivités québécoises des références en mobilité partagée. Elle ne verse pas de ristournes à ses membres.

Le projet s'inscrit dans la foulée de certaines initiatives soutenues par la Ville qui témoignent du grand potentiel d'une approche de la logistique urbaine et du soutien aux commerçants : la plate-forme Envoi Montréal du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), le projet Colibri mis en oeuvre par Jalon MTL, le projet pilote de e-logistique mutualisée de la Coopérative de solidarité Carbone (Coop Carbone) ainsi que le service de livraison urbaine mutualisée et décarbonée pendant la première vague de la COVID-19.

Le projet de e-logistique mutualisée de la Coop Carbone a reçu une contribution financière de la Ville de 108 210 $ en 2020.

La Coop Carbone sollicite la Ville de Montréal pour appuyer le lancement du projet de conception, d'opération et de pérennisation d'un modèle de mini-hub de logistique urbaine jusqu'en décembre 2021. La demande est d'une valeur de 322 883 $ sur un budget total de 428 820 $. La demande est jointe au présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0593 du 19 novembre 2020 - Octroyer une contribution financière non récurrente de 149 340 $ au Conseil québécois du commerce de détail pour la mise en place d'un service de livraison durable et mutualisé pour les commerçants locaux
CE20 0533 du 15 avril 2020 - Octroyer une contribution financière non récurrente de 108 210 $ à la Coopérative de solidarité Carbone pour la mise en œuvre d'un projet d'innovation en logistique urbaine, commerce électronique et vitalité des artères commerciales

CG19 0517 du 21 novembre 2019 - Accorder une contribution financière maximale, non récurrente, de 3 700 000 $, pour la période de 2019 à 2021, à l'organisme Jalon MTL, pour la réalisation du Projet « Développement de l'industrie du transport électrique et intelligent »

DESCRIPTION

Le projet est organisé autour de quatre axes de travail :

1. **Réplication du modèle Colibri** : mettre en oeuvre et opérer au moins un et jusqu'à deux mini-hubs supplémentaires pour le transbordement des flux de livraison de colis afin de faciliter la décarbonisation du dernier kilomètre et l'utilisation de vélos-cargos et autres véhicules légers sobres en carbone.
2. **Recherche d'usages complémentaires** : dresser un portrait des besoins complémentaires de surface d'entreposage, manutention et hangar disponibles dans la perspective d'équilibrer le montage financier et de soutenir des initiatives de quartier et d'entrepreneurs ayant un besoin d'espace ponctuel.
3. **Pérennisation à long terme** : jeter les bases de la mise en place élargie d'un réseau de mini-hubs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération en rassemblant les parties prenantes locales et en identifiant les types de partenariats, subventions et autres sources de revenus permettant d'équilibrer le montage financier. Cet axe souhaite intégrer différents acteurs locaux avec des affinités et intérêts pour ce type de projet d'infrastructure, d'opération, d'impact environnemental et social.
4. **Pilote de mutualisation via ramassage unique** : mettre en place une tournée de ramassage consolidée qui permettrait d'apporter tous les colis des commerçants d'une artère commerciale au "mini-hub" via un seul ramassage, peu importe le transporteur, de manière décarbonée. Suite à cette

consolidation, un seul appel de ramassage aux transporteurs nationaux et internationaux est fait.

La Coop Carbone louera les espaces nécessaires à la mise en oeuvre des axes 1, 2 et 4 pour ensuite les sous-louer aux entreprises de livraison et autres parties intéressées en fonction de leurs besoins d'espace. Le fait de rassembler plusieurs entreprises de livraison sous un seul toit permet de mettre en commun certaines activités pour le bénéfice de tous, par exemple la mutualisation de l'entretien et des réparations des vélos-cargos et le partage de bonnes pratiques entre livreurs. Les entreprises Purolator et Courant Plus ont soumis des lettres d'intention faisant état de leur intérêt à intégrer ce type d'infrastructure dès cette année.

Ce projet est complémentaire au projet Colibri à l'Îlot Voyageur Sud, qui facilite la livraison décarbonée sur le dernier kilomètre dans Ville-Marie et le Plateau-Mont-Royal. La mise en place de nouveaux mini-hubs permettra de déployer la livraison décarbonée sur le dernier kilomètre à d'autres arrondissements, notamment, et sans s'y limiter, Rosemont-Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Outremont, Ahuntsic-Cartierville et Côte-de-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (deuxième mini-hub) ainsi que l'ouest de Ville-Marie, Le-Sud-Ouest et Verdun (troisième mini-hub). Les territoires visés pourraient évoluer en fonction de la demande et de l'intérêt des entreprises participantes.

Le projet s'échelonne sur 5 ans, mais la contribution demandée ne concerne que son lancement au cours de l'année 1 (2021). La contribution permettrait d'opérer des nouveaux mini-hubs selon le modèle du projet Colibri, d'intégrer de nouveaux usages complémentaires et de pérenniser les nouveaux mini-hubs. Les opérations de ces mini-hubs se poursuivront au-delà de 2021 et d'autres installations pourraient s'ajouter en fonction de la demande des entreprises de livraison et de l'intérêt des partenaires financiers. Afin de diminuer les coûts de location et d'offrir une stabilité aux entreprises de livraison, Coop Carbone compte signer des baux d'une durée d'au moins cinq ans pour les espaces qui accueilleront les mini-hubs.

Le budget de l'année 1 du projet est le suivant :

Source de revenus	Montant
Contribution financière de la Ville de Montréal	322 883 $
Financement autre in-kind	45 000 $
Revenus de location	60 937 $
Autres sources de revenus	À déterminer
Total	**428 820 $**

La contribution financière non récurrente représentera 75 % du budget total de 428 820 $ requis pour la réalisation du projet. En parallèle au cours de la première année du projet, Coop Carbone complètera un montage financier pour les années 2 à 5 du projet qui pourra inclure d'autres paliers de gouvernement ainsi que des partenaires privés, de façon à ce que la Ville n'assume pas seule le risque sur la durée totale du projet.

Les rôles et responsabilités du porteur de projet et de ses partenaires se détaillent ainsi :

- Coop Carbone : conception et administration du projet, négociation des ententes, recrutement des participants, promotion et communication.
- Jalon MTL : conception du projet, identification de partenaires potentiels, récolte et analyse des données, apprentissage itératif et élaboration de recommandation pour la pérennisation.

- Solon : identification de certains types d'usages complémentaires en lien avec les projets et opportunités dans le cadre de Montréal en Commun.

En terme d'objectifs chiffrés, le projet vise :

- La mise en oeuvre d'un deuxième et, potentiellement, d'un troisième mini-hub à Montréal en 2021;
- Un taux d'occupation des espaces entre 50% et 75% au 31 décembre 2021; et
- La mise en place d'un projet pilote de ramassage consolidé sur au moins une artère commerciale située à proximité d'un mini-hub.

Le projet d'entente joint au présent dossier précise les modalités de versement de la contribution et de reddition de compte.

JUSTIFICATION

Plusieurs documents stratégiques de la Ville, notamment le Plan climat, le Plan d'action Vision zéro et les plans de relance 2020 et 2021, font état d'une volonté d'encourager une transformation des pratiques de livraison et logistique urbaine à Montréal. Parmi les objectifs de cette transformation, notons :

- Accompagner l'industrie pour faire évoluer les pratiques afin de favoriser la réduction des enjeux et nuisances liés à la livraison de marchandises (congestion, sécurité routière, pollution, bruit, GES);
- Favoriser l'adaptation des modes et opérations de livraison au contexte urbain : sortir du « one-size-fits all » dans lequel c'est le même camion qui roule sur l'autoroute et livre en plein cœur des zones denses et résidentielles;
- Encourager et faciliter la mutualisation d'actifs ou de capacité entre acteurs du transport ainsi que la consolidation des flux de colis transportés;
- Réduire les distances parcourues par les colis, notamment dans le cadre de livraisons locales ayant pour origine et destination les mêmes zones denses; et
- Faciliter l'accès des commerçants de proximité, petites et moyennes entreprises locales à des options de livraisons durables dans un cadre leur permettant aussi d'accroître leur compétitivité pour la vente à distance.

En particulier, la mesure 2 du plan de relance 2021 *Agir maintenant pour préparer la relance* prévoit l'appui à des projets en livraison urbaine décarbonée en soutien à l'achat local et au virage numérique des commerces locaux. Pour bien réussir leur virage numérique, les commerçants locaux doivent pouvoir s'appuyer sur des services logistiques efficaces et technologiquement avancés. Pour que ce virage numérique contribue pleinement à la vitalité des artères commerciales et à la qualité de vie des quartiers montréalais, il est essentiel que les activités de logistique liées au commerce électronique soient adaptées aux contextes urbains et participent à la transition écologique.

Le projet de la Coop Carbone fait suite à plusieurs initiatives, dont le projet Colibri, qui encouragent les pratiques vertueuses en livraison urbaine et l'optimisation des flux de transport de marchandises, notamme l'utilisation de plus petits véhicules sobres en carbone davantage adaptés aux contextes urbains et le rapprochement des plate-formes logistiques aux bassins de consommation. Le projet Colibri s'est avéré un succès en rendant possible la livraison décarbonée de plus de 5000 colis par semaine depuis novembre 2020 ainsi qu'en démontrant la meilleure performance opérationnelle des vélos-cargos relativement aux camions conventionnels dans les milieux denses. Le projet de la Coop Carbone permet d'étendre la portée de la livraison décarbonée à d'autres secteurs de la ville et ouvre la voie à la mise ne place d'un réseau de mini-hubs à l'échelle de l'agglomération.

Le projet permet de réduire la présence de camions de livraison dans les rues commerciales et résidentielles grâce à l'utilisation de véhicules plus adaptés aux contextes urbains ainsi qu'en testant un modèle de mutualisation des envois de colis sur une artère de commerciale.

Le projet contribue à certains objectifs stratégiques de la Ville, notamment :

- Soutien aux commerçants locaux et à la vitalité des artères commerciales;
- Optimisation de la mobilité des marchandises à l'échelle de l'agglomération;
- Apaisement des milieux de vie et mise en oeuvre de la Vision Zéro par la réduction du nombre de kilomètres par camion et du nombre d'arrêts par camion dans les milieux denses; et
- Attractivité, exemplarité et positionnement international de Montréal comme pôle d'innovation en logistique et commerce électronique durable et responsable, notamment au sein de l'initiative C40.

La contribution de la Ville permettrait de procéder rapidement au lancement des opérations d'un second mini-hub à Montréal.

Cette initiative contribue à la transition écologique de la Ville en diminuant les émissions de GES du secteur des transport des marchandises, encourage l'apaisement des milieux de vie en favorisant l'utilisation de véhicules plus adaptés au contexte urbaine et soutien la vitalité économique de Montréal.

Ce dossier est associé l'axe 1 du Plan d'action en commerce *Vivre Montréal* : Dynamisation des artères commerciales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour donner suite à ce dossier sont prévus dans le budget 2021 du Service du développement économique - Plan de relance économique 2 - Mesure 2 : Une impulsion pour la vitalité commerciale (budget régulier de 50 M$). La totalité de la contribution sera versée en 2021 selon le calendrier de versements prévu à la convention. Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à la décarbonisation du transport des marchandises, à l'innovation et à la transformation durable des pratiques de livraison urbaine, à l'apaisement des rues et milieux de vie et à la vitalité commerciale des quartiers montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal est appelée à être le principal partenaire financier du projet (75% du budget total prévu). Dans l'éventualité où la contribution financière ne serait pas accordée, l'organisme ne procéderait pas à la mise en oeuvre du projet, ce qui aurait pour conséquence de compromettre une mesure structurante pour la relance économique, la transition écologique et la vision zéro.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette initiative contribue à l'amélioration de l'offre d'expédition de colis décarbonée offerte aux commerçants locaux par le biais de la plate-forme Envoi Montréal. La réplication du modèle Colibri dans d'autres secteurs de la ville a été annoncée dans les phases 1 et 2 du plan de relance de Montréal et vise directement à soutenir la vitalité commerciale, la qualité de vie des quartiers montréalais et la transformation de certains pratiques dans une perspective de transition écologique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les conventions à intervenir entre la Ville et l'organisme comprennent un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en place du deuxième mini-hub au cours du deuxième trimestre 2021.
Mise en place du troisième mini-hub au cours de l'automne 2021, selon la demande.
Mise en place de la tournée d'expédition mutualisée au cours de l'automne 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick KILFOIL
Commissaire au développement économique

Tél : 5142620291
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-02

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 5142412621
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-02-08

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CARBONE**, personne morale, constituée sous l'autorité de la Loi sur les coopératives (RLRQ, c. C-67.2) dont l'adresse principale est au 125, boulevard Charest Est, bureau 502, Québec (Québec) G1K 3G5, agissant et représentée par Jean Nolet, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

No d'inscription T.P.S. : 832214886
No d'inscription T.V.Q. : 1218379768

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme coopérative de solidarité à but non lucratif, avec la mission de contribuer à la lutte aux changements climatiques en appuyant la mise en œuvre de projets collaboratifs et ainsi de contribuer à la transition écologique des collectivités québécoises;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été

employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente

Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances

et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de trois cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-trois dollars (322 883 $) incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en quatre versements :

- un premier versement au montant de cent trente mille trois cent soixante dollars (130 360 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de cent trente cent trente-neuf (130 139 $) dans les trente (30) jours de la remise au Responsable d'une copie d'un premier bail signé par l'Organisme pour la réalisation du projet,

- un troisième versement au montant de trente mille (30 000 $) dans les trente (30) jours de la remise au Responsable d'une copie d'un deuxième bail signé par l'Organisme pour la réalisation du projet,

- et un quatrième versement au montant de trente-deux mille trois cent quatre-vingt-quatre (32 384 $) dans les trente (30) jours de la remise d'un rapport final à la satisfaction du Responsable par l'Organisme.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La

Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1097, rue Saint-Alexandre, bur. 203, Montréal (Québec) H2Z 1P8, et tout avis doit être adressé à l'attention du président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CARBONE

Par : _____
Jean Nolet, président-directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de …… 20__ (Résolution (inscrire l'abréviation de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) …….).

ANNEXE 1

PROJET

PROJET EN LOGISTIQUE URBAINE / Mini-hubs

Conception, opération et pérennisation d'un modèle de mini-hub logistique

La Coopérative de solidarité Carbone (Coop Carbone), *Coopérative de solidarité, à but non lucratif*

Demande de contribution - Présentée à la Ville de Montréal

Novembre 2020

Avant-propos : contexte Logistique urbaine à Montréal, par Jalon MTL

La présente demande de contribution s'inscrit dans une vision plus large de la transformation des pratiques de livraison et logistique urbaine à Montréal et de soutien au commerce de proximité. Cette vision s'articule autour des grands objectifs suivants :

- Viser l'adaptation des modes et opérations de livraison/ramassage au contexte urbain : sortir du « one-size-fits all » dans lequel c'est le même camion qui roule sur l'autoroute et livre en plein cœur des zones denses et résidentielles.
- Encourager et faciliter la mutualisation d'actifs ou de capacité entre acteurs du transport ainsi que la consolidation des flux de colis transportés.
- Réduire les distances parcourues par les colis, notamment dans le cadre de livraisons locales ayant pour origine et destination les mêmes zones denses.
- Faciliter l'accès des commerçants de proximité, petites et moyennes entreprises locales à des options de livraisons durables dans un cadre leur permettant aussi d'accroître leur compétitivité pour la vente à distance.
- Travailler sur l'amélioration de la qualité de vie: tel que réduire la présence de camions bruyants, dangereux et polluants sur les artères et quartiers résidentiels.

Ces objectifs couvrent donc à la fois les flux « descendants » (marchandises qui sont à livrer sur l'île) et les flux « ascendants » (marchandises ramassées sur l'île) avec une attention spécifique portée aux marchandises dont l'origine ET la destination sont sur l'île, voire dans un même périmètre restreint.

Ces flux n'impliquent pas les mêmes acteurs logistiques et requièrent donc des approches opérationnelles différentes. Trois chantiers peuvent ainsi être identifiés :

1. Flux descendants, par exemple le Projet Colibri

Le projet mené à l'Îlot Voyageur pose les bases d'un système de livraison urbaine décarbonée et permet de confirmer l'intérêt des transporteurs et de la société pour un dispositif d'entrepôt urbain dédié au transbordement (« mini-hub ») vers des vélos-cargos ou véhicules légers.
Ce projet est mené par Jalon et se déroule de manière indépendante. Il rassemble l'écosystème de la logistique durable montréalaise et utilise un premier actif sur lequel pourront s'appuyer les autres chantiers. La présente demande s'appuie sur les apprentissages du Projet Colibri, et vise de mettre à l'échelle ce type d'infrastructures sur l'île de Montréal.

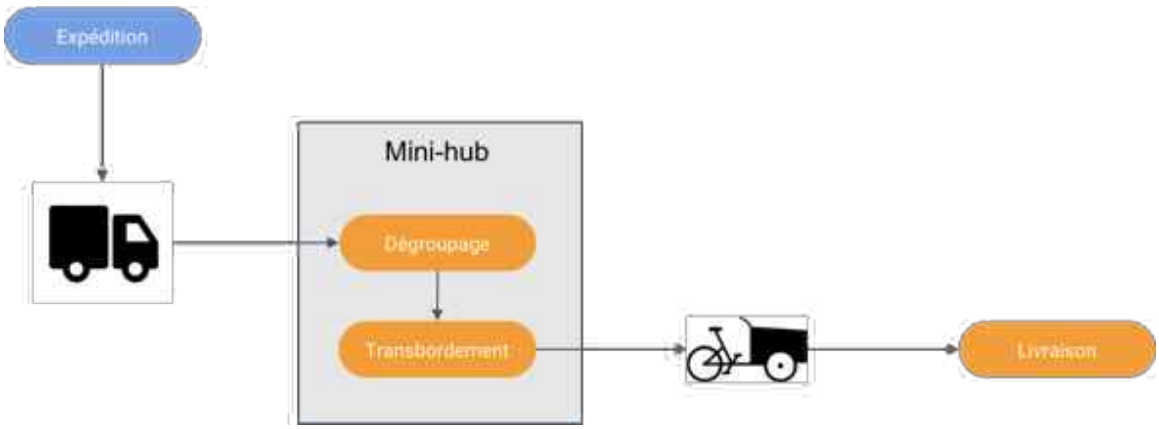

2. Flux ascendants, le projet de Livraison locale

Suite à un premier essai qui a généré de nombreux apprentissages durant la fermeture des commerces au printemps, ce projet vise à soutenir le commerce de proximité et les entreprises locales. Porté par le CQCD, son objectif est de donner aux commerçants l'accès à des services de livraison avantageux (prix de gros négociés) via une plateforme numérique d'expédition. Dès la première étape du chantier, les enjeux d'intégration technologiques avec les solutions de commerce en ligne seront couverts afin de proposer des solutions de livraisons durables locales de manière automatisée et performante.

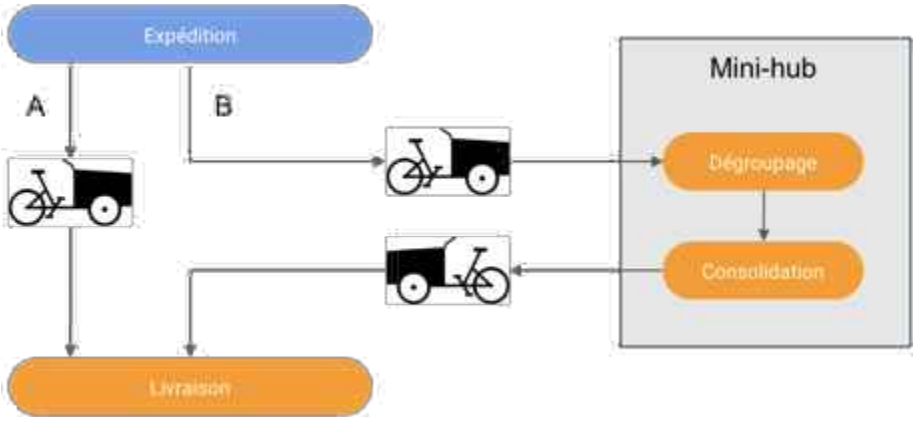

Ici l'option B s'appuie sur un Mini-hub pour optimiser les flux même si ce n'est pas une condition indispensable.

La deuxième étape, plus expérimentale, visera à mutualiser le ramassage des marchandises ascendantes via des tournées en vélos-cargos pour qu'elles soient ensuite prises en charge par le transporteur sélectionné par le commerçant dans des points de transbordements. Ces points seront idéalement les mini-hubs utilisés par les flux descendants, en accroissant ainsi leur valeur ajoutée.

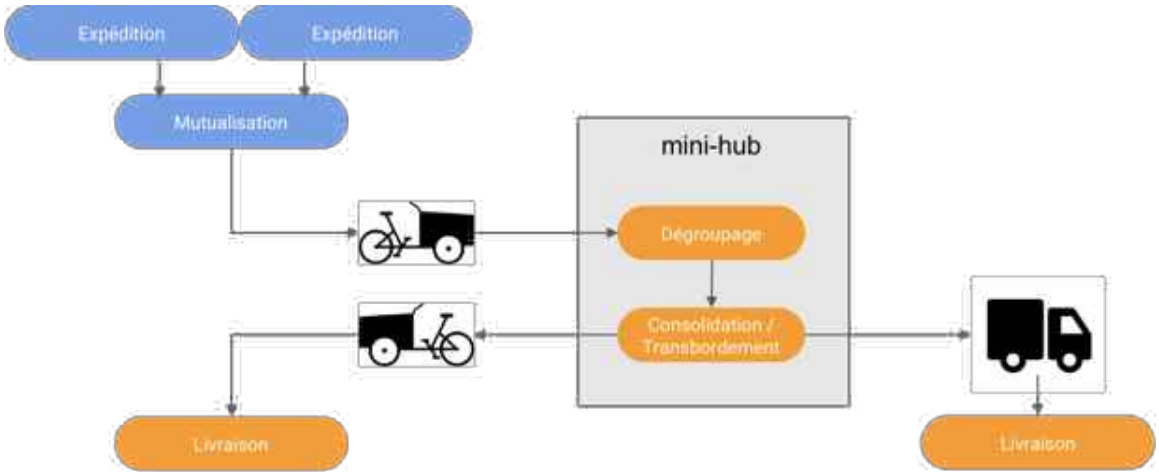

3. Déploiement de « mini-hubs » (présente demande de contribution)

Indispensables pour transformer les pratiques des flux descendants, les mini-hubs le seront potentiellement aussi pour la deuxième étape du projet de Livraison locale. L'enjeu, dans un premier temps, sera de préciser le ou les modèles d'affaires qui permettront d'équilibrer financièrement la gestion de ces infrastructures immobilières.

Ces trois chantiers constituent le premier socle d'un système de logistique urbaine durable montréalais complet et ouvrent la porte à de nombreuses innovations complémentaires : plateformes de consolidations des flux, plateformes de mutualisation des capacités, casiers électroniques et autres services connexes.

Synthèse du projet

Le projet
Mise en oeuvre et opération de mini-hubs de logistique urbaine et conception d'un modèle d'affaires pérenne pour l'opérateur

La zone
Selon les besoins et la demande, mais autour des quartiers centraux de la Ville de Montréal.

Le porteur du projet
La Coopérative de solidarité Carbone (Coop Carbone)

Le partenaire dans la mise en place et le suivi opérationnel du projet
Jalon Montréal

Partenaires potentiels sur l'identification des usages complémentaires
Solon, PME MTL, Cargo M, les SDCs, un partenaire d'infrastructure de recharge...

Objectifs et séquencement du projet
Développer et opérer un modèle pérenne de mini-hub logistique se basant sur trois axes de travail :

1. Création de nouveaux mini-hubs selon le modèle de "Colibri" : à destination d'entreprises de livraison et transport de marchandises;
2. Intégration d'usages complémentaires : à destination d'organisations nécessitant des infrastructures et services d'entreposage et manutention.
3. Pérennisation des mini-hubs : définition et solution nécessaires de financement (CAPEX et OPEX) et de gouvernance pour la pérennisation de l'infrastructure, et ce dans un contexte de réseaux potentiels.

La première étape du projet serait de répliquer le modèle Colibri au sein d'une deuxième, et selon les avancées et demandes, d'une troisième zone géographique. À la suite de ce lancement, et dans l'idée d'équilibre financier et de maximisation d'impact, un travail de recherche et opération d'usages complémentaires sera fait. Et puis, tout au long de ce projet, un travail de fond sera effectué pour travailler sur la pérennisation financière et décisionnelle (gouvernance) d'un réseau potentiel de mini-hubs.

Au sein de ces trois axes de travail, les objectifs seraient :

- De déployer jusqu'à deux infrastructures physiques se basant sur le modèle Colibri: permettant le transbordement et l'utilisation de vélos-cargos (ou autres véhicules légers) en remplacement des camions pour effectuer des livraisons en milieux denses.;
- d'évaluer et tester les modalités de gestion opérationnelles de telles infrastructures;
- de concevoir et tester des modalités de mutualisation des infrastructures via des usages complémentaires pour atteindre un équilibre financier;
- d'établir un plan d'affaires définitif et étayé de déploiement et opération d'un mini-hub à long terme (CAPEX + OPEX);
- d'attirer d'autres acteurs vers ces changements de pratiques;
- d'ici fin 2021, opérationnaliser deux mini-hub - le deuxième sous réserve de besoins et demandes terrain;

- d'évaluer avec la Ville son implication directe ou indirecte, financière et/ou opérationnelle, long terme;
- de définir les besoins de financement pour la pérennité, ainsi que les acteurs et opportunités pouvant répondre à ces besoins.

Les bénéfices pour la Ville

1. Amélioration de la qualité de vie :

- Réduction du nombre de kilomètres par camion et du nombre d'arrêts par camion dans les milieux denses;
- Vision Zéro;
- Congestion / entraves;
- Incitation à la mobilité active;
- Réduction des GES, pollutions atmosphériques et sonores.

2. Attractivité et dynamisme économique :

- La mise en place d'un contexte favorable à la logistique du dernier / premier kilomètre, permet de réduire les coûts de livraison / expédition des entreprises locales;
- Exemplarité et positionnement international de Montréal comme pôle d'innovation en logistique et commerce électronique durable et responsable, notamment au sein de l'initiative C40;
- Favoriser la création d'un écosystème d'entreprises d'innovation en logistique urbaine.

3. Soutien aux commerçants locaux :

- Faciliter l'accès à des services de livraison à haute valeur ajoutée pouvant aussi être valorisés auprès de leur clientèle;
- Faciliter la professionnalisation des activités du commerce en ligne;
- Favoriser la maturation de l'écosystème logistique montréalais en soutien aux commerçants électroniques locaux.

La contribution demandée à la Ville

1. L'opérationnalisation du projet par la Coop Carbone - 137 572$

- Administration du projet;
  - Gestion de partenariat, gestion des finances, validation des livrables.
- Gestion opérationnelle du projet;
  - Gestion des 3 axes de travails (réplication Colibri, usages complémentaires, pérennisation);
  - Recherche et signature du bail;
  - Recherche et contractualisation des locataires et partenaires;
  - Gestion de l'espace...

2. Frais externes (liste non exhaustive) - 211 050$

- Bail
- Frais de recherche et mise à niveau (rénovation etc.)
- Frais fixes

Le montage financier du projet pour l'année 1

FINANCEMENT TOTAL A1		
Financement total	**$ 428,820**	
Contribution demandée à la Ville de Montréal	$ 322,883	*75.30%*
Financement autre in-kind	$ 45,000	*10.49%*
Revenus potentiels	$ 60,938	*14.21%*
Autres sources de financement	*À déterminer*	*-%*

Introduction

Mobis de la Coop Carbone

La Coop Carbone est une coopérative de solidarité à but non lucratif. Fondée en 2011 par Fondaction CSN, le Mouvement Desjardins, la Coop fédérée, le C3E et l'AQME sa mission est de contribuer à la lutte aux changements climatiques en appuyant la mise en œuvre de projets collaboratifs. La Coop Carbone oeuvre dans trois filières: un fonds de financement de projets de réduction GES par contrat carbone; le développement de coopératives énergétiques avec l'opération de biométhaniseurs agricoles; et Mobis, initiative visant à faire des collectivités québécoises des références en mobilité partagée.

Mobis s'inspire des méthodes d'innovation sociale pour soutenir les collectivités dans leur vision de la mobilité partagée. L'accompagnement des collectivités se fait par une approche territoriale (centrée sur les besoins des acteurs locaux et leurs milieux de vie), partagée (passant par la mutualisation et l'optimisation des ressources existantes), et agile (misant sur la mise en place de projets terrain, au sein des terrains d'expérimentation).

Sur un horizon de 3 à 5 ans, la Coop Carbone vise à fédérer les efforts réalisés dans différentes régions pour créer des territoires « sans carbone ». Ces initiatives territoriales impliqueront des acteurs locaux mobilisés autour de projets répondant aux besoins des collectivités locales. La Coop Carbone jouera un rôle d'expert clé dans le développement de ces entités locales et leur offrira des services leur permettant d'accomplir leur mission.
La coopérative réunit des membres utilisateurs qui mettent en place des projets de réduction de GES sur le territoire, des membres travailleurs engagés dans la réalisation de divers projets ainsi que des membres de soutien, comme Solon, qui ont un intérêt économique, social ou culturel dans l'atteinte de l'objet de la coopérative et qui contribuent à solidifier son ancrage dans le milieu.
La Coop Carbone a acquis une expertise fine en logistique urbaine, notamment à travers une première étude de 2017-2019, financée par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD). L'objectif de l'étude a été d'analyser des solutions liées à la consolidation de flux de marchandises en milieu urbain. Le financement du FAQDD a permis à la Coop Carbone de préparer la mise en place d'une zone d'expérimentation terrain autour de la Plaza Saint Hubert, en menant un travail d'étude préliminaire, d'analyse de zone, de collecte de données, de rencontres citoyennes, commerçantes et organisationnelles, dans le but d'identifier des premiers projets pilotes en logistique urbaine. Le Service de Développement Économique a également contribué au montage financier des projets subséquents dans cette zone d'expérimentation (e-logistique, accélérateur).

Jalon MTL

Jalon a pour mission de provoquer et d'accompagner l'innovation et les changements de pratiques pour rendre la mobilité plus durable. Jalon est un organisme à but non lucratif fondé en 2017 par la Ville de Montréal sous le nom de L'Institut des transports électriques et intelligents. Depuis, Jalon est aussi supporté par les gouvernements provincial et fédéral et exécute des mandats pour des industriels de différents horizons dans leur processus d'innovation.

1. Mise en contexte

1.1 Contexte

Le présent projet fait suite aux présentations et discussions auprès du Service du développement économique de la Ville de Montréal pour l'opérationnalisation et la mise à l'échelle du modèle de Mini-hub, inspiré par le Projet Colibri.

Ce projet s'inscrit dans l'optique de la première phase du Plan de relance économique de la Ville de Montréal - *Une impulsion pour la métropole: agir maintenant*, qui vise ces 3 objectifs :

- Stabiliser et soutenir l'économie à court terme;
- Réinventer le développement économique de la métropole;
- Mobiliser tous les partenaires pour un développement économique vert et inclusif.

Plus spécifiquement, il s'insère dans la mesure 3 du plan "Pérenniser le service de livraison urbaine à vélo et décarboné" au sein de l'axe 1 "Mettre le commerce au cœur de la relance" et à l'action 3.10 de la Vision Zéro "Assurer une meilleure cohabitation entre les véhicules lourds et les usagers vulnérables." Il s'insère aussi au sein d'autres plans d'action et initiative tels que Bâtir Montréal, la politique de stationnement, la stratégie de développement économique, etc..

Il s'appuie principalement sur les apprentissages dans le cadre du projet Colibri, mais sera également un catalyseur pour les autres initiatives en cours en logistique urbaine (exemple : le projet Envoi du CQCD, le projet de tournée de ramassage de la Coop Carbone,...).

Colibri - projet de livraison urbaine

En 2018, afin d'améliorer le cadre de vie des citoyens, réduire les problèmes de cohabitation entre les camions et les usagers vulnérables (Vision Zéro), lutter contre les pollutions et émissions de gaz à effet de serre, et soutenir le développement économique, la Ville a mandaté Jalon pour mobiliser les acteurs de la chaîne de valeur de la livraison de marchandises et identifier des solutions potentielles. Une trentaine d'acteurs représentatifs de la diversité de la chaîne de valeur ont été rencontrés individuellement. Après avoir d'abord cherché à comprendre leurs enjeux liés à la livraison et recenser leurs irritants et problèmes, 26 pistes de solutions ont été imaginées à partir des propositions des acteurs eux-mêmes.

Le projet Colibri, lancé en 2019 par la Ville de Montréal en partenariat avec Jalon MTL et des entreprises de logistiques décarbonées locales ainsi que Purolator, est le fruit direct de cette démarche participative avec les acteurs de la chaîne de valeur et inscrit l'envie de la ville d'être précurseur dans le domaine de la livraison urbaine éco responsable. Les infrastructures de l'Îlot Voyageur sont une brique incontournable de ce projet qui vise à remplacer des camions de livraison par des véhicules plus efficaces, économiques, et respectueux de l'environnement.

Quelques résultats observés depuis le lancement en septembre 2019:
Les informations chiffrées ne peuvent pas être diffusées publiquement.

De septembre à décembre 2019:

- Sur une base de 7500 colis, des gains de 15% de productivité sur la tournée du dernier kilomètre ont été observés simplement en comparant le temps nécessaire pour effectuer un arrêt en camion versus en vélo-cargo.
- En considérant les émissions de GES à partir du dernier centre de tri jusqu'à la livraison, l'économie était alors estimée à 45%.

De fin décembre 2019 à mars 2020:

- D'abord en l'absence d'accès à l'intérieur du bâtiment puis de chauffage jusqu'à fin février, les opérations ont été suspendues. En effet, le stockage des vélos hors gel est indispensable pour les recharges, tout comme le stockage de produits cosmétiques (certains colis) et enfin le tri et la manutention des colis devenait trop pénible avec des températures négatives.
- Purolator a alors mis le projet en pause, les autres transporteurs (Livraison Vélo Montréal et Courant Plus), roulant toute l'année en vélo, ont réorganisé leurs activités depuis leurs entrepôts.

De Mars 2020 à juin/juillet 2020:

- Malgré la Covid19, les transporteurs ont aménagé leurs espaces et les ont sécurisés.
- LVM a localisé ses activités sur place
- En juin 2020, SOS Courrier a rejoint le projet dans l'optique d'effectuer ses livraisons en centre-ville en vélo versus des livraisons en voiture.

Depuis août 2020:

- Purolator est passé de 1 vélo effectuant 1 tournée par jour à 5 vélos effectuant deux tournées par jour, soit un facteur 10.
- LVM et SOS Courrier continent leurs activités depuis Colibri.
- Les volumes ont augmenté fortement (en grande partie grâce à Purolator) pour atteindre 3000 colis par semaine. Purolator compte monter à 10 vélos dans les semaines à venir. Le total des colis livrés par semaine devrait alors largement dépasser les 5000.
- Actuellement les performances encore en cours d'évaluation formelle (travail académique) semble arriver à :
    - Niveau supérieur aux attentes pour Purolator, 1 vélo qui effectue 2 tournées par jour remplace 1 camion tout en mettant moins de temps au total.
    - La réduction des émissions de GES dépend de l'élément de comparaison, mais ramené au colis, et en mesurant à partir de dernier centre de tri, on peut estimer que la réduction est maintenant largement supérieure à 50%. Attention, les quantités de CO2 économisées restent très faibles en comparaison à l'ensemble de la chaîne logistique.
    - SOS Courrier nous a fait part de sa satisfaction, passant d'un temps de livraison de plus de 12 minutes par colis à moins de 4 minutes. Le contexte de circulation est très différent depuis la Covid19.
- Des contacts ont été établis avec d'autres transporteurs, dont un transporteur international majeur (Fedex). Venant de lancer un pilote similaire à Toronto, ils font partie des candidats pour un futur mini-hub ou une extension de Colibri. L'espace actuel est insuffisant et des enjeux de cohabitation ont été soulevés.
- Postes Canada, de son côté, semble très intéressée de tester des modèles décarbonés, mais serait réticente d'utiliser des infrastructures externes pour commencer.

1.2 Les enjeux, constats et besoins généraux

En plus des constats et enjeux mentionnés plus haut et spécifiques aux projets en logistique urbaine qui ont été déployés à Montréal, le présent projet s'appuie et vient apporter une réponse à divers enjeux de fond :

- La **croissance exponentielle du commerce électronique**, qui aurait un impact direct sur la livraison de marchandises en milieu urbain. Uniquement pour le Québec, le CEFRIO estimait, dans une étude datant de 2018, que le marché de la vente en ligne au Québec passerait de 7,6 milliards en 2020, à 27 milliards en 2030, et 35,8 milliards en 2033.
- L'augmentation continue du nombre et de la taille de véhicules automobiles personnels au Québec et sur l'Île de Montréal depuis le début des années 2000, qui laisse entrevoir une aggravation des enjeux liés à :
    - la **congestion routière**;
    - la **pollution de l'air** (GES et particules);
    - la **cohabitation** sur un territoire restreint (stationnement, *curb management*, etc..) qui entraîne des conséquences pour les citoyens, mais aussi les transporteurs (stationnement en double file, délais de livraison, etc…);

- la **sécurité routière** pour l'ensemble des usagers, mais plus particulièrement les usagers vulnérables (cyclistes et piétons).

À titre d'exemple, avant l'arrivée de la COVID-19, on prévoyait « un doublement, voire un triplement des activités de transport d'ici 30 ans [dans] certains secteurs clés comme celui de De Maisonneuve–Peel–Sainte-Catherine–Robert-Bourassa », un secteur déjà presque saturé avec un taux d'occupation moyen de 94 % pendant la journée (WSP, 2020).

D'autres problématiques, plus spécifiques aux transporteurs, viennent aussi appuyer la pertinence du déploiement de mini-hubs : :

- Les **échecs de livraison des colis**, qui obligent parfois à retourner un colis aux centres de distribution, situés en périphérie des quartiers centraux;
- La **tendance des consommateurs** à favoriser le choix de la livraison le jour même ou 24 h, qui affecte le modèle d'affaires et les pratiques de livraison, entraînant moins de consolidation de colis et plus de camions sur la route pour répondre à la demande;
- Les **coûts reliés à la livraison du dernier kilomètre**, qui peuvent atteindre près de 60 % des coûts totaux de livraison pour le transporteur;
- La **pénurie de main-d'œuvre** qui affecte le secteur du camionnage et qui, par conséquent, a un impact direct sur l'efficacité des livraisons. Actuellement, on estime qu'il manquerait en 2024 près de 48 000 camionneurs pour l'ensemble du Canada, selon l'Alliance canadienne du camionnage.

En plus des problématiques spécifiques aux transporteurs, les éléments suivants viennent appuyer l'intérêt et la pertinence d'intégrer des usages complémentaires à ceux des transporteurs dans les mini-hubs :

- L'intégration des infrastructures et des acteurs de la logistique dans les milieux de vie montréalais (enjeux adressés: acceptabilité sociale, inclusion, sécurité, bruit...)
- Partage de l'expertise en logistique avec d'autres acteurs montréalais, issus des autres domaines d'activités qui sont exposés aux enjeux de transport de marchandises (exemple : l'alimentaire).
- Éviter de travailler en silo, pour bénéficier de synergies entre différents projets dans un quartier qui ont besoin d'accès à des infrastructures locales.
- Identifier les familles de solution pouvant être mises en place à l'échelle des quartiers montréalais en vue de résoudre les enjeux liés au transport de marchandises.

1.3 Apprentissages du projet Colibri à l'îlot voyageur

La présente demande représente la continuité naturelle des apprentissages récoltés dans le cadre du projet pilote Colibri à l'îlot Voyageur. Voici quelques hypothèses qui ont été confirmées dans le cadre du projet pilote Colibri :

Intérêt des transporteurs et opérations:

- Les transporteurs sont intéressés à décarboner et optimiser leur chaîne logistique pour le milieu urbain.
- Les tests en milieu réel ont confirmé la pertinence et les gains opérationnels associés à la livraison en vélo ou véhicule électrique léger, malgré la rupture de charge observée lors du transfert des colis provenant des centres de distribution par camion vers le mini-hub.

Infrastructures et fonctionnalités :

- Les lieux doivent être sécurisés et les transporteurs doivent pouvoir y accéder de manière indépendante (avec un système de cartes ou codes par exemple).
- L'endroit devrait avoir un quai de déchargement pour camions.

- Un accès à l'eau courante et un drain seraient extrêmement utiles pour le lavage et l'entretien des vélos.
- Des bornes de recharge pour vélos électriques devraient être présentes.
- Les espaces liés à la manutention et au transbordement de marchandises provenant des centres de distribution extérieurs sont généralement utilisés sur une courte période (moins de deux heures), en matinée.

Modèle d'affaires et pérennisation :

- Le modèle Colibri est basé sur la location d'espace à un coût presque 50 % plus bas que le prix réel du marché (location à 8 $ le pied carré à l'Îlot Voyageur vs 15 $ le pied carré sans services dans le marché). Cela rendait le projet très attractif pour les transporteurs, mais fausse la donne dans la création d'un modèle d'affaires indépendamment pérenne, et donc sans intervention gouvernementale, sur le plan financier.
- Une location à coût réel au prix du marché viendrait gruger grandement les minces marges de profit des transporteurs dans l'industrie de la livraison, ce qui pourrait les amener à reconsidérer leur implication dans un projet de ce type. Ce point est crucial pour la poursuite même de projets de ce type.

La présente demande de contribution, soutenue entre autres par le vif intérêt des transporteurs à poursuivre leurs efforts pour optimiser et décarboner leurs opérations, vient donc confirmer le besoin de tester des modèles et usages qui permettront de pérenniser les modèles et pratiques d'affaires, mais désormais basé sur les conditions réelles du marché.

1.4 Gestion des risques et mitigation

Lors de la première phase du projet nous allons pouvoir approfondir certains risques identifiés et trouver des manières pour les mitiger. Ci-dessous quelques exemples de risques identifiés.

Les risques se distinguent en deux types de risques : ceux liés au lancement et la mise en place du projet proposé, et ceux liés à l'opération et au modèle d'affaire pérennisable.

Exemples de risques

<u>Immobilier</u>
• L'espace, qui doit correspondre aux critères des transporteurs
  ○ Chaque transporteur a ses critères spécifiques
• La gestion des camions lourds en zone urbaine, pour le transbordement
  ○ Ex: qu'il ne bloquent pas la rue
• La durée de bail de 5 ans, demandée par les propriétaires
• Le prix du marché, qui doit être compétitif pour le type d'usage des transporteurs
• Prix de l'immobilier <-> économie potentielle des transporteurs?
• La disponibilité de ce type bien, au moment où les recherches se feront

<u>Transporteurs</u> • Sont-ils prêts à déployer des modèles à vélos?   ○ A quelle rapidité • Peuvent-ils payer le prix du marché? • Décident finalement de travailler de leur côté (ex. Purolator loue son propre espace non "mini-hub")
<u>Materiel</u>

• Coût et disponibilités de vélo-cargo et autres véhicules légers électriques.
Modèle d'affaire • L'envie / besoin de plusieurs hubs? • Rapidité de déploiement des transporteurs • Le niveaux de complexité de la gestion augmentent avec le nombre de transporteurs présent   o Ex: Gérer plusieurs gros camion en même temps
Acceptabilité sociale • Externalités négatives liés au transport concentré autour du mini-hub • Cohabitation difficile avec les différentes parties prenantes dans le quartier • Remise en question du modèle par les médias par rapport à l'impact court terme (exemple campagne électorale)

2. Le projet de déploiement de mini-hub

2.1 Description du projet

Suite au constat mentionné ci-haut, le succès initial du projet Colibri, ainsi que l'existence à l'étranger de ce type de modèle, la Ville de Montréal a exprimé le souhait de mettre en place d'autres mini-hubs de livraison urbaine, basé sur le modèle Colibri, sur son territoire.

Ce projet de déploiement d'infrastructures physiques favorisant la consolidation, la mutualisation, le transbordement et le transport intermodal de marchandises en milieu urbain pourrait être appliqué aux deux types de flux de colis: ascendant et descendant (le modèle Colibri).

Comme mentionné dans la section 1.3, le projet Colibri situé à l'îlot voyageur ne reflète pas la réalité du marché immobilier et engendre donc un déséquilibre dans les calculs d'opération, de rentabilité et de pérennisation: le coût du pied carré (~8$) est à peu près la moitié de ce qui se trouve sur le marché (~15$). Il est donc important et primordial de tester ce modèle sur le terrain, face aux vraies contraintes du marché immobilier montréalais, ainsi que d'évaluer la pertinence et la possibilité d'interventions permanentes de la Ville, pour en tirer des conclusions.

Selon nos recherches initiales, ainsi que nos discussions préliminaires avec les transporteurs, il serait assez difficile d'avoir un fonctionnement pérenne en se basant uniquement sur un modèle du type colibri de sous-location aux transporteurs sans interventions publiques, ou autres sources de revenus.

C'est pour cela que ce projet, voulant s'inscrire dans une vision et opération long terme, se construit sur trois axes de travail :

1. La réplication du modèle colibri;
2. La recherche d'usages complémentaires;
3. La pérennisation.

La réplication du modèle colibri vise à conceptualiser, mettre en œuvre puis opérer un mini-hub pour le transbordement des flux descendants, facilitant la décarbonisation du dernier kilomètre. Cet axe cherche à comprendre les coûts des différentes étapes afin de pouvoir estimer les coûts nécessaires du déploiement d'un deuxième, troisième, etc.. Ainsi, fournissant à la Ville un portrait des investissements nécessaires pour le déploiement et l'opération d'un réseau de mini-hub.

La recherche d'usages complémentaires est à double impact. Premièrement, et comme mentionné plus haut, l'équilibre financier semblerait difficile à atteindre sans usages complémentaires ou sources de financements externes privés ou publics. Cet axe vise à créer un portrait des besoins complémentaires de surface d'entreposage, manutention et hangar disponibles. Le modèle colibri est un modèle à horaire strict et défini. Les transporteurs savent à quelles heures ils font leur transbordement, et ce tous les jours. La surface est donc très souvent non utilisée pour une très grande partie de la journée, soirée et nuit. Deuxièmement, ce type d'espace semble très convoité, mais reste très difficile d'approche pour de nombreuses initiatives de quartier. Ce projet pourrait donc avoir un impact majeur dans les relations citoyennes, les circuits courts, la récupération des matières premières, etc.

Ce projet souhaite s'inscrire dans la vision lointaine et la vie quotidienne des Montréalais. Il est donc impératif, dès le lancement, de travailler sur la pérennisation à plus hauts niveaux; imaginant différents types de partenariat, de subventions, de montage financier. Cet axe souhaite intégrer différents acteurs locaux avec des affinités et intérêts pour ce type de projet d'infrastructure, d'opération, d'impact environnemental et social. Un réseau potentiel de mini-hubs, s'inscrivant dans une démarche plus large, et selon les parties prenantes impliquées, nécessiterait sûrement une gouvernance spécifique.

2.2 L'aperçu des axes de travail

Ce projet contient trois axes de travail : (1) la réplication du modèle Colibri, (2) le recherche d'usages complémentaires et (3) la pérennisation des mini-hubs. Certains des axes se dérouleront en parallèle, et d'autres en séquentiel.

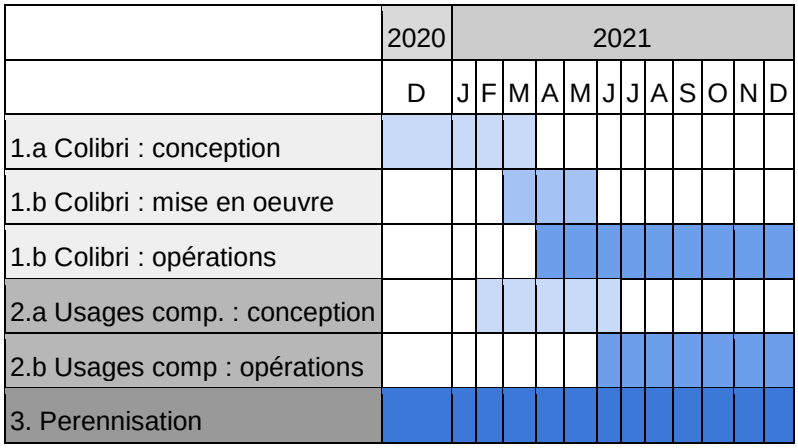

2.3 Axe 1 : Réplication du modèle Colibri

Le premier axe de travail de ce projet est de conceptualiser puis opérer un autre mini-hub selon le modèle Colibri. Cette phase consiste donc à opposer la théorie aux besoins terrain, car le projet pilote de l'îlot voyageur ne s'inscrit pas dans la réalité du marché - les infrastructures sont sous-louées à un prix bien en dessous du marché, faussant les vrais calculs d'opération et de rentabilité pour la gestion du modèle, mais aussi pour les entreprises de transport. Il serait très positif pour le projet, mais difficile de prendre pour acquis, qu'une infrastructure publique permettant des coûts similaires à l'îlot voyageur, soit mise à disposition.

Afin de minimiser les risques, l'évolution de l'étape 1 - conceptualisation à l'étape 2 - mise en œuvre puis l'étape 3 - opérationnalisation de cet axe requiert des ententes prénégocier avec les transporteurs.

En ce qui concerne les zones de déploiement potentielles, voici dessous les préférences par transporteurs. Deux grandes zones communes en ressortent, autour du marché Jean-Talon ainsi que le sud-ouest.

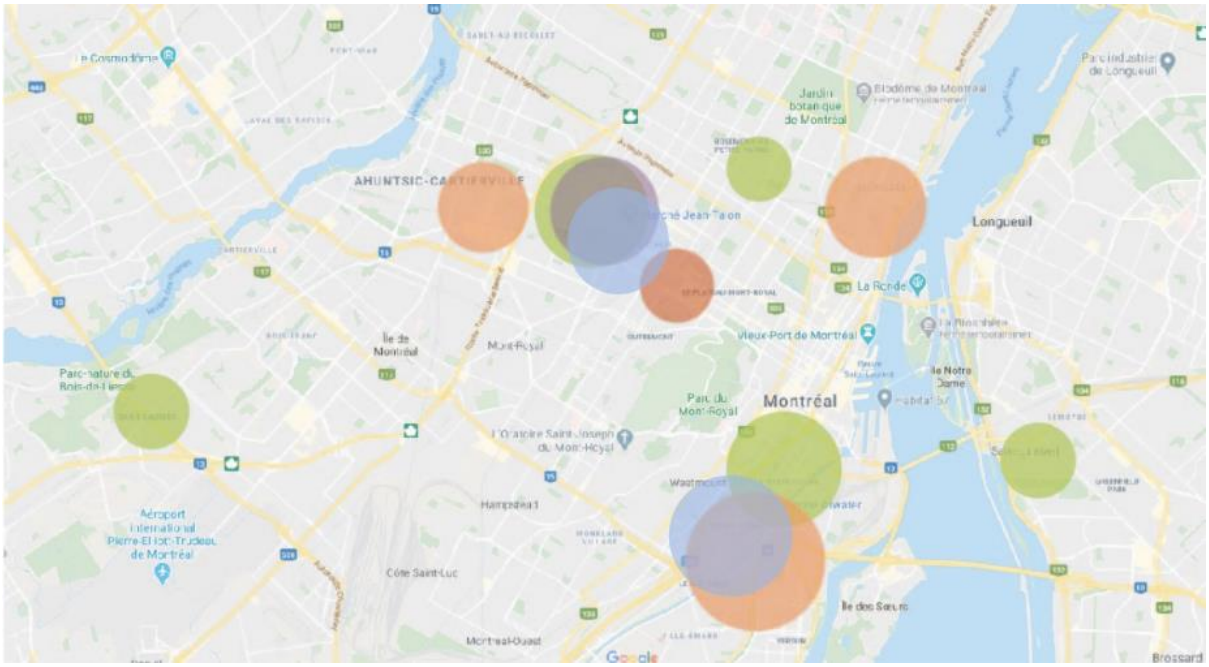

Donnée Jalon MTL - Secteurs d'intérêts identifiés par les acteurs du projet Colibri, pour l'implantation de mini-hubs.
Courant plus (vert),
LVM (orange),
SOS Courrier (rouge),
Purolator (bleu)
La roue libre (violet).

2.3.1 Réplication Colibri, 1e étape: conception

Plusieurs tâches devront avancer en parallèle, mais suivront ce cheminement général:

1. Pose d'hypothèses de travail, d'objectifs de travail, des fonctionnalités minimales pour atteindre ces objectifs, et la bonne compréhension des risques,à partir des apprentissages précédents de Colibri (voir section 1.3 et apprentissages qui seront transmis dans le rapport Jalon MTL acheminé à la Ville de Montréal à la fin 2020).

2. Identification des transporteurs et/ou autres clients potentiels

3. Définition du modèle d'affaires suivant les besoins réels du marché:
    a. Pour flux ascendant, descendant, transbordement;
    b. Pour l'entretien de vélos;
    c. Pour des possibilités de consolidation et mutualisation inter-transporteurs.

4. Définition des caractéristiques et besoins selon différents besoin partenaires:
    a. Taille;
    b. Zone;

c. Prix;
d. Aménagement nécessaire (dock, drain, etc..)...

5. Définition d'indicateurs clés de suivi et succès.

6. Estimation des coûts de lancement d'un mini-hub:
   a. Échéancier;
   b. Frais agent;
   c. Renovation;
   d. Augmentation du taux de remplissage.

7. Identification des risques, classification et mitigation.

8. Recherche, via agent ou autres contacts, d'un espace d'entreposage.

9. Définitions du cadre légal et des responsabilités de gestion (i.e. que contient le service de fourniture d'un mini-hub à un transporteur.)

10. Recherche de partenariats potentiels publics ou privés.

2.3.2 Réplication Colibri, 2e étape: mise en oeuvre

Le but de cette phase est de comprendre et connaître les coûts associés de la mise en place et la mise en œuvre de ce type d'infrastructure, d'appliquer le plan et monter les opérations jusqu'à la stabilisation des activités.

Cette phase clé est centrale à la réussite du projet de mini-hub, car elle confronte la théorie à la pratique. De gros efforts devront être faits pour assurer le bon fonctionnement au sein d'une opération pérenne.

Le plus gros risque étant l'engagement de dépenses en l'absence de contrat de sous-location présent, un gros travail de sécurisation et préengagement sera mené avec les clients potentiels - tel Purolator, avant l'engagement dans la phase finale de l'étape 2, la signature du bail, et lancement officiel des opérations. Nous suggérons que c'est à la fin de cette deuxième étape, suite aux signatures d'ententes avec les transporteurs, que nous serons prêts à communiquer publiquement sur le déploiement du projet et confirmer l'opérationnalisation.

1. Finalisation du modèle d'affaires;

2. Définition des coûts d'opération;
   a. Loyer;
   b. Charges;
   c. Ressources humaines nécessaires selon les services offerts;
   d. Rénovation et autre mise à niveau nécessaires.
3. Signature du bail de l'espace;

4. Renovation / mise à niveau des infrastructures;

5. Finalisation et signatures des ententes clients.

2.3.3 Réplication Colibri, 3e étape: opérationnalisation

Suite à la mise en œuvre, la troisième phase consiste d'assurer la continuité des opérations d'un mini-hub. Suite au lancement du premier, et dépendamment des critères et seuils de rentabilité définie, un deuxième mini-hub pourrait être conceptualisé, mise en œuvre puis opéré. Cette demande n'engage pas, si ces seuils ne sont pas atteints, au lancement prématuré d'un deuxième mini-hub.

Les tâches de cette étapes seraient :

1. Opérationnalisation du mini-hub :
    a. Gestion journalière des lieux;
    b. Suivi de l'utilisation;
    c. Amélioration continue selon retours locataires et partenaires;
    d. Compréhension des coûts d'opération post-lancement, et pour l'année 2.

2. Collecte et analyse des données et indicateurs
    a. Collecte de données transporteurs
    b. Suivi et analyse des indicateurs clés de succès.

3. Suite à l'opérationnalisation d'un premier mini-hub:
    a. Compréhension et définition des critères pour lancement d'un deuxième mini-hub;
    b. Suite à l'atteinte des critères : travailler sur la conception du prochain deuxième.

2.4 Axe 2 - Recherche d'usages complémentaires

Selon les études et calculs financiers préliminaires de faisabilité, la pérennité d'un modèle de mini-hubs dans les quartiers centraux de l'île de Montréal devra passer par :

1. une bonne gestion des espaces communs;

2. la création de sources de revenus additionnelles via des usages complémentaires.

Cette approche complémentaire fait écho à la volonté exprimée par une variété d'acteurs ne pouvant s'engager dans des ententes à temps plein et, ce faisant, assure la bonne intégration des mini-hubs dans l'écosystème d'entreprises et d'organisations montréalaises.

2.4.1 Usages complémentaires: conception

Une série d'entretiens et de recherches seront menés avec diverses parties prenantes provenant de plusieurs horizons afin de bien identifier les besoins et usages souhaités. À titre d'exemple, voici quelques éléments qui devront être validés : la localisation, le nombre de pieds carrés nécessaires, l'horaire d'utilisation, les besoins associés à l'espace (coût, éclairage, équipement, etc.), le prix qui pourrait être potentiellement déboursé pour la location au pied carré, etc.

À titre indicatif, voici quelques exemples d'usages complémentaires et revenus additionnels pour lesquels il est nécessaire d'obtenir plus de précisions dans un contexte montréalais :

1. Mutualisation des espaces de transbordement selon des horaires prédéfinis.

2. Sous-locations d'espaces à des groupements de commerçants (ex: Binnenstadservice.nl)
    a. Pour réception en gros de marchandise;

b. Pour mutualisation d'envoi, sans passer par les boutiques "pignons sur rue";
c. Pour optimiser et minimiser les premiers/derniers kms entre mini-hub et la boutique;
d. Pour consolider et mutualiser la main d'œuvre de manutention et entreposage.

3. 3PL urbain ("pick-pack lab") : un service d'entreposage et aide à l'envoi pour les petits commerces en ligne n'ayant pas d'espace chez eux ou dans leurs bureaux.

4. Conteneurs "volants" sur espace (public) extérieur.

5. Usages complémentaires en lien avec d'autres initiatives de quartier, liées à la mobilité/proximité, les citoyens dans un quartier.

    - À cet égard, les thématiques portées par Montréal en commun (LIUM) et Solon pour Mobilité de Quartier (plus potentiellement Récolte pour un système alimentaire local et intégré,..), peuvent représenter un potentiel intéressant d'usages complémentaires et de mutualisation d'infrastructures respectives. Plus de détails dans le tableau des rôles et responsabilités dans la section 2.8.

6. Services complémentaires tels que bornes électriques, atelier de réparation de vélo, magasin de vélo, casiers électroniques, autres.

7. Récupération de matières premières en flux ascendant, ex. boîtes en carton.

8. Usage d'espaces de bureau, si disponible, pour formation ou accompagnement entrepreneurial.

2.4.2 Usages complémentaires : mise en oeuvre et opérationnalisation

À partir des constats et enjeux identifiés dans l'étape de conception des usages complémentaires, les solutions les plus porteuses seront sélectionnées et déployées en fonction de divers critères, par exemple : viabilité économique des solutions, complémentarité des usages et des horaires en lien avec les transporteurs impliqués dans le projet, etc.

2.5 Axe 3 : Pérennisation

En parallèle du premier axe (réplication du modèle colibri), il est important d'envisager directement les critères et caractéristiques nécessaires pour la pérennisation de l'infrastructure, et ce dans un contexte de réseaux potentiels.

Cette phase nécessitera de profondes réflexions sur la gouvernance et les partenariats financiers à long terme pour la bonne gestion et déploiement de cedit réseau potentiel, et devra découpler les réflexions des dépenses d'investissement en capital (CAPEX) et celle d'opération (OPEX).

Un comité de financement pourrait être mis en place, avec pour mission de comprendre et trouver les meilleurs leviers financiers de pérennisation, CAPEX ou OPEX.

Cet axe sera itératif ainsi en continuité du projet suite au lancement et opérationnalisation du premier mini-hub. Voici les grandes étapes de cet axes:

1. Apprentissage itératif et continu des besoins et solutions possibles et de la gouvernance :
    a. Expérimentation de différents modèles d'affaires et usages complémentaires;
    b. Analyser les scénarios de gouvernance pour le projet pilote et les prochains mini-hubs / déploiement à plus grande échelle.;
    c. Recommandation sur les meilleurs modèles d'affaires et la gouvernance pour un mini-hub mutualisé à la Montréalaise;

2. Liaisons avec Montréal en commun :
    a. Liaison avec les acteurs du projet Montréal en commun (Solon, Récolte, Fabmob...);
    b. Identification d'usages complémentaires dans le thème d'infrastructure de Quartier au sein de Montréal en commun.

3. Liaisons avec l'industrie :
    a. Liaison avec les acteurs de l'industrie (Cargo M, Scale AI,...);

d. Création d'un comité de financement avec comme membres, par ex:
    a. Fondaction, Fonds Desjardins et/ou autres investisseurs privés;
    b. Fond climat du grand Montréal, Les ateliers de la transition, et/ou autres organisations caritatives, fondations…;
    c. Ville de MTL, certains arrondissements de la ville, et/ou autres organisations publiques.

5. Identification et recherche d'autres financements :
    a. Partenariats publics/privés;
    b. Subvention provincial ou fédéral;
    c. Investissements liés à des externalités positives,
        i. Par exemple tonnes/km camions retirer de la route;
    d. Conceptualisation d'un modèle potentiel de "CAPEX" public.

6. Recherche de leviers financiers utilisés à l'étranger pouvant être reproduit localement.

2.5.1 Recherche de financements externes

Plusieurs pistes de financement externes pour venir bonifier la demande à la ville sont en cours d'élaboration, tels le MTQ, Desjardins, le MAMH - Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole...

2.6 Estimation des coûts et revenus

Selon nos recherches, entretiens et différents rapports, les coûts de lancement et d'opération seraient les suivants :

Type de coûts	Estimation
Loyer	15-18$ / pi2 selon les services, charges incluses et la taille
Frais de recherche	8% du prix annuel
Frais fixes	20% du loyer annuel dépendamment des inclusions dans le bail

Cage de sécurisation	estimé à 10 000 à 15 000$ pour 500pi2

Calculant les charges et frais additionnels le calcul en pourcentage serait donc d'un ajout d'environ 15% sur le prix locatif de base. Un loyer en sous-location pour un transporteur au prix de rentabilité devrait donc, à première vue, varier entre 11.50$ (10$ + 15%) et 20.70$ (18$ + 15%). Bien sûr, ce sont des estimations très approximatives, et selon la durée du bail et les négociations, nous estimons plus un loyer de 12-15$ et un rajout de frais de 15%, arrivant donc à une fourchette de **prix de sous-location à 13.80$ à 17.25$ pi2 annuel pour la première année**, excluant le frais de recherche et de rénovations et installations sécurisées, qui seraient amortir sur la durée.

Comptes de résultat prévisionnel - modèle Colibri			
		Scenario 1	Scenario 2
	pi2	5 000	5 000
Modèle Colibri	Sous-location $/pi2 annuel	$ 15.00	$ 18.00
	Taux occupation 0-3 mois	50%	30%
	Taux occupation 3-24 mois	75%	50%
	Revenus A1	***$ 51,563***	***$ 40,500***
	Revenus A2,3..	***$ 56,250***	***$ 45,000***
Coûts	$/pi2 annuel	$ (15.00)	$ (18.00)
	Frais fixes (20%)	$ (15,000.00)	$ (18,000.00)
	Loyer annuel	$ (90,000)	$ (108,000)
	Frais recherche A1	$ (3,750)	$ (4,500)
	Rénovation, sécurisation etc.. A1	$ (22,500)	$ (22,500)
	Coût brut A1	***$ (116,250)***	***$ (135,000)***
	Coût brut A2,3..	***$ (90,000)***	***$ (108,000)***
	Marge brute A1 par mini-hub	$ (64,688)	$ (94,500)
	Marge brute A2,3.. par mini-hub	$ (33,750)	$ (63,000)
Ressources humaines	Superviseur pour 2 mini-hub (est. rapport WSP)	$ (67,850)	$ (67,850)
	Marge A1 total par mini-hub	$ (98,612)	$ (128,425)
	Marge A2,3.. total par mini-hub	$ (67,675)	$ (96,925)

Selon nos estimations, le coût brut de lancement pour l'année 1 (A1) d'un mini-hub de 4 000 pi2 serait entre 80 000$ et 95 000$. Suite à cela les coûts bruts pour A2, 3.. - donc simplement le loyer et les charges - seraient entre 55 000$ et 70 000$ par année. Les revenus, selon le taux de remplissage, pourraient se situer entre 30 000$ et 50 000$ par année, par mini-hub de 4000 pi2.

En tenant compte des revenus potentiels, mais avant la masse salariale qui pourrait être mutualisée sur plusieurs infrastructures, l'opération d'un mini-hub de cette taille serait déficitaire de 10 000$ à 35 000$ l'année par mini-hub, pour les A2 et après.

Ajoutant un superviseur capable de gérer 2 mini-hubs, la marge déficitaire par mini-hub serait approximativement entre 70 000$ et 100 000$ pour la première année, puis entre 45 000$ et 67 000$ par mini-hub pour les années suivantes.

Suite à ce calcul par mini-hub de 4 000 pi2, c'est pour cela que nous doutons de la possibilité du modèle Colibri d'arriver à un équilibre financier indépendamment, et donc recommandons de travailler sur des sources de revenus additionnels ainsi que la recherche de modèles de financement externe.

2.7 Processus expérimental d'amélioration continue

Afin de comprendre l'utilisation du/des mini-hubs par les locataires et d'améliorer l'offre de services en conséquence, un processus expérimental d'amélioration continue sera intégré au projet. Via un partage de données et la création d'enquêtes, Jalon sera en mesure d'analyser l'utilisation effectuée et d'émettre des recommandations pour optimiser la viabilité et la fiabilité du service.

2.8 Rôles et responsabilités des partenaires de gestion et mise en place.

Axe	Étape	Tâche	Responsable
Axe 1: modèle Colibri	1e étape: conception	Pose d'hypothèses de travail, d'objectifs de travail, des fonctionnalités minimales pour atteindre ces objectifs, et la bonne compréhension des risques.	Coop Carbone et Jalon
		Arrimage avec SDE et vision de la ville de Montréal	Jalon
		Définition d'indicateurs clés de suivi et succès	Jalon
		Estimation des coûts de lancement d'un mini-hub	Coop Carbone
		Identification des risques, classification et mitigation	Jalon
		Recherche, via agent ou autres contacts, d'un espace d'entreposage	Coop Carbone
		Définitions du cadre légal et des responsabilités de gestion (i.e. que contient le service de fourniture d'un mini-hub à un transporteur.)	Coop Carbone
		Recherche de partenariats potentiels publics ou privés	Jalon
		Lancement opérationnel : signature du bail, signature des ententes, modification au bâtiment, etc..	Coop Carbone
	2e étape: mise en oeuvre	Signature du bail de l'espace	Coop Carbone
		Renovation / mise à niveau des infrastructures	Coop Carbone
		Finalisation et signatures des ententes clients	Coop Carbone

		Choix du modèle d'affaires	Coop Carbone
		Définition des coûts d'opération	Coop Carbone
	3e étape: opérationnalisation	Suivi de l'utilisation et gestion clients	Coop Carbone
		Amélioration continue selon retours locataires et partenaires	Coop Carbone
		Compréhension des coûts d'opération post-lancement, et pour l'année 2	Coop Carbone
		Collecte et analyse des données et indicateurs	Jalon
		Compréhension et définition des critères pour lancement d'un deuxième mini-hub	Coop Carbone
		Suite à l'atteinte des critères : conception, pour le deuxième mini-hub	Coop Carbone
Axes 2: usages complémentaires	1e étape: conception	Identification de cas d'usages potentiels	Jalon
		Recherche de partenaires et parties prenantes	Coop Carbone
		Réflexion et identification de certains types d'usages complémentaires en lien avec les projets et opportunités dans le cadre de Montréal en Commun	Solon et Coop Carbone
		Définitions des besoins et conception d'offres	Coop Carbone
		Arrimage avec infrastructures et contrat d'utilisation existants	Coop Carbone
	2e étape: opérationnalisation	Signature des ententes et gestion des clients	Coop Carbone
Axes 3 : pérennisation	Pérennisation	Apprentissage itératif et continu des besoins et solutions possibles	Jalon
		Expérimentation de différents modèles d'affaires et usages complémentaires	Coop Carbone
		Recommandation sur les meilleurs modèles d'affaires et de gouvernance pour un mini-hub mutualisé à la Montréalaise.	Jalon
		Recommandation sur la pérennisation des usages complémentaires, en lien avec Montréal en Commun	Solon et Coop Carbone
		Partage de connaissances avec Solon, dans le cadre de Montréal en commun, sur les conditions de succès (innovation réglementaire, financière, juridique, etc.).	Solon et Coop Carbone
		Création et gestion d'un comité de financement	Coop Carbone

		Identification et recherche d'autres financements	Jalon
		Recherche de leviers financiers utilisés à l'étranger pouvant être reproduit localement.	Jalon

2.9 Objectifs, suivi avec la Ville et document de fin

Tout au long de ce projet, un suivi bimensuel sera fait avec la ville et les partenaires de mise en œuvre pour tenir au courant des avancées et statistiques d'usage de l'infrastructure. Un rapport de fin sera présenté tel que coutumier dans ce type d'entente, rédigé par la Coop Carbone avec l'aide de Solon et Jalon.

Développer et opérer un modèle pérenne de mini-hub logistique se basant sur trois axes de travail :

1. Création de nouveaux mini-hubs selon le modèle de "Colibri" : à destination d'entreprises de livraison et transport de marchandises;
2. Intégration d'usages complémentaires : à destination d'organisations nécessitant des infrastructures et services d'entreposage et manutention.
3. Pérennisation des mini-hubs : définition et solution nécessaires de financement (CAPEX et OPEX) et de gouvernance pour la pérennisation de l'infrastructure, et ce dans un contexte de réseaux potentiels.

La première étape du projet serait de répliquer le modèle Colibri au sein d'une deuxième, et selon les avancées et demandes, d'une troisième, zone géographique. Suite à ce lancement, et dans l'idée d'équilibre financier et de maximisation d'impact, un travail de recherche et opération d'usages complémentaires sera fait. Et puis, tout au long de ce projet, un travail de fond sera effectué pour travailler sur la pérennisation financière et décisionnelle (gouvernance) d'un réseau potentiel de mini-hub.

Au sein de ces trois axes de travail, les objectifs seraient :

- De déployer jusqu'à deux infrastructures physiques se basant sur le modèle Colibri: permettant le transbordement et l'utilisation de vélos-cargos (ou autres véhicules légers) en remplacement des camions pour effectuer des livraisons en milieux denses.;
- d'évaluer et tester les modalités de gestion opérationnelles de telles infrastructures;
- de concevoir et tester des modalités de mutualisation des infrastructures via des usages complémentaires pour atteindre un équilibre financier;
- d'établir un plan d'affaires définitif et étayé de déploiement et opération d'un mini-hub à long terme (CAPEX + OPEX);
- d'attirer d'autres acteurs vers ces changements de pratiques;
- d'ici fin 2021, opérationnaliser deux mini-hub - le deuxième sous réserve de besoins et demande terrain;
- d'évaluer avec la ville son implication directe, financière et/ou opérationnelle, long-terme;
- de définir les besoins de financement pour la pérennité, ainsi que les acteurs et opportunités pouvant répondre à ces besoins.

3. Pilote de mutualisation via ramassage unique

3.1 Description

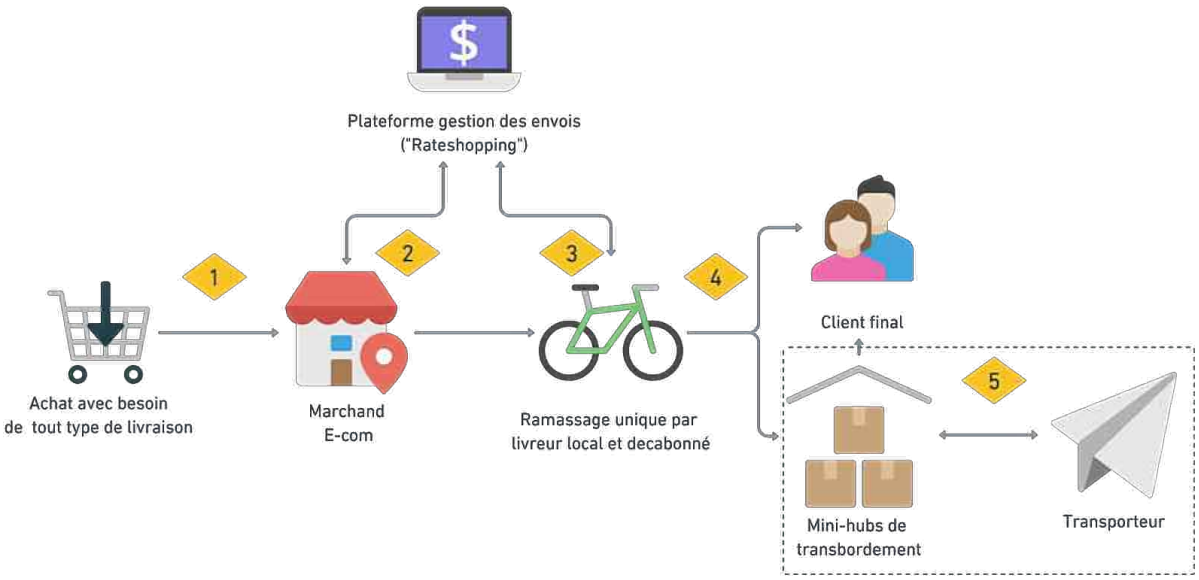

Le graphique ci-dessus permet de suivre le parcours d'un colis, peu importe sa destination, depuis la commande, jusqu'à la livraison, dans le cadre du projet :

1. Un client passe une commande en ligne auprès d'un commerçant participant au programme Envoi Montréal et au projet pilote de ramassage unique.

2. Le commerçant prépare ensuite la commande. Il se connecte à la plateforme locale de gestion des expéditions de Machool, qui lui permet d'avoir accès à différentes offres transporteurs, dont l'offre locale décarbonée, d'imprimer une étiquette pour le colis, et de transférer l'information au vélo-logisticien via sa plateforme de gestion des routes, pour qu'il vienne chercher le tout.

3. Le marchand, via Machool, fait une seule demande de ramassage, peu importe le transporteur final, pour qu'un livreur local décarboné puisse venir chercher le tout.

4. Le vélo-logisticien récupère tous les colis, peu importe le transporteur, qui cheminent soit

    a. Dans son propre entrepôt (pour le début du projet pilote tant que le réseau de mini-hub se crée);
    b. Au mini-hub pour changer de transporteur et mode de transport;
    c. Ou directement vers le client final.

    Cette étape est optimisée par les transporteurs selon les demandes et la destination des colis.

5. Suite à la consolidation des colis à destination hors-zone, le transporteur longue distance en prend possession et l'achemine jusqu'à sa destination finale.

3.2 L'effet de mutualisation

Comme constaté par l'étude du CEFRIO dans le cadre de l'étude du pôle logistique en commerce électronique, la faible maturité E-logistique des PME québécoises est un enjeu de compétitivité des industries du commerce. Tel qu'indiqué dans l'étude, la mutualisation permet de diminuer les coûts liés à l'envoi et représente une des solutions pour améliorer la compétitivité, notamment face aux géants du e-commerce.

L'étude souligne également que les efforts de mutualisation doivent être accompagnés, spécifiquement pour mettre en place les éléments structurants de tels projets.

3.3 L'aperçu des étapes

1. Négociations d'autres d'ententes des transporteurs

    - Il est important de pouvoir offrir aux commerçants la visibilité des offres présente sur le marché.
    - Ajouter des transporteurs servirait d'élargir les zones et avoir les meilleurs tarifs d'expédition possible selon les critères d'envoi (poids, taille, destination).

2. Développement technologique

    - Il est important de faciliter au maximum le procédé pour toutes les parties prenantes, commerçants et transporteurs.
    - Développement de nouvelles fonctionnalités techniques de la plateforme en "front-end" (pour les commerces) et "back-end" (pour les transporteurs).

3. La tournée de consolidation décarbonée (appelé aussi "tournée de ramassage")

    - Permettrait d'apporter tous les colis des commerçants au "mini-hub" via un seul ramassage, peu importe le transporteur, de manière décarbonée.
    - Suite à cette consolidation, un seul appel de ramassage aux transporteurs nationaux et internationaux serait fait.
    - Cette étape servira aussi de point de négociation avec les transporteurs nationaux et internationaux, car les énormes complexités liées aux premiers kilomètres en font une partie très coûteuse de la chaîne logistique.
    - *Ref. au projet d'envois de colis mutualisés à la Plaza Saint-Hubert de la Coop Carbone.*

3.4 Les éléments à opérationnaliser dans une éventuelle évolution du projet

1. Casiers intelligents

    - Permettrait de pouvoir livrer des colis directement dans un réseau sécuritaire de casiers intelligents en mode, ''mode de livraison'' aussi appelé ''Click and collect'' ;
    - Sert aussi d'option sécuritaire pour éviter les échecs de livraison pouvant parvenir, ceci aiderait à accroître la satisfaction client, l'efficacité de la chaîne logistique, et faire baisser les frais associés.
    - *Ref. vers installation de casiers sur Place Boyer de l'entreprise Locketgo via l'incubateur Impact8+Mobis*

4. Le budget

4.1 Aperçu du montage financier complet.

Le budget ci-dessous représente le montage dans son ensemble.

MONTAGE FINANCIER A1		**CONTRIBUTION**
Financement total		**$ 428,820**
Contribution demandée à la Ville de Montréal	**TOTAL VILLE**	**$ 322,883**
	Coop Carbone	$ 322,883
Contribution In-Kind	**TOTAL IN-KIND**	**$ 45,000**
	Coop Carbone	$ 5,000
	Jalon MTL **(1)**	$ 34,000
	Solon	$ 6,000
Renevus potentiels pour 8000 pi2	**TOTAL REVENUS**	**$ 60,938**
	Modèle Colibri (estimé)	**$ 60,938**
	Usages complémentaires	*À déterminer*
Autres sources de financement	*À déterminer*	*À déterminer*

1. ***Contribution Jalon Mtl :*** *conformément aux axes de sa mission, à ses plans d'action, et dans la cadre de la convention liant Jalon Mtl à la Ville de Montréal. Effort correspondant à environ 400 h.*

4.2 Contribution demandée à la Ville - Le détail des activités

Le détail ci-dessous, basé en partie sur la section 2.8 (rôle et responsabilité) pour les partenaires de mise en place (Coop Carbone, Jalon - à titre informatif, car aucune demande de financement n'est demandée pour cet organisme)

Contribution demandée à la Ville :		**$ 322,883**
Frais gestion		$ 161,920
Entreprise responsable	Description	Montant
Coop Carbone *(estimé 1408 hr @ 115$)*	Voir section 2.8: rôles et responsabilités	$ 161,920
Jalon *(Financement in-kind)*	Voir section 2.8: rôles et responsabilités	$ -

Frais externes		$ 160,963
Couverture du risque lié au taux de remplissage	Couverture de la marge déficitaire: sur base de 5000 pi2 à 15$/pi2 annuel par hub. - 1e : taux d'occupation entre 50-75% sur 10 mois de bail (mars-dec 2021) - 2e : taux d'occupation entre 50-75% sur 6 mois de bail (juillet-dec 2021)	$ 32,813
Frais de recherche	Estimé à 1 mois de loyer	$ 14,400
Frais liés à la communication	Création de matériels et support de communications, visuels etc..	$ 5,000
Frais liés à l'opération	20% du loyer (électricité, déneigement, chauffage, assurance, sécurité, etc..)	$ 18,750
Aménagement	Sécurisation et autre mise à niveau, rénovation d'espace (30000$ par mini-hub)	$ 60,000
Tournée de ramassage	Pilote de tournée de ramassage unique, frais de développement technologique, frais légaux	$ 30,000

5. Annexes

5.1 Lettres d'intentions

- Lettre Purolator
- Lettre Courant Plus

5.2 Les équipes

L'équipe Coop Carbone

Yves Sagnières, directeur de programme - logistique urbaine, Mobis. Yves est en charge de piloter le programme de logistique durable, au sein duquel il a aidé à mettre en place des projets tels "Envoi Montréal" avec le CQCD. Avant cela, Yves a occupé divers rôles dans le secteur des nouvelles technologies en lancement de programme et gestion de projet, tant au niveau des start-up que des multinationales, plus récemment chez Google à Montréal et en Irlande. Yves est titulaire d'un MBA de l'INSEAD, et est en cours d'obtention d'un DESS en environnement et développement durable à l'Université de Montréal. À la Coop Carbone,

Theophil Haberstroh, directeur de programme - nouvelles mobilités, Mobis. Theophil a été pendant plusieurs années gestionnaire de projets stratégiques chez Blablacar, leader mondial du covoiturage, et y a vécu la croissance d'une startup de 30 salariés à +500. A la Coop Carbone, il a mis en place le processus de prototypage, et accompagne les territoires dans le cadre des Zones Mobis.

Vincent Dussault, directeur de programme - données en mobilités, Mobis. Vincent est un spécialiste de la mobilité partagée. À la Coop Carbone, il a mené des études sur le microtransit, l'autopartage, l'électrification des flottes partagées et la logistique urbaine. Spécialiste de la mobilité partagée et de l'économie collaborative, il a fait partie du comité consultatif du Groupe de travail sur l'économie collaborative (GTEC). A travers le Centre d'excellence des technologies ouvertes pour la mobilité (FabMobQc), dont la Coop Carbone est partenaire, il appuie le LIUM dans sa réflexion sur les données ouvertes et co-anime une communauté des acteurs du covoiturage québécois.

Nicola Potvin, directeur de programmes, Capitale-Nationale, Mobis. Après ses débuts en agences de publicité et en recherche, Nicola a développé une expertise de pointe en marketing social au sein du Fonds d'action québécois pour le développement durable, un organisme visant à opérer, adapter et faire évoluer des programmes souhaitant induire des changements de société. En plus d'avoir accompagné bon nombre d'acteurs québécois souhaitant implanter des changements de comportements sociaux, il a contribué au développement de projets visionnaires en développement durable, tels que Magnitude 10, Phare climat, UnPointCinq, Action-Climat Québec et le Fonds ÉcoLeader. En tant que directeur de programmes MOBIS, il met son expertise en influence sociale au service des projets visionnaires en mobilité durable portés par la Coop Carbone.

L'équipe Jalon MTL

Mickael Brard, conseiller en mobilité. Après sept ans en tant qu'analyste stratégique dans les télécommunications, puis en tant que stratège marketing dans les biens de consommation de masse, Mickael a passé les huit années suivantes à travailler dans l'informatique et la gestion d'entreprise. Motivé par un besoin de contribuer à l'amélioration de notre ville et poussé par son intérêt pour les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, il a rejoint Jalon fin 2017. Ses maîtres mots sont: innovation, changement, externalités, effets rebond, sociétal impact, résilience et efforts collectifs. Ses domaines d'expertise sont la logistique urbaine et l'intégration des voitures autonomes dans le paysage urbain.

Véronique Laurin, conseillère en mobilité. À l'emploi de Jalon depuis le début de 2019, Véronique se consacre à divers projets en mobilité active et collective, en plus d'assurer l'animation du Chantier auto-solo, une table transdisciplinaire qui s'intéresse à notre attachement à la voiture individuelle et aux moyens pour favoriser les changements de comportement vers des modes plus durables. Son expérience d'une quinzaine d'années en communication auprès de grandes entreprises et son habileté naturelle à rassembler des acteurs provenant de plusieurs horizons sont mis à profit dans de multiples projets en mobilité durable.

Quentin Freixo, conseiller en mobilité. Avec une formation en génie civil (B.Ing. de l'université McGill) ainsi qu'en ingénierie des transports, infrastructure et logistique (M.Sc. de TU Delft, Pays-Bas), Quentin apporte une approche fonctionnelle et scientifique à l'organisation, la conception et l'analyse de projet. Son parcours de conseiller, en Europe (Mobycon) et en Amérique du Nord (WSP, Jalon) l'a amené à participer et mener des projets d'envergures variées, de leur faisabilité à leur réalisation en passant par leur conception.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.

- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

  Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins 10 jours ouvrables avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de

partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:

    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

      Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal,

sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.

- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218454001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 322 883 $ à la Coopérative de solidarité Carbone pour un projet de conception, d'opération et de pérennisation d'un modèle de mini-hub de logistique urbaine - Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1218454001 - La coopération de solidarité carbone.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-04

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

PROJET EN LOGISTIQUE URBAINE / Mini-hubs

Conception, opération et pérennisation d'un modèle de mini-hub logistique

La Coopérative de solidarité Carbone (Coop Carbone), *Coopérative de solidarité, à but non lucratif*

Demande de contribution - Présentée à la Ville de Montréal

Novembre 2020

Avant-propos : contexte Logistique urbaine à Montréal, par Jalon MTL

La présente demande de contribution s'inscrit dans une vision plus large de la transformation des pratiques de livraison et logistique urbaine à Montréal et de soutien au commerce de proximité. Cette vision s'articule autour des grands objectifs suivants :

- Viser l'adaptation des modes et opérations de livraison/ramassage au contexte urbain : sortir du « one-size-fits all » dans lequel c'est le même camion qui roule sur l'autoroute et livre en plein cœur des zones denses et résidentielles.
- Encourager et faciliter la mutualisation d'actifs ou de capacité entre acteurs du transport ainsi que la consolidation des flux de colis transportés.
- Réduire les distances parcourues par les colis, notamment dans le cadre de livraisons locales ayant pour origine et destination les mêmes zones denses.
- Faciliter l'accès des commerçants de proximité, petites et moyennes entreprises locales à des options de livraisons durables dans un cadre leur permettant aussi d'accroître leur compétitivité pour la vente à distance.
- Travailler sur l'amélioration de la qualité de vie: tel que réduire la présence de camions bruyants, dangereux et polluants sur les artères et quartiers résidentiels.

Ces objectifs couvrent donc à la fois les flux « descendants » (marchandises qui sont à livrer sur l'île) et les flux « ascendants » (marchandises ramassées sur l'île) avec une attention spécifique portée aux marchandises dont l'origine ET la destination sont sur l'île, voire dans un même périmètre restreint.

Ces flux n'impliquent pas les mêmes acteurs logistiques et requièrent donc des approches opérationnelles différentes. Trois chantiers peuvent ainsi être identifiés :

1. Flux descendants, par exemple le Projet Colibri

Le projet mené à l'Îlot Voyageur pose les bases d'un système de livraison urbaine décarbonée et permet de confirmer l'intérêt des transporteurs et de la société pour un dispositif d'entrepôt urbain dédié au transbordement (« mini-hub ») vers des vélos-cargos ou véhicules légers.
Ce projet est mené par Jalon et se déroule de manière indépendante. Il rassemble l'écosystème de la logistique durable montréalaise et utilise un premier actif sur lequel pourront s'appuyer les autres chantiers. La présente demande s'appuie sur les apprentissages du Projet Colibri, et vise de mettre à l'échelle ce type d'infrastructures sur l'île de Montréal.

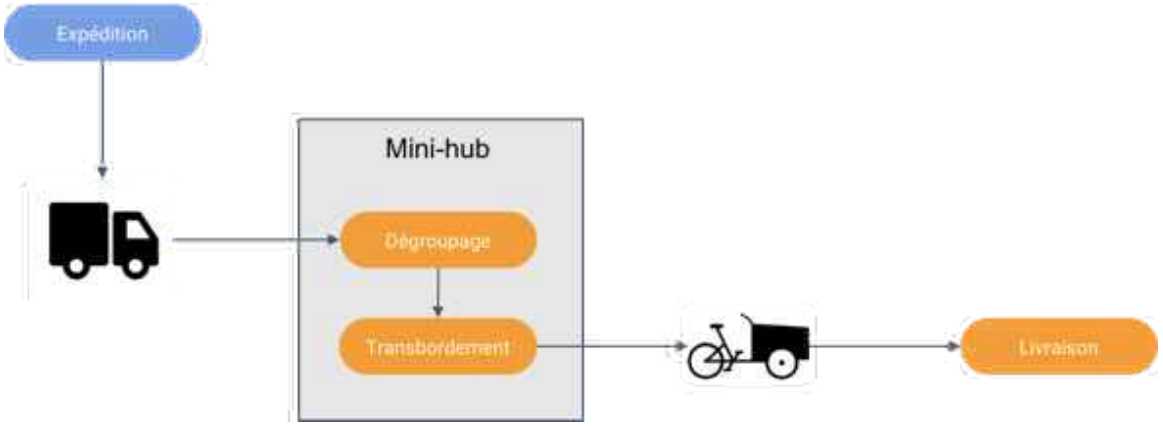

2. Flux ascendants, le projet de Livraison locale

Suite à un premier essai qui a généré de nombreux apprentissages durant la fermeture des commerces au printemps, ce projet vise à soutenir le commerce de proximité et les entreprises locales. Porté par le CQCD, son objectif est de donner aux commerçants l'accès à des services de livraison avantageux (prix de gros négociés) via une plateforme numérique d'expédition. Dès la première étape du chantier, les enjeux d'intégration technologiques avec les solutions de commerce en ligne seront couverts afin de proposer des solutions de livraisons durables locales de manière automatisée et performante.

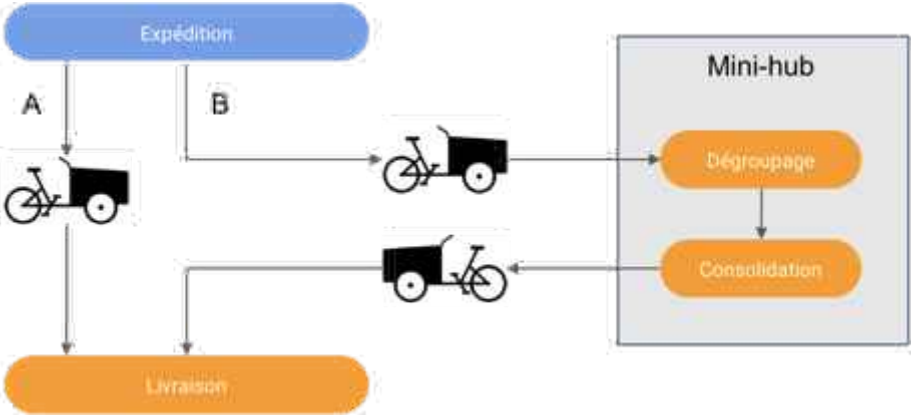

Ici l'option B s'appuie sur un Mini-hub pour optimiser les flux même si ce n'est pas une condition indispensable.

La deuxième étape, plus expérimentale, visera à mutualiser le ramassage des marchandises ascendantes via des tournées en vélos-cargos pour qu'elles soient ensuite prises en charge par le transporteur sélectionné par le commerçant dans des points de transbordements. Ces points seront idéalement les mini-hubs utilisés par les flux descendants, en accroissant ainsi leur valeur ajoutée.

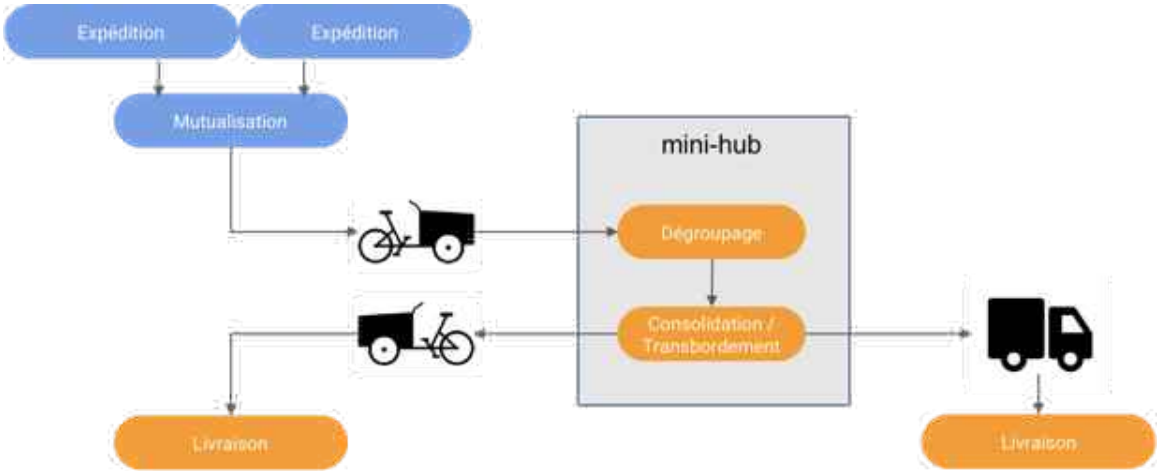

3. Déploiement de « mini-hubs » (présente demande de contribution)

Indispensables pour transformer les pratiques des flux descendants, les mini-hubs le seront potentiellement aussi pour la deuxième étape du projet de Livraison locale. L'enjeu, dans un premier temps, sera de préciser le ou les modèles d'affaires qui permettront d'équilibrer financièrement la gestion de ces infrastructures immobilières.

Ces trois chantiers constituent le premier socle d'un système de logistique urbaine durable montréalais complet et ouvrent la porte à de nombreuses innovations complémentaires : plateformes de consolidations des flux, plateformes de mutualisation des capacités, casiers électroniques et autres services connexes.

Synthèse du projet

Le projet
Mise en oeuvre et opération de mini-hubs de logistique urbaine et conception d'un modèle d'affaires pérenne pour l'opérateur

La zone
Selon les besoins et la demande, mais autour des quartiers centraux de la Ville de Montréal.

Le porteur du projet
La Coopérative de solidarité Carbone (Coop Carbone)

Le partenaire dans la mise en place et le suivi opérationnel du projet
Jalon Montréal

Partenaires potentiels sur l'identification des usages complémentaires
Solon, PME MTL, Cargo M, les SDCs, un partenaire d'infrastructure de recharge...

Objectifs et séquencement du projet
Développer et opérer un modèle pérenne de mini-hub logistique se basant sur trois axes de travail :

1. Création de nouveaux mini-hubs selon le modèle de "Colibri" : à destination d'entreprises de livraison et transport de marchandises;
2. Intégration d'usages complémentaires : à destination d'organisations nécessitant des infrastructures et services d'entreposage et manutention.
3. Pérennisation des mini-hubs : définition et solution nécessaires de financement (CAPEX et OPEX) et de gouvernance pour la pérennisation de l'infrastructure, et ce dans un contexte de réseaux potentiels.

La première étape du projet serait de répliquer le modèle Colibri au sein d'une deuxième, et selon les avancées et demandes, d'une troisième zone géographique. À la suite de ce lancement, et dans l'idée d'équilibre financier et de maximisation d'impact, un travail de recherche et opération d'usages complémentaires sera fait. Et puis, tout au long de ce projet, un travail de fond sera effectué pour travailler sur la pérennisation financière et décisionnelle (gouvernance) d'un réseau potentiel de mini-hubs.

Au sein de ces trois axes de travail, les objectifs seraient :

- De déployer jusqu'à deux infrastructures physiques se basant sur le modèle Colibri: permettant le transbordement et l'utilisation de vélos-cargos (ou autres véhicules légers) en remplacement des camions pour effectuer des livraisons en milieux denses.;
- d'évaluer et tester les modalités de gestion opérationnelles de telles infrastructures;
- de concevoir et tester des modalités de mutualisation des infrastructures via des usages complémentaires pour atteindre un équilibre financier;
- d'établir un plan d'affaires définitif et étayé de déploiement et opération d'un mini-hub à long terme (CAPEX + OPEX);
- d'attirer d'autres acteurs vers ces changements de pratiques;
- d'ici fin 2021, opérationnaliser deux mini-hub - le deuxième sous réserve de besoins et demandes terrain;

- d'évaluer avec la Ville son implication directe ou indirecte, financière et/ou opérationnelle, long terme;
- de définir les besoins de financement pour la pérennité, ainsi que les acteurs et opportunités pouvant répondre à ces besoins.

Les bénéfices pour la Ville

1. Amélioration de la qualité de vie :
    - Réduction du nombre de kilomètres par camion et du nombre d'arrêts par camion dans les milieux denses;
    - Vision Zéro;
    - Congestion / entraves;
    - Incitation à la mobilité active;
    - Réduction des GES, pollutions atmosphériques et sonores.
2. Attractivité et dynamisme économique :
    - La mise en place d'un contexte favorable à la logistique du dernier / premier kilomètre, permet de réduire les coûts de livraison / expédition des entreprises locales;
    - Exemplarité et positionnement international de Montréal comme pôle d'innovation en logistique et commerce électronique durable et responsable, notamment au sein de l'initiative C40;
    - Favoriser la création d'un écosystème d'entreprises d'innovation en logistique urbaine.
3. Soutien aux commerçants locaux :
    - Faciliter l'accès à des services de livraison à haute valeur ajoutée pouvant aussi être valorisés auprès de leur clientèle;
    - Faciliter la professionnalisation des activités du commerce en ligne;
    - Favoriser la maturation de l'écosystème logistique montréalais en soutien aux commerçants électroniques locaux.

La contribution demandée à la Ville

1. **L'opérationnalisation du projet par la Coop Carbone - 137 572$**
    - Administration du projet;
        - Gestion de partenariat, gestion des finances, validation des livrables.
    - Gestion opérationnelle du projet;
        - Gestion des 3 axes de travails (réplication Colibri, usages complémentaires, pérennisation);
        - Recherche et signature du bail;
        - Recherche et contractualisation des locataires et partenaires;
        - Gestion de l'espace...
2. **Frais externes (liste non exhaustive) - 211 050$**
    - Bail
    - Frais de recherche et mise à niveau (rénovation etc.)
    - Frais fixes

Le montage financier du projet pour l'année 1

FINANCEMENT TOTAL A1		
Financement total	**$ 428,820**	
Contribution demandée à la Ville de Montréal	$ 322,883	*75.30%*
Financement autre in-kind	$ 45,000	*10.49%*
Revenus potentiels	$ 60,938	*14.21%*
Autres sources de financement	*À déterminer*	*-%*

Table des matières de la présente demande

Avant-propos : contexte Logistique urbaine à Montréal, par Jalon MTL **1**
Flux descendants, par exemple le Projet Colibri 1
Flux ascendants, le projet de Livraison locale 2
Déploiement de « mini-hubs » (présente demande de contribution) 3

Synthèse du projet **4**

Introduction **8**
Mobis de la Coop Carbone 8
Jalon MTL 8

1. Mise en contexte **9**
1.1 Contexte 9
1.2 Les enjeux, constats et besoins généraux 10
1.3 Apprentissages du projet Colibri à l'îlot voyageur 11
1.4 Gestion des risques et mitigation 12

2. Le projet de déploiement de mini-hub **14**
2.1 Description du projet 14
2.2 L'aperçu des axes de travail 15
2.3 Axe 1 : Réplication du modèle Colibri 15
2.3.1 Réplication Colibri, 1e étape: conception 16
2.3.2 Réplication Colibri, 2e étape: mise en oeuvre 17
2.3.3 Réplication Colibri, 3e étape: opérationnalisation 17
2.4 Axe 2 - Recherche d'usages complémentaires 18
2.4.1 Usages complémentaires: conception 18
2.4.2 Usages complémentaires : mise en oeuvre et opérationnalisation 19
2.5 Axe 3 : Pérennisation 19
2.5.1 Recherche de financements externes 20
2.6 Estimation des coûts et revenus 20
2.7 Processus expérimental d'amélioration continue 21
2.8 Rôles et responsabilités des partenaires de gestion et mise en place. 22
2.9 Objectifs, suivi avec la Ville et document de fin 23

3. Pilote de mutualisation via ramassage unique **25**
3.1 Description 25
3.2 L'effet de mutualisation 26

4. Le budget **27**
4.1 Aperçu du montage financier complet. 27
4.2 Contribution demandée à la Ville - Le détail des activités 27

5. Annexes **28**
5.1 Lettres d'intentions 28
5.2 Les équipes 28

Introduction

Mobis de la Coop Carbone

La Coop Carbone est une coopérative de solidarité à but non lucratif. Fondée en 2011 par Fondaction CSN, le Mouvement Desjardins, la Coop fédérée, le C3E et l'AQME sa mission est de contribuer à la lutte aux changements climatiques en appuyant la mise en œuvre de projets collaboratifs. La Coop Carbone oeuvre dans trois filières: un fonds de financement de projets de réduction GES par contrat carbone; le développement de coopératives énergétiques avec l'opération de biométhaniseurs agricoles; et Mobis, initiative visant à faire des collectivités québécoises des références en mobilité partagée.

Mobis s'inspire des méthodes d'innovation sociale pour soutenir les collectivités dans leur vision de la mobilité partagée. L'accompagnement des collectivités se fait par une approche territoriale (centrée sur les besoins des acteurs locaux et leurs milieux de vie), partagée (passant par la mutualisation et l'optimisation des ressources existantes), et agile (misant sur la mise en place de projets terrain, au sein des terrains d'expérimentation).

Sur un horizon de 3 à 5 ans, la Coop Carbone vise à fédérer les efforts réalisés dans différentes régions pour créer des territoires « sans carbone ». Ces initiatives territoriales impliqueront des acteurs locaux mobilisés autour de projets répondant aux besoins des collectivités locales. La Coop Carbone jouera un rôle d'expert clé dans le développement de ces entités locales et leur offrira des services leur permettant d'accomplir leur mission.

La coopérative réunit des membres utilisateurs qui mettent en place des projets de réduction de GES sur le territoire, des membres travailleurs engagés dans la réalisation de divers projets ainsi que des membres de soutien, comme Solon, qui ont un intérêt économique, social ou culturel dans l'atteinte de l'objet de la coopérative et qui contribuent à solidifier son ancrage dans le milieu.

La Coop Carbone a acquis une expertise fine en logistique urbaine, notamment à travers une première étude de 2017-2019, financée par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD). L'objectif de l'étude a été d'analyser des solutions liées à la consolidation de flux de marchandises en milieu urbain[1]. Le financement du FAQDD a permis à la Coop Carbone de préparer la mise en place d'une zone d'expérimentation terrain autour de la Plaza Saint Hubert, en menant un travail d'étude préliminaire, d'analyse de zone, de collecte de données, de rencontres citoyennes, commerçantes et organisationnelles, dans le but d'identifier des premiers projets pilotes en logistique urbaine. Le Service de Développement Économique a également contribué au montage financier des projets subséquents dans cette zone d'expérimentation (e-logistique, accélérateur).

Jalon MTL

Jalon a pour mission de provoquer et d'accompagner l'innovation et les changements de pratiques pour rendre la mobilité plus durable. Jalon est un organisme à but non lucratif fondé en 2017 par la Ville de Montréal sous le nom de L'Institut des transports électriques et intelligents. Depuis, Jalon est aussi supporté par les gouvernements provincial et fédéral et exécute des mandats pour des industriels de différents horizons dans leur processus d'innovation.

[1] http://www.faqdd.qc.ca/projets/acq-100-reduire-les-emissions-transport-urbain-des-marchandises-par-consolidation-logistique/

1. Mise en contexte

1.1 Contexte

Le présent projet fait suite aux présentations et discussions auprès du Service du développement économique de la Ville de Montréal pour l'opérationnalisation et la mise à l'échelle du modèle de Mini-hub, inspiré par le Projet Colibri.

Ce projet s'inscrit dans l'optique de la première phase du Plan de relance économique de la Ville de Montréal - *Une impulsion pour la métropole: agir maintenant*, qui vise ces 3 objectifs :

- Stabiliser et soutenir l'économie à court terme;
- Réinventer le développement économique de la métropole;
- Mobiliser tous les partenaires pour un développement économique vert et inclusif.

Plus spécifiquement, il s'insère dans la mesure 3 du plan "Pérenniser le service de livraison urbaine à vélo et décarboné" au sein de l'axe 1 "Mettre le commerce au cœur de la relance" et à l'action 3.10 de la Vision Zéro "Assurer une meilleure cohabitation entre les véhicules lourds et les usagers vulnérables." Il s'insère aussi au sein d'autres plans d'action et initiative tels que Bâtir Montréal, la politique de stationnement, la stratégie de développement économique, etc..

Il s'appuie principalement sur les apprentissages dans le cadre du projet Colibri, mais sera également un catalyseur pour les autres initiatives en cours en logistique urbaine (exemple : le projet Envoi du CQCD, le projet de tournée de ramassage de la Coop Carbone,...).

Colibri - projet de livraison urbaine

En 2018, afin d'améliorer le cadre de vie des citoyens, réduire les problèmes de cohabitation entre les camions et les usagers vulnérables (Vision Zéro), lutter contre les pollutions et émissions de gaz à effet de serre, et soutenir le développement économique, la Ville a mandaté Jalon pour mobiliser les acteurs de la chaîne de valeur de la livraison de marchandises et identifier des solutions potentielles. Une trentaine d'acteurs représentatifs de la diversité de la chaîne de valeur ont été rencontrés individuellement. Après avoir d'abord cherché à comprendre leurs enjeux liés à la livraison et recenser leurs irritants et problèmes, 26 pistes de solutions ont été imaginées à partir des propositions des acteurs eux-mêmes.

Le projet Colibri, lancé en 2019 par la Ville de Montréal en partenariat avec Jalon MTL et des entreprises de logistiques décarbonées locales ainsi que Purolator, est le fruit direct de cette démarche participative avec les acteurs de la chaîne de valeur et inscrit l'envie de la ville d'être précurseur dans le domaine de la livraison urbaine éco responsable. Les infrastructures de l'Îlot Voyageur sont une brique incontournable de ce projet qui vise à remplacer des camions de livraison par des véhicules plus efficaces, économiques, et respectueux de l'environnement.

Quelques résultats observés depuis le lancement en septembre 2019:
Les informations chiffrées ne peuvent pas être diffusées publiquement.

De septembre à décembre 2019:

- Sur une base de 7500 colis, des gains de 15% de productivité sur la tournée du dernier kilomètre ont été observés simplement en comparant le temps nécessaire pour effectuer un arrêt en camion versus en vélo-cargo.
- En considérant les émissions de GES à partir du dernier centre de tri jusqu'à la livraison, l'économie était alors estimée à 45%.

De fin décembre 2019 à mars 2020:

- D'abord en l'absence d'accès à l'intérieur du bâtiment puis de chauffage jusqu'à fin février, les opérations ont été suspendues. En effet, le stockage des vélos hors gel est indispensable pour les recharges, tout comme le stockage de produits cosmétiques (certains colis) et enfin le tri et la manutention des colis devenait trop pénible avec des températures négatives.
- Purolator a alors mis le projet en pause, les autres transporteurs (Livraison Vélo Montréal et Courant Plus), roulant toute l'année en vélo, ont réorganisé leurs activités depuis leurs entrepôts.

De Mars 2020 à juin/juillet 2020:

- Malgré la Covid19, les transporteurs ont aménagé leurs espaces et les ont sécurisés.
- LVM a localisé ses activités sur place
- En juin 2020, SOS Courrier a rejoint le projet dans l'optique d'effectuer ses livraisons en centre-ville en vélo versus des livraisons en voiture.

Depuis août 2020:

- Purolator est passé de 1 vélo effectuant 1 tournée par jour à 5 vélos effectuant deux tournées par jour, soit un facteur 10.
- LVM et SOS Courrier continent leurs activités depuis Colibri.
- Les volumes ont augmenté fortement (en grande partie grâce à Purolator) pour atteindre 3000 colis par semaine. Purolator compte monter à 10 vélos dans les semaines à venir. Le total des colis livrés par semaine devrait alors largement dépasser les 5000.
- Actuellement les performances encore en cours d'évaluation formelle (travail académique) semble arriver à :
    - Niveau supérieur aux attentes pour Purolator, 1 vélo qui effectue 2 tournées par jour remplace 1 camion tout en mettant moins de temps au total.
    - La réduction des émissions de GES dépend de l'élément de comparaison, mais ramené au colis, et en mesurant à partir de dernier centre de tri, on peut estimer que la réduction est maintenant largement supérieure à 50%. Attention, les quantités de CO2 économisées restent très faibles en comparaison à l'ensemble de la chaîne logistique.
    - SOS Courrier nous a fait part de sa satisfaction, passant d'un temps de livraison de plus de 12 minutes par colis à moins de 4 minutes. Le contexte de circulation est très différent depuis la Covid19.
- Des contacts ont été établis avec d'autres transporteurs, dont un transporteur international majeur (Fedex). Venant de lancer un pilote similaire à Toronto, ils font partie des candidats pour un futur mini-hub ou une extension de Colibri. L'espace actuel est insuffisant et des enjeux de cohabitation ont été soulevés.
- Postes Canada, de son côté, semble très intéressée de tester des modèles décarbonés, mais serait réticente d'utiliser des infrastructures externes pour commencer.

1.2 Les enjeux, constats et besoins généraux

En plus des constats et enjeux mentionnés plus haut et spécifiques aux projets en logistique urbaine qui ont été déployés à Montréal, le présent projet s'appuie et vient apporter une réponse à divers enjeux de fond :

- La **croissance exponentielle du commerce électronique**, qui aurait un impact direct sur la livraison de marchandises en milieu urbain. Uniquement pour le Québec, le CEFRIO estimait, dans une étude datant de 2018, que le marché de la vente en ligne au Québec passerait de 7,6 milliards en 2020, à 27 milliards en 2030, et 35,8 milliards en 2033.

- L'augmentation continue du nombre et de la taille de véhicules automobiles personnels au Québec et sur l'Île de Montréal depuis le début des années 2000, qui laisse entrevoir une aggravation des enjeux liés à :
    - la **congestion routière**;
    - la **pollution de l'air** (GES et particules);
    - la **cohabitation** sur un territoire restreint (stationnement, *curb management*, etc..) qui entraîne des conséquences pour les citoyens, mais aussi les transporteurs (stationnement en double file, délais de livraison, etc…);
    - la **sécurité routière** pour l'ensemble des usagers, mais plus particulièrement les usagers vulnérables (cyclistes et piétons).

À titre d'exemple, avant l'arrivée de la COVID-19, on prévoyait « un doublement, voire un triplement des activités de transport d'ici 30 ans [dans] certains secteurs clés comme celui de De Maisonneuve–Peel–Sainte-Catherine–Robert-Bourassa », un secteur déjà presque saturé avec un taux d'occupation moyen de 94 % pendant la journée (WSP, 2020).

D'autres problématiques, plus spécifiques aux transporteurs, viennent aussi appuyer la pertinence du déploiement de mini-hubs : :

- Les **échecs de livraison des colis**, qui obligent parfois à retourner un colis aux centres de distribution, situés en périphérie des quartiers centraux;
- La **tendance des consommateurs** à favoriser le choix de la livraison le jour même ou 24 h, qui affecte le modèle d'affaires et les pratiques de livraison, entraînant moins de consolidation de colis et plus de camions sur la route pour répondre à la demande;
- Les **coûts reliés à la livraison du dernier kilomètre**, qui peuvent atteindre près de 60 % des coûts totaux de livraison pour le transporteur;
- La **pénurie de main-d'œuvre** qui affecte le secteur du camionnage et qui, par conséquent, a un impact direct sur l'efficacité des livraisons. Actuellement, on estime qu'il manquerait en 2024 près de 48 000 camionneurs pour l'ensemble du Canada, selon l'Alliance canadienne du camionnage.

En plus des problématiques spécifiques aux transporteurs, les éléments suivants viennent appuyer l'intérêt et la pertinence d'intégrer des usages complémentaires à ceux des transporteurs dans les mini-hubs :

- L'intégration des infrastructures et des acteurs de la logistique dans les milieux de vie montréalais (enjeux adressés: acceptabilité sociale, inclusion, sécurité, bruit...)
- Partage de l'expertise en logistique avec d'autres acteurs montréalais, issus des autres domaines d'activités qui sont exposés aux enjeux de transport de marchandises (exemple : l'alimentaire).
- Éviter de travailler en silo, pour bénéficier de synergies entre différents projets dans un quartier qui ont besoin d'accès à des infrastructures locales.
- Identifier les familles de solution pouvant être mises en place à l'échelle des quartiers montréalais en vue de résoudre les enjeux liés au transport de marchandises.

1.3 Apprentissages du projet Colibri à l'îlot voyageur

La présente demande représente la continuité naturelle des apprentissages récoltés dans le cadre du projet pilote Colibri à l'îlot Voyageur. Voici quelques hypothèses qui ont été confirmées dans le cadre du projet pilote Colibri :

Intérêt des transporteurs et opérations:

- Les transporteurs sont intéressés à décarboner et optimiser leur chaîne logistique pour le milieu urbain.
- Les tests en milieu réel ont confirmé la pertinence et les gains opérationnels associés à la livraison en vélo ou véhicule électrique léger, malgré la rupture de charge observée lors du transfert des colis provenant des centres de distribution par camion vers le mini-hub.

Infrastructures et fonctionnalités :

- Les lieux doivent être sécurisés et les transporteurs doivent pouvoir y accéder de manière indépendante (avec un système de cartes ou codes par exemple).
- L'endroit devrait avoir un quai de déchargement pour camions.
- Un accès à l'eau courante et un drain seraient extrêmement utiles pour le lavage et l'entretien des vélos.
- Des bornes de recharge pour vélos électriques devraient être présentes.
- Les espaces liés à la manutention et au transbordement de marchandises provenant des centres de distribution extérieurs sont généralement utilisés sur une courte période (moins de deux heures), en matinée.

Modèle d'affaires et pérennisation :

- Le modèle Colibri est basé sur la location d'espace à un coût presque 50 % plus bas que le prix réel du marché (location à 8 $ le pied carré à l'Îlot Voyageur vs 15 $ le pied carré sans services dans le marché). Cela rendait le projet très attractif pour les transporteurs, mais fausse la donne dans la création d'un modèle d'affaires indépendamment pérenne, et donc sans intervention gouvernementale, sur le plan financier.
- Une location à coût réel au prix du marché viendrait gruger grandement les minces marges de profit des transporteurs dans l'industrie de la livraison, ce qui pourrait les amener à reconsidérer leur implication dans un projet de ce type. Ce point est crucial pour la poursuite même de projets de ce type.

La présente demande de contribution, soutenue entre autres par le vif intérêt des transporteurs à poursuivre leurs efforts pour optimiser et décarboner leurs opérations, vient donc confirmer le besoin de tester des modèles et usages qui permettront de pérenniser les modèles et pratiques d'affaires, mais désormais basé sur les conditions réelles du marché.

1.4 Gestion des risques et mitigation

Lors de la première phase du projet nous allons pouvoir approfondir certains risques identifiés et trouver des manières pour les mitiger. Ci-dessous quelques exemples de risques identifiés.

Les risques se distinguent en deux types de risques : ceux liés au lancement et la mise en place du projet proposé, et ceux liés à l'opération et au modèle d'affaire pérennisable.

Exemples de risques

<u>Immobilier</u>
• L'espace, qui doit correspondre aux critères des transporteurs
  ○ Chaque transporteur a ses critères spécifiques
• La gestion des camions lourds en zone urbaine, pour le transbordement
  ○ Ex: qu'il ne bloquent pas la rue
• La durée de bail de 5 ans, demandée par les propriétaires
• Le prix du marché, qui doit être compétitif pour le type d'usage des transporteurs

● Prix de l'immobilier <-> économie potentielle des transporteurs? ● La disponibilité de ce type bien, au moment où les recherches se feront
Transporteurs ● Sont-ils prêts à déployer des modèles à vélos? ○ A quelle rapidité ● Peuvent-ils payer le prix du marché? ● Décident finalement de travailler de leur côté (ex. Purolator loue son propre espace non "mini-hub")
Materiel ● Coût et disponibilités de vélo-cargo et autres véhicules légers électriques.
Modèle d'affaire ● L'envie / besoin de plusieurs hubs? ● Rapidité de déploiement des transporteurs ● Le niveaux de complexité de la gestion augmentent avec le nombre de transporteurs présent ○ Ex: Gérer plusieurs gros camion en même temps
Acceptabilité sociale ● Externalités négatives liés au transport concentré autour du mini-hub ● Cohabitation difficile avec les différentes parties prenantes dans le quartier ● Remise en question du modèle par les médias par rapport à l'impact court terme (exemple campagne électorale)

2. Le projet de déploiement de mini-hub

2.1 Description du projet

Suite au constat mentionné ci-haut, le succès initial du projet Colibri, ainsi que l'existence à l'étranger de ce type de modèle, la Ville de Montréal a exprimé le souhait de mettre en place d'autres mini-hubs de livraison urbaine, basé sur le modèle Colibri, sur son territoire.

Ce projet de déploiement d'infrastructures physiques favorisant la consolidation, la mutualisation, le transbordement et le transport intermodal de marchandises en milieu urbain pourrait être appliqué aux deux types de flux de colis: ascendant et descendant (le modèle Colibri).

Comme mentionné dans la section 1.3, le projet Colibri situé à l'îlot voyageur ne reflète pas la réalité du marché immobilier et engendre donc un déséquilibre dans les calculs d'opération, de rentabilité et de pérennisation: le coût du pied carré (~8$) est à peu près la moitié de ce qui se trouve sur le marché (~15$). Il est donc important et primordial de tester ce modèle sur le terrain, face aux vraies contraintes du marché immobilier montréalais, ainsi que d'évaluer la pertinence et la possibilité d'interventions permanentes de la Ville, pour en tirer des conclusions.

Selon nos recherches initiales, ainsi que nos discussions préliminaires avec les transporteurs, il serait assez difficile d'avoir un fonctionnement pérenne en se basant uniquement sur un modèle du type colibri de sous-location aux transporteurs sans interventions publiques, ou autres sources de revenus.

C'est pour cela que ce projet, voulant s'inscrire dans une vision et opération long terme, se construit sur trois axes de travail :

1. La réplication du modèle colibri;
2. La recherche d'usages complémentaires;
3. La pérennisation.

La réplication du modèle colibri vise à conceptualiser, mettre en œuvre puis opérer un mini-hub pour le transbordement des flux descendants, facilitant la décarbonisation du dernier kilomètre. Cet axe cherche à comprendre les coûts des différentes étapes afin de pouvoir estimer les coûts nécessaires du déploiement d'un deuxième, troisième, etc.. Ainsi, fournissant à la Ville un portrait des investissements nécessaires pour le déploiement et l'opération d'un réseau de mini-hub.

La recherche d'usages complémentaires est à double impact. Premièrement, et comme mentionné plus haut, l'équilibre financier semblerait difficile à atteindre sans usages complémentaires ou sources de financements externes privés ou publics. Cet axe vise à créer un portrait des besoins complémentaires de surface d'entreposage, manutention et hangar disponibles. Le modèle colibri est un modèle à horaire strict et défini. Les transporteurs savent à quelles heures ils font leur transbordement, et ce tous les jours. La surface est donc très souvent non utilisée pour une très grande partie de la journée, soirée et nuit. Deuxièmement, ce type d'espace semble très convoité, mais reste très difficile d'approche pour de nombreuses initiatives de quartier. Ce projet pourrait donc avoir un impact majeur dans les relations citoyennes, les circuits courts, la récupération des matières premières, etc.

Ce projet souhaite s'inscrire dans la vision lointaine et la vie quotidienne des Montréalais. Il est donc impératif, dès le lancement, de travailler sur la pérennisation à plus hauts niveaux; imaginant différents types de partenariat, de subventions, de montage financier. Cet axe souhaite intégrer différents acteurs locaux avec des affinités et intérêts pour ce type de projet d'infrastructure, d'opération, d'impact environnemental et social. Un réseau potentiel de mini-hubs, s'inscrivant dans

une démarche plus large, et selon les parties prenantes impliquées, nécessiterait sûrement une gouvernance spécifique.

2.2 L'aperçu des axes de travail

Ce projet contient trois axes de travail : (1) la réplication du modèle Colibri, (2) le recherche d'usages complémentaires et (3) la pérennisation des mini-hubs. Certains des axes se dérouleront en parallèle, et d'autres en séquentiel.

	2020	2021											
	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1.a Colibri : conception													
1.b Colibri : mise en oeuvre													
1.b Colibri : opérations													
2.a Usages comp. : conception													
2.b Usages comp : opérations													
3. Perennisation													

2.3 Axe 1 : Réplication du modèle Colibri

Le premier axe de travail de ce projet est de conceptualiser puis opérer un autre mini-hub selon le modèle Colibri. Cette phase consiste donc à opposer la théorie aux besoins terrain, car le projet pilote de l'îlot voyageur ne s'inscrit pas dans la réalité du marché - les infrastructures sont sous-louées à un prix bien en dessous du marché, faussant les vrais calculs d'opération et de rentabilité pour la gestion du modèle, mais aussi pour les entreprises de transport. Il serait très positif pour le projet, mais difficile de prendre pour acquis, qu'une infrastructure publique permettant des coûts similaires à l'îlot voyageur, soit mise à disposition.

Afin de minimiser les risques, l'évolution de l'étape 1 - conceptualisation à l'étape 2 - mise en œuvre puis l'étape 3 - opérationnalisation de cet axe requiert des ententes prénégocier avec les transporteurs.

En ce qui concerne les zones de déploiement potentielles, voici dessous les préférences par transporteurs. Deux grandes zones communes en ressortent, autour du marché Jean-Talon ainsi que le sud-ouest.

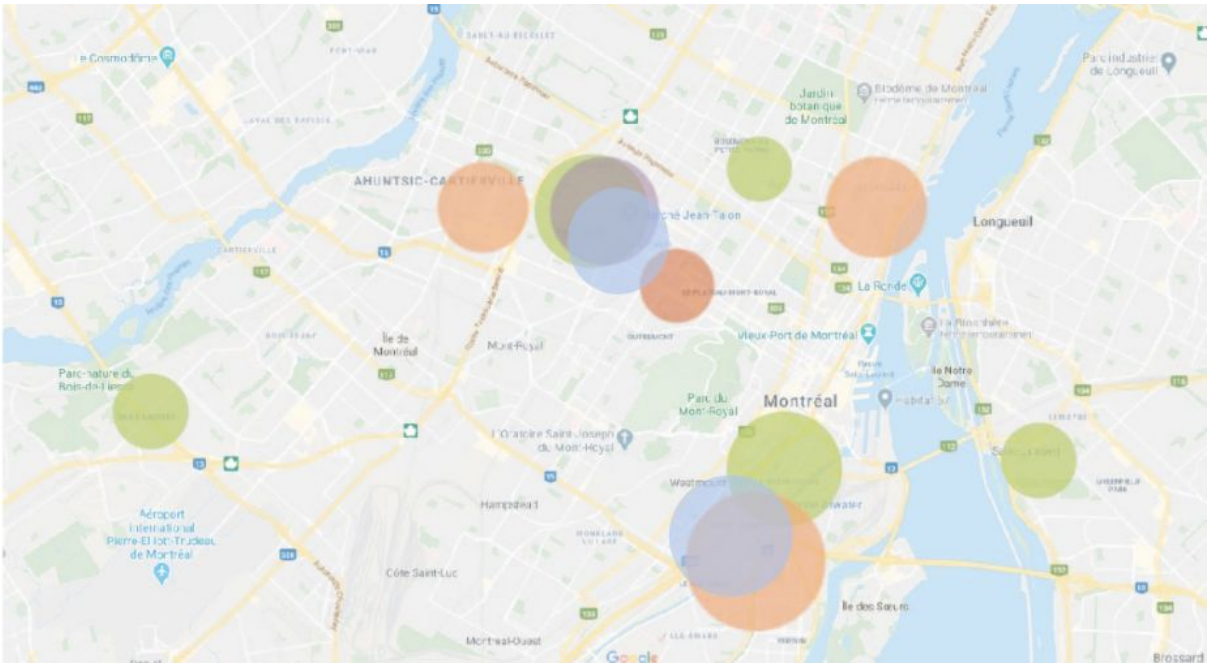

Donnée Jalon MTL - Secteurs d'intérêts identifiés par les acteurs du projet Colibri, pour l'implantation de mini-hubs.[2]
Courant plus (vert),
LVM (orange),
SOS Courrier (rouge),
Purolator (bleu)
La roue libre (violet).

2.3.1 Réplication Colibri, 1e étape: conception

Plusieurs tâches devront avancer en parallèle, mais suivront ce cheminement général:

1. Pose d'hypothèses de travail, d'objectifs de travail, des fonctionnalités minimales pour atteindre ces objectifs, et la bonne compréhension des risques,à partir des apprentissages précédents de Colibri (voir section 1.3 et apprentissages qui seront transmis dans le rapport Jalon MTL acheminé à la Ville de Montréal à la fin 2020).

2. Identification des transporteurs et/ou autres clients potentiels

3. Définition du modèle d'affaires suivant les besoins réels du marché:
    a. Pour flux ascendant, descendant, transbordement;
    b. Pour l'entretien de vélos;
    c. Pour des possibilités de consolidation et mutualisation inter-transporteurs.

4. Définition des caractéristiques et besoins selon différents besoin partenaires:
    a. Taille;
    b. Zone;
    c. Prix;
    d. Aménagement nécessaire (dock, drain, etc..)...

5. Définition d'indicateurs clés de suivi et succès.

[2] Jalon (2020), outils de visualisation Google

6. Estimation des coûts de lancement d'un mini-hub:
    a. Échéancier;
    b. Frais agent;
    c. Renovation;
    d. Augmentation du taux de remplissage.

7. Identification des risques, classification et mitigation.

8. Recherche, via agent ou autres contacts, d'un espace d'entreposage.

9. Définitions du cadre légal et des responsabilités de gestion (i.e. que contient le service de fourniture d'un mini-hub à un transporteur.)

10. Recherche de partenariats potentiels publics ou privés.

2.3.2 Réplication Colibri, 2e étape: mise en oeuvre

Le but de cette phase est de comprendre et connaître les coûts associés de la mise en place et la mise en œuvre de ce type d'infrastructure, d'appliquer le plan et monter les opérations jusqu'à la stabilisation des activités.

Cette phase clé est centrale à la réussite du projet de mini-hub, car elle confronte la théorie à la pratique. De gros efforts devront être faits pour assurer le bon fonctionnement au sein d'une opération pérenne.

Le plus gros risque étant l'engagement de dépenses en l'absence de contrat de sous-location présent, un gros travail de sécurisation et préengagement sera mené avec les clients potentiels - tel Purolator, avant l'engagement dans la phase finale de l'étape 2, la signature du bail, et lancement officiel des opérations. Nous suggérons que c'est à la fin de cette deuxième étape, suite aux signatures d'ententes avec les transporteurs, que nous serons prêts à communiquer publiquement sur le déploiement du projet et confirmer l'opérationnalisation.

1. Finalisation du modèle d'affaires;

2. Définition des coûts d'opération;
    a. Loyer;
    b. Charges;
    c. Ressources humaines nécessaires selon les services offerts;
    d. Rénovation et autre mise à niveau nécessaires.
3. Signature du bail de l'espace;

4. Renovation / mise à niveau des infrastructures;

5. Finalisation et signatures des ententes clients.

2.3.3 Réplication Colibri, 3e étape: opérationnalisation

Suite à la mise en œuvre, la troisième phase consiste d'assurer la continuité des opérations d'un mini-hub. Suite au lancement du premier, et dépendamment des critères et seuils de rentabilité définie, un deuxième mini-hub pourrait être conceptualisé, mise en œuvre puis opéré. Cette demande n'engage pas, si ces seuils ne sont pas atteints, au lancement prématuré d'un deuxième mini-hub.

Les tâches de cette étapes seraient :

1. Opérationnalisation du mini-hub :
    a. Gestion journalière des lieux;
    b. Suivi de l'utilisation;
    c. Amélioration continue selon retours locataires et partenaires;
    d. Compréhension des coûts d'opération post-lancement, et pour l'année 2.

2. Collecte et analyse des données et indicateurs
    a. Collecte de données transporteurs
    b. Suivi et analyse des indicateurs clés de succès.

3. Suite à l'opérationnalisation d'un premier mini-hub:
    a. Compréhension et définition des critères pour lancement d'un deuxième mini-hub;
    b. Suite à l'atteinte des critères : travailler sur la conception du prochain deuxième.

2.4 Axe 2 - Recherche d'usages complémentaires

Selon les études et calculs financiers préliminaires de faisabilité, la pérennité d'un modèle de mini-hubs dans les quartiers centraux de l'île de Montréal devra passer par :

1. une bonne gestion des espaces communs;

2. la création de sources de revenus additionnelles via des usages complémentaires.

Cette approche complémentaire fait écho à la volonté exprimée par une variété d'acteurs ne pouvant s'engager dans des ententes à temps plein et, ce faisant, assure la bonne intégration des mini-hubs dans l'écosystème d'entreprises et d'organisations montréalaises.

2.4.1 Usages complémentaires: conception

Une série d'entretiens et de recherches seront menés avec diverses parties prenantes provenant de plusieurs horizons afin de bien identifier les besoins et usages souhaités. À titre d'exemple, voici quelques éléments qui devront être validés : la localisation, le nombre de pieds carrés nécessaires, l'horaire d'utilisation, les besoins associés à l'espace (coût, éclairage, équipement, etc.), le prix qui pourrait être potentiellement déboursé pour la location au pied carré, etc.

À titre indicatif, voici quelques exemples d'usages complémentaires et revenus additionnels pour lesquels il est nécessaire d'obtenir plus de précisions dans un contexte montréalais :

1. Mutualisation des espaces de transbordement selon des horaires prédéfinis.

2. Sous-locations d'espaces à des groupements de commerçants (ex: Binnenstadservice.nl)
    a. Pour réception en gros de marchandise;
    b. Pour mutualisation d'envoi, sans passer par les boutiques "pignons sur rue" ;
    c. Pour optimiser et minimiser les premiers/derniers kms entre mini-hub et la boutique;
    d. Pour consolider et mutualiser la main d'œuvre de manutention et entreposage.

3. 3PL urbain ("pick-pack lab") : un service d'entreposage et aide à l'envoi pour les petits commerces en ligne n'ayant pas d'espace chez eux ou dans leurs bureaux.

4. Conteneurs "volants" sur espace (public) extérieur.

5. Usages complémentaires en lien avec d'autres initiatives de quartier, liées à la mobilité/proximité, les citoyens dans un quartier.

a. À cet égard, les thématiques portées par Montréal en commun[3] (LIUM) et Solon pour Mobilité de Quartier (plus potentiellement Récolte pour un système alimentaire local et intégré,..), peuvent représenter un potentiel intéressant d'usages complémentaires et de mutualisation d'infrastructures respectives. Plus de détails dans le tableau des rôles et responsabilités dans la section 2.8.

6. Services complémentaires tels que bornes électriques, atelier de réparation de vélo, magasin de vélo, casiers électroniques, autres.

7. Récupération de matières premières en flux ascendant, ex. boîtes en carton.

8. Usage d'espaces de bureau, si disponible, pour formation ou accompagnement entrepreneurial.

2.4.2 Usages complémentaires : mise en oeuvre et opérationnalisation

À partir des constats et enjeux identifiés dans l'étape de conception des usages complémentaires, les solutions les plus porteuses seront sélectionnées et déployées en fonction de divers critères, par exemple : viabilité économique des solutions, complémentarité des usages et des horaires en lien avec les transporteurs impliqués dans le projet, etc.

2.5 Axe 3 : Pérennisation

En parallèle du premier axe (réplication du modèle colibri), il est important d'envisager directement les critères et caractéristiques nécessaires pour la pérennisation de l'infrastructure, et ce dans un contexte de réseaux potentiels.

Cette phase nécessitera de profondes réflexions sur la gouvernance et les partenariats financiers à long terme pour la bonne gestion et déploiement de cedit réseau potentiel, et devra découpler les réflexions des dépenses d'investissement en capital (CAPEX) et celle d'opération (OPEX).

Un comité de financement pourrait être mis en place, avec pour mission de comprendre et trouver les meilleurs leviers financiers de pérennisation, CAPEX ou OPEX.

Cet axe sera itératif ainsi en continuité du projet suite au lancement et opérationnalisation du premier mini-hub. Voici les grandes étapes de cet axes:

1. Apprentissage itératif et continu des besoins et solutions possibles et de la gouvernance :
    a. Expérimentation de différents modèles d'affaires et usages complémentaires;
    b. Analyser les scénarios de gouvernance pour le projet pilote et les prochains mini-hubs / déploiement à plus grande échelle.;
    c. Recommandation sur les meilleurs modèles d'affaires et la gouvernance pour un mini-hub mutualisé à la Montréalaise;

2. Liaisons avec Montréal en commun :
    a. Liaison avec les acteurs du projet Montréal en commun (Solon, Récolte, Fabmob...);
    b. Identification d'usages complémentaires dans le thème d'infrastructure de Quartier au sein de Montréal en commun.

3. Liaisons avec l'industrie :

[3] https://laburbain.montreal.ca/montreal-en-commun

a. Liaison avec les acteurs de l'industrie (Cargo M, Scale AI,...);

4. Création d'un comité de financement avec comme membres, par ex:
    a. Fondaction, Fonds Desjardins et/ou autres investisseurs privés;
    b. Fond climat du grand Montréal, Les ateliers de la transition, et/ou autres organisations caritatives, fondations…;
    c. Ville de MTL, certains arrondissements de la ville, et/ou autres organisations publiques.

5. Identification et recherche d'autres financements :
    a. Partenariats publics/privés;
    b. Subvention provincial ou fédéral;
    c. Investissements liés à des externalités positives,
        i. Par exemple tonnes/km camions retirer de la route;
    d. Conceptualisation d'un modèle potentiel de "CAPEX" public.

6. Recherche de leviers financiers utilisés à l'étranger pouvant être reproduit localement.

2.5.1 Recherche de financements externes

Plusieurs pistes de financement externes pour venir bonifier la demande à la ville sont en cours d'élaboration, tels le MTQ, Desjardins, le MAMH - Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole...

2.6 Estimation des coûts et revenus

Selon nos recherches, entretiens et différents rapports, les coûts de lancement et d'opération seraient les suivants :

Type de coûts	Estimation
Loyer	15-18$ / pi2 selon les services, charges incluses et la taille
Frais de recherche	8% du prix annuel
Frais fixes	20% du loyer annuel dépendamment des inclusions dans le bail
Cage de sécurisation	estimé à 10 000 à 15 000$ pour 500pi2

Calculant les charges et frais additionnels le calcul en pourcentage serait donc d'un ajout d'environ 15% sur le prix locatif de base. Un loyer en sous-location pour un transporteur au prix de rentabilité devrait donc, à première vue, varier entre 11.50$ (10$ + 15%) et 20.70$ (18$ + 15%). Bien sûr, ce sont des estimations très approximatives, et selon la durée du bail et les négociations, nous estimons plus un loyer de 12-15$ et un rajout de frais de 15%, arrivant donc à une fourchette de **prix de sous-location à 13.80$ à 17.25$ pi2 annuel pour la première année**, excluant le frais de recherche et de rénovations et installations sécurisées, qui seraient amortir sur la durée.

Comptes de résultat prévisionnel - modèle Colibri			
		Scenario 1	Scenario 2
	pi2	5 000	5 000
Modèle Colibri	Sous-location $/pi2 annuel	$ 15.00	$ 18.00
	Taux occupation 0-3 mois	50%	30%
	Taux occupation 3-24 mois	75%	50%
	Revenus A1	***$ 51,563***	***$ 40,500***
	Revenus A2,3..	***$ 56,250***	***$ 45,000***
Coûts	$/pi2 annuel	$ (15.00)	$ (18.00)
	Frais fixes (20%)	$ (15,000.00)	$ (18,000.00)
	Loyer annuel	$ (90,000)	$ (108,000)
	Frais recherche A1	$ (3,750)	$ (4,500)
	Rénovation, sécurisation etc.. A1	$ (22,500)	$ (22,500)
	Coût brut A1	***$ (116,250)***	***$ (135,000)***
	Coût brut A2,3..	***$ (90,000)***	***$ (108,000)***
Marge brute A1 par mini-hub		$ (64,688)	$ (94,500)
Marge brute A2,3.. par mini-hub		$ (33,750)	$ (63,000)
Ressources humaines	Superviseur pour 2 mini-hub (est. rapport WSP)	$ (67,850)	$ (67,850)
Marge A1 total par mini-hub		$ (98,612)	$ (128,425)
Marge A2,3.. total par mini-hub		$ (67,675)	$ (96,925)

Selon nos estimations, le coût brut de lancement pour l'année 1 (A1) d'un mini-hub de 4 000 pi2 serait entre 80 000$ et 95 000$. Suite à cela les coûts bruts pour A2, 3.. - donc simplement le loyer et les charges - seraient entre 55 000$ et 70 000$ par année. Les revenus, selon le taux de remplissage, pourraient se situer entre 30 000$ et 50 000$ par année, par mini-hub de 4000 pi2.

En tenant compte des revenus potentiels, mais avant la masse salariale qui pourrait être mutualisée sur plusieurs infrastructures, l'opération d'un mini-hub de cette taille serait déficitaire de 10 000$ à 35 000$ l'année par mini-hub, pour les A2 et après.

Ajoutant un superviseur capable de gérer 2 mini-hubs, la marge déficitaire par mini-hub serait approximativement entre 70 000$ et 100 000$ pour la première année, puis entre 45 000$ et 67 000$ par mini-hub pour les années suivantes.

Suite à ce calcul par mini-hub de 4 000 pi2, c'est pour cela que nous doutons de la possibilité du modèle Colibri d'arriver à un équilibre financier indépendamment, et donc recommandons de travailler sur des sources de revenus additionnels ainsi que la recherche de modèles de financement externe.

2.7 Processus expérimental d'amélioration continue

Afin de comprendre l'utilisation du/des mini-hubs par les locataires et d'améliorer l'offre de services en conséquence, un processus expérimental d'amélioration continue sera intégré au projet. Via un

partage de données et la création d'enquêtes, Jalon sera en mesure d'analyser l'utilisation effectuée et d'émettre des recommandations pour optimiser la viabilité et la fiabilité du service.

2.8 Rôles et responsabilités des partenaires de gestion et mise en place.

Axe	Étape	Tâche	Responsable
Axe 1: modèle Colibri	1e étape: conception	Pose d'hypothèses de travail, d'objectifs de travail, des fonctionnalités minimales pour atteindre ces objectifs, et la bonne compréhension des risques.	Coop Carbone et Jalon
		Arrimage avec SDE et vision de la ville de Montréal	Jalon
		Définition d'indicateurs clés de suivi et succès	Jalon
		Estimation des coûts de lancement d'un mini-hub	Coop Carbone
		Identification des risques, classification et mitigation	Jalon
		Recherche, via agent ou autres contacts, d'un espace d'entreposage	Coop Carbone
		Définitions du cadre légal et des responsabilités de gestion (i.e. que contient le service de fourniture d'un mini-hub à un transporteur.)	Coop Carbone
		Recherche de partenariats potentiels publics ou privés	Jalon
		Lancement opérationnel : signature du bail, signature des ententes, modification au bâtiment, etc..	Coop Carbone
	2e étape: mise en oeuvre	Signature du bail de l'espace	Coop Carbone
		Renovation / mise à niveau des infrastructures	Coop Carbone
		Finalisation et signatures des ententes clients	Coop Carbone
		Choix du modèle d'affaires	Coop Carbone
		Définition des coûts d'opération	Coop Carbone
	3e étape: opérationnalisation	Suivi de l'utilisation et gestion clients	Coop Carbone
		Amélioration continue selon retours locataires et partenaires	Coop Carbone
		Compréhension des coûts d'opération post-lancement, et pour l'année 2	Coop Carbone
		Collecte et analyse des données et indicateurs	Jalon
		Compréhension et définition des critères pour lancement d'un deuxième mini-hub	Coop Carbone
		Suite à l'atteinte des critères : conception, pour le deuxième mini-hub	Coop Carbone

Axes 2: usages complémentaires	1e étape: conception	Identification de cas d'usages potentiels	Jalon
		Recherche de partenaires et parties prenantes	Coop Carbone
		Réflexion et identification de certains types d'usages complémentaires en lien avec les projets et opportunités dans le cadre de Montréal en Commun	Solon et Coop Carbone
		Définitions des besoins et conception d'offres	Coop Carbone
		Arrimage avec infrastructures et contrat d'utilisation existants	Coop Carbone
	2e étape: opérationnalisation	Signature des ententes et gestion des clients	Coop Carbone
Axes 3 : pérennisation	Pérennisation	Apprentissage itératif et continu des besoins et solutions possibles	Jalon
		Expérimentation de différents modèles d'affaires et usages complémentaires	Coop Carbone
		Recommandation sur les meilleurs modèles d'affaires et de gouvernance pour un mini-hub mutualisé à la Montréalaise.	Jalon
		Recommandation sur la pérennisation des usages complémentaires, en lien avec Montréal en Commun	Solon et Coop Carbone
		Partage de connaissances avec Solon, dans le cadre de Montréal en commun, sur les conditions de succès (innovation réglementaire, financière, juridique, etc.).	Solon et Coop Carbone
		Création et gestion d'un comité de financement	Coop Carbone
		Identification et recherche d'autres financements	Jalon
		Recherche de leviers financiers utilisés à l'étranger pouvant être reproduit localement.	Jalon

2.9 Objectifs, suivi avec la Ville et document de fin

Tout au long de ce projet, un suivi bimensuel sera fait avec la ville et les partenaires de mise en œuvre pour tenir au courant des avancées et statistiques d'usage de l'infrastructure. Un rapport de fin sera présenté tel que coutumier dans ce type d'entente, rédigé par la Coop Carbone avec l'aide de Solon et Jalon.

Développer et opérer un modèle pérenne de mini-hub logistique se basant sur trois axes de travail :

1. Création de nouveaux mini-hubs selon le modèle de "Colibri" : à destination d'entreprises de livraison et transport de marchandises;

2. Intégration d'usages complémentaires : à destination d'organisations nécessitant des infrastructures et services d'entreposage et manutention.
3. Pérennisation des mini-hubs : définition et solution nécessaires de financement (CAPEX et OPEX) et de gouvernance pour la pérennisation de l'infrastructure, et ce dans un contexte de réseaux potentiels.

La première étape du projet serait de répliquer le modèle Colibri au sein d'une deuxième, et selon les avancées et demandes, d'une troisième, zone géographique. Suite à ce lancement, et dans l'idée d'équilibre financier et de maximisation d'impact, un travail de recherche et opération d'usages complémentaires sera fait. Et puis, tout au long de ce projet, un travail de fond sera effectué pour travailler sur la pérennisation financière et décisionnelle (gouvernance) d'un réseau potentiel de mini-hub.

Au sein de ces trois axes de travail, les objectifs seraient :

- De déployer jusqu'à deux infrastructures physiques se basant sur le modèle Colibri: permettant le transbordement et l'utilisation de vélos-cargos (ou autres véhicules légers) en remplacement des camions pour effectuer des livraisons en milieux denses.;
- d'évaluer et tester les modalités de gestion opérationnelles de telles infrastructures;
- de concevoir et tester des modalités de mutualisation des infrastructures via des usages complémentaires pour atteindre un équilibre financier;
- d'établir un plan d'affaires définitif et étayé de déploiement et opération d'un mini-hub à long terme (CAPEX + OPEX);
- d'attirer d'autres acteurs vers ces changements de pratiques;
- d'ici fin 2021, opérationnaliser deux mini-hub - le deuxième sous réserve de besoins et demande terrain;
- d'évaluer avec la ville son implication directe, financière et/ou opérationnelle, long-terme;
- de définir les besoins de financement pour la pérennité, ainsi que les acteurs et opportunités pouvant répondre à ces besoins.

3. Pilote de mutualisation via ramassage unique

3.1 Description

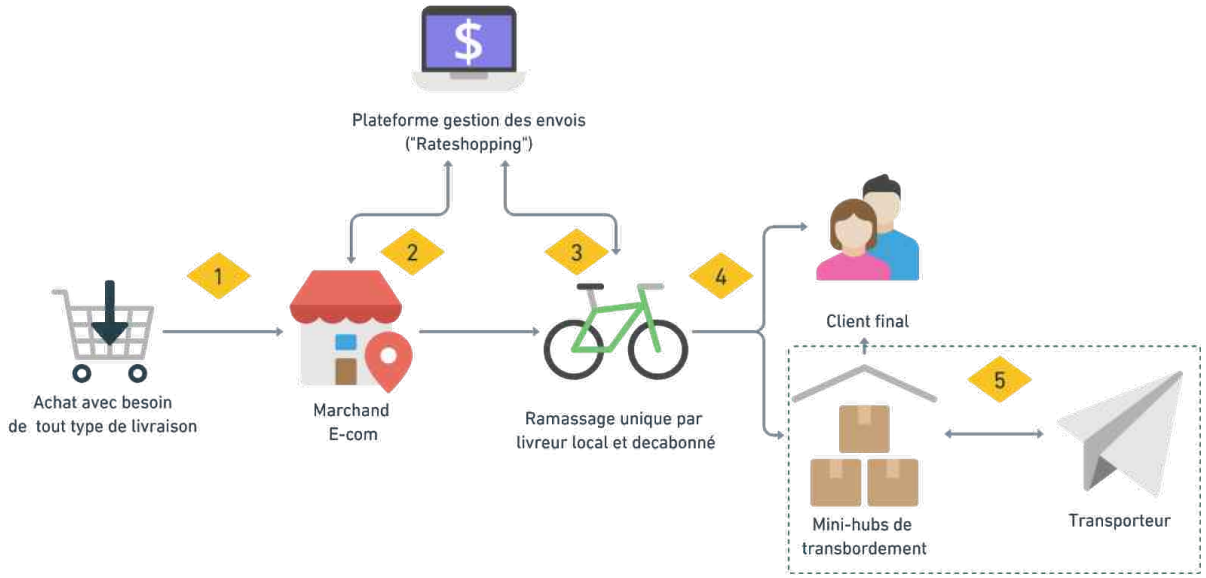

Le graphique ci-dessus permet de suivre le parcours d'un colis, peu importe sa destination, depuis la commande, jusqu'à la livraison, dans le cadre du projet :

1. Un client passe une commande en ligne auprès d'un commerçant participant au programme Envoi Montréal et au projet pilote de ramassage unique.
2. Le commerçant prépare ensuite la commande. Il se connecte à la plateforme locale de gestion des expéditions de Machool, qui lui permet d'avoir accès à différentes offres transporteurs, dont l'offre locale décarbonée, d'imprimer une étiquette pour le colis, et de transférer l'information au vélo-logisticien via sa plateforme de gestion des routes, pour qu'il vienne chercher le tout.
3. Le marchand, via Machool, fait une seule demande de ramassage, peu importe le transporteur final, pour qu'un livreur local décarboné puisse venir chercher le tout.
4. Le vélo-logisticien récupère tous les colis, peu importe le transporteur, qui cheminent soit
    a. Dans son propre entrepôt (pour le début du projet pilote tant que le réseau de mini-hub se crée);
    b. Au mini-hub pour changer de transporteur et mode de transport;
    c. Ou directement vers le client final.

    Cette étape est optimisée par les transporteurs selon les demandes et la destination des colis.
5. Suite à la consolidation des colis à destination hors-zone, le transporteur longue distance en prend possession et l'achemine jusqu'à sa destination finale.

3.2 L'effet de mutualisation

Comme constaté par l'étude du CEFRIO[4] dans le cadre de l'étude du pôle logistique en commerce électronique, la faible maturité E-logistique des PME québécoises est un enjeu de compétitivité des industries du commerce. Tel qu'indiqué dans l'étude, la mutualisation permet de diminuer les coûts liés à l'envoi et représente une des solutions pour améliorer la compétitivité, notamment face aux géants du e-commerce.

L'étude souligne également que les efforts de mutualisation doivent être accompagnés, spécifiquement pour mettre en place les éléments structurants de tels projets.

3.3 L'aperçu des étapes

1. Négociations d'autres d'ententes des transporteurs
    - Il est important de pouvoir offrir aux commerçants la visibilité des offres présente sur le marché.
    - Ajouter des transporteurs servirait d'élargir les zones et avoir les meilleurs tarifs d'expédition possible selon les critères d'envoi (poids, taille, destination).
2. Développement technologique
    - Il est important de faciliter au maximum le procédé pour toutes les parties prenantes, commerçants et transporteurs.
    - Développement de nouvelles fonctionnalités techniques de la plateforme en "front-end" (pour les commerces) et "back-end" (pour les transporteurs).
3. La tournée de consolidation décarbonée (appelé aussi "tournée de ramassage")
    - Permettrait d'apporter tous les colis des commerçants au "mini-hub" via un seul ramassage, peu importe le transporteur, de manière décarbonée.
    - Suite à cette consolidation, un seul appel de ramassage aux transporteurs nationaux et internationaux serait fait.
    - Cette étape servira aussi de point de négociation avec les transporteurs nationaux et internationaux, car les énormes complexités liées aux premiers kilomètres en font une partie très coûteuse de la chaîne logistique.
    - *Ref. au projet d'envois de colis mutualisés à la Plaza Saint-Hubert de la Coop Carbone.*

3.4 Les éléments à opérationnaliser dans une éventuelle évolution du projet

1. Casiers intelligents
    - Permettrait de pouvoir livrer des colis directement dans un réseau sécuritaire de casiers intelligents en mode, ''mode de livraison'' aussi appelé ''Click and collect'' ;
    - Sert aussi d'option sécuritaire pour éviter les échecs de livraison pouvant parvenir, ceci aiderait à accroître la satisfaction client, l'efficacité de la chaîne logistique, et faire baisser les frais associés.
    - *Ref. vers installation de casiers sur Place Boyer de l'entreprise Locketgo via l'incubateur Impact8+Mobis*

[4] https://cefrio.qc.ca/fr/realisations-et-publications/portrait-de-la-logistique-en-commerce-electronique-au-quebec

4. Le budget

4.1 Aperçu du montage financier complet.

Le budget ci-dessous représente le montage dans son ensemble.

MONTAGE FINANCIER A1		**CONTRIBUTION**
Financement total		**$ 428,820**
Contribution demandée à la Ville de Montréal	**TOTAL VILLE**	**$ 322,883**
	Coop Carbone	$ 322,883
Contribution In-Kind	**TOTAL IN-KIND**	**$ 45,000**
	Coop Carbone	$ 5,000
	Jalon MTL **(1)**	$ 34,000
	Solon	$ 6,000
Renevus potentiels pour 8000 pi2	**TOTAL REVENUS**	**$ 60,938**
	Modèle Colibri (estimé)	**$ 60,938**
	Usages complémentaires	*À déterminer*
Autres sources de financement	*À déterminer*	*À déterminer*

(1) Contribution Jalon Mtl : *conformément aux axes de sa mission, à ses plans d'action, et dans la cadre de la convention liant Jalon Mtl à la Ville de Montréal. Effort correspondant à environ 400 h.*

4.2 Contribution demandée à la Ville - Le détail des activités

Le détail ci-dessous, basé en partie sur la section 2.8 (rôle et responsabilité) pour les partenaires de mise en place (Coop Carbone, Jalon - à titre informatif, car aucune demande de financement n'est demandée pour cet organisme)

Contribution demandée à la Ville :		**$ 322,883**
Frais gestion		$ 161,920
Entreprise responsable	Description	Montant
Coop Carbone *(estimé 1408 hr @ 115$)*	Voir section 2.8: rôles et responsabilités	$ 161,920
Jalon *(Financement in-kind)*	Voir section 2.8: rôles et responsabilités	$ -
Frais externes		$ 160,963
Couverture du risque lié au taux de	Couverture de la marge déficitaire: sur base de 5000 pi2 à 15$/pi2 annuel par hub. - 1e : taux d'occupation entre 50-75% sur 10 mois de bail (mars-dec	$ 32,813

remplissage	2021) - 2e : taux d'occupation entre 50-75% sur 6 mois de bail (juillet-dec 2021)	
Frais de recherche	Estimé à 1 mois de loyer	$ 14,400
Frais liés à la communication	Création de matériels et support de communications, visuels etc..	$ 5,000
Frais liés à l'opération	20% du loyer (électricité, déneigement, chauffage, assurance, sécurité, etc..)	$ 18,750
Aménagement	Sécurisation et autre mise à niveau, rénovation d'espace (30000$ par mini-hub)	$ 60,000
Tournée de ramassage	Pilote de tournée de ramassage unique, frais de développement technologique, frais légaux	$ 30,000

5. Annexes

5.1 Lettres d'intentions

- Lettre Purolator
- Lettre Courant Plus

5.2 Les équipes

L'équipe Coop Carbone

Yves Sagnières, directeur de programme - logistique urbaine, Mobis. Yves est en charge de piloter le programme de logistique durable, au sein duquel il a aidé à mettre en place des projets tels "Envoi Montréal" avec le CQCD. Avant cela, Yves a occupé divers rôles dans le secteur des nouvelles technologies en lancement de programme et gestion de projet, tant au niveau des start-up que des multinationales, plus récemment chez Google à Montréal et en Irlande. Yves est titulaire d'un MBA de l'INSEAD, et est en cours d'obtention d'un DESS en environnement et développement durable à l'Université de Montréal. À la Coop Carbone,

Theophil Haberstroh, directeur de programme - nouvelles mobilités, Mobis. Theophil a été pendant plusieurs années gestionnaire de projets stratégiques chez Blablacar, leader mondial du covoiturage, et y a vécu la croissance d'une startup de 30 salariés à +500. A la Coop Carbone, il a mis en place le processus de prototypage, et accompagne les territoires dans le cadre des Zones Mobis.

Vincent Dussault, directeur de programme - données en mobilités, Mobis. Vincent est un spécialiste de la mobilité partagée. À la Coop Carbone, il a mené des études sur le microtransit, l'autopartage, l'électrification des flottes partagées et la logistique urbaine. Spécialiste de la mobilité partagée et de l'économie collaborative, il a fait partie du comité consultatif du Groupe de travail sur l'économie collaborative (GTEC). A travers le Centre d'excellence des technologies ouvertes pour la mobilité (FabMobQc), dont la Coop Carbone est partenaire, il appuie le LIUM dans sa réflexion sur les données ouvertes et co-anime une communauté des acteurs du covoiturage québécois.

Nicola Potvin, directeur de programmes, Capitale-Nationale, Mobis. Après ses débuts en agences de publicité et en recherche, Nicola a développé une expertise de pointe en marketing social au sein du Fonds d'action québécois pour le développement durable, un organisme visant à opérer, adapter et faire évoluer des programmes souhaitant induire des changements de société. En plus d'avoir accompagné bon nombre d'acteurs québécois souhaitant implanter des changements de comportements sociaux, il a contribué au développement de projets visionnaires en développement durable, tels que Magnitude 10, Phare climat, UnPointCinq, Action-Climat Québec et le Fonds ÉcoLeader. En tant que directeur de programmes MOBIS, il met son expertise en influence sociale au service des projets visionnaires en mobilité durable portés par la Coop Carbone.

L'équipe Jalon MTL

Mickael Brard, conseiller en mobilité. Après sept ans en tant qu'analyste stratégique dans les télécommunications, puis en tant que stratège marketing dans les biens de consommation de masse, Mickael a passé les huit années suivantes à travailler dans l'informatique et la gestion d'entreprise. Motivé par un besoin de contribuer à l'amélioration de notre ville et poussé par son intérêt pour les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, il a rejoint Jalon fin 2017. Ses maîtres mots sont: innovation, changement, externalités, effets rebond, sociétal impact, résilience et efforts collectifs. Ses domaines d'expertise sont la logistique urbaine et l'intégration des voitures autonomes dans le paysage urbain.

Véronique Laurin, conseillère en mobilité. À l'emploi de Jalon depuis le début de 2019, Véronique se consacre à divers projets en mobilité active et collective, en plus d'assurer l'animation du Chantier auto-solo, une table transdisciplinaire qui s'intéresse à notre attachement à la voiture individuelle et aux moyens pour favoriser les changements de comportement vers des modes plus durables. Son expérience d'une quinzaine d'années en communication auprès de grandes entreprises et son habileté naturelle à rassembler des acteurs provenant de plusieurs horizons sont mis à profit dans de multiples projets en mobilité durable.

Quentin Freixo, conseiller en mobilité. Avec une formation en génie civil (B.Ing. de l'université McGill) ainsi qu'en ingénierie des transports, infrastructure et logistique (M.Sc. de TU Delft, Pays-Bas), Quentin apporte une approche fonctionnelle et scientifique à l'organisation, la conception et l'analyse de projet. Son parcours de conseiller, en Europe (Mobycon) et en Amérique du Nord (WSP, Jalon) l'a amené à participer et mener des projets d'envergures variées, de leur faisabilité à leur réalisation en passant par leur conception.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 20.16

2021/02/25 17:00

(2)

Dossier # : 1207474016

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC - Dépense totale de 2 833 439,01 $, taxes incluses (contrat : 2 463 860 $ + contingences : 369 579 $) - Appel d'offres public 2018-03 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 463 860 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-03;

2. d'autoriser une dépense de 369 579 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 43% par l'agglomération, pour un montant de 1 219 114,04 $, taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-10-20 08:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

L'Île-Bizard Sainte-Geneviève Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 octobre 2020	Résolution: CA20 28 232

Accorder un contrat, conditionnel à l'obtention du CA du MELCC, à "Eurovia Québec Grands Projets inc." au montant de 2 833 439,01 $, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, appel d'offres public 2018-03 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 2 833 439,01 $, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage.
2. D'octroyer un contrat à l'entreprise Eurovia Québec Grands Projets inc.;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1207474016

Normand MARINACCI
_____
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
_____
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 8 octobre 2020

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207474016**
Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC - Dépense totale de 2 833 439,01 $, taxes incluses (contrat : 2 463 860 $ + contingences : 369 579 $) - Appel d'offres public 2018-03 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le contrat octroyé à Eurovia Québec Grands Projets inc. sera soumis à ladite commission pour étude puisqu'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M$ et qu' il existe un écart de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire. L'écart défavorable de 7,20% par rapport à l'estimation est dû principalement :

• Art. 137 Maintien de la mobilité et de la sécurité routière » - Le plus bas soumissionnaire a soumissionné un prix global de 203 007,82 $, soit 103 007,82 $ au-dessus de l'estimation des coûts;

• Art. 22 Conduite d'égout proposée 375 mm en PVC DR-35 » - Le plus bas soumissionnaire a soumissionné un prix de 589,00 $ par mètre linéaire par rapport à 375,00 $ pour l'estimation des coûts, ce qui représente 26 536,00 $ de plus;

• Art. 34 Enrobé bitumineux ESG-14 » - Le plus bas soumissionnaire a soumissionné un prix de 358,00 $ par tonne métrique comparativement à 115,00 $ par tonne métrique pour l'estimation des coûts. Pour une quantité de 110,00 tonnes métriques, cela représente un montant supplémentaire de 26 730,00 $;

Explications :

L'écart entre la soumission et l'estimation reste dans un ordre de grandeur acceptable.

L’épidémie de la COVID-19 et le confinement jusqu’au mois de mai ont eu pour effet de voir sortir presque au même moment tous les appels d’offres des projets de construction de toute nature. En effet, pendant la période d’appel d’offres du projet, les entrepreneurs avaient l'embarras du choix de soumissionner sur plusieurs projets. Donc, ils l’ont fait selon des critères de choix propres à chacun d’eux, d’où la réception de seulement deux soumissions.

Le projet consiste à +\- 50% en des travaux de reconstruction et de mise à niveau de poste de pompage qui sont des travaux très spécialisés qui obligent les entrepreneurs généraux à engager un sous-traitant spécialisé en mécanique de procédé, télémétrie, automatisation, électricité, etc. Cela dissuade les entrepreneurs généraux de soumissionner pour ce genre de projet surtout si l’offre en projets est abondante dans le marché.

Le deuxième soumissionnaire est 23,11 % plus cher que la plus basse soumission conforme, nous supposons que le fait que le projet contient dans une proportion importante des travaux spécialisés qui ne sont pas réalisés directement par leurs équipes et aussi le degré d’expérience dans la gestion de travaux comparables amène les entrepreneurs à faire une analyse des risques qui, dans la plupart des cas, les oblige à prévoir cela à la hausse dans leurs prix unitaires, et donc, sur le montant global du projet.

Le 16 novembre 2020 nous avons obtenu une prolongation de validité de soumission de 120 jours (ci-joint).

Aspects financiers:

La partie de la dépense assumée par la Direction de l’épuration des eaux usées est de 1 219 114.04 $ taxes incluses et représente un coût net de 1 113 213.61 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt **RCG 19-029.**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

514.620.6941
Tél :
Télécop. : 000-0000

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **dimanche, 25 octobre 2020 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
Adresse du siège social : 1550, RUE AMPÈRE, BUR 200, BOUCHERVILLE, QC, J4B 7L4, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000206134
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1169491801

Autres noms d'affaires
• EUROVIA QC GP • • EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
1550, RUE AMPÈRE
200
BOUCHERVILLE QC J4B 7L4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000206134
N° de demande :	1731535314
N° de confirmation de paiement :	000223386596

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 février 2015

EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, RUE AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006568
N° de client : 3000206134

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC GP, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1, RUE MCGILL
914
MONTRÉAL (QC) H2Y 4A3

N° de client : 3000206134

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous fournir de l'information concernant le renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC. pour laquelle vous êtes le répondant.

L'autorisation de votre entreprise est valide jusqu'au **1 février 2018** et devra être renouvelée si vous souhaitez la conserver.

Renouvellement de votre autorisation

Afin de poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours, vous devez présenter à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») une demande de renouvellement de votre autorisation au moins 90 jours avant la date de son expiration[1], c'est-à-dire le ou avant le **4 novembre 2017**.

- Si nous recevons votre demande avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'Autorité procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé à poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours durant la période d'analyse de votre demande, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

  Afin d'être en mesure de déposer votre demande de renouvellement dans les délais requis, nous vous suggérons d'effectuer cette transaction par le biais des services en ligne de l'Autorité. Vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre votre demande.

[1] Article 21.41 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1).

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- Si nous ne recevons pas votre demande dans les délais requis, **le nom de votre entreprise sera retiré du registre des entreprises autorisées** (le « REA ») à la date d'expiration de votre autorisation. **Votre entreprise ne sera donc plus en mesure de conclure de nouveaux contrats/sous-contrats publics à partir de cette date.** Cependant, vous pourrez poursuivre vos contrats/sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à ce que l'Autorité statue sur votre demande de renouvellement.

Non-renouvellement de votre autorisation

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre autorisation, vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre une demande de non-renouvellement à l'aide des services en ligne de l'Autorité.

Il est important de noter que même si vous soumettez une demande de non-renouvellement avant la date anniversaire de votre autorisation, votre droit d'exercice **demeurera valide jusqu'à la date d'expiration prévue.**

Notez que si vous exécutez un contrat/sous-contrat public en tant que contractant/sous-contractant et que votre autorisation est expirée, vous serez réputé en défaut d'exécuter ce contrat/sous-contrat public au terme d'un délai de 60 jours suivant la date d'expiration de l'autorisation[2].

Renouvellement/non-renouvellement d'une autorisation par une entreprise étrangère

Si votre entreprise est considérée comme étrangère, nous vous invitons à consulter le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca. Veuillez accéder à la section **Autres mandats de l'Autorité**, puis choisir **Contrats publics**. Vous y trouverez plus d'information sur la façon de soumettre votre demande de renouvellement ou de non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Pour toute question concernant votre dossier, veuillez communiquer avec la Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires au 1 877 525-0337, poste 4848, ou par courriel au direction-lcop-esm@lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

p.j. Annexe - Étapes à suivre pour soumettre une demande de renouvellement ou une demande de non-renouvellement

[2] Ibid.; article 21.19

Annexe – Renouvellement / Non-renouvellement de la demande d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public par le biais des services en ligne

---

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

1. Accédez à votre compte client des services en ligne de l'Autorité. Puis, sélectionnez l'onglet **Dossier client – Gestion des liens d'affaires**. Validez et mettez à jour les liens d'affaires de votre entreprise.

2. Une fois la mise à jour effectuée, validez vos liens d'affaires en cliquant sur le bouton **« Valider »**.

3. Si vous obtenez des messages d'erreur, corrigez l'information demandée. Lorsqu'il n'y aura plus de messages d'erreur, soumettez la mise à jour de vos liens en cliquant sur le bouton **« Prochaine étape »**.

4. Une fois la mise à jour de vos liens transmise, vous pourrez maintenant soumettre votre demande de renouvellement, accompagnée des pièces justificatives et du paiement requis. Cette demande est accessible à partir de l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**. Soumettre votre demande de renouvellement est la dernière étape à faire de votre part.

5. La mise à jour de vos liens ainsi que votre demande de renouvellement seront traités par l'agent assigné à votre dossier.

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE NON-RENOUVELLEMENT

1. Accéder à votre compte client des services en ligne de l'Autorité et sélectionnez la demande de non-renouvellement disponible à l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**.

2. À l'étape 2 du formulaire, sélectionnez l'option **Je ne désire pas renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**.

3. Par la suite, complétez les étapes suivantes, puis soumettez la demande.

4. Une fois reçue, votre demande de non-renouvellement sera traitée par l'agent assigné à votre dossier.

amp

AUTORITE DES MARCHES PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 24 juillet 2020

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
200-1550, RUE AMPÈRE
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2020-DAMP-1643
N° de client : 3000206134

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous EUROVIA QC GP, EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **23 juillet 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

AVENANT

No: 1

Cet avenant fait partie intégrante du Cautionnement de **SOUMISSION ET LETTRE D'ENGAGEMENT** No: **7036082-20-939**

BÉNÉFICIAIRE: **VILLE DE MONTRÉAL**

DESCRIPTION DES TRAVAUX: **APPEL D'OFFRES #2018-03 - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'AQUEDUC, DE L'ÉGOUT ET DE LA CHAUSSÉE DES RUES SAINT-JEAN-BAPTISTE ET BEAULIEU ET DE LEURS STATIONS DE POMPAGE À SAINTE-GENEVIÈVE**

ÉMIS AU NOM DE (entrepreneur): **EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.**

CAUTION: **INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE**

Il est par la présente, entendu et convenu que:

LA PÉRIODE DE VALIDITÉ EST PROLONGÉE DE CENT VINGT (120) JOURS OUVRABLES ADDITIONNELS.

L'entrepreneur et la Caution acceptant le(s) changement(s) mentionné(s) ci-haut. Les autres termes et conditions demeurent cependant inchangés.

Daté ce **16 NOVEMBRE 2020.**

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.

Par: _____
Entrepreneur
JEAN-FRANÇOIS THÉRIAULT, DIRECTEUR DE PROJETS

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

Par: _____
ARNAUD DROUILLARD, MANDATAIRE

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2021/02/25
17:00

(2)

Dossier # : 1207474016

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat, conditionnel à l'obtention du CA du MELCC, à ''Eurovia Québec Grands Projets inc.'' au montant de 2 833 439,01 $, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, appel d'offres public 2018-03 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 2 833 439,01 $, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage.
2. D'octroyer un contrat à l'entreprise Eurovia Québec Grands Projets inc..;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2020-09-30 09:53

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur travaux publics
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1207474016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat, conditionnel à l'obtention du CA du MELCC, à ''Eurovia Québec Grands Projets inc.'' au montant de 2 833 439,01 $, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, appel d'offres public 2018-03 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Au fil des ans, les infrastructures se détériorent et il est requis de procéder à leur remplacement. L'égout, l'aqueduc et la chaussée et la station de pompage des rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste sont déficients. Afin de corriger la situation, l'arrondissement a mandaté Axor Experts-Conseils pour la préparation des plans et devis. Les travaux consistent principalement à la reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage.

Une demande de certificat d'autorisation (CA) est présentement en cour avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour effectuer ces travaux en zone inondable. L'octroi du contrat sera conditionnel à l'obtention du CA du MELCC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 28 034 (GDD 1187788001): Autoriser une dépense à l'entreprise "Axor Experts-Conseils inc." au montant de 122 204.63$, taxes incluses, pour l'obtention de services professionnels afin de réaliser la conception des plans, des devis et du suivi d'appel d'offres pour le projet de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout et de la chaussée des rues Saint-Jean-Baptiste et Beaulieu et de leurs stations de pompage (si requis) à Sainte-Geneviève. Octroyer le mandat à la firme Axor Experts-Conseils inc. conformément à l'entente cadre 1197493 de la résolution du conseil d'agglomération CG17 0094 le 30 mars 2017.
GDD 1207474019: Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève prenne en charge la coordination et la réalisation des travaux

visant les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues du Pont, Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2021-2023 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été tenu du 3 juin 2020 au 16 juillet 2020 conformément à la loi et aux procédures de l'arrondissement.
Deux (2) entrepreneurs ont déposés leur soumission.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 juillet 2020 à 10h30 aux bureaux des travaux publics au 350A montée de l'Église.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse financière des soumissions:

Soumissions conformes	Coût de base (t.t.i.)	15% budget contingent (t.t.i.)	Total (t.t.i.)
Eurovia Québec Grands Projets inc.	2 463 860,00 $	369 579,00 $	2 833 439,01 $
Loiselle inc.	3 033 333,32 $	455 000,00 $	3 488 333,32 $

Dernière estimation	2 298 475,00 $	344 771,25 $	2 643 246,25 $

Coût Moyen des soumissions conformes reçues ($)	3 160 886,16 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme ($)	327 447,15 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	11,56%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	654 894,31 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	23,11%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	190 192,76 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	7,20%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme ($)	654 894,31 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)	23%

L'analyse des soumissions a été faite par la firme Axor expert-conseil et est présentée en pièces jointes à ce sommaire décisionnel.

Il est recommandé au Conseil d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire ''Eurovia Québec Grands Projets inc.'' pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux sont financé par la DRE et la DEEU
Le tableau ci-dessous affiche la répartition du montant des travaux.

	DEEU	DRE
Pourcentage	43%	57%
Valeur avant les taxes	922 025,80 $	1 220 927,02 $
Valeur taxes incluses	1 060 099,17 $	1 403 760,84 $
Valeur taxes et contingents inclus	1 219 114,04 $	1 614 324,96 $

La partie de la dépense assumée par la Direction des réseaux d'eau est de 1 614 324.96 $ taxes incluses et représente un coût net de 1 474 093.86 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt #20-002.

La partie de la dépense assumée par la Direction de l'épuration des eaux usées est de 1 219 114.04 $ taxes incluses et représente un coût net de 1 113 213.61 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt #19-029.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux sont prévu du 2021-05-31 au 2022-07-06
Il est prévu que 75% des travaux soient réalisés en 2021 et que 25% des travaux soient réalisés en 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Charles PELLETIER, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 27 août 2020
Charles PELLETIER, 12 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick JOLY
Ingénieur de projets

Tél : 514-620-7758
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-20

Pierre Yves MORIN
directeur travaux publics

Tél : 514-620-6779
Télécop. :

Montréal, le 24 juillet 2020

Transmis par courriel : hafed.larabi@montreal.ca

Monsieur Hafed Larabi, ing., M.Ing.
Chef d'équipe, Ingénieur
Bureau de projet d'ingénierie
Arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève
305A, montée de l'Église
L'Île-Bizard (Québec) H9C 1G9

Objet : Travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout et de la chaussée des rues Saint-Jean-Baptiste et Beaulieu et de leurs stations de pompage à Sainte-Geneviève
Analyse des soumissions
N/Réf. : 4168
V/Réf. : 2018-03

Monsieur,

Conformément à notre mandat, nous avons procédé à l'analyse mathématique et administrative des soumissions reçues et ouvertes le 16 juillet 2020, relativement au contrat mentionné en rubrique.

De cette analyse découlent les commentaires suivants :

1. Deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes. Un tableau résumant le classement des soumissions est joint en annexe;
2. Nous avons effectué la vérification mathématique des prix des soumissionnaires et aucune erreur de calcul n'a été trouvée dans les deux (2) soumissions reçues;
3. Le plus bas soumissionnaire est la compagnie *Eurovia Québec Grands Projets inc.* au montant de 2 463 860,00 $, incluant les taxes applicables. Ce montant est inférieur à notre estimation (2 649 570,13 $) d'environ 7,0 %;
4. Avant les taxes applicables, la soumission du plus bas soumissionnaire est de 2 142 952,82 $ versus notre estimation de 2 304 475,00 $. L'écart est donc de 161 522,18 $;
5. Les prix soumis par cet entrepreneur nous semblent représentatifs du marché à l'exception des articles suivants :
   a. « Art. 1 et 70 Réseau d'alimentation temporaire » - Globalement, le plus bas soumissionnaire a soumissionné un prix de 42 740,00 $ pour les deux rues ce qui, par rapport à notre estimation des coûts de 20 000,00 $, est plus du double;

… 2

b. « Art. 13 Conduite de refoulement en PVC DR-25 » - Le plus bas soumissionnaire a soumissionné un prix de 496,00 $ par mètre linéaire par rapport à 150,00 $ pour l'estimation des coûts, ce qui représente 23 528,00 $ de plus;

c. « Art. 22 Conduite d'égout proposée 375 mm en PVC DR-35 » - Le plus bas soumissionnaire a soumissionné un prix de 589,00 $ par mètre linéaire par rapport à 375,00 $ pour l'estimation des coûts, ce qui représente 26 536,00 $ de plus;

d. « Art. 34 Enrobé bitumineux ESG-14 » - Le plus bas soumissionnaire a soumissionné un prix de 358,00 $ par tonne métrique comparativement à 115,00 $ par tonne métrique pour l'estimation des coûts. Pour une quantité de 110,00 tonnes métriques, cela représente un montant supplémentaire de 26 730,00 $;

e. « Art. 36 Enrobé bitumineux ESG-10 » - Le plus bas soumissionnaire a soumissionné un prix de 286,00$ par tonne métrique comparativement à 135,00$ par tonne métrique pour l'estimation des coûts, ce qui représente 10 872,00 $ de plus;

f. « Art. 49 et 116 Travaux de bétonnage » - Le plus bas soumissionnaire a soumissionné un prix de 9 947,00 $ par poste de pompage, par rapport à 90 000,00 $ pour l'estimation des coûts. Ce qui résulte en un prix de 80 053,00 $ sous l'estimation des coûts, et ce, pour chaque poste;

g. « Art. 137 Maintien de la mobilité et de la sécurité routière » - Le plus bas soumissionnaire a soumissionné un prix global de 203 007,82 $, soit 103 007,82 $ au-dessus de l'estimation des coûts;

h. « Art. 54 et 121 Pompes et accessoires » - Les prix soumissionnés sont sensiblement plus bas que l'estimation des coûts, 19 028,00 $ versus 42 200,00 $ pour l'article 54, et 19 613,00 $ versus 42 200,00 $ pour l'article 121;

i. « Art. 142 Bureau de chantier » - Le plus bas soumissionnaire a soumissionné un prix global de 31 000,00 $, soit 21 000,00 $ au-dessus de l'estimation des coûts;

j. « Art. 147 Plans de localisation des infrastructures » - Le plus bas soumissionnaire a soumissionné un prix global de 26 945,00 $, soit 11 945,00 $ au-dessus de l'estimation des coûts;

6. En général, nous observons une augmentation des coûts des prix soumis par rapport à l'estimation des coûts pour les conduites d'aqueduc et d'égouts, et pour l'enrobé bitumineux, mais une réduction substantielle pour les postes de pompage.

L'Entrepreneur *Enrovia Québec Grands Projets inc.* a inclus dans sa soumission le formulaire de soumission, l'attestation de présence à la visite supervisée des lieux, l'expérience du soumissionnaire, la lettre d'intention d'assurer le soumissionnaire pour un montant de 15 M$, le cautionnement de soumission et la lettre d'engagement, la résolution de compagnie, la licence d'entrepreneur, l'attestation de Revenu du Québec, le certificat de l'Autorité des marchés financiers, le Certificat d'attestation du REQ, la norme ISO 9001 : 2015 et le certificat de francisation.

Après vérification, l'entrepreneur *Eurovia Québec Grands Projets inc.* n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles à soumissionner sur des contrats publics (RENA) ni à la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

… 3

Conséquemment, nous recommandons à l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève d'octroyer le contrat de « Travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout et de la chaussée des rues Saint-Jean-Baptiste et Beaulieu et de leurs stations de pompage à Sainte-Geneviève » (AO 2018-03) au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Eurovia Québec Grands Projets inc.* au montant de 2 463 860,00 $, incluant les taxes applicables. Cette recommandation est conditionnelle à l'obtention de toutes les autorisations nécessaires pour réaliser les travaux, dont celle du MELCC.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous demeurons disponibles pour toute information additionnelle.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marc Bouchard, ing., M.Ing.
AXOR Experts-Conseils inc.

MB/mjb

p. j.

Ville de Montréal - Arr. L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout et de la chaussée des rues Saint-Jean-Baptiste et Beaulieu et de leurs stations de pompage à Sainte-Geneviève
Appel d'offre 2018-03

N/Réf. : 4168

Entrepreneurs	Montant total de la soumission
1. EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.	**2 463 860.00 $**
2. LOISELLE INC.	**3 033 333.32 $**

Émis le 24 juillet 2020

Ville de Montréal - Arr. L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout et de la chaussée des rues Saint-Jean-Baptiste et Beaulieu et de leurs stations de pompage à Sainte-Geneviève
Appel d'offre 2018-03
ANALYSE DE SOUMISSION - RÉSUMÉ

N/Réf. : 4168

DESCRIPTION	Estimation **AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.**	Soumissionaire Nº 1 **EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.**	Soumissionaire Nº 2 **LOISELLE INC.**
1.0 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE	1 052 210.00 $	932 413.20 $	$1 208 055.90
2.0 RUE BEAULIEU	907 865.00 $	772 069.80 $	$1 165 770.39
3.0 DIVERS	344 400.00 $	438 469.82 $	$264 428.39
Sous-total:	**2 304 475.00 $**	**2 142 952.82 $**	**2 638 254.68 $**
T.P.S. (5%):	115 223.75 $	107 147.64 $	131 912.73 $
T.V.Q. (9,975%) :	229 871.38 $	213 759.54 $	263 165.90 $
GRAND TOTAL :	**2 649 570.13 $**	**2 463 860.00 $**	**3 033 333.32 $**

Marc Gérard Bouchard, ing., M.Ing.

Émis le 24 juillet 2020

Ville de Montréal - Arr. L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout et de la chaussée des rues Saint-Jean-Baptiste et Beaulieu et de leurs stations de pompage à Sainte-Geneviève

Appel d'offre 2018-03

ANALYSE DE SOUMISSION

N/Réf. : 4168

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.		Soumissionaire Nº 2 LOISELLE INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
	RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE								
	AQUEDUC								
1	RÉSEAU D'ALIMENTATION TEMPORAIRE	1.0	GLOBAL	10 000.00 $	10 000.00 $	21 370.00 $	21 370.00 $	37 214.78 $	37 214.78 $
2	POTEAU D'INCENDIE À ENLEVER	1.0	UNITÉ	500.00 $	500.00 $	689.00 $	689.00 $	1 071.13 $	1 071.13 $
3A	CONDUITE D'EAU PROPOSÉE 150 MM EN FONTE DUCTILE CLASSE 350 (TRANCHÉE COMMUNE)	129.0	M. LIN.	450.00 $	58 050.00 $	554.00 $	71 466.00 $	- $	- $
3B	CONDUITE D'EAU PROPOSÉE 150 MM EN PVC DR-18 (TRANCHÉE COMMUNE)	129.0	M. LIN.	- $	- $	- $	- $	481.48 $	62 110.92 $
4	NOUVEAU POTEAU D'INCENDIE SUR UNE CONDUITE PROPOSÉE	1.0	UNITÉ	12 000.00 $	12 000.00 $	9 985.00 $	9 985.00 $	8 397.32 $	8 397.32 $
5	NOUVELLE VANNE 150 MM SUR CONDUITE PROPOSÉE	1.0	UNITÉ	1 500.00 $	1 500.00 $	3 164.00 $	3 164.00 $	2 156.39 $	2 156.39 $
6	BRANCHEMENT D'EAU DE 50 MM ET MOINS EN EXCAVATION SUR CONDUITE PROPOSÉE	10.0	UNITÉ	3 500.00 $	35 000.00 $	1 451.00 $	14 510.00 $	1 722.89 $	17 228.90 $
7	BRANCHEMENT D'EAU DE 100 MM SUR CONDUITE PROPOSÉE (PROVISION)	1.0	UNITÉ	3 500.00 $	3 500.00 $	8 557.00 $	8 557.00 $	5 950.23 $	5 950.23 $
8	ISOLANT THERMIQUE	160.0	M.CA	40.00 $	6 400.00 $	18.00 $	2 880.00 $	33.26 $	5 321.60 $
9	ESSAIS ET CONTRÔLE SUR LES CONDUITES D'EAU	1.0	UNITÉ	550.00 $	550.00 $	927.00 $	927.00 $	2 067.83 $	2 067.83 $
10	DÉSINFECTION DES CONDUITES D'EAU	1.0	UNITÉ	1 550.00 $	1 550.00 $	927.00 $	927.00 $	1 165.69 $	1 165.69 $
	ÉGOUT SANITAIRE								
11	SYSTÈME TEMPORAIRE DE REFOULEMENT DES EAUX USÉES	1.0	GLOBAL	8 500.00 $	8 500.00 $	9 582.00 $	9 582.00 $	13 949.02 $	13 949.02 $
12	CONDUITE D'ÉGOUT PROPOSÉ 300 MM EN PVC DR-35 (TRANCHÉE COMMUNE)	122.0	M. LIN.	300.00 $	36 600.00 $	512.00 $	62 464.00 $	798.06 $	97 363.32 $
13	CONDUITE DE REFOULEMENT 100 MM EN PVC DR-25 (TRANCHÉE COMMUNE) VOIR DTSI-O	68.0	M. LIN.	150.00 $	10 200.00 $	496.00 $	33 728.00 $	446.97 $	30 393.96 $
14	CONDUITE D'ÉGOUT PROPOSÉE 600 MM EN TBA CLASSE IV (TRANCHÉE COMMUNE)	2.0	M. LIN.	950.00 $	1 900.00 $	3 626.00 $	7 252.00 $	1 493.66 $	2 987.32 $

Ville de Montréal - Arr. L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout et de la chaussée des rues Saint-Jean-Baptiste et Beaulieu et de leurs stations de pompage à Sainte-Geneviève

Appel d'offre 2018-03

ANALYSE DE SOUMISSION

N/Réf. : 4168

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation		Soumissionaire Nº 1		Soumissionaire Nº 2	
				AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.		LOISELLE INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
15	REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ 900 MM PROPOSÉ VOIR DTSI-O	2.0	UNITÉ	6 500.00 $	13 000.00 $	4 400.00 $	8 800.00 $	6 603.11 $	13 206.22 $
16	REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ 1200 MM PROPOSÉ	1.0	UNITÉ	8 000.00 $	8 000.00 $	5 657.00 $	5 657.00 $	10 199.06 $	10 199.06 $
17	BRANCHEMENT D'ÉGOUT SUR CONDUITE PROPOSÉE	10.0	UNITÉ	1 200.00 $	12 000.00 $	1 629.00 $	16 290.00 $	1 580.37 $	15 803.70 $
18	RÉPARATION DE BRANCHEMENT D'ÉGOUT EXISTANT (PROVISION)	10.0	M. LIN.	75.00 $	750.00 $	478.00 $	4 780.00 $	324.24 $	3 242.40 $
19	RACCORDEMENT À L'ÉGOUT COLLECTEUR VOIR DTSI-O	1.0	GLOBAL	4 000.00 $	4 000.00 $	4 171.00 $	4 171.00 $	13 636.24 $	13 636.24 $
20	ESSAIS ET CONTRÔLE SUR LES CONDUITES D'ÉGOUT	1.0	UNITÉ	1 750.00 $	1 750.00 $	5 920.00 $	5 920.00 $	7 683.49 $	7 683.49 $
	ÉGOUT PLUVIAL								
21	CONDUITE D'ÉGOUT PROPOSÉE 250 MM EN PVC DR-35 (TRANCHÉE COMMUNE)	1.0	M. LIN.	500.00 $	500.00 $	940.00 $	940.00 $	2 411.94 $	2 411.94 $
22	CONDUITE D'ÉGOUT PROPOSÉE 375 MM EN PVC DR-35 (TRANCHÉE COMMUNE)	124.0	M. LIN.	375.00 $	46 500.00 $	589.00 $	73 036.00 $	752.55 $	93 316.20 $
23	REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ 900 MM PROPOSÉ VOIR DTSI-O	5.0	UNITÉ	6 500.00 $	32 500.00 $	4 400.00 $	22 000.00 $	6 796.85 $	33 984.25 $
24	REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ 1200 MM PROPOSÉ	1.0	UNITÉ	8 000.00 $	8 000.00 $	5 657.00 $	5 657.00 $	8 898.28 $	8 898.28 $
25	CANIVEAU COULÉ EN PLACE SUR CONDUITE PROPOSÉE VOIR DTSI-O	2.0	UNITÉ	6 000.00 $	12 000.00 $	14 007.00 $	28 014.00 $	22 723.23 $	45 446.46 $
26	CLAPET ANTI-RETOUR - 375 MM VOIR DTSI-O	1.0	UNITÉ	3 000.00 $	3 000.00 $	4 214.00 $	4 214.00 $	2 200.87 $	2 200.87 $
27	BRANCHEMENT D'ÉGOUT SUR CONDUITE PROPOSÉE	10.0	UNITÉ	1 200.00 $	12 000.00 $	1 802.00 $	18 020.00 $	1 767.74 $	17 677.40 $
28	BLOC DE RACCORDEMENT SUR CONDUITE D'ÉGOUT EXISTANTE DE 300 MM	1.0	UNITÉ	1 350.00 $	1 350.00 $	2 086.00 $	2 086.00 $	5 859.48 $	5 859.48 $
29	RACCORDEMENT À L'ÉGOUT COLLECTEUR VOIR DTSI-O	1.0	GLOBAL	4 000.00 $	4 000.00 $	2 427.00 $	2 427.00 $	13 636.24 $	13 636.24 $
30	ESSAIS ET CONTRÔLE SUR LES CONDUITES D'ÉGOUT	1.0	GLOBAL	1 200.00 $	1 200.00 $	7 448.00 $	7 448.00 $	5 002.26 $	5 002.26 $

Appel d'offre 2018-03
ANALYSE DE SOUMISSION

N/Réf. : 4168

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.		Soumissionaire Nº 2 LOISELLE INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
	RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE								
31	PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE	760.0	M.CA	30.00 $	22 800.00 $	10.00 $	7 600.00 $	50.17 $	38 129.20 $
32	SOUS-FONDATION MG 56 400 MM D'ÉPAISSEUR	305.0	M.CU.	55.00 $	16 775.00 $	64.00 $	19 520.00 $	66.81 $	20 377.05 $
33	FONDATION SUPÉRIEURE MG 20 250 MM D'ÉPAISSEUR	190.0	M.CU.	65.00 $	12 350.00 $	77.00 $	14 630.00 $	66.19 $	12 576.10 $
34	ENROBÉ BITUMINEUX ESG-14, 3B, 2, PG 58S-28 60 MM D'ÉPAISSEUR	110.0	T.M.	115.00 $	12 650.00 $	358.00 $	39 380.00 $	329.48 $	36 242.80 $
35	LIANT D'ACCROCHAGE	760.0	M.CA	1.00 $	760.00 $	0.37 $	281.20 $	1.52 $	1 155.20 $
36	ENROBÉ BITUMINEUX ESG-10, 3B, 2, PG 58S-28 40 MM D'ÉPAISSEUR	72.0	T.M.	135.00 $	9 720.00 $	286.00 $	20 592.00 $	264.87 $	19 070.64 $
37	ABAT-POUSSIÈRE (PROVISION)	3500.0	L	0.80 $	2 800.00 $	0.35 $	1 225.00 $	0.43 $	1 505.00 $
38	ENTRÉE POUR VÉHICULES OU POUR ROUTE TEMPORAIRE (PROVISON)	50.0	T.M.	25.00 $	1 250.00 $	25.00 $	1 250.00 $	41.46 $	2 073.00 $
39	COORDINATION POUR L'AJUSTEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES VOIR DTSI-V	1.0	GLOBAL	1 500.00 $	1 500.00 $	500.00 $	500.00 $	2 284.90 $	2 284.90 $
40	MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE VOIR DTSI-V	1.0	GLOBAL	1 000.00 $	1 000.00 $	1 500.00 $	1 500.00 $	1 290.92 $	1 290.92 $
	TROTTOIRS ET BORDURES								
41	BORDURE EN BÉTON	253.0	M.LIN.	80.00 $	20 240.00 $	90.00 $	22 770.00 $	187.13 $	47 343.89 $
42	TROTTOIR MONOLITHE EN BÉTON	20.0	M.CA	120.00 $	2 400.00 $	217.00 $	4 340.00 $	250.43 $	5 008.60 $
43	GAZON EN PLAQUE (MÉLANGE STANDARD)	90.0	M.CA	25.00 $	2 250.00 $	20.00 $	1 800.00 $	17.55 $	1 579.50 $
44	BANDE EN RIVE EN ENROBÉ (TRAFIC LÉGER)	130.0	M.CA	45.00 $	5 850.00 $	72.00 $	9 360.00 $	51.01 $	6 631.30 $
45	MARCHES EN BÉTON	5.0	M.CA	500.00 $	2 500.00 $	500.00 $	2 500.00 $	580.45 $	2 902.25 $
46	REVÊTEMENT EN PIERRE CONCASSÉE	5.0	M.CA	35.00 $	175.00 $	70.00 $	350.00 $	92.31 $	461.55 $
47	RÉFECTION AUTRES SURFACES EN ARRIÈRE TROTTOIR (PROVISION) VOIR DTSI-V	1.0	GLOBAL	1 000.00 $	1 000.00 $	1 000.00 $	1 000.00 $	50 270.60 $	50 270.60 $

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation		Soumissionaire Nº 1		Soumissionaire Nº 2	
				AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.		LOISELLE INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
	STRUCTURE								
48	**DÉMOLITION** **VOIR CAHIER CAS**	1.0	GLOBAL	19 500.00 $	19 500.00 $	20 115.00 $	20 115.00 $	5 562.00 $	5 562.00 $
49	**TRAVAUX DE BÉTONNAGE POUR LA STATION DE POMPAGE** **VOIR CAHIER CAS**	1.0	GLOBAL	90 000.00 $	90 000.00 $	9 947.00 $	9 947.00 $	25 877.33 $	25 877.33 $
50	**BASE DE BÉTON DU NOUVEAU CABINET ÉLECTRIQUE** **VOIR CAHIER CAS**	1.0	GLOBAL	16 100.00 $	16 100.00 $	8 106.00 $	8 106.00 $	13 785.65 $	13 785.65 $
	MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ								
51	**DÉMOLITION** **VOIR CAHIER CAS**	1.0	GLOBAL	16 900.00 $	16 900.00 $	10 679.00 $	10 679.00 $	12 085.79 $	12 085.79 $
52	**TUYAUTERIE ET ACCESSOIRES** **VOIR CAHIER CAS**	1.0	GLOBAL	34 500.00 $	34 500.00 $	9 150.00 $	9 150.00 $	10 355.05 $	10 355.05 $
53	**ROBINETTERIE ET ACCESSOIRES** **VOIR CAHIER CAS**	1.0	GLOBAL	26 250.00 $	26 250.00 $	10 471.00 $	10 471.00 $	11 849.97 $	11 849.97 $
54	**POMPES ET ACCESSOIRES** **VOIR CAHIER CAS**	1.0	GLOBAL	42 200.00 $	42 200.00 $	19 028.00 $	19 028.00 $	21 534.27 $	21 534.27 $
55	**TRAPPES D'ACCÈS ET COUVERCLES DE REGARD** **VOIR CAHIER CAS**	1.0	GLOBAL	22 000.00 $	22 000.00 $	17 255.00 $	17 255.00 $	19 527.38 $	19 527.38 $
56	**MÉTAUX OUVRÉS** **VOIR CAHIER CAS**	1.0	GLOBAL	22 000.00 $	22 000.00 $	29 906.00 $	29 906.00 $	33 845.09 $	33 845.09 $
57	**VANNE MURALE** **VOIR CAHIER CAS**	1.0	GLOBAL	10 900.00 $	10 900.00 $	6 691.00 $	6 691.00 $	7 572.22 $	7 572.22 $
58	**STATION DE POMPAGE PRÉFABRIQUÉE** **VOIR CAHIER CAS**	1.0	GLOBAL	78 800.00 $	78 800.00 $	79 121.00 $	79 121.00 $	89 542.56 $	89 542.56 $
	ÉLECTRICITÉ								
59	**DÉMANTÈLEMENT ÉLECTRIQUE** **VOIR CAHIER CAS**	1.0	GLOBAL	9 700.00 $	9 700.00 $	2 156.00 $	2 156.00 $	4 241.55 $	4 241.55 $

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.		Soumissionaire Nº 2 LOISELLE INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
60	NOUVEAU CABINET EXTÉRIEUR COMPLET AVEC ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	89 300.00 $	89 300.00 $	47 045.00 $	47 045.00 $	63 981.33 $	63 981.33 $
61	MASSIFS ET CONDUITS VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	16 900.00 $	16 900.00 $	2 874.00 $	2 874.00 $	7 963.02 $	7 963.02 $
62	CÂBLAGE D'ALIMENTATION (POTEAU ÉLECTRIQUE VERS LE CABINET EXTÉRIEUR) VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	5 000.00 $	5 000.00 $	3 080.00 $	3 080.00 $	1 514.27 $	1 514.27 $
63	CÂBLAGE DISTRIBUTION (CABINET EXTÉRIEUR VERS LA STATION DE POMPAGE) VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	12 000.00 $	12 000.00 $	12 422.00 $	12 422.00 $	3 537.03 $	3 537.03 $
	AUTOMATISATION								
64	PANNEAU DE L'AUTOMATE PROGRAMMABLE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	51 800.00 $	51 800.00 $	26 444.00 $	26 444.00 $	31 002.35 $	31 002.35 $
65	TRANSMETTEUR DE NIVEAU PIÉZOMÉTRIQUE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	5 000.00 $	5 000.00 $	2 996.00 $	2 996.00 $	2 105.81 $	2 105.81 $
66	FLOTTES VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	2 800.00 $	2 800.00 $	363.00 $	363.00 $	1 754.85 $	1 754.85 $
67	TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	3 600.00 $	3 600.00 $	170.00 $	170.00 $	350.97 $	350.97 $
68	TÉLÉMÉTRIE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	7 000.00 $	7 000.00 $	6 357.00 $	6 357.00 $	6 668.43 $	6 668.43 $
69	ASSISTANCE D'UN TECHNICIEN EN INSTRUMENTATION VOIR CAHIER CAS	42.0	Heures	170.00 $	7 140.00 $	59.00 $	2 478.00 $	116.99 $	4 913.58 $
	SOUS-TOTAL SANT-JEAN-BAPTISTE :				1 052 210.00 $		932 413.20 $		1 208 055.90 $

N/Réf. : 4168

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.		Soumissionaire Nº 2 LOISELLE INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
	RUE BEAULIEU								
	AQUEDUC								
70	RÉSEAU D'ALIMENTATION TEMPORAIRE	1.0	GLOBAL	6 000.00 $	6 000.00 $	21 370.00 $	21 370.00 $	25 062.89 $	25 062.89 $
71A	CONDUITE D'EAU PROPOSÉE 150 MM EN FONTE DUCTILE CLASSE 350 (TRANCHÉE COMMUNE)	61.0	M. LIN.	450.00 $	27 450.00 $	572.00 $	34 892.00 $	- $	- $
71B	CONDUITE D'EAU PROPOSÉE 150 MM EN PVC DR-18 (TRANCHÉE COMMUNE)	61.0	M. LIN.	- $	- $	- $	- $	489.05 $	29 832.05 $
72A	CONDUITE D'EAU PROPOSÉE 150 MM EN FONTE DUCTILE CLASSE 350 (TRANCHÉE UNIQUE)	19.0	M. LIN.	475.00 $	9 025.00 $	418.00 $	7 942.00 $	- $	- $
72B	CONDUITE D'EAU PROPOSÉE 150 MM EN PVC DR-18 (TRANCHÉE UNIQUE)	19.0	M. LIN.	- $	- $	- $	- $	641.46 $	12 187.74 $
73	NOUVEAU POTEAU D'INCENDIE SUR UNE CONDUITE PROPOSÉE	1.0	UNITÉ	12 000.00 $	12 000.00 $	9 985.00 $	9 985.00 $	8 397.32 $	8 397.32 $
74	NOUVELLE VANNE 150 MM SUR CONDUITE PROPOSÉE	1.0	UNITÉ	1 500.00 $	1 500.00 $	2 771.00 $	2 771.00 $	2 156.39 $	2 156.39 $
75	BRANCHEMENT D'EAU DE 50 MM ET MOINS EN EXCAVATION SUR CONDUITE PROPOSÉE	8.0	UNITÉ	2 000.00 $	16 000.00 $	1 451.00 $	11 608.00 $	1 781.10 $	14 248.80 $
76	BRANCHEMENT D'EAU DE 100 MM SUR CONDUITE PROPOSÉE (PROVISION)	1.0	UNITÉ	3 500.00 $	3 500.00 $	7 501.00 $	7 501.00 $	5 950.23 $	5 950.23 $
77	ISOLANT THERMIQUE	152.0	M.CA	40.00 $	6 080.00 $	18.00 $	2 736.00 $	33.08 $	5 028.16 $
78	ESSAIS ET CONTRÔLE SUR LES CONDUITES D'EAU	1.0	UNITÉ	350.00 $	350.00 $	927.00 $	927.00 $	1 625.04 $	1 625.04 $
79	DÉSINFECTION DES CONDUITES D'EAU	1.0	UNITÉ	950.00 $	950.00 $	927.00 $	927.00 $	722.90 $	722.90 $
	ÉGOUT SANITAIRE								
80	SYSTÈME TEMPORAIRE DE REFOULEMENT DES EAUX USÉES	1.0	GLOBAL	8 000.00 $	8 000.00 $	9 582.00 $	9 582.00 $	13 949.02 $	13 949.02 $
81	CONDUITE D'ÉGOUT PROPOSÉ 300 MM EN PVC DR-35 (TRANCHÉE COMMUNE)	83.5	M. LIN.	300.00 $	25 050.00 $	503.00 $	42 000.50 $	792.28 $	66 155.38 $
82	CONDUITE DE REFOULEMENT 100 MM EN PVC DR-25 (TRANCHÉE COMMUNE) VOIR DTSI-O	48.0	M. LIN.	150.00 $	7 200.00 $	495.00 $	23 760.00 $	445.66 $	21 391.68 $

N/Réf. : 4168

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.		Soumissionaire Nº 2 LOISELLE INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
83	CONDUITE D'ÉGOUT PROPOSÉE 600 MM EN TBA CLASSE IV (TRANCHÉE COMMUNE)	1.0	M. LIN.	950.00 $	950.00 $	3 400.00 $	3 400.00 $	2 987.32 $	2 987.32 $
84	REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ 900 MM PROPOSÉ VOIR DTSI-O	1.0	UNITÉ	6 500.00 $	6 500.00 $	4 400.00 $	4 400.00 $	6 603.11 $	6 603.11 $
85	REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ 1200 MM PROPOSÉ	1.0	UNITÉ	8 000.00 $	8 000.00 $	5 657.00 $	5 657.00 $	10 199.06 $	10 199.06 $
86	BRANCHEMENT D'ÉGOUT SUR CONDUITE PROPOSÉE	8.0	UNITÉ	1 200.00 $	9 600.00 $	1 629.00 $	13 032.00 $	1 580.37 $	12 642.96 $
87	RÉPARATION DE BRANCHEMENT D'ÉGOUT EXISTANT (PROVISION)	5.0	M. LIN.	75.00 $	375.00 $	478.00 $	2 390.00 $	324.24 $	1 621.20 $
88	RACCORDEMENT À L'ÉGOUT COLLECTEUR VOIR DTSI-O	1.0	GLOBAL	4 000.00 $	4 000.00 $	7 112.00 $	7 112.00 $	13 636.24 $	13 636.24 $
89	ESSAIS ET CONTRÔLE SUR LES CONDUITES D'ÉGOUT	1.0	UNITÉ	1 200.00 $	1 200.00 $	4 129.00 $	4 129.00 $	5 282.38 $	5 282.38 $
	ÉGOUT PLUVIAL								
90	CONDUITE D'ÉGOUT PROPOSÉE 250 MM EN PVC DR-35 (TRANCHÉE COMMUNE)	31.5	M. LIN.	250.00 $	7 875.00 $	667.00 $	21 010.50 $	568.26 $	17 900.19 $
91	CONDUITE D'ÉGOUT PROPOSÉE 375 MM EN PVC DR-35 (TRANCHÉE COMMUNE)	60.0	M. LIN.	375.00 $	22 500.00 $	583.00 $	34 980.00 $	786.90 $	47 214.00 $
92	REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ 900 MM PROPOSÉ VOIR DTSI-O	3.0	UNITÉ	6 500.00 $	19 500.00 $	4 400.00 $	13 200.00 $	6 796.85 $	20 390.55 $
93	REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ 1200 MM PROPOSÉ	1.0	UNITÉ	8 000.00 $	8 000.00 $	5 657.00 $	5 657.00 $	8 898.28 $	8 898.28 $
94	CANIVEAU COULÉ EN PLACE SUR CONDUITE PROPOSÉE VOIR DTSI-O	1.0	UNITÉ	6 000.00 $	6 000.00 $	14 007.00 $	14 007.00 $	17 367.57 $	17 367.57 $
95	CLAPET ANTI-RETOUR - 250 MM VOIR DTSI-O	1.0	UNITÉ	2 700.00 $	2 700.00 $	2 406.00 $	2 406.00 $	2 153.10 $	2 153.10 $
96	BRANCHEMENT D'ÉGOUT SUR CONDUITE PROPOSÉE	8.0	UNITÉ	1 200.00 $	9 600.00 $	1 802.00 $	14 416.00 $	1 580.37 $	12 642.96 $
97	BLOC DE RACCORDEMENT SUR CONDUITE D'ÉGOUT EXISTANTE DE 250 MM	1.0	UNITÉ	1 250.00 $	1 250.00 $	2 940.00 $	2 940.00 $	5 859.48 $	5 859.48 $
98	ESSAIS ET CONTRÔLE SUR LES CONDUITES D'ÉGOUT	1.0	GLOBAL	850.00 $	850.00 $	5 549.00 $	5 549.00 $	3 681.66 $	3 681.66 $

Ville de Montréal - Arr. L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout et de la chaussée des rues Saint-Jean-Baptiste et Beaulieu et de leurs stations de pompage à Sainte-Geneviève

Appel d'offre 2018-03

ANALYSE DE SOUMISSION

N/Réf. : 4168

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation		Soumissionaire Nº 1		Soumissionaire Nº 2	
				AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.		LOISELLE INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
	RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE								
99	PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE	540.0	M.CA	30.00 $	16 200.00 $	11.00 $	5 940.00 $	51.90 $	28 026.00 $
100	SOUS-FONDATION MG 56 400 MM D'ÉPAISSEUR	216.0	M.CU.	55.00 $	11 880.00 $	64.00 $	13 824.00 $	64.10 $	13 845.60 $
101	FONDATION SUPÉRIEURE MG 20 250 MM D'ÉPAISSEUR	135.0	M.CU.	65.00 $	8 775.00 $	76.00 $	10 260.00 $	64.44 $	8 699.40 $
102	ENROBÉ BITUMINEUX ESG-14, 3B, 2, PG 58S-28 60 MM D'ÉPAISSEUR	76.0	T.M.	115.00 $	8 740.00 $	465.00 $	35 340.00 $	329.48 $	25 040.48 $
103	LIANT D'ACCROCHAGE	540.0	M.CA	1.00 $	540.00 $	0.37 $	199.80 $	1.52 $	820.80 $
104	ENROBÉ BITUMINEUX ESG-10, 3B, 2, PG 58S-28 40 MM D'ÉPAISSEUR	51.0	T.M.	135.00 $	6 885.00 $	370.00 $	18 870.00 $	264.87 $	13 508.37 $
105	ABAT-POUSSIÈRE (PROVISION)	2500.0	L	0.80 $	2 000.00 $	0.35 $	875.00 $	0.43 $	1 075.00 $
106	ENTRÉE POUR VÉHICULES OU POUR ROUTE TEMPORAIRE (PROVISON)	50.0	T.M.	25.00 $	1 250.00 $	25.00 $	1 250.00 $	41.46 $	2 073.00 $
107	COORDINATION POUR L'AJUSTEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES VOIR DTSI-V	1.0	GLOBAL	1 500.00 $	1 500.00 $	500.00 $	500.00 $	2 284.90 $	2 284.90 $
108	MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE VOIR DTSI-V	1.0	GLOBAL	1 000.00 $	1 000.00 $	1 500.00 $	1 500.00 $	1 290.92 $	1 290.92 $
	TROTTOIRS ET BORDURES								
109	BORDURE EN BÉTON	175.0	M.LIN.	80.00 $	14 000.00 $	90.00 $	15 750.00 $	187.31 $	32 779.25 $
110	TROTTOIR MONOLITHE EN BÉTON	10.0	M.CA	130.00 $	1 300.00 $	217.00 $	2 170.00 $	263.11 $	2 631.10 $
111	GAZON EN PLAQUE (MÉLANGE STANDARD)	50.0	M.CA	25.00 $	1 250.00 $	20.00 $	1 000.00 $	17.55 $	877.50 $
112	BANDE EN RIVE EN ENROBÉ (TRAFIC LÉGER)	20.0	M.CA	45.00 $	900.00 $	72.00 $	1 440.00 $	51.01 $	1 020.20 $
113	NIVELLEMENT DE PAVÉS DE BÉTON EXISTANTS	20.0	M.CA	200.00 $	4 000.00 $	100.00 $	2 000.00 $	175.49 $	3 509.80 $
114	RÉFECTION AUTRES SURFACES EN ARRIÈRE TROTTOIR (PROVISION) VOIR DTSI-V	1.0	GLOBAL	1 000.00 $	1 000.00 $	1 000.00 $	1 000.00 $	47 907.41 $	47 907.41 $

N/Réf. : 4168

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.		Soumissionaire Nº 2 LOISELLE INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
	STRUCTURE								
115	DÉMOLITION VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	19 500.00 $	19 500.00 $	21 312.00 $	21 312.00 $	6 582.12 $	6 582.12 $
116	TRAVAUX DE BÉTONNAGE POUR LA STATION DE POMPAGE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	90 000.00 $	90 000.00 $	9 947.00 $	9 947.00 $	25 877.33 $	25 877.33 $
117	BASE DE BÉTON DU NOUVEAU CABINET ÉLECTRIQUE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	18 100.00 $	18 100.00 $	8 106.00 $	8 106.00 $	13 785.65 $	13 785.65 $
	MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ								
118	DÉMOLITION VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	16 900.00 $	16 900.00 $	10 679.00 $	10 679.00 $	12 085.79 $	12 085.79 $
119	TUYAUTERIE ET ACCESSOIRES VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	34 500.00 $	34 500.00 $	9 023.00 $	9 023.00 $	10 211.63 $	10 211.63 $
120	ROBINETTERIE ET ACCESSOIRES VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	26 500.00 $	26 500.00 $	12 316.00 $	12 316.00 $	13 938.00 $	13 938.00 $
121	POMPES ET ACCESSOIRES VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	42 200.00 $	42 200.00 $	19 613.00 $	19 613.00 $	22 193.82 $	22 193.82 $
122	TRAPPES D'ACCÈS ET COUVERCLES DE REGARD VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	22 000.00 $	22 000.00 $	17 255.00 $	17 255.00 $	19 527.38 $	19 527.38 $
123	MÉTAUX OUVRÉS VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	22 000.00 $	22 000.00 $	29 417.00 $	29 417.00 $	33 291.51 $	33 291.51 $
124	VANNE MURALE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	10 900.00 $	10 900.00 $	6 691.00 $	6 691.00 $	7 572.22 $	7 572.22 $
125	STATION DE POMPAGE PRÉFABRIQUÉE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	78 800.00 $	78 800.00 $	79 121.00 $	79 121.00 $	89 542.56 $	89 542.56 $
	ÉLECTRICITÉ								
126	DÉMANTÈLEMENT ÉLECTRIQUE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	9 700.00 $	9 700.00 $	2 156.00 $	2 156.00 $	4 241.55 $	4 241.55 $

N/Réf. : 4168

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.		Soumissionaire Nº 2 LOISELLE INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
127	NOUVEAU CABINET EXTÉRIEUR COMPLET AVEC ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	89 300.00 $	89 300.00 $	47 044.00 $	47 044.00 $	63 979.44 $	63 979.44 $
128	MASSIFS ET CONDUITS VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	18 900.00 $	18 900.00 $	2 874.00 $	2 874.00 $	8 496.71 $	8 496.71 $
129	CÂBLAGE D'ALIMENTATION (POTEAU ÉLECTRIQUE VERS LE CABINET EXTÉRIEUR) VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	6 000.00 $	6 000.00 $	3 080.00 $	3 080.00 $	1 009.52 $	1 009.52 $
130	CÂBLAGE DISTRIBUTION (CABINET EXTÉRIEUR VERS LA STATION DE POMPAGE) VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	12 000.00 $	12 000.00 $	12 422.00 $	12 422.00 $	3 537.03 $	3 537.03 $
	AUTOMATISATION								
131	PANNEAU DE L'AUTOMATE PROGRAMMABLE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	51 800.00 $	51 800.00 $	26 444.00 $	26 444.00 $	31 470.31 $	31 470.31 $
132	TRANSMETTEUR DE NIVEAU PIÉZOMÉTRIQUE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	5 000.00 $	5 000.00 $	2 996.00 $	2 996.00 $	2 105.82 $	2 105.82 $
133	FLOTTES VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	2 800.00 $	2 800.00 $	363.00 $	363.00 $	1 754.85 $	1 754.85 $
134	TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	3 600.00 $	3 600.00 $	170.00 $	170.00 $	350.97 $	350.97 $
135	TÉLÉMÉTRIE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	7 000.00 $	7 000.00 $	6 357.00 $	6 357.00 $	6 668.43 $	6 668.43 $
136	ASSISTANCE D'UN TECHNICIEN EN INSTRUMENTATION VOIR CAHIER CAS	42.0	Heures	170.00 $	7 140.00 $	59.00 $	2 478.00 $	4 913.58 $	206 370.36 $
	SOUS-TOTAL BEAULIEU :				907 865.00 $		772 069.80 $		1 165 770.39 $
	DIVERS								
	MAINTIEN DE LA CIRCULATION								
137	MAINTIEN DE LA MOBILITÉ ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	1.0	GLOBAL	100 000.00 $	100 000.00 $	203 007.82 $	203 007.82 $	14 289.31 $	14 289.31 $
138	PANNEAUX COMPLÉMENTAIRES	20.0	M.CA	150.00 $	3 000.00 $	165.00 $	3 300.00 $	225.91 $	4 518.20 $

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.		Soumissionaire Nº 2 LOISELLE INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
139	SIGNALEUR SUPPLÉMENTAIRE À LA DEMANDE DU DIRECTEUR	50.0	H	35.00 $	1 750.00 $	35.00 $	1 750.00 $	46.47 $	2 323.50 $
140	PLAN DE SIGNALISATION SUPPLÉMENTAIRE À LA DEMANDE DU DIRECTEUR	2.0	UNITÉ	300.00 $	600.00 $	350.00 $	700.00 $	387.27 $	774.54 $
	DIVERS								
141	ASSURANCES, GARANTIES ET FRAIS GÉNÉRAUX DE CHANTIER VOIR CCAS	1.0	GLOBAL	150 000.00 $	150 000.00 $	130 000.00 $	130 000.00 $	183 352.84 $	183 352.84 $
142	BUREAU DE CHANTIER VOIR CCAS	1.0	GLOBAL	10 000.00 $	10 000.00 $	31 000.00 $	31 000.00 $	17 311.06 $	17 311.06 $
143	TRAVAUX DE PLOMBERIE POUR ALIMENTATION TEMPORAIRE (PROVISION) VOIR DTSI-O	40.0	HEURE	120.00 $	4 800.00 $	100.00 $	4 000.00 $	100.00 $	4 000.00 $
144	GESTION DES SOLS B-C (INFRA)	1095.0	T.M	50.00 $	54 750.00 $	26.00 $	28 470.00 $	20.67 $	22 633.65 $
145	SUREXCAVATION DE L'ASSISE (PROVISION)	50.0	M.CU	70.00 $	3 500.00 $	127.00 $	6 350.00 $	160.13 $	8 006.50 $
146	MESURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION ET DES SÉDIMENTS VOIR DTSI-O	1.0	GLOBAL	1 000.00 $	1 000.00 $	2 947.00 $	2 947.00 $	1 347.75 $	1 347.75 $
147	PLANS DE LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES	1.0	GLOBAL	15 000.00 $	15 000.00 $	26 945.00 $	26 945.00 $	5 871.04 $	5 871.04 $
	SOUS-TOTAL DIVERS :				344 400.00 $		438 469.82 $		264 428.39 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207474016

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Objet :	Accorder un contrat, conditionnel à l'obtention du CA du MELCC, à ''Eurovia Québec Grands Projets inc.'' au montant de 2 833 439,01 $, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, appel d'offres public 2018-03 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1207474016_InfoCompt_DEEUV2.xlsx

Info_comptable_DRE GDD 1207474016.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Agent de gestion ressources financières
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-09-30

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1025
Division : Service des financesr

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.16

2021/02/25 17:00

(2)

Dossier # : 1207474016

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Objet :	Accorder un contrat, conditionnel à l'obtention du CA du MELCC, à ''Eurovia Québec Grands Projets inc.'' au montant de 2 833 439,01 $, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, appel d'offres public 2018-03 (2 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE207474016.pdf

Dossier # :1207474016

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –Cartierville

Mme Christine Gosselin
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 décembre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207474016

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC - Dépense totale de 2 833 439,01 $, taxes incluses (contrat : 2 463 860 $ + contingences : 369 579 $) - Appel d'offres public 2018-03 (2 soumissionnaires).

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207474016

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC - Dépense totale de 2 833 439,01 $, taxes incluses (contrat : 2 463 860 $ + contingences : 369 579 $) - Appel d'offres public 2018-03 (2 soumissionnaires).

À sa séance du 25 novembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ qui présente :
    - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Le 2 décembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020. Au cours de cette séance, les responsables de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste.

Les responsables du dossier ont bien expliqué que l'item "maintien de la mobilité" du bordereau est essentiellement responsable de l'écart de 7,20% observé entre le prix soumis par l'adjudicataire et le montant de l'estimation de contrôle puisque le prix reçu est deux fois plus cher que celui estimé. Il a été expliqué que le lieu des travaux, notamment en raison des rues visées qui sont particulièrement étroites et à sens unique, complexifie passablement l'exécution des travaux pour l'entrepreneur. En outre, deux

items montrent également un écart. Il s'agit du prix linéaire de la conduite et du coût de l'enrobé bitumineux, ce qui a été expliqué en raison de la capacité des entrepreneurs du marché visé de déterminer ces coûts au moment de la soumission. Puis, en ce qui concerne l'écart de 23% entre le prix soumis par l'adjudicataire et le prix soumis par le deuxième soumissionnaire conforme, celui-ci a été expliqué essentiellement en lien avec l'item "poste de pompage" en raison de la sous-traitance de cette partie du projet et de l'importante gestion de risque qu'il comporte.

Au terme de son examen, la Commission a compris les explications données, notamment en regard de l'écart observé entre les deux soumissions reçues. Il a cependant été noté que ces explications étaient absentes du sommaire décisionnel. Par conséquent, il a été demandé qu'elles soient ajoutées au dossier décisionnel, et ce, au bénéfice de l'ensemble des personnes élues puisque ces explications sont directement en lien avec le critère en vertu duquel la Commission a reçu le mandat d'examen.

Conclusion
À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ qui présente :
    - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE207474016 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 20.17

2021/02/25 17:00

(2)

Dossier # : 1207474017

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC - Dépense totale de 3 031 124,00 $, taxes incluses (contrat : 2 635 760 $ + contingences : 395 364 $) - Appel d'offres public 2018-04 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :
1. d'accorder au seul soumissionnaire Eurovia Québec Grands Projets inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 635 760 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ;

2. d'autoriser une dépense de 395 364 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 19% par l'agglomération, pour un montant de 584 068,50 $, taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-10-23 10:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

L'Île-Bizard Sainte-Geneviève Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 octobre 2020	Résolution: CA20 28 231

Accorder un contrat, conditionnel à l'obtention du CA du MELCC, à "Eurovia Québec Grands Projets inc." au montant de 3 031 124,00 $, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage, appel d'offres public 2018-04 (1 soumissionnaires)

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 3 031 124,00 $, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage.
2. D'octroyer un contrat à l'entreprise Eurovia Québec Grands Projets inc.;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1207474017

Normand MARINACCI
_____
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
_____
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 8 octobre 2020

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207474017**
Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC - Dépense totale de 3 031 124,00 $, taxes incluses (contrat : 2 635 760 $ + contingences : 395 364 $) - Appel d'offres public 2018-04 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le contrat octroyé à Eurovia Québec Grands Projets inc. sera soumis à ladite commission pour étude puisqu'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M$ et qu'une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.
L'écart défavorable de 17,78% par rapport à l'estimation est dû principalement :

• Art. 76 Maintien de la mobilité et de la sécurité routière » - Le soumissionnaire a soumissionné un prix global de 147 998,00 $, soit 72 998,00 $ au-dessus de l'estimation des coûts;

• Art. 13 Conduite d'égout proposé 300 mm » - Le soumissionnaire a soumissionné un prix unitaire de 1 192,00 $ par mètre linéaire pour une conduite en PVC, par rapport à 350,00 $ par mètre linéaire, pour l'estimation des coûts d'une conduite en TBA, ce qui représente 240
475,20 $ de plus;

• « Art. 38 Enrobé bitumineux GB-20 » - Le soumissionnaire a soumissionné un prix de 35,00 $ par mètre carré comparativement à 16,25 $ par mètre carré pour l'estimation des coûts. Pour une quantité de 1 940,0 mètres carrés, cela représente un montant supplémentaire de 36 375,00 $;

Explications :

L'écart entre la soumission et l'estimation reste dans un ordre de grandeur acceptable.

L’épidémie de la COVID-19 et le confinement jusqu’au mois de mai ont eu pour effet de voir sortir presqu’au même moment tous les appels d’offres des projets de construction de toute nature. En effet, pendant la période d’appel d’offres du projet, les entrepreneurs avaient l'embarras du choix de soumissionner sur plusieurs projets. Donc, ils l’ont fait selon des critères de choix propres à chacun d’eux d’où la réception d’une seule soumission.

Le projet consiste à +\- 50% en des travaux de reconstruction et de mise à niveau de poste de pompage qui sont des travaux très spécialisés qui obligent les entrepreneurs généraux à engager un sous-traitant spécialisé en mécanique de procédé, télémétrie, automatisation, électricité, etc. Cela dissuade les entrepreneurs généraux de soumissionner pour ce genre de projet surtout si l’offre en projets est abondante dans le marché.

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève a, en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, négocié avec l'adjudicataire Eurovia Québec Grands Projets inc et a obtenu un crédit de 10 000 $ avant taxes.

Le 16 novembre 2020 nous avons obtenu une prolongation de validité de soumission de 120 jours (ci-joint).

Aspects financiers:

La partie de la dépense assumée par la Direction de l’épuration des eaux usées est de 584 068,50 $ taxes incluses et représente un coût net de 533 332,38 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt **RCG 19-029.**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

514.620.6941
Tél :
Télécop. : 000-0000

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **dimanche, 25 octobre 2020 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
Adresse du siège social : 1550, RUE AMPÈRE, BUR 200, BOUCHERVILLE, QC, J4B 7L4, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000206134
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1169491801

Autres noms d'affaires
• EUROVIA QC GP • • EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
1550, RUE AMPÈRE
200
BOUCHERVILLE QC J4B 7L4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000206134
N° de demande :	1731535314
N° de confirmation de paiement :	000223386596

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 février 2015

EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, RUE AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006568
N° de client : 3000206134

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC GP, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1, RUE MCGILL
914
MONTRÉAL (QC) H2Y 4A3

N° de client : 3000206134

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous fournir de l'information concernant le renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC. pour laquelle vous êtes le répondant.

L'autorisation de votre entreprise est valide jusqu'au **1 février 2018** et devra être renouvelée si vous souhaitez la conserver.

Renouvellement de votre autorisation

Afin de poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours, vous devez présenter à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») une demande de renouvellement de votre autorisation au moins 90 jours avant la date de son expiration[1], c'est-à-dire le ou avant le **4 novembre 2017**.

- Si nous recevons votre demande avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'Autorité procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé à poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours durant la période d'analyse de votre demande, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

  Afin d'être en mesure de déposer votre demande de renouvellement dans les délais requis, nous vous suggérons d'effectuer cette transaction par le biais des services en ligne de l'Autorité. Vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre votre demande.

[1] Article 21.41 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1).

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- Si nous ne recevons pas votre demande dans les délais requis, **le nom de votre entreprise sera retiré du registre des entreprises autorisées** (le « REA ») à la date d'expiration de votre autorisation. **Votre entreprise ne sera donc plus en mesure de conclure de nouveaux contrats/sous-contrats publics à partir de cette date.** Cependant, vous pourrez poursuivre vos contrats/sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à ce que l'Autorité statue sur votre demande de renouvellement.

Non-renouvellement de votre autorisation

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre autorisation, vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre une demande de non-renouvellement à l'aide des services en ligne de l'Autorité.

Il est important de noter que même si vous soumettez une demande de non-renouvellement avant la date anniversaire de votre autorisation, votre droit d'exercice **demeurera valide jusqu'à la date d'expiration prévue.**

Notez que si vous exécutez un contrat/sous-contrat public en tant que contractant/sous-contractant et que votre autorisation est expirée, vous serez réputé en défaut d'exécuter ce contrat/sous-contrat public au terme d'un délai de 60 jours suivant la date d'expiration de l'autorisation[2].

Renouvellement/non-renouvellement d'une autorisation par une entreprise étrangère

Si votre entreprise est considérée comme étrangère, nous vous invitons à consulter le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca. Veuillez accéder à la section **Autres mandats de l'Autorité**, puis choisir **Contrats publics**. Vous y trouverez plus d'information sur la façon de soumettre votre demande de renouvellement ou de non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Pour toute question concernant votre dossier, veuillez communiquer avec la Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires au 1 877 525-0337, poste 4848, ou par courriel au direction-lcop-esm@lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

p.j. Annexe - Étapes à suivre pour soumettre une demande de renouvellement ou une demande de non-renouvellement

[2] Ibid.; article 21.19

Annexe – Renouvellement / Non-renouvellement de la demande d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public par le biais des services en ligne

---

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

1. Accédez à votre compte client des services en ligne de l'Autorité. Puis, sélectionnez l'onglet **Dossier client – Gestion des liens d'affaires**. Validez et mettez à jour les liens d'affaires de votre entreprise.

2. Une fois la mise à jour effectuée, validez vos liens d'affaires en cliquant sur le bouton **« Valider »**.

3. Si vous obtenez des messages d'erreur, corrigez l'information demandée. Lorsqu'il n'y aura plus de messages d'erreur, soumettez la mise à jour de vos liens en cliquant sur le bouton **« Prochaine étape »**.

4. Une fois la mise à jour de vos liens transmise, vous pourrez maintenant soumettre votre demande de renouvellement, accompagnée des pièces justificatives et du paiement requis. Cette demande est accessible à partir de l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**. Soumettre votre demande de renouvellement est la dernière étape à faire de votre part.

5. La mise à jour de vos liens ainsi que votre demande de renouvellement seront traités par l'agent assigné à votre dossier.

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE NON-RENOUVELLEMENT

1. Accéder à votre compte client des services en ligne de l'Autorité et sélectionnez la demande de non-renouvellement disponible à l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**.

2. À l'étape 2 du formulaire, sélectionnez l'option **Je ne désire pas renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**.

3. Par la suite, complétez les étapes suivantes, puis soumettez la demande.

4. Une fois reçue, votre demande de non-renouvellement sera traitée par l'agent assigné à votre dossier.

amp

AUTORITE DES MARCHES PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 24 juillet 2020

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
200-1550, RUE AMPÈRE
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2020-DAMP-1643
N° de client : 3000206134

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous EUROVIA QC GP, EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **23 juillet 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

AVENANT

No: 1

Cet avenant fait partie intégrante du Cautionnement de **SOUMISSION ET LETTRE D'ENGAGEMENT** No: **7036117-20-39**

BÉNÉFICIAIRE: **VILLE DE MONTRÉAL**

DESCRIPTION DES TRAVAUX: **APPEL D'OFFRES #2018-04 - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'AQUEDUC, DE L'ÉGOUT, DES BORDURES, DES TROTTOIRS ET DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE DU PONT À SAINTE-GENEVIÈVE**

ÉMIS AU NOM DE (entrepreneur): **EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.**

CAUTION: **INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE**

Il est par la présente, entendu et convenu que:

LA PÉRIODE DE VALIDITÉ EST PROLONGÉE DE CENT VINGT (120) JOURS OUVRABLES ADDITIONNELS.

L'entrepreneur et la Caution acceptant le(s) changement(s) mentionné(s) ci-haut. Les autres termes et conditions demeurent cependant inchangés.

Daté ce **16 NOVEMBRE 2020.**

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.

Par: _____
Entrepreneur
JEAN-FRANÇOIS THÉRIAULT, DIRECTEUR DE PROJETS

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

Par: _____
DAVID LOISELLE, MANDATAIRE

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2021/02/25
17:00

(2)

Dossier # : 1207474017

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat, conditionnel à l'obtention du CA du MELCC, à ''Eurovia Québec Grands Projets inc.'' au montant de 3 031 124,00 $, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage, appel d'offres public 2018-04 (1 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 3 031 124,00 $, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage.
2. D'octroyer un contrat à l'entreprise Eurovia Québec Grands Projets inc..;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2020-09-30 09:53

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur travaux publics
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1207474017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat, conditionnel à l'obtention du CA du MELCC, à ''Eurovia Québec Grands Projets inc.'' au montant de 3 031 124,00 $, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage, appel d'offres public 2018-04 (1 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Au fil des ans, les infrastructures se détériorent et il est requis de procéder à leur remplacement. L'égout, l'aqueduc et la chaussée et la station de pompage de la rue du Pont sont déficients. Afin de corriger la situation, l'arrondissement a mandaté Axor Experts-Conseils pour la préparation des plans et devis.
Les travaux consistent principalement à la reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage.

Une demande de certificat d'autorisation (CA) est présentement en cour avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour effectuer ces travaux en zone inondable. L'octroi du contrat sera conditionnel à l'obtention du CA du MELCC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 28 033 (GDD 1187788002): Autoriser une dépense à l'entreprise "Axor Experts-Conseils inc." au montant de 117 807,98$, taxes incluses, pour l'obtention de services professionnels afin de réaliser la conception des plans, des devis et du suivi d'appel d'offres pour le projet de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout et de la chaussée de la rue du Pont et de la stations de pompage (si requis) à Sainte-Geneviève. Installation d'un nouveau poteau d'incendie sur la rue St-Antoine. Octroyer le mandat à la firme Axor Experts-Conseils inc. conformément à l'entente cadre 1197493 de la résolution du conseil d'agglomération CG17 0094 le 30 mars 2017.
GDD 1207474019: Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève prenne en charge la coordination et la réalisation des travaux

visant les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues du Pont, Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2021-2023 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été tenu du 3 juin 2020 au 16 juillet 2020 conformément à la loi et aux procédures de l'arrondissement.
Un (1) entrepreneur a déposé sa soumission.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 juillet 2020 à 10h30 aux bureaux des travaux publics au 350A montée de l'Église.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse financière de la soumission:

Soumissions conformes	Coût de base (t.t.i.)	15% budget contingent (t.t.i.)	Total (t.t.i.)
Eurovia Québec Grands Projets inc.	2 635 760,00 $	395 364,00 $	3 031 124,00 $

Dernière estimation	2 237 946,98 $	335 692,05 $	2 573 639,03 $

Coût Moyen des soumissions conformes reçues ($)	3 031 124,00 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme ($)	- $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0,00%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	457 484,97 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	17,78%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme ($)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)	

L'analyse des soumissions a été faite par la firme Axor expert-conseil et est présentée en pièces jointes à ce sommaire décisionnel.

Il est recommandé au Conseil d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire ''Eurovia Québec Grands Projets inc.'' pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux sont financé par la DRE et la DEEU
Le tableau ci-dessous affiche la répartition du montant des travaux.

	DEEU	DRE
Pourcentage	19%	81%
Valeur avant les taxes	441 735,73 $	1 850 727,85 $
Valeur taxes incluses	507 885,65 $	2 127 874,35 $
Valeur taxes et contingents inclus	584 068,50 $	2 447 055,50 $

La partie de la dépense assumée par la Direction des réseaux d'eau est de 2 447 055.50 $ taxes incluses et représente un coût net de 2 234 487.85 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt #20-002.

La partie de la dépense assumée par la Direction de l'épuration des eaux usées est de 584 068,50 $ taxes incluses et représente un coût net de 533 332,38 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt #19-029.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux sont prévu du 31 mai 2021 au 2 novembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles PELLETIER, Service de l'eau
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 27 août 2020
Charles PELLETIER, 12 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick JOLY
Ingénieur de projets

Tél : 514-620-7758
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-20

Pierre Yves MORIN
directeur travaux publics

Tél : 514-620-6779
Télécop. :

Montréal, le 24 juillet 2020

Transmis par courriel : hafed.larabi@montreal.ca

Monsieur Hafed Larabi, ing., M.Ing.
Chef d'équipe, Ingénieur
Bureau de projet d'ingénierie
Arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève
305A, montée de l'Église
L'Île-Bizard (Québec) H9C 1G9

Objet : Travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée de la rue Du Pont à Sainte-Geneviève
Analyse des soumissions
N/Réf. : 4167
V/Réf. : 2018-04

Monsieur,

Conformément à notre mandat, nous avons procédé à l'analyse mathématique et administrative des soumissions reçues et ouvertes le 16 juillet 2020, relativement au contrat mentionné en rubrique.

De cette analyse découlent les commentaires suivants :

1. Une (1) soumission a été reçue et ouverte. Un tableau résumant la soumission est joint en annexe;
2. Nous avons effectué la vérification mathématique des prix du soumissionnaire et aucune erreur de calcul n'a été trouvée dans la soumission reçue;
3. Le plus bas soumissionnaire est la compagnie *Eurovia Québec Grands Projets inc.* au montant de 2 635 760,00 $, incluant les taxes applicables. Ce montant est supérieur à notre estimation (2 242 057,34 $) d'environ 17 %;
4. Avant les taxes applicables, la soumission du plus bas soumissionnaire est de 2 292 463,58 $ versus notre estimation de 1 950 039,00 $. L'écart est donc de 342 424,58 $.
5. Les prix soumis par cet entrepreneur nous semblent représentatifs du marché à l'exception des articles suivants :
    a. « Art. 1 Réseau d'alimentation temporaire » - Globalement, le soumissionnaire a soumissionné un prix de 43 35,00 $, par rapport à une estimation des coûts de 20 000,00 $, soit plus du double;

… 2

b. « Art. 13 Conduite d'égout proposé 300 mm » - Le soumissionnaire a soumissionné un prix unitaire de 1 192,00 $ par mètre linéaire pour une conduite en PVC, par rapport à 350,00 $ par mètre linéaire, pour l'estimation des coûts d'une conduite en TBA, ce qui représente 240 475,20 $ de plus;

c. « Art. 18 Branchement d'égout sur conduite proposée » - Le soumissionnaire a soumissionné un prix unitaire de 1 584,00 $ par unité par rapport à 1 200,00 $ pour l'estimation des coûts, ce qui représente 10 752,00 $ de plus;

d. « Art. 38 Enrobé bitumineux GB-20 » - Le soumissionnaire a soumissionné un prix de 35,00 $ par mètre carré comparativement à 16,25 $ par mètre carré pour l'estimation des coûts. Pour une quantité de 1 940,0 mètres carrés, cela représente un montant supplémentaire de 36 375,00 $;

e. « Art. 40 Enrobé bitumineux ESG-10 » - Le soumissionnaire a soumissionné un prix de 19,00 $ par mètre carré comparativement à 12,75 $ par mètre carré pour l'estimation des coûts, ce qui représente un montant supplémentaire de 12 125,00 $;

f. « Art. 45 et 46 Bordure et trottoir en béton » - Le soumissionnaire a soumissionné un prix au mètre linéaire pour la bordure de plus du double de l'estimation des coûts, et de près de 50 % de plus que l'estimation des coûts pour le trottoir;

g. « Art. 55 à 75 Poste de pompage » - Le soumissionnaire a en général soumis des prix substantiellement plus bas que l'estimation des coûts;

h. « Art. 76 Maintien de la mobilité et de la sécurité routière » - Le soumissionnaire a soumissionné un prix global de 147 998,00 $, soit 72 998,00 $ au-dessus de l'estimation des coûts;

i. « Art. 82 Assurances, Garanties et frais généraux de chantier » - Le soumissionnaire a soumissionné un prix global de 150 000,00 $, soit 20 000 $ au-dessus de l'estimation des coûts;

j. « Art. 83 Bureau de chantier » - Le soumissionnaire a soumissionné un prix global de 31 000,00 $, soit 21 000,00 $ au-dessus de l'estimation des coûts;

k. « Art. 88 Plans de localisation » - Le soumissionnaire a soumissionné un prix global de 28 538,00 $, soit près du double de l'estimation des coûts à 15 000,00 $.

L'Entrepreneur *Enrovia Québec Grands Projets inc.* a inclus dans sa soumission le formulaire de soumission, l'attestation de présence à la visite supervisée des lieux, l'expérience du soumissionnaire, la lettre d'intention d'assurer le soumissionnaire pour un montant de 15 M$, le cautionnement de soumission et la lettre d'engagement, la résolution de compagnie, la licence d'entrepreneur, l'attestation de Revenu du Québec, le certificat de l'Autorité des marchés financiers, le Certificat d'attestation du REQ, la norme ISO 9001 : 2015 et le certificat de francisation.

Après vérification, l'entrepreneur *Eurovia Québec Grands Projets inc.* n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles à soumissionner sur des contrats publics (RENA) ni à la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

… 3

Puisque que l'entrepreneur *Eurovia Québec Grands Projets inc.* est le seul a avoir soumissionné pour cet appel d'offres, et qu'il y a un dépassement d'environ 17 % par rapport au coût de l'estimation, nous recommandons à l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève d'obtenir un avis légal, et de rencontrer l'entrepreneur afin de discuter de sa soumission et de tenter d'obtenir des réductions de certains prix qui apparaissent élevés selon le marché.

Suite à ces discussions, une recommandation d'octroyer le contrat pourra être préparée par AXOR Experts-Conseils qui pourra vous accompagner dans ce processus.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous demeurons disponibles pour toute information additionnelle.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marc Bouchard, ing., M.Ing.
AXOR Experts-Conseils inc.

MB/mjb

p. j.

Ville de Montréal - Arr. L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée de la rue Du Pont à Sainte-Geneviève
Appel d'offre 2018-04

N/Réf. : 4167

	Entrepreneurs	Montant total de la soumission
1.	**EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.**	**2 635 760.00 $**

Émis le 24 juillet 2020

Ville de Montréal - Arr. L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée de la rue Du Pont à Sainte-Geneviève

Appel d'offre 2018-04

ANALYSE DE SOUMISSION - RÉSUMÉ

N/Réf. : 4167

DESCRIPTION	Estimation **AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.**	Soumissionaire Nº 1 **EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.**
1.0 AQUEDUC	295 800.00 $	270 924.00 $
2.0 ÉGOUT SANITAIRE	225 245.00 $	505 969.90 $
3.0 ÉGOUT PLUVIAL	302 450.00 $	344 559.30 $
4.0 RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE	238 054.00 $	262 063.30 $
5.0 TROTTOIRS ET BORDURES	104 350.00 $	161 210.00 $
6.0 STRUCTURE	84 600.00 $	45 823.00 $
7.0 MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ	150 300.00 $	95 617.00 $
8.0 ÉLECTRICITÉ	140 500.00 $	109 765.00 $
9.0 AUTOMATISATION	95 040.00 $	51 092.00 $
10.0 MAINTIEN DE LA CIRCULATION	80 350.00 $	153 748.08 $
11.0 ARCHÉOLOGIE	5 800.00 $	8 640.00 $
12.0 DIVERS	227 550.00 $	283 052.00 $
Sous-total:	**1 950 039.00 $**	**2 292 463.58 $**
T.P.S. (5%):	97 501.95 $	114 623.18 $
T.V.Q. (9,975%) :	194 516.39 $	228 673.24 $
GRAND TOTAL :	**2 242 057.34 $**	**2 635 760.00 $**

Marc Gérard Bouchard, ing., M.Ing.

Émis le 24 juillet 2020

Ville de Montréal - Arr. L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée de la rue Du Pont à Sainte-Geneviève

Appel d'offre 2018-04

ANALYSE DE SOUMISSION

N/Réf. : 4167

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
	AQUEDUC						
1	RÉSEAU D'ALIMENTATION TEMPORAIRE	1.0	GLOBAL	20 000.00 $	20 000.00 $	43 335.00 $	43 335.00 $
2	POTEAU D'INCENDIE À ENLEVER	2.0	UNITÉ	500.00 $	1 000.00 $	808.00 $	1 616.00 $
3A	CONDUITE D'EAU PROPOSÉE 200 MM EN FONTE DUCTILE CLASSE 350 (TRANCHÉE COMMUNE)	250.0	M. LIN.	600.00 $	150 000.00 $	492.00 $	123 000.00 $
3B	CONDUITE D'EAU PROPOSÉE 200 MM EN PVC DR-18 (TRANCHÉE COMMUNE)	250.0	M. LIN.	- $	- $	- $	- $
4A	CONDUITE D'EAU PROPOSÉE 200 MM EN FONTE DUCTILE CLASSE 350 (TRANCHÉE UNIQUE)	20.0	M. LIN.	620.00 $	12 400.00 $	509.00 $	10 180.00 $
4B	CONDUITE D'EAU PROPOSÉE 200 MM EN PVC DR-18 (TRANCHÉE UNIQUE)	20.0	M. LIN.	- $	- $	- $	- $
5	NOUVEAU POTEAU D'INCENDIE SUR UNE CONDUITE PROPOSÉE	3.0	UNITÉ	12 000.00 $	36 000.00 $	10 304.00 $	30 912.00 $
6	NOUVELLE VANNE 200 MM SUR CONDUITE PROPOSÉE	1.0	UNITÉ	1 750.00 $	1 750.00 $	3 698.00 $	3 698.00 $
7	BRANCHEMENT D'EAU DE 50 MM ET MOINS EN EXCAVATION SUR CONDUITE PROPOSÉE	31.0	UNITÉ	2 000.00 $	62 000.00 $	1 477.00 $	45 787.00 $
8	BRANCHEMENT D'EAU DE 100 MM SUR CONDUITE PROPOSÉE (PROVISION)	1.0	UNITÉ	3 500.00 $	3 500.00 $	7 696.00 $	7 696.00 $
9	ISOLANT THERMIQUE	120.0	M.CA	40.00 $	4 800.00 $	18.00 $	2 160.00 $
10	ESSAIS ET CONTRÔLE SUR LES CONDUITES D'EAU	1.0	UNITÉ	1 100.00 $	1 100.00 $	1 270.00 $	1 270.00 $
11	DÉSINFECTION DES CONDUITES D'EAU	1.0	UNITÉ	3 250.00 $	3 250.00 $	1 270.00 $	1 270.00 $
	SOUS-TOTAL AQUEDUC :				295 800.00 $		270 924.00 $

Ville de Montréal - Arr. L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée de la rue Du Pont à Sainte-Geneviève

Appel d'offre 2018-04

ANALYSE DE SOUMISSION

N/Réf. : 4167

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
	ÉGOUT SANITAIRE						
12	SYSTÈME TEMPORAIRE DE REFOULEMENT DES EAUX USÉES	1.0	GLOBAL	15 000.00 $	15 000.00 $	26 019.00 $	26 019.00 $
13A	CONDUITE D'ÉGOUT PROPOSÉ 300 MM EN TBA CLASSE IV (TRANCHÉE COMMUNE)	285.6	M. LIN.	350.00 $	99 960.00 $	- $	- $
13B	CONDUITE D'ÉGOUT PROPOSÉ 300 MM EN PVC DR-35 (TRANCHÉE COMMUNE)	285.6	M. LIN.	- $	- $	1 192.00 $	340 435.20 $
14	CONDUITE DE REFOULEMENT 100 MM EN PVC DR-25 (TRANCHÉE COMMUNE) VOIR DTSI-O	135.9	M. LIN.	150.00 $	20 385.00 $	203.00 $	27 587.70 $
15	REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ 900 MM PROPOSÉ VOIR DTSI-O	6.0	UNITÉ	6 500.00 $	39 000.00 $	4 958.00 $	29 748.00 $
16	REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ 1200 MM PROPOSÉ	1.0	UNITÉ	8 000.00 $	8 000.00 $	5 964.00 $	5 964.00 $
17	BRANCHEMENT D'ÉGOUT SUR CONDUITE PROPOSÉE	28.0	UNITÉ	1 200.00 $	33 600.00 $	1 584.00 $	44 352.00 $
18	RÉPARATION DE BRANCHEMENT D'ÉGOUT EXISTANT (PROVISION)	20.0	M. LIN.	75.00 $	1 500.00 $	478.00 $	9 560.00 $
19	RACCORDEMENT À L'ÉGOUT COLLECTEUR VOIR DTSI-O	1.0	GLOBAL	4 000.00 $	4 000.00 $	9 463.00 $	9 463.00 $
20	ESSAIS ET CONTRÔLE SUR LES CONDUITES D'ÉGOUT	1.0	UNITÉ	3 800.00 $	3 800.00 $	12 841.00 $	12 841.00 $
	SOUS-TOTAL ÉGOUT SANITAIRE :				225 245.00 $		505 969.90 $
	ÉGOUT PLUVIAL						
21	PUISARD DE RUE À ENLEVER	9.0	UNITÉ	500.00 $	4 500.00 $	384.00 $	3 456.00 $
22A	CONDUITE D'ÉGOUT PROPOSÉE 375 MM EN TBA CLASSE IV (TRANCHÉE COMMUNE)	273.1	M. LIN.	500.00 $	136 550.00 $	- $	- $

Ville de Montréal - Arr. L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée de la rue Du Pont à Sainte-Geneviève

Appel d'offre 2018-04

ANALYSE DE SOUMISSION

N/Réf. : 4167

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
22B	CONDUITE D'ÉGOUT PROPOSÉE 375 MM EN PVC DR-35 (TRANCHÉE COMMUNE)	273.1	M. LIN.	- $	- $	583.00 $	159 217.30 $
23	REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ 900 MM PROPOSÉ VOIR DTSI-O	6.0	UNITÉ	6 500.00 $	39 000.00 $	4 958.00 $	29 748.00 $
24	REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ 1200 MM PROPOSÉ	1.0	UNITÉ	8 000.00 $	8 000.00 $	5 964.00 $	5 964.00 $
25	REGARD D'ÉGOUT PRÉFABRIQUÉ 1500 MM PROPOSÉ	1.0	UNITÉ	11 000.00 $	11 000.00 $	7 003.00 $	7 003.00 $
26	CLAPET ANTI-RETOUR - 375 MM VOIR DTSI-O	1.0	UNITÉ	3 000.00 $	3 000.00 $	4 330.00 $	4 330.00 $
27	PUISARD DE RUE SUR CONDUITE PROPOSÉE	9.0	UNITÉ	4 500.00 $	40 500.00 $	5 132.00 $	46 188.00 $
28	PUISARD TROTTOIR SUR CONDUITE PROPOSÉE	2.0	UNITÉ	5 500.00 $	11 000.00 $	5 000.00 $	10 000.00 $
29	PUISARD DE RUE SUR CONDUITE EXISTANTE AVEC TE MONOLITHIQUE	1.0	UNITÉ	4 750.00 $	4 750.00 $	5 132.00 $	5 132.00 $
30	BRANCHEMENT D'ÉGOUT SUR CONDUITE PROPOSÉE	28.0	UNITÉ	1 200.00 $	33 600.00 $	1 722.00 $	48 216.00 $
31	BLOC DE RACCORDEMENT SUR CONDUITE D'ÉGOUT EXISTANTE DE 300 MM	3.0	UNITÉ	1 350.00 $	4 050.00 $	2 447.00 $	7 341.00 $
32	RACCORDEMENT À L'ÉGOUT COLLECTEUR VOIR DTSI-O	1.0	GLOBAL	4 000.00 $	4 000.00 $	6 169.00 $	6 169.00 $
33	ESSAIS ET CONTRÔLE SUR LES CONDUITES D'ÉGOUT	1.0	GLOBAL	2 500.00 $	2 500.00 $	11 795.00 $	11 795.00 $
	SOUS-TOTAL ÉGOUT PLUVIAL :				302 450.00 $		344 559.30 $

Appel d'offre 2018-04
ANALYSE DE SOUMISSION

N/Réf. : 4167

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
	RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE						
34	PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE	1940.0	M.CA	30.00 $	58 200.00 $	19.00 $	36 860.00 $
35	DRAIN DE RIVE VOIR DTSI-V	550.0	M. LIN.	50.00 $	27 500.00 $	36.00 $	19 800.00 $
36	SOUS-FONDATION PIERRE CONCASSÉE MG 112 450 MM D'ÉPAISSEUR	1940.0	M.CA	21.00 $	40 740.00 $	29.00 $	56 260.00 $
37	FONDATION SUPÉRIEURE MG 20 250 MM D'ÉPAISSEUR	1940.0	M.CA	22.00 $	42 680.00 $	19.00 $	36 860.00 $
38	ENROBÉ BITUMINEUX GB-20, 3B, 2, PG 58S-28 60 MM D'ÉPAISSEUR	1940.0	M.CA	16.25 $	31 525.00 $	35.00 $	67 900.00 $
39	LIANT D'ACCROCHAGE	1940.0	M.CA	1.00 $	1 940.00 $	0.37 $	717.80 $
40	ENROBÉ BITUMINEUX ESG-10, 3B, 2, PG 58S-28 40 MM D'ÉPAISSEUR	1940.0	M.CA	12.75 $	24 735.00 $	19.00 $	36 860.00 $
41	ABAT-POUSSIÈRE (PROVISION)	8730.0	L	0.80 $	6 984.00 $	0.35 $	3 055.50 $
42	ENTRÉE POUR VÉHICULES OU POUR ROUTE TEMPORAIRE (PROVISION)	50.0	T.M.	25.00 $	1 250.00 $	25.00 $	1 250.00 $
43	COORDINATION POUR L'AJUSTEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES VOIR DTSI-V	1.0	GLOBAL	1 500.00 $	1 500.00 $	500.00 $	500.00 $
44	MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE VOIR DTSI-V	1.0	GLOBAL	1 000.00 $	1 000.00 $	2 000.00 $	2 000.00 $
	SOUS-TOTAL RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE :				238 054.00 $		262 063.30 $

Ville de Montréal - Arr. L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée de la rue Du Pont à Sainte-Geneviève

Appel d'offre 2018-04

ANALYSE DE SOUMISSION

N/Réf. : 4167

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
	TROTTOIRS ET BORDURES						
45	BORDURE EN BÉTON DNI-3A-200	250.0	M.LIN.	80.00 $	20 000.00 $	165.00 $	41 250.00 $
46	TROTTOIR MONOLITHE EN BÉTON	460.0	M.CA	130.00 $	59 800.00 $	191.00 $	87 860.00 $
47	TREILLIS MÉTALLIQUE	255.0	M.CA	20.00 $	5 100.00 $	20.00 $	5 100.00 $
48	PLAQUES PODOTACTILES	6.0	UNITÉ	500.00 $	3 000.00 $	295.00 $	1 770.00 $
49	GAZON EN PLAQUE (MÉLANGE STANDARD)	300.0	M.CA	15.00 $	4 500.00 $	20.00 $	6 000.00 $
50	BANDE EN RIVE EN ENROBÉ (TRAFIC LÉGER)	200.0	M.CA	25.00 $	5 000.00 $	65.00 $	13 000.00 $
51	REVÊTEMENT DE BÉTON EN ARRIÈRE TROTTOIR - 150 MM	20.0	M.CA	80.00 $	1 600.00 $	140.00 $	2 800.00 $
52	NIVELLEMENT DE PAVÉS DE BÉTON EXISTANTS	20.0	M.CA	200.00 $	4 000.00 $	100.00 $	2 000.00 $
53	REVÊTEMENT EN PIERRE CONCASSÉE	10.0	M.CA	35.00 $	350.00 $	43.00 $	430.00 $
54	RÉFECTION AUTRES SURFACES EN ARRIÈRE TROTTOIR (PROVISION) VOIR DTSI-V	1.0	GLOBAL	1 000.00 $	1 000.00 $	1 000.00 $	1 000.00 $
	SOUS-TOTAL TROTTOIRS ET BORDURES :				104 350.00 $		161 210.00 $

Appel d'offre 2018-04
ANALYSE DE SOUMISSION

N/Réf. : 4167

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
	STRUCTURE						
55	DÉMOLITION VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	18 400.00 $	18 400.00 $	13 809.00 $	13 809.00 $
56	TRAVAUX DE BÉTONNAGE POUR LA STATION DE POMPAGE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	45 200.00 $	45 200.00 $	22 306.00 $	22 306.00 $
57	BASE DE BÉTON DU NOUVEAU CABINET ÉLECTRIQUE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	21 000.00 $	21 000.00 $	9 708.00 $	9 708.00 $
	SOUS-TOTAL STRUCTURE :				84 600.00 $		45 823.00 $
	MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ						
58	DÉMOLITION VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	26 300.00 $	26 300.00 $	7 316.00 $	7 316.00 $
59	TUYAUTERIE ET ACCESSOIRES VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	34 700.00 $	34 700.00 $	20 600.00 $	20 600.00 $
60	ROBINETTERIE ET ACCESSOIRES VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	26 300.00 $	26 300.00 $	15 113.00 $	15 113.00 $
61	POMPES ET ACCESSOIRES VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	32 000.00 $	32 000.00 $	24 467.00 $	24 467.00 $
62	TRAPPES D'ACCÈS ET COUVERCLES DE REGARD VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	16 000.00 $	16 000.00 $	16 400.00 $	16 400.00 $
63	MÉTAUX OUVRÉS VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	15 000.00 $	15 000.00 $	11 721.00 $	11 721.00 $
	SOUS-TOTAL MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ :				150 300.00 $		95 617.00 $

Appel d'offre 2018-04
ANALYSE DE SOUMISSION

N/Réf. : 4167

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
	ÉLECTRICITÉ						
64	DÉMANTÈLEMENT ÉLECTRIQUE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	10 500.00 $	10 500.00 $	4 124.00 $	4 124.00 $
65	NOUVEAU CABINET EXTÉRIEUR COMPLET AVEC ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	85 000.00 $	85 000.00 $	80 479.00 $	80 479.00 $
66	MASSIFS ET CONDUITS VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	25 000.00 $	25 000.00 $	17 817.00 $	17 817.00 $
67	CÂBLAGE D'ALIMENTATION (POTEAU ÉLECTRIQUE VERS LE CABINET EXTÉRIEUR) VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	9 000.00 $	9 000.00 $	3 157.00 $	3 157.00 $
68	CÂBLAGE DISTRIBUTION (CABINET EXTÉRIEUR VERS LA STATION DE POMPAGE) VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	11 000.00 $	11 000.00 $	4 188.00 $	4 188.00 $
	SOUS-TOTAL ÉLECTRICITÉ :				140 500.00 $		109 765.00 $
	AUTOMATISATION						
69	PANNEAU DE L'AUTOMATE PROGRAMMABLE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	52 500.00 $	52 500.00 $	33 051.00 $	33 051.00 $
70	TRANSMETTEUR DE NIVEAU PIÉZOMÉTRIQUE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	10 500.00 $	10 500.00 $	2 110.00 $	2 110.00 $
71	INCLINOMÈTRE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	7 000.00 $	7 000.00 $	2 227.00 $	2 227.00 $
72	FLOTTES VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	4 200.00 $	4 200.00 $	1 758.00 $	1 758.00 $

Appel d'offre 2018-04
ANALYSE DE SOUMISSION

N/Réf. : 4167

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
73	TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	3 200.00 $	3 200.00 $	352.00 $	352.00 $
74	TÉLÉMÉTRIE VOIR CAHIER CAS	1.0	GLOBAL	10 500.00 $	10 500.00 $	6 680.00 $	6 680.00 $
75	ASSISTANCE D'UN TECHNICIEN EN INSTRUMENTATION VOIR CAHIER CAS	42.0	Heures	170.00 $	7 140.00 $	117.00 $	4 914.00 $
	SOUS-TOTAL AUTOMATISATION :				95 040.00 $		51 092.00 $
	MAINTIEN DE LA CIRCULATION						
76	MAINTIEN DE LA MOBILITÉ ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	1.0	GLOBAL	75 000.00 $	75 000.00 $	147 998.08 $	147 998.08 $
77	PANNEAUX COMPLÉMENTAIRES	20.0	M.CA	150.00 $	3 000.00 $	165.00 $	3 300.00 $
78	SIGNALEUR SUPPLÉMENTAIRE À LA DEMANDE DU DIRECTEUR	50.0	H	35.00 $	1 750.00 $	35.00 $	1 750.00 $
79	PLAN DE SIGNALISATION SUPPLÉMENTAIRE À LA DEMANDE DU DIRECTEUR	2.0	UNITÉ	300.00 $	600.00 $	350.00 $	700.00 $
	SOUS-TOTAL MAINTIEN DE LA CIRCULATION :				80 350.00 $		153 748.08 $
	ARCHÉOLOGIE						
80	EXCAVATION MÉCANIQUE PAR NIVEAU ARCHÉOLOGIQUE (PROVISION) VOIR CAHIER CAS	24.0	H	200.00 $	4 800.00 $	355.00 $	8 520.00 $
81	CLÔTURES (PROVISION) VOIR CAHIER CAS	20.0	M.L.	50.00 $	1 000.00 $	6.00 $	120.00 $
	SOUS-TOTAL ARCHÉOLOGIE :				5 800.00 $		8 640.00 $

Appel d'offre 2018-04
ANALYSE DE SOUMISSION

N/Réf. : 4167

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	Estimation AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.		Soumissionaire Nº 1 EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.	
				PRIX	TOTAL	PRIX	TOTAL
	DIVERS						
82	ASSURANCES, GARANTIES ET FRAIS GÉNÉRAUX DE CHANTIER VOIR CCAS	1.0	GLOBAL	130 000.00 $	130 000.00 $	150 000.00 $	150 000.00 $
83	BUREAU DE CHANTIER VOIR CCAS	1.0	GLOBAL	10 000.00 $	10 000.00 $	31 000.00 $	31 000.00 $
84	TRAVAUX DE PLOMBERIE POUR ALIMENTATION TEMPORAIRE (PROVISION) VOIR DTSI-O	40.0	HEURE	120.00 $	4 800.00 $	100.00 $	4 000.00 $
85	GESTION DES SOLS B-C (INFRA)	1095.0	T.M	50.00 $	54 750.00 $	30.00 $	32 850.00 $
86	SUREXCAVATION DE L'ASSISE (PROVISION)	50.0	M.CU	70.00 $	3 500.00 $	103.00 $	5 150.00 $
87	MESURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION ET DES SÉDIMENTS VOIR DTSI-O	1.0	GLOBAL	500.00 $	500.00 $	3 018.00 $	3 018.00 $
88	PLANS DE LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES	1.0	GLOBAL	15 000.00 $	15 000.00 $	28 538.00 $	28 538.00 $
89	TRAVAUX MUNICIPAUX ET DE VOIRIE AUTOUR DE LA STATION DE POMPAGE (EN 2021)	1.0	GLOBAL	9 000.00 $	9 000.00 $	28 496.00 $	28 496.00 $
	SUS-TOTAL DIVERS :				227 550.00 $		283 052.00 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207474017

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Objet :	Accorder un contrat, conditionnel à l'obtention du CA du MELCC, à ''Eurovia Québec Grands Projets inc.'' au montant de 3 031 124,00 $, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage, appel d'offres public 2018-04 (1 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE GDD 1207474017.xlsx1207474017_InfoCompt_DEEUV2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Agent de gestion ressources financières
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-09-30

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1025
Division : Service des financesr

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.17

2021/02/25 17:00

(2)

Dossier # : 1207474017

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Objet :	Accorder un contrat, conditionnel à l'obtention du CA du MELCC, à ''Eurovia Québec Grands Projets inc.'' au montant de 3 031 124,00 $, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage, appel d'offres public 2018-04 (1 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE207474017.pdf

Dossier # :1207474017

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –Cartierville

Mme Christine Gosselin
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 décembre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207474017

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC - Dépense totale de 3 031 124,00 $, taxes incluses (contrat : 2 635 760 $ + contingences : 395 364 $) - Appel d'offres public 2018-04 (1 soumissionnaire).

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207474017

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC - Dépense totale de 3 031 124,00 $, taxes incluses (contrat : 2 635 760 $ + contingences : 395 364 $) - Appel d'offres public 2018-04 (1 soumissionnaire)

À sa séance du 25 novembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel :
    - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.

Le 2 décembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020. Au cours de cette séance, les responsables de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont.

Les responsables du dossier ont expliqué que l'appel d'offres d'une durée de 44 jours, au cours desquels trois addendas ont été publiés, a permis de recevoir une seule soumission conforme parmi 18 entreprises s'étant procuré les documents de l'appel d'offres. Deux soumissionnaires ont dit s'être désistés en raison de carnets de commandes saturés. Quatre entreprises étaient des sous-traitants et onze n'ont pas expliqué la raison de leur désistement. Il a été expliqué que l'octroi de ce type de contrats qui requiert une autorisation du Ministère de l'environnement était conditionnel à l'obtention du certificat, dont le demande chemine habituellement en parallèle d'un processus d'appel d'offres.

Au terme de son examen, la Commission comprend que le contexte n'est pas favorable à la réception de plusieurs soumissions, essentiellement en raison du grand nombre de projets en cours. La Commission a également retenu que la firme ayant produit l'estimé pour les deux dossiers de l'arrondissement a obtenu le contrat de produire l'estimé en vertu d'une entente-cadre de la ville-centre. La Commission a demandé de recevoir cette entente-cadre, notamment en raison des écarts importants observés pour trois items du bordereau, et ce, bien que les écarts soient sous le seuil d'examen de la Commission qui est fixé à 20%. En outre, la Commission recommande de mener la négociation avec l'adjudicataire puisqu'il est le seul soumissionnaire conforme. Finalement, la Commission est rassurée concernant le processus d'obtention du certificat du ministère de l'environnement et comprend la complexité du maintien de la mobilité dans le cadre de l'exécution des travaux sur ces rues étroites.

Conclusion
À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel :
    - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE207474017 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2021/02/25
17:00

(2)

Dossier # : 1203438045

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 688 805,67 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP20073-185339-C - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 688 805,67 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (SP20073-185339-C) ;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-01-24 16:45

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1203438045**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 688 805,67 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP20073-185339-C - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) est responsable de l'entretien des équipements de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), des intercepteurs, des grands collecteurs, ainsi que de nombreuses stations de pompage, édicules et chambres de vannes. Ces infrastructures doivent être maintenues dans un état optimal de fonctionnement et de disponibilité, afin de rencontrer les exigences opérationnelles et environnementales de traitements et de rejets des eaux usées.
Pour atteindre cet objectif, la DEEU doit exécuter divers travaux d'entretien et de réparation, en tout temps, rapidement et souvent dans des circonstances dont l'ampleur ne peut être constatée qu'une fois sur les lieux. Pour faire face aux imprévus et aux différentes éventualités opérationnelles (vacances, maladies, besoins de main-d'oeuvre spécialisée ou autres), il est impératif que la DEEU puisse compter sur une main-d'oeuvre d'appoint pour compléter ses équipes de la Division entretien.

La DEEU prévoit réaliser des travaux avec de la main-d'œuvre contractuelle, si un des critères suivants est rencontré :

• travaux d'améliorations;

• échéancier de réalisation serré;

• main-d'œuvre interne de la division entretien n'est pas disponible pour réaliser ces travaux dans un délai raisonnable;

• main-d'œuvre interne de la division entretien n'est pas qualifiée pour réaliser ces travaux.

L'appel d'offres public SP20073-185339-C a été publié le 17 novembre 2020 sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 décembre 2020 au Service du greffe. La durée de publication a été de 30 jours. Les soumissions sont valides durant 120 jours, soit jusqu'au 16 avril 2021. Aucun addenda a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19-0183 - 18 avril 2019 - Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C

CG18 0107 - 22 février 2018 - Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 451 916,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP17079-170314-C (3 soum.);

CE17 1556 – 13 septembre 2017 - Accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 413 391,48 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17031-BF0000-C – 2 soumissionnaires;

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne la fourniture de main-d'oeuvre spécialisée et d'appoint (mécaniciens de chantier, tuyauteurs, soudeurs) à taux horaire , incluant l'outillage et les biens consommables requis pour effectuer les travaux demandés. Il inclut également le transport de la main-d'oeuvre sur le lieu des travaux et la présence d'un contremaître lorsque le nombre d'employés le justifie.
Les travaux à effectuer consistent, entre autres, à la réparation et/ou à l'entretien:

- de convoyeurs de filtres-presses;
- de béton;
- de vannes;
- de systèmes de chauffage à vapeur;
- de plomberie;
- d'ouvrages nécessitant de la soudure de métaux.

Dans le cadre de cet appel d'offres les soumissionnaires devaient détenir des licences d'entrepreneur de la régie du bâtiment du Québec (RBQ) dans les catégories et sous catégories suivantes:

- entrepreneur en ouvrages métalliques (no. de licence 5.2)
- entrepreneur en systèmes de brûleurs au gaz naturel (no. de licence 15.2)
- entrepreneur en systèmes de chauffage à eau chaude et vapeur (no. de licence 15.4)
- entrepreneur en plomberie (no. de licence 15.5)
- entrepreneur en tuyauterie industrielle ou institutionnelle sous pression (no. de licence 11.1)

La durée approximative du contrat sera de trois ans ou jusqu'à l'épuisement des crédits.

JUSTIFICATION

Sept entreprises se sont procuré les documents de l'appel d'offres sur le site SÉAO et trois d'entre elles ont déposé une soumission. La liste des preneurs de l'appel d'offres est annexée au dossier. Une entreprise s'est désisté, parce qu'elle ne possédait pas toutes les licences de la RBQ exigées au cahier des charges. Les autres preneurs de documents n'ont pas répondu à nos demandes d'explications, suite à leurs désistements.
L'analyse de conformité des offres a permis de constater qu'un des trois soumissionnaires, soit Construction Raytech (2014) inc., ne détenait pas son autorisation de contracter de l'autorité des marchés publics (AMP), tel qu'exigé à l'article 2.10.1 des instructions aux soumissionnaires. De ce fait, sa soumission a été déclarée non conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Mécanique CNC (2002) inc.	2 688 805,67 $	-	2 688 805,67 $
Mécanicaction inc.	3 457 357,58 $	-	3 457 357,58 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 806 013,75 $	-	2 806 013,75 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(117 208,08 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(4,18 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			768 551,91 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			28,58 %

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation est favorable de 4,18 % ou 117 208,08 $.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse est de 28,58 % ou 768 551.91 $. Cet écart s'explique par:

- une différence de 254 645,28 $ (33% de l'écart global) pour les frais d'administration et profits (article 9 du bordereau de soumission) ;
- un écart moyen de 3,2% sur tous les autres articles à taux horaire du bordereau, pour un total de 513 906.63 $ (67% de l'écart global).

Il est recommandé d’octroyer le contrat à Mécanique CNC (2002) inc. au prix de sa soumission, soit 2 688 805,67 $.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, Mécanique CNC (2002) inc. détient une attestation valide de l’autorité des marchés publics (AMP) valide jusqu'au 14 août 2022. Une copie de cette attestation est jointe au présent dossier.

Ces travaux répondent aux exigences du décret 1049-2013, puisqu'ils sont exécutés sur les équipements de la station d'épuration et sur les stations de pompage du réseau d'égout.

Les validations requises ont démontré que l’adjudicataire recommandé n’est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) qu'il n’a pas de

restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) (contrat de construction) qu'il n’est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville et qu'il ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville;

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-0082) , le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, puisqu'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2M$ qui présente un écart de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme. De plus, l'adjudicataire en est à plus de son troisième contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l’exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau est de 2 688 805,67 $ taxes incluses.
Ceci représente un montant de 2 455 237,97 $, net de ristournes de taxes.

Un montant de 2 016 604,25 $ (75%) sera comptabilisé au budget de fonctionnement et 672 201,42 $ (25%) sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération, à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l’intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Une portion de 25% de cette dépense est financée par emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent contrat contribue à maintenir dans un état optimal de fonctionnement et de disponibilité les équipements et les infrastructures du Service de l'eau, afin de rencontrer les exigences opérationnelles et environnementales de traitements et de rejets des eaux usées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le recours à une main-d’œuvre spécialisée et d'appoint pour accomplir divers travaux urgents et non prévisibles, le fonctionnement optimal des équipements et des infrastructures sous la responsabilité du Service de l'eau, pourrait être compromis. Par conséquent, les risques de débordements d'égouts et de rejets d'eaux non traitées au Fleuve seraient élevés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n’y a pas de stratégie de communication, tel que recommandé par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: 10 février 2021
Octroi du contrat : 25 février 2021
Fin du contrat : mars 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-4418
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-07

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2021-01-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-01-22

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 15 août 2019

MÉCANIQUE CNC (2002) INC.
A/S MONSIEUR ADELARD MOREAU
1470, RUE GRAHAM-BELL
BOUCHERVILLE (QC) J4B 6H5

No de décision : 2019-DAMP-0700
N° de client : 2700016568

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). MÉCANIQUE CNC (2002) INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **14 août 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : SP20073-185339-C
Numéro de référence : 1424903
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1812541)** 2020-11-18 8 h 37 **Transmission :** 2020-11-18 8 h 37	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Raytech (2014) Inc. 120 de l'industrie L'Assomption, QC, J5W2V1	Monsieur Pierre Lemire Téléphone : 514 561-6338 Télécopieur :	**Commande : (1815099)** 2020-11-24 15 h 19 **Transmission :** 2020-11-24 15 h 19	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Socomec Inc. 3200, rue des Chantiers Sorel-Tracy, QC, J3P 5N3	Monsieur Mathieu Boisvert Téléphone : 450 743-0017 Télécopieur : 450 743-2654	**Commande : (1812761)** 2020-11-18 11 h 51 **Transmission :** 2020-11-18 11 h 51	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ganotec inc. 3777 Dollard-Desjardins Montréal, QC, H1B5W9 http://www.ganotec.com	Madame Dominique Dufort Téléphone : 514 354-5533 Télécopieur :	**Commande : (1812878)** 2020-11-18 14 h 49 **Transmission :** 2020-11-18 14 h 49	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MécanicAction Inc 6660 P.E. Lamarche Montréal, QC, H1P 1J7	Madame France Robillard Téléphone : 514 666-9770 Télécopieur : 514 325-9019	**Commande : (1812642)** 2020-11-18 10 h 06 **Transmission :** 2020-11-18 10 h 06	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mécanique CNC (2002) Inc. 1470 rue Graham-Bell Boucherville, QC, J4B 6H5 http://www.cnc2002.ca	Madame Caroline Bourget Téléphone : 450 652-6319 Télécopieur : 450 652-1935	**Commande : (1812595)** 2020-11-18 9 h 20 **Transmission :** 2020-11-18 9 h 20	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SDX MÉCANIQUE INC 850 bould. des érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, j6t6g4	Monsieur JOEL PRUD'HOMME Téléphone : 450 373-3223 Télécopieur : 819 429-6555	**Commande : (1815060)** 2020-11-24 14 h 33 **Transmission :** 2020-11-24 14 h 33	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1203438045

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 688 805,67 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP20073-185339-C - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1203438045_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Agent de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-08

Nathalie FRIGON
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-9999
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.18

2021/02/25 17:00

(2)

Dossier # : 1203438045

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 688 805,67 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP20073-185339-C - (2 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE203438045.pdf

Dossier # :1203438045

VmebVille de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic – Cartierville

Mme Christine Gosselin
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 février 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE203438045

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 688 805,67 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP20073-185339-C - (2 soumissionnaires).

"Original signé"	*"Original signé"*
Karine Boivin Roy	Linda Lajeunesse
Présidente	Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE203438045

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 688 805,67 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP20073-185339-C - (2 soumissionnaires).

À sa séance du 3 février 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel :*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 10 février, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau.

Le Service a d'abord informé la Commission que ce contrat ne comportait aucune obligation de recourir aux services de la firme adjudicataire puisqu'il était de type "banque d'heures". Il a également été précisé que trois des sept entreprises s'étant procuré les documents d'appel d'offres ont déposé une soumission, bien que l'une d'elles ne détenait pas sont autorisation de l'AMP. Finalement, aucun addenda n'a été publié au cours de l'appel d'offres. En ce qui a trait à l'écart de 28,5% entre les deux soumissions reçues, l'analyse du Service a montré que le second soumissionnaire conforme avait soumis des prix très élevés pour les frais généraux et la main-d'œuvre. Les responsables du dossier ont conclu la présentation en expliquant que, malgré la réception de seulement deux soumissions conformes et l'important écart de prix observé entre les deux soumissions conformes, le Service recommande l'octroi du contrat à la

firme ayant soumis le meilleur prix puisque celle-ci a offert un excellent rendement au fil du temps, et ce, depuis 2017. En conclusion, l'octroi est recommandé à l'adjudicataire en raison de l'écart favorable, de l'ordre de 4%, par rapport à l'estimé de contrôle.

Puis, en réponse aux questions des commissaires, le Service a d'abord expliqué que le contrat en cours devrait s'échelonner jusqu'en avril prochain, d'où le processus d'appel d'offres en amont de la fin anticipée. Quant à l'absence de justification au désistement des firmes n'ayant pas soumissionné, seule une réponse informelle d'une firme indiquait que son carnet de commandes était complet. En outre, le Service observe que plusieurs firmes sont déjà sous contrat avec la Ville. En ce qui concerne la question de l'expertise interne, le Service a expliqué que les besoins fluctuent durant l'année et qu'il serait difficile de justifier le recours à l'expertise interne en continu.

Dans le cadre de ses délibérations, la Commission a tenu à saluer la stratégie d'appel d'offres visant à éviter la rupture de service. En outre, la satisfaction du Service à l'égard du rendement de la firme adjudicataire représente un élément des plus rassurants pour la Commission. Néanmoins, la Commission recommandera dans son bilan annuel qu'une évaluation soit réalisée concernant les contrats récurrents consécutifs qui totalisent plusieurs millions de dollars et qui visent à répondre à des besoins constants. La Commission recommandera également que le questionnaire de désistement soit administré de façon systématique et uniforme.

Conclusion
À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel :*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE203438045 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2021/02/25 17:00

(2)

Dossier # : 1219057002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder à St-Denis Thompson Inc. un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes incluses (contrat : 3 552 752,79 $ + contingences : 532 912,92 $) - Appel d'offres public IMM-15682 - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 552 752,79 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics IMM15682;
2. d'autoriser une dépense de 532 912,92 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 43,54 % par l'agglomération, pour un montant de 1 778 898,85 $, taxes incluses et à 56,46 % par la ville centre pour un montant de 2 306 766,86 $, taxes incluses.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-01-22 12:08

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219057002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder à St-Denis Thompson Inc. un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes incluses (contrat : 3 552 752,79 $ + contingences : 532 912,92 $) - Appel d'offres public IMM-15682 - (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. Il est situé au cœur de la « Cité administrative historique » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;

- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;

- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet est réalisé selon le mode « Gérance de construction » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0100 « Entrepreneur général », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville

contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La réouverture complète de l'hôtel de ville est prévue pour l'été 2023 comportant un scénario d'occupation graduelle de l'édifice dès la fin de l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0580 – 19 novembre 2020 - Accorder un contrat à Les agences Robert Janvier ltée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0801 « Portes, cadres et quincaillerie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 672 598,81 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15515 (1 soum.)
CG20 0447 - 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15519 (3 soum.).

CG20 0443 - 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15514 (2 soum., 1 seul conforme).

CG20 0391 - 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes incluses (contrat : 8 220 712,50 $ + contingences : 1 233 106,88 $) - Appel d'offres public IMM-15509 - (2 soumissionnaires).

CG20 0387 - 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes incluses (contrat : 10 972 064,25 $ + contingences : 1 645 809,64 $ + incidences: 2 523 574,78 $) - Appel d'offres public IMM-15511 - (4 soumissionnaires).

CG20 0364 - 27 août 2020 - Accorder un contrat à ACCS Le Groupe inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 822 603,82 $, taxes incluses (contrat : 1 584 872,89 $ + contingences : 237 730,93 $) - Appel d'offres public IMM-15510 - (2 soumissionnaires).

CE20 0604 - 6 mai 2020 - Accorder un contrat à Les services environnementaux Delsan A.I.M. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3202 « Démolition édicule piétonnier » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 482 120,35 $, taxes incluses (contrat : 385 696,28 $ + contingences : 96 424,07 $) - Appel d'offres public IMM-15513 - (3 soumissionnaires).

CG20 0136 – 26 mars 2020 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 204 321,84 $, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à la firme POMERLEAU inc. (CG18 0555) majorant ainsi le montant total du contrat de 10 497 184,55 $ à 13 701 506,39 $, taxes incluses.

CG18 0606 - 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $,

taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5 %), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 - 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L0100 « Entrepreneur général » consistent principalement en la fourniture de la main d'oeuvre, des matériaux, des équipements, du matériel et des services nécessaires pour exécuter divers travaux de conditions générales requis pour le projet. De manière générale, les travaux de conditions générales sont des éléments non incorporés à l'ouvrage, de nature provisoire et n'apportant pas de plus-value à l'ouvrage. Le présent contrat comprend, sans s'y limiter :

- Tous les équipements et outillages nécessaires à l'exécution des conditions générales en toute sécurité, de façon fonctionnelle et adéquate;
- Toute mesure de sécurité et de protection propre aux travaux du présent appel d'offres;
- Nettoyage et entretien général du chantier;
- Protections temporaires de divers éléments existants ou d'éléments en construction et retrait lorsque requis;
- Protections sécuritaires à mettre en place pendant l'exécution des travaux notamment des garde-corps, des barricades, des obturations d'ouvertures, etc;
- Fabrication, mise en place et retrait de garde-corps temporaires pendant l'évolution du chantier;
- Fourniture de tous les matériaux requis pour l'exécution des conditions générales;
- La gestion du bruit, de la poussière, des éclats de béton, de l'eau ou de tout autre contaminant propre à ses travaux;
- Les équipements d'accès et de manutention tels qu'échelles, escabeaux, chariots, bacs roulant à déchets, etc.;

• Les échafaudages et autres installations temporaires requis pour les travaux. Les plans, les procédures et les attestations d'installations temporaires signés et scellés par un ingénieur membre de l'OIQ;
• Déglaçage des façades en conditions de verglas;
• Tous les équipements de protections personnelles pour ses travailleurs incluant survêtement Tyvec (lorsque requis), gants, et autre requis indiqué au programme de prévention relatif à la Covid-19;
• Les conteneurs à déchets.

De par son mode de réalisation, le projet requiert l'exécution de conditions générales devant faire l'objet d'un mandat particulier, notamment :

L'appel d'offres public IMM-15682, publié le 19 novembre 2020 dans le Journal de Montréal, ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec, a procuré aux soumissionnaires un délai de vingt-neuf (29) jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SEAO et déposer leur soumission. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 17 décembre 2020. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 15 avril 2021.

Deux (2) addendas ont été publiés et dont la nature est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	**Date d'émission**	**Description**	**Impact monétaire**
No.1	2020-11-30	Report de date	non
No.2	2020-12-08	Report de date et modification au cahier des charges	oui

L'addenda no 2 eu un impact de 2 jours sur la date d'ouverture des soumissions qui était initialement prévue le 15 décembre 2020.

JUSTIFICATION

Il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges pour ce lot, parmi lesquels un seul a déposé une soumission. Un preneur a acheté les documents à titre informatif, il s'agit de l'Association de la construction du Québec (ACQ).

Un suivi a été effectué auprès de l'autre preneur du cahier des charges pour connaître les raisons pour lesquelles il n'a pas déposé de soumission. Les raisons évoquées sont un carnet de commande complet et le manque de temps pour soumissionner.

La seule soumission jugée conforme en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres a été remise par : St-Denis Thompson inc.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** Contingences + variation de quantités (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
St-Denis Thompson inc.	3 552 752,79 $	532 912,92 $	4 085 665,71 $
Dernière estimation réalisée	4 163 650,33 $	624 547,55 $	4 788 197,88 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 702 532,17 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	- 14,7 %

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Suite à l'analyse du résultat de l'appel d'offres, la firme consultante CIM-Conseil a recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme St-Denis Thompson Inc.

Notons qu'il s'agit du deuxième appel d'offres pour ce lot de travaux, avec une portée légèrement modifiée, mais pour lequel une soumission unique avait été déposée avec un écart significatif. Une rencontre avec le soumissionnaire unique du premier appel d'offre a permis de réviser la portée des travaux et de simplifier les différents items du bordereau de soumission.

Saint-Denis Thompson à été le soumissionnaire unique du premier appel d'offres et est de nouveau le seul soumissionnaire.Suite à l'analyse du dossier et considérant que l'adjudicataire St-Denis Thompson Inc.a l'habitude de réaliser des contrats similaires dans des édifices patrimoniaux, nous sommes confiants qu'il pourra mener le présent contrat à terme et exécuter des prestations de qualité dans l'édifice hôtel de ville.

Un écart favorable de 14,7 % se justifie principalement dans les deux éléments suivants:

- LOT A Main d'oeuvre, on retrouve un écart de - 22% entre l'estimer et le résultat d'appel d'offres qui représente un montant d'environ - 658 318,94$;
- LOT B Divers autres matériaux, on retrouve une fluctuation des prix à la baisse représentant un écart de - 40%, représentant un écart d'environ - 6 174,12$;
- Un équilibre s'effectue à travers des autres lots.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, car le contrat répond aux critères suivants relatifs aux contrats d'exécution des travaux de plus de 2 M$:

- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres

L'entreprise St-Denis Thompson inc. détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Publics, mais qui n'est pas requise dans le cadre de ce contrat. La firme ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville ni par la Liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme St-Denis Thompson Inc. s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 3 552 752,79 $, incluant les taxes.
La provision pour contingences de 15 %, soit 532 912,92 $, incluant les taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux, puisque le bâtiment patrimonial peut réserver un certain risque dans l'exécution des travaux.

Étant donné que les travaux sont répartis en plus de 50 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera au besoin l'objet de demandes d'autorisation budgétaires distinctes par le biais de dossiers décisionnels délégués relatifs au projet. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 4 085 665,71 $ incluant les taxes et les contingences avant ristourne.

La part du projet # 66034 « Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville » de 4 085 665,71 $ (taxes et contingences incluses) est financée comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

- un montant de 2 306 766,86 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 1 778 898,85 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2021 est de 43,54 % agglo et de 56,46 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante : 42 % en 2021, 42 % en 2022 et 16 % en 2023.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification « LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants » de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique.
L'équipe de conception est constituée de consultants
« professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;

- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon le calendrier prévisionnel, les travaux du présent lot L0100 « Entrepreneur général » doivent débuter dès le début du mois de mars 2021 afin de maintenir les conditions générales du chantier et l'échéancier du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 3 février 2021

Passage à la commission d’examen de contrat : 10 février 2021

Passage au comité exécutif : 17 février 2021

Passage au conseil municipal : 22 février 2021

Décision d’accorder le contrat par le conseil d’agglomération : 25 février 2021

Début du mandat de l’adjudicataire (approximation) : 1 mars 2021

Période de travaux : mars 2021 à l’été 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base des vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline DOYON
Conceptrice des aménagements - immeubles

Tél : 450 848-3690
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-19

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-01-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-01-22

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Lot L0100 Travaux de conditions générales
Description: Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15682

St-Denis Thompson

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**	**%**	**$**			
	Montants pour items à prix unitaires					
	Section C	100,0%	3 090 022,00	154 501,10	308 229,69	**3 552 752,79**
	Sous-total :	**100,0%**	**3 090 022,00**	**154 501,10**	**308 229,69**	**3 552 752,79**
	Contingences	15,0%	463 503,30	23 175,17	46 234,45	532 912,92
	Total - Contrat :		**3 553 525,30**	**177 676,27**	**354 464,15**	**4 085 665,71**
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	0,0%	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**3 553 525,30**	**177 676,27**	**354 464,15**	**4 085 665,71**
Ristournes:	Tps	100,00%		177 676,27		177 676,27
	Tvq	50,0%			177 232,07	177 232,07
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**3 553 525,30**	**0,00**	**177 232,07**	**3 730 757,37**

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : IMM-15682
Numéro de référence : 1424068
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : PROJET RESTAURATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL - LOT L0100 – ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	**Commande : (1813565)** 2020-11-20 7 h 30 **Transmission :** 2020-11-20 7 h 30	3410348 - Addenda 1 report de date 2020-11-30 13 h 19 - Courriel 3414871 - Addenda 2 - report de date 2020-12-08 15 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe DCR 1490, Joliot-Curie, suite 101 Boucherville, QC, J4B7L9 NEQ : 1169139962	Monsieur Francois Sansfacon Hamel Téléphone : 514 525-8109 Télécopieur :	**Commande : (1817623)** 2020-12-01 11 h 57 **Transmission :** 2020-12-01 11 h 57	3410348 - Addenda 1 report de date 2020-12-01 11 h 57 - Téléchargement 3414871 - Addenda 2 - report de date 2020-12-08 15 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
St-Denis Thompson Inc. 1215 rue Hickson Montréal, QC, H4G 2L6 http://www.stdenisthompson.com NEQ : 1144491694	Madame Lyne Pare Téléphone : 514 523-6162 Télécopieur :	**Commande : (1813723)** 2020-11-20 10 h 03 **Transmission :** 2020-11-20 10 h 03	3410348 - Addenda 1 report de date 2020-11-30 13 h 19 - Courriel 3414871 - Addenda 2 - report de date 2020-12-08 15 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219057002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder à St-Denis Thompson Inc. un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes incluses (contrat : 3 552 752,79 $ + contingences : 532 912,92 $) - Appel d'offres public IMM-15682 - (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1219057002 - Travaux de construction du lot L0100 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-20

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.19

2021/02/25 17:00

(2)

Dossier # : 1219057002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder à St-Denis Thompson Inc. un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes incluses (contrat : 3 552 752,79 $ + contingences : 532 912,92 $) - Appel d'offres public IMM-15682 - (1 soumissionnaire).

Rapport_CEC_SMCE219057002.pdf

Dossier # :1219057002

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic – Cartierville

Mme Christine Gosselin
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 février 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE219057002

Accorder à St-Denis Thompson Inc. un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes incluses (contrat : 3 552 752,79 $ + contingences : 532 912,92 $) - Appel d'offres public IMM-15682 - (1 soumissionnaire).

"Original signé"
Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"
Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE219057002

Accorder à St-Denis Thompson Inc. un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes incluses (contrat : 3 552 752,79 $ + contingences : 532 912,92 $) - Appel d'offres public IMM-15682 - (1 soumissionnaire).

À sa séance du 3 février 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ qui présente :*
    - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres*

Le 10 février, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de la gestion et de la planification immobilière ont présenté les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour le lot « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

Le Service a d'abord informé la Commission que deux addendas, sans impact sur les prix, ont été publiés pendant l'appel d'offres. Aussi, une association figurait parmi les trois entreprises s'étant procuré les documents d'appels d'offres. Quant à l'autre entrepreneur, il n'a pas effectué la visite de chantier puisqu'il a décidé de ne pas soumissionner en raison d'un carnet de commandes saturé. Néanmoins, l'appel d'offres a permis de recevoir une soumission conforme dont le prix est de 14,7% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il a également été précisé qu'il s'agit d'une relance d'un premier appel d'offres qui avait permis de recevoir une seule soumission conforme de la part de la même firme adjudicataire. Le prix soumis était alors beaucoup trop élevé, d'où la relance. Il a été précisé que cette seconde soumission de la firme Saint-Denis Thompson est beaucoup plus compétitive et que l'analyse de l'écart de prix observé par rapport à l'estimé de contrôle a montré une concentration sur le coût de la

main-d'œuvre, qui représente 80% du budget global de ce contrat. En conclusion, malgré la réception d'une seule soumission conforme, le Service recommande l'octroi du contrat à Saint-Denis Thompson puisque le prix obtenu est favorable à la Ville et que cet octroi permettra d'assurer la continuité et le bon déroulement des travaux. À cet effet, les responsables sont d'avis que rien ne justifierait une nouvelle relance de l'appel d'offres.

Puis, en réponse aux questions des commissaires, le Service a d'abord expliqué que ce contrat a été rendu nécessaire puisque la firme Pomerleau, qui assure la gérance de construction, avait épuisé la banque d'heures originalement prévue à son contrat pour ces travaux. En outre, les responsables du dossier sont d'avis que la firme adjudicataire tenait à obtenir ce contrat et observent que la relance a permis d'obtenir un prix favorable pour l'acier de charpente. Finalement, ce second appel d'offres a permis de clarifier le besoin, qui consistait à dédier une équipe sur le chantier. Cette clarification a certes permis une meilleure évaluation des coûts.

Dans le cadre de ses délibérations, la Commission n'a pu que saluer la stratégie de relance de l'appel d'offres qui, bien que n'ayant pas permis de recevoir plus d'une soumission conforme, de la même firme adjudicataire, a néanmoins permis d'obtenir un prix avantageux pour la Ville. La Commission retient que le bassin d'entreprises pour les projets de cette envergure est particulièrement restreint. Enfin, la satisfaction du Service à l'égard de la firme adjudicataire est un élément des plus rassurants pour la Commission.

Conclusion
À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ qui présente :*
  - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE219057002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 20.20

2021/02/25 17:00

(2)

Dossier # : 1198441001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver le projet d'Avenant numéro 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et l'Anonyme U.I.M. (CG19 0386) dans le cadre de l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629 rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve / Autoriser une aide financière additionnelle de 937 071$ à l'organisme majorant ainsi le montant total de la subvention initial de 2 373 158 $; autoriser l'affectation de 937 071$ provenant des surplus affectés de 2018, dédiés aux nouvelles formules de logement abordable et autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2021 de ce montant; approuver le projet d'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville , avec le nouveau montant de subvention, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière et approuver le projet de mainlevée visant à radier l'acte de garantie hypothécaire avec le montant initial; autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal ainsi que l'acte de mainlevée

Le Service de l'habitation recommande:
- d'autoriser une aide financière additionnelle de 937 071$ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M.(l'Organisme) pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga -Maisonneuve.

- d'approuver le projet d'Avenant numéro 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et l'Organisme;

- d'autoriser l'affectation de 937 071$ provenant des surplus affectés de 2018, dédiés aux nouvelles mesures de logement abordable et autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2021 de ce montant;

- d'approuver le projet d'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville, avec le

nouveau montant de subvention, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;

- d'approuver le projet de mainlevée visant à radier l'acte de garantie hypothécaire avec le montant initial;

- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal ainsi que l'acte de mainlevée.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-02-05 10:34

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198441001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver le projet d'Avenant numéro 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et l'Anonyme U.I.M. (CG19 0386) dans le cadre de l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629 rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve / Autoriser une aide financière additionnelle de 937 071$ à l'organisme majorant ainsi le montant total de la subvention initial de 2 373 158 $; autoriser l'affectation de 937 071$ provenant des surplus affectés de 2018, dédiés aux nouvelles formules de logement abordable et autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2021 de ce montant; approuver le projet d'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville , avec le nouveau montant de subvention, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière et approuver le projet de mainlevée visant à radier l'acte de garantie hypothécaire avec le montant initial; autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal ainsi que l'acte de mainlevée

CONTENU

CONTEXTE

Contenu

Le 19 août 2019, le Conseil municipal de Montréal a accordé un soutien financier de 2 373 158 $ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. (l'Organisme) pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres située au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (CM19 0866), dans le cadre de l'Axe 3 de la stratégie 12 000 logements.

L'entrepreneur sélectionné par l'Organisme en mars 2020 n'est plus en mesure de rencontrer le cadre budgétaire du projet, en raison principalement de l'augmentation des coûts de matériaux et main-d'œuvre en contexte de pandémie. Pour documenter la hausse des prix, l'Organisme a choisi de tenir un nouvel appel d'offres, qui s'est terminé le 6 décembre 2020. Le prix du plus bas soumissionnaire est de 2 264 109$ (toutes taxes incluses). C'est 629 217$ de plus que le coût de construction de mars 2020. C'est

par ailleurs 662 589$ de moins que le prix du plus proche concurrent.
Avec la plus basse soumission, le budget de réalisation du projet (incluant les coûts directs et indirects, honoraires, taxes, etc.) passe de 2 743 158 à 3 705 229$.
L'Organisme a obtenu une contribution financière additionnelle de 25 000$ d'Emploi et Développement social Canada. Il demande à la Ville de Montréal d'augmenter sa subvention pour l'aider à couvrir le manque à gagner.

Avec la somme additionnelle demandée, la subvention municipale totale passera de 2 373 158 $ à 3 310 229 $. La convention est modifiée en conséquence pour tenir compte de cette aide additionnelle.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution du budget du projet :

	Budget initial	**Budget révisé**
	au 31-03-2020	au 7-12- 2020
Acquisition	-407 425 $	-407 425 $
Travaux et imprévus sur travaux	-1 421 954 $	-2 166 140 $
Frais indirects variables (1)	-1 067 304 $	-1 348 282 $
Revenus de réalisation (2)	153 525 $	216 618 $
TOTAL RÉALISATION	**-2 743 158 $**	**-3 705 229 $**
Contribution fédéral "Vers un chez soi"	370 000 $	395 000 $
Contribution Ville de Montréal	2 373 158 $	3 310 229 $
Contribution additionnelle requise		**937 071 $**
(1) Frais variables (honoraires professionnels, droits, permis et taxes, assurances, organisation, réserves, intérêts)		
(2) (Ristournes TPS et TVQ, Financement initial SCHL)		

À noter qu'à date l'Organisme a perçu deux versements de la subvention. Un premier en septembre 2019 a servi à l'acquisition de l'immeuble et un second, en juin 2020 a servi pour des frais divers de développement. L'Organisme est donc propriétaire de l'immeuble et a entrepris des travaux préliminaires de dégarnissage.

Un nouvel acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal sera signé, avec le nouveau montant de subvention. L'acte de garantie hypothécaire avec le montant initial sera ensuite radié.

Par ailleurs, l'Organisme s'engage à poursuivre des démarches auprès d'Emploi et Développement social Canada en vue d'obtenir une contribution financière de l'ordre de 90 000$. Le cas échéant, la subvention de la Ville sera réduite d'autant.

Aspect(s) financier(s)

Pour donner suite au présent addenda, il y a lieu d'autoriser une dépense de subvention non récurrente additionnelle de 937 071$. Le coût de cette subvention additionnelle sera financé par les surplus affectés de 2018 dédiés au financement des interventions de l'Axe 3 pour les nouvelles mesures de logements abordables, de compétence locale. Ceci nécessitera l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2021 de ce montant.

La contribution financière additionnelle sera versée à l'Organisme selon l'avancement des travaux (sur présentation des pièces justificatives ou attestation par l'architecte du projet), sur autorisation de la directrice du Service de l'habitation. Toute somme non requise pour le projet sera remboursée à la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Paul SAVIGNAC, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafsa DABA
Conseiller en développement de l'habitation

514-868-7688
Tél :
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198441001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Approuver le projet d'Avenant numéro 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et l'Anonyme U.I.M. (CG19 0386) dans le cadre de l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629 rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve / Autoriser une aide financière additionnelle de 937 071$ à l'organisme majorant ainsi le montant total de la subvention initial de 2 373 158 $; autoriser l'affectation de 937 071$ provenant des surplus affectés de 2018, dédiés aux nouvelles formules de logement abordable et autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2021 de ce montant; approuver le projet d'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville , avec le nouveau montant de subvention, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière et approuver le projet de mainlevée visant à radier l'acte de garantie hypothécaire avec le montant initial; autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal ainsi que l'acte de mainlevée

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet d'acte de garantie hypothécaire ainsi que le projet de mainlevée. Le Service de l'Habitation a obtenu la confirmation du représentant de L'Anonyme U.I.M. à l'effet qu'il approuve lesdits projets d'acte.

FICHIERS JOINTS

2021-01-27 Acte de garantie hypothécaire (V finale).docx

2021-01-27 Radiation (V finale).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-01-29

Caroline BOILEAU
notaire

Tél : 514-589-7571

Nissa KARA FRECHET
notaire et chef de division

Tél : 514-872-0138
Division : Droit notarial

1198441001
21-000019

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
Le

DEVANT M^e^ _____, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par **Marianne CLOUTIER,** directrice du Service de l'habitation dûment autorisée en vertu de la Charte et de la résolution numéro _____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ (__) ___ deux mille vingt et un (2021), dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par la représentante en présence du (de la) notaire soussigné(e).

Ci-après nommée le « **Créancier** »

Un avis d'adresse pour le Créancier a été inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 6 019 444.

ET

L'ANONYME U.I.M., organisme sans but lucratif constitué le vingt-trois (23) juillet mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992) sous le régime de la partie 3 de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), immatriculée au registre des entreprises (Québec), sous le numéro 1144168573, ayant son siège social au 5600, rue Hochelaga, bureau 160, Montréal, province de Québec, H1N 3L7, représentée par **Julien MONTREUIL**, directeur adjoint, dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil d'administration en date du _____ (__) _____ deux mille vingt et un (2021), laquelle est toujours en vigueur, n'étant pas modifiée ni révoquée; un extrait du procès-verbal de cette résolution demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par le représentant en présence du (de la) notaire soussigné(e).

Ci-après nommé le « **Débiteur** »

Le Créancier et le Débiteur sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES en vue de l'hypothèque faisant l'objet des présentes, conviennent et déclarent ce qui suit :

PRÉAMBULE

ATTENDU qu'une convention de contribution financière est intervenue entre les Parties, le vingt-neuf (29) août deux mille dix-neuf (2019) laquelle a été modifiée aux termes d'avenant intervenu entre les Parties, le _____ deux mille vingt et un (2021) (la convention de contribution financière et l'avenant étant collectivement nommés la « **Convention** »), une copie de la Convention demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties en présence du (de la) notaire soussigné(e).

ATTENDU que la Convention prévoit diverses obligations au Débiteur et les modalités de gestion des sommes confiées en fidéicommis aux termes de la convention de contribution financière.

ATTENDU qu'aux termes de la Convention, le Débiteur s'est engagé à consentir une hypothèque immobilière grevant l'immeuble ci-après désigné afin de garantir le remboursement de toute somme payable au Créancier et l'accomplissement des obligations du Débiteur découlant de la Convention.

1. PRÉLIMINAIRES

Dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présentes, les conditions et définitions contenues dans la Convention font partie intégrante du présent acte.

Les obligations du Débiteur et l'hypothèque qu'il constitue en vertu des présentes ne seront ni amoindries ni modifiées de quelque façon que ce soit par toute convention qui pourrait intervenir entre le Créancier et le Débiteur, notamment si la Convention est modifiée ou que le Créancier accepte des délais, ou si le Créancier s'abstient d'exercer ses droits et recours, quels qu'ils soient. De plus, l'hypothèque et les autres droits créés aux présentes subsisteront, et ce, tant et aussi longtemps que toute somme payable au Créancier n'aura pas été remboursée dans son intégralité et que les obligations constituées aux termes de la Convention et des présentes n'auront pas été accomplies.

Le fait pour les Parties de remplacer la Convention n'opérera pas novation, nonobstant toute loi ou usage à ce contraire.

2. OBLIGATION GARANTIE PAR L'HYPOTHÈQUE

La présente garantie hypothécaire est consentie afin de garantir l'exécution des obligations du Débiteur et des droits du Créancier découlant de la Convention et des obligations souscrites aux termes des présentes et notamment afin de garantir (i) la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à la Convention, (ii) la rénovation et l'exploitation du bâtiment, (iii) les modalités de gestion de la contribution financière et le remboursement des sommes dues au Créancier, (iv) droit de préemption en faveur du Créancier et (v) toutes autres obligations consenties aux termes de la Convention (ci-après collectivement appelées les « **Obligations** »).

Si, de l'avis du Créancier, agissant raisonnablement, le Débiteur ne remplit pas les Obligations ci-dessus garanties par l'hypothèque, le Créancier pourra, en ses lieu et place et sous réserve de ses autres droits et recours, conclure les contrats et ententes, afin de corriger le défaut du Débiteur et remplir les obligations de ce dernier, et effectuer périodiquement des paiements aux entrepreneurs et autres personnes intéressées. Le Créancier pourra exiger le remboursement immédiat de ces sommes, avec intérêt sur celles-ci au taux ci-après stipulé, à compter de la date de leur décaissement.

Le Débiteur accomplira tous les actes et signera tous les documents nécessaires pour que l'hypothèque constituée par les présentes ait plein effet et soit constamment opposable aux tiers.

3. HYPOTHÈQUE PRINCIPALE

En garantie de l'accomplissement des Obligations, le Débiteur hypothèque en faveur du Créancier pour la somme de **TROIS MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE DEUX CENT VINGT-NEUF DOLLARS (3 310 229 $)**, l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE-NEUF (3 362 559),** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Avec un bâtiment y érigé portant le numéro **3629-3631, rue Sainte-Catherine Est, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Montréal, Québec, H1W 2E6,** avec toutes les circonstances et dépendances.

ci-après nommé l'« **Immeuble** »

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve, avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées à l'Immeuble.

Avec tout ce qui est ou sera incorporé, attaché, réuni ou uni par accession ou autrement à l'Immeuble et qui est considéré comme immeuble en vertu de la loi.

L'hypothèque et les autres garanties constituées aux termes des présentes prendront effet à compter de la date des présentes afin de garantir l'accomplissement des Obligations.

4. ASSURANCES

Le Débiteur s'oblige à faire assurer contre l'incendie et tout autre risque et perte habituellement couverts tous les bâtiments qui sont ou seront affectés par la présente hypothèque jusqu'à concurrence de leur pleine valeur de

remplacement, ainsi que pour la responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 0000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle le Créancier est désigné comme coassuré.

Le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner au Créancier, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Débiteur ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable au Créancier.

Le Débiteur s'oblige par les présentes à faire insérer dans ces polices, à titre de mandataire du Créancier, la clause hypothécaire en faveur du Créancier, à dénoncer à l'assureur les droits hypothécaires de ce dernier, à remettre au Créancier ces polices, lesquelles contiendront les clauses usuellement stipulées dans les polices couvrant le même genre de risques, à maintenir celles-ci en vigueur jusqu'à l'accomplissement complet des Obligations et à fournir au Créancier au moins quinze (15) jours avant leur échéance le certificat de leur renouvellement.

À défaut par le Débiteur de se conformer à ces diverses obligations, le Créancier, sous réserve de ses autres recours, pourra souscrire pour le compte du Débiteur toute nouvelle assurance et réclamer le remboursement immédiat des primes avec intérêt du jour du paiement, au taux applicable en vertu du Règlement sur les taxes de la Ville de Montréal. Il pourra aussi, aux frais du Débiteur, notifier la présente hypothèque à toute compagnie d'assurances intéressée qui n'en aurait pas été avisée, copie ou extrait des présentes pouvant servir à cette notification au besoin.

Le Débiteur avisera sans délai le Créancier de tout sinistre et ne devra entreprendre aucun travail de réparation ou de réfection avant que ce dernier n'ait examiné les lieux et approuvé les travaux projetés au préalable et par écrit. Toute indemnité d'assurance devra être versée directement au Créancier, jusqu'à concurrence du montant de la contribution prévue aux termes de la Convention. Nonobstant toute loi, usage ou coutume à ce contraire, le Créancier pourra conserver l'indemnité ou la remettre, en totalité ou en partie, au Débiteur pour lui permettre de reconstruire ou réparer l'Immeuble, sans que, dans l'un ou l'autre cas, son hypothèque ou ses autres droits ne soient diminués ou affectés de quelque manière que ce soit, si ce n'est par la signature d'une quittance notariée constatant la réduction du présent acte.

5. HYPOTHÈQUE ADDITIONNELLE

Pour garantir le paiement de toute somme d'argent non garantie par l'hypothèque principale ci-dessus créée, notamment les sommes déboursées par le Créancier pour la protection de sa créance hypothécaire, telles que, mais sans limitation, primes d'assurance, taxes, frais et autres accessoires, une hypothèque additionnelle équivalant à vingt-cinq pour cent (25 %) du montant indiqué à la clause « HYPOTHÈQUE PRINCIPALE » ci-dessus est créée par le Débiteur. En conséquence, le Débiteur hypothèque l'Immeuble de même que tous les loyers présents et futurs provenant de la location de l'Immeuble ou

d'une partie de celui-ci, ainsi que les indemnités d'assurance payables en vertu de toute police d'assurance qui couvre ou pourra couvrir, le cas échéant, ces loyers, en faveur du Créancier pour une somme additionnelle égale à vingt-cinq pour cent (25 %) du montant indiqué à la clause « HYPOTHÈQUE PRINCIPALE » ci-dessus.

6. HYPOTHÈQUE DES LOYERS

Pour garantir davantage ses obligations, le Débiteur hypothèque par les présentes, jusqu'à concurrence de la même somme et pour les mêmes fins que celles indiquées à la clause « HYPOTHÈQUE PRINCIPALE » ci-dessus ainsi que pour la même somme et pour les mêmes fins que celles indiquées à la clause intitulée « HYPOTHÈQUE ADDITIONNELLE » ci-dessous, tous les loyers présents et futurs provenant de la location de l'Immeuble ou d'une partie de celui-ci, ainsi que les indemnités d'assurance payables en vertu de toute police d'assurance qui couvre ou pourra couvrir, le cas échéant, ces loyers.

Le Débiteur s'engage à remettre au Créancier, sur demande, tous les baux affectant l'Immeuble ainsi que toute police d'assurance couvrant ces loyers.

Tant qu'il ne sera pas en défaut et que le Créancier n'aura pas avisé le Débiteur de son intention de les percevoir, le Créancier autorise le Débiteur à continuer à percevoir les loyers à leur échéance.

En cas de défaut, le Créancier pourra, sous réserve de ses autres droits et recours, se prévaloir de cette hypothèque en la notifiant aux locataires, de même qu'en leur notifiant, ainsi qu'au Débiteur, qu'il percevra désormais les loyers exigibles. Il pourra renouveler les baux ou en consentir de nouveaux au nom du Débiteur aux conditions qu'il jugera convenables. Le montant des loyers perçus servira, à sa discrétion, à se payer une commission de cinq pour cent (5 %) des revenus bruts à titre de frais d'administration, à payer les taxes, le coût des réparations ainsi que toute autre dépense, le tout sans que ses droits ou ses hypothèques soient diminués ou affectés de quelque manière que ce soit, ou, en tout ou en partie, au choix du Créancier, à payer les versements de capital, les intérêts ainsi que les frais exigibles aux termes des présentes. Le Créancier pourra également exercer ces droits par l'entremise d'un mandataire et le Débiteur s'engage à collaborer avec le Créancier ou son mandataire pour faciliter la perception des loyers. D'avance, le Débiteur ratifie les actes d'administration du Créancier et accepte les états soumis par ce dernier comme équivalant à une reddition de comptes. Le Créancier ne sera responsable d'aucune perte ni d'aucun dommage subi en raison de son administration.

7. CHARGES ET CONDITIONS

7.1. Frais

Le Débiteur paiera les frais et honoraires des présentes, les frais d'arpentage, d'évaluation et d'inspection de l'Immeuble, de vérification environnementale, les frais de publicité et tous les autres déboursés, incluant ceux relatifs à tout renouvellement, avis, hypothèque, renonciation, cession de

rang, quittance ou mainlevée s'y rapportant. Le Créancier est autorisé à retenir, à même le produit de la contribution prévue aux termes de la Convention, les sommes suffisantes pour les acquitter. Le Débiteur paiera également, lorsque les Obligations auront été accomplies, avec ou sans subrogation, les frais et honoraires de quittance et mainlevée, le cas échéant, de la présente hypothèque.

7.2. Mise en défaut du Débiteur

Le seul écoulement du temps pour accomplir l'une quelconque des obligations prévues aux présentes constituera le Débiteur en défaut, sans nécessité d'aucun avis ou mise en demeure.

7.3. Hypothèques ou charges prioritaires

Le Débiteur s'engage à ce qu'en tout temps l'Immeuble demeure libre de toute priorité, hypothèque ou charge quelconque pouvant primer les droits du Créancier, à l'exception, le cas échéant, de celles ci-après déclarées. Il s'oblige, sur demande et à ses frais, à remettre au Créancier toute renonciation, cession de rang, quittance ou mainlevée que ce dernier jugera nécessaire pour conserver la primauté de ses droits sur l'immeuble hypothéqué.

7.4. Radiation des droits hypothécaires ou prioritaires

Le Créancier est, par les présentes, autorisé à faire radier, aux frais du Débiteur, à même le produit de la Convention, toute inscription hypothécaire et charge quelconque qui pourraient grever l'Immeuble et primer l'hypothèque consentie aux termes des présentes, à l'exception, le cas échéant, de celles ci-après déclarées. Au cas d'insuffisance de deniers, le Créancier est habilité à ne plus faire d'avance et à exiger, malgré le terme convenu, le remboursement des sommes déjà déboursées, sous réserve de ses autres droits et recours.

7.5. Paiement des taxes, impositions et cotisations

Le Débiteur s'oblige à acquitter régulièrement toutes les taxes, impositions et cotisations fédérales, provinciales, municipales et scolaires, générales ou spéciales, qui peuvent ou pourront, en tout temps, affecter et grever l'Immeuble par priorité sur les droits du Créancier, et il remettra au Créancier, le cas échéant, dans les trente (30) jours de l'échéance de ces taxes, impositions ou cotisations, des reçus démontrant leur paiement complet, sans subrogation en faveur de tiers.

7.6. Remboursement des sommes déboursées par le Créancier

Le Débiteur remboursera au Créancier, sur demande, toute somme déboursée par ce dernier pour payer des primes d'assurance, taxes, impositions, cotisations ou tous autres frais découlant de la Convention ou ayant été faits pour conserver sa garantie ou pour assurer l'exécution de toute obligation du Débiteur, avec intérêts sur ces sommes au taux applicable en vertu du Règlement sur les taxes de la Ville de Montréal à compter de la date de leur déboursement par le Créancier.

7.7. Conservation de l'Immeuble

Le Débiteur conservera en bon état, les bâtisses érigées ou qui seront érigées sur l'Immeuble, ainsi que tous les biens qui y sont ou qui y seront incorporés, attachés, réunis ou unis par accession ou autrement et qui sont considérés comme immeubles en vertu de la loi, de façon à ne pas diminuer la garantie du Créancier.

Si le Débiteur néglige de maintenir l'Immeuble en bon état, d'y faire les réparations nécessaires après en avoir reçu la demande du Créancier ou si l'Immeuble est laissé vacant ou à l'abandon, le Créancier pourra, sous réserve de ses autres droits et recours, pénétrer dans les lieux pour y effectuer les travaux requis ou prendre toute autre mesure appropriée, aux frais du Débiteur.

Le Débiteur ne pourra faire aucune modification à l'Immeuble, ni en changer la destination, sans avoir obtenu le consentement préalable écrit du Créancier.

Le Débiteur ne pourra consentir de servitude ou autre démembrement du droit de propriété sans l'autorisation préalable écrite du Créancier.

Le Débiteur s’engage à respecter toutes les lois et tous les règlements pouvant affecter l’Immeuble, et le cas échéant, à prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour se conformer à toute norme édictée par ces lois et règlements.

7.8. Inspection de l’Immeuble

Le Débiteur consent à ce que le Créancier puisse inspecter ou faire inspecter l’Immeuble afin de s’assurer que les biens hypothéqués sont bien conservés et que l’Immeuble est conforme aux normes environnementales ainsi qu’à toute autre loi ou tout autre règlement pouvant l’affecter.

7.9. Remise de documents

Le Débiteur s’engage à remettre au Créancier, sans délai, copie de tout avis, ordonnance ou acte de procédure émis en vertu des lois, règlements ou normes environnementales affectant l’Immeuble et qui lui est notifié, signifié ou inscrit sur l’Immeuble, de toute demande que le Débiteur voudrait faire pour se conformer à de telles exigences ainsi que de tout permis, attestation,

certificat d'autorisation, certificat de conformité ou tout autre document obtenu à ces fins.

Il s'engage aussi à remettre au Créancier, si celui-ci lui en fait la demande, tous les documents relatifs à l'Immeuble. Ce dernier pourra retenir ces documents jusqu'à l'accomplissement complet des Obligations.

7.10. Électricité et gaz

Le Débiteur s'engage à acquitter, au plus tard quarante-cinq (45) jours après leur expédition, tout compte d'électricité et de gaz naturel qui peut lui être transmis. Il autorise irrévocablement les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel à fournir au Créancier tout renseignement qu'il pourra leur demander relativement au paiement de ces comptes.

8. DÉCLARATIONS DU DÉBITEUR

Le Débiteur fait les déclarations suivantes, qu'il certifie être vraies et qui sont essentielles à la Convention, à savoir :

a) l'Immeuble lui appartient en pleine et entière propriété et est libre de toute priorité, hypothèque et charge quelconque, à l'exception de :

- Un acte d'hypothèque en faveur de VILLE DE MONTRÉAL reçu devant Me Danièle FERLAND, notaire, le cinq (5) septembre deux mille dix-neuf (2019) publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le seize (16) septembre deux mille dix-neuf (2019), sous le numéro 24 897 053, **laquelle sera radiée incessamment**;

- Un avis de vente pour taxes par la Municipalité de Montréal contre Société d'Investissements Verdi Inc. publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le dix-sept (17) octobre mille neuf cent quatre-vingt-trois (1983), sous le numéro 63 506, **lequel sera radié incessamment**;

b) aucune construction, addition, réparation, rénovation ou modification de l'Immeuble n'est en cours et le coût de celles qui auraient été apportées à l'Immeuble au cours des six derniers mois a été intégralement acquitté;

c) toutes les taxes, impositions ou cotisations municipales ou scolaires, imposées sur l'Immeuble, ont été acquittées;

d) aucun accessoire permanent de l'Immeuble et, en particulier, aucun appareil de chauffage, de ventilation, de réfrigération, de nettoyage et d'éclairage, aucun ascenseur ou autre service de l'Immeuble n'a fait l'objet d'un contrat de vente conditionnelle, d'un contrat de location, d'un contrat de crédit-bail ou d'une hypothèque; tous ces accessoires sont la propriété du Débiteur et ont été entièrement payés et ceux d'entre eux qui n'ont pas été incorporés à

l'Immeuble de façon à en faire partie intégrante ont été, à demeure, matériellement attachés ou réunis à l'Immeuble et sont eux-mêmes immeubles.

9. DÉFAUTS

Le Débiteur sera en défaut si lui ou tout propriétaire subséquent de l'Immeuble :

a) ne se conforme pas aux obligations résultant de la clause d'assurance, des clauses prévues au titre des charges et omet d'exécuter toute autre obligation en vertu du présent acte ou de payer, sur demande, tout montant garanti aux termes des présentes et ce manquement se poursuit pendant une période de trente (30) jours suivant la remise par le Créancier au Débiteur d'un avis de défaut écrit;

b) n'accomplit pas à l'une ou l'autre des Obligations;

c) fait cession de ses biens, est mis en faillite ou en liquidation, devient insolvable, fait une proposition concordataire ou se prévaut de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*;

d) n'obtient pas la mainlevée de toute hypothèque légale de la construction inscrite contre l'Immeuble dans les dix (10) jours de son inscription, sauf s'il en conteste de bonne foi la validité et s'il fournit au Créancier toute garantie supplémentaire requise par ce dernier pour assurer la protection de ses droits, auquel cas cette obligation sera suspendue jusqu'au jugement final à intervenir;

e) n'obtient pas la mainlevée de toute saisie opérée contre l'Immeuble en exécution d'un jugement;

f) n'obtient pas la mainlevée de tout préavis d'exercice d'un droit hypothécaire ou d'un autre droit inscrit contre l'Immeuble ou ne remédie à tout défaut aux termes de toute autre hypothèque ou charge affectant l'Immeuble;

g) fait aux présentes une déclaration qui s'avère fausse ou inexacte;

h) consent un droit réel sur tout ou partie de l'Immeuble, tels une servitude ou un démembrement du droit de propriété, sans le consentement préalable écrit du Créancier, à l'exception d'une hypothèque de rang subséquent;

Advenant tout cas de défaut, le Créancier aura le droit, sous réserve de ses autres droits et recours :

a) d'exiger le paiement immédiat de la totalité des sommes qui lui sont dues aux termes des obligations garanties par la présente hypothèque en capital, frais et accessoires;

b) d'exécuter toute obligation non respectée par le Débiteur en ses lieu et place et aux frais de ce dernier;

c) de percevoir les loyers provenant de la location de l'Immeuble;

d) d'exercer les recours hypothécaires que lui reconnaît la loi, après avoir signifié et inscrit un préavis d'exercice de ses droits hypothécaires et respecté le délai imparti pour le délaissement du bien, le tout conformément aux articles 2748 et suivants du *Code civil du Québec.*

10. ÉLECTION DE DOMICILE

Le Débiteur fait élection de domicile à l'adresse mentionnée aux présentes. Si le Créancier ne peut le rejoindre à cette adresse ou à la dernière adresse fournie par écrit par ce dernier, celui-ci fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour Supérieure du district de Montréal.

11. SOLIDARITÉ

Si le terme « Débiteur » comprend plus d'une personne, chacune d'elles est solidairement responsable envers le Créancier des obligations qui y sont stipulées.

12. INDIVISIBILITÉ

Les obligations du Débiteur sont indivisibles et pourront être réclamées en totalité de chacun de ses héritiers, légataires ou représentants légaux conformément à l'article 1520 du *Code civil du Québec*. Il en sera de même, le cas échéant, à l'égard de toute caution ou acquéreur de l'Immeuble ainsi qu'à l'égard de leurs héritiers.

13. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DU CRÉANCIER

Le Créancier a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et il a remis une copie de ce règlement au Débiteur.

14. CLAUSE INTERPRÉTATIVE

Chaque fois que le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel, et vice versa, et tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin. Le mot « Immeuble », employé sans autre indication dans le présent acte, comprend le fonds de terre, les bâtisses y érigées ou qui pourront y être érigées, de même que les biens qui y sont ou qui pourront y être incorporés, attachés, réunis ou unis par accession ou autrement.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

( ) des minutes du (de la) notaire soussigné(e).

LECTURE FAITE, sauf au représentant de la Ville de Montréal qui a expressément dispensé le notaire de lui faire lecture de l'acte, les Parties signent en présence du (de la) notaire comme suit :

VILLE DE MONTRÉAL, à Montréal, en présence de M^e^ _____, notaire à Montréal, le _____ (___) _____ deux mille vingt et un (2021).

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par : Marianne CLOUTIER

Je soussigné(e), M^e^ _____, notaire à Montréal, atteste avoir reçu la signature de VILLE DE MONTRÉAL, à Montréal, le _____ (___) _____ deux mille vingt et un (2021).

_____
M^e^ _____, notaire

L'ANONYME U.I.M., à Montréal en présence du (de la) notaire soussigné(e) à la date des présentes.

L'ANONYME U.I.M.

_____
Par : Julien MONTREUIL, directeur adjoint

_____
M^e^ _____, notaire

1198441001
21-000019

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
Le

DEVANT M^e^ , notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par **Marianne CLOUTIER,** directrice du Service de l'habitation dûment autorisée en vertu de la Charte et de la résolution numéro _____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ (__) ___ deux mille vingt et un (2021), dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par la représentante en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Créancière** »

LAQUELLE, en sa qualité de Créancière, accorde mainlevée totale de l'inscription de tous les droits hypothécaires et tout autre droit réel de garantie en sa faveur aux termes de l'acte suivant :

Un acte d'hypothèque par L'ANONYME U.I.M., en faveur de VILLE DE MONTRÉAL reçu devant Me Danièle FERLAND, notaire, le cinq (5) septembre deux mille dix-neuf (2019) publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le seize (16) septembre deux mille dix-neuf (2019), sous le numéro 24 897 053.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

( ) des minutes du (de la) notaire soussigné(e).

LECTURE FAITE, la Créancière signe avec et en présence du (de la) notaire soussigné(e).

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par : Marianne CLOUTIER

_____
M^e^ _____, notaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198441001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Approuver le projet d'Avenant numéro 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et l'Anonyme U.I.M. (CG19 0386) dans le cadre de l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629 rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve / Autoriser une aide financière additionnelle de 937 071$ à l'organisme majorant ainsi le montant total de la subvention initial de 2 373 158 $; autoriser l'affectation de 937 071$ provenant des surplus affectés de 2018, dédiés aux nouvelles formules de logement abordable et autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2021 de ce montant; approuver le projet d'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville , avec le nouveau montant de subvention, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière et approuver le projet de mainlevée visant à radier l'acte de garantie hypothécaire avec le montant initial; autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal ainsi que l'acte de mainlevée

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2021-02-03 - Avenant 1 (visé).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat

Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-03

Olivier TACHÉ
Avocat

Tél : 514-872-6886

Division : Droit contractuel

AVENANT N° 1

CONVENTION
(CG19 0386 du 22 août 2019)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, ayant son siège à l'hôtel de ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

N^{o} d'inscription TPS : 121364749
N^{o} d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'ANONYME U.I.M.**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est le 160-5600, rue Hochelaga, Montréal, Québec, H1N 3L7, Canada, agissant et représentée par monsieur Julien Montreuil, directeur adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N^{o} d'inscription d'organisme de charité : 891954539RR0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont collectivement désignés les « **Parties** »

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement du Conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (le « **Règlement** ») en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce Règlement à l'Organisme;

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention en vertu de laquelle la Ville a accordé à l'Organisme une contribution financière au montant de deux millions trois cent soixante-treize mille cent cinquante-huit dollars (2 373 158 $) pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres située au 3629-3631, rue Sainte-Catherine Est, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal (résolution CG19 0386) (ci-après la (« **Convention** »), le tout selon les modalités et les conditions prévues à ladite Convention;

ATTENDU QUE la Convention a été signée sur la base d'un budget de réalisation de deux millions sept cent quarante-trois mille cent cinquante-huit dollars (2 743 158 $);

ATTENDU QUE ce budget de réalisation est passé à trois millions sept cent cinq mille deux cent vingt-neuf dollars (3 705 229$), suite à l'ouverture de nouvelles soumissions en décembre 2020;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite une participation financière additionnelle de la part de la Ville pour la réalisation du Projet;

ATTENDU QUE que l'Organisme a déposé une demande dans le cadre de la "Stratégie Vers un chez soi" du ministère Emploi et Développement social Canada, pour obtenir un financement additionnel à la somme déjà confirmée de trois cent quatre-vingt-quinze mille dollars (395 000$).

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE ET DÉFINITIONS

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

À moins que le contexte ne l'indique autrement, les termes commençant par une majuscule ont le sens qui leur est donné dans la Convention.

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

2.1 Remplacer l'article 5.2 de la Convention par ce qui suit :

« *5.2 En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière d'une somme maximale de trois millions trois cent dix mille deux cent vingt-neuf dollars (3 310 229 $), incluant une contribution additionnelle de neuf cent trente-sept mille soixante et onze dollars (937 071$) et toutes les taxes applicables, le cas échéant.* »

2.2 Remplacer l'article 5.2.1 de la Convention par ce qui suit :

« *5.2.1 Dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, la somme deux millions trois cent soixante-treize mille cent cinquante-huit dollars (2 373 158,00 $) sera déposée par la Ville dans le compte en fidéicommis du notaire instrumentant l'acte de vente de l'Immeuble. À cet effet, l'Organisme s'engage à ce que le notaire remette à la Ville, préalablement au dépôt dans son compte en fidéicommis, un engagement en faveur de la Ville à effectuer les versements de la manière décrite à la présente.* »

2.3 Remplacer l'article 5.2.2.2 de la Convention par ce qui suit :

« *5.2.2.2 Un minimum de trois et un maximum de quatre versements à être effectués selon l'avancement du travail de conception et de pré-développement du Projet, ainsi que l'avancement des travaux de rénovation du Bâtiment. Ces versements seront chacun du montant demandé par l'Organisme, jusqu'à concurrence de deux millions cent douze mille cent cinquante- huit dollars (2 112 158$), étant entendu que le montant de chaque versement ne devra pas excéder le coût des travaux et des autres dépenses de réalisation encourues à la date de la demande. Les dépenses de réalisation reconnues pour ces versements sont celles prévues au tableau intitulé « Flux de trésorerie - projections » et détaillées au tableau intitulé « Détails – des décaissements subvention », pour les années 2019 à 2022, datés du 25 janvier 2021, dont copie a été transmise au Responsable, excluant la contribution à la réserve de remplacement à long terme. Chaque versement sera effectué par le notaire sur réception d'une autorisation du Responsable, laquelle sera délivrée dans les trente (30) jours suivant la réception par le Responsable de la demande de l'Organisme et des documents décrits à l'article 5.2.3 de la présente.* »

2.4 Renuméroter l'article 5.2.2.3 de la Convention, qui devient l'article 5.2.2.4

2.5 Insérer l'article suivant après l'article 5.2.2.2 :

« *5.2.2.3 Un maximum de deux versements à être effectués selon l'avancement du travail de conception et de pré-développement du Projet, ainsi que l'avancement des travaux de rénovation du Bâtiment. Ces versements seront chacun du montant demandé par l'Organisme, jusqu'à concurrence de neuf cent trente-sept mille soixante et onze dollars (937 071$$), étant entendu que le montant de chaque versement ne devra pas excéder le coût des travaux et des autres dépenses de réalisation encourues à la date de la demande. Les dépenses de réalisation reconnues pour ces versements sont celles prévues au tableau intitulé « Flux de trésorerie - projections » et détaillées au tableau intitulé « Détails – des décaissements subvention», pour les années 2019 à 2022, datés du 25 janvier 2021, dont copie a été transmise au Responsable, excluant la contribution à la réserve de remplacement à long terme. Chaque versement sera effectué par la Ville de Montréal sur réception d'une autorisation du Responsable, laquelle sera délivrée dans les trente (30) jours suivant la réception par le Responsable de la demande de l'Organisme et des documents décrits à l'article 5.2.3 de la présente.* »

2.6 Ajouter l'article suivant après l'article 5.3.4 :

« *5.3.5 Le montant de la contribution financière sera réduit d'un montant équivalent à toute somme versée par le ministère Emploi et Développement social Canada, en sus de trois cent quatre-vingt-quinze mille dollars (395 000$), dans le cadre de la stratégie "Vers un chez soi", déduction faite des surcoûts d'honoraires et de travaux engendrés par les exigences de ce ministère. Si le montant de la réduction est supérieur au montant des versements restants de la contribution financière, la différence sera remboursée à la Ville par l'Organisme*. »

2.7 Remplacer l'article 8 de la Convention par ce qui suit :

« *8 Afin de garantir le remboursement de toute somme payable à la Ville en vertu de la présente Convention et l'accomplissement de toutes les obligations de l'Organisme envers la Ville prévues aux présentes, l'Organisme s'engage à grever l'Immeuble en faveur de la Ville, préalablement au premier versement de la contribution financière à l'article 5 de la présente convention, comme suit :*
• une garantie hypothécaire de premier rang d'un montant trois millions trois cent dix mille deux cent vingt-neuf dollars (3 310 229 $) assortie d'une hypothèque additionnelle de vingt-cinq pour cent (25%) de ce montant, grevant l'Immeuble ainsi que tout ce qui est ou sera incorporé, attaché, réuni ou uni par accession ou autrement à l'Immeuble et qui est considéré comme immeuble en vertu de la loi, et grevant également tous les loyers présents et futurs provenant de la location de l'immeuble ou d'une partie de celui-ci, ainsi que les indemnités d'assurance payables en vertu de toute police d'assurances qui couvre ou pourra couvrir, le cas échéant, l'Immeuble et ces loyers (l' « Hypothèque »). »

2.8 Remplacer l'annexe 1 de la Convention par ce qui suit :

« **Annexe 1 PROJET 3629 SAINTE-CATHERINE EST**
Le projet consiste en l'acquisition de l'Immeuble par l'organisme et la réalisation de travaux de rénovation majeure, de manière à offrir 14 chambres en location et des espaces communs (salle communautaire, cuisine ...etc.), ainsi que l'exploitation du Bâtiment par la suite.*
Le projet s'adresse à la Clientèle visée, telle que définie à l'article 2.5 des présentes. L'approche qui chapeaute les interventions de l'Organisme est celle de la réduction des méfaits. L'idée n'est pas d'exiger une multitude de changements de comportements chez les locataires, mais bien de leur donner la possibilité de répondre à un besoin de base : celui de se loger et de leur faire connaître les ressources disponibles afin qu'ils puissent améliorer leur qualité de vie s'ils le désirent.
L'Organisme établira des règles simples pour les locataires, qui se résument à payer leurs loyers, ne pas déranger leurs voisins et garder leurs logements salubres.
L'Organisme souhaite impliquer tous les résidents afin d'améliorer le mieux vivre ensemble.
Le budget de réalisation estimé du projet se détaille comme suit :
- *Coût d'acquisition total estimé, incluant le prix d'acquisition de l'Immeuble et les frais accessoires à l'acquisition : 452 003 $*
- *Coût estimé des travaux relatifs au Bâtiment, incluant la préparation du chantier et les imprévus : 2 181 140 $*
- *Budget de réalisation total estimé, incluant l'acquisition de l'Immeuble, les travaux relatifs au Bâtiment, les frais indirects, les équipements, les réserves et les taxes : 3 705 229 $*

** Les espaces communs énumérés sont à titre indicatif et seront précisés lors de l'élaboration des plans détaillés du Projet.* »

2.9 Remplacer l'article 2.4.1 de l'annexe 2 de la Convention par ce qui suit :

« *2.4.1 respecter les projections du budget de réalisation prévues au tableau intitulé « Flux de trésorerie – projections » et détaillées au tableau intitulé « Détails – des décaissements*

subvention », pour les années 2019 à 2022, datée du 25 janvier 2021, dont copie a été transmise au Responsable, sous réserve d'ajustements au total des dépenses de réalisation prévues dans une année donnée ne pouvant dépasser 10 %. Le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujetti au consentement du Responsable. »

2.10 Remplacer l'article 2.4.2 de l'annexe 2 de la Convention par ce qui suit :

« *2.4.2 respecter les projections de recettes et de déboursés d'exploitation prévues aux tableaux intitulés « Étude de viabilité, financière - Projet 3629, Recettes et déboursés d'exploitation - Sommaire annuel (an 1 à 10) » et « Étude de viabilité financière – Projet 3629, Recettes et déboursés d'exploitation - Sommaire annuel (an 11 à 20) », datés du 25 janvier 2021, dont copie a été transmise au Responsable, sous réserve d'ajustements au total des déboursés d'exploitation prévus dans une année donnée ne pouvant dépasser 10 %. Le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujetti au consentement du Responsable.* »

ARTICLE 3
AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la Convention demeurent inchangées.

Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa signature par les Parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ..... e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ..... e jour de 2021

L'ANONYME U.I.M.

Par : _____
Julien Montreuil Directeur adjoint

Cette Convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ……e jour du mois de …… 2021 (Résolution CG21…….)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198441001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Approuver le projet d'Avenant numéro 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et l'Anonyme U.I.M. (CG19 0386) dans le cadre de l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629 rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve / Autoriser une aide financière additionnelle de 937 071$ à l'organisme majorant ainsi le montant total de la subvention initial de 2 373 158 $; autoriser l'affectation de 937 071$ provenant des surplus affectés de 2018, dédiés aux nouvelles formules de logement abordable et autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2021 de ce montant; approuver le projet d'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville , avec le nouveau montant de subvention, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière et approuver le projet de mainlevée visant à radier l'acte de garantie hypothécaire avec le montant initial; autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal ainsi que l'acte de mainlevée

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1198441001 Habitation Anonyme.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-05

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier

Tél : 514-872-5911

Tél : 514-872-6630

Co-auteur
Christian Borys
Conseiller budgétaire
514-872-5676

Co-auteure
Nathalie Bouchard
Conseillère en gestion - finances
514-872-0325

Division : Service des finances

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 22 août 2019 Séance tenue le 22 août 2019	Résolution: CG19 0386

Accorder un soutien financier de 2 373 158 $ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres, située au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser l'affectation de 2 373 158 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1308 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une aide financière de 2 373 158 $ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres située au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;

2 - d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

3 - d'autoriser l'affectation de 2 373 158 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;

4 - d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et la convention donnant instruction au notaire de procéder aux versements de la contribution financière, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1198441001
/mt

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 26 août 2019

Dossier # : 1198441001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser une aide financière de 2 373 158 $ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve; approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme L'Anonyme; autoriser l'affectation de 2 373 158 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation; déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal et la convention d'instructions au notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière.

Le Service de l'habitation recommande:
- d'autoriser une aide financière de 2 373 158 $ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres située au 3629, rue Sainte-Catherine Est;

- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme L'Anonyme U.I.M.;

- d'autoriser l'affectation de 2 373 158 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;

- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal et la convention donnant instruction au notaire de procéder aux versements de la contribution financière, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-08-05 08:16

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198441001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser une aide financière de 2 373 158 $ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve; approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme L'Anonyme; autoriser l'affectation de 2 373 158 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation; déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal et la convention d'instructions au notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. a déposé auprès du Service de l'habitation une demande de subvention pour un projet d'acquisition et de rénovation d'une maison de chambres. Cette demande a été déposée dans le cadre de l'axe 3 de la stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables (2018-2021). La présente section détaille cet axe de la stratégie.

Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables (2018-2021), cinq axes ont été identifiés, représentant les différents moyens et programmes permettant d'atteindre cet objectif. Un de ces axes (Axe 3) permet d'appuyer financièrement des formules innovantes de logements abordables, qui échappent aux programmes existants.

Critères d'accès à l'Axe 3

Organismes promoteurs

Le financement de l'Axe 3 s'adresse aux organismes à but non lucratif et à vocation sociale. Les promoteurs de projets doivent démontrer leur capacité à assurer la gestion de leur projet, tant lors de la phase de développement qu'en période d'exploitation.

Critères de sélection

Les projets doivent présenter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

1. Impact social: un projet qui répond à des besoins en habitation non comblés ou dessert une clientèle non prise en charge dans les autres programmes du Service de l'habitation.
2. Impact urbain: un projet structurant qui se situe dans une vision globale de revitalisation d'un secteur d'habitation.
3. Aspect innovant: un projet proposant une pratique novatrice qui peut porter notamment sur un ou plusieurs des éléments suivants:

- La réponse aux besoins de la clientèle visée;
- Le mode de financement;
- Le mode de gestion ou d'exploitation;
- L'organisation spatiale et fonctionnelle;
- La pérennité de l'abordabilité.

Les projets peuvent être une construction neuve, un projet d'acquisition-rénovation ou une transformation-recyclage.

Les projets qui sont présentés dans le cadre de l'Axe 3 ne doivent pas pouvoir se réaliser dans le cadre des programmes de subvention du Service de l'habitation (AccèsLogis, subventions aux rénovations, etc.). Ils peuvent toutefois bénéficier du programme de stabilisation des fondations (Règlement 14-038) ou du programme d'adaptation de domicile.

Montage financier

Outre la contribution de la Ville, la présence d'au moins une autre source de financement est requise.

Le projet doit être viable financièrement et présenter un budget d'exploitation équilibré. À cet égard, des documents financiers sont exigés de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le financement de l'Axe 3 a été autorisé à ce jour pour quatre projets :
- CM18 1258 – 22 octobre 2018 (Sommaire 118 6692001) : Modifier la convention intervenue entre la Ville et Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE), afin de hausser le montant du soutien financier de la Ville à 1 600 000 $, pour la réalisation du projet de logements abordables pour étudiants, sur l'avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. (90 logements/ 144 places)

- CM18 1505 – 18 décembre 2018 (Sommaire 1180640006) - Accorder une aide financière à Habitations communautaires Duff Court au montant de 4 680 000 $ et un prêt de 4 680 000 $ dans le cadre du Fonds d'Investissement Montréal (FIM) – Phase 4 / Approuver à cet effet deux projets de convention / Autoriser la Ville, au terme du prêt garanti pour une hypothèque de 1er rang, à céder son deuxième rang hypothécaire en faveur du FIM (144 logements)

- CM18 1008 – 21 août 2018 (Sommaire 1180640005) - Autoriser une aide financière au projet de logement abordable de l'organisme Habitations communautaires Olympia, comprenant 1 418 250 $ sous forme de subvention et 1 418 250 $ sous la forme d'un prêt

sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV); (61 logements)

- CM18 1007 – 21 août 2018 (Sommaire 1180640004) Accorder un soutien financier de 2 430 000 $ à Les Habitations du trentenaire de la SHAPEM, pour un projet de logements abordables / Approuver un projet de convention à cet effet / Accorder un soutien financier de 2 430 000 $ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang, dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV) (90 logements)

DESCRIPTION

L'organisme

Le projet est présenté par L'Anonyme U.I.M., un organisme à but non lucratif créé en 1990, œuvrant dans le domaine de l'aide aux personnes aux prises avec des dépendances, notamment celles en situation ou à risque d'itinérance. L'Anonyme intervient dans une perspective de complémentarité aux services publics et communautaires déjà existants. Il adopte l'approche de la réduction des méfaits associés aux comportements à risque, c'est-à-dire que ses services sont prodigués sans exiger de la part des bénéficiaires qu'ils cessent leur consommation de drogues ou autres comportements à risque. L'organisme développe une collaboration avec différentes instances du réseau de la santé, des services sociaux et communautaires afin d'orienter les personnes qui se sentent prêtes dans leur démarche de prise en charge. Parmi ses moyens, L'Anonyme procède à des interventions de proximité, à bord d'un autobus qui circule dans les rue de Montréal, avec un service de consommation (injection) supervisée (SIS), 4 soirs et 5 nuits par semaine dans 11 quartiers montréalais.

Pour élargir la portée de ses interventions, l'organisme entend acquérir, rénover et administrer un bâtiment offrant des logements transitoires et permanents à une population en difficulté, à risque d'itinérance.

Le projet immobilier

Le projet consiste en l'acquisition, la rénovation et la mise en œuvre d'une maison de chambres, située au 3629-3631, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier –Hochelaga-Maisonneuve. Autrefois une maison de chambres privée, l'immeuble avait été visé par un avis d'évacuation par l'Arrondissement pour cause d'insalubrité. La relocalisation a rencontré des difficultés importantes, les occupants de l'immeuble ne répondant pas (ou étant réfractaires) aux exigences d'accès aux logements proposés. Avant que la relocalisation puisse être complétée, l'immeuble a été incendié, forçant dès lors l'évacuation immédiate des occupants.

L'immeuble possède aussi un historique lié à l'abus de drogues, la prostitution et la criminalité. L'immeuble a d'ailleurs fait l'objet d'une ordonnance de blocage par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), c'est-à-dire une ordonnance du tribunal interdisant au propriétaire de disposer de l'immeuble sans le consentement du DPCP Ce dernier a été contacté par L'Anonyme et a accepté que l'organisme se porte acquéreur de l'immeuble aux fins de son projet.

Le projet proposé par l'organisme prévoit des rénovations majeures du bâtiment afin d'offrir 14 chambres à un loyer abordable.

La clientèle visée par le projet

Le projet s'adresse à des personnes vulnérables, itinérantes ou désaffiliées socialement, dont plusieurs ayant déjà occupé une chambre dans l'immeuble avant l'incendie ayant forcé

son évacuation, et qui sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie, de prostitution ou de santé mentale. Plusieurs de ces personnes sont sans-abri ou en situation d'instabilité résidentielle depuis l'évacuation de l'immeuble en 2017. Le projet s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes.

Le projet s'inspire de pratiques internationales dites de « bas seuil » d'intervention qui offrent la possibilité de se loger sans visée d'abstinence. Selon l'approche de réduction des méfaits, il ne s'agit pas d'exiger une multitude de changements de comportements chez les locataires, mais bien de les stabiliser en logement et de leur faire connaître les ressources disponibles afin qu'ils puissent améliorer leur qualité de vie. L'Anonyme mise sur une démarche volontaire des locataires, soutenus par les liens créés avec l'organisme ou d'autres intervenants.

L'Anonyme vise à implanter et maintenir des règles simples pour les locataires, qui se résument à payer leur loyer, ne pas déranger leurs voisins et garder leur logement salubre.

L'organisme souhaite impliquer les résidents afin d'améliorer le mieux vivre ensemble; il prévoit notamment une formule de pairs aidants au sein de l'immeuble, qui consiste à rémunérer quelques locataires pour diverses tâches afin de favoriser un sentiment d'appartenance.

L'aide financière

Le budget de réalisation du projet est d'un montant d'environ 2,8 M $, ce qui inclut le prix d'acquisition du bâtiment à 407 425 $, les travaux de rénovation, d'un montant estimé de 1,4 M $, ainsi que tous les frais indirects tels que les honoraires d'architectes et d'ingénieurs. Deux sources de financement sont prévues au départ, soit:

- 2 373 158 $ provenant la Ville de Montréal; et

- 370 000 $ provenant d'Emploi et Développement social Canada, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'itinérance « Vers un chez soi ».

Par ailleurs, l'Anonyme s'engage à poursuivre des démarches auprès de la Société d'Hypothèque et de Logement du Canada (SCHL) dès l'acquisition de l'immeuble en vue d'obtenir une contribution financière de l'ordre de 650 000$. Le cas échéant, la subvention de la Ville sera réduite d'autant.

Les conditions associées à l'aide financière

Les principales conditions exigées pour l'aide financière sont les suivantes:

- maintien de la vocation de maison de chambres pour personnes vulnérables;

- maintien d'un loyer abordable pour la clientèle visée;

- suivi en matière de cohabitation du projet dans le milieu;

- maintien d'un fond de réserve pour assurer le bon état de l'immeuble pour la durée de la convention;

- reddition de comptes financière annuelle.

Ces conditions sont reprises dans une convention d'une durée de 25 ans et sont garanties par une hypothèque de premier rang en faveur de la Ville. L'acte hypothécaire sera rédigé et publié à la suite de l'approbation du présent dossier par les instances.

JUSTIFICATION

Réponse aux objectifs de la Ville
Ce projet répond à l'objectif 3 du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages : *Loger pour sortir de la rue et prévenir l'itinérance* , soit de préserver l'accès au logement à des personnes qui, trop souvent, se retrouvent sans domicile fixe, faute de correspondre aux critères ou aux exigences des hébergements existants. Il permet aussi d'éviter le déplacement de populations vulnérables, dans l'esprit d'inclusion et de mixité sociale qui caractérise la Ville de Montréal.

Réponse aux objectifs de l'Axe 3 de la stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables (2018-2021)

Le projet rencontre les objectifs de l'Axe 3, qui recherche des projets ayant un impact social et urbain, présentant un caractère innovant.

Le projet de l'Anonyme est une première expérimentation, à Montréal, d'une ressource d'habitation (c'est-à-dire, des logements avec bail, et non un refuge) à bas seuil d'intervention. Le projet propose une expérience de stabilisation résidentielle à des personnes fortement marginalisées, dont plusieurs ont, ou ont eu, des liens d'appartenance dans le quartier malgré des épisodes d'itinérance.

Le projet innove en s'adressant à une clientèle qui, malgré sa situation économique précaire et sa vulnérabilité, ne peut être rejointe par les programmes de logements sociaux et communautaires : elle ne rencontre pas les exigences d'entrée (preuves de revenus, preuves de résidence antérieure dans la région, etc.) ou ne saurait répondre aux normes imposées par les contrats de séjour ou codes de vie, qui, imposent notamment l'abstinence ou requièrent des suivis cliniques.

Le projet innove également par l'intensité de ses liens avec un réseau d'intervenants du milieu (institutionnels et communautaires), qui sont en contact avec les futurs occupants du projet et pourront agir de façon complémentaire à l'intervention de l'organisme L'Anonyme. Ces partenaires, qui comptent des organismes oeuvrant auprès des personnes psychiatrisées, de personnes toxicomanes, ou auprès de travailleuses du sexe, adhèrent à l'approche proposée par L'Anonyme.

Au plan urbain, dans un secteur en mutation, le projet soumis par l'Anonyme répond simultanément à plusieurs enjeux. Le projet permet le sauvetage d'une maison de chambres – une ressource qui se raréfie dans les quartiers centraux – ce qui contribue à l'offre d'options abordables pour les plus démunis. Ce faisant, le projet assure la sauvegarde d'un immeuble ancien, contribuant à la consolidation et à la revitalisation d'un tronçon dévitalisé de la rue Sainte-Catherine. Enfin, l'Anonyme est au fait des enjeux de cohabitation qui pourraient survenir. Comme en fait état la convention qui sera signée avec la Ville, l'organisme prévoit des ressources internes, ainsi que des partenariats et mécanismes de suivi, afin que cette concertation contribue à prévenir et résoudre les difficultés, en vue d'une intégration optimale du projet dans son milieu. De tels mécanismes, formalisés dans une convention, constituent également une innovation pour un projet de cette nature.

Profil de l'organisme promoteur du projet

L'organisme existe depuis près de 30 ans et est reconnu dans son milieu, notamment par ses interventions de proximité. Sa solidité financière repose sur cette reconnaissance, ainsi que sur sa capacité d'autofinancement par des collectes de fonds avec des bailleurs de fonds privés et philanthropiques. Les activités de l'Anonyme sont aussi financées par

plusieurs paliers gouvernementaux : au palier fédéral, par l'Agence de Santé publique du Canada, et au palier provincial, par le ministère de la Justice, la Direction régionale de Santé Publique et le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Au niveau municipal, l'organisme reçoit des subventions de l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour son programme Tandem (cohabitation avec le voisinage) et des contributions du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour la lutte contre l'itinérance.

Contrôle de gestion

Afin de minimiser les risques liés à la situation de la clientèle et au passé du bâtiment, la convention prévoit certaines balises, notamment:

- l'accompagnement des occupants de l'immeuble, soit par les ressources employées par l'organisme ou par la mise en contact avec des organismes partenaires. Des rapports d'activités sont demandés lors de la reddition de comptes annuelle;

- la mise en place d'un comité de suivi composé d'intervenants clés du milieu et de citoyens du secteur pour suivre le projet et développer des réponses si des enjeux de voisinage se présentaient;

- la mise en place de rencontres annuelles regroupant entre autres la direction de l'Arrondissement, le Service de Police de la Ville de Montréal et le Service de l'habitation, qui pourront également suivre les enjeux du projet.

Par ailleurs, l'organisme est accompagné par le groupe de ressources techniques Bâtir son Quartier pour le développement du projet. Bâtir son Quartier poursuivra aussi son accompagnement pour la première année d'exploitation du projet.

La Division de la lutte à la pauvreté et de l'itinérance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale est en accord avec le contenu du présent sommaire, de même que la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de subvention non récurrente totale maximale de 2 373 158 $. Le coût total de ce dossier sera financé entièrement par le budget de fonctionnement du Service de l'habitation et proviendra des budgets dédiés au financement des interventions de l'Axe 3 pour les nouvelles mesures de logements abordables. Le présent dossier concerne une compétence locale en matière d'habitation.
La contribution financière servira pour l'acquisition de l'immeuble, les travaux de rénovation et la réserve de remplacement, et sera versée à l'organisme de la façon suivante :

- Un premier versement de 454 892 $ correspondant au prix de l'acquisition et aux frais afférents à celle-ci, pour l'acquisition de l'immeuble par l'organisme;

- Des versements durant les travaux de rénovation, au prorata de l'avancement du chantier, sur attestation de l'avancement des travaux émise par l'architecte du projet;

- Un dernier versement de 261 000$, correspondant au montant de la réserve de remplacement, à la réception définitive du projet.

La totalité de la contribution financière sera déposée dans le compte en fidéicommis d'un

notaire, lequel effectuera ensuite les versements sur autorisation de la directrice du Service de l'habitation. Toute somme non requise pour le projet sera remboursée à la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de mise en œuvre de 12 000 logements sociaux et abordables, qui vise à accroître l'offre de logements salubres et accessibles financièrement sur le territoire montréalais. Une offre de logements abordable est une condition essentielle au maintien de la mixité sociale et d'un climat social inclusif, deux éléments clés du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au plan urbain, le projet permettra de sauvegarder un immeuble ancien et de conserver la trame bâtie d'un secteur en voie de revitalisation de la rue Sainte Catherine. Au plan social, le projet constitue une solution de dernière chance pour des personnes marginalisées, pour lesquelles les autres programmes d'habitation n'offrent pas de solution.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication a été mis au point avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2019 : Acquisition de l'immeuble et plans préliminaires
Printemps 2020 : Appel d'offres pour les travaux de rénovation
Été 2020 : Début de travaux de rénovation
Fin 2021 : Livraison du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Paul SAVIGNAC, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Sylvie L LEPAGE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Sylvie L LEPAGE, 30 juillet 2019
Pierre-Paul SAVIGNAC, 30 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafsa DABA
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : 514-868-7688
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-29

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable
Tél : 514.868.7384
Approuvé le : 2019-08-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-08-05

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2021/02/25
17:00

(2)

Dossier # : 1217231007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder trois (3) ententes-cadres de services professionnels à FNX-INNOV inc. (n°1), Regroupement CIMA+ S.E.N.C. - BC2 Groupe Conseil inc. (n°2) et Les Services EXP. Inc. (n°3) pour des services en ingénierie et en aménagement aux fins de la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 11 762 241,44 $ taxes incluses (entente-cadre n°1 : 5 464 589,29 $ + déboursés 114 975,00 $), (entente-cadre n°2: 3 628 553,51 $ + déboursés 91 980,00 $) et Les Services EXP. Inc. (entente-cadre n°3: 2 393 158,64 $ + déboursés 68 985,00 $) - Appel d'offres public 20-18321 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. de conclure trois (3) ententes-cadres d'une durée de trente-six mois à compter de la date de leur octroi par le Conseil d'agglomération pour la fourniture sur demande de services professionnels en génie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets ;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18321, les contrats à cette fin, pour les montants maximaux indiqués ci-dessous :

1.

Firme	**Contrat maximal, taxes incluses**	**Déboursés maximum, taxes incluses**
1- FNX-INNOV inc.	5 464 589,29 $	114 975,00 $
2- Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc.	3 628 553,51 $	91 980,00 $
3- Les Services Exp inc.	2 393 158,64 $	68 985,00 $
TOTAL	**11 486 301,44 $**	**275 940,00 $**

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des requérants, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-02-11 19:33

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231007**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder trois (3) ententes-cadres de services professionnels à FNX-INNOV inc. (n°1), Regroupement CIMA+ S.E.N.C. - BC2 Groupe Conseil inc. (n°2) et Les Services EXP. Inc. (n°3) pour des services en ingénierie et en aménagement aux fins de la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 11 762 241,44 $ taxes incluses (entente-cadre n°1 : 5 464 589,29 $ + déboursés 114 975,00 $), (entente-cadre n°2: 3 628 553,51 $ + déboursés 91 980,00 $) et Les Services EXP. Inc. (entente-cadre n°3: 2 393 158,64 $ + déboursés 68 985,00 $) - Appel d'offres public 20-18321 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa planification des grands projets, la Ville de Montréal investira au cours des prochaines années des sommes importantes dans le but de réaliser plusieurs projets d'envergure liés aux infrastructures et à l'aménagement du domaine public. Ces projets sont de diverses natures concernant :

- l'aménagement du domaine public;
- la mise à niveau de ses infrastructures (égout, aqueduc, etc.);
- la construction de chaussées, de trottoirs et de pistes cyclables;
- des réaménagements géométriques;
- l'installation de l'éclairage de rue et de la signalisation lumineuse;
- le verdissement, notamment par la plantation d'arbres et d'aménagements paysagers;
- l'aménagement de parcs et d'espaces publics;
- d'autres aménagements particuliers.

Les principaux bénéfices anticipés des projets sont les suivants :

- l'amélioration du confort, de la sécurité et de la mobilité des usagers de la rue;
- la mise en valeur du patrimoine historique des secteurs d'intérêt;
- la mise à niveau des infrastructures souterraines;

- la planification de projets intégrés avec les réseaux techniques urbains (RTU) visant à réduire les nuisances liées aux travaux et à assurer la pérennité des ouvrages.

La Division des grands projets (DGP) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) participe à la réalisation de projets complexes et d'ampleur sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces grands projets intégrés avec nos partenaires (villes liées, RTU, arrondissements, différents services, etc.) nécessitent l'implication de professionnels dans différents domaines, tels que:

- du génie (civil, structure, électrique, forestier, etc.);
- de l'aménagement urbain;
- de l'aménagement paysager;
- et tout autre domaine selon la nature du projet.

Afin de répondre aux différents besoins lors de la conception et la réalisation des projets, la Division souhaite s'adjoindre le support de firmes d'experts-conseils multidisciplinaires qui l'assisteront dans différents mandats. Ces mandats de services professionnels permettront à la Ville de Montréal d'atteindre les objectifs de réalisation visés dans son programme décennal d'immobilisation (PDI). Les firmes d'experts-conseils travailleront en support aux équipes internes de la Ville responsables de la réalisation des grands projets.

Trois ententes-cadres avaient été octroyées en novembre 2018 pour une durée de trois (3) années ou jusqu'à l'épuisement du montant maximal des soumissions, selon la première des deux éventualités. Étant donné que les montants seront épuisés dans les prochains mois, la Division a lancé un appel d'offres afin de renouveler ces ententes-cadres de services professionnels.

Sollicitation des marchés et appel d'offres public

Dans ce contexte, un appel d'offres public a été publié afin de conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans chacune.

L'appel d'offres n°20-18321 a été lancé le 9 novembre 2020 dans le quotidien Le Journal de Montréal et dans le système électronique SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux du Service du greffe le 7 janvier 2021. La durée de publication de l'appel d'offres était de 58 jours et excède ainsi le minimum requis en vertu de la Loi sur les cités et villes.

Les soumissions déposées demeurent valides pendant les 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 6 juillet 2021.

Neuf (9) addenda ont été publiés afin de répondre aux questions des soumissionnaires et de prévoir les ajustements au cahier des charges en conséquence. L'ouverture des soumissions initialement prévue le 15 décembre 2020 a été reportée au 7 janvier 2021 par l'addenda 9.

Le détail du processus est décrit à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0608 - 22 novembre 2018 - Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec les firmes suivantes: Axor experts-conseils inc. (contrat #1: 5 256 657,00 $ taxes incluses), Les services Exp inc. (contrat #2: 5 232 512,25$ taxes incluses), et SNC-Lavalin inc (contrat #3: 5 357 835,00$ taxes incluses), pour la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance et l'assistance technique pendant les travaux pour divers grands projets - Appel d'offres public no 18-17168 (4 soumissionnaires) - Dossier 1186086005.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'octroyer trois ententes-cadres de services professionnels qui permettront d'assister le SIRR dans différents grands projets du PDI durant les trois prochaines années, tels que, de façon non limitative :

- la mise en œuvre du PPU Griffintown;
- la mise en œuvre du PPU Quartier des gares;
- la rue Sainte-Catherine Ouest;
- le boulevard Cavendish;
- l'avenue des Pins Ouest.

Chaque adjudicataire d'une entente-cadre réalisera sur demande les services professionnels suivants :

- les activités de conception préliminaire;
- la conception des plans et devis;
- l'assistance durant la période d'appel d'offres et d'octroi de contrat;
- l'assistance technique durant la construction;
- la surveillance de chantier;
- l'arpentage de construction;
- la surveillance environnementale des travaux;
- la surveillance en matière de gestion des impacts sur la circulation et sur les riverains.

Ces programmes contribueront à la mise en œuvre de l'approche « Vision Zéro » et à l'amélioration de l'état, des conditions et de la sécurité des infrastructures routières.

Les projets pourraient nécessiter des interventions sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal qui inclut les villes liées.

La rémunération des adjudicataires pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire et les taux horaires seront ceux présentés au bordereau de soumission des offres de services. Les paiements s'effectueront sur une base mensuelle, sur présentation et acceptation de factures et selon les heures réellement travaillées. Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacune des catégories d'employés sont basées sur des besoins estimés et sont utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Mandats

Durant la période de l'entente-cadre, la Division transmettra à chaque adjudicataire des demandes de plan de travail pour différents mandats spécifiant les détails tels la localisation, l'échéancier, le budget, les objectifs visés et les disciplines impliquées dans les travaux. Dans les dix (10) jours ouvrables suivants la réception d'une demande de service, l'adjudicataire doit préparer et soumettre un plan de travail détaillé pour approbation par la Ville. Des rapports de suivi périodiques devront être fournis par les adjudicataires pour approbation à la Ville. Les mandats devront être confirmés avant l'échéance de 36 mois du contrat, même si certains mandats pourraient se prolonger après la période initiale du contrat afin de terminer les interventions requises déjà entamées.

Pénalités

Des pénalités sont prévues au contrat en cas de non-qualité des livrables, de non-respect des délais ou de remplacement d'une ressource clé.

Déboursés

Des sommes sont ajoutées pour des déboursés à chaque entente-cadre, conformément à l'article 3.7.3 du devis de l'appel d'offres et à l'encadrement administratif C-OG-DG-D-18-001. Ces sommes n'étaient pas incluses dans les bordereaux des soumissionnaires et peuvent être ajoutées au montant maximal d'honoraires des ententes-cadres. Ces sommes pourront couvrir des dépenses accessoires au contrat principal, telles que des services complémentaires, des rapports spéciaux, la location d'équipement ou l'embauche d'un sous-traitant spécialisé. Les dépenses associées à ces montants seront à la charge des payeurs lors de l'émission des bons de commande et ne devront pas dépasser le total approuvé pour chaque entente-cadre.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions
Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final à la suite de l'évaluation qualitative des propositions et des prix soumis.

Sur les dix-sept (17) preneurs du cahier des charges dont la liste complète est présentée en pièce jointe, six (6) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 35 %.

Parmi les onze (11) firmes n'ayant pas déposé de soumission:

- deux (2) firmes ont déposé à titre de sous-traitant;
- neuf (9) firmes n'ont pas signifié de raison de désistement, mais nous constatons qu'au moins trois (3) de celles-ci sont des firmes d'architecture ou d'aménagement et n'auraient donc pu soumissionner qu'à titre de sous-traitant.

Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, seules les enveloppes de prix des soumissionnaires ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 % ont été ouvertes et considérées pour l'établissement du pointage final. Enfin, tel que spécifié aux documents d'appel d'offres, une firme retenue pour un contrat devenait non admissible pour les contrats suivants.

Les offres des six (6) soumissionnaires ont été jugées conformes et analysées par le comité de sélection. Les six (6) firmes ont soumissionné pour chacune des trois (3) ententes-cadres.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 21 janvier 2021 par visioconférence sous la supervision du Service de l'approvisionnement.

Le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes, obligatoire et applicable à tous les appels d'offres de services professionnels, a été utilisé. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

Les tableaux suivants présentent les montants et les notes obtenues des soumissionnaires à la suite de l'analyse du comité de sélection. Tous les montants incluent les taxes.

Entente-cadre n°1			Taxes incluses

Firmes soumissionnaires conformes	Note intérimaire	Pointage final	Montant total
FNX-INNOV inc.	75,7%	23%	5 464 589,29 $
Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc.	75,0%	20%	6 155 818,99 $
Les Services EXP inc.	76,0%	20%	6 227 678,36 $
Dernière estimation réalisée (VdeM)	Non applicable	Non applicable	5 756 798,25 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire, prix de base ($) (adjudicataire - estimation)			(292 208,96 $)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire, prix de base (%)			
((adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			-5,1%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire, prix de base ($)			
(2e meilleure note - adjudicataire)			691 229,70 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire, prix de base (%)			
((2e meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100			12,65%

Entente-cadre n°2			Taxes incluses
Firmes soumissionnaires conformes	Note intérimaire	Pointage final	Montant total
Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc.	76,0%	35%	3 628 553,51 $
Les Services EXP inc.	75,0%	35%	3 614 837,00 $
SNC-Lavalin inc.	80,0%	34%	3 796 681,46 $
Dernière estimation réalisée (VdeM)	Non applicable	Non applicable	3 500 241,41 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire, prix de base ($) (adjudicataire - estimation)			128 312,10 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire, prix de base (%)			
((adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			3,7%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire, prix de base ($)			
(2e meilleure note - adjudicataire)			(13 716,51 $)
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire, prix de base (%)			
((2e meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100			-0,38%

Entente-cadre n°3			Taxes incluses
Firmes soumissionnaires conformes	Note intérimaire	Pointage final	Montant total
Les Services EXP inc.	75,0%	52%	2 393 158,64 $
SNC-Lavalin inc.	80,0%	51%	2 574 201,14 $
WSP Canada inc.	70,8%	47%	2 546 699,12 $
Dernière estimation réalisée (VdeM)	Non applicable	Non applicable	2 373 227,72 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire, prix de base ($) (adjudicataire - estimation)			19 930,92 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire, prix de base (%)			
((adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			0,8%

Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire, prix de base ($)	
(2e meilleure note - adjudicataire)	181 042,50 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire, prix de base (%)	
((2e meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100	7,57%

Conformité des soumissions

L'adjudicataire recommandé pour la première entente-cadre, soit FNX-INNOV inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) valide jusqu'au 7 novembre 2021.

L'adjudicataire recommandé pour la deuxième entente-cadre, soit le Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc., détient les attestations de l'Autorité des marchés financiers (AMF) valident pour chacun des membres du regroupement, soit jusqu'au 29 janvier 2021 pour CIMA+ S.E.N.C et jusqu'au 8 mai 2020 pour BC2 Groupe Conseil inc. Une demande de renouvellement a été transmise par CIMA+ S.E.N.C. le 13 octobre 2020 et le 31 mars 2020 par BC2 Groupe Conseil inc.

L'adjudicataire recommandé pour la troisième entente-cadre, soit Les Services EXP inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) valide jusqu'au 12 mars 2023.

Une copie des attestations des adjudicataires recommandés est incluse dans les pièces jointes au dossier.

Aucun des adjudicataires recommandés ne figure sur le Registre des entreprises non-admissibles aux contrats publics (RENA), sur le Registre des personnes écartées en vertu du règlement de gestion contractuelle, ou sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Estimation de contrôle

L'estimation de contrôle réalisée à l'interne par la Ville démontre des écarts inférieurs à 10 % pour chaque entente-cadre par rapport aux soumissions reçues. L'estimation de contrôle est réalisée en tenant compte des prix actuels du marché et des soumissions reçues antérieurement. Ainsi, étant donné l'écart négligeable entre les prix soumis par les adjudicataires recommandés et l'estimation de contrôle, l'octroi du contrat est recommandé.

Mentionnons finalement que le contrat faisant l'objet du présent dossier n'aura pas à être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier vise à octroyer trois ententes-cadres de services professionnels qui ne sont pas rattachées à des dépenses. Une imputation distincte sera faite pour chaque demande de prestation de services faite auprès de la firme.
Chacun des mandats confiés aux firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. Les crédits seront prévus au budget PDI ou au budget de fonctionnement des requérants. Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront de différentes sources budgétaires de chaque unité d'affaires à partir des budgets déjà affectés aux différents projets et programmes des requérants.

Les ententes-cadres pourraient engager des dépenses d'agglomération en respect de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (art. 19).

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût maximal, taxes incluses, pour chaque entente-cadre selon le sommaire suivant:

- Entente-cadre n°1 : FNX-INNOV Inc. : 5 464 589,29 $, plus 114 975,00 $ en déboursés;
- Entente-cadre n°2 : Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc. : 3 628 553,51 $, plus 91 980,00 $ en déboursés;
- Entente-cadre n°3 : Les Services EXP Inc. : 2 393 158,64 $, plus 68 985,00 $ en déboursés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de leur contrat, les firmes de génie-conseil devront produire des études et des concepts prenant en compte les impacts sur l'environnement en favorisant le développement durable. Par exemple, les projets visent l'intégration de concepts favorisant les transports actifs, la gestion efficace des eaux de pluie et l'aménagement d'espaces verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'ententes de services professionnels avec des firmes d'experts-conseils multidisciplinaires en génie et en aménagement permettra au Service d'être plus rapide dans la réalisation des projets prévus au PDI en permettant d'octroyer efficacement des mandats spécifiques et adaptés selon les besoins.
Les enveloppes des précédentes ententes-cadres dont bénéficie le Service seront bientôt épuisées. Par conséquent, il est nécessaire d'octroyer de nouvelles ententes-cadres afin de maintenir la prestation de services et l'avancement des projets.

Dans le cas où la décision n'est pas approuvée ou serait retardée, les différents mandats devront passer à travers les processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat spécifique, ce qui aura pour conséquence de ralentir la réalisation des projets et programmes, surtout ceux prévus au PDI.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 6 juillet 2021, soit la date de la validité des soumissions, les soumissionnaires recommandés pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les exigences contractuelles des ententes-cadres tiennent compte des contraintes liées à la Covid-19, notamment l'obligation de respecter les mesures sanitaires, la flexibilité des adjudicataires avec le télétravail et les autres mesures technologiques liées au contexte de la pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication. Elles seront plutôt associées à chacun des projets lors de leur élaboration, en fonction de leurs besoins spécifiques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des services : mars 2021.
Fin des services : février 2024 ou jusqu'à épuisement du montant maximal de chaque entente-cadre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eddy DUTELLY, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eddy DUTELLY, 1er février 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tristan DESJARDINS DROUIN
Ingénieur

Tél : 514-872-4774
Télécop. : tristan.desjardins.drouin@ville.montreal.qc.ca

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-28

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-02-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-02-11

ANNEXE 7.00 - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMP

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 26 novembre 2018

FNX-INNOV INC.
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de client : 3001642376
N° de référence : 1831973192

Objet : Changement de nom de 11017870 CANADA INC. à FNX-INNOV INC.

Monsieur François Gaudreau,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise 11017870 CANADA INC. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant FNX-INNOV INC. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1174002437 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise 11017870 CANADA INC. autorisée le 1ER MAI 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Amélie Bergevin au 1 877 525-0337, poste 4852.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Gaudreau, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 novembre 2018

11017870 CANADA INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS GAUDREAU
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de décision : 2018-CPSM-1060483
N° de client : 3001642376

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 11017870 CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 novembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sonia Richard

Directrice des contrats publics par intérim

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

ANNEXE 7.00 - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMP

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)

S'il vous plaît voir notre lettre d'autorisation de contracter avec un organisme public à la page suivante.

Le 13 mars 2020

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

Nº de décision : 2020-DAMP-1269
Nº de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous EXP SERVICES INC. et PROJI-CONTROLE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **12 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

ANNEXE 7.00 - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMP

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)

Voir pages suivantes.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 17 octobre 2018

CIMA+ S.E.N.C.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS PLOURDE
3400, BOUL DU SOUVENIR, BUR. 600
LAVAL (QC) H7V 3Z2

N° de décision : 2018-CPSM-1057514
N° de client : 3000148732

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AUDY FARLEY LALANDE LA BERGE ET ASSOCIÉS
- CÉDÉGER
- CIMA +
- CIMA + GATINEAU
- CIMA + INTERNATIONAL
- CIMA + LONGUEUIL
- CIMA + MONTRÉAL
- CIMA + RIVIÈRE DU LOUP
- CIMA + SAINT-JÉRÔME
- CIMA + SENC
- CIMA + SHERBROOKE
- CIMA PLUS
- CIMA QUÉBEC
- CIMA+/WALSH/ISIS
  CIMA-INFO
  COENTREPRISE CIMA +/GROUPE CARTIER
- COENTREPRISE CIMA+ / LE GROUPE IBI
- COENTREPRISE CIMA+/TECSULT
- COPAC ET ASSOCIÉS

- DUPUIS, ROUTHIER RIEL ET ASSOCIÉS
- LE CONSORTIUM CIMA+/ROCHE-DELUC/ITRANS
- LECLAIR NADEAU LAMBERT LALLIER ET ASSOCIÉS
- LEGAULT MERCIER ST-GERMAIN PIGEON ET ASSOCIÉS
- LNR ET ASSOCIÉS
- RDO ET ASSOCIÉS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CIMA+ S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Directrice des contrats publics et
des entreprises de services monétaires par intérim

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 13 octobre 2020

CIMA+ S.E.N.C.
3400, BOUL DU SOUVENIR
BUR. 600
LAVAL QC H7V 3Z2

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000148732
N° de demande :	2000035568
N° de confirmation de paiement :	056184

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 22 juin 2017

BC2 GROUPE CONSEIL INC.
A/S MONSIEUR OLIVIER PERRON-COLLINS
85, RUE SAINT-PAUL O, BUREAU 300
MONTRÉAL (QC) H2Y 3V4

Nº de décision : 2017-CPSM-1036805
N° de client : 3000179583

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- BC2 ARCHITECTURE
- BC2 ARCHITECTURE DE PAYSAGE
- BC2 DESIGN URBAIN
- BC2 PLANEX
- BC2 RÉCRÉOTOURISME
- BC2 STRATÉGIES
- BC2 URBANISME
- BC2+SYNERGIS
- GROUPE BC2
- GROUPE CONSEIL BC2FP
- PLANEX

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BC2 GROUPE CONSEIL INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **8 mai 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

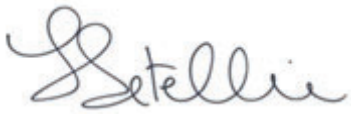

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Objet: RE: AMP - Demande de correctifs - renouvellement -BC2 GROUPE CONSEIL INC.
Pièces jointes: AMP-RGB_c7afbc87-9688-407c-b29a-9f35ba2c3318.png

De : pascale.ouellet@amp.quebec <pascale.ouellet@amp.quebec>
Envoyé : 31 mars 2020 11:19
À : Fannie Croteau <fcroteau@groupebc2.com>
Cc : Olivier Perron-Collins <ocollins@groupebc2.com>; Marielle Luneau <mluneau@groupebc2.com>
Objet : RE: AMP - Demande de correctifs - renouvellement -BC2 GROUPE CONSEIL INC.

Madame,

De par ce courriel, je désire vous confirmer que le dossier pour le renouvellement est complet et présentement en cours en vérification auprès de nos partenaires.

Voici quelques précisions pertinentes :

Puisque vous avez envoyé votre demande de renouvellement avant la date du 90 jours, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'Autorité procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé durant la période d'analyse de votre demande à poursuivre l'exécution de vos contrats en cours, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

Votre entreprise reste en vigueur dépassé la date du premier 3 ans, et le REA – Registre des entreprises autorisées AMP, **fait foi de tout** : https://amp.quebec/rea/

Salutations,

Pascale Ouellet
Agente d'autorisation aux marchés publics
Autorité des marchés publics
T. 418 646-1566
525, boul. René-Lévesque Est, RC.30, Québec (Québec) G1R 5S9
pascale.ouellet@amp.quebec

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **dimanche, 22 novembre 2020 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : BC2 GROUPE CONSEIL INC.
Adresse du siège social : 85, RUE SAINT-PAUL O, BUR. 300, MONTRÉAL, QC, H2Y 3V4, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000179583
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1166369067

Autres noms d'affaires

- BC2
- BC2 ARCHITECTURE
- BC2 ARCHITECTURE DE PAYSAGE
- BC2 DESIGN URBAIN
- BC2 PLANEX
- BC2 RÉCRÉOTOURISME
- BC2 STRATÉGIES
- BC2 URBANISME
- BC2+SYNERGIS
- FAUNE CONSEIL PDG
- GÉOMATIQUE GC
- GROUPE BC2
- GROUPE CONSEIL BC2FP
- GROUPE SYNERGIS
- PEMESSEAU FAUNE
- PLANEX

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Montréal

Service des infrastructure du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 10e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	Soumissionnaire	Désistement	
1	SNC-Lavalin inc.	**x**		
2	AECOM Consiltants inc.		**x**	
3	Affleck de la Riva architectes		**x**	
4	BC2 Groupe Conseil inc.		**x**	
5	Brodeur Frenette		**x**	
6	CIMA S.E.N.C.	**x**		
7	Construction Demathieu & Bard (CDB) inc.		**x**	
8	FNX-INNOV inc.	**x**		
9	Gbi Experts-Conseils		**x**	
10	GHD Consultants limitée		**x**	
11	Lemay CO inc.		**x**	
12	Les Services Exp inc.	**x**		
13	Petropoulos, Bomis & Assoc. Inc.		**x**	
14	Progesys		**x**	
15	Stantec Experts-conseils ltée	**x**		
16	Tetra Tech QI inc.		**x**	
17	WSP Canada Inc.	**x**		
		6	11	17
		35%	**65%**	**100%**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1217231007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Objet :	Accorder trois (3) ententes-cadres de services professionnels à FNX-INNOV inc. (n°1), Regroupement CIMA+ S.E.N.C. - BC2 Groupe Conseil inc. (n°2) et Les Services EXP. Inc. (n°3) pour des services en ingénierie et en aménagement aux fins de la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 11 762 241,44 $ taxes incluses (entente-cadre n°1 : 5 464 589,29 $ + déboursés 114 975,00 $), (entente-cadre n°2: 3 628 553,51 $ + déboursés 91 980,00 $) et Les Services EXP. Inc. (entente-cadre n°3: 2 393 158,64 $ + déboursés 68 985,00 $) - Appel d'offres public 20-18321 - 6 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18321 SEAO _ Liste des commandes.pdf
AO 20-18321 PV.pdf
20-18321 Intervention Appel D'offres CIMA Contrat 2.pdf
20-18321 Intervention Appel D'offres EXP Contrat 3 .pdf
20-18321 Intervention Appel D'offres FNX-INNOV Contrat 1.pdf
20-18321 TABLEAU_Résultat Global Final CONTRAT 1.pdf
20-18321 TABLEAU_Résultat Global Final CONTRAT 2.pdf
20-18321 TABLEAU_Résultat Global Final CONTRAT 3.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-11

Denis LECLERC
c/s acquisition
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18321 — No du GDD : 1217231007

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 9 - 11 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 15 - 12 - 2020

Ouverture faite le : 7 - 1 - 2021

Date du comité de sélection : 21 - 1 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 9

Date du dernier addenda émis : 7 - 12 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 58 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 35,29

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 7 - 2021

Date d'échéance révisée : 6 - 7 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
CIMA+ S.E.N.C. / BC2 Groupe Conseil Inc.	6 227 678,36 $		
Les Services EXP Inc.	6 155 818,99 $		
FNX-INNOV Inc.	5 464 589,29 $	√	1
SNC-Lavalin Inc.	6 510 488,12 $		
Stantec Experts-Conseils ltée	6 468 838,43 $		
WSP Canada Inc.	6 634 471,41 $		

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 1 à la firme : FNX-INNOV Inc. ayant obtenu le plus haut pointage final. Des ONZE (11) autres firmes détentrices du cahier des charges: 2 n'avaient pas la capacité, 1 sous-traitant, 2 pas dans le domaine et 6 n'ont pas répondu.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 28 - 1 - 2021

20-18321 - Services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
CIMA+S.E.N.C. / BC2 Groupe Conseil Inc.	3,67	7,33	7,33	16,33	23,67	17,67	76,0	6 227 678,36 $	0,202	3
Les services Exp Inc	3,33	7,33	6,67	15,33	24,00	18,33	75,0	6 155 818,99 $	0,203	2
FNX-INNOV INC	3,67	6,00	5,67	16,00	23,00	21,33	75,7	5 464 589,29 $	0,230	1
SNC-LAVALIN Inc.	3,83	7,67	7,00	17,00	24,33	20,17	80,0	6 510 488,12 $	0,200	4
Stantec Experts-Conseils ltée	3,50	7,33	7,00	15,33	24,33	18,67	76,2	6 468 838,43 $	0,195	5
WSP Canada Inc.	3,33	7,67	6,00	15,00	22,67	16,17	70,8	6 634 471,41 $	0,182	6
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Eddy Dutelly**									

Comité	CONTRAT 1
Date	jeudi 21-01-2021
Heure	14 h 00
Lieu	Vidéoconférence

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18321 — No du GDD : 1217231007

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 9 - 11 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 15 - 12 - 2020

Ouverture faite le : 7 - 1 - 2021

Date du comité de sélection : 21 - 1 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 9

Date du dernier addenda émis : 7 - 12 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 58 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 6

% de réponses : 35,29

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 16,67

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
FNX-INNOV Inc.	Adjudicataire pour le contrat 1

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 7 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 6 - 7 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
CIMA+ S.E.N.C. / BC2 Groupe Conseil Inc.	3 628 553.51 $	√	2
Les Services EXP Inc.	3 614 837,00 $		
SNC-Lavalin Inc.	3 796 681,46 $		
Stantec Experts-Conseils Ltée	3 857 330,77 $		
WSP Canada Inc.	3 874 645,33 $		

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 2 à la firme : CIMA+ S.E.N.C. / BC2 Groupe Conseil Inc.. ayant obtenu le plus haut pointage final. Des ONZE (11) autres firmes détentrices du cahier des charges: 2 n'avaient pas la capacité, 1 sous-traitant, 2 pas dans le domaine et 6 n'ont pas répondu.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 28 - 1 - 2021

20-18321 - Services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
CIMA+S.E.N.C. / BC2 Groupe Conseil Inc.	3,67	7,33	7,33	16,33	23,67	17,67	76,0	3 628 553,51 $	0,347	1
Les services Exp Inc	3,33	7,33	6,67	15,33	24,00	18,33	75,0	3 614 837,00 $	0,346	2
FNX-INNOV INC	3,67	6,00	5,67	16,00	23,00	21,33	75,7		-	
SNC-LAVALIN Inc.	3,83	7,67	7,00	17,00	24,33	20,17	80,0	3 796 681,46 $	0,342	3
Stantec Experts-Conseils ltée	3,50	7,33	7,00	15,33	24,33	18,67	76,2	3 857 330,77 $	0,327	4
WSP Canada Inc.	3,33	7,67	6,00	15,00	22,67	16,17	70,8	3 874 645,33 $	0,312	5
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Eddy Dutelly**									

Comité	CONTRAT 2
Date	jeudi 21-01-2021
Heure	14 h 00
Lieu	Vidéoconférence

Multiplicateur d'ajustement
10000
Facteur «K» 50

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18321 — No du GDD : 1217231007

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 9 - 11 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 15 - 12 - 2020

Ouverture faite le : 7 - 1 - 2021

Date du comité de sélection : 21 - 1 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 9

Date du dernier addenda émis : 7 - 12 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 58 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 6 — % de réponses : 35,29

Nbre de soumissions rejetées : 2 — % de rejets : 33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
FNX-INNOV Inc.	Adjudicataire pour le contrat 1
CIMA+ S.E.N.C. / BC2 Groupe	Adjudicataire pour le contrat 2

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs — Date d'échéance initiale : 6 - 7 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs — Date d'échéance révisée : 6 - 7 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Les services EXP Inc.	2 393 158,64 $		3
SNC-Lavalin Inc.	2 574 201,14 $		
Stantec Experts-Conseils Ltée	2 663 740,80 $		
WSP Canada Inc.	2 546 699,12 $		

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 3 à la firme : Les Services EXP Inc. ayant obtenu le plus haut pointage final. Des ONZE (11) autres firmes détentrices du cahier des charges: 2 n'avaient pas la capacité, 1 sous-traitant, 2 pas dans le domaine et 6 n'ont pas répondu.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 28 - 1 - 2021

20-18321 - Services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
CIMA+S.E.N.C. / BC2 Groupe Conseil Inc.	3,67	7,33	7,33	16,33	23,67	17,67	76,0		-	
Les services Exp Inc	3,33	7,33	6,67	15,33	24,00	18,33	75,0	2 393 158,64 $	0,522	1
FNX-INNOV INC	3,67	6,00	5,67	16,00	23,00	21,33	75,7		-	
SNC-LAVALIN Inc.	3,83	7,67	7,00	17,00	24,33	20,17	80,0	2 574 201,14 $	0,505	2
Stantec Experts-Conseils ltée	3,50	7,33	7,00	15,33	24,33	18,67	76,2	2 663 740,80 $	0,474	4
WSP Canada Inc.	3,33	7,67	6,00	15,00	22,67	16,17	70,8	2 546 699,12 $	0,474	3
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

Comité	CONTRAT 3
Date	jeudi 21-01-2021
Heure	14 h 00
Lieu	Vidéoconférence

	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	50

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2021/02/25
17:00

(2)

Dossier # : 1195843004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et 40
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'entente entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports du Québec pour le renforcement et la dérivation du collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau, et autoriser une dépense de 2 508 232,51 $ taxes incluses, représentant la part payable de la Ville.

Il est recommandé :
- De ratifier l'entente entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports du Québec pour le renforcement et la dérivation du collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau;
- D'autoriser le directeur de la Direction de l'Épuration des eaux usées, à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal;
- D'autoriser une dépense de 2 508 232,51 $ taxes incluses représentant la part payable de la Ville;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-02-12 11:38

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195843004**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et 40
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'entente entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports du Québec pour le renforcement et la dérivation du collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau, et autoriser une dépense de 2 508 232,51 $ taxes incluses, représentant la part payable de la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

Des inspections du collecteur Saint-Pierre Haut-niveau, réalisées en novembre 2013, avaient démontré la présence de fissures importantes notamment sous les voies rapides existantes de l'autoroute 15 (Décarie). Compte tenu de l'état affaibli du collecteur à ces endroits, la Ville souhaitait qu'il soit consolidé avant que ne débutent les travaux de reconstruction du pont de la rue Saint-Jacques. Dans le cadre du projet Turcot du Ministère des Transports du Québec (MTQ), le projet de construction du pont Saint-Jacques a soulevé plusieurs préoccupations, notamment la localisation du mat central du pont au dessus du collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau qui faisait en sorte que la démolition et la construction du pont allait fragiliser, voire briser le collecteur Saint-Pierre Haut-niveau. D'un commun accord, il a été convenu que le collecteur serait renforcé et dévié avant la construction du pont Saint-Jacques.
La construction du pont Saint-Jacques et le renforcement et la reconstruction du collecteur Saint-Pierre Haut-niveau étant terminés, le présent dossier vise à régulariser cette situation en ratifiant l'entente entre les deux parties (en pièces jointes). Trois ans ont été requis pour l'élaboration de cette entente et répondre ainsi qua exigences des Services juridiques du MTQ. Le présent sommaire vise donc à faire ratifier l'entente entre la Ville et le MTQ visant à renforcer et reconstruire le collecteur Saint-Pierre Haut-niveau afin d'en assurer la pérennité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0285 31 mai 2018 Autoriser une dépense maximale de 10 000 000 $, taxes incluses, pour les travaux afférents dans le cadre de l'entente ratifiée en 2014 entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux connexes au projet Turcot
CG18 0042, 25 janvier 2018 : Ratifier l'entente (cadre de collaboration) intervenue entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des

ouvrages municipaux, dans le cadre du projet Turcot / Autoriser une dépense maximale de 10 000 000 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux.

CE17 1969, 20 décembre 2017 : Ratifier l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 4 200 000 $, et approuver le document intitulé « Marché ».

CM16 1480, 19 décembre 2016 : Adopter le règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot.

CG16 0753, 24 novembre 2016 : Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 $ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot . »

CE15 0338, 4 mars 2015: Ratifier l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 $, et approuver le document intitulé « Marché ».

CG12 0236, 21 juin 2012 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot.

DESCRIPTION

Le MTQ a effectué les travaux de renforcement et de déviation du collecteur Saint-Pierre Haut-niveau et des chambres de vannes dans un nouveau tracé convenu avec la Ville. La Ville a demandé certains ajouts à la conception et la construction des chambres de vanne requises dans cet ouvrage pour faciliter et assurer la sécurité des travailleurs responsables de son entretien futur. La contribution de la Ville pour ces changements est précisée dans la rubrique Aspects financiers.

JUSTIFICATION

Sans ce renforcement et cette déviation du collecteur, la conception du pont Saint-Jacques aurait dû être revue en profondeur. De plus, l'état du collecteur Saint-Pierre Haut-niveau sous la pile centrale du pont Saint-Jacques présentait plusieurs déficientes qui nécessitaient une intervention majeure. Le collecteur Saint-Pierre Haut-niveau est une infrastructure majeure dans la gestion des eaux usées de Montréal. Tout bris sur cette conduite aurait des conséquentes importantes sur les résidents de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L’engagement financier du MTQ dans le projet est estimé à 60 000 000 $, excluant les taxes applicables.
L'engagement financier de la Ville dans le Projet est estimé à un maximum de 2 508 232,51 $ taxes incluses. Ceci représente un montant de 2 290 350,61 $ net de ristournes de taxes.

Le budget provient du Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées. Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renforcement et la déviation du collecteur Saint-Pierre Haut-niveau assure la pérennité de l'infrastructure.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le collecteur Saint-Pierre Haut-niveau a nécessité des réparations majeures afin de maintenir le service aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André LEMIEUX, Service de l'eau
Marleen SIDNEY, Service des finances
Jean-François BALLARD, Service des finances

Lecture :

Jean-François BALLARD, 12 février 2021
André LEMIEUX, 13 janvier 2020
Iva STOILOVA-DINEVA, 8 janvier 2020
Francyne GEMME, 6 décembre 2019
Marleen SIDNEY, 6 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Sophie COUTURE
Chef de section

Tél : 514-872-1773
Télécop. : 514-872-1945

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-04

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin GAUDETTE
Directeur de la gestion du portefeuille de projets par intérim
Tél : 514-216-9664
Approuvé le : 2021-01-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-01-18

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1195843004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Ratifier l'entente entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports du Québec pour le renforcement et la dérivation du collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau, et autoriser une dépense de 2 508 232,51 $ taxes incluses, représentant la part payable de la Ville.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Entente Collecteur St-Pierre (visée).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-11

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
11 FÉV. 2021
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires

ENTENTE DE COLLABORATION

IDENTIFICATION : Renforcement et dérivation du collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau

- Municipalité : Montréal, Westmount
- M.R.C. : Montréal
- C.E.P. Montréal, Notre-Dame-de-Grâce, Westmount-Saint-Louis
- Projet n^{o} : 154030636

ENTRE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

représenté par le ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (RLRQ, chapitre M-28) et de la *Loi sur la voirie* (RLRQ, chapitre V-9), lui-même représenté par monsieur Stéphan Deschênes, sous-ministre adjoint aux grands projets routiers et à la région métropolitaine de Montréal, autorisé à signer en vertu du *Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Transports* (RLRQ, chapitre M-28, r. 6),

ci-après appelé le « Ministre »,

ET

VILLE DE MONTRÉAL,

Personne morale de droit public ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006, dont copie est jointe à l'annexe A,

ci-après appelée la « Ville ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la gestion de la bretelle de sortie Saint-Jacques de l'autoroute Ville-Marie en direction ouest incombe au Ministre en vertu de la *Loi sur la voirie*, aux termes du décret 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications ultérieures;

ATTENDU QUE le projet Turcot comporte des travaux de réaménagement d'une bretelle de sortie de l'autoroute Ville-Marie vers la rue Saint-Jacques en direction ouest et que celle-ci doit être détruite puis reconstruite;

ATTENDU QUE les travaux de réaménagement de cette bretelle de sortie ne sont réalisables qu'après le renforcement et la dérivation du collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau qui est en dessous de la structure;

ATTENDU QUE la gestion du collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau incombe à la Ville, agissant dans ses compétences d'agglomération de Montréal conformément aux articles 25 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

ATTENDU QUE le Ministre est habilité à conclure la présente entente en vertu de l'article 32 de la Loi sur la voirie (chapitre V-9);

ATTENDU QUE la Ville est habilitée à conclure la présente entente en vertu des articles 34 de la Loi sur la voirie et 66 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. INTERPRÉTATION

1.1 Définitions

Les termes ci-après ont, à moins que le contexte ne l'indique autrement, le sens suivant :

1.1.1 **Activités :** désigne les étapes et les travaux, plus amplement décrits à l'annexe B, nécessaires pour mener à terme le Projet;

1.1.2 **Contractant** : désigne, notamment, une personne morale de droit privé ou public, une société en nom collectif, en participation ou en commandite, ou une personne physique, avec laquelle le Ministre conclut un contrat en vue de réaliser l'une ou l'autre des Activités dont l'exécution lui incombe;

1.1.3 **Projet** : désigne les travaux de renforcement et de dérivation du collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau. Il intègre les Activités suivantes demandées par la Ville et réalisées par le Ministre :

L'ajout d'une chambre intermédiaire en prévision d'interventions éventuelles dans le nouveau collecteur pour des besoins d'inspection et d'entretien.

Le surdimensionnement de la chambre Saint-Rémi de 30% et l'ajout de vannes pour permettre l'éventuelle rétention des eaux et améliorer la fonctionnalité et la flexibilité du réseau d'égout de la Ville.

1.1.4 **Bretelle** : désigne la bretelle de sortie Saint-Jacques de l'autoroute Ville-Marie en direction ouest, dans les limites de la Ville, telle qu'illustrée au plan de localisation joint à l'annexe C.

1.2 Annexes et Préambule

1.2.1 Préséance

Le préambule et les annexes mentionnées à la présente entente en font partie intégrante; les parties déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent. En cas de divergence entre une annexe et la présente entente, cette dernière prévaudra.

1.2.2 Exécution et financement des Activités

Dans la présente entente, toute mention à l'effet que l'exécution ou le financement des Activités incombe à l'une ou l'autre des parties renvoie à l'annexe B. Celle-ci indique quelle partie est responsable de l'exécution, du financement et de l'entretien de chacune des Activités identifiées et, le cas échéant, dans quelle proportion.

2. OBJET

La présente entente a pour objet de confier au Ministre la gestion et la réalisation des travaux municipaux faisant partie du Projet et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de sa réalisation.

3. DURÉE

Malgré la date de la signature, la présente entente entre en vigueur le 1er mai 2015 et prend fin lorsque toutes les obligations qui en découlent auront été exécutées.

4. OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1 Obligations communes

4.1.1 Collaboration

Les parties s'engagent à collaborer pleinement entre elles et à fournir les meilleurs efforts pour leur permettre d'exécuter efficacement et ponctuellement leurs obligations respectives et afin d'assurer la réussite du Projet.

4.2 Obligations du Ministre

Le Ministre agit à titre de gestionnaire du Projet et est responsable de la réalisation des Activités dont l'exécution lui incombe selon l'annexe B. Dans ce cadre, il s'engage à :

4.2.1 Mode de réalisation

Gérer et réaliser les Activités du Projet en régie ou en impartition suivant les normes du ministère des Transports et de la Ville, selon le cas. Lorsqu'il réalise les activités en impartition, il agit alors comme donneur d'ordres.

4.2.2 Maîtrise d'œuvre

Confier à un entrepreneur unique la responsabilité de l'exécution de l'ensemble des travaux de construction sur le chantier et le rôle de maître d'œuvre au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (RLRQ, chapitre S-2.1).

4.2.3 Processus d'adjudication ou d'attribution

Procéder, le cas échéant, à la sélection des Contractants requis pour la réalisation des Activités, suivant les règles d'adjudication qui lui sont propres.

4.2.4 Approbation des prix

Faire approuver, par la Ville, les prix soumissionnés ou le montant des honoraires négociés, selon le cas, portant sur des Activités dont le financement incombe à celle-ci, avant la conclusion des contrats afférents.

4.2.5 Copie des contrats

Remettre à la Ville une copie des contrats conclus pour la réalisation des Activités dont le financement incombe à celle-ci.

4.2.6 Planification des Activités

Fournir à la Ville une planification générale et sommaire des Activités et ses mises à jour, le cas échéant.

4.2.7 Approbation des livrables

Faire approuver, par la Ville, les documents ou parties de documents, notamment, les rapports, les études, les plans et devis et autres livrables ou ouvrages issus des Activités dont le financement lui incombe ou qui lui seront rétrocédés, ainsi que toutes modifications ultérieures, préalablement à leur utilisation pour les fins auxquelles ils sont destinés.

4.2.8 Ordres de changement pour travaux imprévus et travaux additionnels

4.2.8.1 Obtenir le consentement de la Ville, préalablement à l'exécution de travaux imprévus reliés, en tout ou en partie, à des Activités dont le financement incombe à celle-ci.

4.2.8.2 Réaliser ou faire réaliser les travaux additionnels demandés par la Ville, dans la mesure où ceux-ci sont accessoires, ne changent pas la nature d'un contrat conclu avec un Contractant et que la Ville assume les coûts additionnels causés par les demandes, le cas échéant.

4.2.9 Réunions

Inviter la Ville aux réunions de travail, aux réunions de coordination et aux réunions de chantier, afin qu'elle puisse exercer un droit de regard et de surveillance sur la réalisation des ouvrages issus des Activités dont le financement lui incombe ou qui lui seront rétrocédés et, s'il y a lieu, à émettre ses commentaires.

4.2.10 Visite de chantier et inspection

4.2.10.1 Permettre à la Ville d'inspecter les travaux de construction portant sur des ouvrages issus des Activités dont le financement lui incombe ou qui lui seront rétrocédés, sans préavis, mais à des heures normales et raisonnables.

4.2.10.2 Tenir compte des indications raisonnables que pourrait lui donner la Ville suite à telle inspection, étant entendu que telles indications ne peuvent être formulées à contretemps que pour un motif sérieux.

4.2.11 Réception des livrables et des ouvrages

Permettre à la Ville de participer au processus décisionnel menant à la réception, avec ou sans réserve, des livrables et des ouvrages issus des Activités dont le financement lui incombe ou qui lui seront rétrocédés.

4.2.12 Remise des livrables

Remettre à la Ville, dans les cent-vingt (120) jours suivant la réception sans réserve des ouvrages, un exemplaire des documents, parties de documents et autres livrables portant sur les ouvrages issus des Activités dont le financement lui incombe ou qui lui seront rétrocédés, tels que :

i. Les plans tels que construits;

ii. Les études d'avant-projet;

iii. Les expertises et études requises selon les disciplines concernées et ou la réglementation.

4.2.13 Paiement des Contractants

Payer directement les Contractants, qu'il soit ou non responsable du financement des Activités réalisées par ces derniers.

4.2.14 Demandes de paiement

Produire, à la Ville, ses demandes de paiement pour services rendus accompagnées des pièces justificatives mentionnées à l'article 5.5.

4.2.15 Coûts assumés par le Ministre

Assumer le coût des Activités dont le financement lui incombe, ainsi que les coûts imprévus ou supplémentaires relatifs à ces Activités.

4.2.16 Règlements de réclamations

Faire approuver au préalable, par la Ville, tous règlements de réclamation négociés par le Ministre portant sur des Activités dont le financement incombe à celle-ci.

4.2.17 Coordination

Assurer la coordination des divers intervenants dans le Projet.

4.3 Obligations de la Ville

La Ville s'engage à :

4.3.1 Réalisation de certaines Activités

Réaliser avec diligence les Activités dont l'exécution lui incombe selon l'annexe B, s'il en est;

4.3.2 Assistance technique

Fournir au Ministre une assistance technique sur les aspects du Projet pour lesquels elle détient une expertise ou des connaissances particulières, notamment, sur : la gestion de la circulation sur le réseau routier municipal, l'état ou la localisation de certaines infrastructures, l'identification de problèmes spécifiques et de leurs causes.

4.3.3 Disponibilité des terrains

Mettre à la disposition du Ministre les terrains requis pour la réalisation du Projet dont elle est propriétaire, avant la signature de la présente entente.

4.3.4 Paiement au Ministre

Payer au Ministre sa part des coûts admissibles relatifs aux Activités réalisées par le Ministre, mais dont le financement incombe à celle-ci, suivant les modalités prévues à l'article 5.

4.3.5 Coûts supplémentaires

Payer au Ministre les coûts admissibles pour des travaux imprévus ou supplémentaires préapprouvés, relativement aux Activités dont le financement incombe à celle-ci.

4.3.6 Intervenants municipaux

Faciliter la coordination des divers intervenants municipaux, s'il y a lieu.

4.3.7 Confidentialité

Assurer la confidentialité des soumissions qui lui auront été transmises par le Ministre, conformément à la présente entente, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

5. MODALITÉS FINANCIÈRES

5.1 Coûts de réalisation du Projet

Les coûts de réalisation du Projet sont de soixante-deux millions cent quatre-vingt-un mille cinq cent quarante-six dollars (62 181 546 $), excluant les taxes applicables.

5.2 Engagements financiers du Ministre

L'engagement financier du Ministre dans le Projet avait été estimé à soixante millions de dollars (60 000 000 $), excluant les taxes applicables.

5.3 Engagements financiers de la Ville

L'engagement financier de la Ville dans le Projet est de deux millions cent quatre-vingt-un mille cinq cent quarante-six dollars (2 181 546 $), excluant les taxes applicables.

5.4 Coûts admissibles

5.4.1 Coûts réels

Les seuls coûts admissibles payables par la Ville sont les coûts réels des travaux.

5.4.2 Honoraires professionnels

Les coûts réels des honoraires professionnels ne peuvent excéder les tarifs prescrits suivants et leurs modifications subséquentes :

i. *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des arpenteurs-géomètres* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 10);

ii. *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 9);

iii. *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 12).

5.5 Délai de paiement et pièces justificatives

La Ville paie au Ministre le montant des coûts admissibles après vérification des demandes de paiement accompagnées des pièces justificatives suivantes :

i. La facture détaillée du Ministre adressée à la Ville pour services rendus;

ii. Les factures détaillées des Contractants qui ont réalisé des Activités dont le financement incombe à la Ville, le cas échéant;

iii. Les décomptes progressifs;

iv. Toute autre pièce raisonnable qui pourrait être demandée par la Ville.

5.6 TPS et TVQ

Les biens et services payés par la Ville au Ministre sont assujettis à la taxe de vente du Québec et à la taxe fédérale sur les produits et services.

5.7 Vérification

Les transactions financières découlant de l'exécution de la présente entente sont sujettes à la vérification, notamment, par le Contrôleur des finances, conformément à la *Loi sur le ministère des Finances* (RLRQ, chapitre M-24.01).

5.8 Validité de l'engagement financier

Tout engagement financier du Ministre n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement, conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001).

5.9 Réserve

Les paiements effectués par la Ville ne constituent pas une reconnaissance que les services rendus, par le Ministre et ses Contractants, sont conformes à la présente entente.

La Ville se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure des demandes de paiement pour lesquelles un paiement a été effectué et à un réajustement, s'il y a lieu.

6. ENTRETIEN DES OUVRAGES ET DES INSTALLATIONS

Au terme de la réalisation du Projet, la Ville de Montréal est responsable de l'entretien des ouvrages réalisés, ceci à titre de propriétaire de la nouvelle partie du Collecteur Haut St-Pierre.

7. PROPRIÉTÉS MATÉRIELLES ET DROITS D'AUTEUR

7.1 Propriété matérielle

Tous les documents, parties de document et autres livrables visés aux articles 4.2.7 et 4.2.11 seront produits en deux exemplaires. Le Ministre s'engage à en remettre un exemplaire à la Ville. Chacune des parties aura alors la pleine propriété de son exemplaire et pourra en disposer à son gré.

7.2 Droits d'auteur

Le Ministre s'engage à obtenir et à céder à parts égales à la Ville, qui accepte, tous les droits d'auteur sur les documents ou parties de documents visés aux articles 4.2.7 et 4.2.11 à toutes fins jugées utiles par la Ville. Cette cession à parts égales permettra à chaque partie d'exercer ses droits d'auteur sans avoir à obtenir la permission de l'autre. Ladite cession est consentie sans limites de territoire et sans limites de temps ou de quelque autre nature que ce soit.

7.3 Droit à l'intégrité de l'œuvre

Le Ministre s'engage également à obtenir, des auteurs des documents visés, une renonciation à leur droit moral à l'intégrité de ceux-ci en faveur de la Ville et du Ministre.

8. CESSION DE L'ENTENTE

Les droits et les obligations contenus à la présente entente ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés en tout ou en partie sans l'autorisation écrite du Ministre.

9. RÉSILIATION

9.1 Le Ministre peut, en tout temps et pour tout motif, résilier la présente entente aux termes d'un avis écrit à la Municipalité. La résiliation prend effet de plein droit à la date de réception de l'avis par la Municipalité.

10. MODIFICATION

Toute modification au contenu de la présente entente doit faire l'objet d'un consentement écrit entre les parties et faire l'objet d'un avenant, lequel en fait alors partie intégrante.

11. CONFLITS D'INTÉRÊTS

11.1 Chacune des parties s'engage à fournir les meilleurs efforts, afin d'assurer l'intégrité et d'éviter les situations de conflits d'intérêts réels ou apparents dans le cadre du Projet. Si l'une des parties devient au fait d'une telle situation, elle doit en informer l'autre dans les meilleurs délais. Les parties analyseront alors ensemble les mesures appropriées à prendre, pouvant aller jusqu'à la résiliation de l'entente dans les cas jugés plus sérieux par l'une ou l'autre d'entre elles.

11.2 Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application de la présente entente.

12. RELATIONS PUBLIQUES ET AFFICHAGE

Les parties aux présentes conviennent des modalités d'affichage et de publicité suivantes :

12.1 À l'exception des panneaux d'annonce des investissements du ministère des Transports du Québec sur le réseau routier, toute annonce publique du Projet, ou toute autre activité publique pouvant s'y rattacher, doit être convenue entre les parties, qu'elle soit faite à l'occasion de cérémonies officielles, de conférences de presse, par voie de communiqués ou par tout autre moyen de communication publique;

12.2 Dans le cas où des panneaux d'annonce des investissements faits par le Ministre et par la Ville sont requis, le Ministre s'engage à fournir et à installer lesdits panneaux aux abords des chantiers sélectionnés, et ce, pour toute la durée des travaux.

13. COMMUNICATIONS ET REPRÉSENTANTS

13.1 Tout avis, toute instruction, toute recommandation ou tout document exigé en vertu de la présente entente doit, pour être valide et lier les parties, être donné par écrit au représentant identifié par courrier, par courrier recommandé, par messagerie, par télécopieur ou par courriel, ou remis en mains propres ou par huissier, aux coordonnées suivantes :

Avis au Ministre :
Ministère des Transports du Québec
Direction du grand projet Turcot
380, rue Saint-Antoine Ouest,
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Courriel : candice.lospied@transports.gouv.qc.ca

À l'intention de son représentant : Candice Lospied, directrice de la Direction du grand projet Turcot par intérim

Avis à la Ville :
Ville de Montréal
Direction de l'épuration des eaux usées
12001, boulevard Maurice-Duplessis
Montréal (Québec) H1C 1V3
Télécopieur : 514-280-4377
Courriel : brunohalle@ville.montreal.qc.ca

À l'intention de son représentant : Bruno Hallé, directeur, DEEU

13.2 Si une des parties change de représentant ou de coordonnées, elle doit aviser l'autre partie dans les meilleurs délais.

14. SIGNATURES

Les parties déclarent avoir pris connaissance et compris les présentes et signent, en double exemplaire, comme suit :

Ville de Montréal

Par : Yves Saindon, greffier

À _____

Ce jour du mois de l'an deux mille ____;

_____

Greffier

Gouvernement du Québec

Par : Stéphan Deschênes, sous-ministre adjoint aux grands projets routiers et à la région métropolitaine de Montréal,

À Québec

Ce jour du mois de l'an deux mille ____;

_____

Sous-ministre adjoint aux grands projets routiers et à la région métropolitaine de Montréal

Annexe A

RÉSOLUTION MUNICIPALE

ACTIVITÉS

Projet 154030636 : Renforcement et dérivation du Collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau (Projet Turcot)

	EXÉCUTION	FINANCEMENT
1. ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES		
1.1 Avant-projet préliminaire	**Ministre**	**Ministre**
1.2 Avant-projet définitif	**Ministre**	**Ministre**
1.3 Plans et devis préliminaires	**Ministre**	**Ministre**
1.4 Plans et devis définitifs	**Ministre**	**Ministre**
1.5 Plans d'arpentage conformes aux exigences du ministre	**Ministre**	**Ministre**
1.6 Acquisition des biens de gré à gré ou par expropriation	**Ministre**	**Ministre**
1.7 Déplacements des équipements de services publics	**Ministre**	**Ministre**
1.8 Études géotechniques et géologiques	**Ministre**	**Ministre**
1.9 Études environnementales	**Ministre**	**Ministre**
1.10 Obtention de toutes les autorisations requises	**Ministre**	**Ministre**
1.11 Contrats de services professionnels	**Ministre**	**Ministre**
2. ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION		
2.1 Surveillance des travaux reliés au projet et contrôle qualitatif des matériaux et de l'utilisation de ces matériaux	**Ministre**	**Ministre**
2.2 Signalisation des travaux, conforme aux normes *Tome V – Signalisation routière de la collection Normes - Ouvrages routiers* du Ministère, édition la plus récente, et maintien de la circulation	**Ministre**	**Ministre**
2.3 Renforcement du collecteur	**Ministre**	**Ministre**
2.4 Dérivation du collecteur	**Ministre**	**Ministre**
2.5 Plans « tel que construit »	**Ministre**	**Ministre**
2.6 Chambre intermédiaire du collecteur Haut St-Pierre	**Ministre**	**Ville**
2.7 Surdimensionnement de la chambre St-Rémi du collecteur Haut St-Pierre	**Ministre**	**Ville**

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance de la présente annexe et y apposent leurs initiales : _____

_____ _____

PLAN DE LOCALISATION

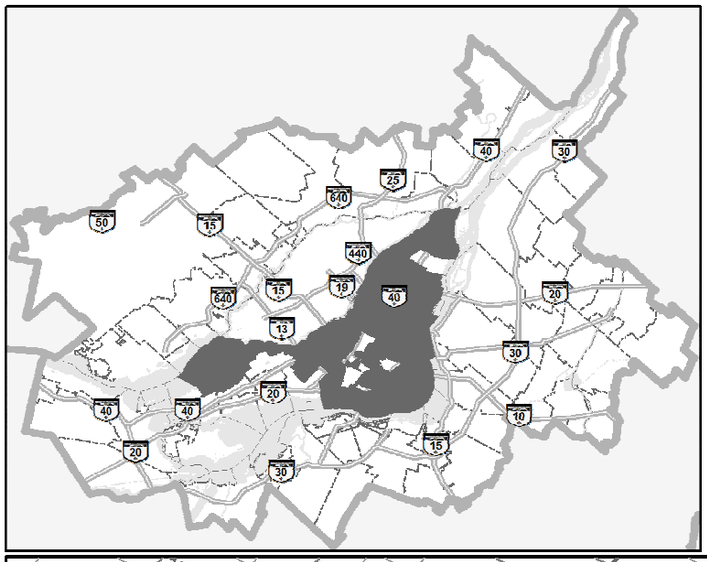

Transports Québec

Objet :	**Renforcement et dérivation du collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau**
Municipalité :	**Montréal**
MRC :	**Montréal**
CEP :	**Notre-Dame-de-Grâce et Saint-Henri-Sainte-Anne**
Projet :	**154030636**
Date :	**2020-10-23**

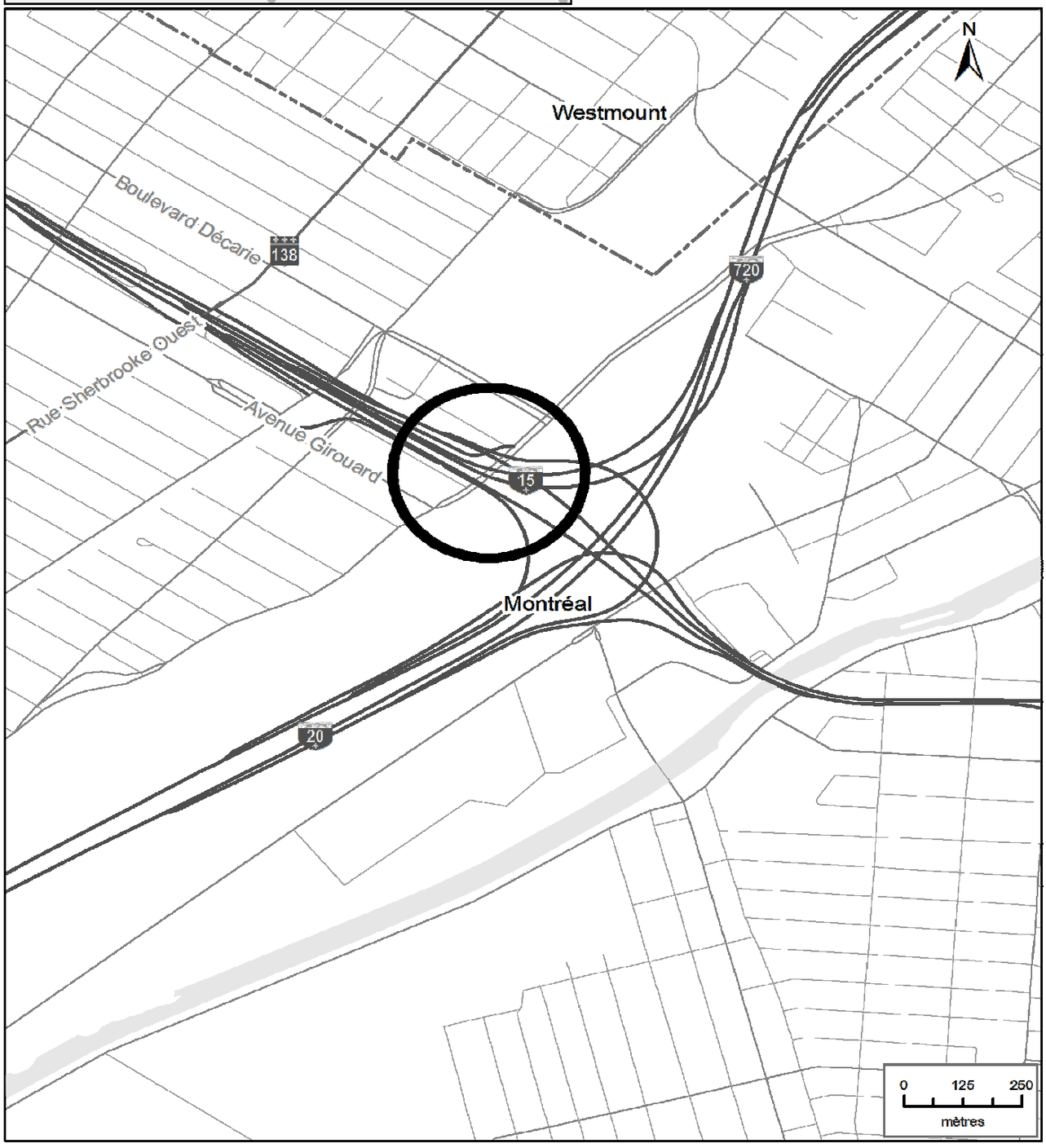

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195843004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Ratifier l'entente entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports du Québec pour le renforcement et la dérivation du collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau, et autoriser une dépense de 2 508 232,51 $ taxes incluses, représentant la part payable de la Ville.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

InfoCompt_DEEU_1195843004-revisé.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-12

Nathalie FRIGON
Conseillère budgetaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2021/02/25
17:00

(1)

Dossier # : 1216859001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 6 782 425,77 $, taxes et contingences incluses (entente : 6 002 146,70 $ + contingences : 780 279,07 $), pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG18 0122).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 782 425,77 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG 18 0122);

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-01-20 14:36

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1216859001**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 6 782 425,77 $, taxes et contingences incluses (entente : 6 002 146,70 $ + contingences : 780 279,07 $), pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG18 0122).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux.
Le 22 février 2018, le conseil d'agglomération approuvait la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'achat de 35 camions autopompes à raison de 7 véhicules par année. L'entente répondait à un besoin de standardisation des véhicules et s'inscrivait dans une démarche de gestion de la désuétude. À ce jour, la Ville a émis les commandes pour l'achat de 21 camions autopompes.

Le présent dossier vise à obtenir une autorisation de dépense pour l'achat de 7 camions prévus à l'an 4 de l'entente.

Ce dossier demande l'approbation du conseil d'agglomération, car la dépense est liée à l'exercice d'une compétence d'agglomération supérieure à 500 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0616 – 19 décembre 2019 : Autoriser une dépense de 6 639 973,53 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG18 0122).
CG19 0028 – 31 janvier 2019 : Autoriser une dépense de 6 755 815,57 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG18 0122).

CG18 0122 – 22 février 2018 : Conclure avec « Maxi-Métal inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine - Appel d'offres public 17-15795 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 36 946 435,95 $, taxes incluses) et autoriser une dépense de 7 364 996,60 $,

taxes incluses, pour la l'acquisition de 7 camions autopompes et d'un module de pompe supplémentaire, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. ».

DESCRIPTION

Ce dossier vise une autorisation de dépense de 6 782 425,77 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes d'une capacité de 6000 litres/minute conformément aux dispositions de l'entente d'achat contractuelle 1258829 intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc».
Un camion autopompe est un véhicule d'urgence équipé d'outils et d'équipements permettant de faire face à divers types d'interventions dont le combat d'incendie, l'alimentation en eau, les accidents de circulation, la désincarcération, la détection, les effondrements de structures, etc.

Les camions seront sous la garantie de base du manufacturier pour une période de 12 mois à l'exception de certaines composantes pour lesquelles la Ville exige une durée plus longue. C'est notamment le cas pour le système de climatisation, les feux d'urgence, certains éléments de structure du camion (cabine, carrosserie, etc.) et du réservoir d'eau dont la garantie sera respectivement de 2, 5, 10 et 20 ans.

Provision - Frais de contingences

Un camion autopompe est un véhicule de spécialité susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de fabrication. La modification d'un camion en cours de fabrication est une pratique courante qui permet d'optimiser un véhicule en fonction de son usage prévu. Conformément aux dispositions de l'entente-cadre, les prix doivent être indexés pour tenir compte de la fluctuation du taux de change entre la date d'ouverture des soumissions (26 juillet 2017) et la date d'émission du bon de commande. Afin de faire face aux imprévus de fabrication et aux fluctuations du taux de change, un frais de contingences de 13 % (780 279,07 $, taxes incluses) a été ajouté au coût d'achat des 7 camions.

Résumé des coûts d'acquisition

PRIX UNITAIRE (taxes incluses)	QUANTITÉ	SOUS-TOTAL	CONTINGENCE 13% (taxes incluses)	TOTAL DE LA DÉPENSE
857 449,53 $	7	6 002 146,70 $	780 279,07 $	**6 782 425,77 $**

JUSTIFICATION

Cet achat vise le remplacement de 7 camions autopompes qui seront mis au rancart pour cause de désuétude :

Matricule des appareils qui seront remplacés	**Année de mise en service**
346-95285	1995
346-95286	1995
346-95287	1995
346-95281	1995
346-95291	1995
347-01024	2001
347-01025	2001

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 6 782 425,77 $, taxes et contingences incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 6 261 039, 03 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 19-008) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 71080).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des camions respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cet achat répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin que le Service de sécurité incendie de Montréal soit en mesure d'assurer sa mission, il doit posséder un parc de véhicules dont l'état de la mécanique est sans reproche. Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, par conséquent, les frais d'entretien, de réparation et les délais d'immobilisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 3 février 2021
Conseil municipal : 22 février 2021
Conseil d'agglomération : 25 février 2021
Émission du bon de commande : mars 2021
Livraison des camions : mars 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Conseillère en amélioration continue

Tél : 514 862-2196
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-14

Nassiri RADI
chef de section - ingenierie (smra)

Tél : 5148721843
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Simon CLOUTIER
Directeur de service - matériel roulant et ateliers
Tél : 514-872-0873
Approuvé le : 2021-01-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216859001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division sécurité publique
Objet :	Autoriser une dépense de 6 782 425,77 $, taxes et contingences incluses (entente : 6 002 146,70 $ + contingences : 780 279,07 $), pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG18 0122).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1216859001 - acquisition de 7 camions autopompes.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie ROUSSEAU
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-18

Françoise TURGEON
conseiller(ere) budgetaire

Tél : 514-872-4674
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2021/02/25
17:00

(2)

Dossier # : 1208927001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver le Rapport d'activités 2019-2020 relatif au Fonds de développement des territoires

Il est recommandé :
- d'approuver le Rapport d'activités 2019-2020 relatif au Fonds de développement des territoires;
- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- d'autoriser le Service du Développement Économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site internet de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-02-08 12:28

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208927001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver le Rapport d'activités 2019-2020 relatif au Fonds de développement des territoires

CONTENU

CONTEXTE

La Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (ci-après la Loi) a institué le Fonds de développement des territoires (FDT) pour aider les municipalités régionales de comté et les agglomérations à assumer leur nouveau rôle en matière de développement local et régional. Ce Fonds permet de soutenir toute mesure qui s'y rattache.
Une entente relative au Fonds de développement des territoires couvrant les années 2015 à 2020 est intervenue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).
Elle prévoit que l'agglomération doit établir ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien au milieu. L'agglomération doit également assurer la gestion des sommes qu'elle reçoit du Fonds et en demeure imputable. L'entente prévoit que la Ville doit produire et adopter certains documents dont le rapport d'activités pour pour l'année 2019-2020.

Le présent dossier vise à faire adopter le Rapport d'activités 2019-2020 .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 19 0618 - 19 décembre 2019 - Approuver le Rapport d'activités 2018-2019 relatif au Fonds de développement des territoires
CG18 0375 - 21 juin 2018 - Approuver le Rapport d'activités 2016-2017 amendé et le Rapport d'activités 2017-2018 relatifs au Fonds de développement des territoires
CG17 0504 – 28 septembre 2017 – Approuver les rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 relatifs au Fonds de développement des territoires
CG17 0196 18 mai 2017 – Approuver l'entente 2015-2020 relative au Fonds de développement des territoires à intervenir entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
CG16 0343 – 19 mai 2016 – Approuver une entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires.

DESCRIPTION

En 2019-2020, les contributions financières reçues dans le cadre du FDT ont permis de financer des projets et des activités liés au réseau PME MTL, la réalisation de projets de concertation confiés à Concertation régionale de Montréal (Concertation Montréal) et au Conseil d'Économie Sociale de l'Île de Montréal (CESIM) permettant ainsi de répondre aux priorités d'intervention inscrites dans la nouvelle stratégie Accélérer Montréal, laquelle s'articule autour de cinq orientations importantes, auxquelles les activités de concertation ont été ajoutées. Ils se déclinent comme suit:
- Favoriser l'essor des entreprises;
- Stimuler l'entrepreneuriat privé et collectif;
- Miser sur le savoir et talent;
- Mettre en valeur les pôles économiques territoriaux de la métropole;
- Faire rayonner la métropole à l'échelle nationale et sur la scène internationale;
- Appui à des actions ciblées de concertation;

Les priorités "Favoriser l'essor des entreprises", "Stimuler l'entrepreneuriat privé et collectif" et "l'Appui à des actions ciblées de concertation" ont été particulièrement visées au cours de l'exercice 2019-2020.

Année	Contribution FDT ($)	ContributionVille ($)	Projets & Activités
2019-2020	10,02M $	1,5M $	Réseau PME MTL - Budget de fonctionnement - Fonds Jeunes Entreprises - Fonds de développement de l'économie sociale Projets de concertation - Appui à des actions ciblées de concertation (en matière de développement local et régional CESIM - Favoriser la concertation entre les intervenants locaux et régionaux, promouvoir l'économie sociale et favoriser la mise en place des conditions nécessaires à la création, la croissance et la consolidation des entreprises d'économie sociale

L'annexe A de l'entente FDT vient préciser le contenu du rapport d'activités, lequel doit être déposé sur le site Web de la Ville au bénéfice de la population.
Les contributions versées aux 6 organismes du Réseau PME MTL ont été utilisées afin de :
- couvrir la rémunération des conseillers et du personnel de soutien, les dépenses d'administration et de gestion. À cet égard, les dépenses de rémunération et de gestion atteignent 8,8M $;
- accompagner 2 869 entreprises dont 2 350 entreprises privées à but lucratif existantes ou en démarrage et 519 entreprises d'économie sociale existantes ou en démarrage;
- rencontrer 1 136 entrepreneurs par le biais de séances d'information dispensées par le réseau PME MTL;
- octroyer une aide financière dans le cadre du Fonds de Développement de l'Économie sociale à 57 entreprises et une aide financière dans le cadre du Fonds Jeunes Entreprise à 92 entreprises pour un total de 2.5M $;

Sommes dépensées - contributions FDT	Coût
Rémunération – Conseillers	4 556 894 $
Rémunération - Soutien administratif	2 354 171 $
Dépenses d'administration et de gestion	1 881 156 $
Contributions financières - Fonds de Développement de l'Économie Sociale	1 300 612 $
Contributions financières - Fonds Jeunes Entreprises	1 150 500 $
Sous-Total	**11 243 333 $**
Activités de concertation	2 312 500 $
Total	**13 555 833 $**

La somme disponible en 2019-2020 étant de 11,53M $, les fonds non utilisés au cours des exercices précédents sont venus bonifier les contributions courantes.

Dépenses totales	Somme reçue du MAMH	Contribution del'agglomération	Fonds non utilisés provenant des exercices précédents
13,56M $	10,02M $	1,5M $ *	2,04M $

*Ce montant inclut une contribution spéciale de 216 000 $ octroyée à PME MTL Grand Sud-Ouest.

JUSTIFICATION

Le rapport vient répondre aux exigences de reddition de compte de l'entente FDT.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers ont été traités dans le dossier # 1165175013 ainsi que lors des ajustements traités dans le dossier # 1180191003.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le dépôt du rapport permet à la Ville de se conformer aux exigences de l'entente FDT.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le rapport sera rendu disponible à la population sur le site Internet de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Hiver 2020-2021 :
- Transmettre le Rapport d'activités 2019-2020 au ministre des Affaires municipales et de

l'Habitation.
- Rendre disponible sur le site web de la Ville le Rapport d'activités 2019-2020 pour le bénéfice de la population.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie BOCHET
Conseillère en analyse et gestion financière

Tél : 514-868-7885
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-29

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-02-08

Fonds de développement des territoires

Rapport annuel d'activités

1er avril 2019 au 31 mars 2020

Montréal

1. Contexte général

La *Loi sur les compétences municipales* (ci-après la LCM) prévoit que l'agglomération de Montréal peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire. C'est à cette fin qu'elle a constitué le réseau PME MTL. Composé de six (6) pôles de services en développement économique local, le réseau offre de l'accompagnement et du financement aux entrepreneurs privés et d'économie sociale de l'île de Montréal.

La *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi) est venue instituer le Fonds de développement des territoires (FDT) pour aider les municipalités régionales de comté et les agglomérations à assumer leur nouveau rôle en matière de développement local et régional. Ce Fonds permet de soutenir toute mesure qui s'y rattache.

Une entente relative au FDT est intervenue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Elle couvre les années 2015-2020 et prévoit que l'agglomération doit établir ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien au milieu.

À cet effet, nous désirons souligner l'entrée en vigueur, le 26 avril 2018 de la nouvelle stratégie de la Ville de Montréal intitulée Accélérer Montréal.

2. Priorités d'intervention

La nouvelle stratégie de la Ville de Montréal, Accélérer Montréal, laquelle a été adoptée en avril 2018 s'articule autour de cinq orientations importantes.

Dans le cadre des dispositions de l'entente FDT, la Ville de Montréal a établi les priorités d'intervention suivantes pour l'année 2019-2020:

- **Favoriser l'essor des entreprises**
    - Stimuler la croissance des secteurs d'activités suivants : transport et mobilité, industries créatives et culturelles, industries numériques, technologies propres, santé et sciences de la vie
    - Répondre efficacement aux besoins des entreprises et les soutenir dans leurs projets par des services efficaces et complémentaires

- Procéder de manière continue à l'évaluation des programmes et des interventions destinés à stimuler la création et la croissance des entreprises ainsi que l'attractivité et la compétitivité des zones d'emploi et des artères commerciales

- **Stimuler l'entrepreneuriat privé et collectif**
  - Stimuler la création et la croissance des entreprises ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial en accordant une attention particulière à l'entrepreneuriat féminin, à l'entrepreneuriat jeunesse et à l'entrepreneuriat immigrant
  - Soutenir le développement de l'économie sociale et faire de Montréal une référence internationale en matière d'innovation sociale
- **Miser sur le savoir et le talent**
  - Soutenir des initiatives mettant en relation des représentants d'entreprises et des chercheurs autour de thématiques technologiques intersectorielles pour stimuler le développement économique
  - Contribuer à la valorisation de la recherche issue du réseau de l'enseignement supérieur et à la création d'un plus grand nombre d'entreprises comme résultat de ces activités
  - Instaurer des partenariats stratégiques avec les partenaires institutionnels et gouvernementaux pour relever le défi des besoins croissants en main-d'œuvre qualifiée
- **Mettre en valeur les pôles économiques territoriaux de la métropole**
  - Consolider l'attractivité des pôles territoriaux d'emplois et du centre-ville comme centre d'affaires
  - Améliorer l'accessibilité des pôles territoriaux d'emplois et le déplacement des marchandises
  - Redynamiser les artères commerciales
- **Faire rayonner la métropole à l'échelle nationale et sur la scène internationale**
  - Collaborer à l'attraction, à l'accueil et à l'accompagnement de projets d'investissements de sociétés locales ou étrangères, en collaboration avec Montréal International et Investissement Québec
  - Promouvoir à l'international le talent des designers de Montréal ainsi que son statut de « Ville UNESCO de design » et développer la coopération internationale en tant que membre du Réseau des villes créatives de l'UNESCO
  - Soutenir l'internationalisation des entreprises montréalaises

Il y a lieu d'ajouter à ces priorités d'intervention l'appui à des actions ciblées de concertation en matière de développement local et régional.

Priorité 1 – Favoriser l'essor des entreprises

Le mandat de promotion et de soutien à l'entrepreneuriat est délégué, sur le territoire montréalais, au réseau PME MTL. Suivant les exigences de l'entente FDT, une entente de délégation est intervenue entre la Ville de Montréal et chacun des six (6) pôles de services de PME MTL.

Le mandat du réseau PME MTL est de déployer un ensemble de services aux entrepreneurs privés et d'économie sociale, en offrant de l'accompagnement et du financement pour le démarrage, la croissance et la relance d'entreprises. Ces services sont offerts sous forme de services-conseils, de financement, de mentorat d'affaires, d'information et d'orientation, d'activités de réseautage et de promotion de l'entrepreneuriat. Cette offre de services peut se faire en partenariat avec d'autres personnes ou organismes.

Le réseau PME MTL a également le mandat principal de gérer le Fonds d'investissement PME MTL (Fonds PME MTL) et les Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS), ainsi que le Fonds de subvention Jeunes entreprises (FJE) et le Fonds de subvention de développement de l'économie sociale (FDES).

Porte d'entrée de l'entrepreneuriat montréalais, le Réseau offre des services d'accompagnement et de financement aux entrepreneurs du territoire. Il se compose des six pôles de services suivants :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Territoire d'intervention des six pôles de services de PME MTL

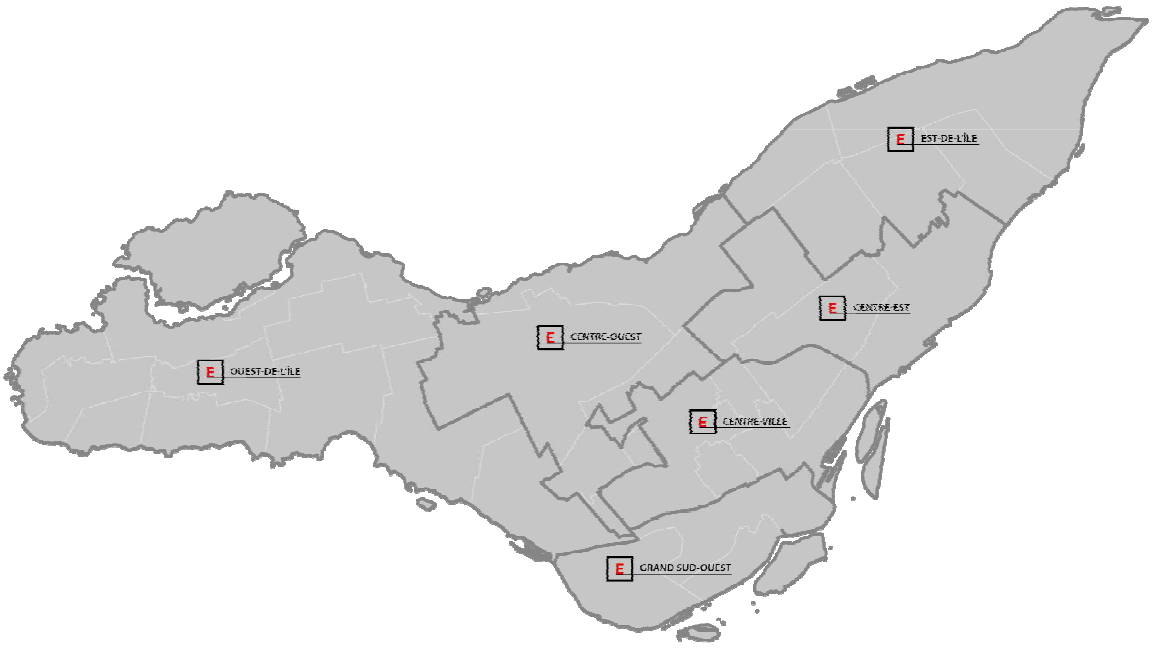

Priorité 2 – Stimuler l'entrepreneuriat privé et collectif

Le mandat du réseau PME MTL est de déployer un ensemble de services aux entrepreneurs privés et d'économie sociale, en offrant de l'accompagnement et du financement pour le démarrage, la croissance et la relance d'entreprises. Ces services sont offerts sous forme de services-conseils, de financement, de mentorat d'affaires, d'information et d'orientation, d'activités de réseautage et de promotion de l'entrepreneuriat. Cette offre de services peut se faire en partenariat avec d'autres personnes ou organismes.

Priorité 3 – Miser sur le savoir et le talent

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2019-2020 dans le cadre du FDT.

Priorité 4 – Mettre en valeur les pôles économiques territoriaux de la métropole

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2019-2020 dans le cadre du FDT.

Priorité 5 – Faire rayonner la métropole à l'échelle nationale et sur la scène internationale

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2019-2020 dans le cadre du FDT.

Priorité 6 – Appui à des actions ciblées de concertation

Dans le cadre du FDT, Concertation régionale de Montréal a le mandat de déployer des actions qui s'inscrivent dans la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

L'entente de contribution financière entre la Ville et l'organisme (2,1 M$ en 2019 et 1,95 M $ en 2020) est le fruit d'une collaboration de plusieurs services municipaux qui ont établi les mandats offerts à Concertation Montréal. Leur réalisation a permis de mettre en œuvre certains plans d'action municipaux et priorités municipales.

En 2019, ces mandats sont les suivants :

Mandat 1 – Concertation en enfance
Mandat 2 - Participation citoyenne des jeunes
Mandat 3 - Concertation en éducation
Mandat 4 - Mobilisation des organisations partenaires externes au Plan Montréal durable 2016-2020
Mandat 5 - Sensibilisation et mobilisation en matière de parité et d'équité
Mandat 6 – Appui aux saines habitudes de vie
Mandat 7 – Conseil en concertation des grands enjeux de l'agglomération

En 2020, les volets sur lesquels Concertation Montréal agit à la demande de Montréal sont :

Volet 1 - Activités de concertation visant la mobilisation de la société civile sur le thème de la transition écologique

Volet 2 - Activités de concertation en éducation et en petite enfance dans l'objectif d'augmenter la persévérance scolaire

Volet 3 - Activités spécifiques à la clientèle jeunesse, dont celles liées au soutien à la participation citoyenne des jeunes

Volet 4 - Activités de sensibilisation et de mobilisation en matière de diversité et d'inclusion

Volet 5 - Présentation d'autres grands enjeux de concertation du territoire montréalais et proposition d'activités, notamment l'alignement stratégique de Montréal

Volet 6 - Activités de valorisation du français comme langue parlée et écrite dans le cadre de la mise en œuvre des volets 1 à 5

3. Contribution FDT 2019-2020

La contribution gouvernementale du FDT à la Ville de Montréal s'élevait pour l'année 2019-2020 à 10 019 387 $. La contribution de la Ville de Montréal au FDT s'élevait à 1 513 141 $.

Une somme de 9 063 141 $ est répartie entre les six pôles de services de PME MTL selon quatre critères socio-économiques, soient :

1. un premier quart de cette part est réparti en fonction de la dynamique économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'établissements qui y sont présents. Ce nombre est établi à partir de la plus récente version disponible du fichier du « Registre des emplacements » de Statistique Canada;

2. un second quart de cette part est réparti en fonction de l'activité économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'emplois qui y sont présents. Ce nombre est établi à partir de la compilation spéciale au lieu de travail de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la compilation spéciale au lieu de travail intégrée à la version la plus récente de cette enquête;

3. un troisième quart de cette part est réparti en fonction de l'importance du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre total de personnes formant la population active. Ce nombre est établi à partir de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête;

4. un dernier quart de cette part est réparti en fonction de la vitalité du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre de chômeurs. Ce nombre est établi à partir de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête.

Le tableau suivant présente la répartition de la contribution gouvernementale et municipale à chacun des pôles de services de PME MTL. Le détail de la répartition pour chacun des pôles est présenté à l'Annexe 1.

Tableau 1 - Répartition de la contribution gouvernementale et municipale à chacun des pôles de services de PME MTL

Pôles de services	Contribution Gouvernement du Québec	Contribution Agglomération de Montréal	Contribution Totale
Centre-Ville	2 258 963 $	387 994 $	2 646 957 $
Centre-Est	1 361 507 $	233 849 $	1 595 356 $
Centre-Ouest	1 234 040 $	211 956 $	1 445 996 $
Est-de-l'Île	1 005 143 $	172 641 $	1 177 784 $
Ouest-de-l'Île	994 036 $	170 733 $	1 164 769 $
Grand Sud-Ouest	696 311 $	335 968 $	1 032 279 $
Total *	**7 550 000 $**	**1 513 141 $**	**9 063 141 $**

Le tableau 2 présente la contribution du Fonds FDT aux actions mises de l'avant dans le cadre des autres priorités d'interventions.

Tableau 2 - Contribution gouvernementale par priorité d'intervention (autre que celle attribuée à PME MTL)

Priorité d'interven-tion	Nom du projet	Nom de l'organisme	Montant accordé (FDT)	Contribution Totale	Emplois créés
6	Entente de financement	Concertation régionale de Montréal	2 062 500 $	2 062 500 $	21
2	Entente de financement	PME MTL Centre-Est (CÉSIM)	250 000 $	250 000 $	5
	TOTAL		**2 312 500 $**	**2 312 500 $**	**26**

4. Partage des actifs

La Ville avait également l'obligation de convenir de conventions de partage d'actifs avec les anciens organismes CLD/CDEC du territoire. Aucun partage d'actifs n'a été conclu au cours de l'année 2019-2020. Le tableau 3 présente les conventions de partage d'actifs conclues pour l'année 2019-2020.

Tableau 3 – Partage des actifs

Anciens CLD/CDEC	Somme récupérée dans le cadre de l'exercice de partage des actifs	Organisme réceptionnaire
Total	**0 $**	

5. Bilan des activités : FDT et Fonds d'investissement PME MTL

FDT

En 2019-2020, le réseau PME MTL avait à son emploi, 50 conseillers en accompagnement et en financement ainsi que 50 ressources spécialisées. Les services offerts auront permis d'accompagner 2 869 entreprises montréalaises au cours de l'exercice.

Tableau 4 – Entreprises accompagnées

	2019	2018	2017	2016	2015
Entreprises accompagnées	**2869**	**3316**	**3200**	**3 080**	**2 500**
À but lucratif existantes	1364	1140	970	990	900
À but lucratif en démarrage	986	1685	1835	1 770	1 250
Économie sociale existantes	295	197	165	120	150
Économie sociale en démarrage	224	294	230	200	200
Séances d'information	**124**	**151**	**140**	**120**	**60**
Entrepreneurs rencontrés	**1136**	**1092**	**1150**	**1 063**	**435**
Femmes	50%	47%	51 %	48 %	46 %
Immigrants	35%	54%	39 %	28 %	31 %
Jeunes de moins de 40 ans	52%	39%	34 %	31 %	nd

Le FDT aura également permis d'octroyer des subventions dans le cadre du Fonds Jeunes entreprises et du Fonds de développement de l'économie sociale.

Fonds de développement de l'économie sociale (FDÉS)

Le FDES a pour objectif de soutenir le développement d'entreprises et de projets d'économie sociale dans toutes leurs phases (pré démarrage, démarrage, consolidation et expansion). Il vise également à soutenir l'émergence de projets novateurs qui explorent de nouveaux secteurs, de nouvelles façons de faire ou qui développent de nouvelles expertises.
La réalisation de cette mission se fait dans une approche d'accompagnement des promoteurs et s'inscrit dans une perspective de développement de projets, d'entreprises et de compétences.

Tableau 5 – Fonds de développement de l'économie sociale

Année	FDT Sommes engagées	FDT Sommes versées	FDT Sommes engagées à verser	Investissements générés	Entreprises soutenues	Emplois créés ou maintenus
2019	1 300 612 $	595 215 $	705 397 $	7 419 607 $	57	2 506
2018	2 152 000 $	1 423 825 $	728 175 $	11 757 991 $	102	1462
2017	1 726 820 $	1 526 636 $	200 184 $	13 061 147 $	89	976
2016	1 509 092 $	1 406 493 $	102 599 $	9 765 138 $	88	694
2015	967 565 $	946 499 $	21 066 $	9 674 486 $	75	610

Fonds Jeunes Entreprises (JE)

Le Fonds JE a pour objectif de créer et soutenir des entreprises viables en leur offrant une aide financière pour le démarrage, l'expansion ou la relève entrepreneuriale. Elle vise les entreprises ayant de zéro à cinq ans d'existence depuis le début de ses ventes.

Tableau 6 – Fonds Jeunes entreprises

Année	FDT Sommes engagées	FDT Sommes versées	FDT Sommes engagées à verser	Investissements générés	Entreprises soutenues	Emplois créés ou maintenus
2019	1 150 500 $	1 073 000 $	77 500 $	25 707 386 $	92	803
2018	1 068 000 $	867 000 $	201 000 $	34 253 773 $	97	730
2017	1 865 000 $	1 833 758 $	31 242 $	35 838 330 $	182	1170
2016	997 000 $	914 500 $	82 500 $	28 719 775 $	94	662
2015	404 931 $	404 931 $	- $	5 070 825 $	44	173

En 2017, suite au partage des actifs CLD, le Réseau PME MTL a bénéficié d'un apport important de fonds dans le cadre du Fonds Jeunes Entreprises. Cet apport de fonds a favorisé le financement de nombreuses nouvelles entreprises.

Fonds d'investissement PME MTL – Ville de Montréal

Le Fonds d'investissement PME MTL (qui inclut les anciens FLI et les FLS) appartient à la Ville de Montréal et ne fait pas partie du FDT. Ce fonds d'investissement est géré par le réseau PME MTL.

La mission du Fonds PME MTL est d'aider financièrement et techniquement les entreprises nouvelles et existantes afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le Fonds est un outil financier pouvant accélérer la réalisation des projets d'entreprises sur le territoire et, en ce sens, il intervient de façon proactive dans les dossiers. Il vise à :

- contribuer au développement économique du territoire des six pôles économiques montréalais;
- créer et soutenir des entreprises viables;
- soutenir le développement de l'emploi;
- financer le démarrage, l'expansion et l'acquisition d'entreprises;
- procurer un levier en faveur du financement des projets d'entreprises;
- permettre à une nouvelle entreprise de se positionner dans le marché du financement en complétant avec succès un premier financement avec une institution financière.

Pour l'année 2019-2020, le réseau PME MTL a consenti 15 M$ sous forme de prêts ou de garantie de prêts aux entrepreneurs montréalais, soit une augmentation de 38% par rapport à l'année précédente.

L'entente de partenariat intervenue en 2016-2017 entre Desjardins et le réseau PME MTL relative au déploiement du programme Créavenir sur le territoire de l'île de Montréal a été renouvelée en Mars 2019 pour une période de 3 ans. Ce partenariat financier vise à soutenir les jeunes entrepreneurs ayant moins de 35 ans. Le financement octroyé dans le cadre de CréAvenir doit être jumelé à un prêt offert par le Fonds PME MTL. Il pourra être considéré comme une mise de fonds personnelle, facilitant ainsi l'accès à d'autres sources de financement. L'enveloppe disponible en 2019-2020, soit 270 000 $, a été octroyé à 20 entrepreneurs montréalais.

Tableau 7 – Financement octroyé, emplois créés

	2019	2018	2017	2016	2015
Financement total	**17,8 M$**	**14,6 M$**	**14,6 M$**	**8,2 M$**	**5 M$**
Prêt	15 M$	10,9 M$	11,1 M$	6,3 M$	3,6 M$
Subventions (FDES – FJE)	2,5M$	3,4 M$	3,3 M$	1,7 M$	1,4 M$
Créavenir	0,3 M$	0,3 M$	0,2 M$	0,2 M$	nd
Emplois créés	**965**	**960**	**1 350**	**1 100**	**+ de 900**

6. Bilan financier

Tableau 8 – Bilan financier du Fonds de développement des territoires pour l'exercice financier 2019-2020

Produits	Engagé	Versé	À verser
Contribution FDT	10 019 387 $	9 862 501 $	156 886 $
Contribution de l'Agglomération de Montréal	1 513 141 $	1 513 141 $	- $
			- $
Total - produits	**11 532 528 $**	**11 375 642 $**	**156 886 $**

Charges	Engagé	Versé	À verser
Priorité d'intervention - promotion et soutien à l'entrepreneuriat			
Aides financières aux entreprises / entrepreneurs *	**2 451 112 $**	**1 668 215 $**	**782 897 $**
Fonds d'économie sociale	1 300 612 $	595 215 $	705 397 $
Fonds Jeunes entreprises	1 150 500 $	1 073 000 $	77 500 $
Masse salariale PME MTL	**6 911 065 $**	**6 911 065 $**	**- $**
Salaires - conseillers	4 556 894 $	4 556 894 $	- $
Salaires - administration	2 354 171 $	2 354 171 $	- $
Dépenses d'administration admissibles	**1 881 156 $**	**1 881 156 $**	**- $**
Sous-total – charges	**11 243 333 $**	**10 460 436 $**	**782 897 $**
Autres priorités d'intervention			
Total – autres priorités d'intervention	**2 312 500 $**	**2 312 500 $**	**- $**
Concertation Régionale Montréal	2 062 500 $	2 062 500 $	- $
PME MTL Centre-Est (CÉSIM)	250 000 $	250 000 $	- $
Total – charges	**13 555 833 $**	**12 772 936 $**	**782 897 $**

- La liste des contrats de subventions versées aux entrepreneurs se retrouve à l'annexe 2.

ANNEXE 1

Poids de chacun des pôles de services de PME MTL selon 4 critères économiques (les 4c)

RÉSEAU PME MTL

POIDS DE CHACUN DES 6 PÔLES DE DÉVELOPPEMENT SELON 4 CRITÈRES ÉCONOMIQUES (LES 4C)

	Population active		Chômeurs		Emplois		Établissements		Moyenne des 4 critères
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Est-de-l'Île	147 340	15,0%	15 700	16,5%	111 445	9,7%	7 184	12,1%	**13,3%**
Centre-Est	218 825	22,2%	22 160	23,3%	150 030	13,1%	8 060	13,6%	**18,0%**
Centre-Ville	220 720	22,4%	21 565	22,6%	470 540	41,0%	19 961	33,6%	**29,9%**
Centre-Ouest	139 690	14,2%	14 345	15,1%	194 945	17,0%	11 370	19,1%	**16,3%**
Grand Sud-Ouest	110 410	11,2%	10 525	11,1%	76 075	6,6%	4 751	8,0%	**9,2%**
Ouest-de-l'Île	147 875	15,0%	10 950	11,5%	143 525	12,5%	8 103	13,6%	**13,2%**
Total	**984 860**	**100,0%**	**95 245**	**100,0%**	**1 146 560**	**100,0%**	**59 429**	**100,0%**	**100,0%**

Sources : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011 et Registre des emplacements, décembre 2015.
Compilation : Montréal en statistiques, Service du développement économique, Ville de Montréal.
16 mars 2017

ANNEXE 2

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (FDES)
Liste des contrats de services, des aides et des ententes sectorielles de développement local et régional
Exercice financier du 1er avril 2019 au 31 mars 2020

Nom bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL CENTRE-EST								
Fédération des coopératives d'Habitation intermunicipale du Montréal Métropolitain	étude de faisabilité	2019-2020		65 531 $	25 000 $	15 000 $	10 000 $	48
La Tohu - Cité des Arts du cirque	améliorations locatives	2019-2020		249 810 $	15 000 $	12 000 $	3 000 $	93
Coopérative Incita	Bourse Concours Parcours COOP	2019-2020	2019-2020	5 000 $	5 000 $	5 000 $	0 $	1
La Transformerie	soutien – pré-démarrage	2015-2016	2019-2020	9 198 $	6 800 $	6 800 $	0 $	3
Cyclo Chrome	améliorations locatives	2019-2020	2019-2020	690 000 $	50 000 $	0 $	50 000 $	60
Salle 555	études de marché	2019-2020	2019-2020	44 000 $	25 000 $	0 $	25 000 $	3
TOTAL PME MTL CENTRE-EST				**1 063 539 $**	**126 800 $**	**38 800 $**	**88 000 $**	**208**

Nom bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL CENTRE-OUEST								
BC en Fête	soutien - embauche RH	2019-2020	2019-2020	244 000 $	17 000 $	12 750 $	4 250 $	1
Coopérative pour l'Agriculture de Proximité Écologique (CAPE)	soutien - embauche RH	2019-2020	2019-2020	15 000 $	12 000 $	12 000 $	0 $	3
Coopérative les Mille Lieux	soutien - au démarrage	2019-2020	2019-2020	60 165 $	38 265 $	38 265 $	0 $	5
Espace Diffusion Le Vrai Monde	soutien - au démarrage	2019-2020	2019-2020	20 000 $	12 000 $	12 000 $	0 $	2
Vert Cité	soutien - au démarrage	2019-2020		61 477 $	17 100 $	0 $	17 100 $	4
La Centrale Agricole	acquisition d'équipement	2019-2020	2019-2020	110 000 $	25 000 $	25 000 $	0 $	4
Les Serres du dos blanc	soutien aux opérations courantes	2019-2020		115 000 $	50 000 $	0 $	50 000 $	6
Eastern Bloc	soutien aux opérations courantes	2019-2020		115 000 $	50 000 $	20 000 $	30 000 $	6
Cartier Émilie	soutien - développement	2019-2020		25 000 $	20 000 $	0 $	20 000 $	6
BC en Fête	soutien - au démarrage	2019-2020		78 600 $	25 000 $	20 000 $	5 000 $	1
Coop Sportive Santé	soutien - consolidation	2019-2020		23 070 $	18 270 $	10 962 $	7 308 $	3
TOTAL PME MTL CENTRE-OUEST				**867 312 $**	**284 635 $**	**150 977 $**	**133 658 $**	**41**

Nom bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL CENTRE-VILLE								
La Maison des Amériques	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	47 000 $	8 000 $	8 000 $	0 $	2
Le Grand Costumier	soutien - embauche RH	2019-2020		30 000 $	10 000 $	9 000 $	1 000 $	13
Cafés & Restaurants pour l'Environnement La Vague	acquisition d'inventaire	2019-2020	2019-2020	110 355 $	20 000 $	20 000 $	0 $	6
Atelier Entremise	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	45 640 $	20 000 $	20 000 $	0 $	8
Bureau de Prod	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	93 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	8
Naos Jeunesse - la créativité en action !	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	35 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	3
Coopérative de solidarité Tënk Canada	soutien - activités démarrage	2019-2020	2019-2020	113 000 $	5 000 $	5 000 $	0 $	18
UMERLS	soutien - opérations courantes	2019-2020		23 000 $	15 000 $	13 000 $	2 000 $	14
La Pente à Neige	soutien - opérations courantes	2019-2020		1 721 878 $	50 000 $	0 $	50 000 $	98
Librairie coopérative La Livrerie	Bourse Concours Parcours ES	2019-2020	2019-2020	5 000 $	5 000 $	5 000 $	0 $	1
Coop L'Argot	Bourse Concours Parcours ES	2019-2020	2019-2020	5 000 $	5 000 $	5 000 $	0 $	1

Le Monastère	soutien - opérations courantes	2019-2020		332 000 $	25 000 $	20 000 $	5 000 $	192
Bureau de Prod	soutien - opérations courantes	2019-2020		43 000 $	15 000 $	13 000 $	2 000 $	8
Legados Institut latino-américain de transmission de la langue et de la culture	soutien - opérations courantes	2019-2020		35 000 $	20 000 $	0 $	20 000 $	7
Les Foyers de la Création	soutien - opérations courantes	2019-2020		35 000 $	20 000 $	18 000 $	2 000 $	6
Xn Québec	soutien - opérations courantes	2019-2020		70 000 $	15 000 $	12 000 $	3 000 $	13
Éditions Dent-de-Lion	soutien - activités démarrage	2019-2020		42 885 $	20 000 $	12 000 $	8 000 $	1
Écoscéno	soutien - opérations courantes	2019-2020		51 912 $	15 000 $	13 000 $	2 000 $	4
ARPENT	soutien - opérations courantes	2019-2020		33 000 $	26 400 $	20 000 $	6 400 $	4
Les Films du 3 Mars	soutien - opérations courantes	2019-2020		16 200 $	7 000 $	5 000 $	2 000 $	7
EcoMaris	soutien - opérations courantes	2019-2020		85 000 $	20 000 $	18 000 $	2 000 $	13
École supérieure de ballet du Québec	étude de faisabilité	2019-2020		9 000 $	7 000 $	5 000 $	2 000 $	130
Espace Lafontaine	soutien - opérations courantes	2019-2020		54 000 $	25 000 $	5 000 $	20 000 $	20
TOTAL PME MTL CENTRE-VILLE				**3 035 870 $**	**383 400 $**	**256 000 $**	**127 400 $**	**577**

Nom bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL EST DE L'ÎLE								
Les Relevailles de Montréal	soutien - étude de marché	2019-2020	2019-2020	21 149 $	7 500 $	7 500 $	0 $	12
Fondation Grands Frères & Grandes Sœurs	acquisition d'équipement	2019-2020		308 000 $	40 000 $	0 $	40 000 $	36
Centre communautaire Leonardo DaVinci	acquisition d'équipement	2019-2020		100 000 $	32 000 $	0 $	32 000 $	0
Axia Services	acquisition d'équipement	2019-2020	2019-2020	337 100 $	50 000 $	50 000 $	0 $	700
Société Ressources-Loisirs PAT	acquisition d'équipement	2019-2020		132 000 $	30 000 $	0 $	30 000 $	29
Axia Services	soutien - opérations courantes	2019-2020		389 575 $	50 000 $	0 $	50 000 $	712
TOTAL PME MTL EST DE L'ÎLE				**1 287 824 $**	**209 500 $**	**57 500 $**	**152 000 $**	**1489**

Nom bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL GRAND SUD-OUEST								
Partageons l'Espoir	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	54 678 $	25 000 $	25 000 $	0 $	4
Coopérative La Robine des Bois	acquisition d'équipement	2019-2020		40 000 $	22 000 $	0 $	22 000 $	15
Collectif 7 à Nous	étude de faisabilité	2019-2020		31 963 $	15 000 $	0 $	15 000 $	12
Coopérative de travail Meilleur Monde	acquisition d'équipement	2019-2020		27 276 $	20 000 $	5 000 $	15 000 $	3
Amalgame	améliorations locatives	2019-2020		111 500 $	30 000 $	0 $	30 000 $	22
La Pente à Neige	soutien - opérations courantes	2019-2020		682 500 $	50 000 $	0 $	50 000 $	43
Formétal	soutien - opérations courantes	2019-2020		51 372 $	41 097 $	0 $	41 097 $	15
Société de la Salle Jean Grimaldi	soutien - opérations courantes	2019-2020		30 200 $	24 000 $	0 $	24 000 $	67
TOTAL PME MTL GRAND SUD-OUEST				**1 029 489 $**	**227 097 $**	**30 000 $**	**197 097 $**	**181**

Nom bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL OUEST DE L'ÎLE								
WIAIH	soutien - opérations courantes	2019-2020		84 880 $	50 000 $	48 850 $	1 150 $	2
Centre Famille & Ressources	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	34 413 $	7 000 $	7 000 $	0 $	5
Services d'Inclusion Professionnelle des personnes autistes (SINPPA)	soutien - activités démarrage	2019-2020		16 280 $	12 180 $	6 088 $	6 092 $	3
TOTAL PME MTL OUEST DE L'ÎLE				**135 573 $**	**69 180 $**	**61 938 $**	**7 242 $**	**10**
GRAND TOTAL- RÉSEAU PME MTL				**7 419 607 $**	**1 300 612 $**	**595 215 $**	**705 397 $**	**2506**

FONDS JEUNES ENTREPRISES (FJE)
Liste des contrats de services, des aides et des ententes sectorielles de développement local et régional
Exercice financier du 1er avril 2019 au 31 mars 2020

Nom bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL CENTRE-EST								
9374-0315 QC Inc.fasn Amika Aide & soins à domicile	soutien - embauche RH	2019-2020	2019-2020	105 000,00	5 000,00	5 000,00	0 $	61
Agence Ben & Alex	achat d'équipement	2019-2020	2019-2020	80 000,00	5 000,00	5 000,00	0 $	7
Näak Inc.	soutien - embauche RH	2019-2020	2019-2020	35 000,00	5 000,00	5 000,00	0 $	7
10239232 Canada Inc.fasn Services B2B Quotes	réorganisation site Web	2019-2020	2019-2020	135 000,00	10 000,00	10 000,00	0 $	6
Bouillon de Saveurs	Participation PME dans Coucours Espace St-Michel	2019-2020	2019-2020	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0 $	1
Groupe Lakhos Inc.	soutien au démarrage	2019-2020	2019-2020	36 000,00	5 000,00	5 000,00	0 $	3
TOTAL PME MTL CENTRE-EST				**411 000 $**	**50 000 $**	**50 000 $**	**0 $**	**85**

Nom bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL CENTRE-OUEST								
9394-5459 QC Inc.fasn La Brasserie	soutien - au démarrage	2019-2020	2019-2020	505 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	3
Productions Luxxeen Inc.	acquisition d'inventaire	2019-2020	2019-2020	65 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	5
Le P'tit Traiteur fasn Le Goût des autres	acquisition d'équipement	2019-2020	2019-2020	75 000,00	6 000,00	6 000,00	0 $	6
Café Cerise	améliorations locatives	2019-2020	2019-2020	277 073,00	15 000,00	15 000,00	0 $	10
SolAirEau Test Inc.	soutien - développement de produits	2019-2020	2019-2020	30 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	7
Créations Métamorphoses Inc.fasn Espace Vie	améliorations locatives	2019-2020	2019-2020	100 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	4
Posturo Plus Inc.	améliorations locatives	2019-2020	2019-2020	160 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	10
Samuel Reiz Apparels Inc.	soutien - au marketing	2019-2020	2019-2020	20 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	2
Prêt & Frais Inc.	acquisition d'équipement	2019-2020	2019-2020	23 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	3
Box Knight Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	115 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	17
Rinse Inc.	soutien - commercialisation	2019-2020	2019-2020	30 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	4
La Fabrique Allwood Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	18 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	6
Buonaliving Inc.fasn Podium 10	soutien - commercialisation	2019-2020	2019-2020	20 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	3
Les Entreprises GSG Prestige Inc.	soutien - commercialisation	2019-2020	2019-2020	20 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	4
Studio TooSic	soutien - au marketing	2019-2020	2019-2020	18 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	6
Les Confections Firebag MTL S.E.N.C.	acquisition	2019-2020	2019-2020	25 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	5

	d'équipement							
Technologies DY fasn Boutiques Dress You	soutien - commercialisation	2019-2020	2019-2020	918 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	6
Motivo Promotions Group Inc.	soutien - développement de produits	2019-2020	2019-2020	50 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	10
9291-9720 QC Inc.fasn Le Professeur	soutien - au marketing	2019-2020	2019-2020	18 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	2
Émilie de Grosbois fasn Orbita Futura	soutien - au marketing	2019-2020	2019-2020	18 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	3
Restaurant Le Millen Fleury Inc.	soutien aux opérations courantes	2019-2020	2019-2020	75 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	6
9397-4814 QC Inc.fasn Café le VSL	améliorations locatives	2019-2020	2019-2020	60 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	2
Quarters Canada Inc.	soutien - au démarrage	2019-2020	2019-2020	17 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	1
Healthybud Corp.	soutien - au démarrage	2019-2020	2019-2020	17 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	3
Pharmacie Benoit Picard & Karl Desjardins	soutien aux opérations courantes	2019-2020	2019-2020	220 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	13
9413-2768 QC Inc.fasn Ed Mart	soutien - au démarrage	2019-2020	2019-2020	50 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	2
Atelier Privé S.E.N.C.	soutien aux opérations courantes	2019-2020	2019-2020	18 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	4
11541510 Canada Inc.fasn Systèmes AndroID Pro	soutien - au démarrage	2019-2020	2019-2020	48 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	2
TOTAL PME MTL CENTRE-OUEST				**3 010 073 $**	**411 000 $**	**411 000 $**	**0 $**	**149**

Nom bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL CENTRE-VILLE								
Arobas Workbase Inc.	acquisition d'équipement	2019-2020	2019-2020	1 200 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	4
Location Locketgo Inc.	acquisition d'équipement	2019-2020	2019-2020	1 600 000,00	10 000,00	10 000,00	0 $	10
Breathe Life Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	160 000,00	10 000,00	10 000,00	0 $	28
Cannforecast Logiciel Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	163 000,00	10 000,00	10 000,00	0 $	6
Natyf Inc.	acquisition d'équipement	2019-2020	2019-2020	40 000,00	5 000,00	5 000,00	0 $	9
Art des Livres Inc.	acquisition d'équipement	2019-2020	2019-2020	60 000,00	10 000,00	10 000,00	0 $	4
Films & Médias Rubicon Inc.	développement plateforme	2019-2020	2019-2020	140 000,00	10 000,00	10 000,00	0 $	4
Sentier médical Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	112 000,00	12 000,00	12 000,00	0 $	5
Qantu Cacao & Chocolat Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	165 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	3
Technologies ContXFul Inc.	acquisition d'équipement	2019-2020	2019-2020	1 090 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	12
Evey Innovations Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	1 400 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	8
Groupe Neos Inc.	acquisition d'équipement	2019-2020	2019-2020	262 500,00	12 500,00	12 500,00	0 $	15
Scenarex Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	225 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	7
Résolution Conseils en Conformité (RCC) Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	215 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	4
Ellio Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	60 000,00	10 000,00	10 000,00	0 $	6
9350-3456 QC Inc.fasn Xpedigo	soutien - commercialisation	2019-2020	2019-2020	360 000,00	10 000,00	10 000,00	0 $	6

Ubico Laboratoire Inc.	soutien - embauche RH	2019-2020	2019-2020	101 000,00	5 000,00	5 000,00	0 $	8
Technologies Carebooks Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	1 015 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	50
Beem Technologies Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	350 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	18
Marketing C & M Inc.	acquisition d'équipement	2019-2020		170 000,00	15 000,00	0,00	15 000 $	25
Marché FoodHero Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	540 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	7
Station Service Boutique Inc.	acquisition d'équipement	2019-2020	2019-2020	75 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	3
Mini Cycle Inc.	soutien - commercialisation	2019-2020	2019-2020	60 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	5
9341-2419 QC Inc.fasn Services Foneco	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	615 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	13
Bliinx Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020		265 000,00	15 000,00	0,00	15 000 $	10
Uzinaded Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020		265 000,00	15 000,00	0,00	15 000 $	50
Innova Services Conseils International Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020		107 500,00	7 500,00	0,00	7 500 $	9
Consulat Relations Publiques	soutien - activités démarrage	2019-2020		55 000,00	5 000,00	0,00	5 000 $	2
Room 502 Inc.	soutien - activités démarrage	2019-2020		40 000,00	5 000,00	0,00	5 000 $	4
TOTAL PME MTL CENTRE-VILLE				**10 911 000 $**	**347 000 $**	**284 500 $**	**62 500 $**	**335**

Nom bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL EST DE L'ÎLE								
Soudure Absolue Inc.	acquisition d'équipement	2019-2020	2019-2020	100 000,00	5 000,00	5 000,00	0 $	2
9392-1831 QC Inc.fasn Centre d'amusement et de profession KiDrean	acquisition d'équipement	2019-2020	2019-2020	825 000,00	10 000,00	10 000,00	0 $	9
Prolite Inc.	acquisition d'équipement	2019-2020	2019-2020	1 635 000,00	10 000,00	10 000,00	0 $	13
Nexxfield Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	250 000,00	7 500,00	7 500,00	0 $	12
S.O.S. Échelle Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	47 500,00	7 500,00	7 500,00	0 $	6
9386-2373 QC Inc.fasn SD Maintenance	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	60 000,00	5 000,00	5 000,00	0 $	2
Centre Physiofix Anjou Inc.	acquisition d'équipement	2019-2020	2019-2020	130 000,00	7 500,00	7 500,00	0 $	2
Les Aliments Merjex Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	195 000,00	10 000,00	10 000,00	0 $	1
9340-4838 QC Inc.fasn Tungstene Éclairage créatif	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	45 000,00	10 000,00	10 000,00	0 $	4
Medzy Inc.	soutien - activités démarrage	2019-2020	2019-2020	850 000,00	10 000,00	10 000,00	0 $	8
Chaptec Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	170 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	11
TOTAL PME MTL EST DE L'ÎLE				**4 307 500 $**	**97 500 $**	**97 500 $**	**0 $**	**70**

Nom bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL GRAND SUD-OUEST								
Baléco Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	150 000,00	10 000,00	10 000,00	0 $	7
distillerie Oushkabé Inc.	soutien - activités démarrage	2019-2020	2019-2020	192 000,00	5 000,00	5 000,00	0 $	2
9302-3919 QC Inc.fasn 30 minHit	soutien - activités transfert	2019-2020	2019-2020	115 000,00	10 000,00	10 000,00	0 $	6
Intelligence Industrielle	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	148 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	8
Oshko Technologies Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	179 800,00	15 000,00	15 000,00	0 $	4
7818096 Canada Inc.fasn Trend Innovations	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	495 896,00	15 000,00	15 000,00	0 $	17
9319-0734 QC Inc.fasn L'Art des Vivres	acquisition d'équipement	2019-2020	2019-2020	170 347,00	10 000,00	10 000,00	0 $	35
Groupe Conseil Carbone Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	285 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	8
2 Dev Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020		110 000,00	15 000,00	0,00	15 000 $	2
TOTAL PME MTL GRAND SUD-OUEST				**1 864 043 $**	**110 000 $**	**95 000 $**	**15 000 $**	**89**

Nom bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL OUEST DE L'ÎLE								
MPO Educational Entreprise Inc.	soutien - activités démarrage	2019-2020	2019-2020	585 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	4
La Fabrique Essentielle	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	150 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	18
CF Xpert Inc.	soutien - activités relocalisation	2019-2020	2019-2020	753 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	5
REYN Systems Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	119 600,00	15 000,00	15 000,00	0 $	3
MedHelper Inc.	soutien - activités démarrage	2019-2020	2019-2020	1 015 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	4
Let's Warp Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	840 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	10
Zetane Systems Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	515 000,00	15 000,00	15 000,00	0 $	15
Technopro International Fire Protection Services Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	601 170,00	15 000,00	15 000,00	0 $	9
In a Blink Inc.	soutien - opérations courantes	2019-2020	2019-2020	625 000,00	15 000 $	15 000 $	0 $	7
TOTAL PME MTL OUEST DE L'ÎLE				**5 203 770 $**	**135 000 $**	**135 000 $**	**0 $**	**75**
GRAND TOTAL - RÉSEAU PME MTL				**25 689 386 $**	**1 150 500 $**	**1 073 000 $**	**77 500 $**	**803**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2021/02/25
17:00

(2)

Dossier # : 1214320004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2021.

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2021 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Consultation publique sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des ensembles industriels d'intérêt patrimonial (CM19 1380)
- Étude de la motion de l'opposition officielle afin de renommer la place des Festivals en hommage au virtuose montréalais Oscar Peterson (CM20 1196)

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Le télétravail et ses effets sur l'économie de la métropole
- Séance d'information publique sur le suivi de la consultation sur la problématique des locaux commerciaux vacants

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Analyse des modèles en place dans d'autres villes qui offrent le droit de vote à des résident-es permanent-es à la demande du comité exécutif (CE19 1449)

- Réflexion sur la reddition de compte en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques et examen des pratiques en vigueur dans d'autres villes
- Réflexion sur l'accompagnement de la diversité religieuse montréalaise
- Évaluation de la pertinence de développer une politique montréalaise pour prévenir l'intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal à la demande du conseil municipal (CM16 0174)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire (CE20 0017)

Commission sur l'examen des contrats

- *En continu :* Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082)

Commission sur les finances et l'administration

- Consultations prébudgétaires 2022
- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020
- Étude publique des Budgets de fonctionnement 2022 et Programme décennal d'immobilisations 2022-2031
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634)

Commission sur l'inspecteur général

- *En continu :* Étude des rapports de l'inspectrice générale

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement

Commission de la sécurité publique (CSP)

- Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens (motion CM19 0947)

- Motion non partisane visant à assurer le respect du droit de la population à la protection des renseignements personnels dans le cadre de l'utilisation de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (LAPI) par le SPVM (motion CM20 0679)

- Consultation publique concernant la *Politique sur les interpellations policières du SPVM*

- Étude publique - Bilan annuel des actions prises (SPVM et principaux partenaires) pour lutter contre le profilage racial et social
- Révision de la réglementation de la Ville (SPVM et principaux partenaires) - lutte au profilage racial et social
- Schéma de couverture du SPVM (motion CM20 1385)
- *En continu :* Suivi sur la gestion de la pandémie de la Covid-19

Commission sur le transport et les travaux publics

- Étude sur l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal à la demande du conseil municipal (motion CM19 0475)

- Étude portant sur l'ajout de caméras aux signaux d'arrêt escamotable des autobus scolaires et étude de la possibilité d'équiper de caméras les autobus de la STM qui utilisent des voies réservées, à la demande du conseil municipal (motions CM20 0430 et CM20 0317)

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le**	2021-02-09 23:09

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1214320004**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2021.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024)* , les commissions permanentes doivent, chaque année, dresser un programme d'activités qu'elles présentent au conseil d'agglomération pour approbation.
Le programme d'activités de chaque commission pour l'année 2021 est présenté à la rubrique *Description* .

Il est utile de préciser qu'outre les sujets de consultation publique mentionnés, des mandats ponctuels déjà donnés par les instances décisionnelles ont été intégrés dans la programmation et ce, afin d'illustrer plus fidèlement la charge de travail actuelle des différentes commissions permanentes. D'autres sujets peuvent également être abordés dans le cadre de séances de travail en cours d'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0082 - 27 février 2020 - Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2020.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2021 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Consultation publique sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des ensembles industriels d'intérêt patrimonial (CM19 1380)
- Étude de la motion de l'opposition officielle afin de renommer la place des Festivals en hommage au virtuose montréalais Oscar Peterson (CM20 1196)

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Le télétravail et ses effets sur l’économie de la métropole
- Séance d'information publique sur le suivi de la consultation sur la problématique des locaux commerciaux vacants

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Analyse des modèles en place dans d’autres villes qui offrent le droit de vote à des résident-es permanent-es à la demande du comité exécutif (CE19 1449)
- Réflexion sur la reddition de compte en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques et examen des pratiques en vigueur dans d’autres villes
- Réflexion sur l’accompagnement de la diversité religieuse montréalaise
- Évaluation de la pertinence de développer une politique montréalaise pour prévenir l’intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal à la demande du conseil municipal (CM16 0174)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire (CE20 0017)

Commission sur l’examen des contrats

- *En continu :* Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d’examen définis par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082)

Commission sur les finances et l'administration

- Consultations prébudgétaires 2022
- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020
- Étude publique des Budgets de fonctionnement 2022 et Programme décennal d’immobilisations 2022-2031
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634)

Commission sur l’inspecteur général

- *En continu :* Étude des rapports de l’inspectrice générale

Commission sur le schéma d’aménagement et de développement de Montréal

- Éventuelles modifications au schéma d’aménagement et de développement

Commission de la sécurité publique (CSP)

- Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens (motion CM19 0947)
- Motion non partisane visant à assurer le respect du droit de la population à la protection des renseignements personnels dans le cadre de l'utilisation de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (LAPI) par le SPVM (motion CM20 0679)
- Consultation publique concernant la *Politique sur les interpellations policières du SPVM*
- Étude publique - Bilan annuel des actions prises (SPVM et principaux partenaires) pour lutter contre le profilage racial et social
- Révision de la réglementation de la Ville (SPVM et principaux partenaires) - lutte au profilage racial et social
- Schéma de couverture du SPVM (motion CM20 1385)
- *En continu :* Suivi sur la gestion de la pandémie de la Covid-19

Commission sur le transport et les travaux publics

- Étude sur l’augmentation de la garantie des travaux de construction afin d’assurer la qualité des travaux routiers à Montréal à la demande du conseil municipal (motion CM19 0475).
- Étude portant sur l'ajout de caméras aux signaux d'arrêt escamotable des autobus scolaires et étude de la possibilité d’équiper de caméras les autobus de la STM qui utilisent des voies réservées, à la demande du conseil municipal (motions CM20 0430 et CM20 0317).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le calendrier tient compte des disponibilités des services municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les sujets inscrits au programme d'activités sont diffusés, en prévision de chaque consultation publique, sur le site Internet des commissions permanentes à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/commissions ainsi que via les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve BONNEAU
Cheffe de division

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-05

Marie-Eve BONNEAU
Cheffe de division

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2021-02-09

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.01

2021/02/25
17:00

(1)

Dossier # : 1218945001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) afin de prolonger la période d'application du programme.

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) afin de prolonger la période d'application du programme.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-01-31 21:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218945001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) afin de prolonger la période d'application du programme.

CONTENU

CONTEXTE

Le 30 mars 2017, le conseil d'agglomération de Montréal a adopté le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC), afin de permettre la mise en oeuvre d'un nouveau programme d'aide visant à rendre les bâtiments commerciaux ou leurs commodités sans obstacles. Cette mise en oeuvre visait à palier le manque de ressources et de programmes disponibles pour soutenir le financement de travaux visant l'accès aux personnes handicapées. Avant la mise en oeuvre du PAAC, seules deux villes accordaient du soutien financier à l'accessibilité universelle au Québec, soit Trois-Rivières et Victoriaville. Depuis 2017, la Ville de Montréal offre donc aux commerçants et aux propriétaires immobiliers de l'agglomération la possibilité de bénéficier du PAAC pour rendre accessibles universellement les bâtiments affectés à des activités commerciales. Toutefois, la période d'admissibilité au programme a pris fin le 31 décembre 2020, et il est souhaité, dans l'attente d'une révision du programme, de prolonger cette période d'admissibilité.

Le présent dossier décisionnel concerne donc l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces afin de prolonger la période d'application au programme jusqu'au 31 décembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0115 (30 mars 2017) : adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) ».
CG16 0437 (22 juin 2016) : adopter le Plan Montréal durable 2016-2020.

DESCRIPTION

Le projet de règlement soumis vise à modifier, à l'article 6, la date de fin du programme pour le 31 décembre 2022.
Le prolongement de la période d'application implique également le remplacement de l'article 19, afin de prévoir que le programme de subvention prévu au règlement prend fin à la date

à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés.

JUSTIFICATION

Le Service du développement économique planifie actuellement la mise en place d'un nouveau programme pour la revitalisation et la consolidation des artères commerciales. La prochaine version du PAAC sera intégrée sous le chapeau de ce futur programme. Entre temps, il est souhaité qu'il n'y ait pas de période durant laquelle le PAAC ne s'appliquera pas. C'est pourquoi il est recommandé de prolonger la période d'application du PAAC. Dans l'attente de l'adoption du nouveau programme, le PAAC pourra poursuivre son objectif de favoriser une meilleure qualité de vie pour l'ensemble de nos citoyens, ce qui est une préoccupation constante dans l'agglomération de Montréal. Ainsi, il importe de ne pas marginaliser les personnes ayant des incapacités mais plutôt de valoriser leur rôle social et économique. Considérer les aînés et les personnes à mobilité réduite, reconnaître leur apport personnel et leur contribution au développement de notre communauté est le reflet d'un respect des différences et met l'emphase sur les capacités et le potentiel de chacun.

Cette responsabilité est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications proposées n'ont aucun impact sur le cadre financier du programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces s'inscrit dans la priorité qui vise à assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le projet de règlement n'était pas adopté, ceci aurait pour effet de ne pas permettre le prolongement de la période d'application au programme, qui permet de contribuer directement à rendre les bâtiments accessibles universellement, c’est-à-dire permettre à toute personne, quelles que soient ses capacités, l’utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin mars : reprise des admissibilités au programme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sarah FREYSS
Commissaire adjointe au développement économique

Tél : (438) 826-6985
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-26

Josée CHIASSON
directeur - mise en valeur des poles economiques

Tél : 514-868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-01-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1218945001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) afin de prolonger la période d'application du programme.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1218945001 Règl. modif. RCG 17-011.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-29

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE À L'ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES (PAAC) (RCG 17-011)

Vu les articles 82 à 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 6 du Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « 2020 » par « 2021 ».

2. L'article 19 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **19.** Le programme de subvention prévu au présent règlement prend fin à la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés. ».

GDD: 1218945001

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.02

2021/02/25
17:00

(2)

Dossier # : 1217862004

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 26 441 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 26 441 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-02-02 23:02

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217862004**

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 26 441 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, par le biais de son programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 accorde à la Société du parc Jean-Drapeau un montant de 26,441 M$ pour l'année 2021 afin d'assurer la pérennité des installations, la sécurité des employés, des usagers et des visiteurs.
Programme de protection de l'actif immobilisé (Maintien d'actifs)

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. 1,7 million de visiteurs fréquentent annuellement le parc Jean -Drapeau pour ses installations (Complexe aquatique, plage Jean-Doré, la Biosphère, Bassin olympique, circuit Gilles-Villeneuve, etc.), pour la tenue de plus de 60 événements et activités (Fête des neiges, Week-ends du Monde, Piknic Électronik, Osheaga, Heavy Mtl, etc.) ou pour ses pistes cyclables et ses espaces verts.

Afin de réaliser sa mission et d'assurer le bon déroulement des activités et des événements majeurs en toute sécurité pour les employés et les usagers, la Société doit offrir des installations et des infrastructures adéquates.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0630 Adoption du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG18 0634 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

CG18 0133 Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 48 400 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des

équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé."

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 26 441 000 M$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2021, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération.
Actuellement trois types d'actifs sont concernés par les travaux visant la sécurité des lieux : les bâtiments et installations, les aménagements extérieurs, le mobilier urbain et les équipements.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le programme de maintien d'actifs de la Société du parc Jean-Drapeau.
La Société doit réaliser ces travaux afin d'assurer la sécurité des sites et le bon déroulement des activités et événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme de maintien de l'actif immobilisé prévu à la programmation du PDI 2021-2030.
Le montant de 26,441 M$ provenant du budget d'investissements dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 se répartit comme suit :

Numéro de Projet	**Numéro de sous-projet**	**Description**	**Numéro de projet Simon**	**Investissement 2021**
43010	1143010002	Bâtiments	135814	13 000 000 $
43010	1143010003	Aménagements	135816	12 000 000 $
43010	1143010004	Achats d'équipements	135817	1 441 000 $
			Total	26 441 000 $

L'ensemble de ces travaux relève de la compétence d'agglomération.

La période de financement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les techniques, les matériaux et les matériels utilisés respecteront les normes environnementales en vigueur tout en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est requise pour permettre la réalisation des projets visés pour la sécurité des employés et des usagers, ainsi que le bon déroulement des activités et des événements se déroulant au parc Jean-Drapeau.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 17 février 2021
Conseil municipal : 22 février 2021
Conseil d'agglomération : 25 février 2021

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'ensemble des projets suivra le processus et la réglementation applicable en matière d'appels d'offres et d'octrois de contrats conformément à la politique de gestion contractuelle de la Société du parc Jean-Drapeau.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Directeur Finances et administration

Tél : 514 872-7326

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-09

Isabelle - Ext BONNEAU
Directrice générale, Société du Parc Jean-Drapeau

Tél : 514-872-5574

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François J MATHIEU
Directeur Finances et administration
Tél : 514-872-7326
Approuvé le : 2021-02-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-François J MATHIEU
Directeur Finances et administration
Tél : 514-872-7326
Approuvé le : 2021-02-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1217862004

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 26 441 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1217862004 - Actif immobilisé Jean-Drapeau.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-29

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 26 441 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES BÂTIMENTS, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DES ÉQUIPEMENTS DU PARC JEAN-DRAPEAU, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PROTECTION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 26 441 000 $ est autorisé afin de financer les travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection de plans et devis et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition d'équipements et de mobilier urbain et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD 1217862004

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217862004

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 26 441 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1217862004 - projet 43010.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-20

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.03

2021/02/25
17:00

(2)

Dossier # : 1217862002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 $ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau (RCG 20 -010) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 200 000 $

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 $ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau (RCG 20-010) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 200 000 $.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-02-04 15:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217862002**

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 $ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau (RCG 20 -010) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 200 000 $

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur de la plage Jean-Doré a été créé en 1992 et n'a fait l'objet d'aucun projet d'investissement pour le mettre aux normes depuis sa création. L'objectif du présent règlement est la mise à niveau du chalet de la Plage, du Pavillon des activités nautiques, des deux bâtiments sanitaires ainsi que l'élaboration d'un aménagement paysager pour l'ensemble du secteur de la Plage, de la terrasse du lac et des lagunes. À la suite d'une réévaluation de l'ampleur du projet, il est convenu de hausser la valeur du règlement d'emprunt de 7 065 000 $ à 24 200 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0630 - 11 décembre 2020 - Adoption du Programme décennal d'immobilisation (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG20 0156 - 26 mars 2020 - Adopter le règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 $ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Plage Jean-Doré au parc Jean-Drapeau.

DESCRIPTION

À la suite d'une réévaluation de la portée du projet, le budget requis a été augmenté afin d'y inclure les aménagements et mises au normes liés aux bâtiments sur le site, soit le chalet de la Plage, le Pavillon des activités nautiques, le bâtiment d'admission ainsi que les bâtiments sanitaires. Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt modifié le faisant passer d'une valeur de 7,065 M $ à 24,2 M$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) afin de financer la réalisation de la réfection du projet du secteur de la Plage.

JUSTIFICATION

Les bâtiments de services de la Plage ont plus de 25 ans et leurs réfections sont requises afin d'assurer le maintien aux normes des bâtiments. De plus, des améliorations seront apportées dans les aménagements afin d'offrir une meilleure expérience aux clients (vestiaires, toilettes, etc.). Les travaux permettront à la SPJD d'augmenter la capacité d'accueil de la Plage et d'offrir un produit d'une plus grande qualité.
La portée du projet a été modifiée pour inclure une mise à niveau complète de tous les bâtiments et des installations. L'aménagement paysager a également été révisé et repensé afin de mieux répondre aux besoins des citoyens. Le projet révisé comprend aussi l'ajout d'une passerelle flottante permettant de relier les deux rives de la Plage ainsi qu'un aire de jeux pour enfants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet de réfection de la plage Jean Doré du PDI 2021-2030.

Numéro de Projet	Description	Numéro de projet Simon	Investissement 2021	Investissement 2022	Investissement 2023-2026
43017	Plage Jean Doré		315 000 $	6 155 000 $	17 730 000 $

La période de financement de ce programme ne doit pas excéder vingt (20) ans.

L’ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet, détaillé en plans et devis qui permettra de procéder aux travaux d'aménagement, vise à améliorer les infrastructures ainsi qu'à assurer la sécurité du public et des usagers du parc Jean-Drapeau tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels respectant les normes environnementales en vigueur ainsi qu'en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai dans la réalisation des travaux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 17 février 2021

Conseil municipal : 22 février 2021

Conseil d'agglomération : 25 février 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Directeur Finances et administration

Tél : 514 872-7326
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-09

Isabelle - Ext BONNEAU
Directrice générale

Tél : 514-872-5574
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle - Ext BONNEAU
Directrice générale
Tél : 514-872-5574-
Approuvé le : 2021-02-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Isabelle - Ext BONNEAU
Directrice générale
Tél : 514-872-5574-
Approuvé le : 2021-02-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1217862002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 $ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau (RCG 20 -010) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 200 000 $

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1217862002 - Règl modifiant RCG 20-010.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-25

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 065 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU SECTEUR DE LA PLAGE JEAN-DORÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU (RCG 20-010) AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 24 200 000 $

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le titre du Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 $ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau (RCG 20-010) est modifié par le remplacement de « 7 065 000 $ » par « 24 200 000 $ ».

2. L'article 1 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 7 065 000 $ » par « 24 200 000 $ ».

_____

GDD1217862002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217862002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 $ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau (RCG 20 -010) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 200 000 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1217862002 - modification RE RCG20-010.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-21

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.04

2021/02/25
17:00

(2)

Dossier # : 1217862003

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 30 918 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de mise aux normes du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 30 918 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de mise aux normes du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-02-02 23:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1217862003

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 30 918 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de mise aux normes du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe aquatique est un bâtiment de grande valeur patrimoniale au sein du parc Jean -Drapeau, un héritage du célèbre Frederick Gage Todd. Or, des travaux de grande envergure sont nécessaires pour maintenir aux normes ce bâtiment patrimonial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0630 Adoption du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le projet inclut principalement les éléments suivants :
- Mise en valeur du patrimoine pittoresque découlant du plan de Frederick Gage Todd
- Développement de nouveaux usages en période hivernale, bâtiment accessible à l'année
- Réfection complète et mise aux normes des actifs (enveloppe, structure, électricité, mécanique, pertes énergétiques et qualité de l'air)
- Rénovation des bâtiments annexes du Complexe aquatique
- Travaux d'aménagement de la plage des piscines: dalle, verdissement, jeux d'eau
- Aménagement paysager de l'ensemble du secteur du Complexe aquatique, amélioration de la liaison entre l'édicule du métro et le Complexe

JUSTIFICATION

Le projet de restructuration du Complexe aquatique prévoit la mise en valeur d'un témoin significatif de l'histoire et du développement de l'île Sainte-Hélène en tant que parc public. La mise aux normes des installations sportives et récréatives du Complexe aquatique et sa rénovation complète ont pour but d'assurer la présence d'infrastructures de qualité accessibles à la population de la région métropolitaine de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer les travaux du projet "Mise aux normes du Complexe aquatique" tel que prévu au programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux relève de la compétence d'agglomération.

Projet :43020

Numéro de Projet	Description	Numéro de projet Simon	Investissement 2021	Investissement 2022	Investissement 2023-2025
43020	Complexe aquatique		5 722 000 $	6 299 000 $	18 897 000 $

La période de financement de ce programme ne doit pas excéder vingt (20) ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet, détaillé en plans et devis qui permettront de procéder aux travaux d'aménagement, vise à améliorer l'infrastructure ainsi qu'à assurer la sécurité du public et des usagers du parc Jean-Drapeau tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels respectant les normes environnementales et patrimoniales en vigueur ainsi qu'en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai dans la réalisation des travaux et nuirait à l'efficacité organisationnelle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 17 février 2021
Conseil municipal : 22 février 2021
Conseil d'agglomération : 25 février 2021

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Directeur Finances et administration

Tél : 514 872-7326
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-09

Isabelle - Ext BONNEAU
Directrice générale, Société du Parc Jean-Drapeau

Tél : 514-872-5574
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François J MATHIEU
Directeur Finances et administration
Tél : 514-872-7326
Approuvé le : 2021-02-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-François J MATHIEU
Directeur Finances et administration
Tél : 514-872-7326
Approuvé le : 2021-02-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1217862003

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 30 918 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de mise aux normes du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1217862003 - Complexe aquatique.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-29

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 30 918 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX PRÉVUS DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DU COMPLEXE AQUATIQUE DU PARC JEAN-DRAPEAU

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 30 918 000 $ est autorisé afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de mise aux normes du complexe aquatique du parc Jean-Drapeau.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection de plans et devis et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD 1217862003

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217862003

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 30 918 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de mise aux normes du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1217862003 - MAN Complexe aquatique.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-20

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2021/02/25
17:00

(1)

Dossier # : 1213843003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2021)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2021).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-01-18 13:03

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213843003**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2021)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001). À chaque exercice financier, en vertu de l'article 118.81 de cette loi, le conseil d'agglomération prévoit, par règlement assujetti au droit d'opposition, les modalités de l'établissement et du paiement d'une quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable. Cette quote-part vise à financer les coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées. Ce processus annuel a été complété pour l'année 2021.
Par contre, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, les municipalités liées ont demandé de reporter les échéances des paiements des quotes-parts exigées de celles-ci. Plus particulièrement, elles veulent reporter l'échéance du premier versement au mardi 1er juin 2021 et celle du deuxième versement au mercredi 1er septembre 2021. Dans ce contexte, un amendement au Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021), RCG 20-039, est donc nécessaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0704 - 17 décembre 2020 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021), RCG 20-039
CG20 0345 - 30 juin 2020 – Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020), RCG 19-031-2
CG20 0281- 28 mai 2020 – Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020), RCG 19-031-1
CG19 0628 - 19 décembre 2019 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020), RCG 19-031
CG19 0612 - 19 décembre 2019 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)
CG18 0700 - 20 décembre 2018 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019), RCG 18-038
CG18 0691 - 20 décembre 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2019)

CG18 0032 - 25 janvier 2018 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018)
CG18 0028 - 25 janvier 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2018)
CG16 0686 - 16 décembre 2016 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017)
CG16 0682 - 16 décembre 2016 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2017)
CG15 0743 - 10 décembre 2015 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016)
CG15 0739 - 10 décembre 2015 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2016)
CG14 0563 - 12 décembre 2014 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015)

DESCRIPTION

Dans le cadre de la COVID-19, le présent sommaire vise à adopter un règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable de 2021, afin de reporter les échéances des comptes des quotes-parts établies sur la base du taux provisoire exigées des municipalités liées. L'échéance du premier versement est reportée du lundi 1er mars 2021 au mardi 1er juin 2021 et celle du deuxième versement du mardi 1er juin au mercredi 1er septembre 2021 . Ces quotes-parts servent à financer les coûts relatifs à l’alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées.

JUSTIFICATION

Pour donner un répit aux citoyens dans le cadre dans la pandémie de la Covid-19, les municipalités liées ont demandé de reporter l'échéance des paiement des quotes-parts exigées de celles-ci, car elles-mêmes envisagent de reporter l'échéance des paiements des taxes foncières exigées de leurs citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes budgétaires de la quote-part reportée par l'adoption de ce règlement totalisent approximativement 13 M$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-15

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2021-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard AUDET
Directeur - Financement, placement et trésorerie
Tél : 514 975-6099
Approuvé le : 2021-01-15

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1213843003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2021)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1213843003 - Regl modif règl quote-part eau potable 2021 RCG 20-039 report éch.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-589-7594

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-15

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (EXERCICE FINANCIER 2021) RCG 20-039

Vu l'article 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le deuxième alinéa de l'article 7 du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) (RCG 20-039) est modifié par le remplacement de « 1er mars » par «1er juin » et de «1er juin » par « 1er septembre ».

_____

GDD 1213843003

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2021/02/25
17:00

(1)

Dossier # : 1213843002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2021)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2021).

- de prendre acte que le report des échéances des taxes foncières prévues par le Règlement modifiant le règlement sur les taxes (exercice financier 2021), aura également pour effet de reporter les dates d'échéance de la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2021) prévues par la Résolution CM20 1346.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-01-18 13:02

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213843002**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2021)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. À chaque exercice financier, en vertu de l'article 118.81 de cette loi, le conseil d'agglomération prévoit, par règlement assujetti au droit d'opposition, les modalités de l'établissement et du paiement des quotes-parts. Ce processus annuel a été complété pour l'année 2021. Par contre, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, les municipalités liées ont demandé de reporter les échéances des paiements des quotes-parts exigées de celles-ci. Plus particulièrement, elles veulent reporter l'échéance du premier versement au mardi 1er juin 2021 et celle du deuxième versement au mercredi 1er septembre 2021. Dans ce contexte, un amendement au Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021), RCG 20-038, est donc nécessaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0703 - 17 décembre 2020 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 20-038
CM20 1346 - 15 décembre 2020 - Adoption d'une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2021)
CG20 0346 - 30 juin 2020 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2020),RCG 19-030-2
CG20 0280 - 28 mai 2020 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2020),RCG 19-030-1
CG19 0627 - 19 décembre 2019 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 19-030
CG18 0699 - 20 décembre 2018 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2019), RCG 18-037
CG18 0031 - 25 janvier 2018 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2018), RCG 18-002
CG17 0392 - 24 août 2017 – Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017), RCG 16-056

-1
CG16 0685 - 16 décembre 2016 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017), RCG 16-056
CG15 0742 - 10 décembre 2015 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2016), RCG 15-086

DESCRIPTION

Dans le cadre de la COVID-19, le présent sommaire vise à adopter un règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts basées sur le potentiel fiscal de 2021, afin de reporter les échéances de paiement des quotes-parts exigées des municipalités liées. Plus particulièrement, il est demandé de reporter l'échéance du premier versement au mardi 1er juin 2021 et celle du deuxième versement au mercredi 1er septembre 2021.
Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont les suivantes :

1. La quote-part générale;
2. La quote-part pour le service de l'eau;
3. La quote-part pour le service des premiers répondants;
4. La quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, plusieurs règlements adoptés par le conseil d'agglomération font référence aux dispositions relatives aux dates d'échéances du règlement annuel établissant les modalités de paiement de la quote-part générale afin de fixer les dates d'échéances d'autres quotes-parts, notamment le Règlement établissant la quote-part pour financer la dette relative aux travaux effectués sur le réseau artériel de l'agglomération entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2008 (RCG 09-027) ainsi que les règlements d'emprunt prévoyant des quotes-parts spécifiques visant des travaux relatifs à l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux au moyen des conduites principales admissibles à la TECQ et FCCQ

Il est également important de souligner que le report des dates d'échéance des taxes foncières, prévu par le Règlement modifiant le règlement sur les taxes (exercice financier 2021) (Voir dossier décisionnel 1213843001) dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, aura pour effet de reporter les dates d'échéance de la contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2021 prévue par la Résolution CM20 1346 puisque celle-ci fait référence au règlement sur les taxes aux fins d'en fixer les dates échéances.

JUSTIFICATION

Pour donner un répit aux citoyens dans le cadre dans la pandémie de la Covid-19, les municipalités liées ont demandé de reporter les échéances du paiement des quotes-parts exigées de celles-ci, car elles-mêmes envisagent de reporter l'échéance du paiement des taxes foncières exigées de leurs citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes budgétaires des quotes-parts reportées par l'adoption de ce règlement totalisent approximativement 424 M$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-15

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2021-01-15

Richard AUDET
Directeur - Financement, placement et trésorerie
Tél : 514 975-6099
Approuvé le : 2021-01-15

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1213843002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2021)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1213843002 - Regl modif règl modalités quotes-parts 2021 RCG 20-038 report éch.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-589-7594

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-15

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES (EXERCICE FINANCIER 2021) (RCG 20-038)

Vu l'article 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 3 du Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021) (RCG 20-038) est modifié par le remplacement de « 1er mars » par «1er juin » et de «1er juin » par « 1er septembre ».

_____

GDD 1213843002

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.03

2021/02/25
17:00

(2)

Dossier # : 1212675004

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 25 mars 2021

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-02-05 06:46

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1212675004**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 25 mars 2021

CONTENU

CONTEXTE

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la Covid-19 le 11 mars 2020. Le 13 mars 2020, le gouvernement a adopté le Décret 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, lequel a été renouvelé le 20 mars 2020 (Décret 222-2020 renouvelant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois) pour une période de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020. La déclaration de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois a été renouvelée périodiquement jusqu'à aujourd'hui.

La mairesse de Montréal, municipalité centrale de l'agglomération de Montréal, a déclaré l'état d'urgence local en vertu de l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile le 27 mars 2020 et le conseil d'agglomération a renouvelé l'état d'urgence pour une période de 5 jours le 29 mars 2020. Le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) a d'ailleurs été adopté le 3 avril 2020, ce qui permet au comité exécutif de prolonger l'état d'urgence pour des périodes maximales de 5 jours. Ce Règlement déléguait initialement ce pouvoir jusqu'au 1er juin 2020, mais le conseil d'agglomération a adopté, le 28 mai 2020, une modification à ce Règlement (RCG 20-014-1) afin de prolonger la délégation jusqu'au 2 juillet 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG 20-014-2) afin de prolonger la délégation jusqu'au 31 août 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG20-014-3) afin de prolonger la délégation jusqu'au 24 septembre 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG 20-014-4) afin de prolonger la délégation jusqu'au 22 octobre 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG20-014-5) afin de prolonger la délégation jusqu'au 19 novembre 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG 20-014-6) afin de prolonger la délégation jusqu'au 17 décembre 2020 et une autre modification à ce Règlement (RCG 20-014-7) afin de prolonger la délégation jusqu'au 28 janvier 2021. Jusqu'à présent, le comité exécutif a renouvelé l'état d'urgence le 3 avril (CE20 0452), le 8 avril (CE20 0490), le 13 avril 2020(CE20 0499), le 16 avril 2020 (CE20 0562), le 21 avril 2020 (CE20 0568), le 26 avril (CE20 0573), le 1er mai

(CE20 0601), le 6 mai 2020 (CE20 0614), le 11 mai (CE20 0625), le 16 mai 2020 (CE20 0684) et le 21 mai (CE20 0760), le 25 mai (CE20 0768), le 30 mai (CE20 0771) et le 4 juin 2020 (CE20 0839), le 9 juin (CE20 0841), le 14 juin (CE20 0966), le 18 juin (CE20 0993), le 23 juin (CE20 0995) et le 26 juin (CE20 1003), le 30 juin (CE20 1008), le 5 juillet 2020 (CE20 1010), le 10 juillet 2020 (CE20 1073), le 15 juillet 2020 (CE20 1077), le 20 juillet (CE20 1081), le 25 juillet (CE20 1083), le 30 juillet (CE20), le 3 août (CE20 1091), le 7 août (CE20 1128), le 12 août (CE20 1214), le 17 août 2020 (CE20 1231), le 22 août 2020 (CE20 1315), le 26 août 2020 (CE20 1317), le 31 août 2020 (CE20 1324), le 4 septembre 2020 (CE20 1337), le 9 septembre 2020 (CE20 1381), le 14 septembre 2020 (CE20 1389), le 19 septembre 2020 (CE20 1444), le 24 septembre 2020 (CE20 1447), le 29 septembre 2020 (CE20 1449), le 4 octobre 2020 (CE20 1480), le 9 octobre 2020 (CE20 1544), le 14 octobre 2020 (CE20 1593), le 19 octobre 2020 (CE20 1614), le 24 octobre 2020 (CE20 1616), le 29 octobre 2020 (CE20 1648), le 3 novembre 2020 (CE20 1650), le 8 novembre 2020 (CE20 1744), le 13 novembre 2020 (CE20 1842), le 18 novembre 2020 (CE20 1844), le 23 novembre 2020 (CE20 1847), le 27 novembre 2020 (CE20 1873), le 2 décembre 2020 (CE20 1967), le 7 décembre 2020 (CE20 1985), le 12 décembre 2020 (CE20 2050) et le 16 décembre 2020 (CE20 2052), le 21 décembre 2020 (CE20 2054), le 26 décembre 2020 (CE20 2089), le 31 décembre 2020 (CE20 2092), le 5 janvier 2021 (CE21 0002), le 10 janvier 2021 (CE21 0013), le 15 janvier 2021 (CE21 0072), le 20 janvier 2021 (CE21 0120), le 25 janvier 2021 (CE21 0135), le 29 janvier 2021 (CE21 0137) et 3 février (CE21 0156)

L'île de Montréal est la région du Québec la plus touchée par la Covid-19. On y compte plus de 94 863 cas de personnes infectées à la Covid-19 et 3 741 décès ce qui représente environ 35% des cas et 50 % des décès liés à la Covid-19 dans la province. Les chiffres démontrent clairement que le défi de la métropole est unique au sein de la province, soit un qui est en partie explicable par un territoire densément peuplé et une concentration de personnes vulnérables.

Parmi les populations vulnérables, Montréal compte une forte concentration de personnes en situation d'itinérance (PSI). La capacité des services habituels dédiés ayant été réduite pour cette population, la situation continue d'exiger la mise en œuvre et le maintien de mesures d'atténuation pour réduire la propagation du coronavirus. De plus, on estime que la pandémie aurait engendré une hausse du nombre de PSI sur le territoire Montréalais et que, malgré avoir réussi à maintenir ouverts le même nombre de lits qu'avant la COVID-19, Montréal a dû soutenir les efforts du milieu communautaire et du réseau de la santé pour ouvrir des lits et services supplémentaires, surtout depuis les saisons froides arrivées. Spécifiquement, l'agglomération continue de soutenir en partie trois sites d'hébergement d'urgence pouvant accueillir environ 500 personnes la nuit ainsi qu'un centre de jour pouvant accueillir 350 personnes.

Par ailleurs, l'application des consignes de distanciation sociale demeure un enjeu important pour Montréal en raison de la densité de son territoire bâti et de sa population ainsi que l'importance de ses activités économiques qui s'y déroulent. Malgré ces défis, l'agglomération – par l'entremise des mesures d'atténuation qu'elle a réalisées – a réussi à atténuer la propagation du virus au courant de l'été. Toutefois, la rentrée scolaire ainsi que toutes les activités connexes qui ont repris rendent la situation plus en plus difficile à contrôler. Pour cette raison, il est essentiel que l'agglomération poursuive toutes les mesures d'atténuation en cours qui demeurent pertinentes et qu'elle instaure de nouvelles mesures pour s'adapter aux conditions changeantes de la pandémie.

Selon la Santé publique, le Québec se trouve dans la deuxième vague de la pandémie. Ce qui demeure inconnu est plutôt l'ampleur ultime de cette vague ainsi que ses caractéristiques. À ce jour, le nombre de cas quotidien au Québec a déjà dépassé le sommet atteint lors de la première vague du printemps. Pour sa part, Montréal réussit par ses actions à stabiliser les impacts de la pandémie, mais n'est pas encore sur une tendance

décroissante claire.

En préparation à cette deuxième vague, le gouvernement du Québec avait établi le système d'alertes régionales et d'intervention graduelle. À l'aide d'un code par couleur, ce système précise pour chacune des régions sociosanitaires du Québec, les mesures additionnelles à déployer, au besoin, pour assurer la sécurité de tous. En effet, chaque mode d'alerte supérieur exige de nouvelles mesures d'atténuation.

Montréal est actuellement en zone rouge (alerte maximale) depuis le jeudi 1er octobre 2020 et des règles sanitaires particulières applicables aux zones rouges ont été adoptées par le gouvernement du Québec afin de limiter la propagation du virus.

Afin de freiner la progression de la pandémie de COVID-19 le gouvernement du Québec a adopté une série de nouvelles mesures sanitaires depuis le 9 janvier 2021, dont un couvre-feu de 20 h à 5 h. Le gouvernement du Québec a annoncé le 2 février 2021 que le couvre-feu demeurera en vigueur au-delà du 8 février 2021.

Vu ce qui précède, il demeure essentiel que l'agglomération poursuivre ses efforts et ses interventions humaines, matérielles et logistiques notamment dans les espaces publics, dans le transport collectif, à proximité des écoles et sur les lieux de travail afin d'assurer la protection de la population et l'atténuation de la transmission communautaire présente sur le territoire.

Ainsi, dans le contexte actuel explicité ci-dessus et compte tenu des effets toujours inconnus sur la propagation du virus et sa transmission communautaire, il est à prévoir qu'il sera requis de prolonger l'état d'urgence au-delà du 25 février 2021. En ce contexte de pandémie, il demeure non souhaitable que le conseil d'agglomération soit tenu de se réunir aux cinq jours afin de renouveler l'état d'urgence. Ainsi, le présent sommaire décisionnel vise à permettre la modification du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger cette délégation jusqu'au 25 mars 2021 inclusivement.

Une telle délégation est possible en vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et de l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0052 - le 28 janvier 2021 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0712 - le 17 décembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0620 - le 19 novembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0537 - le 22 octobre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0479 - le 24 septembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement

intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0424 - le 31 août 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0344 - le 30 juin 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0287 - le 28 mai 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0170 - le 2 avril 2020 - Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0167 - le 29 mars 2020, résolution du conseil d'agglomération pour renouveler l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19
Déclaration de l'état d'urgence de la mairesse du 27 mars 2020 selon l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile.

DESCRIPTION

En ce contexte de pandémie, il n'est pas souhaitable que le conseil d'agglomération soit tenu de se réunir aux cinq jours afin de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile. Ainsi, le présent sommaire décisionnel vise à permettre la modification du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin que le pouvoir délégué du comité exécutif prenne fin le 25 mars 2021 plutôt que le 25 février 2021 tel que le prévoit actuellement le Règlement.
Une telle délégation est possible en vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et de l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4). Toute décision en ce sens du conseil d'agglomération doit comporter à la fois la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités constituées.

À noter qu'en vertu de l'article 49 de la Loi sur la sécurité civile, le conseil d'agglomération peut mettre fin à l'état d'urgence dès qu'il estime que celui-ci n'est plus nécessaire. Ainsi, le conseil d'agglomération conservera le pouvoir de mettre fin à l'état d'urgence lorsqu'il le jugera opportun.

JUSTIFICATION

Comme la situation est toujours critique sur l'île de Montréal et que dans ce contexte il n'est pas souhaitable que le conseil d'agglomération se réunisse tous les 5 jours pour renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile, il est requis de modifier le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin que le pouvoir délégué du comité exécutif prenne fin le 25 mars 2021 plutôt que le 25 février 2021 tel que le prévoit actuellement le Règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annick MALETTO
Chef de section

Tél : 514 280-4030
Télécop. : 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-03

Annick MALETTO
Chef de section

Tél : 514 280-4030
Télécop. : 514 280-6667

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-02-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1212675004

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 25 mars 2021

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS

PROJET Règl. modifiant le RCG 20-014_jusqu'au 25 mars 2021.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-04

Jean-Philippe GUAY
Avocat
Tél : 514 872-6337
Division : Avocat et Chef de la Division Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 20-014-8

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION AU COMITÉ EXÉCUTIF DU POUVOIR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE RENOUVELER L'ÉTAT D'URGENCE EN VERTU DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE

Vu les articles 42, 43 et 49 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du 2021, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 1 du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) est modifié par le remplacement de la date du « 25 février 2021 » par la date du « 25 mars 2021 ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le XX.

Article 51.01

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.02

2021/02/25
17:00

(2)

Dossier # : 1210191001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer un représentant de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal

Il est recommandé :
- de nommer au conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal, en remplacement de madame Cathy Wong, conseillère de la Ville - arrondissement Ville-Marie, madame Renée-Chantal Belinga, conseillère de l'arrondissement Montréal-Nord.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-02-11 22:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1210191001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer un représentant de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Concertation régionale de Montréal, ci-après Concertation Montréal, est une instance de concertation reconnue par la Ville de Montréal. Elle a été créé en 2015, dans la foulée de la dissolution de la CRÉ de Montréal par le gouvernement du Québec. Sa mission est de favoriser et d'animer le développement régional par la concertation ainsi que d'animer et de soutenir des initiatives régionales innovantes et structurantes.

L'organisme est lié à la Ville par une entente de délégation dont l`échéance est le 31 décembre 2022.

Les dispositions du règlement intérieur Concertation Montréal, mis en pièce jointe au présent dossier, précise que ses affaires sont gérées par un conseil d'administration de quinze (15) personnes, soit sept (7) élus municipaux et huit (8) membres socioéconomiques représentant les huit (8) collèges d'affinité qui chapeautent les actions de l'organisme. Le mandat des administrateurs est de 2 ans. Un mandat peut être renouvelé mais ne peut dépasser six (6) années.

Le présent dossier a pour objet le remplacement d'un administrateur représentant les élus municipaux au conseil d'administration de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0606 - 19 novembre 2020 - Approuver un projet d'entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal, d'une valeur totale maximale de 3 958 700 $, pour la mise en oeuvre d'actions de concertation durant la période 2021-2022, dans le cadre de l'entente sur le Fonds régions et ruralité - volet 2, conditionnellement à l'autorisation de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

- CG20 0163 - 26 mars 2020 - Nominations de représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal

- CG19 0609 - 19 décembre 2019 - Accorder un soutien financier non récurrent de 1,95 M$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de divers projets de concertation en 2020
- CG18 0210 - 29 mars 2018 - Nominations de représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal
- CG18 0057 - 25 janvier 2018 - Accorder un soutien financier de 4 660 274 $ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de 7 grands projets de concertation, d'octobre 2017 à décembre 2019

DESCRIPTION

Il est proposé de remplacer madame Cathy Wong, conseillère de la Ville, nommée au conseil d'administration de l'organisme par la résolution CG20 0163 du 26 mars 2020, par madame Renée-Chantal Belinga, conseillère de l'arrondissement Montréal-Nord.

JUSTIFICATION

L'article 4.2.1 du règlement intérieur de l'organisme précise que les sept (7) élus doivent être nommés par une résolution du conseil d'agglomération de Montréal. Un de ceux-ci doit provenir d'une ville liée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présence d'élus au conseil d'administration de Concertation Montréal permet un suivi, de l'intérieur, de l'entente de délégation avec l'organisme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2021 : entrée en fonction du nouvel administrateur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie B BERTRAND
Conseillère en planification

Tél : 872-2374
Télécop. : 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-11

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

Article 65.01

Motion mandatant la Ville de Montréal de déposer un avis de projet pour le raccordement du boulevard Cavendish et les études préliminaires au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au plus tard le 1er mai 2021.

Attendu que le projet de raccordement du boulevard Cavendish-Cavendish est à l'étude depuis des décennies;

Attendu que depuis les 10 dernières années le projet de raccordement a été soutenu à maintes reprises par les résolutions des villes liées et les arrondissements concernés et l'agglomération de Montréal en appui à la réalisation du projet

Attendu que l'orientation du projet Cavendish-Cavendish a évolué à travers les années et à la lumière des nouvelles politiques de mobilité et propositions de projets, études et rapports reliés au développement du secteur Namur- De la Savane, à savoir la Politique de la mobilité durable 2030 de la MTQ (2018), Rapport du groupe de travail sur Namur-De la Savane (2019) et le Rapport de l'OCPM sur le quartier Namur-Hippodrome (2020)

Attendu que maintenant la vision révisée du projet est fondée sur la connexion des quartiers dans une perspective de transition écologique, en favorisant notamment la mobilité durable;

Attendu que récemment les Villes de Montréal, Côte-Saint-Luc, Ville Mont-Royal ainsi que les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Saint-Laurent, situés aux abords du boulevard Décarie, se sont mobilisés pour créer un plan intégré de transport axé sur le transport collectif et actif pour le secteur élargi Namur-De la Savane, incluant le raccordement du boulevard Cavendish;

Attendu que le 17 décembre 2020, le conseil d'agglomération a adopté à l'unanimité la résolution CG20 0719 visant, entre autres, à demander à l'ARTM d'étudier dès 2021, en collaboration avec les équipes de la Ville de Montréal et les différentes parties prenantes, incluant les villes liées et la STM, la mise en place d'une desserte appropriée en transport collectif électrique structurant dans le secteur élargi de Namur- De la Savane, incluant l'axe du boulevard Cavendish, et de proposer le mode approprié pour cette desserte;

Attendu que toutes les parties prenantes incluant les promoteurs et tous les paliers de gouvernement doivent contribuer à la mise en oeuvre du plan pour en assurer le succès et le bon développement du secteur Namur–De La Savane axé sur le raccordement du boulevard Cavendish.

Attendu qu'il est dans l'intérêt de toutes les villes de l'agglomération qu'un avis de projet soit déposé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le projet de raccordement du boulevard Cavendish-Cavendish dans les plus brefs délais;

Il est proposé par

Le Maire Mitchell Brownstein

Et appuyé par le Maire Philippe Roy

Que le Conseil demande à la Ville de Montréal de soumettre au plus tard le 1er mai 2021, aux noms des villes membres de l'agglomération de Montréal, un avis de projet au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques indiquant son intention d'entreprendre le projet de raccordement du boulevard Cavendish, incluant différents aménagements, inter alia, une voie routière, une voie dédiée au transport en commun électrifiée, une voie cyclable sécurisée ainsi que des voies pour les piétons, et que la Ville de Montréal fasse une présentation publique du programme préliminaire du projet;

Que le Conseil mandate l'administration de la Ville de Montréal à poursuivre, en collaboration avec les équipes de la Ville de Montréal et les différentes parties prenantes, incluant les villes liées et les arrondissements concernés, l'ARTM et la STM, l'élaboration du plan préliminaire du projet de raccordement du boulevard Cavendish-Cavendish, afin d'avancer vers sa réalisation;

Article 65.02

Résolution

Interdiction de la chasse sportive sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Attendu que les parcs-natures, comme celui de l'Anse-à-l'Orme, sont des espaces verts prisés par les citoyens montréalais ;

Attendu que les parcs-natures sont des endroits de détente et d'appréciation de la nature pour l'ensemble des citoyens de l'île;

Attendu que depuis plusieurs années, les activités de chasse dans les parcs-natures, comme celui de l'Anse-à-l'Orme, suscitent de grandes préoccupations pour la sécurité des visiteurs ;

Attendu que les activités de chasse dans les parcs-natures sont une source d'inquiétude également des citoyens qui demeurent à proximité de ceux-ci ;

Attendu que cette situation est similaire sur l'ensemble du territoire montréalais ;

Attendu que les activités de chasse sont incompatibles avec la réalité d'un territoire urbain et semi-urbain comme celui de l'agglomération de Montréal ;

Attendu que les parcs-natures doivent être réservés exclusivement à des activités de détente et de récréation ;

Attendu que le plan Zone 8 Nord – Découpages territoriaux, disponible sur le site internet du ministère de la Faune, et des parcs permet la chasse;

Attendu que le plan Zone 8 Nord édicte les conditions de chasse sur ce territoire ;

Attendu que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ne peut intervenir sur le territoire de l'Ile de Montreal puisque la chasse se fait selon les règles prévues par le gouvernement du Québec;

Attendu que la Ville de Saint-Anne-de-Bellevue et de Kirkland ont demandé le soutien et l'intervention du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), mais que celui-ci n'est pas habilité à intervenir ;

Attendu que le SPVM indique ne pas avoir les ressources et les effectifs pour repérer les chasseurs et enquêter sur ceux-ci ;

Attendu que les municipalités n'ont pas le pouvoir de réglementer la chasse sur leur territoire, car il revient au gouvernement du Québec de légiférer;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Paola Hawa, maire de Sainte-Anne-de-Bellevue

Et appuyé par Michel Gibson, maire de Kirkland

QUE l'agglomération de Montréal condamne formellement la chasse sportive sur tout son territoire ;

Que l'agglomération de Montréal affirme que les citoyens de l'agglomération ont le droit d'accéder et de profiter des parcs-natures en toute sécurité ;

Que l'agglomération juge qu'il y a urgence d'agir avant la reprise des activités de la chasse au printemps ;

QUE l'agglomération de Montréal demande au gouvernement du Québec d'exclure la chasse sur l'ensemble de l'île de Montréal;

QUE le ministère de la Faune et des Parcs procède à une mise à jour de la carte de la Zone 8 Nord en interdisant totalement la chasse sur l'île de Montréal du territoire de l'agglomération ;

QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs soit désigné par le gouvernement du Québec comme étant responsable de superviser les opérations de chasse sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

QUE l'agglomération invite le responsable du dossier au comité exécutif, Robert Beaudry, accompagné de représentants des villes liées, à rencontrer le ministre responsable des Faunes et des parcs, Pierre Dufour, afin que ce dernier intervienne selon les objectifs de cette résolution ;

Il est demandé de transmettre cette résolution aux personnes suivantes :

- Aux députés de l'Assemblée nationale qui représentent des circonscriptions de l'île de Montréal,
- Monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,
- Madame Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la région de Montréal et de la Métropole
- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec,
- Madame Dominique Anglade, Cheffe de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale
- Madame Manon Massé. Cheffe parlementaire de Québec solidaire à l'Assemblée nationale
- Monsieur Paul Saint-Pierre-Plamondon, chef du Parti québécois